

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**200 ans de
Souvenirs**

1787 – 1987

Roger Lemay

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**200 ans de
Souvenirs**

1787 — 1987

Préface

Ouvrir un livre pour la première fois, le feuilleter, en tourner les pages une à une, m'a toujours semblé une aventure extraordinaire. On y trouve la tendresse ou la peur d'un autre, les joies et les peines racontées dans un langage étranger mais combien familier.

Je revois les samedis matins de mon enfance, alors que dans la grande maison endormie, j'ouvrais les pages d'un livre et me calais confortablement dans mon lit ; j'entrais alors dans la vie d'un autre par la magie des mots alignés sur une page que je tournais, inlassablement.

La lecture a toujours fait partie de ma vie et m'y plonger des heures entières pour lever le nez, le temps de m'assurer que la soupe ne bout pas ou que la petite dernière dort sagement, fut longtemps une de mes occupations préférées.

À l'heure où l'ordinateur et la télévision risquent de nous imposer leurs images, il est rafraîchissant d'entendre « parler » un livre. Parler de soi, de ses racines, parler d'un peuple qui a construit le présent d'un autre. Apprendre à reconnaître dans notre vie de tous les jours l'influence toujours présente de l'héritage ancestral. S'accouder au garde-fou du pont de Saint-Roch et voir, l'espace de quelques secondes, la « Chaumière Suisse » prendre forme devant soi...

À tous ceux qui ont permis à l'avenir de nous rejoindre, je souhaite que de là-haut, la vue merveilleuse de leur paroisse vienne récompenser leur dur labeur.

À mon père, je dis merci, pour avoir répondu de si belle façon à la question de la petite fille en moi :

« S'il te plaît, raconte-moi une histoire... »

Jacinthe

Prologue

Un poète latin, du nom de Virgile, imitateur des grecs Théocrite et Homère, profondément imbu de la fragilité des années, du peu de longévité des gens et des choses matérielles, prônait « Le temps emporte tout même l'esprit ». J'ose le contredire en affirmant que le passé arrive à survivre grâce aux labeurs incessants et continus des historiens qui l'ont reconstruit patiemment selon leur degré d'attachement aux aïeux et aux choses ancestrales.

Nous avons tous de la vénération pour le passé, nous aimons en parler, nous cherchons à le faire revivre avec ses gens, ses maisons, ses habitudes et sa tradition. C'est avec un respect profond que nous parcourons les vieux papiers qui contiennent dans leurs plis jaunis une substance vivante : l'essence même de nos aïeux.

Nous sommes pétris de ce passé et c'est pour perpétuer son souvenir que l'historien s'acharne à remonter le cours du temps à l'aide des registres paroissiaux, d'actes notariés, d'archives, où l'attendent la grande et la petite histoire.

C'est donc avec une joie immense que nous avons feuilleté les documents à notre disposition depuis la publication de l'Album de Saint-Roch en 1953, et que nous avons couché sur papier les fruits des chercheurs précédents qui nous ont grandement facilité la tâche.

Nous ne pouvons passer sous silence le sentiment profond qui s'est installé tout au long de cette recherche. Une importante leçon de courage, de morale et de détermination se dégage à la suite de la lecture des faits et gestes de tous ces anciens. Pensons à ce qu'il a fallu de courage et d'abnégation à ces pionniers pour s'installer en pleine forêt, en proie à l'isolement, aux privations, aux embûches et difficultés de toutes sortes pour nous servir aujourd'hui sur un plateau d'argent, tout ce qui s'offre à nous sur ce coin de terre : notre patrie, l'amour du sol, l'esprit chrétien et le dévouement de cette brave lignée de bâtisseurs qui ont édifié ce magnifique pays.

Deux cents ans de souvenirs a été réalisé dans l'optique suivante. Nous nous sommes efforcé de remonter aussi loin que possible dans le temps, pour trouver les réelles racines des Pionniers de Saint-Roch. Pour cela nous avons consulté le *Dictionnaire Drouin* et nous débutons dès la fondation de Montréal en 1642. Nous avons tenté de suivre le développement du côté nord-est de l'île afin de savoir qui réellement a émigré de Saint-Pierre-du-Portage en amont de la rivière l'Achigan. En consultant les Histoires publiées dans les différentes municipalités environnantes, nous avons pu suivre les premiers colons dans leur éloignement graduel des centres ou seigneuries concédées pour l'établissement de Saint-Roch.

Consultant les archives de la province à l'évêché de Joliette, à la Fabrique de Saint-Roch, et nous servant de l'*Annuaire de Ville-Marie 1867* du notaire Huguet-Latour, ainsi que la collection Gagnon de la Bibliothèque de la ville de Montréal, nous avons trouvé une partie d'un siècle d'histoire. Il nous fallait puiser à d'autres sources pour relater le siècle contemporain, le nôtre.

La chance nous a favorisé. Des chercheurs présents ont ajouté à ces sources ; et quelques octogénaires de Saint-Roch, lucides et d'une mémoire fidèle, ont pu nous permettre de joindre les deux siècles par leurs souvenirs, ceux de leurs parents et de leurs grands-parents.

Nous avons enregistré un grand nombre de récits, narrés par d'autres contemporains, faisant ainsi la lumière sur différents événements récents. Toutes ces données seront conservées pour les chercheurs futurs.

Prologue

C'est avec une joie sincère, et une certaine humilité que nous livrons ces recherches, car elles sont le fruit d'une lignée d'historiens. Consigner dans un bouquin ces riches souvenirs épars nous a permis en quelque sorte de rendre hommage à nos ancêtres et de payer de retour une infime partie de l'héritage qu'ils nous ont légué.

Roger Lemay

Saint Roch, pèlerin, 1295-1327



Saint Roch naquit vers l'an 1300 de parents nobles et riches. Son père habitait Montpellier. Il tenait table ouverte, car sa demeure était vaste et les serviteurs nombreux.

Ses parents, déjà avancés en âge, obtinrent sa naissance par leurs persévérantes prières, se promettant de donner à Dieu l'enfant qu'Il leur accorderait. Cet enfant du miracle naquit avec une croix rouge sur la poitrine, gage d'une prédestination toute particulière. Dès l'âge de cinq ans, il commençait à châtier son petit corps par des privations ; il se signala, en grandissant, par une grâce spéciale d'hospitalité envers les pauvres et les voyageurs.

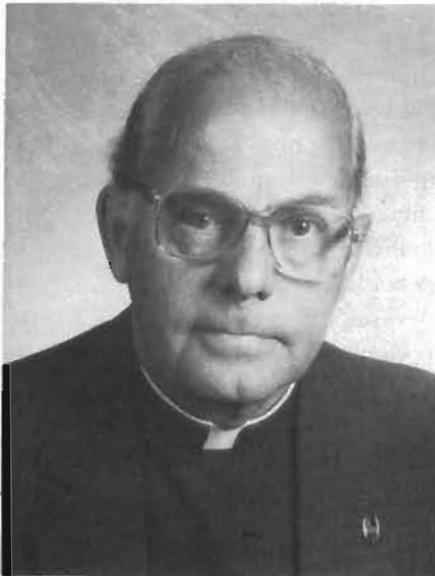
Il n'avait pas vingt ans quand il eut la douleur de perdre successivement son père et sa mère. Il aurait pu mener large vie, car il avait hérité de beaucoup de biens. Mais la richesse lui pesait comme un fardeau ; il dissipa en aumônes tout ce qu'avaient amassé ses ancêtres. Quant il n'eut plus rien à lui, heureux de la sainte pauvreté qu'il avait convoitée comme un trésor, il se fit pauvre du Christ et à l'exemple de saint François d'Assise, entra dans le Tiers-Ordre ; vêtu en pèlerin, il prit le chemin de Rome en demandant l'aumône.

Son âme s'ouvrait à la pitié ainsi que la fleur à la rosée. Après un pénible voyage qui le mène aux portes de Rome, il apprend que la peste désole le pays. Les pestiférés meurent abandonnés par leurs parents eux-mêmes, que la peur affole. Son cœur saigne à ce triste spectacle. Bravant la contagion, il visite les malades, s'installe à leur chevet. On se dispute son assistance, car la faveur de ses prières, suppléant à l'inefficacité des remèdes, apporte la guérison. Il ressuscite les mourants par le signe de la croix. Son dévouement triomphe du fléau. A Rome, les miracles se multipliaient sous ses pas ; il y vécut trois ans sans faire connaître son nom et son origine, même au pape. En retournant dans son pays, il fut saisi de la peste, triste récompense de cette abnégation charitable. La fièvre fait claquer ses dents et ses membres refusent de le porter. Alors il appelle vainement au secours. Personne ne répond à son cri de détresse. Un jour qu'il s'aventure à mendier un morceau de pain, on le chasse à coups de flèches ; blessé à la jambe, il se traîne avec peine le long des chemins, sans gîte pour reposer son corps meurtri.

Épuisé, il se couche dans une cabane abandonnée, ouverte à tous vents. Sa blessure et surtout la faim le fait souffrir. Il se sent défaillir. Ses yeux se ferment à la vie lorsqu'un ami inespéré se révèle. Humble et pitoyable témoin de cette douleur solitaire, un chien lui apporte l'aumône de son amicale assistance. De sa langue, la bonne bête caresse les plaies saignantes ; son œil sourit au désespoir de l'abandonné ; puis elle va lui chercher à manger. Chaque jour, elle lui apporte du pain. Le mal cède à ces soins attentifs et ses forces lui reviennent. Le voyageur peut se remettre en route et regagner son pays. Cependant, vaincu par les épreuves, il est méconnaissable lorsqu'il entre dans sa ville natale. Sa misère hailonneuse le fait repousser par sa famille à qui il tend la main. On le considère comme un étranger et un espion. Son oncle gouverneur le fit jeter en prison ; au bout de cinq ans, il mourut étendu par terre, muni des sacrements. On le reconnut à la croix rouge marquée sur sa poitrine.

Ses obsèques furent un triomphe. Le culte de « Saint Roch et son chien » est devenu et demeure populaire dans toute l'Église. Sa fête est célébrée le 16 août.

L'Abbé Evariste Leblanc, prêtre-curé



L'abbé Evariste Leblanc naquit à Saint-Jacques de Montcalm en 1920 du mariage de Napoléon Leblanc et de Léontine Contant. Il est le cinquième d'une famille de sept enfants dont cinq garçons et deux filles.

Après ses études primaires à l'école du rang et au collège Saint-Louis-de-France de Saint-Jacques, il s'achemine au collège de l'Assomption pour ses études classiques d'une durée de huit ans.

En 1944, il entre au Grand Séminaire de Montréal où il étudie la Théologie pour se préparer au sacerdoce. En 1948, il est ordonné prêtre par Monseigneur Edouard Jetté en la cathédrale de Joliette.

En septembre 1948, il s'inscrit à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec pour une durée de deux ans, où il obtint une maîtrise en Relations industrielles.

En septembre 1950, il part pour l'Europe pour une année de perfectionnement en Sociologie à l'Université de Lille en France et de Louvain en Belgique.

De retour d'Europe en 1951, Monseigneur Papineau le nomme aumônier et professeur de Sciences sociales à l'école d'Arts et Métiers de Joliette, aumônier

diocésain des Syndicats nationaux de Joliette, directeur adjoint au Secrétariat d'action sociale du diocèse, aumônier de la Fraternité des policiers de Joliette, aumônier de l'Association professionnelle des voyageurs de commerce, aumônier de l'Association diocésaine des Commissions scolaires.

Au cours de ces 17 années de vie active dans l'enseignement, et l'action sociale, il accumule d'autres fonctions importantes : vicaire à la paroisse Saint-Jean-Baptiste, desservant dominical à la chapelle Entre-Lacs, fondateur et animateur de la Coopérative d'habitation de Joliette, fondateur de la Fédération des enseignants du Diocèse de Joliette et professeur de Doctrine sociale à l'École normale de Joliette.

En 1968, il est nommé curé de Saint-Zénon, où il organise la célébration du centenaire de cette paroisse.

En mai 1971, il revient à Joliette comme curé de la paroisse Sainte-Thérèse jusqu'en septembre 1982, date à laquelle Monseigneur René Audet le nomme curé de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'Abbé Pierre-Damien Robert

L'abbé Robert naquit à Saint-Arnobio le 5 octobre 1910 du mariage de Phidias Robert et de Mathilda Chevrette.

Devenu orphelin à 6 ans, et ayant acquis les premières notions des lettres à la petite école, il s'oriente vers le Séminaire de Joliette où il termine ses études classiques en 1934.

En septembre il commence ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, et il est ordonné prêtre le 11 juin 1938 ; puis il est professeur au Séminaire de Joliette pendant un an. Saint-Roch-de-l'Achigan eut le bonheur de recevoir l'abbé Robert comme vicaire en 1939, jusqu'en 1954. De 1954 à 1960, il est vicaire à Lavaltrie ; de 1960 à 1963, il est nommé Aumônier du Juvénat Saint-Gabriel du Manoir de Mascouche.

En 1963, il est nommé vicaire à Saint-Lin jusqu'en 1965 et de 1965 à 1970, il est curé à Sainte-Béatrix ; de 1970 à 1981, il dirige la cure de Saint-Ignace de Loyola.

En 1981, il a choisi comme résidence le presbytère de Saint-Roch.

Corporation municipale de Saint-Roch-de-l'Achigan

Maire



Guy
Desrochers

Membres du conseil



Yvette
Roy



Réjean
Gagnon



J.-C.
Lafortune



Marcel
Henri



Jocelyn
Vendette



Luc Locat
pro-maire



Philippe
Riopelle
*secrétaire-
trésorier*



Claude
Marien
*Directeur
des travaux
publics*

« En Dieu est mon repos »

Ecartelé.

Haut 1 : D'azur à trois crecelles d'or.

Haut 4 : D'azur à chien passant d'argent.

Haut 2 et 3 : D'argent à trois poissons achigans de gueules posées en fasce.

Les ornements en pointe aux listels d'or, chargés de la devise en lettres de sable : « En Dieu est mon repos ». L'écu a comme soutien, deux branches de feuilles d'érable, au naturel, posées en sautoir.

Explication des termes.

Première partition : Les crécelles (meuble : en héraldique, signifie tout objet placé dans l'écu). Un moulinet très bruyant, qui dans la liturgie catholique remplace la cloche le jeudi et vendredi saint et aussi appelle les fidèles à la prière.

Quatrième partition : Saint Roch est représenté par le chien : ange qui guérit la plaie de sa cuisse et lui dit qu'on l'invoquerait contre la peste ; chien qui, chaque jour, lui apportait de la nourriture.

Deuxième et troisième partitions : les trois achigans qui représentent la situation géographique de Saint-Roch : A) la rivière l'Achigan ; B) Saint Roch, serviteur du monde ; C) Le Christ, appelé le Grand Prophète.

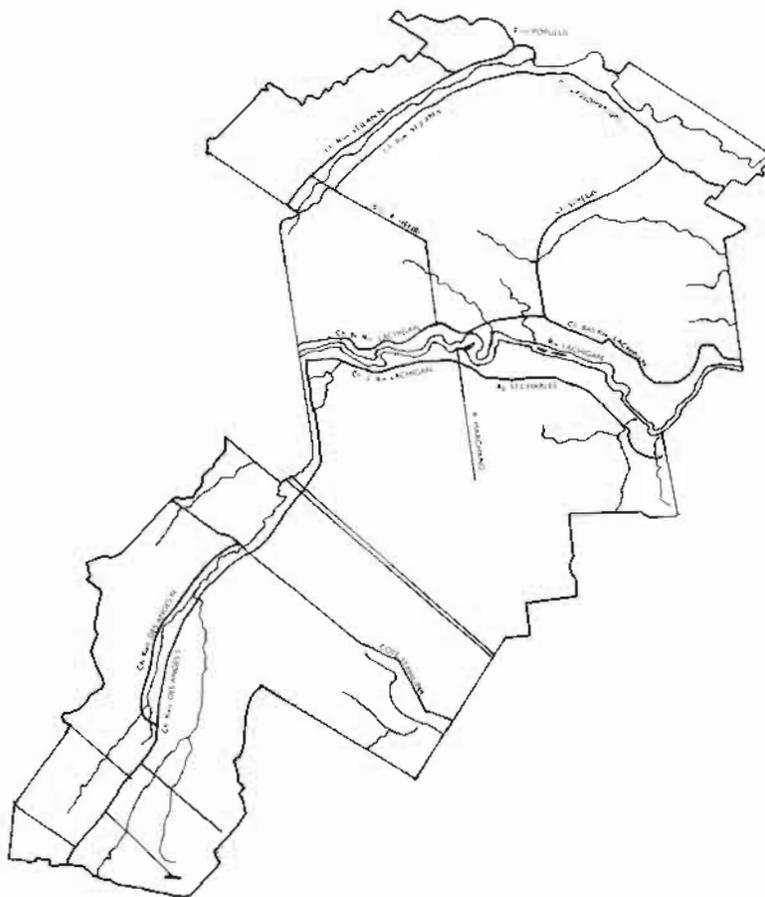
La devise répond à un cri de foi et d'espoir que saint Roch avait fait sien : « En Dieu est mon repos ». En science héraldique il existe 9 émaux ou couleurs, (représentés d'une façon toute particulière lorsque la couleur n'existe pas). Voici les couleurs des armoiries de Saint-Roch. 1) Azur, le bleu, représenté par des lignes horizontales. Le bleu est l'emblème de la justice, la loyauté et la beauté. 2) Or, représenté conventionnellement par des pointillés bien rangés. C'est le premier métal employé en héraldique, points en quinconces. Symbole de la dignité, de la gloire et du rayonnement, au milieu duquel autrefois, les artistes représentaient les saints. 3) Argent : 2^e métal représenté en héraldique. Il est identifié par un blanc plein, symbole de pureté. 4) De Gueules : traduit par le rouge et identifié par des lignes verticales. Symbole du martyr et de la souffrance. 5) Sable : le noir couleur de la zibeline.

Explication des termes héraldiques

Chien passant : chien en marche. *Fasce* : bandelette ou carré coupant l'écu, horizontalement ou diagonalement et qui est une pièce honorable. *En pointe* : au bas de l'écu. *Listel* : petite bande de ruban ou parchemin sur laquelle on écrit la devise. *Chargé* : posé dessus le meuble. *Au naturel* : comme dans la nature. *Sautoir* : en forme de X.



Saint-Roch-de-l'Achigan

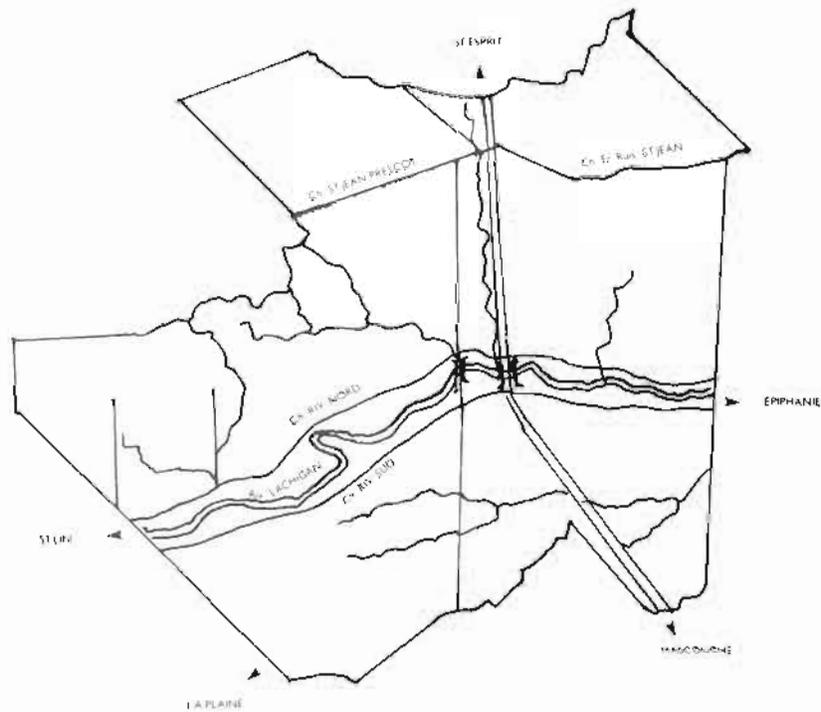


Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest, deux paroisses rurales situées à moins de 40 km de Montréal et au début des Basses Laurentides, sont encerclées par L'Épiphanie, Mascouche, Saint-Esprit, Saint-Lin et Saint-Jacques.

Saint-Roch-de-l'Achigan existe depuis 1787, et fête son bicentenaire cette année ; Saint-Roch-Ouest a été tirée en 1921 de la première municipalité.

Les routes 25 et 125, traversent ces deux paroisses à l'accueil chaleureux et vivifiant.

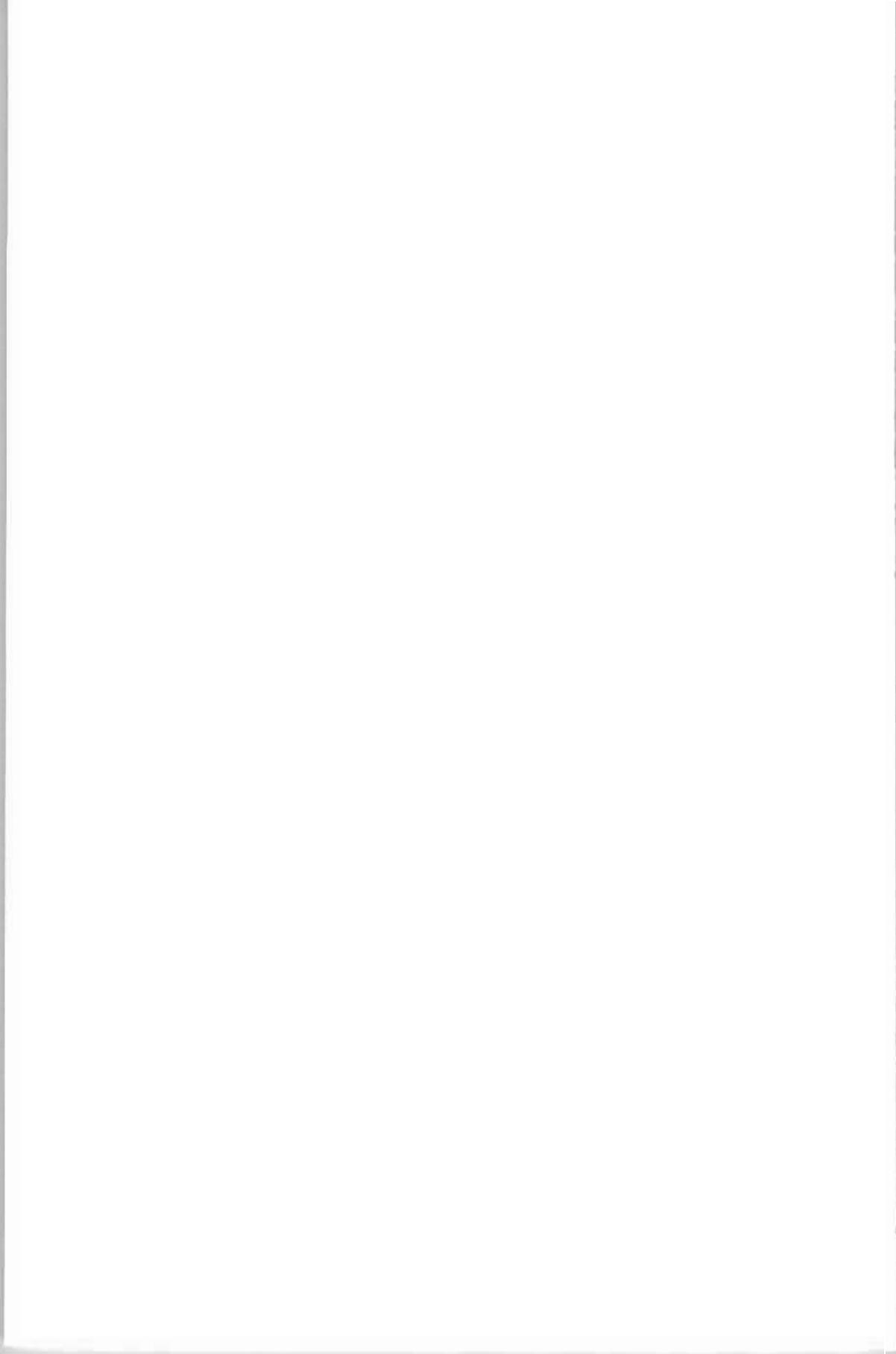
Saint-Roch-Ouest



La rivière l'Achigan prend sa source dans le lac du même nom, et traverse par de capricieux méandres les deux municipalités en semant ici et là quelques îlots de verdure. Des cascades joyeuses modèrent sa course et l'immobilisent devant l'église comme pour admirer le paysage. Son débit d'eau a permis d'opérer des moulins, qui ont écrit plusieurs pages d'histoire du Grand Saint-Roch.

La population est fière de son village et reste attachée aux coutumes ancestrales. Riche de souvenirs, grouillante d'activités, tournée vers le progrès, elle est prometteuse d'avenir.

Les paroisses de Saint-Roch et de Saint-Roch-Ouest sont heureuses de souhaiter la bienvenue à tous les visiteurs afin qu'ils jouissent du bon air et de la chaleureuse hospitalité de ses habitants.



Les seigneuries de Repentigny et de Lachenaie

Pierre Le Gardeur de Repentigny amiral, gradé de l'armée française, était un homme de grande sagesse, de bonté et de vertu. Il arrive au Canada pour la première fois le 11 juin 1636, six ans avant la fondation de Montréal, en compagnie de M. de Montmagny et de quarante-cinq membres de la famille Le Gardeur. D'ascendance normande, il fit par la suite plusieurs voyages entre la mère patrie et sa colonie. C'était un gentilhomme fort respecté de la colonie naissante.

Il avait pied-à-terre à Stadaconé (Québec) et cherchait un endroit propice pour établir sa résidence et faire commerce au pays.

Par un acte passé à Paris le 16 avril 1647, M. de Repentigny reçut de la Compagnie de la Nouvelle-France (compagnie appelée plus tard Les Cent Associés) une vaste seigneurie qui a porté le nom de « Repentigny » et dont une partie sera plus tard connue sous le nom de « Domesne » dans la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche. Cette seigneurie de quatre lieues de largeur s'étendait des limites de la seigneurie de

Terrebonne à l'ouest, le tout sur six lieues de profondeur, depuis le fleuve et la rivière Jésus.



Pierre Le Gardeur de Repentigny.

Pierre Le Gardeur n'exploita pas sa seigneurie. Il mourut en mer dès 1648, année suivant la concession. Dans la *Vie de Mère Catherine de Saint Augustin* du père Paul Ragueneau, publiée à Paris en 1671, nous trouvons les renseignements suivants : « [...] Mère Catherine de Saint Augustin s'était embarquée à La Rochelle le 27 mai 1648 (un an à la suite de la concession à Le Gardeur) sur le vaisseau commandé par M. Le Gardeur de Repentigny. » Cette petite religieuse de moins de seize

ans était une recrue destinée à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le père dit dans le chapitre qu'il consacre à la maladie de cette sainte religieuse : « [...] plusieurs dans ce même navire étaient tombés malades avant elle et M. De Repentigny, général de la dite flotte, en étant mort depuis huit jours, avait été trouvé le corps demy couvert de taches de pourpres noires, larges comme des doublures [...] »

Dans la *Relation* de 1647-1648, le père Jérôme Lalemant avait déjà dit de la mort édifiante de M. Le Gardeur de Repentigny :

« [...] mais, pour ne m'écarter de mon discours, le premier vaisseau nous ayant consolé par le retour du père Barthélemy Vimont et par la venue de trois bonnes religieuses Hospitalières, qui réjouirent infiniment leur maison, nous attrista par le nombre de personnes malades qu'on fit porter en cette maison de charité et de miséricorde. C'est chose rare que les maladies se jettent dans les vaisseaux qui viennent en ce pays, si la traversée est un peu rude pour les mers, elle n'a pas coutume d'altérer la

santé des corps. Quelques mauvais airs pris en France ou les grandes chaleurs qu'ils ressentirent approchant des Açores, ou la corruption des vivres mal choisis ou tout cela ensemble leur a causé je ne sais quelle épidémie qui en a fait mourir quelques-uns et a tourmenté un assez bon nombre.

M. De Repentigny fut enlevé en moins de douze jours mais avec une bénédiction toute particulière. Sa mort, dit le père qui l'a assisté jusqu'au dernier soupir, a été précieuse devant Dieu, tant il était solidement résigné à ses volontés. »

Pierre Le Gardeur laisse ses biens à sa femme, Marie Favery et à ses deux fils, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur, Sieur du Villiers.

Madame Favery cède ses droits seigneuriaux à ses fils qui sont alors co-propriétaires de deux seigneuries : celle de Repentigny et celle de Bécancourt. Le même jour, les deux frères font un partage : chacun aura sa seigneurie. Jean-Baptiste gardera celle de Repentigny tandis que Charles recevra celle de Bécancourt.

Jean-Baptiste Le Gardeur, né en 1632, fils aîné de l'amiral Pierre Le Gardeur, (il avait alors seize ans à la mort de son père) épouse à Québec Marguerite Nicolet, fille de Jean Nicolet, qui avait fait la traversée du lac Michigan au Mississippi en 1639. L'union fut bénie par le père Jérôme Lalemant, supérieur de la mission des Jésuites et oncle du martyr Lalemant. Les témoins du mariage furent Monsieur de Lauzon et M. D'Ailleboust, le gouverneur en poste.

L'année du mariage, soit en 1656, le couple établit sa résidence sur la concession donnée en 1647 ; Jean-Baptiste devient donc le premier seigneur de cette seigneurie. Cependant sa carrière militaire l'empêche d'habiter sa résidence. Il continua donc sa carrière jusqu'en 1702, alors qu'il se retira en permanence à sa seigneurie. Entre-temps, il avait fait défricher la plus grande partie de son domaine. Alors âgé de 49 ans au recensement de 1681 nous lisons qu'en plus de 12 enfants, « il possédait 10 fusils, 30 bêtes à cornes, 100 arpents en valeur ». Néanmoins c'était une dure bataille pour le pionnier et l'Intendant Champigny en 1687

demanda l'aide du roy pour Repentigny et ses treize enfants. « Nous devons leur donner du blé d'inde immédiatement écrivait-il, ou il mourra [...]. »

De 1680 à 1693 on raconte des histoires d'attaques indiennes contre les premiers colons de ce district et plusieurs des colons furent massacrés en 1689 (massacre de Lachine). Il ne semble pas y avoir de références détaillées sur la famille de Repentigny excepté la mention de prodiges de bravoure de J.-B. Le Gardeur alors qu'il combattait les Iroquois sous les ordres de Monsieur de Tracy.

Le 11 mai 1670, Jean-Baptiste Le Gardeur cède une partie de ses droits dans la seigneurie de Repentigny à Charles Aubert, sieur de LaCheneye, par acte devant le notaire Romain Becquet à Québec. Le partage se fera plus tard. En effet, le 5 mai 1671, il y a accord de partage entre J.-B. Le Gardeur et Charles Aubert de la façon suivante :

A) Le sieur Jean-Baptiste Le Gardeur aura la moitié de la seigneurie, depuis la rivière l'Assomption des deux côtés, jusqu'au fleuve au sud, et jusqu'à la seigneurie de Saint-Sulpice à l'est. Chacun pourra prendre aussi la moitié de la rivière l'Assomption. Le Gardeur pourra prendre pour prairie, 15 arpents de front sur 8 de profondeur, sur la moitié du sieur de LaCheneye qui aura sa seigneurie en front sur la rivière des Mille-Isles et un peu sur la rivière des Prairies.

B) Le Sieur Aubert de LaCheneye aura depuis la rivière de l'Assomption deux lieues, jusqu'aux terres non concédées suivant les rivières Mille-Isles et Jésus (des Prairies). Le sieur Jean Guyon DuBuisson en fera l'arpentage. (Tiré de 300 ans d'Histoire de Lachenaie, Claude Martel.)

Voyons un peu ce qu'était ce Charles Aubert. Né à Amiens en 1633, de Jacques Aubert et de Marie Goupy, il vint au Canada avant 1655 pour les affaires de la Compagnie de Rouen. Il ne tarda pas à trouver plus avantageux de faire du commerce à son compte. Ses affaires prenant de l'expansion, il devint le commerçant le plus riche de Québec. Il possédait des barques qu'il faisait voyager entre Québec et toutes les

agglomérations sises sur le bord du Saint-Laurent. En 1682, le quartier commerçant de la Basse-Ville de Québec fut la proie des flammes et LaCheney e épuisa ses fonds pour reconstruire toutes les maisons et les commerces détruits. Il n'y eut aucune maison de la Basse-Ville qui ne lui fut redevable.

Le 6 février 1673, Pierre Pérotain, procureur du sieur de LaCheney, devant le notaire Thomas Frérot, donne des concessions de terres de 3 arpents de front par 20 de profondeur à 12 colons, parmi lesquels nous trouvons François Cotineau Laurier, natif de Saint-Cloud, province d'Angoulême, en France. Le 17 janvier il épousera à Ville-Marie (Montréal) Madeleine Milot, fille de Jacques et de Jeanne Hébert. Avec le temps ses descendants prendront le nom de Laurier. C'est donc le premier ancêtre canadien de Sir Wilfrid Laurier. Le 22 septembre 1676, Charles Bazaire, procureur du sieur de LaCheney, rend « Foy et Hommage » pour ce dernier, c'est-à-dire qu'il lui promettait une fidélité et un dévouement absolus.

Dans le régime féodal qui prévalait à cette époque, on nommait « Hommage » l'acte par lequel le vassal se déclarait l'homme de son seigneur. Cette cérémonie symbolique était suivie par celle de l'« Aveu », déclaration écrite constatant l'engagement du vassal envers son seigneur, à raison du fief qu'il en a reçu. Pour sa part, le Seigneur s'engageait à protéger son Vassal. Un « Homme sans Aveu » était donc un homme sans protection, sans domaine et sans appartenance.

Le 26 octobre de l'année 1676, devant le notaire Romain Becquet, le sieur de LaCheney passe à Pierre Pérotain, un bail à ferme de cinq ans pour s'occuper de cette seigneurie. Le bail à ferme était une convention par laquelle un propriétaire abandonne à quelqu'un pour un temps déterminé la jouissance d'un domaine agricole, moyennant une redevance en argent ou en nature.

Le 13 août 1680, le notaire Pierre Duquet de Québec reçoit l'acte de vente de la seigneurie de LaCheney par Charles Aubert au Sieur Pierre Noël Le Gardeur, Sieur de Tilly, qui la lui remettra le 10 octobre 1689.

Entre-temps, cette seigneurie changera successivement de locataires pour aboutir finalement entre les mains d'un marchand de Québec.

Le 7 décembre 1700, devant le notaire Louis Chambalon, le sieur Gobin, procureur du sieur de LaCheneye, vend la seigneurie de Lacheneye au sieur Raymond Martel, marchand de Québec, et négociant en fourrures.

Ce nouvel acquéreur fait acte et prise de possession de la seigneurie de LaCheneye, le 15 avril 1701, devant le notaire Pierre Raimbault. Les déboires financiers du Sieur Martel amènent ses créanciers de La Rochelle, en France, à prendre des procédures devant le Conseil Souverain à Québec.

Entre-temps, le 7 novembre 1703, Martel subit un procès en séparation de biens avec sa femme, Marie-Anne Trottier Desruisseaux. La séparation est accordée le 28 août 1704. La mauvaise santé de Martel est à l'origine de tous ses malheurs.

Craignant que sa seigneurie entière ne tombe un jour entre les mains de ses créanciers, Raymond Martel créa le 20 juillet 1707, par contrat passé devant M^e Raimbault, notaire à Montréal, deux fiefs dont l'un reçoit le nom de Fief Martel ou seigneurie du Petit Lac, et l'autre qui prendra 20 ans plus tard le nom de Bailleul. Pour le moins prévoyant, il institue son fils Nicolas, alors âgé de 5 ans, seigneur en titre de ces deux fiefs. Son épouse, Marie-Anne Trottier, fille d'Antoine Trottier sieur Desruisseaux, étant séparée d'avec lui quant aux biens est autorisée par le même contrat à rendre « Foy et Hommage » au seigneur de LaCheneye, c'est-à-dire, à lui-même, pour et au nom de son fils et jusqu'à la majorité de ce dernier.

L'Histoire de l'Assomption écrite en 1967 par Christian Roy, relate à la page 105, document 14, l'histoire du Fief Bailleul ; rien de plus savoureux que cette légende ! C'est à lire.

Raymond Martel mourut le 1^{er} septembre 1708. Ses affaires déjà en mauvais état ne firent qu'empirer après sa mort, si bien que la seigneurie finit par être vendue en justice.

Le 31 mai 1715, la seigneurie de LaCheneye est adjugée à Pierre Le Gardeur et à son épouse, Dame Agathe de Saint-Père, par le sieur Bouat, lieutenant particulier de Montréal, pour le prix de 38 300 livres.

Ainsi donc, après 35 années passées en des mains étrangères, l'immense seigneurie de LaCheneye revenait aux Le Gardeur de Repentigny, mais sans les Fiefs Martel et Bailleul.

Pierre Le Gardeur et Agathe de Saint-Père eurent 8 enfants, sept filles et un garçon.

En plus d'être seigneur de Repentigny, Pierre Le Gardeur devenait donc en même temps seigneur de LaCheneye. En 1717 il fit bâtir un nouveau moulin ainsi qu'un manoir seigneurial, sur la rivière Saint-Jean-Baptiste à Mascouche. En 1718, au début de l'année et dans les mois qui suivirent, Pierre Le Gardeur concéda les terres « toutes complantées de haut bois » sises au nord de la rivière l'Assomption, face à Repentigny, à des colons venus pour la plupart de la Pointe-aux-Trembles (tiré de *Ville de Le Gardeur*, C. Roy et O. Therrien). Le 6 juin 1724, ce Pierre Le Gardeur fait acte de Foy et Hommage pour la seigneurie de LaCheneye ainsi que pour celle de Repentigny. Deux jours après il fait son « Aveu et Dénombrement », document dans lequel on dressait la liste des censitaires et l'inventaire de leurs biens.

Le 23 novembre 1733, il passe un bail à ferme de neuf ans pour le moulin à vent de son domaine de la seigneurie de LaCheneye à François Simon Delorme. Le 28 décembre 1735, le seigneur de LaCheneye demande à l'intendant Hocquart de réunir à son domaine les terres de vingt censitaires qui les avaient obtenues en 1732, mais qui n'avaient pas rempli leurs engagements en plus d'avoir coupé et vendu du bois sur leurs concessions, sans qu'il le sache.

Pierre Le Gardeur de Repentigny mourut en 1736 et son fils unique, Jean-Baptiste-René, trois ans plus tard, laissant quatre fils, dont Louis, marié à Madeleine Chaussegros de Léry.

Au début de 1748, devant le notaire Henri Bouron, nous relevons un acte d'abandon par Agathe de Saint-Père Le Gardeur de Repentigny, veuve Bouat, de ses droits successifs dans la seigneurie de LaCheneye à Marguerite Le Gardeur de Repentigny, sa belle-sœur, veuve de Jean-Baptiste Saint-Ours Deschailons. Quatre jours plus tard, la seigneurie de LaCheneye est partagée entre les héritiers de Repentigny.

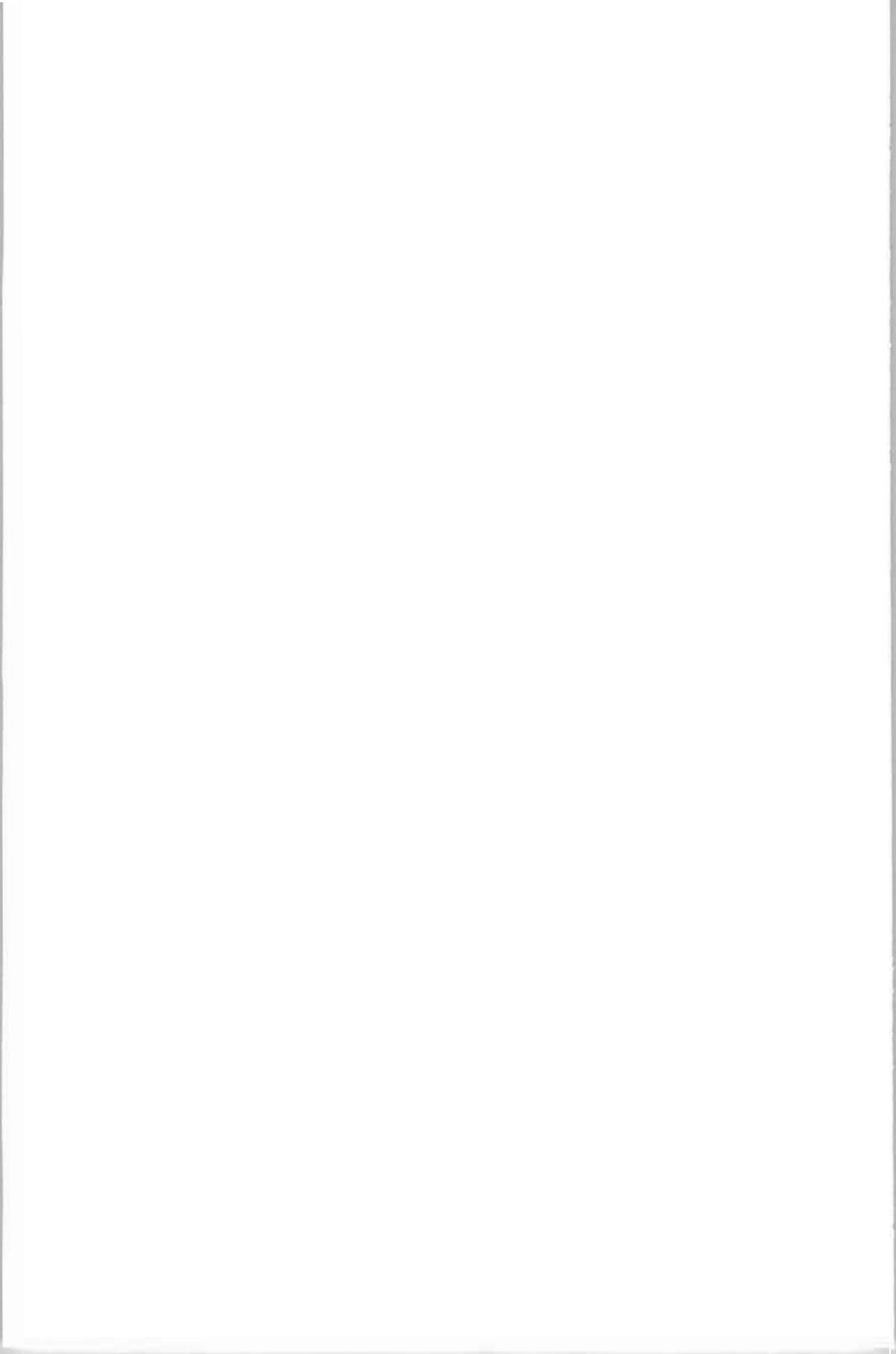
Le notaire Jean Saillant de la ville de Québec reçoit l'acte de vente, le 13 avril 1753, de la seigneurie de LaCheneye par Catherine Le Gardeur de Repentigny à Pierre de Repentigny, son neveu. Ce dernier, désireux de retourner en France, vend la seigneurie à Marie-Madeleine de Chaussegros de Léry, épouse de Louis Le Gardeur, Chevalier d'Arpentigny, frère de Pierre. Pierre quitta le pays pour devenir gouverneur de Mahé en 1763, et Louis quittera également le Canada la même année pour devenir à son tour gouverneur du Sénégal et de Coa.

Son épouse, Madeleine Chaussegros de Léry, garde possession pendant trois ans de cette partie de la seigneurie et décide de quitter le Canada après la conquête, pour rejoindre son mari. Elle vend une partie de ses droits (le nord-est) à Roch de Saint-Ours qui s'en portait acquéreur pour son fils Paul-Roch. Cette partie de la seigneurie de LaCheneye prit le nom de seigneurie de l'Assomption afin de la distinguer de l'autre partie qui conserva le nom de LaCheneye. Cette partie sud-ouest, fut vendue le 8 avril 1766, au lieutenant colonel Gabriel Christie, major général du quartier des troupes de Sa Majesté Britannique en Amérique et Capitaine dans le 48^e régiment. Les autres seigneurs de LaCheneye, sous le régime britannique, furent Jacob Jordan à partir de 1785, tout en étant aussi seigneur de Terrebonne, Peter Pangman le 3 novembre 1794, son fils John et son petit-fils John Henry. Ce dernier avait cédé de son vivant ses droits de cens et de rentes à l'évêché de Joliette ; c'est pourquoi certaines gens de Saint-Roch et de Mascouche payaient jusqu'en 1940 des rentes à l'évêché.

Mais revenons au printemps de 1786. La mère de Paul-Roch de Saint-Ours achète le fief Bailleul ; quelque vingt ans plutôt, soit en 1764, son mari avait acheté le nord-est de la seigneurie de LaCheneye et lui avait donné le nom de seigneurie l'Assomption. On imagine qu'il voulait ainsi respecter la concession donnée à son aïeul par Jean Talon, le 3 novembre 1672, en considération du fils aîné du Seigneur Saint-Ours prénommé Louis, tenu sur les fonts baptismaux au nom du Roy de France : « [...] Permission est donnée d'ouvrir des défrichements sur une lieue de terre située au pied du premier rapide de la rivière l'Assomption en descendant vers la seigneurie Repentigny et du côté de l'ouest supposé

que le dit espace de terre ne soit déjà concédé et sans le droit d'autrui. [...] Pour remplacer ce qui pouvait manquer à cause du domaine des MM. de Saint-Sulpice, deux lieues de front sur six de profondeur entre la seigneurie de Repentigny et la seigneurie de Lavaltrie aboutissant par un bout au grand fleuve et par l'autre sur et par-delà la rivière l'Assomption ». Le 19 novembre 1673, M. François Dollier de Casson, supérieur du séminaire, procureur de M. Alexandre de Bretonvilliers, supérieur à Paris, fait une convention amicale avec M. de Saint-Ours. Ce dernier abandonne ses droits aux MM. de Saint-Sulpice afin de recevoir de leurs mains un acte de concession de la même seigneurie à titre de fief noble.

Saint-Pierre-du-Portage, situé dans la seigneurie de Saint-Sulpice, pouvait donc devenir l'Assomption en toute quiétude...



La naissance de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le fondateur, sa lignée, ses armoiries

La famille de Saint-Ours entre, en cette année de 1786, en possession de LaCheneye, Repentigny et des fiefs Martel et Bailleul. Mais examinons cette illustre lignée.

L'aïeul, Henry de Saint-Ours eut entre autres trois fils dont Jean-Baptiste, le grand-père du fondateur. Pierre-Roch, fils de Jean-Baptiste épousa à Québec, le 30 juin 1745, D^{lle} Charlotte de Boishébert. De cette union naquit Paul-Roch, notre fondateur.

Après le traité de 1763, celui-ci revint au pays avec ses parents, et épousa aux Trois-Rivières en 1785, D^{lle} Marie-Josèphite de Tonnancour, fille de Joseph Godfroy de Tonnancour et de feu Louise de Carrerot. Les époux sont mariés en communauté de biens. Paul-Roch accorde à son épouse une rente viagère de 600 livres avec un préciput égal à la somme de 3000 chelins. M. de Tonnancour mit dans la corbeille de noces 10 000 livres en avancement d'hoirie, et Pierre-Roch donne à son fils une rente annuelle de 1200 chelins à compter des épousailles et payable durant la vie du donateur seulement.

Paul-Roch de Saint-Ours prit la relève de son père à la Chambre législative. On créait là un précédent qui fut noté, afin de ne plus se reproduire. Cependant la famille de Saint-Ours était en grande estime auprès des autorités anglaises et ainsi donc, Carleton approuva la candidature de Paul-Roch de Saint-Ours en considération de son père dont les talents et le tact avaient attiré l'attention des autorités. En dépit de ces services, le gouverneur ordonna de ne plus présenter ces sortes de succession afin « que cela ne dégénère pas en charges héréditaires ».

Le seigneur de Saint-Ours s'occupe de la chose publique pendant de longues années, administre ses terres de la seigneurie de l'Assomption avec intelligence, et garde des relations très fraternelles avec son frère cadet.

Il donne l'exemple d'une conduite bien chrétienne et d'une charité exemplaire. Vers la fin de sa vie, il endure une maladie de langueur avec résignation, et malgré la douleur ne se plaint pas : il suit l'exemple de bons chrétiens que furent tous nos aïeux en cette terre canadienne.

Né en 1747, il meurt le 11 août 1814, âgé de 67 ans, et est inhumé dans l'église de Saint-Roch, en présence d'un grand nombre de personnes.

Le seigneur de Saint-Ours avait eu plusieurs enfants, mais deux seulement lui survécurent : Elisabeth-Marguerite et Charles-Auguste.

Ce dernier, fils du seigneur fondateur, fut colonel des milices du bataillon de l'Assomption. Il épouse le 20 février 1820, Marie-Aurélié Faribault, fille du notaire Faribault, juge de paix, colonel des milices de Lavaltrie.

Le 24 juillet 1832, il fait son testament en présence de Messire François Labelle, curé de Saint-Pierre-du-Portage et Amable Archambault et donne tout à son épouse. Il meurt le 20 septembre 1837, l'année des Troubles, âgé de 49 ans. Il est inhumé le 25 septembre dans l'église de Saint-Roch comme en fait foi l'extrait de sa sépulture. Ses funérailles réunirent un grand nombre de personnalités importantes.

Sa femme lui survit : secondes noces le 19 septembre 1843 à l'Honorable Louis-Michel Viger, Président de la Banque du Peuple,



Charles-Auguste, seigneur de Saint-Ours, fils du fondateur.



Marie-Aurélie Faribault, épouse de Charles-Auguste de Saint-Ours, puis seigneuresse Viger par un deuxième mariage.

seigneur de Repentigny, député du comté de Leinster (l'Assomption et Montcalm), qui décéda en 1855.

M^{me} Viger demeura au domaine de l'Assomption jusqu'à sa mort le 11 février 1880, à l'âge respectable de 82 ans, sans laisser de descendant.

Toute famille noble possédait ses armoiries. Voici une brève description des armoiries de la famille de Saint-Ours :

« Debout, un ours d'argent au cœur d'un champ d'or, timbré d'une couronne d'argent, acosté de deux ornements de roses anglaises. En pointe le nom de Saint-Ours. »

L'ours, emblème de l'illustre famille est représenté en position debout. Prêt à combattre et toujours en alerte il lutte contre la mal.

Cette noble descendance se retrouve au milieu d'un « champ d'or », symbolisant une nation riche sous toutes ses formes et qui ne demande qu'à être exploitée...

& esprance que
 tures deivent
 J. Barthélemy Joliette
 Sabrevois de Bleury
 Peter Charles Loedel
 Hins Faucher
 G. Faribault
 Edmond Franchère
 François Labelle
 ptre
 H. Gagnon
 V. D. Debartz
 Lnt Leroux
 J.M. Raymond
 J.B. Meilleur
 L. B. Leprohon
 Amable Jetté
 Raizenne ptre
 Edouard Faribault
 B. H. Leprohon
 Joseph Bellenger
 ptre
 D. Labelle
 ptre
 Ch. J. Vinet
 P. Viau
 vic. général

Signatures lors des funérailles de Charles-Auguste de Saint-Ours.
 (J. Barthélemy Joliette, Sabrevois de Bleury, Peter Charles Loedel, Hins Faucher, G. Faribault, Edmond Franchère, François Labelle, ptre, H. Gagnon, V. D. Debartz, Lnt Leroux, J.M. Raymond, J.B. Meilleur, (1er Surintendant D.I.P.), L. B. Leprohon, Amable Jetté, Raizenne, ptre., Edouard Faribault., B. H. Leprohon, Joseph Bellenger, ptre, D. Labelle, ptre, Ch. J. Vinet, P. Viau, vic. général)

On utilisait la couronne d'or pour marquer la royauté, celle d'argent pour la noblesse. À l'image de celle des rois de France, elle nous rappelle la souche française. Les deux ornements de roses anglaises indiquent bien que la famille de Saint-Ours reconnaissait la suprématie de Sa Majesté Très Britannique dans la nouvelle colonie. Dans la pointe inférieure, le nom de la famille noble était inscrit.

Debout, un ours d'argent au coeur d'un champ d'or, timbré d'une couronne d'argent, acosté de deux ornements de roses anglaises. En pointe le nom de Saint-Ours.

Un ours : à cause du nom de la famille Saint-Ours.

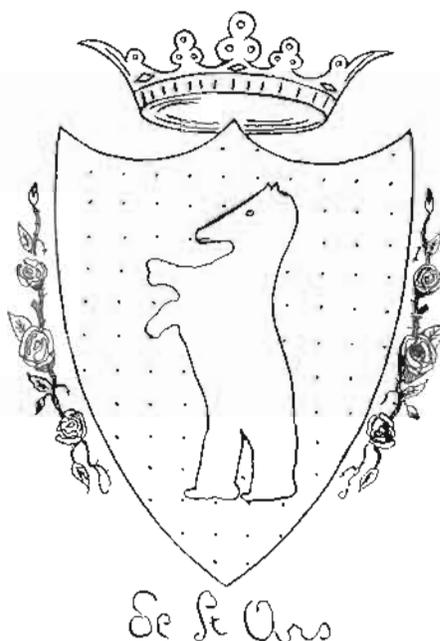
L'ours debout : prêt à combattre, toujours en alerte pour lutter contre le mal.

Au coeur d'un champ d'or : cette descendance de nobles, se considère au milieu d'une nation riche, sous toutes ses formes et ne demande qu'à être exploitée.

Timbré d'une couronne française d'argent : rappelle la souche française ; la couronne d'or représente la royauté, mais la couronne d'argent, la noblesse.

Acosté de deux ornements de roses anglaises : reconnaît la gérance anglaise.

En pointe : au bas, le nom de la famille noble.

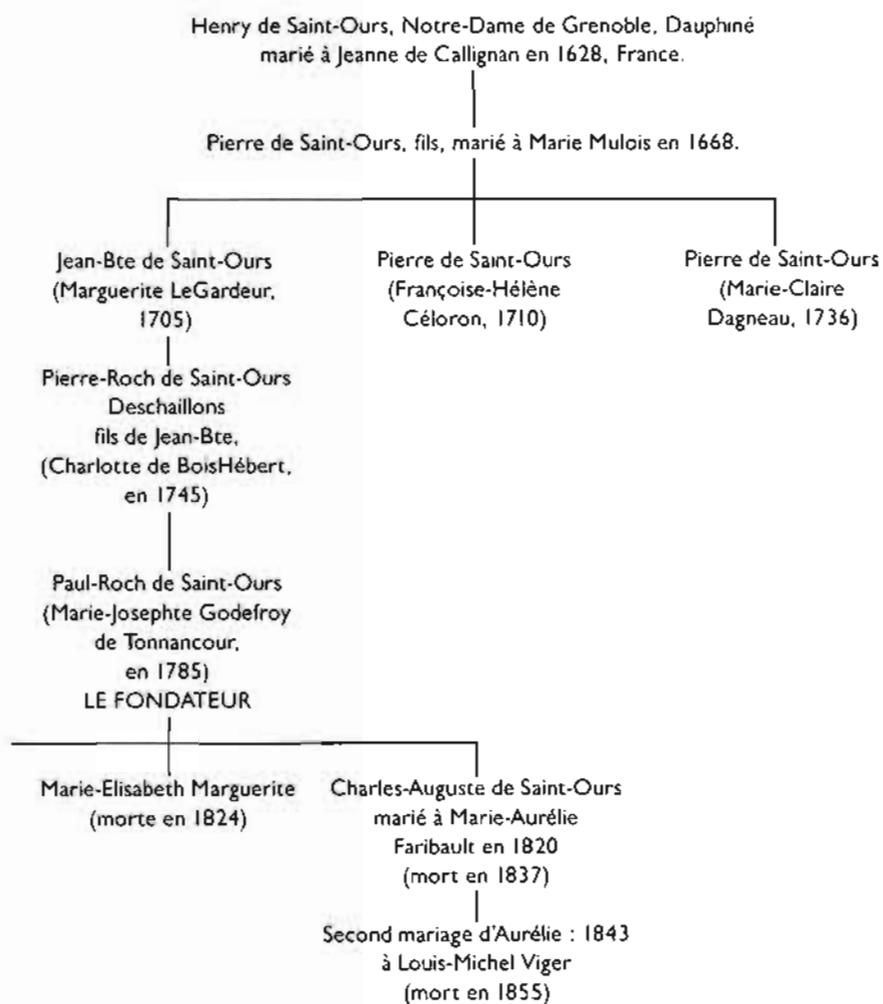


La naissance de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le territoire des seigneuries de Repentigny, LaCheney, Saint-Sulpice et l'Assomption englobe les terres touchant aux rivières l'Assomption, Saint-Jean-Baptiste, l'Achigan, Saint-Esprit, et Ouareau. Tout naturellement, les colons ou censitaires de ces seigneuries tendent graduellement par la « continuation » des terres à remonter vers le nord, en amont de chaque rivière.

De Saint-Pierre-du-Portage se détachera d'abord un territoire qui formera la paroisse Saint-Jacques-de-l'Achigan en 1774 ; il en sera de

Généalogie de la famille de Saint-Ours



même pour Saint-Paul-de-Lavaltrie, en 1786 puis un autre territoire pour Saint-Roch-de-l'Achigan, en 1787.

Du détachement de Saint-Pierre-du-Portage, nous trouvons Roch de Saint-Ours sur l'Achigan qui a pris « vulgairement » le nom de Saint-Roch-de-l'Achigan, en 1787.

Il faut admettre cependant que depuis deux décennies des colons œuvraient sur les terres défrichées le long de la rivière l'Achigan, Saint-Esprit et les deux ruisseaux aujourd'hui connus comme Ruisseau des Anges et Ruisseau Saint-Jean.

Les arpenteurs Laurier père et fils ont dressé plusieurs procès verbaux et plans des terres de Saint-Roch. On y découvrira entre autres que le « Rang Gratte d'ûr » est la « Côte Saint-Bernard » et comprend dix terres en la seigneurie de l'Assomption, six en la seigneurie de LaCheneye de chaque côté d'un ruisseau qui a nom « Petite rivière Saint-Roch ».

Vers 1760, le territoire actuel de Saint-Roch comportait les « continuations » des seigneuries de LaCheneye et de l'Assomption.

Nos ancêtres, foncièrement religieux, ne pouvaient admettre facilement l'éloignement de l'église paroissiale. Ces colons relevaient comme censitaires de seigneurs différents : celui de l'Assomption et ceux des deux fiefs Martel et Bailleul. L'idée de mousser la construction d'une chapelle pour les offices religieux s'imposa. Mais comment s'entendre vu les divisions de territoires ? Ces deux notions laissaient clairement comprendre qu'il ne pouvait y avoir cohésion normale de la part de ces habitants, tiraillés par les droits et obligations de trois seigneurs différents ! Toute entente pour former un groupe homogène était presque impossible ! À preuve, les correspondances trouvées aux archives de Joliette font foi des difficultés inhérentes à ces divisions de territoires. Dès 1770 on prend connaissance des écrits entre l'évêque de Québec et les personnalités du Saint-Roch d'alors : les seigneurs, les notaires et les curés desservants ou résidents. Cette polémique a duré plus de 30 ans (1770-1800).

Le point tournant de cette dispute s'est produit lorsque la mère de Paul-Roch de Saint-Ours, Madame Charlotte de Boishébert, acheta le 17 novembre 1786 du Shérif Bouat de Montréal tout le Fief Bailleul saisi par autorité de justice en janvier 1785. Quelques années auparavant soit le 15 mars 1771, Paul-Roch de Saint-Ours, seigneur dominant des seigneuries de l'Assomption, résidant à Montréal rue Saint-Paul, avait acheté (notaire Daguilhe) les continuations des terres de sa seigneurie. Il s'était fait construire le long du Fief Bailleul une jolie villa qu'il occupait parfois l'été.

L'achat de ce fief par la mère de Paul-Roch de Saint-Ours a eu pour heureux effet d'unir les censitaires de ces terres qui ne relevaient plus maintenant que d'un seul seigneur : Paul-Roch de Saint-Ours, seigneur de cette partie de la seigneurie de LaCheneye communément désignée sous le nom de « Seigneurie de l'Assomption ».

Les censitaires de Roch de Saint-Ours s'acheminent vers un nouveau progrès, un développement renforcé par l'union de tous les colons, si bien que peu de temps après, trois agglomérations importantes se dessinent sur ce grand territoire. Un centre se resserre entre Saint-Pierre-du-Portage et le nouveau développement projeté, présumé cœur de Saint-Roch, lequel prend graduellement le nom de l'Achigan (aujourd'hui l'Épiphanie). Un autre centre, de chaque côté du Ruisseau des Anges, plus près de la future église de Mascouche que de celle de Saint-Roch, est fortement attiré par le curé de Mascouche, l'Abbé Foucher. Une autre polémique s'engage et dure plusieurs années. Beaucoup de lettres sont échangées entre l'évêque de Québec et l'abbé Foucher de Mascouche. Les archives de la province de Québec à l'évêché de Joliette en contiennent plusieurs. Enfin, un troisième centre prend fortement racine vers Saint-Ours du Grand Saint-Esprit, ruisseau du même nom. Une nouvelle polémique surgit et on fait la demande d'une construction d'église le long de cette rivière. Pendant plusieurs années les échanges de lettres se font entre les mêmes personnes, le desservant de Saint-Roch, Messire Bro, curé de Saint-Jacques, et Messire Degeay, curé du Portage. Chacun tirait la couverture de son côté pour avoir le plus grand nombre de paroissiens, lesquels apportaient une dîme et contribuaient à la construction d'une chapelle. Une constatation de quelques personnalités

du temps nous fait penser que Messire Degeay aurait gardé en mains jusqu'à sa mort survenue en 1774, une paroisse vraiment trop étendue...

Nous voilà en présence de trois groupes de censitaires qui cherchent à tirer avantage chacun de son côté ; la grande question est l'emplacement de l'église qui desservira cette population éloignée en partie de quatre lieues de l'église du Portage. Vu l'attachement religieux de nos ancêtres, on s'imagine facilement les nombreuses difficultés qui surgirent surtout pour se rendre chaque semaine aux offices religieux. Le seul moyen de transport du temps était la rivière que l'on descendait, soit en canot, soit en chaland ou à l'aide de tout autre embarcation. Ou alors, il fallait marcher le long du rivage à travers les « branchailles » et les trous d'eau ! On n'a pas dû aller à la messe tous les dimanches...

Pour répondre à ce besoin primordial, on utilisa une solution temporaire : un desservant venait à tour de rôle dans une des maisons d'un centre pour y célébrer la messe et y dispenser les sacrements. Les archives tenues sur feuilles mobiles ont créé beaucoup de difficultés pour retracer clairement l'évolution détaillée du développement vers 1770.

Nous citons ici par ordre chronologique, un résumé des échanges de lettres entre Mgr Briand et Messires les curés, le seigneur de Saint-Ours et les différentes personnalités de Saint-Roch.

Le 8 janvier 1770, M. de Saint-Ours à Messire Degeay, curé du Portage — M. de Saint-Ours fait part d'une lettre où il est question d'une église dans sa seigneurie, territoire aussi grand que celui des MM. de Saint-Sulpice. L'arpenteur est absent depuis cinq mois, voilà pourquoi il n'a pu envoyer le plan demandé l'hiver dernier. Il l'enverra en avril.

Monsieur de Saint-Ours à Mgr Briand, 12 mars 1778 — Messire Foucher de Mascouche force les habitants de la seigneurie de Saint-Ours à travailler pour l'église de Mascouche, le curé veut faire payer des amendes à ceux qui ne se conforment pas au travail de corvée ; le seigneur de Saint-Ours écrit au curé de Mascouche d'attendre l'ordre de l'évêque, lequel doit se rappeler ses promesses de fixer l'église de Saint-Roch près de la rivière l'Achigan.

De Mgr Briand à Messire Foucher curé à Mascouche — Il apprend qu'on menace d'amende ceux qui ne veulent pas contribuer à l'église de Mascouche.

L'évêque n'a jamais dit cela, tout ce qu'il a pu dire a été d'accepter tout ce qu'ils voulaient bien donner librement... Au sujet de ceux qui sont plus proches de sa paroisse ils ne pourraient y entrer qu'en payant.

L'évêque à M. de Saint-Ours, le 14 mars 1778 — Les menaces ne sont pas sur l'ordre de l'évêque. On n'a rien omis pour m'engager à décider... on n'a pas réussi. Chez les habitants qui sont à trois ou quatre lieues sans chemins on ne pourra refuser une requête de ces habitants pour une chapelle. Il ne croit pas que tous les habitants d'une seigneurie doivent être de la même église. Il explique comment il a fait changer le site de l'église. Tâcher d'avertir M. de Pétrimoult, que je connais de caractère à n'être point arrêté par l'intérêt. Voyez aux chemins.

De Mgr à Messire Pétrimoult, le 15 mars 1778 — L'évêque rappelle à Messire Pétrimoult, quatrième curé du Portage, que la place de l'église de Saint-Roch est marquée depuis longtemps et que M. de Saint-Ours le presse de bâtir l'église sur cette place qui est la meilleure et tout le haut de la seigneurie devrait en dépendre ! Il y a discussion sur le site. L'évêque dit encore que M. de Saint-Ours avait promis de faire un chemin, il y a quatre ans, il n'est pas fait et M. de Saint-Ours voudrait que je fasse ce qu'il veut : bâtir l'église... L'évêque est bien disposé et il se fie à M. de Saint-Ours.

Mgr Briand aux habitants de l'Achigan, le 20 février 1779 — Requête du 28 janvier 1779 demandant de ne pas être soustraits de l'Assomption, il veut les rattacher à l'église de la Chûte, car ils sont de cette seigneurie même s'ils ont contribué à construire l'église de l'Assomption.

M. Jean Vienne à Mgr Briand, le 27 février 1779 — Envoie plusieurs papiers et demande son appui pour la construction de l'église, sur un site plus favorable, car elle pourra être desservie par Messire Bro. Il espère réussir.

Mgr Briand à M. Jean Vienne, le 13 mars 1779 — Touché de ses gracieusetés à Londres ou ici, l'évêque ne peut révoquer d'avoir placé l'église à cet endroit. Il a pensé aux pauvres et non au moulin de M. de Saint-Ours. Il ne peut attacher les habitants du Fief Bailleul à Saint-Jacques, ils appartiennent à la seigneurie dont on a déjà séparé mal à propos une grande partie pour la mettre à l'Assomption. Cette dernière faute est la cause de tous les embarras présents.

M. de Saint-Ours à Monseigneur, le 22 décembre 1788 — Messire Desforges, curé de Saint-Roch se lamente qu'il n'y a qu'un tiers qui vient à sa

paroisse, le reste se faisant desservir par Messire Pétrimoulx du Portage. Mgr devrait délimiter clairement les deux paroisses.

Requête des habitants de la Seigneurie de Saint-Ours et du préfet de Vienne, 1788 — Difficultés de recourir au curé de Saint-Roch et proximité de celui de Saint-Henri. Les habitants désirent être desservis par Mascouche.

M. de Saint-Ours à Mgr, le 14 juillet 1789 — Il a déjà écrit l'hiver dernier sur les dissensions de Saint-Roch. Il a une réponse au sujet d'une cloche. Les syndics ont cotisé tous ceux qui avaient contribué à l'église et au presbytère, les opposants quoique en petit nombre, ont actionné les syndics. Le Seigneur a fait suspendre l'action, et demande l'intervention de l'évêque pour apaiser les troubles.

Nous donnons en appendice quelques-unes des lettres échangées pendant cette période.

Vers 1780, les colons commencèrent à agiter la question d'un démembrement. On voulait éviter les subdivisions par la suite dans le nouvel arrondissement qu'on voulait former. Il s'agissait par conséquent de fixer la place de la nouvelle division de manière à atteindre ce but. Ainsi, quoiqu'il eût été question de placer la nouvelle chapelle à un certain endroit plus en amont de la rivière l'Achigan, on crut plus prudent de se rapprocher de l'Assomption afin de parer à cet inconvénient.

Il fut convenu que la ligne de démarcation entre les deux paroisses serait sur la propriété d'un nommé Louis Bricot dit Lamarche, résidant à un mille au-dessus de l'emplacement actuel de l'église de l'Épiphanie. En 1867, cette terre était toujours occupée par un descendant de cette famille. La croix de désignation pour la nouvelle chapelle fut d'abord plantée sur la terre d'un nommé Abraham Dugas, puis transportée de trente arpents en aval de la rivière où elle fut définitivement fixée.

Les propriétaires du bas de la rivière l'Achigan promirent de s'adjoindre à ceux du haut, mais seulement lorsque la chapelle serait bâtie. De sorte que n'ayant pu les avoir plus tard, cette addition étant devenue impossible par les nombreuses et fortes oppositions, le site de la nouvelle église qu'on voulait ériger se trouva placé presque à l'extrémité de son territoire à l'est. De plus, la subdivision qu'on voulait éviter a fini

par s'opérer et a formé quelques années après la paroisse actuelle de l'Épiphanie, située à mi-chemin entre l'Assomption et le premier démembrement. On déplaça la croix en amont de la rivière à l'endroit où l'église actuelle de Saint-Roch est construite. Le nouveau site était préférable à celui que l'on avait d'abord en vue. La rivière l'Achigan, par ses détours et ses cascades, y forme un joli paysage et l'on a pu facilement y construire des moulins à scie et à moudre le grain.

S'il eut existé, à cette époque, un comité d'urbanisme on aurait aujourd'hui un des plus beaux sites de la Province. En effet, si on avait pu dès le principe empêcher de bâtir sur le bord de la côte qui suit le chemin devant l'église, Saint-Roch serait sans conteste une des plus belles places de nos campagnes ; de son site élevé, on jouirait de la vue de la rivière et de ses mille caprices, et au-delà on apercevrait les rives escarpées du sud, si accidentées et tapissées d'une riche verdure.

En 1786, Paul Roch de Saint-Ours, seigneur de l'Assomption et de Bailleul, donna selon la tradition une terre de trois arpents de profondeur sur trente arpents de longueur pour la nouvelle paroisse. Mais comme il fallait répondre aux besoins des cultivateurs par des défrichements, Messire Desforges, curé résident, en fit la remise au seigneur de Saint-Ours ne gardant que quatre arpents. M. de Saint-Ours céda plus tard, en 1790, des terres à Barthélemy Rocher, escuyer, son agent seigneurial à l'Assomption, qui vint y résider quelque temps après. Il est dit qu'en 1800, ce même Barthélemy Rocher fit don à la Fabrique de deux arpents de terre, à cause de l'exiguïté du terrain de la Fabrique pour la construction de ses dépendances. M. de Saint-Ours intervint dans l'acte de cession, pour faire remise « des cens et rentes et de l'indemnité qui lui était dus [...] ». Ainsi, il paraîtrait qu'avec quelques frais qu'il aurait fallu faire dès le principe, la Fabrique aurait pu garder cette propriété qui lui aurait été si utile pour ses établissements ultérieurs, car on plaça un couvent dans le jardin du presbytère et un collège à l'extrémité du village vers 1857.

Dans une lettre en date du 21 octobre 1792, M. de Saint-Ours écrit à Mgr que des gens de Saint-Roch, pressés par le curé, lui ont réclamé une terre qu'il aurait donnée, mais M. Desforges avait acheté la terre

voisine de l'église et il témoignait de beaucoup d'ambition, voulant la garder pour lui, ce qui causait des ennuis à la Fabrique pour étendre ses dépendances.

Nous reproduisons en appendice le texte intégral d'un acte retrouvé intact après deux cents ans, bien remisé sous une pile de livres, dans la voûte de la Fabrique de Saint-Roch. Cet acte passé le 4 septembre 1790, en l'étude du notaire Raymond, relate la « Vente de Paul Rocq de Saint-Ours à Barthélemy Rocher, négociant une terre de 3 arpents par 30 ».

M. Barthélemy Rocher, agent seigneurial de M. de Saint-Ours, était le père d'Agapit Rocher, mort vicaire à Berthier, le 5 janvier 1828 à l'âge de 25 ans et 8 mois. Un autre de ses fils nommé aussi Barthélemy, fut notaire, marié à Mlle Alix Archambault, sœur de MM. Eugène et Camille Archambault, notaires à l'Assomption. Outre les deux fils de M. Rocher l'ancien, on compte un troisième fils, Toussaint Théophile, mort à la fin de ses études. Voyant son père opposé à la vocation ecclésiastique où il semblait être appelé, il pria Dieu de lui ôter la vie plutôt que d'être empêché de suivre ses desseins. Cette mort prématurée à 16 ans donne à penser que sa prière fut exaucée.

M. Rocher avait de plus deux filles ; la cadette épousa Clément Sabrevois de Bleury, avocat et est décédée peu de temps après à Montréal. L'aînée épousa M. Protais D'Odet D'Orsonnens père du docteur D'Orsonnens de Montréal. M. D'Orsonnens d'une famille patricienne de Fribourg, Suisse, était capitaine des grenadiers au régiment des Meurons. Quand il fut licencié, il s'établit à Saint-Roch. Les registres de la Fabrique de la paroisse mentionnent en 1787 la présence des D'Orsonnens à Saint-Roch. En effet, on y retrouve l'acte de baptême d'une fille de D'Orsonnens et la signature de Demoiselle Elmire D'Odet D'Orsonnens. Le 15 juillet 1827, nous notons l'acte de sa sépulture dont voici un extrait :

*Louise Marie Anne Elmire D'Odet D'Orsonnens décédée le 14 juillet
âgée de 12 ans, fille de Protais D'Odet D'Orsonnens, capitaine à demi
payé domicilié à Saint-Roch et Louise Sophie Rocher. Présents Jos
Rocheleau dit Laperche, Angèle Archambault (signé).*

Arsenault prêtre

Contrairement à la totalité des autres actes aux registres, lesquels mentionnent que les gens déclarent ne pouvoir signer selon l'ordonnance, cet acte porte les signatures suivantes : Protais D'Odet D'Orsonnens capitaine à demi payé du Régiment des Meurons, au Service de Sa Majesté Britannique. Jos Rocheleau Angèle Archambault (les deux derniers n'ont pas signé).

Protais D'Odet D'Orsonnens, gendre de Rocher, (agent seigneurial de Roch de Saint-Ours) achète de son beau-père, un lopin de terre en face de l'église, sur le côté opposé de la rivière ; il y fait construire en 1791 ce qu'on appelait la « Chaumière suisse ». Rien n'était plus gracieux que ce chalet qu'on pouvait nommer en toute justice une riche villa.

M. D'Orsonnens avait profité des accidents variés du terrain qui lui rappelait sa patrie et il avait cherché à y reproduire encore davantage le pittoresque de son pays. Le jardin surtout méritait d'être visité. Le soir il présentait un aspect féerique.

La « Chaumière du village suisse » construite en 1791 existe encore aujourd'hui. Elle n'a pas été gâtée par les ajouts et les transformations dus à l'entretien normal. La façade a été conservée telle quelle. C'est la famille Leclerc qui a procédé aux réparations.

Les Demoiselles Leclerc élevées dans cette chaumière suisse y demeurent encore aujourd'hui. Elles ont effectué un voyage en Suisse en 1968, question entre autres, de se rendre compte de visu de la beauté de la Suisse tant vantée par les descendants des D'Orsonnens. Effectivement elles sont allées au Domaine des D'Orsonnens et ont vue le « Chalet Suisse » exactement à l'image de leur maison de Saint-Roch. Chalet en forme de Chaumière, élevé devant un tournant de rivière, entouré d'un boisé comme à Saint-Roch. Ce voyage leur a été d'une grande satisfaction.

Les moulins de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le seigneur Paul-Roch de St-Ours fit construire un moulin à farine (moulin banal), vers 1770 sur le terrain connu aujourd'hui comme l'île Masson, au bout du village à l'extrémité de la rue du même nom.

Le premier meunier à faire « aller » le moulin des St-Ours dans leur domaine est Jean Olivier, marié à Cécile Benoît, le 26 octobre 1761. Tout semble indiquer qu'il arriva au moulin en 1771. Sa fille, Marie Cécile Olivier s'est mariée à Mascouche, le 22 janvier 1781 à François Jacques Brien dit Desrochers, fils de François et Louise Fissiau dit Laramée de Varennes. Ce Jacques Brien possédait en 1790 la terre sise à gauche de l'ancien Couvent de Mascouche (Centre communautaire). Il est fait mention de ce même Jacques Brien dit Desrochers lors de la vente d'un terrain à Barthélemy Rocher par le seigneur Paul-Roch de St-Ours en 1790. Jacques Brien résidait donc à Saint-Roch avant cette date puisqu'on s'est servi de sa terre pour en délimiter une autre.

Un autre moulin à farine a été construit au sud de la rivière Saint-Esprit, dans le fief Bailleul, vers 1820 (lot 726 du cadastre actuel).

Nos recherches, poursuivies avec l'aide de Christian Roy et d'Onil Thérien, nous ont amenés à trouver le contrat du notaire



Moulin à scie, construit à l'emplacement du Moulin Bleu, 1820.

J.N.E. Faribault, le 13 mars 1866, dans lequel il est dit que la « Seigneuresse » vend un terrain à Aldéric St-André, sur lequel il y a encore du fer, de la fonte et les moulages d'un moulin construit sur la « Place du Moulin Bleu ». Nous présumons que, lors de la vente du terrain, la venderesse se réservait les résidus non brûlés du moulin détruit récemment. L'acheteur en est Aldéric, le grand-père d'Aldéric St-André, marié à Lucienne Rivest (document 22).

Aldéric construit un moulin sur ce terrain, d'environ trois arpents de superficie : un beau moulin à carder, à farine d'avoine, à scie et à bardeaux ; il y ajoute un foulon, une forge et une maison faisant corps avec le moulin et autres dépendances.

Un autre contrat du notaire Camile Archambault, le 4 décembre 1854, stipule que Joseph Roy, cultivateur et forgeron de Saint-Roch, vend à « Uldrique » St-André, cardeur de Saint-Roch, un terrain (703 du cadastre) sur le fief Bailleul, terrain que Joseph Roy aurait acquis de Nicolas Populus. Ce dernier a obtenu un immense terrain englobant une



Vu de la rivière, le vieux moulin des St-André.

partie du fief Bailleul et une partie du fief Martel, le 5 octobre 1846. Le nom du pont Populus vient de ce cultivateur de 1846.

Le Moulin Bleu actuel a été construit vers 1860, par Joseph, fils d'Aldéric, et son propriétaire Sylvain Lafortune, nous affirme que « [...] le Moulin Bleu serait le seul dans la province qui aurait fonctionné continuellement depuis sa construction ».

Ce moulin possède des moulanges couchées et debout. Il peut moudre le blé, le sarrazin, le seigle, l'avoine, l'orge et possède également un crible et un séchoir. L'intérieur du logis du meunier, au deuxième étage, étant peint en « bleu poudre » ; la croyance générale s'accorde à y trouver là une explication.

Sylvain Lafortune a obtenu le moulin de sa mère, Marielle Henri, épouse d'Angelbert Lafortune. Celui-ci l'avait acquis de son beau-frère, Jean-Marc Henri, qui l'avait eu de son père Rémi. Rémi l'avait obtenu de son beau-frère Odilon St-André, fils de Loric, frère de Joseph St-André qui l'avait construit, vers 1860.

Aldéric, à l'occasion du mariage de son fils Joseph avec Dorolice Archambault le 10 avril 1894, fit une donation devant M^e Marion, de tous ses biens à son fils.

Plus tard Alcide, fils de Joseph, continua la tradition et travailla au moulin jusqu'à sa mort survenue en 1921. La succession vendit le tout à des membres de la communauté italienne, et l'élément destructeur visita une fois de plus le moulin ; il n'a laissé que des ruines. On l'appelle le « Domaine Jarry », en l'honneur de son nouveau propriétaire.

Nous empruntons, devant la maison de M. Desroches, un chemin qui par un petit boisé conduit au bord de la rivière. C'est précisément en cet endroit que nous voyons les fondations de l'ancien moulin construit par Aldéric.

Un canal entre deux murs de ciment, une turbine au fond de ce même canal et les fondations de pierre et mortier témoignent de la véritable fourmilière qu'était la marche de ces moulins.

Le moulin à farine, à cardé et à scie fonctionnait à l'eau grâce à une turbine ; le meunier pouvait y moudre le grain mais on produisait surtout de la farine d'avoine. On faisait griller les grains pour faire éclater l'enveloppe, et on procédait à la mouture. Cette farine était vendue au Collège des Suisses au Bout-de-l'Île de la Pointe-aux-Trembles. Le propriétaire partait de grand matin en voiture à cheval, se rendait à l'embouchure de la rivière l'Assomption et traversait en chaland la rivière des Prairies. On transportait en moyenne dix poches de farine par voyage. Ce commerce a été florissant jusqu'à l'intervention des gens du Haut-Canada (Ontario). À Montréal, on préférait leur farine qui selon les « dires » était moulue plus fine. Le propriétaire du moulin ne pouvait que cesser ses randonnées au Collège des Suisses pour se tourner vers une autre activité.

Dans un coin du moulin il installe une cardé. Les cultivateurs rapportaient leur laine cardée et en faisaient des « Habits d'étoffe ». Le meunier reprenait cette pièce d'étoffe et dans une bouilloire chauffée au bois, ajoutait des poudres de couleur. On étendait le matériel fraîchement teint sur des clôtures, comptant sur la belle température pour l'assécher. Par un procédé très ingénieux, on plaçait ensuite trois

ou quatre épaisseurs de l'étoffe ainsi traitée sous une presse de planches de pin et de tôles chauffées (plaques). Après 48 heures, on répétait l'opération afin de couvrir toute l'étoffe.

Natif de Saint-Jacques, notre curé actuel, Évariste Leblanc se souvient que ses parents allaient faire carder la laine au moulin des St-André à Saint-Roch. Pour donner de la consistance à l'étoffe, le meunier la soumettait à une autre opération appelée « au foulon ». M. Laurier St-André possède encore une partie de pièce d'étoffe confectionnée selon cette tradition.

À l'aide d'un moteur spécial on produisit également de l'électricité (le courant direct, Delco). Un peu plus tard le propriétaire installe une deuxième turbine pour le moulin à scie. M. Gabriel St-André possède encore cette turbine maintenant retirée de la rivière.

D'autres bâtiments s'ajoutèrent au moulin. Une grange dans laquelle on avait installé une forge, un préau et une étable. La fabrication des roues de charette était devenue une spécialité !

Nous constatons aujourd'hui un pilier de ciment de chaque côté de la rivière dans lesquels sont retenus des crochets de fer et des cables d'acier servant à retenir un pont suspendu. À la hauteur du Domaine Jarry, on retrouve également un pont suspendu mais fermé maintenant à la circulation.

Au village, de l'autre côté de la rivière, face à l'église, s'élevait encore le vieux moulin à carder et à moudre l'avoine, propriété de la famille D'Orsonnens.

En avril 1846, ce grand domaine avait été scindé en deux parties distinctes. Les héritiers de Sophie Rocher (fille de Barthélemy) en conservent une partie et cèdent l'autre à John Dalymphe, cardeur de l'Épiphanie et John Mc Guire, arpenteur.

Le 20 octobre 1858, John Dalymphe vend à Aurélie Faribault la partie de son terrain comportant le vieux moulin, à l'exception d'un emplacement occupé par un nommé Barbier.



Moulin à farine avec maison attenante, sur le même emplacement que le Moulin Bleu.



Napoléon Barbier et son épouse Cordélia Poitras. M. Barbier était le fils du propriétaire mentionné au contrat de M^e Denys Lamarche (1858).

La famille Barbier possède encore des terrains voisins de ce vieux moulin. Les renseignements obtenus de M^{me} veuve Lionel Lévesque, nous ont convaincu que le « nommé Barbier » du contrat de 1858 est un de ses aïeux.

Voici les renseignements. M^{me} Lionel Lévesque, de son nom de fille Alice Barbier, est la fille d'Elzéar Barbier (1890-1963), marié à Augustine Robinette. Le père d'Elzéar, Napoléon, né en 1850 et marié à Cordélia Poitras, était le fils du nommé Barbier dont il est question dans le contrat de M^e Denys Lamarche en 1858. De plus, ce Napoléon Barbier avait une propriété en haut du ravin le long du moulin, dans le rang Saint-Charles. Cette propriété est démolie aujourd'hui et le terrain appartient au propriétaire voisin, M. Philippe Vendette.

Le 21 décembre 1871, devant M^e Denys Lamarche notaire, a eu lieu la vente par Aurélie Faribault à Victor St-André, cardeur, marié à Eugénie Chamillard, d'un terrain bâti d'un moulin (document 26).

Ce lopin de terre d'environ 10 arpents touchait au terrain de Placide Archambault et au chemin public Médard Leclair et John Mc Guire. La rivière l'Achigan bordait le reste du terrain. En plus d'une maison, d'une grange et d'autres dépendances, le moulin de pierre à carder et à moudre l'avoine comportait également des machineries. Une petite île nommée « Sophie », fort probablement en l'honneur de la fille de Barthélemy Rocher, épouse de Protet D'Orsonnens, faisait partie du lot.

Au moment de la vente, Victor St-André s'engage à respecter la vocation de moulin à farine d'avoine.

Le 8 novembre 1871, Victor St-André et son épouse donnent le tout à Louis Payette, époux de Henriette St-André, fille de Victor.

Médéric St-André fils d'Aldéric (Adeline Lesage) avait environ une trentaine d'années lorsqu'il serait devenu le nouveau propriétaire, vers 1890, le propriétaire précédent étant son oncle par alliance. Il s'active à rebâtir et à remettre en marche le moulin. On opérait alors un moulin à scie et à farine. En aval de la rivière, au bout de la presqu'île, on exploitait une beurrerie où l'on ne fabriquait cependant que du fromage.

M. Aldéric St-André, (Lucienne Rivest) octogénaire de Saint-Roch, nous a avoué que très jeune il allait avec son père, Victor, chercher du fromage « en crotte » au moulin de son oncle.

Au printemps de 1894, le moulin à scie de Médéric St-André (sur la propriété actuelle des Demoiselles Leclerc) est incendié ; à la séance du mois de mai 1894, le Conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan vote une somme de 3000,00 \$ pour la reconstruction du moulin. Le règlement est soumis à l'approbation des électeurs municipaux, propriétaires de biens imposables ; le résultat est le suivant : 168 pour et 61 contre. En conséquence, la somme de 3000,00 \$ dollars est versée à Médéric St-André.

Médéric St-André a acheté un autre moulin à scie en amont du ruisseau vers Ste-Julienne. Malheureusement pour lui, il y trouva la

mort : une croûte d'un billot se serait prise dans les courroies et aurait frappé Médéric à la tête. Ne le voyant pas revenir du moulin comme à l'accoutumée, on l'envoya chercher. Il aurait été retrouvé baignant dans son sang.

On comprend la veuve de Médéric qui s'empresse de vendre le moulin aux deux frères Forest. Un troisième, appelé Oswald, opérait une manufacture de tabac, en arrière du moulin, laquelle a été achetée par Roméo St-Germain, aujourd'hui décédé.

Élisée Forest, un des nouveaux propriétaires du moulin, fit construire les digues de ciment que nous apercevons encore. Il installa une turbine pour produire de l'électricité. Ce monsieur Forest est mort peu de temps après des suites d'un accident au moulin. Décidément, le moulin porterait-il malheur ?

Le moulin ne progresse pas sous la gouverne de ses deux nouveaux propriétaires : Dion et Paradis. Il appert que la connaissance des trucs du métier échappait à ces hommes. La mauvaise gestion doublée de mésententes forcent les propriétaires à recourir à l'aide d'un employé du nom de Édouard Leclerc.

Les deux propriétaires malchanceux décident de vendre à Édouard Leclerc, père des Demoiselles Leclerc, d'Ernest, de Donat et d'Edmond.

Ce nouveau propriétaire, ingénieux et parfaitement au courant de la marche d'un moulin, fait remonter la pente de ce commerce en peu de temps. Outre la préparation du bois, on y fabriquait des châssis, des portes, des tables et même des bancs. Les fils Ernest et Donat obtiennent de leur père la garde du moulin. Donat s'occupe de la production et de la vente de l'électricité, et Ernest du fonctionnement général.

Aujourd'hui, le moulin est entre les mains de M. Poirier, époux de Lucille, fille d'Ernest Leclerc.

Un autre moulin un peu en amont du domaine Leclerc sur la rivière l'Achigan était opéré par un nommé Poitras. C'était surtout un moulin à farine. Après quelques années d'opération, le propriétaire vend à

Les moulins de Saint-Roch-de-l'Achigan



Moulin d'Édouard (Le Pit) St-André avant le feu.

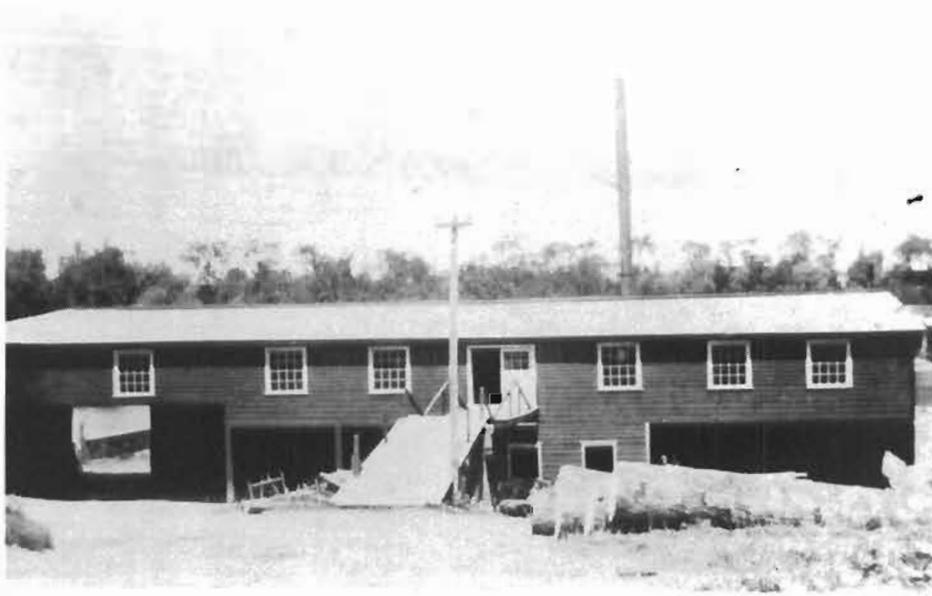
Poirier et Oscar Labrèche. Le premier s'occupe du fonctionnement de l'aqueduc desservant le village, et l'autre s'affaire au moulin à farine et y installe un moulin à scie.

La veuve de Médéric, Eugénie Guilbeault, achète le moulin de Poirier et Labrèche et le place entre les mains des deux fils de Médéric : Édouard et Victor.

Édouard s'occupait de la moulange et du moulin à scie. Quant à la mouture, on la destinait uniquement aux animaux. La coupe des billots en planches et la préparation de ces planches pour du bois marchand tenaient notre homme occupé.

De son côté, Victor s'affairait aux conduites d'eau. Plus tard, lors de la vente du moulin, l'aqueduc avait déjà été récupéré par Égide Robillard, Albert Beaudry, Adhémar Pilon et Cléophas Filiatrault.

La maison du haut de la côte qui existe encore aujourd'hui logeait d'un côté la veuve de Médéric et de l'autre un des fils travaillant au moulin. Faisait également partie du domaine une terre voisine de la



La nouvelle construction sur les fondations du moulin brûlé.

maison (aujourd'hui garage Pier Lachapelle) ainsi qu'une île en bas où l'on cultivait un jardin. Cette île connue aujourd'hui sous le nom d'« Île Majeau » faisait partie du patrimoine de Cécile St-André Majeau, fille d'Édouard. Cécile avait épousé Léon Majeau commerçant général de Saint-Roch. Dans un prochain chapitre on verra à raconter comment une île qui n'en était pas une, a été développée par Léon Majeau.

Mais revenons à Édouard St-André. Vers 1945 il vend son moulin à Aldéric St-André et Constant Lesage qui du côté maternel est un descendant direct des St-André. Le moulin porte le nom de St-André Lesage. L'aqueduc passé en d'autres mains, on se spécialise : en plus de la coupe traditionnelle des billots on ajoute la fabrication de portes et châssis, d'armoires, etc. Ce moulin tirait son pouvoir d'une turbine et lorsque la tête d'eau n'était pas suffisante, une chaudière à vapeur suppléait au manque.

Malheureusement comme on le sait, les moulins sont souvent visités par l'élément destructeur. Effectivement, en juillet 1947 ces bâtiments sont rasés par le feu. Deux ans plus tard, soit le 6 août 1949, c'est la

grange du haut de la côte qui subit le même sort. Les propriétaires, pleins d'initiative, retroussent leurs manches et installent dans une grange au bas du moulin, un planeur et la machinerie nécessaire pour continuer leurs opérations. En 1949, on avait déjà reconstruit un moulin à l'emplacement actuel et en haut de la côte, juste à l'endroit occupé par la maison de M. Aldéric St-André (aujourd'hui M. Pommerleau), un moulin à scie pour la coupe des billots était en opération jusqu'en 1962.

Aldéric décide de se retirer et vend sa part à Constant Lesage qui devient seul propriétaire pendant cinq ans. Il installe le pouvoir électrique comme unique source d'énergie pour le moulin. La turbine à eau et la chaudière à vapeur ne sont plus que souvenirs. Les opérations reprennent et le moulin continue de tourner.

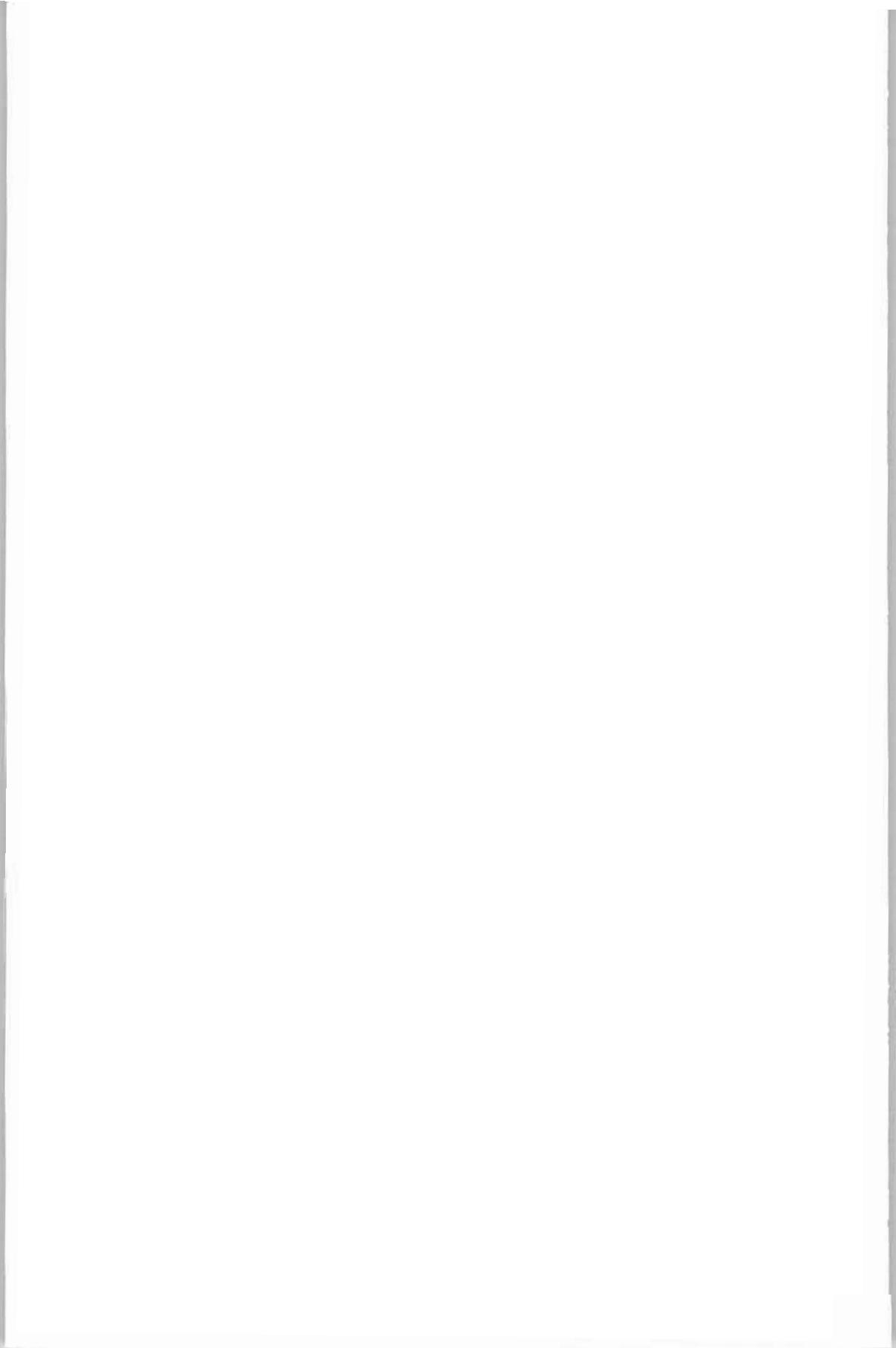
À son tour, Constant Lesage se retire et le moulin revient à son propriétaire précédent : Aldéric St-André. Il opère environ deux ans et décide de vendre à un M. Heynemand. Cet homme n'a pas semblé montrer un intérêt marqué pour ce genre d'ouvrage et disparaît l'année suivante sans laisser de trace... Le moulin revient à Aldéric qui le vend cette fois à M. Pommerleau, actuel propriétaire, qui se spécialise dans les armoires de cuisine « Costeau ».

La lignée des St-André semble éteinte dans l'opération des moulins... mais non ; Édouard vers 1955 installe un moulin à scie sur sa terre à bois du « Fer à Cheval », au bout de la ligne Mercier. Il l'opère un an et vend à Marcel St-André, son neveu. Après un an d'opération, Marcel St-André transporte le tout sur sa terre au ruisseau Saint-Jean. Ce moulin reconstruit sur une partie de sa terre fonctionne depuis trente et un ans !

Marcel St-André est le seul de la lignée des Botquin dit St-André qui opère encore un moulin à Saint-Roch. Il est également le seul qui a bâti son moulin loin du pouvoir de la « houille blanche ». Tout fonctionne avec un moteur diesel.

À même son moulin il a ouvert une quincaillerie où l'on trouve des outils, des briques, des dalles de ciment et tous les articles nécessaires à la construction.

Il est fier de continuer la tradition des Botquin dit St-André !



Une église, une paroisse

On ne put songer à construire une église et un presbytère dans la nouvelle paroisse. On se contenta de bâtir un édifice qui put servir à cette double vocation pendant quelques années. Le presbytère de pierre que l'on construisit pouvait avoir soixante pieds par quarante. Le haut était destiné à la chapelle et le bas au logement du curé, avec salle publique. Il était en face du presbytère actuel, près du chemin ; on peut faire remonter sa construction à l'année 1786.

Dès le mois de janvier 1787, le presbytère-église fut ouvert au culte et comme les prêtres étaient rares, ce fut Messire Bro qui desservit cette mission de Saint-Roch devenue officiellement paroisse autonome et du reste, passablement importante puisqu'en cette seule année 1787, il y eut 69 baptêmes, 8 mariages et 37 sépultures.

Nous citons ici le premier de chacun de ces événements, tirés du registre des archives. À noter qu'ils sont tous signés par Bro, ptre.

L'an 1787 le 14 janvier a été par nous soussigné baptisée Marie Madeleine née le 10 du même mois du légitime mariage de Jean-Baptiste Jolivet dit Mitron et de Marguerite Martel le parrain Louis Jean Crevier et la marraine Marie Martin qui ont déclaré ne pouvoir signer ce registre selon l'ordonnance.

Bro, ptre.



Portrait de M^r Denault, évêque de Québec de 1797 à 1906, oeuvre de Louis Dulongpré, Collection du Collège de Nicolet. (Photo Doyon, Trois-Rivières).

Le 29 janvier 1787, après publication de trois bans de mariage faits aux prônes des grandes messes paroissiales pendant trois dimanches consécutifs entre Louis Gagnon fils de Louis Gagnon et de Geneviève Parent de cette paroisse d'une part et Marie Catherine Le Page fille de Jean-Bte Le Page et d'Isabelle Martin les père et mère aussi de cette paroisse en qui d'une part ne trouve aucun empêchement quelconque ni canonique ni civil je soussigné ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Église catholique apostolique et romaine en présence de Louis Gagnon Jean Gagnon frère Jean-Baptiste Lebœuf beau-frère et du côté de l'épouse Jean-Baptiste Le Page père Jean Langues de l'Espérance oncle Joseph Beaucage Jean Langues amis et plusieurs autres parents et amis qui ont déclaré ne pouvoir signer dans ce registre suivant l'ordonnance.

Bro, ptre.

Le 22 janvier 1787 de cette paroisse nous soussigné avons inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Roch le corps de Agathe Martel décédée d'avant hier âgée de 22 ans munis des sacrements femme de Louis Fournier ont été présents à l'inhumation Louis Forestier Michel Fournier Jean Poulin J-Baptiste... et plusieurs autres parents et amis qui ont déclaré ne pouvoir signer ce registre selon l'ordonnance

Bro, ptre.

Nous reproduisons un autre extrait des registres, c'est celui du mariage de la première personne baptisée à Saint-Roch.

Le 19 février 1798 Julien Martineau majeur fils d'Etienne Martineau et de Josephite Demers a épousé Marie Jolivet dit Mitron mineure fille de Jean Baptiste Jolivet dit Mitron et de Marguerite Martel.

L'épouse avait donc 11 ans 1 mois et 5 jours !

(Extrait du *Livre des mariages de Saint-Roch*, Lucien Rivest, c.s.v., 1959, page 84, N° 2106.)

Vu le grand nombre de baptêmes, de mariages et de sépultures à Saint-Roch en 1787, l'évêque de Québec, Mgr Jean-François Hubert, y nomma l'année suivante un premier curé résident, Messire Antoine Desforges qu'il avait ordonné prêtre à Québec, le 7 octobre 1787. Ce dernier dut faire face, peu après son arrivée à Saint-Roch le 25 septembre 1788, au problème crucial sans cesse soulevé : construire une plus grande église !

Le pauvre jeune curé Desforges se rendit vite compte que ses nombreux paroissiens ne s'entendaient pas sur une foule de décisions à prendre. Dans une église si pauvre soit-elle, il faut au moins une cloche. Bien sûr, il en fallait une, mais dans quelle proportion les paroissiens éloignés allaient-ils la payer ? Où commençait la paroisse ? et où finissait-elle ? M. de St-Ours saisi du problème, écrit à l'évêque qui lui répond le 10 août 1789, qu'il ne peut se prononcer sur les limites de la paroisse de Saint-Roch. Il n'a rien trouvé dans les archives de l'évêché et Mgr Briand ne se souvient pas d'avoir rendu aucune ordonnance à ce sujet. D'ailleurs il ne croit pas que l'achat d'une cloche puisse troubler toute une paroisse.

Le 8 janvier 1790, devant le notaire Raymond de l'Assomption, M. Quinson de St-Ours, frère de Paul-Roch et co-seigneur, avait cédé au jeune curé Desforges la terre voisine de la seigneurie, terre ainsi décrite : « par devant à la rivière de l'Achigan, par en arrière aux terres du Ruisseau Saint-Jean, d'un côté à la terre de l'église, de l'autre au Domaine de cette seigneurie ». La même année, Barthélemy Rocher cède à la fabrique quelques arpents de terre pour construire d'autres dépendances (Document 4).

La grande bataille rangée qui s'engagea alors dans la paroisse au sujet du site de la future église tirait ses plus vifs ferments de discord de ces deux propriétés voisines, où sur chacune d'elles, les uns et les autres voulaient construire la première église. On fit circuler dans toute la paroisse les requêtes les plus contradictoires tant et si bien que le 26 novembre 1792, Mgr Hubert écrivit à M. de St-Ours pour lui apprendre : « [...] qu'il n'a pas refusé le terrain qu'il offre pour la construction de l'église à Saint-Roch-de-l'Achigan. Seulement, afin d'éviter tout trouble, il voudrait un titre de concession de vente ou de donation [...]. »

M. de St-Ours avait en main un commencement d'approbation officielle et le jeune curé n'avait plus qu'à se bien tenir... Les plaintes affluèrent à l'évêché ; ce ne fut pas très long. Le 23 septembre 1793, l'évêque écrivit au jeune curé qu'il est obligé de le retirer de Saint-Roch et le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Sulpice. M. Desforges quitte donc Saint-Roch et laisse sa terre à son frère Joseph Desforges qui deviendra notaire à Saint-Roch en 1804 mais ira pratiquer à Sainte-Anne-des-Plaines peu après 1805. Le curé Desforges avait donc passé cinq années comme premier curé résident à Saint-Roch.

Le 23 septembre, donc, le même jour, Mgr écrivit à Charles-Joseph Lefebvre-Duchouquet, installé à Lavaltrie depuis à peine un an, qu'il le charge de la desserte de Saint-Roch. Ordonné à Québec, le 11 mars 1785, M. Duchouquet a déjà quelque expérience et sans doute n'ignore-t-il pas les difficultés qui l'attendent dans sa nouvelle paroisse.

La paroisse voisine, Mascouche, immense elle aussi, est profondément divisée, mutinée. Les habitants de Cabane-Ronde, et la

même année ceux du Grand-Côteau et de l'Achigan-Nord, demandent une nouvelle église. Ceux de la rivière du Saint-Esprit en font autant pour la deuxième année consécutive. Au début de 1796, des plaintes sérieuses portées contre Duchouquet par M. de St-Ours et Messire Pétrimoult, curé de l'Assomption ne laissent aucun doute sur le sort futur de cet autre curé, qui, d'ailleurs a lui-même demandé à son évêque d'être nommé à une autre cure.

En lisant les archives de l'évêché de Joliette nous relevons du 26 avril 1794 au 4 septembre 1796 une dizaine de correspondances entre l'évêque Jean-François Hubert, Messire Duchouquet et M. de St-Ours. Nous résumons cet échange de propos.

M. Duchouquet à Mgr — La mission du Saint-Esprit de Saint-Roch veut une église. Nombre de maisons ne paient pas la dîme de la terre neuve... 138 habitants du Grand Saint-Esprit, seigneurie de LaCheneyc, relevant de M. de St-Ours veulent un presbytère, ils ont trois ou quatre lieues à faire pour remplir leurs devoirs religieux. Mgr accorde un desservant et reçoit des remerciements. Cependant les colons de ce patelin ne peuvent faire vivre le desservant et demandent que les habitants rapportés au plan de leurs prédécesseurs soient agrégés à leur paroisse pour toujours.

M. de St-Ours à Mgr Hubert — Les habitants de la profondeur de la seigneurie de l'Assomption veulent une chapelle à 3 lieues de Saint-Roch, M. de St-Ours se dit favorable à la requête. Au mois de mai 1796, une requête à Mgr demande de retirer M. Duchouquet et M. Duchouquet demande à son évêque d'aller ailleurs. « Vaut mieux manger un seul morceau de pain par jour que 600 minots maîtrisés par des voleurs. » Toujours au mois de mai, une requête est adressée à Mgr pour garder M. Duchouquet. M. de St-Ours écrit à Mgr que M. Pétrimoult, curé de l'Assomption, voudrait que M. Desforges de Saint-Sulpice soit replacé dans son ancienne paroisse. M. de St-Ours dit que ses rapports avec M. Duchouquet ont toujours été parfaits et que ce prêtre a été calomnié. Enfin, M. Duchouquet, peu après son retour à Saint-Roch, se justifie devant son évêque en lui écrivant, le 13 juin qu'il n'avait reçu de M. Pétrimoult qui travaillait contre lui, que jalousie et ambition pour tâcher d'y mettre son frère à Saint-Roch. Il termine en citant le droit canon : « Ordonnez et j'obéirai ».

Mgr Hubert avait visité Saint-Roch et Saint-Esprit à l'été de 1794 et avait une assez juste idée de l'ampleur du problème que doit affronter ce pauvre Duchouquet. Le 5 juin 1796, il écrit à MM. Pétrimoult et de St-Ours : « [...] que M. Duchouquet a répondu d'une manière satisfaisante aux plaintes contre lui, qu'il ne croit pas devoir lui enlever sa cure. Ce serait donner pied aux paroissiens de faire sortir leur curé à leur fantaisie [...] Il ne l'enlèvera pas de Saint-Roch dans le seul but de plaire à quelques mécontents [...] qui désireraient avoir un nouveau curé ; seulement, comme M. Duchouquet a manifesté le désir de laisser Saint-Roch, il l'en retirera au mois de septembre prochain. » M. Duchouquet était donc demeuré trois ans comme deuxième curé résident de Saint-Roch.

Messire Joseph Jérôme Raizenne remplaça M. Duchouquet au début d'octobre 1796. Il eut charge de la paroisse pendant trente-cinq ans. Ce nouveau pasteur a édifié une paroisse devenue très tôt l'une des plus belles et des plus prospères de la région du Portage. Invités à coloniser ces grandes et magnifiques terres, les colons y vinrent en grand nombre et à ce point si nombreux que Mgr Denault, nouvel évêque de Québec vint leur rendre visite en 1800.

Il leur demanda d'acheter des livres pour y inscrire les délibérations et les élections des marguilliers, car on inscrivait alors les actes sur des feuilles volantes ; on explique ainsi la difficulté de retracer certains documents de l'époque qui pourtant auraient pu être d'un très grand intérêt et d'un immense secours pour le présent ouvrage.

Mgr ordonna également de faire des réparations au presbytère. Nous reproduisons en annexe le texte intégral de cette ordonnance, tel que découvert dans la voûte de la fabrique de Saint-Roch (document 6).

C'est à l'occasion de cette réparation qu'on y ajouta l'aile placée au sud-ouest et séparée en trois parties. La première, sur le devant, servait d'entrée, la seconde, de cuisine, et la troisième, de dépense. À l'extérieur, côté nord-est, un escalier montait vers la chapelle.

Fiers de ces réparations faites de bon gré, on s'attaqua à l'idée de la construction d'une église. Mgr n'en avait-il pas donné l'autorisation ?

En dépit de l'opinion de certains historiens, la construction de notre église débuta peu après le mois de mars 1802 et non en 1801. À preuve, le Mandat de Pierre Confroy, Vicaire général, publié le 11 mars 1802 et qui visait à rassembler les habitants de Saint-Roch-de-l'Achigan pour consultation. En voici un extrait :

Pierre Confroy, curé de Boucherville à tous les habitants et propriétaires et étant domiciliés dans la paroisse de Saint-Roch, Salut.

Mes frères nous vous donnons avis qu'ayant été chargé par commission spéciale de Mgr l'évêque de Québec, de nous transporter sur la dite paroisse de Saint-Roch pour juger sur les lieux de l'efficacité où vous êtes de bâtir l'église et sacristie, pour en marquer la place et en désigner les dimensions au fin de votre requête à Sa Grandeur datée du 2^e de ce mois. Nous nous trouverons au presbytère du dit Saint-Roch le 17 du présent mois pour y entendre et procéder à l'exécution de notre dite mission. Nous vous enjoignons donc de vous y trouver dans l'esprit d'union et de charité et animés de fêles qui convient à des chrétiens sur un pareil objet et nous enjoignons à votre curé de lire le présent mandat au prône de la messe paroissiale de Saint-Roch le 14 dimanche du présent mois afin qu'aucune personne intéressée n'en puisse présenter cause d'ignorance

*Donné à Boucherville le 11 mars 1802
Confroy prêtre curé de Boucherville.*

Nous soussigné prêtre curé de la paroisse de Saint-Roch sur la rivière de l'Achigan seigneurie de l'Assomption certifions avoir lu au prône de la messe paroissiale le 14 du mois de mars de la présente année le mandat susdésigné en foi de quoi nous avons signé.

*17 mars Saint-Roch 1802
Raizenne prêtre.*

D'après Gérard Morisset (*Architecture en Nouvelle-France*), il semble qu'à la fin du XVIII^e siècle, le problème de la construction des églises suscite l'intérêt de quelques prêtres soucieux de belle architecture. Ce sont eux

que l'Ordinaire charge habituellement de présider les enquêtes qui précèdent chaque construction d'église. Les noms qui reviennent le plus souvent dans la correspondance des évêques sont ceux de Jacrau, prêtre du séminaire, de Montgolfier, sulpicien de Montréal, de Cherrier, curé de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Féré-Duburon, curé de Varennes, de Panet, curé de la Rivière-Ouelle, de Boucher, curé de Laprairie, et enfin de Pierre Confroy, curé de Boucherville. Ces ecclésiastiques se rencontraient assez souvent ; nous en avons la preuve dans les lettres épiscopales. Ils discutent des difficultés qui se présentent pour telle ou telle construction d'église.

Au reste, pendant des années, la construction de nos églises — sauf quelques rares exceptions — n'est point le fait d'un architecte, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme. S'agit-il d'ériger une église à tel endroit, l'évêque délègue ses pouvoirs à l'un des prêtres susmentionnés, et ce n'est que sur les lieux que le délégué procède incontinent à l'enquête obligatoire « de comodo et incommodo » ; il doit donc s'informer de la densité de la population et de ses possibilités d'accroissement, de ses ressources financières et de son crédit ainsi que de ses bonnes dispositions ; il se renseigne également sur la qualité du terrain et des matériaux du pays, de la facilité de transport, de la compétence de la main-d'œuvre, des particularités climatiques de la région. Souvent, il s'abouche avec un maître-maçon, un charpentier et un menuisier, et discute avec eux des problèmes les plus urgents ; et ces quatre personnages, conjuguant leurs calculs personnels et leur expérience dans l'art de bâtir, sont véritablement les architectes du nouvel édifice.

À l'égard du plan même des églises, il n'y a pas de difficultés proprement dites, puisque l'église à transept a donné des preuves éclatantes de son excellence dans les vingt-cinq églises toutes neuves qu'admirent les étrangers tout aussi bien que les gens du pays ; il n'y a donc qu'à l'adopter définitivement, peut-être avec quelques retouches. La difficulté gît dans la qualité, la préparation et la mise en œuvre des matériaux, dans la manière de toiser les vides et les pleins, dans les mille et une prescriptions relatives aux divers corps de métiers, enfin dans les

relations d'affaires entre les syndics et les entrepreneurs. D'où la nécessité d'un devis qui ne laisse rien au hasard.

Le texte en est si complet et si limpide que les entrepreneurs ne peuvent arguer du moindre oubli, de la moindre défaillance pour spéculer sur les « extras ».

Les artisans ne manquaient pas. Des hommes de métiers surtout et connaissant bien leur ouvrage étaient en grand nombre. À cette époque on travaillait avec les matériaux les plus répandus : le bois et la pierre. On pouvait compter sur de très bons menuisiers et des maçons compétents : témoin cette église de pierre construite en 1803 selon l'inscription au-dessus de la porte principale et qui n'a subi aucune altération grave après plus de 150 ans !... C'est tout à l'honneur de ces artisans !

Ramsay Traquair, professeur d'architecture à l'université McGill, parle de la construction d'une église à Saint-Roch, vers 1795, (*Old Architecture*). D'autre part, dans sa visite épiscopale en 1800, Mgr Denault autorise enfin la construction d'une église.

En 1801, Messire Pierre Confroy, curé de Boucherville, entamait la construction de l'église de sa paroisse dont il était l'architecte. Ces mêmes plans furent utilisés selon ses directives pour l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Celle-ci, construite en pierre, mesurait cent vingt pieds de long sur quarante de large. La couverture était en bardeaux, campés sur le faîte et le fer blanc recouvrait le clocher à deux lanternes. On fit l'acquisition d'une cloche pesant mille livres venant d'Angleterre. On y ajouta une sacristie de pierre, comme l'église, de vingt-cinq pieds de côté.

Ce temple avait ce qu'on appelait alors les meilleures proportions. Comme les églises de ce temps, elle avait deux chapelles en saillie, imitant la croix latine, et ressemblait à s'y méprendre à celles de Longueuil, de Boucherville et de l'Assomption.

On peut encore admirer l'église de Lacadie, dans la région de Montréal, l'une des mieux conservées de cette époque. Après le malheur de

janvier 1958, l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan ne subsiste plus qu'en photographie, comme la plupart des églises construites pendant cette période.

Ce fut Joseph-Jérôme Raizenne qui, présidant à la construction de l'église, en embellit les abords d'une superbe plantation de peupliers, l'année qui suivit sa construction soit en 1804 ; ces peupliers étaient en rangées devant la place publique. Placés avec une parfaite symétrie et en si grand nombre, ces arbres donnaient à la place le plus bel aspect possible. On y avait fait mettre des bancs, pour y faire asseoir le peuple à l'ombre, en été, en attendant les offices. Il fit aussi peindre les trois tableaux immenses, qui ont orné les murs du sanctuaire jusqu'en 1958 alors que le 1^{er} janvier de cette année, le feu a tout détruit de ce merveilleux bijou d'architecture. Placés au-dessus de chaque autel, ces tableaux avaient été peints par M. Audy. Sans être de premier ordre, ces toiles n'étaient pas comme ces nombreuses croûtes qui ornent encore les anciennes églises. Ils étaient des copies assez bien réussies de quelques tableaux venus d'Europe. Voici quelle en était la composition pour le bénéfice des gens de Saint-Roch qui n'ont pu les admirer à leur aise.

Le tableau du patron de la paroisse figurait au-dessus du maître-autel. Saint Roch est assis sur un rocher solitaire comme un pestiféré qu'on a isolé. Ses jambes à demi nues laissent voir les plaies nombreuses qui les recouvrent. À ses pieds, le chien traditionnel qui lui apporte un morceau de pain qu'il vient de quêter à la ville voisine. Le regard de saint Roch est fixé vers le ciel et une de ses mains s'y élève suppliante comme pour obtenir la cessation de la peste qui sévit dans la ville de Florence que l'on distingue au loin. On peut y voir aussi, un chevalier et sa monture traversant un pont élevé en surveillant les abords de la ville. Un berger et son chien font paître les moutons pendant qu'un jeune homme assis sur les rives d'une charmante rivière s'adonne à la pêche.

Le second tableau est « Une Sainte Famille » ou plutôt la copie d'une de ces nombreuses attitudes attribuées à la sainte Vierge, et désignées sous divers titres. Le tableau en question pourrait s'appeler Notre Dame des Fleurs, car la sainte Vierge offre un bouquet de fleurs à l'Enfant-Jésus, qui en choisit une ; saint Joseph semble regarder quel choix va



Saint-Roch et son chien, œuvre du peintre Jean-Baptiste Roy dit Audy vers 1823.

faire le Divin Enfant. Ce tableau occupait la place au-dessus de l'autel latéral du côté de l'épître.

Enfin, un troisième tableau illustrait saint Antoine de Padoue ressuscitant un mort. Le seul mérite de ce tableau réside probablement dans l'effet de perspective obtenu grâce au-dessous du brancard sur lequel on a apporté le cadavre à la cour. On croirait y voir un véritable



Une Sainte Famille, peinte par Jean-Baptiste Roy, dit Audy, placée au-dessus de l'autel latéral, du côté de l'épître.

Saint Antoine de Padoue ressuscitant un mort, du même artiste, que l'on pouvait admirer au-dessus de l'autel latéral, du côté de l'évangile.

relief tant l'effet est saisissant. Est-ce vraiment une toile peinte ? Les figures des juges nous confirment qu'il s'agit bien là d'une peinture. Dommage que le peintre ait dû traduire leur épouvante non dans leur visage, mais dans des attitudes impossibles. Un des bras au-dessus du juge a l'air de n'appartenir à personne et une tête dans le groupe se retrouve dans la même condition, tant ils sont tournés.

Tous ces tableaux venus d'Europe ont donné une impulsion très profonde à la culture des arts au pays, impulsion qui de cette poignée d'ecclésiastiques gagna toute la population autant civile que cléricale.

C'est l'âge d'or des artistes, des archivistes, des peintres de la sainteté et de portraits, surchargés de commandes et grassement payés par les fabriques dont les années d'abondance ont rempli les coffres.

M. le curé Raizenne fit venir vers 1823 le peintre Jean-Baptiste Roy Audy, pour exécuter des tableaux dans l'église de Saint-Roch. Ce peintre avait terminé les tableaux dans l'église de Longueuil l'année précédente,

et avait déjà signé une toile représentant saint Roch et son chien dans l'église de l'Ile-du-Pas en 1804 pour la somme de 192 francs (40,00 \$ aujourd'hui). En l'invitant à venir travailler à Saint-Roch, il espérait remplacer une toile que l'on trouvait trop petite pour l'église. Elle avait été achetée vers 1793 parmi un choix de tableaux venus de France à l'époque de la Révolution. On en fit don par la suite à Saint-Ambroise de Kildare...

Monsieur Jean-Baptiste Roy dit Audy est un artiste malheureusement fort oublié aujourd'hui. Né à Charlesbourg vers 1789, il étudie seul la peinture en copiant tout comme les deux Plamondon, Joseph Légaré, Triaud et Tessier, ses émules, les tableaux de la collection du curé Desjardins, qui avait quitté la France en emportant quelques « souvenirs ». Artiste nomade, il peint en 1818 des tableaux pour l'église de Saint-Augustin près de Québec. Vers 1822 on le retrouve à l'église de Longueuil d'où Messire Raizenne le fait venir pour celle de Saint-Roch. Longueuil et Boucherville sont deux églises construites en même temps que celle de Saint-Roch et par le même architecte : Messire Pierre Confroy, curé de Boucherville.

Messire Raizenne fit décorer son église par des ouvrages de sculpture du temps. On peut trouver une excellente description dans *Old Architecture* de Ramsay Traquair.

Le thème général est semblable à celui de l'église de Saint-Mathias-sur-Richelieu. Le rétable se confîne en une arche posée sur de doubles colonnes de chaque côté ; ces pilastres, placés en arrière de l'autel, appartiennent au style corinthien.

Les côtés du sanctuaire sont décorés de panneaux sculptés et terminés par deux bancs de dignitaires. La voûte compte plus de 2500 pièces sculptées insérées dans les losanges. Au-dessus des autels latéraux, nous comptons 560 morceaux de sculpture et dans la nef centrale plus de 2000 autres. Quoique dépourvues de dorures, ces pièces avaient grande allure.

Les panneaux du piédestal du rétable sont sculptés en bas-relief. On y voit des plantes, émergeant soit d'un vase ou d'un cep servant de base



Le maître-autel, dont on devine l'inspiration Renaissance italienne.

au panneau. Les tiges sont tantôt dans une position naturelle et tantôt entrelacées curieusement, même exagérément. Cet entrelacement sans suite apparente lui donne quand même une certaine emphase. Les fleurs et les feuilles n'ajoutent pas à l'apparence de la sculpture, mais le laisser aller dans la composition donne un résultat intéressant. On y devine une inspiration des sculptures de William Morris ou de Walter Crane

Les panneaux du chœur sont divisés au moyen de colonnes doriques et ornés de cartouches tous différents les uns des autres. Les deux fauteuils de cérémonie à dossiers très hauts, sont sculptés de motifs Louis XV, style en grande vogue vers 1820.

Le rétable du maître-autel, couronné d'un cartouche surmonté d'une croix, est orné de feuilles d'acanthé et de tiges admirablement bien disposées. Deux urnes terminent chaque extrémité.



L'autel latéral, sculpté par Pépin un des plus beaux modèles illustrant l'art du « quevillonnage ».

Ce schéma, cet ensemble d'un cartouche central flanqué d'urnes aux extrémités est typique des sculptures de l'époque. On peut encore examiner à l'église de Lacadie des cornes d'abondance mêlées de rameaux entrelacés et de feuilles supportées par des têtes d'anges surmontant des colonnes.

Les autels latéraux sont d'authentiques modèles de Quevillon. On peut encore retrouver dans les ornements de l'église Bonsecours à Montréal ce genre d'architecture qu'on appelait dans ce district le quevillonnage, du nom de Louis-Amable Quevillon, ancien et célèbre sculpteur de Saint-Vincent-de-Paul. Les travaux de l'église furent confiés à M. Pépin et ses cinq fils, élèves de Quevillon.

Sur le tabernacle, apparaît une niche ouverte surplombée d'un dôme terminé par une croix. Les côtés en « S » s'agrémentent de colonnes légères de style corinthien ornées de feuilles ; les panneaux représentent



Crucifix sculpté, sous lequel on avait placé, à l'origine le banc d'Oeuvre destiné aux marguilliers en fonction



Chandelier pascal, sculpté par Pépin vers 1808.

des cartouches dépliant un feuillage libre. On a sculpté une vigne sur le panneau central et des roses sur les panneaux latéraux.

L'autel central est d'un modèle différent des autels du temps. Les côtés de la table unis sont recouverts d'un médaillon central, de colonnes et de guirlandes de fleurs et de feuilles. Sur la base, le monogramme des Sulpiciens apparaît entre deux motifs des Clefs de Saint Pierre. Les degrés du tabernacle hauts d'un pied sont même assez profonds. Les feuilles d'acanthé employées habituellement dans ce genre d'ouvrage font place à toutes sortes de sculptures d'emblèmes ecclésiastiques : Agneau pascal, crucifix, ciboires, ostensoirs, chandeliers et paniers de raisins. Le



Cadre sculpté recevant l'effigie de Notre-Dame de l'Assomption.



Banc d'Oeuvre, sculpté par Arnable Quevillon vers 1810. Afin de respecter les habitudes montréalaises, il fut démantelé en 1873.

haut de l'autel est divisé en trois panneaux séparés par des colonnes de style corinthien. Chacun de ces panneaux sculptés de figurines en bas-reliefs, contient des reliques ; ces pièces furent remplacées par un Ecce Homo, une Mater Dolorosa et un Ciboire.

L'inspiration du style de l'autel de Saint-Roch est de Renaissance italienne. Le modèle a pu être suggéré par un imprimeur quelconque, mais la sculpture est franchement québécoise.

Les sculpteurs de Montréal avaient une prédilection pour le plan hexagonal dans l'érection des chaires de nos églises. Celle de Saint-Roch ne fait pas exception. Les panneaux sont rehaussés de cartouches sculptés et des feuilles d'acanthé parcourent les joints des angles.

Deux colonnes corinthiennes supportent chaque côté un baldaquin pour la résonance de la voix. Le pinacle fait de « S » est surmonté d'un ange à trompettes.

Vers la fin du XVIII^e siècle, les chandeliers semblaient épouser une forme plus prononcée en architecture. La base triangulaire se termine par des ongles de la famille du félin, et le tronc prenait la forme carrée de balustre de style ionique. Mais les modèles étaient tous de métal. Saint-Roch possède de ces chandeliers de même style mais d'une valeur d'autant plus grande qu'ils sont de bois, et sculptés par Pépin en 1808. Le chandelier du cierge pascal date de la même époque.

À l'opposé de la chaire sise au côté nord de l'église, on retrouve comme dans toutes les églises de la banlieue de Québec, un siège sculpté, dit « Banc d'OEuvre. »

C'est le banc officiel des marguilliers. Il fut en usage un certain temps mais on opta pour les habitudes de Montréal consacrant le banc de l'allée centrale à l'usage des marguilliers en fonction.

Vers 1810, Amable Quevillon fut appelé à sculpter un banc d'OEuvre à la manière des églises de Québec, à l'opposé de la chaire, à l'église du Sault-au-Récollet. Celui qu'il fit pour Saint-Roch-de-l'Achigan fut démantelé en 1873 afin de respecter les habitudes montréalaises.

M. Raizenne pouvait donc être fier de « son » église et du patrimoine artistique qu'il léguait ainsi aux paroissiens de Saint-Roch. Mais à quoi ressemblait ce curé qui a dirigé les destinées de notre paroisse pendant 35 ans ? Voyons d'abord ses origines.

M. Raizenne est né au Lac des Deux-Montagnes. Il était petit-fils d'Ignace Raizenne, Anglais de naissance. Cet Ignace Raizenne, pris à l'âge de douze ans, à Dairfield, dans le Massachusetts, par les sauvages du Sault-au-Récollet qui accompagnaient M. Hertel de Rouville dans son expédition de 1702, fit la connaissance d'Elisabeth Naim, capturée elle aussi à l'âge de deux ans à cette même expédition. Quand la paix fut rétablie, on permit aux prisonniers faits de part et d'autres de retourner dans leur pays. Ignace Raizenne et Elisabeth Naim, qui avaient été baptisés au Sault, ne voulurent pas retourner à Dairfield, craignant de souffrir pour leur foi. Ils furent définitivement adoptés par les sauvages et élevés à leur manière. Ils se marièrent au Sault-au-Récollet et vinrent par la suite s'établir au Lac des Deux-Montagnes. Les prêtres de Saint-

Sulpice donnèrent aux jeunes époux Raizenne et Naim, en toute propriété, un vaste terrain situé à une petite demi-lieue du village. Cet établissement est celui que l'on voit à gauche du chemin qui conduit au calvaire, après avoir dépassé la croix plantée sur la côte de sable derrière l'église. L'aîné des enfants d'Ignace Raizenne embrassa l'état ecclésiastique. Le second, appelé Ignace comme son père, lui succéda sur la propriété, et épousa Elisabeth Sabourin. Ce furent les parents de Jérôme Raizenne, curé de Saint-Roch.

Quoique M. Raizenne fut d'origine anglaise, par son père, et Canadien par sa mère, on peut dire qu'élevé ainsi que son aïeul et son père au milieu des sauvages, il en avait l'allure et le caractère. Son teint fortement basané, sa grande susceptibilité et son esprit soupçonneux lui donnaient une ressemblance qui frappait de suite. M. Raizenne eut à souffrir toute sa vie, comme il l'avoua à quelques amis, de son caractère qui lui faisait prendre en mauvaise part tout ce qu'il voyait et entendait. Comme il aimait à faire le bien, il en fit peut-être trop en se figurant toujours avoir été payé d'ingratitude. Il est vrai qu'il rencontra parfois des ingrats.

M. Raizenne ne prêchait jamais. Il faisait de bons catéchismes, lisait au prône de la messe les Instructions de Bourdaloue, Massillon ; il lisait si bien et avec tant d'âme, que ses paroissiens arrivaient à oublier qu'il avait un livre à la main.

Sa paroisse renfermait plusieurs parties très fertiles, et ses revenus étaient considérables. Cependant il n'était pas riche mais donnait beaucoup, spécialement à ceux de ses paroissiens établis plus bas que son église, sur des terres stériles. Située sur les hauteurs de sable formant le Grand Coteau, cette concession que l'on appelait Lachute s'étendait depuis les Trois-Rivières jusqu'à Carillon comme un premier échelon aux Laurentides. Elle devait son nom à ces quelques petites cascades que la rivière faisait en baignant ses côtes.

Comme les propriétaires de ces terres ingrates étaient presque tous mendiants, infirmes ou pis encore, le terme par lequel on les désignait semblait réunir à l'esprit tous leurs maux et toutes leurs infirmités, jusqu'à leurs vices. Ainsi dans le reste de la paroisse et même dans les

paroisses environnantes, quand on avait prononcé le mot « chuton » on ne pouvait rien ajouter de pire. Eh bien, ces chutons, avec leurs misères et leurs défauts étaient les privilégiés de M. Raizenne. Aussi, quand il les voyait arriver chez lui pour réclamer la part si large qu'il leur allouait toujours sur sa dîme, et la réclamer même avec autorité, avait-il coutume de dire : « Hélas ce sont mes seigneurs, il faut bien payer mes rentes. »

Il semble qu'après trente-cinq années de séjour à Saint-Roch, M. Raizenne aurait pu éviter de quitter une paroisse où il pouvait si bien dire à tous : « Vous êtes mes enfants » ; les ayant en effet ou baptisés, ou mariés, ou admis à la sainte communion. Mais, trompé comme toujours par son caractère, il s'imaginait que toute sa paroisse partageait les opinions des rares opposants qu'il avait. Il demanda donc son rappel à l'évêque. Quand les paroissiens eurent connaissance de cette démarche, ce fut un deuil général. M. Raizenne eut regret de sa résolution, mais trop tard. Il fut successivement curé de Saint-Benoît, de Lanoraie et de LaCheneye. Dans le *Bulletin des recherches historiques*, juin 1899 de Pierre-Georges Roy, le nom de Jérôme Raizenne figure de 1831 à 1838 dans la liste des curés de Lanoraie.

En 1840 il se retira du ministère, et vint résider à Saint-Roch, sur une propriété qu'il possédait près de l'église. Il y mourut le 14 mai 1842, léguant au Collège de l'Assomption la plus grande partie de ce qu'il possédait. Il demanda en retour que le collège donna gratuitement l'éducation à quatre élèves de sa famille s'il s'en présentait, ou à défaut, à quatre jeunes de Saint-Roch selon la recommandation du curé.

Saint-Roch peut maintenant se recueillir dans une église toute neuve et sans doute ses habitants se rassemblent-ils sur le parvis, prenant des nouvelles de tous et chacun, se plaignant évidemment de la température ou des moissons difficiles.

On pourrait croire que la paroisse profiterait de la paix enfin rétablie. Hélas, le nouveau curé, Messire Pépin, ne l'entendait pas ainsi. En prenant possession de sa paroisse il comprit tout de suite qu'il lui faudrait construire un nouveau presbytère. En effet, l'ancien qui avait longtemps servi de chapelle primitive n'était plus que mesure. Ce ne fut cependant pas sans difficultés qu'il y réussit en 1838, au bout de deux ans de

démarches. Il eut de fortes oppositions à réfuter sur presque toutes les mesures à prendre dans des circonstances semblables. Rappelons-nous que nous sommes quelques années avant les troubles de 1837-38, et les esprits étaient « montés » dans tout le Bas-Canada. Avec beaucoup de patience et de conciliation, le nouveau curé obtint à peu près tout ce qu'il désirait !

Nous retrouvons dans les livres de comptes des délibérations des marguilliers, le 2 août 1840, le texte d'une lettre de Messire Thomas Pépin, adressée à sa Grandeur, Mgr de Montréal, demandant l'autorisation de se servir de l'argent du coffre de la fabrique pour réparer la couverture de l'église et l'enclos du cimetière, au lieu de faire une deuxième répartition des tenanciers de la dite paroisse ; comme dit la lettre, les paroissiens viennent de souscrire onéreusement pour la construction d'un presbytère il y a deux ans. Les récoltes n'ayant pas été très bonnes et l'argent se faisant rare, Mgr accorde donc l'autorisation demandée. Le 16 mai 1841 on procède aux travaux de réfection de la couverture de l'église et de l'enclos du cimetière.

Messire Pépin fit placer ce nouveau presbytère en arrière de l'ancien afin qu'il put se trouver en ligne avec l'église. Cet édifice de pierre mesurait soixante et onze pieds sur trente-six. Il formait un bel ensemble. Malheureusement le curé fut obligé d'y laisser prendre une salle publique côté nord, donnant sur l'église. Comme il en avait référé à l'évêque, celui-ci crut bon de le lui permettre et comme toutes celles du temps, elle contribuera à détériorer plus rapidement le bâtiment. N'étant pas chauffées l'hiver, ces salles sont pour les presbytères des chancre qui finissent par emporter le tout.

Ce presbytère avait un rez-de-chaussée dans la partie réservée au curé, devant lui servir de cuisine et de réfectoire. Cet édifice fut démoli en 1904 par Ludger Venne, de Saint-Lin, qui construisit cette année-là le presbytère actuel. Le sacristain Paul Faucher, père de Jean-Paul et de Marcel, y pénétra souvent avec son père Urgel, qui agissait comme sacristain depuis 1884 ; il travailla même à la démolition avec son père.

Cette maison révèle bien le style des constructions du temps. Bâtie de pierre, toit en bardeaux, pignon ouvert à soixante degrés ; cette



Le deuxième presbytère, construit en 1838, fut démoli en 1904.

inclinaison des couvertures sert à dater une maison. À la fin du XVIII^e siècle, les versants de toutes toitures se coupent à soixante degrés, passent à angle droit, puis cinquante ans plus tard, prennent l'allure d'un accent circonflexe aplati.

Aux extrémités des pignons, de larges cheminées rectangulaires portent deux gaines : l'une desservant l'âtre de l'étage et l'autre recevant la fumée plus abondante de l'âtre de la cuisine.

Un presbytère neuf, la paix rétablie dans Saint-Roch, Messire Pépin quitte la paroisse en 1840, après avoir bien servi ses paroissiens. Rappelons que nous sommes précisément au temps de l'Union des deux Canada ; les gens se dirigeaient vers la prochaine étape : la Confédération de 1867.

Messire Jean-Baptiste Labelle lui succède. Il renouvelle en grande partie le linge et les ornements de l'église, et dote Saint-Roch d'une bibliothèque paroissiale comprenant sept à huit cents volumes de bon choix ; contrepois bien à propos de ceux de Voltaire, infiltrés on ne sait

par quel hasard pendant les troubles de 1837-38, et qui avaient fait le tour de la paroisse.

Lors de la visite de Sa Grandeur l'évêque de Montréal les 13, 14 et 15 juin 1844, Messire Labelle dresse un rapport statistique dont voici les principaux points.

La paroisse existe depuis 59 ans. Érigée canoniquement en 1832, civilement en 1842, elle a une lieue et trois quarts de long, une lieue et un tiers dans le bas et deux lieues et demie dans le haut. Elle compte 2639 âmes dont 1807 communiant et une famille protestante. Le terrain de l'église mesure six arpents de superficie, dont trois et demi à l'usage du curé. L'église a reçu des reliques de la Vraie Croix.

Il y a cinq écoles, dont trois sont mixtes, et sept croix du chemin dans la paroisse. Les revenus de la Fabrique sont de 3784 livres, ancien cours, 1 livre valant 0,16 sous. Les dépenses s'élèvent à 2474 livres, et les dettes actives à 2000 livres. La dîme rapporte 100 minots de blé, 150 de pois, 1400 d'avoine, 200 d'orge, 30 de sarrasin et le Casuel, 15 livres environ.

À la suite d'un indult du Pape en 1836 et d'un Mandement de l'Ordinaire de Montréal en 1838, on installe un chemin de la Croix dans l'église au mois de février 1838. Messire Bruneau, curé de Verchères, a approuvé et béni les croix et images des stations et les a placées dans la susdite église de Saint-Roch. Trois prêtres ont signé : Messires Bruneau, Pépin et Labelle. Nous donnons en annexe le texte intégral du Mandement dans le document no 28.

En septembre 1850, on installe un nouveau chemin de croix. À la suite d'un décret de Mgr Ignace Bourget, on en renouvelle les images.

Voici les noms des donateurs des stations :

I	Madeleine Dagenais	VIII	Lucien Gareau
II	Josaphat Gareau	IX	Hilaire Allard
III	Joseph Lemire dit Marsolais	X	François-Xavier Duval
IV	Hormidas Henri	XI	Edmond Bélanger
V	Denys Lamarche, notaire	XII	Joseph St-Germain
VI	Aurélie Collerette	XIII	Dame V ^{ve} Antonio Forest
VII	Martial Dagenais	XIV	M ^{lles} Emma et Mathilde Duval

Nous reproduisons le Décret de Mgr Bourget dans le document n° 29.

On remarque que quelques années plus tard on érigeria à nouveau les stations du Chemin de la Croix. L'Église, dans ses directives, stipule que les Croix et les Images de la Voie de la Croix ayant reçu la bénédiction spéciale qui accorde les privilèges et les indulgences, les conservent tant et aussi longtemps qu'elles sont en usage et non remplacées. La Fabrique de Saint-Roch a donc renouvelé en trois occasions les croix et les images des stations.

Le document n° 30 en annexe prouve l'authenticité de la relique de saint Roch, patron de la paroisse. Deux autres documents de la sorte sont aux archives de la Fabrique de Saint-Roch ; ils certifient l'authenticité des reliques d'ossements ou de parties de vêtements des saints dont les noms suivent : Jude, Clément, Victor, Grégoire II, Dominique, Grégoire III, Stanislas Kostka, Ignace de Loyola, Louis de Gonzague, Grégoire le Thaumaturge, Jean Chrysostome, François de Sales, Jean-François, J.-B. Lasalle, Léonard de Port-Maurice, Vincent Ferrier, Pauline, Paul de la Croix, Benoît, Joseph Labre et Jean Vianney, curé d'Ars.

Voici la liste des différentes Confréries érigées dans la paroisse :

- Confrérie du Scapulaire, 26 août 1877 ;
- Confrérie du Saint Rosaire, 22 mai 1899 ;
- Confrérie des Enfants de Marie, au couvent, 18 mai 1907 ;
- Confrérie des Dames de Sainte Anne, 12 août 1908 ;
- Indulgences de la « Portioncule », 16 juin 1909 ;
- Confrérie des Enfants de Marie, paroisse, 25 août 1910.

Vers 1854, les habitants du Ruisseau Saint-Jean songèrent sérieusement à bâtir une église sur le terrain cadastré au n° 655.

Ils étaient appuyés en cela par un bon vieillard nommé Ambroise Vinet dit Souigny, bien nanti des biens de la terre, marié et toujours sans progéniture. Il espérait que la concession sur laquelle il avait élu domicile accueillerait un jour une église et destinait sa fortune à ce projet. En effet, d'après un contrat, passé le 22 juillet 1854 devant M^e Louis Jannot en la demeure d'Ambroise Vinet, celui-ci fait don de sa maison de pierre et

d'une partie de sa terre pour la construction de l'église projetée. Il réunit trente-six signatures de cultivateurs voisins qui s'engagent à fournir pierres, ciment et corvées de travail pour bâtir la future église dans le Ruisseau Saint-Jean.

Voici la liste des trente-six signatures :

Zoël Tellier	François Tellier	Pierre Perreault
Narcisse Perreault	Marie Lévesque, vve.	Zéphirin Pichette
Angélique Locas, vve.	Jules Pichette	Narcisse Lemire
Joseph Rinfret	Narcisse Archambault	François Allard
Magloire Chartier	Fabien Halin	M-A. Aumont, vve
J.-Bte Roch	Cyprien Morin	Louis Morin
Isaac Martel	Louis Briault	Ambroise Tellier
Joseph Brisson	Ignace Martel	Boniface Lévesque
Thomas Gareau	Jean Jeannot	Eugène Pichette
Magloire Chartier	Narcisse Breault	Joseph Morin
Joseph Hamelin	Ambroise Allaire	Zéphirin Tellier
Narcisse Gamache		

Ambroise Vinet dit Souligny et son épouse, Marie Laporte, terminent cette liste.

Cette concession n'était distancée que de deux lieues, même de la maison la plus éloignée. L'église de Saint-Roch située à l'autre bout du territoire de cette concession était devenue la mère de deux paroisses florissantes : Saint-Lin et Saint-Esprit. Autoriser une autre paroisse sur la concession d'Ambroise Vinet aurait privé Saint-Roch du nécessaire pour subsister. Monseigneur a pensé détacher de Saint-Roch une petite partie de la dite concession qui touchait au Saint-Esprit, et agissant ainsi il mettait fin aux espoirs des gens du Ruisseau Saint-Jean.

Gravement malades, Ambroise Vinet dit Souligny et son épouse ne comptent plus sur la réalisation de leur rêve et songent à un autre projet. Ils mandent les notaires G. Jannot et I. Dufresne dans le but de rédiger une donation de leurs biens meubles et immeubles au curé Étienne Hypolite Hicks en faveur de la construction d'un couvent à Saint-Roch

(voir le document n° 11, en annexe). Cette donation a été reçue le 24 janvier 1856 devant les notaires mentionnés ci-dessus.

Ambroise Vinet dit Souligny décède au début de 1856 suivi par son épouse à la fin de l'année.

Le curé Jean-Baptiste Labelle, un an après la mort de M^{me} Vinet, vend à Zoël Tellier tous les biens du couple Vinet. En 1857 il fait construire un couvent sur un terrain donné par la Fabrique, dans le jardin en arrière du presbytère actuel et donne ce couvent aux religieuses des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

La maison de l'ancien couvent, qui abrite maintenant nos personnes âgées, a été construite en 1881 par la Société Roy et Poitras de Montréal ; le couvent construit avec les fruits de l'héritage de Vinet a été démoli en 1882. Nous reproduisons aux documents n° 10, 11 et 12, les testaments et donation du couple Vinet dit Souligny.

En 1855, Messire Etienne Hyppolite Hicks vint remplacer Messire Labelle à la cure de Saint-Roch. M. Hicks achète trois cloches neuves totalisant 3285 livres, au prix de 1 313,55 \$. Elles furent coulées en 1856 aux fonderies de Jones and Hitchcock de la ville de Troy, New York.

Elles portent les noms suivants gravés sur leur flanc : la plus grosse (1314 livres), « Maria Filia Patris », la moyenne (1040 livres), « Maria Mater Filii » et enfin la petite (931 livres), « Maria Sponsa Spiritus Sancti ».

Les marguilliers de l'œuvre, MM. Joseph Poitras, Frédéric Pleau et Narcisse Beaudry décident dans leur réunion du 22 juin 1856, de construire un nouveau clocher pour recevoir ces cloches. Le contrat fut donné au sieur Isidore Latour, charpentier de Saint-Lin, pour le prix de 3100 livres (aujourd'hui 516,67 \$).

[...] Le dit Sieur Isidore Latour, charpentier de Saint-Lin, s'engage à faire une charpente solide assez pour la bénédiction des cloches, en sus de construire un nouveau clocher avec le vieux bois, qui, d'après les dire de trois tenanciers, devant être bon pour durer encore et supporter le poids de nouvelles cloches ; d'employer le fer blanc et les clous ; (la paroisse

s'engage à fournir du fer blanc s'il en manque) de faire le clocher selon le plan de Saint-Alexis, tel que fait par le Sieur Victor Bourgeau, architecte de Montréal ; il s'engage aussi à livrer le clocher pour la Toussaint, y monter plus tard les cloches dedans, et y ajuster son ouvrage pour être assorti avec l'architecture de l'église.

Il existe, dans le faîte de la petite cloche, une ouverture de forme irrégulière de six pouces par quatre ; peut-être en l'installant, un accident est-il survenu ? Toutefois, le morceau manquant ne nuit nullement au son des cloches qui, au dire de connaisseurs, rendent les meilleures tonalités de la région.

Le dit sieur Isidore Latour devait également « renverser le clocher » et conserver le bois pour reconstruire le nouveau (300 francs). Avant l'incendie de 1958, on pouvait voir les marques de l'ancien clocher à l'intérieur de la nouvelle charpente. Dans les murs de l'église, on remarquait deux orifices de dix-huit pouces par quatorze qui avaient dû servir à retenir les poutres de l'ancienne construction. Ces pièces contenaient en certains endroits des mortaises que l'on a dû pratiquer, vers 1803, pour l'érection du premier campanile.

En février 1857, Messire Moÿse Brassard succède à M. Hicks, qui devint plus tard chanoine à la cathédrale de Montréal. Il procède au baptême des cloches qu'il installe dans le nouveau clocher en présence d'un grand nombre de personnes.

Voici les noms donnés à chacune des cloches, lors de la cérémonie :

Pierre-Octave-Josephte

Parrain : Pierre Octave Roy, escuyer.

Marraine : Dame Josephte Louis Tellier Lafortune.

Louis-Elisabeth

Parrain : Louis Archambeault, escuyer.

Marraine : Dame Elisabeth Dugal.

Joseph-Mathilde

Parrain : Sicur Joseph Allard, cultivateur.

Marraine : Dame Mathilde Nicolas Gervais.

Les personnes suivantes ont signé l'acte officiel :

Elisabeth Dugal Archambeault, Pierre Octave Roy, Louis Archambeault, Hicks, ptre. Charron, ptre. J. Clément, ptre. Eug. Desmarais, ptre. H. Dupuis, ptre. F. Coitou, ptre. Chs Champoux, ptre. J.-B. Champoux, ptre. Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Ce fut donc une grande fête pour les paroissiens de Saint-Roch d'entendre, pour la première fois, le son mélodieux de ce carillon.

Et depuis ce jour, nos cloches, fidèles messagères de la parole divine, ne cessent de carillonner gaiement, se mêlant intimement à la vie des paroissiens. Joyeuses au baptême d'une âme nouvelle, enlevantes et gaies au mariage de ses enfants dont elles ont sonné le baptême, elles se font tristes lorsque l'âme quitte cette vallée de larmes pour l'éternité.

Carillonnez joyeuses cloches, et répétez vos mélodieuses notes dans l'immensité de l'espace, pour dire bien loin toute l'allégresse des paroissiens de Saint-Roch. Couvrez de vos douces mélodies ceux qui ont passé... qui dorment de leur dernier sommeil à l'ombre de votre clocher, pour célébrer leurs faits et gestes et dire notre humble reconnaissance pour tout ce qu'ils ont accompli.

Le nouveau presbytère bâti et les trois cloches bien installées, croyez-vous que l'on pouvait enfin respirer et s'asseoir tranquillement pour regarder le paysage ? Eh non ! Il manquait encore à notre église un instrument ma foi, indispensable : un orgue.

À sa visite du 13 juillet 1861, Mgr Bourget recommande l'achat d'un orgue. Le plus tôt possible on s'entend avec un nommé Samuel Warren, facteur d'orgues de Montréal, pour les conditions d'achat. L'affaire conclue, on fait un premier paiement de 2400 livres le 8 septembre 1861. À celà, il fallait ajouter les frais de transport, soit 21 livres.

Avant 1861 il n'y avait pas de jubé à l'arrière de l'église. Par contre, il en existait un à l'arrière et au-dessus du maître-autel. Les chantres accompagnés d'un harmonium y prenaient place. L'autel était sans doute plus avancé dans le chœur jusqu'aux premières fenêtres, et on accédait au jubé par une petite porte pratiquée dans le mur de la sacristie. Un

escalier très étroit aboutissait à l'un des pilastres de l'autel. Lors des fêtes du 150^e anniversaire de l'église en 1953, nous avons eu l'occasion de voir ces « cicatrices ».

Pour accueillir l'orgue acheté à Montréal, on fait donc construire un jubé par Desmarais, Dinet, Placide et Poitras au coût de 303 livres. Sa construction nécessitera entre autres 17 madriers et étauçons d'épinette (21 livres). On fait aussi l'acquisition d'un ombrelino. Le 16 avril 1961, soit cent ans plus tard, on bénira un nouvel orgue...

La tentative des habitants du Ruisseau Saint-Jean d'obtenir une autorisation pour la construction d'une église sur le lot 655 ayant échoué, on décèle, cinquante ans plus tard, un deuxième mouvement de



Vue intérieure de la vieille église.

séparation. En effet, à l'occasion d'un prône à la messe dominicale du 18 avril 1909, le curé Bonin avertit les gens en ces termes :

[...] Gardez-vous de paroles imprudentes [...] On dit que le curé est en faveur de la division de la paroisse [...] je connais le curé de Saint-Roch [...] il n'y en a qu'un, et je n'ai jamais eu cette intention. Attendez quel l'évêque m'y oblige [...].

Cet avertissement a temporisé la situation pour une décennie seulement. En 1919, d'autres signes avant-coureurs sonneront l'alarme...

De l'ardoise au tableau noir

D'après le témoignage d'un chercheur généralement bien informé, le notaire Huguet-Latour, Saint-Roch-de-l'Achigan tranchait sur beaucoup d'autres paroisses au sujet de l'instruction, et ce dès 1867. « Les familles Rocher, D'Orsonnens, Archambault, Courteau et Mercier surent seconder les efforts de leur curé Raizenne, et faire donner une instruction assez relevée pour l'époque. » Nous sommes vers les années 1800. Voyons un peu ce qui venait de se passer depuis quelques années en Nouvelle-France.

Le système d'éducation sous la domination française était assez simple. Règle générale, les écoles relevaient de l'initiative privée. Mais malheureusement, après la conquête de 1763, une lutte intense d'assimilation se fit sentir et nos pères décidèrent tout d'abord, sous l'inspiration de leurs pasteurs et de leurs chefs laïcs, d'accorder une soumission loyale à la Couronne sans plus. Par suite du protectionnisme rigide imposé au commerce par les nouveaux conquérants, il devient presque impossible de se procurer des livres, des manuels de classe. Les maîtres doivent s'ingénier pour continuer leur enseignement. Les exigences du nouveau régime occasionnèrent une crise au niveau du recrutement du personnel enseignant. Une ou deux décennies s'écoulent

et la misère s'accroît dans les écoles ; celles-ci disparaissent les unes après les autres, victimes de la guerre, de la misère, du manque de personnel, de la suppression des anciens budgets scolaires, des menaces, confiscations ou détournements de fonds affectés à l'éducation. Vers 1780, les habitants semblent avoir totalement oublié l'art de l'écriture... Tous déclarent avec une désolante unanimité qu'ils ne savent ni écrire, ni signer... Pour dire la vérité, cette génération de 1800 ne voulait pas lire ; on avait une sainte horreur des livres et l'on se méfiait de ceux qui, rompant avec l'attitude de l'époque, possédaient quelque instruction. Le *Mercury* de 1839 signale le cas de cinquante à soixante professeurs qui retournèrent le reçu de leur salaire signé d'une croix !... (*Système scolaire*, L.-P. Audet, vol. 2, page 308) Il faut dire que le *Mercury*, journal anglophone, ne tenait pas les Canadiens français en haute estime. Les écoles se raréfiaient et là où il y en avait, elles portaient le nom d'« Écoles de Fabrique ». Les maîtres enseignaient surtout la religion et les rudiments de la langue ; tout se faisait par cœur car il n'y avait pas de livres...

La situation de l'instruction n'était certes pas mirobolante. La première fois qu'il est fait mention de l'enseignement à Saint-Roch, c'est vers 1810, donc, sept ans après la construction de l'église. Aux archives du diocèse de Joliette, nous avons trouvé dans une lettre écrite par le curé Raizenne à Mgr Plessis pour la défense d'un ecclésiastique, un entrefilet « éducatif » : « Il [ce jeune ecclésiastique] fait déjà 2 heures de catéchisme par jour, il a soin des autels, des ornements, et depuis la Saint-Michel, il fait l'école à 8 enfants, le nombre ne peut être plus grand à cause de la disette, à laquelle chacun participe. Les enfants ne perdent pas leur temps. »

Pourquoi Saint-Roch sortait-il de l'ordinaire et offrait-il à l'époque un enseignement réputé supérieur à celui de beaucoup de paroisses ? *The Quebec Almanach and British American Royal Kalendar*, un rapport tout en anglais (la conquête britannique oblige...) fait état d'une liste des écoles de paroisses de 1824 à 1830. Ce document, trouvé dans L.-P. Audet, vol. 5, page 87, mentionne que parmi les trente et une écoles répertoriées dans le district de Montréal figure celle de Saint-Roch-de-l'Achigan. En effet, dès 1829, plusieurs familles, dont les Rocher et les

D'Orsonnens, avec l'appui du curé Raïzenne, invitèrent la Fabrique à acheter un terrain et obtinrent de celle-ci d'y construire une école et d'affecter le quart de ses revenus à son coût et à son entretien. Deux instituteurs remarquables acquirent assez de réputation pour y attirer des élèves de l'extérieur.

Tous ces efforts conjugués ont permis à Saint-Roch de se distinguer au chapitre de l'instruction.

À cette époque où seules les écoles de fabrique existaient, il était fréquent de voir quantité de jeunes, ayant porté la soutane, devenir professeurs. En général les Fabriques engageaient des jeunes hommes qui abandonnaient, pour différentes raisons, des études en vue de la prêtrise au profit de l'enseignement. Le premier maître engagé à Saint-Roch en 1829 fut M. Labrecque, jeune séminariste, qui avait gardé la soutane même après son arrivée à Saint-Roch. Il était instruit et savait signer son nom celui-là... Mais surtout, il savait bien enseigner. Malheureusement, trois ans plus tard, il fut emporté par l'épidémie de choléra de 1832. La chronique du temps persiste à prétendre qu'il fut enterré vivant ; son cercueil ayant été ouvert par hasard le lendemain de sa sépulture, on trouva des indices frappants de contorsions qui ne pouvaient être expliqués autrement.

Le second instituteur fut Henri Valotte, natif de la Côte-d'Or en France. Ce Monsieur fut d'abord employé au greffe, puis à la procure du Séminaire de Saint-Sulpice, poste qu'il occupa, après quelques années d'enseignement à Saint-Roch, jusqu'à sa mort.

Une lettre datée de 1838 de Messire Pépin, curé de Saint-Roch, dont nous citons un extrait, prouve bien l'existence de cette école de fabrique dans Saint-Roch.

Saint-Roch-de-l'Achigan, 11 septembre 1838.

[...] Il y a eu jusqu'en juin dernier, quatre écoles, deux de garçons et deux de filles, actuellement il n'y a plus qu'une école de filles et encore deux de garçons. Jusqu'en juin dernier les écoles ont été fréquentées par 40 à 45 garçons et 55 à 60 filles ; maintenant elles ne sont fréquentées que par 25

à 30 garçons et 35 petites filles. On y enseigne la lecture, l'écriture et les premiers éléments de la grammaire française et l'arithmétique.

Je profite de cette occasion pour demander à Votre Grandeur la permission de confier à deux femmes respectables et vertueuses l'éducation des petits garçons en attendant que l'on puisse trouver un bon maître.

Thomas Pépin, ptre.

Allons voir une seconde fois le déroulement de l'éducation dans tout le pays. La nouvelle colonie britannique fut organisée selon les lois et les directives émanant de Londres. Les institutions scolaires qui survécurent et celles qu'on projetait reçurent donc instruction de se soumettre aux volontés royales. À n'en pas douter c'était angliciser et protestantiser les gens du pays. Nos pères décidèrent d'abord d'accorder une loyale soumission à la Couronne britannique mais sans plus. Quant à leur foi catholique et à leur langue, ils résolurent de les défendre jusqu'à leur mort comme le bien le plus précieux et le plus cher.

De 1760 à 1800, aucune politique scolaire. Ce fut une période de temporisation et de tolérance de part et d'autres.

En 1787, précisément au moment de la naissance de Saint-Roch, Lord Dorchester mit sur pied une Commission d'enquête pour suggérer, après étude de la situation, les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir les intérêts de l'instruction élémentaire. Le clergé n'y voyant aucune garantie du respect de la foi, de la morale et de la langue s'opposa fortement à son exécution. En 1801 une nouvelle loi est promulguée, « Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'Instruction ». Ce projet manifestait de fortes tendances centralisatrices et contenait le germe de la neutralité scolaire. L'évêque de Québec refusa de faire partie du Conseil de cette nouvelle loi et enjoignit à son clergé de ne collaborer en aucune façon. La première loi scolaire fut un fiasco.

Deux autres lois sont votées : « Écoles de Fabrique », en 1824 et en 1829, « Écoles d'Assemblée ». La première servait assez bien l'élément français catholique, et l'autre la population protestante anglaise. Les

protestants n'ayant pas de fabrique ne pouvaient, en fonction de la première loi, agir aussi facilement. Le gouvernement n'a pas tardé à promulguer une autre loi qui créait des Assemblées d'écoles... C'est sous Sir James Kempt que cette loi fut votée ; elle instituait un nouveau rouage, d'ailleurs assez compliqué, lequel « octroyait » des subventions gouvernementales à toute école qui opérait quatre-vingt-dix jours dans l'année avec une présence quotidienne d'au moins vingt élèves. Cette loi favorisait les établissements de l'Institution Royale (écoles anglaises ou protestantes) en manœuvrant pour faire passer la surveillance des écoles de l'Église aux Syndics.

En 1840, c'est l'Acte d'Union. L'année suivante, la loi des « Commissaires » est votée. Elle plaçait les écoles sous le contrôle de conseillers de districts municipaux nommés par le gouvernement, et de commissaires d'écoles élus par le peuple.

Tirés des *Minutes et Journaux des procédures de MM. les commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Roch, dans le district de Montréal* voici ces renseignements :

Conformément à un acte passé dans la 8e année du règne de sa Majesté, chapitre 4, Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada, voici le résultat des élections des commissaires le 7 juillet 1845 :

Élus commissaires

Jean-Baptiste Labelle, curé, président

Jean-Jacques Narcisse Robitaille, médecin

Pierre-Octave Roy

Charles Courteau

Louis Archambeault, notaire

Camille Archambeault, secrétaire.

C'est déjà un grand pas dans l'éducation. Par l'élection de commissaires, les parents obtenaient un droit de regard sur l'école. Cette loi prévoyait aussi la nomination d'un Surintendant de l'Instruction publique. Le premier fut R. Simpson Jemmieson qui s'est aussitôt adjoint : le D^r Jean-Baptiste Meilleur pour le Bas-Canada, et Murray

pour le Haut-Canada. À partir de cette époque, nonobstant « la guerre des éteignoirs » provoquée par les taxes scolaires, le progrès dans les écoles s'est grandement accentué.

En 1849 un Bureau d'examens fut institué pour les aspirants maîtres d'écoles : c'était l'aurore des Écoles Normales, et en 1851, on adopte la loi des Inspecteurs d'Écoles ; vingt-quatre sont nommés la même année. Les villes avaient un inspecteur catholique et un inspecteur protestant. En 1856, l'École Normale Jacques-Cartier à Montréal, et Laval à Québec, sont construites.

Avec toutes ces tergiversations, ces difficultés et autres problèmes inhérents au côtoiement de deux langues, la Province avait énormément de difficultés à maintenir des écoles dans les paroisses.

Quittons maintenant le territoire de la Province et revenons à Saint-Roch pour examiner la situation.

Une vingtaine d'années après la construction de l'église, Saint-Roch avait une école qui fonctionnait régulièrement et qui avait une telle renommée que plusieurs garçons des environs venaient la fréquenter. La lettre de M. Pépin, curé de Saint-Roch en 1838, prouve que vers ce temps, deux écoles de garçons et deux écoles de filles existaient dans la paroisse, contrairement à beaucoup de villages où il n'y avait même pas d'école. Par suite de la permission de Mgr Lartigue, la Fabrique achète un terrain et en 1829, une assemblée des francs-tenanciers autorise le don d'une partie de ce terrain pour la construction d'une école au village. En 1836, on note que le curé Thomas Pépin décide d'employer le quart des revenus de la Fabrique pour l'entretien de six écoles !

La qualité de l'instruction à Saint-Roch a permis au village de fournir pendant plusieurs années des représentants au gouvernement de Québec. Le premier fut Paul-Roch de St-Ours, le fondateur ; Jacques Archambault, cultivateur ; Charles Courteau, père du Dr Courteau de Saint-Roch et quelques autres.

On remarquait encore à Saint-Roch une bonne école de chant grégorien. Vers 1867, on entendait encore chanter dans l'église de Saint-Roch des élèves d'Alexis Bouchard, maître de chapelle et sacristain de

1813 à 1820, que Messire Raizenne avait connu dans ses missions à la Baie-des-Chaleurs et qu'il avait fait venir à Saint-Roch. Les gens aimaient à parler du chœur imposant qu'il avait formé, et les voix des Civalier, Poulin, Lauriot, Marois, Martel, Coitou et Marien n'avaient pas été oubliées.

Le vieux couvent

On peut faire remonter la question d'un couvent à Saint-Roch un peu avant 1850. Il est question une première fois de construire un couvent en pleine campagne vers 1814 et l'histoire dit que c'était là chose rare de penser élever une construction pour les demoiselles... Cette idée fut émise par M. Bro, premier desservant de Saint-Roch ; l'historien du temps fait remarquer que c'était une innovation. Donc Saint-Roch aurait été avant-gardiste, avant même l'invention du terme !

M. Thomas Pépin, nommé curé en octobre, a su s'affilier tous les esprits bien pensants de la paroisse. en particulier mentionnons M. Ambroise Vinet dit Souigny pour qui il éprouva une amitié profonde et durable. Ce vieil habitant riche, sans héritiers directs était demeuré très attaché à la personne de M. Pépin.

En 1855, M. Etienne-Hypolite Hicks, remplace M. J.-B. Labelle. Le nouveau curé, homme d'action et entreprenant, eut l'idée de doter Saint-Roch d'un couvent. Se souvenant d'une amitié profonde qui liait M. Pépin, curé de Boucherville et M. Ambroise Vinet dit Souigny, il crut bon de s'en servir pour amener le vieillard à l'aider dans son projet. Sur sa demande, M. Pépin vint voir son vieil ami qu'il persuada de faire de M. Hicks son héritier. C'est ainsi que ce Monsieur reçut un legs de 3166,67 \$ pour l'érection d'un couvent de la part d'Ambroise Vinet dit Souigny.

Afin d'utiliser pour le plus grand bien de la paroisse le don généreux de M. Souigny, quelque temps après la mort de ce bon citoyen, M. Hicks exposa dans une instruction à sa paroisse, le bien-fondé d'une éducation dispensée par des religieux ou religieuses. La population goûta parfaitement cette instruction et une députation de commissaires d'écoles

vint faire connaître à M. le Curé que la paroisse serait heureuse de confier aux religieux l'éducation des enfants. Dès le lendemain le curé se met en communication avec les Sœurs de Longueuil et les Clercs de Saint-Viateur. Appelé à l'évêché peu de temps après, ce fut son successeur M. Moyse Brassard qui reçut les religieux.

Le premier février 1857, M. Brassard succédant à M. Hicks se met à l'œuvre tout de suite pour le couvent. La fabrique donna le terrain derrière le jardin du curé. Il y fit ériger une bâtisse à deux étages de 50 pieds sur 36, avec deux ailes de 25 pieds à chaque extrémité destinées l'une à la chapelle et l'autre à la cuisine. Cet établissement de briques a été donné aux Sœurs de Jésus-Marie. Mgr l'évêque de Montréal vint bénir cette maison le 24 septembre 1857 et le 24 octobre suivant les sœurs en prenaient possession avec leurs soixante élèves. L'établissement avait



Couvent de Saint-Roch-de-l'Achigan, construit en 1881 par la Société Roy et Poitras.

coûté 36 000 francs, soit 6000,00 \$. Le montant, manquant au legs, a été fourni, à part quelques corvées faites par la paroisse, par un donateur anonyme. Tout porte à croire que le curé avait bouclé le budget.

Ce couvent n'a pas déçu les espérances des méritants qui se sont dévoués pour sa construction. Depuis 1857, et sans broncher, les Révérendes Sœurs dispensèrent l'éducation et l'instruction à toutes les filles de la paroisse jusqu'à leur départ en 1969. Elle ont enseigné aux grands-mères de nos filles... quel glorieux cortège est sorti de ce vieux couvent !... Filles compétentes dans tous les domaines : éducation, instruction, enseignement ménager, musique, chant, orgue, etc. Les filles diplômées du couvent de Saint-Roch indiquent clairement la formation précieuse donnée par les Révérendes Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie.

C'est avec une grande tristesse qu'on vit démolir en 1882 ce vieux témoin de notre première culture ; le couvent actuel a été érigé en 1881, c'est l'œuvre de la Société Roy et Poitras, compagnie d'architectes fondée récemment à Montréal ; notre couvent est leur premier et seul ouvrage apparemment, car la société fut dissoute en 1885 lors de la mort de M. Poitras. Mais l'œuvre des religieuses a continué à enrichir les intelligences et les âmes de nos filles.

Le vieux Collège

C'est sous Messire Labelle, curé de Saint-Roch de 1840 à 1855, qu'il fut question de l'achat par les commissaires de la succession Mercier dans le but d'y installer les religieuses. En effet, par résolution des commissaires

Le vieux collège, établi dans la maison de pierre, au bout du village, propriété de la succession Mercier.



en 1848, il fut décidé qu'on se porterait acquéreur de la maison de pierre au bout du village. Les Clercs de Saint-Viateur de Joliette furent engagés en 1856 et y demeurèrent jusqu'en 1894. Honneur à ces distingués religieux qui dispensèrent pendant près d'un demi-siècle l'instruction aux élèves de Saint-Roch. Nous leur devons des remerciements chaleureux car ils ont « écrit » une page de l'histoire de notre paroisse.

Cette maison de pierre à deux étages, tout au bout du village appartenait à M. Mercier, père de François-Romuald Mercier, archidiacre de la cathédrale de Montréal, décédé à 44 ans le 11 juillet 1849.

Il n'avait que 10 ans en 1815 quand son père vint à Saint-Roch pour prendre la direction du moulin que M. de St-Ours dirigeait depuis 1771, dans la rue longeant l'école, au bas de la côte. Aujourd'hui c'est la rue Masson, et il n'y a pas si longtemps une école pour garçons y fonctionnait encore, sur le même emplacement que l'ancienne.

La rivière à l'endroit actuel du vieux moulin ne coule plus dans le même lit ; par un caprice de la nature et aidée par la fonte des glaces, elle se fit un nouveau chemin légèrement en amont du pont actuel et se reposa devant l'église, comme pour admirer le vieux temple ; puis elle reprit sa course tumultueuse un peu plus loin, vers ce vieux moulin pour dire bonjour à sa façon au premier site de Saint-Roch.

Le père de l'abbé Mercier était originaire de la vieille partie de Repentigny qui forme aujourd'hui la ville de Le Gardeur, mais le futur archidiacre était venu si jeune chez-nous qu'il a toujours considéré Saint-Roch comme sa paroisse natale, comme il aimait à le répéter à ses confrères. La famille Mercier qui fait honneur à Saint-Roch aujourd'hui encore, ne semble pas vouloir s'éteindre...

Saint-Roch peut s'enorgueillir à juste titre de son curé Labelle et de son prestigieux notaire Louis Archambault, père de Mgr Alfred Archambault, premier évêque de Joliette, et de Sir Horace Archambault, juge en chef de la province.

En 1838, plus de vingt élèves de Saint-Roch fréquentaient le Collège de l'Assomption. Saint-Roch se glorifie aussi d'avoir donné un évêque à

l'Eglise en la personne de Mgr Charles Lamarche évêque de Chicoutimi, fils du notaire Denys Lamarche, secrétaire de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Les commissaires

Quelle était la vie dans nos écoles pour un jeune étudiant de 1845 ? Voici un extrait de l'Article V d'un règlement adopté par les commissaires à leur session du 21 octobre 1845 :

1 - Les progrès que peuvent faire les enfants dans les sciences et surtout dans la pratique de la morale, cependant particulièrement de leur obéissance, ils la devront pleine et entière au Maître et à la Maîtresse.

2 - Non seulement ils devront écouter avec la plus grande attention les leçons qui leur sont données pendant les classes et relativement à leurs études, mais encore ils se feront un devoir de suivre exactement les avis qu'on leur donnera pour leur conduite hors des écoles.

3 - Ils ne devront jamais sortir ni s'absenter sans la permission des maîtres.

4 - Pour se rendre à l'école et de l'école à chez-eux, ils éviteront les courses, les cris, les jeux bruyants, en un mot tout ce qui dénote un enfant mal élevé.

5 - Ils éviteront avec le plus grand soin de se moquer les uns des autres et auront au contraire entr'eux beaucoup d'égards et de politesse.

6 - Si quelqu'enfant reçoit quelques punitions à l'école, les autres ne doivent pas le rapporter chez leurs parents, ni ailleurs.

7 - L'expérience ayant démontré que plusieurs enfants ne craignent pas de mentir à leurs parents en accusant les Maîtres de les punir mal à propos, les parents sont bien avertis que les commissaires n'écouteront ces plaintes qu'autant qu'elles seront graves et bien prouvées et que les enfants qui en auront imposé à leurs parents ou aux commissaires recevront une punition sévère.

8 - Ils devront tous être proprement habillés ; cette propreté devant toujours néanmoins, être unie à la plus grande modestie.

9 - Ils auront soin de se laver le visage et les mains tous les matins avant de se rendre à l'école.

10 – Ils se feront un devoir d'aller à la messe tous les jours autant qu'ils le pourront.

Quelle attention, quelle précaution et quel soin animent les commissaires d'écoles et les parents de cette paroisse. Nous sommes fiers de ces ancêtres qui ne badinaient pas avec la discipline...

Les commissaires élus le 7 juillet 1845 ne tardent pas à se mettre à l'œuvre et le 14 juillet suivant ils procèdent à la division de la paroisse de Saint-Roch en quatre arrondissements scolaires :

Arrondissement n° 1 – Il comprendra tout le côté Sud et Nord de la rivière Achigan, depuis le pont connu vulgairement sous le nom de pont de Jacques Archambault jusqu'à la paroisse de l'Assomption y compris la côte Saint-Régis et le bas du Ruisseau Saint-Jean qui prend chez Laurent Vézina inclusivement jusqu'à l'extrémité est de la dite côte.

Arrondissement n° 2 – Le haut du Ruisseau Saint-Jean qui prend depuis les dits Laurent Vézina et Nicolas Vézina à gagner la paroisse Saint-Lin en outre la côte Saint-Louis.

Arrondissement n° 3 – Les deux côtés de la rivière l'Achigan depuis le pont de Jacques Archambault exclusivement jusqu'à la paroisse de Saint-Lin.

Arrondissement n° 4 – Les deux côtés de la côte Ruisseau Desanges et la côte Saint-Philippe renfermée dans les limites de la paroisse de Saint-Roch.

En 1845 on engage l'instituteur John-Samuel Lewis pour un an, soit du 1^{er} octobre 1845 au 1^{er} octobre 1846 au prix de « 40 livres courant, plus une somme de 3 livres 10 schelins pour l'indemniser du chauffage de la maison d'école, que le dit J-S. Lewis s'oblige de chauffer convenablement à ses frais et dépens, les commissaires s'obligent de plus de payer le loyer de la dite maison d'école et la moitié du loyer de la maison où J-S. Lewis réside et cela tant que les dits commissaires n'auront pas une maison convenable pour loger le dit Lewis et sa famille. »

Dès l'année suivante en 1846, les commissaires décident de former un nouvel arrondissement en morcelant l'arrondissement n° 1. Il comprend

tout le bas du Ruisseau Saint-Jean depuis et compris les terres de Nicolas Vézina et Laurent Vézina jusqu'à l'extrémité Nord-Est de ladite Concession. En 1848, Alexis Lebeau obtient le contrat pour la construction de l'école de l'arrondissement n° 5 au prix de 1500 livres ancien cours.

C'est le 15 septembre 1860 qu'il est question pour la première fois de « dollars » dans les livres de la commission.

On continue encore la formation de nouveaux arrondissements, et c'est le n° 6 qui prend forme en juillet 1868. Il comprendra la partie du bas de la paroisse de Saint-Roch sur le côté Nord de la rivière Achigan depuis les limites de la paroisse de l'Épiphanie jusque chez Moffat inclusivement. L'école est construite en 1869, un an plus tard sur la terre de M. Olivier Martel. Le curé Louis Moyse Brassard en défraie le coût total. En 1912 on a reconstruit cette école.

La commission scolaire veut faire des réparations à l'école du village. La Fabrique prête sur hypothèque 500,00 \$ à la commission et on effectue des réparations à l'école.

En 1880 on forme l'arrondissement haut du Ruisseau des Anges et en 1883 celui de Saint-Philippe, suivi le 14 juillet 1893 par un nouvel arrondissement dans le haut Ruisseau Saint-Jean. En 1894 le contracteur Olympe Garault érige une école sur la terre de Joseph Hamelin.

Les commissaires multipliaient les arrondissements, construisaient et reconstruisaient les maisons d'écoles dans les rangs, provoquant ainsi la démission de M. le chanoine Bonin, curé de Saint-Roch, comme président de la Commission scolaire, le 30 juillet 1906 alléguant que : « Vu la décision des Commissaires de construire une nouvelle école élémentaire dans la paroisse, ce qui semble s'écarter du but d'établir une École Modèle pour les garçons dans le village. Les filles ont un bon couvent dirigé par les Religieuses, et, ce n'est pas en multipliant les écoles élémentaires dans la municipalité qu'on parviendra à former une école centrale dirigée par les Religieux et adaptée aux garçons de la paroisse, en conséquence je donne ma démission comme Président et commissaire. »

Les Clercs de Saint-Viateur quittent Saint-Roch en 1894 et l'on tenta vainement d'obtenir le retour de cette communauté. Les commissaires ont été forcés d'engager des maîtresses pour les garçons jusqu'en 1945 ; l'arrivée de L.-Benoît Desroches comme professeur change la situation. Il enseigne pendant trois ans pour être ensuite remplacé par Roger Lemay résident de la paroisse depuis le mois d'août 1949. Celui-ci enseigne pendant quatre ans avant d'être nommé inspecteur d'écoles le 6 juin 1953.



Roger Lemay, professeur ; il enseigne pendant quatre ans jusqu'à sa nomination à l'inspection en juin 1953.

Nous reproduisons ici un compte-rendu du Cercle Pédagogique et de ses différentes activités. Ce compte-rendu a été préparé, en 1950, par M^{lle} Jacqueline Majeau, secrétaire du Cercle.

Cercle Pédagogique —

« Heureuse l'année 1950 qui a vu naître et s'épanouir ce cercle modèle » nous écrivait M. Lucien Dupuis, notre très distingué inspecteur.

L'inauguration de ce cercle date du 13 octobre 1950 dans l'enceinte de l'école du village. Les membres du personnel enseignant des deux municipalités furent présents.

Notre compétent professeur a assidûment présidé nos études avec son dévouement inlassable. Père de 5 filles M. Lemay sait diriger avec tact des discussions entre demoiselles... C'est lui qui prépare nos réunions et c'est lui qui peut répondre à toutes nos questions ; sa science pédagogique et sa charité chrétienne font de lui l'animateur modèle de nos forums.

M. Lemay est dans l'enseignement depuis 22 ans ; il a à son crédit 6 primes d'enseignement dont une spéciale parce qu'à l'école Supérieure de St-Bruno, Lac St-Jean, il avait présenté ses 22 élèves aux examens des 7e, 9e et 10e années et que tous les candidats, garçons et filles avaient obtenu leurs certificats. Bachelier, licencié en Pédagogie, Orienteur Scolaire de L'Institut St-Georges de l'université de Montréal, notre distingué professeur est aussi diplômé de l'Ecole des Arts et Métiers de Ste-Thècle.

M. l'instituteur est avec nous depuis peu de temps et déjà la paroisse bénéficie largement de sa compétence : c'est un travailleur qui rend avec plaisir tous les services que la population désire. Soulignons seulement la large part qu'il donne à la préparation des fêtes du 150^e anniversaire. Avec le docteur Locat, l'abbé St-Martin il a favorisé la naissance d'une Société Saint-Jean-Baptiste dans la paroisse. Puis il s'est mis à l'oeuvre pour faire les recherches nécessaires à la confection d'un « album-souvenir ». Il dessine les plans pour les chars allégoriques et il est un de ceux à qui il faudra dire un grand merci... si les Fêtes du Centenaire sont un succès.

Les autres institutrices ont aussi apporté une collaboration bienfaisante au développement de notre Cercle. M^{lle} Marguerite Trudel entre autres est une compagne de labeur bien connue, au coeur d'or. Elle célèbre cette année son 20^e anniversaire d'enseignement aux garçons de notre paroisse : quelle belle coïncidence d'anniversaire !

MM. les Commissaires de cette paroisse méritent bien des remerciements pour leur grande compréhension en accordant un après-midi par mois pour tenir les assises du Cercle. Etant soutenu par des piliers si puissants, comment un Cercle d'Etudes ne pouvait-il pas malgré la fausse croyance de pessimistes qui le voyait débiter un vendredi 13 octobre... et treize membres à sa réunion !...

Le but de ce Cercle Pédagogique se voit dans ses résultats. Avec quel empressement les institutrices à l'âme vraiment professionnelle, se font un devoir d'assister à ces heures d'études sérieuses afin de se faire part réciproquement de leurs succès et déboires, de s'aider à vaincre les difficultés. En apprenant à mieux nous connaître, nous apprenons à nous mieux aimer. Le merveilleux travail en

équipe sur l'étude du Nouveau Programme des écoles a rapporté d'excellents succès constatés par M. l'Inspecteur lors de ses visites.

Les nombreuses primes d'enseignement accordées à M. Lemay, M^{lle} Trudel, M^{lle} Laurentia St-André, M^{me} Marcel Rochon, M^{lle} Thérèse Jeannotte, M^{lles} Yvette et Jacqueline Majeau depuis l'existence du Cercle, n'en sont-elles pas la preuve ?

C'est grâce au Cercle si dans nos écoles nous avons pu répondre à l'appel du souverain Pontife en travaillant à l'extension du règne de Jésus par les Croisés que nous formons et qui seront demain de vrais apôtres dans le monde. C'est encore dû à cet organisme si la Caisse Scolaire reçut le baptême le 26 février 1951 et fut confirmée les années suivantes ; si les élèves connaissant tout jeunes le chemin de la Caisse, savent économiser leurs sous et s'en servir en temps opportun, ce sera la sauvegarde de leur vie future.

Le témoignage de chacun des invités d'honneur comprenant Messieurs les Professionnels et Commissaires de cette paroisse révèle profondément le bien accompli en ces réunions.

Puisse Notre Dame des Ecoles bénir et protéger notre Eglise en ces jours mémorables, et aussi notre Cercle afin que son existence fournisse aux éducateurs les conditions essentielles pour former dans notre belle paroisse des êtres intellectuels qui soient un actif pour l'Eglise, la Famille et la Patrie.

Jacqueline Majeau, institutrice.

C'est donc par un arrêté en Conseil des Ministres que le professeur Lemay est nommé inspecteur d'écoles pour le District 211. Ce territoire comprenait une centaine d'écoles et s'étendait du Pont LeGardeur de Repentigny jusqu'à Lanthier diocèse de Mont-Laurier : une longue bande de terre de 10 milles par 125, englobant une partie des commissions scolaires de deux comtés (Montcalm et l'Assomption) et de trois diocèses (Montréal, Joliette et Saint-Jérôme). Le nouvel inspecteur d'écoles garde sa résidence à Saint-Roch-de-l'Achigan qui devient le siège du district 211 et quitte l'enseignement actif. Il est remplacé successivement par les Stoycheff, Saint-Amand, Garand, Georges et Jean Roy, Jean-Claude Saint-André et Jean-Marie Roy, qui veille encore sur nos petits « anges » de l'école Notre-Dame.

Mais l'idée d'une centralisation des commissions scolaires qui se faufilait doucement dans les esprits apparut comme impérative en 1953. Certes il y avait des « pour » et des « contre » selon le point de vue où l'on se plaçait. Cette idée n'était pas neuve pourtant. Dès 1917 à Montréal la nouvelle commission des écoles catholiques de Montréal (C.É.C.M.) avait rassemblé sous son aile quelques quarante commissions scolaires disséminées sur l'île. En 1925, les protestants firent de même : P.S.B.G.M. (Protestant School Board of the Greater Montreal). Le « Grand Montréal » englobait certaines écoles protestantes hors de l'île mais désireuses de profiter de l'aubaine.

La directive donnée aux inspecteurs d'écoles consistait à travailler à la centralisation des écoles pendant que le gouvernement mettait en marche un projet de centralisation des commissions scolaires.

L'élection d'un nouveau gouvernement nous apporte cette révolution que l'on espérait « tranquille ». Créée en 1961, la « Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement », plus connue sous le nom de Commission Parent doit faire rapport au gouvernement avant le 31 décembre 1962. Parmi les membres constituant cette Commission on retient les noms de Mgr Alphonse-Marie Parent, président ; Gérard Filion, Paul Larocque, David Monroe, Soeur Marie-Laurent-de-Rome, Mlle Jeanne Lapointe, John McIlhone, Guy Rocher, Arthur Tremblay, (ce dernier membre-adjoint) et L.-P. Audet, secrétaire. Le volumineux *Rapport Parent* a produit des suggestions et recommandations qui ont ébranlé et bouleversé la structure des commissions scolaires, des écoles et du Département de l'Instruction Publique. Après sa parution, le ministre de l'Éducation, M. Lajoie, commande une étude sur les « Options Graduées » et la tâche est effectuée par cinq inspecteurs de Montréal : MM. Armand Beaulieu, Alexandre Lamirande, René Paquette, Alcide Hade et Roger Lemay, transféré depuis peu à Montréal.

Ce ne fut pas facile d'implanter les recommandations du rapport produit après six mois de travail. Sa mise en place a nécessité du temps et plusieurs conférences sur les nouvelles options et les horaires compliqués qu'elles entraînaient. Après deux ans, nous trouvions dans plusieurs écoles régionales des essais valables qui sont allés se perfectionnant et

aujourd'hui, toutes les écoles polyvalentes offrent ces horaires flexibles. La spécialisation des professeurs est une conséquence des Options Graduées.

Ces écoles polyvalentes sont le résultat du rapport Parent ou Opération 55 car cinquante-cinq Régionales étaient instituées pour servir l'ensemble de la province. Ces écoles régionales recevaient des élèves de partout au niveau secondaire et dispensaient un enseignement mieux suivi, car elles étaient équipées d'un matériel didactique d'une qualité supérieure à celle que pouvaient offrir les écoles moins fréquentées. Certaines polyvalentes comptaient plus de 2500 élèves, c'était à n'en pas douter un changement assez radical en dépit du nom de la « Révolution Tranquille ».

À la suite de l'Opération 55, le Département de l'Instruction Publique fait place au Ministère de l'Éducation et les inspecteurs d'écoles sont affectés à d'autres tâches en éducation. Ce sont les Directeurs des Services pédagogiques des régionales qui font *grosso modo* les tâches dévolues aux inspecteurs d'écoles de jadis, mettant fin toutefois à la traditionnelle visite de l'inspecteur qui avait fait trembler les maîtres et les écoliers depuis 123 ans !

Relier l'ancien professeur et le nouveau : qui d'autre que Jean-Marie Roy pouvait s'acquitter de la tâche ? Nous le laissons donner « son cours d'histoire » en le remerciant de sa précieuse collaboration.

Période de 1960-1987 —

(Jean-Marie Roy, directeur, École Notre-Dame).

Historique

Les commissaires de cette période avaient décidé de construire une nouvelle école. Au mois de septembre 1961, l'école Jésus-Marie accueille les étudiants(tes) pour la première fois. Nos écoles de rang étant fermées parce qu'on avait décidé de centraliser au village les effectifs des rangs.

L'école Notre-Dame, construite en 1954 recevait les garçons de la 5^e à la 9^e année, l'école Jésus-Marie, construite en 1960, recevait tous les autres élèves de la 1^{re} à la 7^e année. Et au couvent de Saint-Roch, les religieuses donnaient l'enseignement aux filles de la 8^e à la 11^e année. De plus, une centaine de pensionnaires y résidaient. L'école porta le nom de Jésus-Marie en l'honneur des Sœurs



L'école Notre-Dame, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui.

Saints-Noms-de Jésus-Marie. La directrice était sœur Paul des Anges, originaire de Saint-Barthélemy dans le comté de Berthier.

En 1964, les deux écoles sont reliées ; les nouveaux locaux servent à une cafétéria, une dinette et à des bureaux. MM. les commissaires décident d'y ajouter un débarcadère pour l'arrivée et le départ des élèves à l'abri de toutes les intempéries. M. Beauséjour constructeur de Saint-Ambroise, exécute les travaux.

Jusqu'en 1964, c'est la période des inspecteurs d'écoles : superviseurs pédagogiques du Surintendant de l'Instruction Publique. La période de centralisation des écoles surgit et tous les élèves fréquentent les maisons d'éducation du village, vient ensuite la discussion d'un regroupement des commissions scolaires : « Opération 55 » avec M. Labrecque du ministère de l'Éducation du Québec.

Au début de l'année 1965, un comité de planification est formé pour élaborer un projet dont le but était de promouvoir la construction d'une polyvalente à Saint-Roch-de-l'Achigan.



La polyvalente l'Achigan, dirigée par M. André Ébacher, dispense des cours à plus de 1300 étudiants.

Les membres de ce comité étaient M. l'abbé Hénault, curé, Bernard Cousineau, propriétaire du terrain, M. Paul Amireault, commissaire, le Dr Wilfrid Locat, commissaire et Lionel Beaucage, secrétaire de la commission scolaire de Saint-Roch.

Ce comité avait pour mission de faire connaître les avantages à construire la polyvalente à Saint-Roch-de-l'Achigan. En considérant les facteurs géographiques, le terrain propice, les voies d'accès faciles et aussi l'offre alléchante pour l'achat d'un terrain de trois arpents par vingt ; l'apport précieux de ce comité a fait que sa présentation a convaincu les représentants du ministère et de la commission scolaire de construire cette polyvalente à Saint-Roch.

La polyvalente l'Achigan a ouvert ses portes au mois de septembre 1972. Elle dessert la population de l'Épiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest, Saint-Esprit, Saint-Lin, Ville des Laurentides et Saint-Calixte.

La commission scolaire de Saint-Roch adhère à la commission Régionale Lanaudière le 22 décembre 1964. L'école polyvalente L'Achigan est dirigée par M. André Ebacher depuis sa fondation et elle groupe 1300 étudiants de secondaire I à secondaire V.

Le couvent de Saint-Roch, dirigé par les religieuses, est demeuré une maison d'éducation jusqu'en 1969, époque où celles-ci décidèrent de vendre le couvent à l'entreprise privée.

Sœur Camille de Jésus et sœur Florence Mathieu furent successivement directrices de l'école Jésus-Marie, de l'école Notre-Dame et du Couvent de Saint-Roch. Mlle Marguerite Trudel, enseignante et assistante directrice, personne dévouée, qui donna plusieurs années de sa vie à l'éducation de nos jeunes, les aida dans l'accomplissement de leur tâche.

En 1969, les élèves du secondaire, se dirigent vers l'Épiphanie, l'école Notre-Dame devint une école de niveau primaire.

L'école Notre-Dame desservait, à cette période, une clientèle très nombreuse. En effet, de la maternelle à la 7^e année, il y avait 725 étudiants. En 1969, la direction de l'école Notre-Dame fut assumée par Jean-Marie Roy, assisté de Géraldine Perreault. Pendant huit ans, ils ont travaillé ensemble avec le personnel de l'école à la réalisation de plusieurs objectifs.

En 1969, la commission scolaire de Saint-Roch se groupe avec l'Épiphanie, Saint-Lin et Saint-Calixte pour former la commission scolaire L'Achigan. M. Jean-Claude Brissette devint le directeur général. Après trois ans de travail, cette commission scolaire se regroupe avec la commission Cascades, d'où l'appellation Cascades l'Achigan.

Cette nouvelle commission scolaire comprend 13 paroisses, 17 écoles physiques et compte 4130 étudiants. Cependant, depuis juillet 85, notre commission scolaire intègre le secondaire et devient une commission scolaire qui dessert une clientèle primaire et secondaire ; cette population étudiante se chiffre à 6318 étudiants, répartis dans 20 écoles dont 17 au primaire.

En 1972, les comités d'écoles font leur apparition. Leur rôle consistait à aider les écoles dans les prises de décisions, dans l'élaboration des règlements, dans le choix des livres, le choix des activités et dans la participation à la vie étudiante. Cet apport des comités a donné une nouvelle dimension aux écoles du Québec. À Saint-Roch comme ailleurs, ils jouent un rôle de soutien à la vie pédagogique

de leurs enfants dans l'école. Ils sont consultés sur plusieurs sujets, se sentent plus présents, soumettent des projets et participent à ceux des enfants.

Les programmes

Les années 70-80, sont des années où chacun de nous a travaillé avec des programmes cadres. Ce fut une période un peu floue, où le programme cadre disait peu de chose sur les objectifs à atteindre ; comme son nom l'indique, c'était un cadre. Les éléments contenus dans ces nouvelles directives nous servaient de balises dans notre enseignement. Par contre, le ministère de l'Éducation du Québec a fait paraître en 1981, une collection de nouveaux programmes (les livres bleus), couvrant chaque matière. Ces livres proposent une démarche pour chaque situation d'apprentissage : une mise en situation, de l'exploration, le traitement de l'information, une période d'échange et l'évaluation de ce qui a été réalisé.

Les activités sont en rapport avec les objectifs du programme : activités d'observation, d'intégration, et de comparaison. Le centre d'intérêt se termine par des activités de synthèse. La mise en situation est généralement signifiante et l'élève est appelé régulièrement à communiquer les résultats de son travail à ses amis.

Jadis, tout était basé sur des connaissances, mais avec cette nouvelle démarche, nous développons aussi des habiletés dont l'étudiant peut se servir pour réinvestir à un autre niveau ou dans une autre matière. L'enfant est appelé à comparer, à établir des relations.

Les activités proposées se réfèrent au vécu de l'enfant, aux réalités auxquelles il a plus ou moins accès. Elles se réfèrent aussi à des réalités locales et régionales ; c'est l'environnement de l'enfant qui compte le plus, c'est la réalité du milieu.

Donc, les contenus de ces nouveaux programmes sont susceptibles de permettre à l'enfant d'atteindre les objectifs terminaux et intermédiaires obligatoires. Les activités relatives à chaque situation sont nombreuses et variées et permettent un développement d'habiletés et de connaissances.

Quand nous arrivons à l'évaluation des apprentissages, l'enfant participe à certaines évaluations. La mesure des habiletés, des connaissances et des techniques se retrouve à divers niveaux : à la fin de chaque situation d'apprentissage, et à la fin d'un centre d'intérêt, une évaluation plus globale.

Les professeurs se servent d'une feuille de route ; ils compilent, notent l'effort, le travail de l'enfant sur chacun des objectifs du programme. Quand les

parents reçoivent le bulletin de leur enfant, ils n'ont pas par exemple une note globale sur les mathématiques, mais une cote d'appréciation sur un objectif poursuivi. C'est bien différent du programme de 1959, et du programme de 1970. C'est une démarche plus ouverte où la participation de l'enfant est nécessaire dans la vie de sa classe où le contenu notionnel comprend des informations et des activités nécessaires aux apprentissages et à l'atteinte des objectifs par le programme du ministère de l'Éducation du Québec.

Le projet éducatif

L'école Notre-Dame s'est doté depuis mars 1986, d'un projet éducatif. Depuis quelques années l'école était en projet et grâce à la collaboration des professeurs et des étudiants, nous avons mis en commun plusieurs informations pertinentes au fonctionnement de l'école.

Le projet consiste en une démarche par laquelle une école, grâce à la concertation des divers agents locaux d'éducation précise graduellement un plan d'action en vue du développement de l'élève, le réalise progressivement et procède périodiquement à son évaluation.

Dans ce projet, nous précisons davantage les objectifs de l'école, les services pédagogiques, l'encadrement, les services éducatifs, l'environnement, les ressources et les services administratifs.

L'école d'hier versus l'école d'aujourd'hui

Autrefois nous enseignions les mathématiques, le français, la bienséance, l'histoire, la géographie et aujourd'hui en plus de ces matières, il y a l'anglais, la morale, les arts, l'éducation physique et les sciences.

Il y a plus de services administratifs qu'autrefois. Les budgets sont décentralisés et malgré la bonne volonté de chacun et la promotion des grandes valeurs à l'école, il demeure que nous sommes occupés par le côté administratif du système d'éducation. Plusieurs rapports sont faits, l'administration des dossiers a doublé depuis les dix dernières années.

Si nous regardons l'évolution des petites écoles de rang, la centralisation des écoles, le statut de la commission scolaire de Saint-Roch et celui présentement des Cascades l'Achigan, tout cela a bien changé.

Nous sommes régis par des structures plus élargies. L'ordinateur a remplacé le travail manuel... l'homme donne des commandes et la machine exécute...

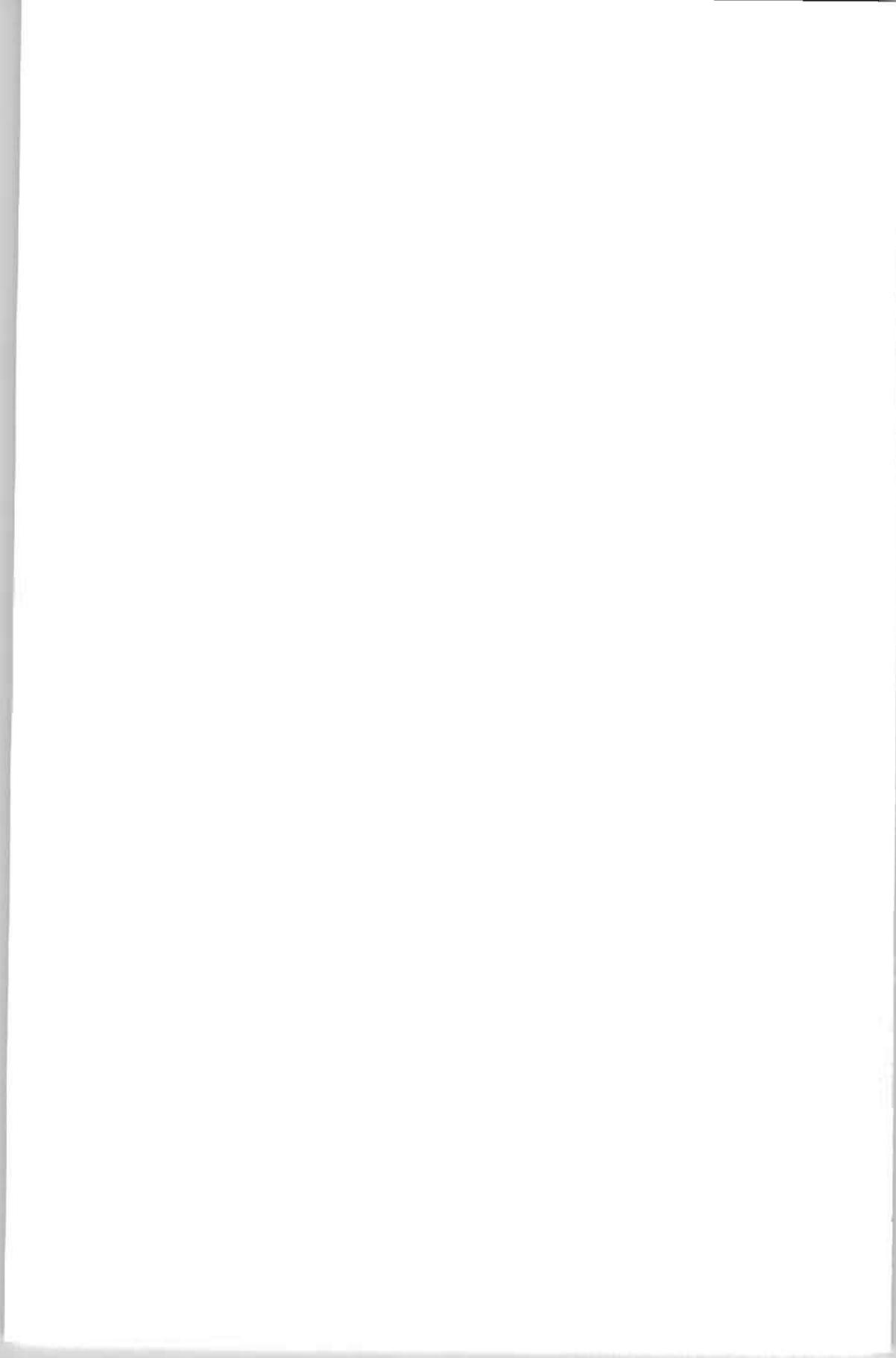
Par suite de la centralisation, les directions d'école touchent à tous les domaines. De la barre de savon jusqu'aux volumes que les élèves ont entre leurs mains en passant par la réparation de la clôture et l'achat du matériel lourd. L'école doit faire des choix ; autrefois on exécutait plus sans se soucier du pourquoi et du comment, aujourd'hui c'est probablement plus humanisé, plus complexe et diversifié dans son ensemble.

L'enseignement a bien changé, c'est plus exigeant, plus difficile avec les années. Par contre, lors d'une prise de décision, nous devons consulter avant de choisir la meilleure solution. Il y a donc plus de personnes pour véhiculer les options que l'école a choisies dans un domaine particulier. Par exemple, le personnel est consulté lors de l'achat du matériel en immobilisation, chacun émet son idée et ensuite nous établissons le consensus des opinions émises.

Autrefois, le professeur qui était seul dans son école n'avait aucune personne à consulter, il n'avait pas à attendre le spécialiste des arts pour cette période. Il y a beaucoup plus de spécialisation dans l'enseignement aujourd'hui ; le généraliste d'autrefois s'est transformé en spécialiste et approfondit davantage la matière ou la discipline à enseigner.

Autrefois, le professeur voyait à tout : ménage, bois de poêle, avec un salaire dérisoire et pour une classe à divisions multiples. Aujourd'hui au primaire, le ratio est de 27 au premier cycle et de 29 au deuxième. Parfois nous dépassons ces normes, mais, ce n'est pas généralisé.

Plusieurs ont vécu cette époque. Chaque période avait son charme, et nous éprouvons du plaisir à travailler en 87. Ce n'est pas nécessairement plus facile, mais plus humanisé, plus perfectionné où les bases fondamentales sont des grandes valeurs, comme la justice, la charité, l'autonomie et le sens des responsabilités. Les moyens pour réaliser ces objectifs sont plus facilement adéquats en 1987.



La municipalité et ses services

Vers 1740, on trouve, le long de l'Achigan, des colons de la « coste » de Saint-Sulpice remontant l'Achigan, un affluent de la rivière l'Assomption, et la curiosité, la hardiesse et le goût de l'aventure de certains bûcherons ont fait que des foyers le long de cette rivière se forment et prennent racines. Clairsemés au début, ils se multiplient graduellement de sorte que vers 1750, on relève plusieurs foyers de développement. Deux décennies s'écoulent ; on commence à mousser un démembrement du Portage, et, en 1770 vivent des colons, assez bien installés et presque autonomes. Finalement en 1786, un desservant vient dispenser les services religieux essentiels dans une maison rudimentaire. Nous avons lu, dans certains documents anciens, que pour construire des maisons ou abris, les gens ingénieux, n'ayant pas de moulins à scie pour couper les billots en planches, employaient des arbres entiers, ébranchés et équarris. Ce genre de vie dénote le courage, l'endurance et le désir de nos ancêtres de progresser continuellement en dépit de toutes les difficultés inhérentes à la colonisation.

Au moyen de documents recueillis, soit des archives et des registres de la Fabrique de Saint-Roch, soit des livres des délibérations de la municipalité et de toutes sources susceptibles de renseigner sur les

différents événements qui se sont déroulés dans une période donnée, nous allons tenter de continuer le fil de l'histoire à partir de 1830.

En dépit de l'érection civile proclamée le 16 août 1842, (doc. n° 9), Saint-Roch continuera d'être partie intégrante de la municipalité locale du nom de l'Assomption tant et aussi longtemps qu'un Conseil particulier ne donnera forme officielle à la municipalité. Ce n'est que le 30 juin 1855 qu'on assiste à la naissance du Premier Conseil.

Nous reproduisons ici le compte rendu de la création de la Première Assemblée du Maire et des Conseillers :

Première assemblée des conseillers locaux de la paroisse de Saint-Roch tenue en la salle publique de la dite paroisse ce 30^e jour du mois de juillet, à dix heures de l'avant-midi l'an 1855, étant le lieu, jour, heure, fixés par le Régistrateur du Comté de l'Assomption duquel fait partie la municipalité locale susdite.

Étaient présents : Pierre Octave Roy, Louis Bryen dit Desrochers, Isaïe Forais, Thomas Garault, Joseph Poitras, Joseph Limoges, Joseph Vézina, tous 7, conseillers élus à une assemblée publique des propriétaires de la paroisse de Saint-Roch tenue en la salle publique d'icelle paroisse le 23 juillet courant dûment assermentés ainsi qu'il appert par leur affidavit respectif qu'ils produiront en temps et lieux.

Sur motion de M. P.O. Roy, secondé par M. Isaïe Forais, Joseph Limoges est nommé président de la présente assemblée. Sur motion de M. Isaïe Forais secondé par M. Thomas Garault il est unanimement résolu que Denys Lamarche notaire de Saint-Roch sera le sec.-trésorier de ce conseil et que la prime de son engagement serait la même que celui du secrétaire-trésorier de la municipalité locale de la paroisse de l'Assomption.

Sur motion de M. Joseph Poitras secondé par Joseph Vézina que Pierre Octave Roy serait maire de ce conseil. Agréé unanimement.

Sur motion de P.O. Roy secondé par Isaïe Forais le caution John Macguire, Laurier, Monhame de Saint-Roch et Louis Lamarche cultivateur de l'Épiphanie, présenté par Denys Lamarche sec. sont unanimement assermentés comme bonnes et suffisantes et le conseil s'ajourne au 13 août prochain, pour procéder à la nomination des officiers de voirie et désormais le lieu des séances sera le bureau du sec.-trésorier.

Saint-Roch est définitivement sur la carte :

Érection canonique le 12 janvier 1832.

Érection civile le 16 août 1842.

Élection des premiers commissaires d'écoles, le 7 juillet 1845.

Élection du premier Conseil municipal le 30 juillet 1855.

Cette municipalité adulte, peut donc évoluer par ses propres moyens, et a le don d'attirer dans son sein bon nombre d'étrangers qui ont contribué à son épanouissement. Les citoyens d'aujourd'hui ont lieu d'être fiers du rayonnement et du progrès constaté tout au long du développement de Saint-Roch.

En 1853, par un Décret canonique de l'évêque de Montréal, la paroisse de l'Épiphanie est érigée sous le vocable de l'Épiphanie. Seize ans plus tard quelques habitants du fief Martel (Saint-Régis) demandèrent à faire partie de la paroisse de Saint-Roch. Leur éloignement par rapport à l'Épiphanie rendait la proximité de Saint-Roch plus attrayante. En conséquence, la requête est acceptée par M^{sr} Fabre, évêque de Montréal (document n^o 24).

Par le Décret de 1877, on annexait une partie de l'Épiphanie à Saint-Roch ; 22 ans plus tard, un autre Décret transfère une partie de Saint-Roch à Saint-Lin (document n^o 25). Les raisons de ces mouvements sont similaires. Toute terre sise sur la limite d'une paroisse est toujours éloignée du centre, vérité de la Palisse ! Il est impossible pour les habitants éloignés d'être servis adéquatement. On a tenté par ces changements de parer aux inconvénients qu'entraîne la distance.

Une requête est déposée en ce sens au Conseil de Saint-Roch pour l'ouverture d'une route devant relier la concession sud de la rivière l'Achigan à la concession du Ruisseau des Angés en passant sur la terre de François Racette, Avila Archambeault et Damien Beaudry ; cette requête est présentée le 7 avril 1919 et le Conseil refuse la demande. Une autre motion, beaucoup plus catégorique est présentée au Conseil. « [...] proposée par Napoléon Henri, appuyée par Gélas Mercier que l'arrondissement du haut de Saint-Roch soit séparé du reste de la

paroisse ». La proposition est encore renvoyée. Ce fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Lors d'entretiens provoqués par nos recherches, nous avons décelé certaines demandes importantes de cet arrondissement faites au Conseil de Saint-Roch et qui n'ont pas eu l'heur de plaire à tous les conseillers. Il est évident que les parties limitrophes des paroisses ou diocèses ne profitent pas toujours des avantages des centres d'où part normalement le développement. En conséquence des refus répétés du Conseil, un groupe de personnes du haut du Ruisseau Saint-Jean, Égide Robillard, Gélas Mercier, Joseph Renaud et Napoléon Henri, secondés par le député Walter Reid, moussa l'idée de la formation d'une nouvelle municipalité. Le dernier coup de barre était lancé !

Saint-Roch-Ouest

Le 24 décembre 1920, la municipalité de Saint-Roch reçoit une demande spéciale du Lieutenant Gouverneur de la province de Québec qui leur ordonne de considérer les revendications des propriétaires dissidents.



M. Égide Robillard, premier maire de Saint-Roch-Ouest.

Le soir même à huit heures, les conseillers tiennent une assemblée dans le but de répondre à la demande du Lieutenant Gouverneur. Ils discutent très longtemps et rédigent un rapport contenant quinze « Attendu... » (document n° 27).

Les exigences prescrites par la loi étant remplies, l'autorisation d'une séparation est accordée. Le tout est clairement indiqué dans la Proclamation du 4 mai 1921 (document n° 20).

Aussitôt la nouvelle paroisse érigée, on fit treize milles et demi de chemin en commençant par le Ruisseau Saint-Jean, puis le rang Rivière-Nord et ensuite celui de Rivière-Sud.

L'électricité et le téléphone furent installés l'année même. On fit la demande à Joliette pour le téléphone, et quatre-vingt-quatre boîtes réparties en six ou sept lignes permirent aux nouveaux citoyens de Saint-Roch-Ouest de rejoindre le progrès. On fit une corvée pour le transport des poteaux devant servir à la lumière et au téléphone. La Compagnie de Rawdon les fournissait, laissant les frais de transport aux citoyens de Saint-Roch-Ouest. Une équipe formée de MM. Égide Robillard, Louis Lemire, Napoléon Henri, Albert Brien et Joseph Laramée se met en marche de bonne heure un matin d'automne et revient le soir emportant les poteaux nécessaires à l'organisation de l'électricité et du téléphone.

Si l'on considère la célérité avec laquelle on expédie les travaux sitôt la municipalité établie, on s'aperçoit de la détermination de ces gens et de l'urgence de leurs revendications.

Dans le chapitre « Glanures », on pourra lire le fait amusant d'un pont payant construit à la suite de la séparation des deux municipalités. « La Barrière », comme on l'appelait, a fait couler beaucoup d'encre et de l'eau sous les ponts !

Dans toute paroisse il faut absolument un lieu de « rencontres » pour favoriser les réunions, ciment nécessaire pour le bon fonctionnement paroissial ou pour l'hygiène de l'esprit communautaire.

L'église n'ayant pas de sous-sol et le presbytère ne pouvant servir à des réunions nombreuses et fréquentes, monsieur Hermas Lamarche,

propriétaire du garage du même nom, aménagea le haut de son commerce pour servir de salle paroissiale.

Aux livres des prônes, nous trouvons fréquemment l'avis de réunions des différentes associations. Nous avons recueilli ces annonces, et voici, pour la période d'un mois la fréquence et la diversité des réunions à la « salle Lamarche ».

Réunion des Jacistes 7h30 du soir, MM. les abbés Héneault et Lasalle seront présents.

Réunion de l'Union catholique des cultivateurs mercredi soir.

Mardi, de 2h00 à 4h00 clinique pour bébés

Fermières à 7h30

Kermesse, du 7 au 11 décembre 1938 ; cette tombola a rapporté 189,91 \$ soit 35 % des recettes brutes pour les œuvres paroissiales.

« Petites vues » sur l'hygiène par D^r Dupuis.

Réunions des jeunes agriculteurs.

Association des patrons de la beurrerie Allaire.

Tant de réunions en l'espace d'un mois suppose la vie mouvementée dans la paroisse au début du 20^e siècle.

Changement d'appellation

Le 7 mai 1956 il est résolu sur proposition du conseiller Léo Beaucage appuyé par le conseiller Hervé Gariépy que :

Considérant que le nom officiel de cette municipalité est actuellement : « Municipalité de la paroisse de Saint-Roch » ;

Considérant que ce nom de municipalité de la paroisse de Saint-Roch devrait être corrigé pour les raisons qu'il y a dans la province plusieurs paroisses portant le nom de Saint-Roch ; de plus à la même paroisse de Saint-Roch deux (2) municipalités soit Saint-Roch et Saint-Roch-Ouest ;

Enfin qu'avant ce jour cette municipalité est déjà dirigée sous le nom de municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan ,

Considérant que pour les raisons ci-dessus énumérées il serait avantageux que le nom actuel de la municipalité soit changé en celui de « Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan » ;

En conséquence il est résolu sous l'autorité de l'article 48 du code municipal, que le lieutenant-gouverneur en conseil soit prié de changer le nom de la municipalité par . « Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Quelques jalons

Citons maintenant, quelques événements d'un intérêt particulier qui nous révèlent la vie grouillante, active et orientée vers l'avenir.

Le document n^o 7 que vous trouverez en annexe, nous donne une idée de la pensée et du souci des cultivateurs en ce qui regarde leur croyance religieuse. Le 24 août 1856, Jean-Baptiste Beauchamp, cultivateur résidant au village, fait don d'une partie de son terrain à la Fabrique pour y ériger une petite chapelle à saint Jean Baptiste.

Ambroise Vinet dit Souigny, riche cultivateur, sans progéniture, fait de Messire Hicks, curé de Saint-Roch, son légataire universel pour la construction d'un couvent dans le village (document n^o 11).

Nous présentons maintenant un extrait du document qui relate un acte de vente par Messire Hicks, curé, à Zoël Tellier dit Lafortune, des biens reçus dans ce legs. Nous aurons par le fait même une bonne idée des biens qui composaient une ferme vers les années 1850. J'ajoute de plus, que la Fabrique de Saint-Roch possède entre autres documents, les deux testaments d'Ambroise Vinet dit Souigny et de son épouse Dame Marie Laporte (document n^o 10).

[...] Joint à la présente vente tous les meubles de ménage, effets et animaux qui suivent savoir . Quatre lits de plume, garnis de leurs couvertures, oreillers, traversins, rideaux avec les couchettes et paillasses, trois poêles dont un double de trois pieds de long, un de cuisine et un petit poêle de chambre avec chacun son tuyau ; deux tables en demi-lune, une table à carte, un guéridon, deux petites tables carrées, deux autres grandes tables, une horloge, une commode, huit chaises en bois peintes en jaune, dix-huit chaises communes empaillées en orme, un fauteuil, un sofa

couvert en indienne, deux grands miroirs, deux gobelets d'argent, une petite cuiller d'argent et un chaudron à sucre, trois chaudrons à soupe de différentes grandeurs, trois marmites, quatre douzaines de carafes et bouteilles, deux douzaines de couteaux et autant de fourchettes, deux douzaines de cuillers, trois paires de pinces et trois pelles à feu, deux cabarets et une poêle à frire, trois fers à flasquer et un fer italien, dix-neuf draps de toile du pays et de coton, quatorze douzaines d'essuie-mains de toile de pays, une ancienne montre ; quatre vaches, deux taures de deux ans ; une jument sous poil rouge, un wagon, une sleigh propre, une grande charette avec les roues, deux robes de cariole, un oreiller de cariole, une charette à poches avec les roues, un tombreau avec ses roues, cinq porcs, vingt volailles, deux saloirs, six tinettes, deux pots servant au sain doux, une hache une petite scie une paire de petites balance avec deux jeux de poids, deux coffres, un baril de cinq gallons, une douzaine de vaisseaux de demi barrique, boîtes et quarts, une jarre, une grande cuve, trois cuvettes, quatre seaux évasés cerclés en fer, quatre autres seaux ferrés, quatre chaudières de fer blanc, une meule avec l'auge, deux grattes, une bêche, deux harnais complets y compris les colliers, brides et guides [...].

Que voilà une maison bien tenue !

Le document no 15, en annexe, révèle un acte passé dans l'histoire, après la loi qui abolissait la tenure seigneuriale, soit en 1854. En dépit de cette loi, nous constatons que l'obligation « du cens et des rentes » demeure force de loi quatorze ans après la loi citée plus haut. Il faudra attendre jusqu'en 1935, où une loi abolissant les rentes et privilèges des successions des seigneuries, sera promulguée. Même après cette date, nous assisterons encore à certains paiements. Par la première loi, le gouvernement avait payé aux « seigneurs » — descendants et ayant droit — les montants investis dans les terres ou maisons. Cette subvention versée aux propriétaires de leur vivant devait être remboursée par les censitaires au moyen d'une cotisation annuelle sous forme de taxe, et ce jusqu'à l'extinction de la dette totale. Les secrétaires municipaux percevaient ces rentes au nom du gouvernement et recevaient un salaire équivalent à 3 % du montant perçu.



L'édifice du centre administratif abrite également la bibliothèque municipale et la caserne de pompiers.

On avait prévu quarante paiements aux seigneurs et à leurs descendants, soit de 1935 à 1975. Le taux d'intérêt à cette époque était si faible que les dettes furent remboursées vingt ans après l'abolition de la loi.

Autre jalon, le document n° 16, concernant la Commission Scolaire, nous rappelle qu'il existait une École Modèle au village pour les garçons en 1871. À preuve cette hypothèque consentie par la Fabrique de Saint-Roch pour des réparations effectuées à l'École Modèle du village.

La Quittance reproduite (document n° 14) révèle les précautions prises par les autorités pour s'assurer que le contrat de la tâche donnée sera bien fait et surtout fini au temps prévu. On avait besoin de se prévaloir d'un caution sûr et capable afin de répondre financièrement pour le contracteur si l'exécution des travaux flanchait !

Parlons-en justement de ces nombreux travaux effectués par la municipalité pour le mieux-être de la population. En fin de chapitre,

quelques dates importantes relient les événements majeurs de la vie de nos concitoyens. Que ce soit la réfection du pont ou la mise en place de trottoirs, chacun y trouvera des renseignements valables.

On ne réalise que rarement la multiplicité des services obtenus par le biais de la municipalité. Voyons de plus près les subdivisions de ces services :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Législation
Gestion financière
Greffé
Évaluation
Application de la loi

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Incendie
Protection civile
Escouade canine

TRANSPORT ROUTIER

Voirie
Déneigement
Éclairage
Signalisation

HYGIÈNE DU MILIEU

Aqueduc
Égout
Cueillette des ordures

URBANISME

Inspection
Promotion et développement
Villages fleuris
Habitations à loyer modique

LOISIRS ET CULTURE

Parc-terrains de jeu
Bibliothèque
Sports et culture

AUTRES

Service de la dette
Municipalité régionale de comté
Bureau d'Enregistrement

Pour accomplir différentes tâches, le Conseil a réservé les services de Claude Marien, comme directeur des travaux publics; Lucien Beauchamp en est l'assistant-directeur et Daniel Gariépy, l'inspecteur municipal; Hélène Bélanger et Line Marchand voient à la bonne marche du secrétariat et Suzanne Thuot agit comme responsable de la bibliothèque.

Service des incendies

En septembre 1927, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan achète sa première pompe à incendie de la Compagnie Tremblay Fire Engine, au prix de 2075,00 \$. Cette pompe, montée sur des roues de bois, faisait fonctionner ses quatre cylindres, pour une aspiration maximale de 3 pouces et demi qui poussait l'eau vers deux sorties de deux pouces et demi. L'hiver, alors que les chemins difficiles et souvent enneigés rendaient inutiles ses roues de bois, on attelait les chevaux, propriété d'Arthur Duval et on installait le chariot d'incendie sur un « suisse », confectionné par Charles Gibouleau. De plus, lorsque le chef des pompiers voulait profiter d'un octroi du gouvernement (150,00 \$) il devait faire fonctionner la pompe et prouver que l'eau pouvait en sortir dans un délai minimum de trois à quatre minutes !

La même année, on creuse trois citernes dans les limites du village pour la protection contre l'incendie. En 1987, nous localisons deux de ces citernes qui demeurèrent en service, 60 ans après leur installation. La première sur le terrain de Luc Hamelin, coin Saint-Germain et Principale, et l'autre sur la propriété d'Hermas Lamarche.



Caserne de pompiers logée à l'extrémité de l'édifice du centre administratif.

D'une profondeur de 12 pieds les citernes représentent un carré de 18 pieds par 18. Les parois sont formées de lambourdes à la verticale et scellées au-dessus par une couche de ciment, dans laquelle on avait pris soin de pratiquer une ouverture de trois pieds de diamètre. On pouvait atteindre l'eau de la citerne en soulevant le couvercle de fonte ou de ciment que l'on dissimulait sous une couche de terre et d'herbe. Chez monsieur Hamelin, on l'a transformé en carré de sable pour l'amusement des enfants. Madame Hamelin nous a révélé que lors de l'incendie de 1976 au restaurant « Chez le Père » cette vieille citerne a combattu pour maîtriser l'élément destructeur. La réserve d'eau est toujours constante dans ces puits.

Lors de l'ouverture de la rue Beaucage en 1949, la troisième citerne a été remplie pour éviter un effondrement du trottoir et de la rue.

À l'arrière de la résidence pour personnes âgées (l'ancien couvent), une quatrième citerne recueille encore son eau des gouttières de l'édifice.

Monsieur Georges Lamarche, citoyen depuis toujours de Saint-Roch, nous a donné les renseignements concernant ces citernes ; il est également l'instigateur de l'ouverture de la rue Beaucage. Nous le remercions sincèrement.

En 1947, la municipalité songe à faire l'achat d'une pompe plus puissante. Le député Chartrand octroie une somme de 300,00 \$ et l'on achète la pompe pour 600,00 \$.

En 1960, l'achat d'un camion à incendie avec un réservoir de 500 gallons nécessite la construction d'une caserne, sur la rue principale à



Gérald Lamarche, pompier volontaire depuis 22 ans !

l'entrée du pont. Plus tard en 1979, on y logera le nouveau camion-citerne.

Honneur à nos chefs pompiers qui l'un après l'autre ont été fidèles au poste : Louis-Philippe Pineault, Hercule Beaucage, Maurice Malo, Léo Mailhot, Élie Beauchamp, Lucien Beauchamp et Gaston Duval en 1987.

Merci à François Dumont pour les renseignements !

Fraternité des pompiers volontaires de Saint-Roch — (Daniel Bellehumeur)

Le 2 février 1977 avait lieu la première réunion officielle qui jetait les bases de la Fraternité. Le conseiller René De Bellefeuille et le chef Lucien Beauchamp étaient les principaux instigateurs du projet.

Dans les statuts de l'organisation on énumérait comme suit les buts de la formation :

- Contribuer à l'avancement et à l'amélioration des méthodes de protection contre le feu et de prévention des incendies ;
- pourvoir à la réalisation des programmes éducatifs à l'intention des membres.

Regroupés ainsi, les pompiers volontaires s'impliquèrent grandement et le service des incendies de la paroisse en profita pour s'organiser et progresser. Les engagements du groupe se multiplièrent :

- Pratiques plus adaptées ;
- cours de formation (local, à l'Épiphanie, Mirabel) ;
- documentations ;
- distribution d'informations à la population (prévention) ;
- acquisition et aménagement d'une unité de secours (heures de bénévolat 3700,00 \$ en dons) ;
- système d'index d'habitation : toutes les résidences de la municipalité ont une fiche contenant tous les renseignements utiles en cas de sinistre ;
- points d'eau : recensement des principales sources d'eau utilisables lors d'incendie dans les secteurs ruraux ;
- téléchasseur : don de 6500,00 \$ afin que tous les pompiers aient un appareil et puissent assurer une réponse plus rapide aux alertes ;
- convention collective, règlements, projet inter-municipal ;

- uniformes (costume représentatif pour tous les membres) ;
- participation à l'Association québécoise des pompiers volontaires.

Les lundis des pompiers (le lundi, soir de rassemblement à la caserne. Certains discutent, pratiquent, etc. les citoyens sont les bienvenus aussi) ;

Les membres de la fraternité développèrent aussi une série d'activités sociales : souper annuel, partie de sucre, pique-nique familial, partie d'huîtres, dépouillement de l'arbre de Noël, etc.

Si la Fraternité en est à sa 10^e année d'existence et de fierté cela est le résultat du dévouement des 43 membres qui se sont succédés depuis la fondation et pour n'en nommer que quelques-uns, citons les présidents :

Lucien Beauchamp, 1977-1978
François Dumont, 1979
Gaston Duval, 1980-1982
Lucien Dufort, 1983-1984
Claude Lafortune, 1985-1986
Mario Duval, 1986-1987

Nous voudrions profiter de l'occasion pour remercier la population qui nous soutient et principalement les gens et les entreprises qui participent à nos activités de financement : soirées dansantes, casino, etc.

Pensez toujours prévention et si le feu est votre ennemi, sachez que la Fraternité c'est votre amie.

Aqueduc

On fait remonter la construction d'un aqueduc rudimentaire vers 1880 à Saint-Roch. Les archives de la municipalité rapportent que le 15 mars 1890, un permis est accordé à la Compagnie d'Aqueduc de Saint-Roch pour une période de vingt-cinq ans, soit jusqu'en 1915. Un des actionnaires était Joseph Mercier. Ce permis était accordé à condition de desservir le village de Saint-Roch et les environs, pourvu que l'eau soit bonne, pure et salubre.

Les tuyaux de bois parcouraient la distance entre la propriété de monsieur Richard (actuellement Osias Thuot) et celle de monsieur Georges Forest, père de madame Evariste Beaudoin, à l'autre extrémité du village, (aujourd'hui, Guy Dumont).

Un moulin à vent tirait l'eau dans un réservoir de bois situé chez monsieur Richard ; lorsque le vent se faisait prier, on actionnait le moulin à l'aide d'un cabestan mis en mouvement par un cheval.

Les tuyaux d'épinette rouge avaient été creusés à l'aide d'un terrier actionné par un « ouespore » (horse power) sorte d'escalier mobile, comme une chaîne sans fin, sur lequel on attelait deux chevaux qui marchaient toute la journée sans avancer... c'était plutôt rudimentaire, mais tout de même il y avait de l'eau. Heureusement, en 1890, l'eau de la rivière n'était pas polluée comme en 1980 !...

Le successeur de Richard fut Napoléon Vézina, puis son fils Réal. C'est sur leur terre que l'on installa le réservoir de bois afin d'emmagasiner l'eau.

En 1906, Médéric Saint-André opta pour des tuyaux de métal. C'était là une grande amélioration.

Lorsque Médéric Saint-André mourut accidentellement en 1915, sa veuve, Eugénie Guilbeault, acheta le moulin de Poirier et Labrèche et installa les deux fils de Médéric : Édouard, (le Pit) et Victor son demi-frère. Le premier s'occupe du moulin et le second prend en charge l'aqueduc. Il y fit quelques transformations et effectuait les réparations urgentes dans un garage-atelier, voisin du futur bureau de poste qui sera opéré par Égide Robillard vers 1937. Monsieur Rivest, frère d'Avila, travaillait dans ce garage en 1928.



« Les tuyaux d'épinette rouge avaient été creusés à l'aide d'un terrier actionné par un ouespore... »



Constant Lesage et Léon Majeau examinant un vieux tuyau.

Vers 1950, Victor vend ses droits sur l'aqueduc à un groupe de Saint-Roch : Égide Robillard, Albert Beaudry, Adhémar Pilon et Cléophas Filiatrault. On s'affaire à réparer l'aqueduc et à l'améliorer en complétant le système de tuyauterie ; il restait encore à changer les quelques tuyaux de bois encore en opération.

On abandonne bientôt la rivière comme source d'approvisionnement préférant l'achat du puits d'Herma Lamarche, père (Château Lamarche). Cet achat au prix de 500,00 \$, posait la condition suivante : fournir l'eau gratuitement jusqu'au dernier survivant des Lamarche. L'acquéreur avait un droit de passage pour réparer le puits si nécessaire. Le groupe installe un tuyau de deux pouces reliant le puits au système d'aqueduc.

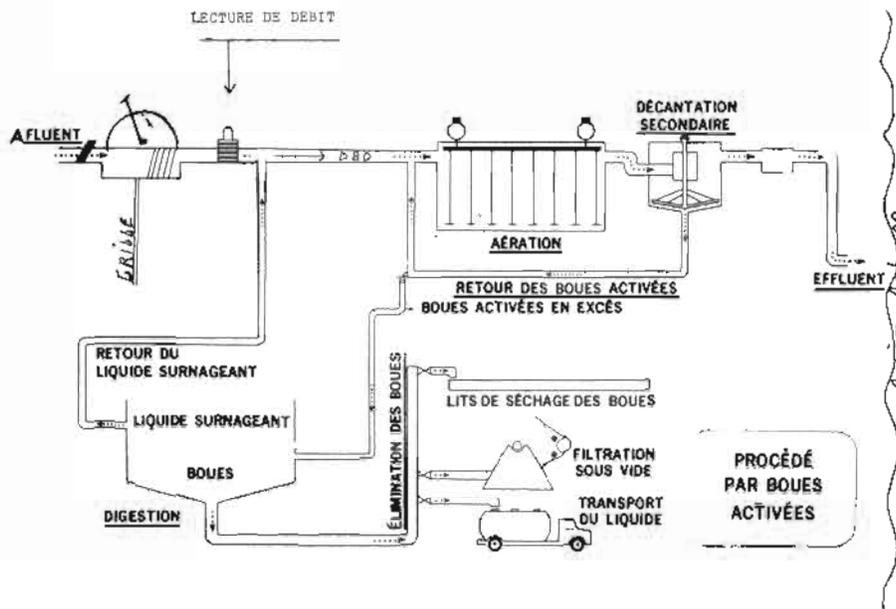
Les associés vendent leur part à Albert Beaudry qui opère seul pendant quelques années. La maladie l'oblige à restreindre ses activités et son gendre, monsieur Lafortune, prend la direction de l'entreprise.

La consommation d'eau se faisant de plus en plus impérieuse, le nouveau propriétaire doit compter sur un puits supplémentaire pour alimenter son aqueduc. En effet, en 1963, René Lafortune fait creuser par Jean-Paul Courcelles, un puits sur la terre de François Dumont, terre appartenant auparavant à Léopold Henri vendue en 1955 à Ange-Albert Dumont, père de François. Le nouveau puits est relié à l'aqueduc par un tuyau de deux pouces en passant par la tuyauterie du puits de Lamarche.

La demande toujours grandissante exige un nouveau puits qui sera creusé quelques années plus tard sur la terre de Réal Saint-André, à 1000 pieds environ au sud de son érablière, vers le rang Saint-Régis.

Un tuyau de quatre pouces relie ce nouveau puits en coupant les terres pour rejoindre le réservoir central situé le long de la Montée Henri, et s'aboutant chemin faisant à un autre puits près de la polyvalente.

Enfin, l'aqueduc est vendu à la municipalité. Depuis ce temps un pas gigantesque a été franchi...



Centrale de pompage : schéma illustrant les différentes étapes du procédé d'épuration de l'eau par boues activées.

Centrale de pompage de Saint-Roch-de-l'Achigan — (Claude Marien).

Construite en 1972, au 7 Montée Henri, la Centrale de pompage a été conçue pour fin d'emmagasinement d'eau. Possédant un réservoir qui est alimenté par trois puits différents, elle peut ainsi fournir une réserve adéquate qui pourvoit à une distribution uniforme de l'eau pour usage domestique et qui de plus lui permet d'accroître son débit d'une manière considérable en cas d'incendie.

En 1973, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan ajouta à sa centrale de pompage, deux adoucisseurs d'eau qui venaient compléter le procédé pour avoir une eau plus douce.

- Caractéristiques de la centrale de pompage :
- Capacité du réservoir : 700,000 litres
- Profondeur du bassin : 5,8 mètres
- Capacité de pompage : 4000 l/m
- Débit moyen journalier : 500,000 litres.

Le traitement pour le système d'adoucisseur d'eau est un procédé par échange d'ions. Celui de la chloration : un système avec hypochlorite de sodium liquide. Le système d'urgence est à point : alarme installée au domicile du responsable, démarrage automatique d'une pompe à essence, alarme située à l'extérieur de la bâtisse pour indiquer le niveau d'eau, et, l'entretien comprend une visite matin et soir, sept jours semaine, en cas d'urgence, une personne est disponible sept jours semaine, 24 heures par jour et cette personne est munie d'un télé-avertisseur actionné par le bureau municipal ou le service d'incendie. L'entretien des puits est suivi par une visite hebdomadaire, l'année entière.

Le ministère de la Protection de l'Environnement du Québec exige un échantillon d'eau par semaine à différents endroits et analysé dans un laboratoire accrédité.

Le réseau de distribution, d'une longueur de 13 km, accomode 1 395 abonnés et deux écoles d'une capacité totale de 1 800 élèves.

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, possède également une station d'épuration des eaux usées.

Située au 23 rue Masson, la station d'épuration a été construite en 1972 au coût de 112,000.00 \$. En 1984 elle fut transformée afin d'en augmenter la capacité et la qualité du traitement au coût d'un demi-million de dollars.

Son fonctionnement est du type biologique par boues activées. Son but est d'enlever la matière organique (DBO) contenue dans les eaux usées. DBO veut dire « Demande Biologique d'Oxygène ».

Les quatre phases de la station d'épuration sont : le dégrillage, la lecture de débit, l'enlèvement de la DBO et la déphosphatation.

Le directeur des travaux publics, Claude Marien, se fera un plaisir de donner tous les renseignements concernant cette station d'épuration. « Rien ne vaut dit-il une visite sur place ! » Vous aurez l'occasion d'observer à l'aide d'un microscope les micro-organismes à l'œuvre, et de mieux comprendre le fonctionnement de la station.

Clinique médicale de Saint-Roch-de-l'Achigan

De 1941 à 1977, la population de Saint-Roch a bénéficié des services d'un médecin tout à fait spécial : le Dr Wilfrid Locat. Sa mort



Ancien édifice de la Caisse populaire Desjardins, qui depuis 1985 reçoit la Clinique médicale de Saint-Roch-de-l'Achigan.

accidentelle survenue en 1977 a foudroyé la paroisse ; 10 ans se sont écoulés et son souvenir plane toujours.

Le service médical d'une paroisse est un bien essentiel dont on ne peut priver une population. Le Dr Dufort, engagé dans une paroisse voisine, offre temporairement ses services pour le bénéfice des gens de Saint-Roch, du moins jusqu'à ce qu'une nouvelle organisation prenne la relève.

En 1978, trois jeunes médecins terminant leur internat cherchaient un endroit propice pour réaliser leur idéal « d'une médecine rurale ». Saint-Roch offrait cette possibilité. Peut-on avancer que l'attachement d'un des médecins du groupe, Francine Lafortune, pour sa paroisse natale a fait pencher la balance de notre côté ? Les premières démarches du groupe s'avérant satisfaisantes, on s'inquiète du manque d'édifices susceptibles de loger adéquatement les trois médecins. À la suite d'une rencontre avec les autorités religieuses, la Fabrique met à la disposition des médecins des locaux qui permettent à la Clinique de prendre racine.

Les médecins Pierre Bélisle, et son épouse Francine Lafortune ainsi que Donald Lafortune (aucun lien de parenté avec la précédente) peuvent donc commencer à soigner nos rhumes. Le D^r Carole Pelletier se joindra au groupe peu après.

En juillet 1978, la Clinique Médicale de Saint-Roch-de-l'Achigan ouvre ses portes dans des locaux aménagés spécialement au presbytère et invite le pharmacien, monsieur Aimé Thibault, à s'y installer.

Pendant plus de 7 ans, cette équipe dispense ses services pour le bénéfice des gens de Saint-Roch.

En 1985, le D^r Pierre Bélisle fait l'acquisition de l'ancien édifice de la Caisse Populaire sur la rue Saint-Germain; il fait faire des améliorations majeures pour l'organisation de la Clinique Médicale à l'étage, et une pharmacie au sous-sol. Le 2 décembre 1985, les nouveaux locaux sont fin prêts.

Six jours semaine, les médecins et le pharmacien sont à leur poste. Une journée par semaine, le D^r Bélisle œuvre à l'Urgence à l'hôpital de Joliette. De plus, cette Clinique offre le service à domicile pour les cas urgents.

La population de Saint-Roch exprime sa gratitude en souhaitant longue vie à cette Clinique et longue vie à ses patients!

Saint-Roch jouit également des services connexes suivants : un bureau de dentistes, un bureau d'oculistes, un bureau de podiatre.

La Caisse populaire Desjardins

— C'est le 20 janvier 1935 que naquit à Saint-Roch la Caisse Desjardins et l'agriculture en est la responsable. En effet, Saint-Roch n'a pas de voie ferrée qui traverse son territoire, pas d'usines ni de grosses industries et les énergies se concentrent sur la terre. Lors d'une réunion de l'Union catholique des cultivateurs en 1934 l'abbé Donat Hénault de Joliette lance l'idée suivante aux membres présents : « Vous êtes mûrs à Saint-Roch pour une Caisse Desjardins »...



Rue Dr Wilfrid Locat, le nouvel édifice de la Caisse populaire de Saint-Roch-de-l'Achigan.

La semence n'a pas pris de temps à germer surtout dans un milieu agricole. Le 20 janvier 1935, il y a convocation à la salle Lamarche (en haut du garage) pour jeter les bases d'une Caisse Desjardins et quarante-deux adhérents s'y inscrivent. On lance le cri de ralliement : « Trouvez-vous un bon gérant... »

Dès le 18 mars 1935 une première assemblée a lieu en présence de plusieurs sociétaires. Le Conseil d'Administration élu se composait de Roch Beaudry, président ; Edmond Leclerc, directeur ; Albert Brien et Josaphat Lafortune, administrateurs ; monsieur le curé J.-O. Fréchette aumônier et président d'honneur.

La maison d'Edmond Leclerc, en bas du pont, fut le premier emplacement de la Caisse populaire. Ouverte 7 jours semaine, toute la famille Leclerc y travaillait. En 1941, monsieur Leclerc achète le magasin général sur la rue principale (maintenant J.-M. Rivest) opéré par ses beaux-parents (Lafortune) et y déménage la Caisse. Six ans plus tard, monsieur Édouard Malo achète ce commerce et devient le deuxième directeur-gérant de la Caisse.

Placée sous l'escalier qui conduisait à l'étage, la Caisse n'avait qu'un seul guichet et la plupart du temps, madame Malo et ses filles voyaient aux services et opérations comptables. Maurice Malo recevait un salaire annuel de 2,50 \$ pour service à la Caisse. En 1949 la Caisse offrait un service de huit heures, cinq jours semaine et le samedi jusqu'à 4 heures. Monsieur Malo construit en 1958 une maison sur le terrain voisin et on déménage la Caisse dans la nouvelle construction. Progressant continuellement, on emménage en 1968, au 2 rue Saint-Germain, dans un édifice spécialement conçu pour abriter la Caisse populaire. Enfin pour répondre à des besoins toujours croissants on construit en 1981 l'édifice actuel sur la rue D^r Wilfrid Locat.

En 1985 le slogan « 50 ans de Progrès Constant » marque le 50^e anniversaire de la Caisse populaire. Rien n'est plus vrai, car la réalité c'est le rapport donné par le directeur-gérant monsieur Fernand Beauchamp dans le feuillet des célébrations : la première année l'actif était de 18 609,00 \$ et progressant chaque année il se chiffre en 1985 à 18 000 000,00 \$ soit 1000 fois plus considérable. Il en est de même pour les effectifs des sociétaires. De 42 membres à la fondation ils atteignent en 1985, 4320 soit 100 fois plus nombreux.

Ce n'est pas le seul but de la Caisse le progrès... il y a aussi l'intérêt du « Peuple du lendemain », « Formation des Jeunes », « L'Humain prime sur le Capital ». Tous ces slogans ont été retenus et vécus. Pour la formation des membres de la J.A.C., la Caisse fournit en 1950, 25 catéchismes. Quelque temps après la parution des premiers chèques d'allocations familiales de 1944, soit en 1946, l'abbé Yves Laporte en recommande le dépôt pour aider les jeunes à s'établir. En 1950, on assiste à la première « Caisse Scolaire » qui regroupera 284 sociétaires l'année suivante. Plus récemment on vient de créer une Caisse populaire Desjardins à la Polyvalente l'Achigan. L'engagement et la formation du personnel est en voie de réalisation.

En 1948, la Caisse de Saint-Roch appuie les Caisses Desjardins qui par résolution demandent à Radio-Canada de permettre l'ouverture d'un poste francophone en Alberta. Dernièrement on mentionnait à la

télévision que l'Alberta célébrait le 25^e anniversaire de diffusion française sur ses ondes de radio.

Pourtant, pendant les vingt premières années d'opération, aucune femme n'était présente aux assemblées qui se tenaient en général, le soir. Soit la garde des enfants à la maison ou les routes difficiles l'hiver, la mentalité de l'époque ou l'intérêt manquant, obligeaient les mères à s'absenter. C'est en 1955, que l'on emploie pour la première fois les termes « Mes Dames et Messieurs » pour la salutation du début de l'assemblée. Dès 1960, les femmes commencent à adhérer comme membre de la Caisse. Dix ans plus tard on conseille aux femmes, surtout à cause des difficultés dans les règlements de successions, d'ouvrir un compte personnel. En 1983, madame Madeleine Mercier, devient la première femme membre du Conseil d'Administration. Bien avant ce temps, il faut admettre que beaucoup de femmes faisaient les opérations comptables pour le compte de leur homme : soit en participant par compte conjoint ou par procuration.

En 1960, dans le cadre de ses 25 ans d'existence, la Caisse fait don d'un montant de 4000,00 \$ à la Fabrique, pour la reconstruction de l'église détruite le 1^{er} janvier 1958. Et encore, en 1985, la Caisse se porte garant comme premier supporteur financier, de l'érection de « l'Habitation de l'Éschaillon », résidence pour personnes âgées.

La même année, à l'occasion de la célébration du 50^e anniversaire de sa fondation, la Caisse populaire de Saint-Roch-de-l'Achigan offrit à la Fabrique une sculpture sur bois. Représentant une église, centre de la culture spirituelle, on y symbolise la vocation agricole de la paroisse par une charrue et des gerbes de blé, le tout encadré d'un cep de vigne, reproduisant en haut relief, des grappes de raisins et des feuilles.

Cette sculpture de 36 po. sur 72 exécutée par le sculpteur Pierre Granger de Joliette, a nécessité plus de deux cents heures de travail.

M. le curé Évariste Leblanc, ayant manifesté le désir de renouveler le maître-autel, retint les services de Marcel Faucher, ébéniste de Saint-Roch, pour bâtir, à l'aide d'un plan fourni, un autel pouvant intégrer la sculpture offerte par la Caisse.



Maître-autel exécuté par M. Marcel Faucher afin d'inclure l'oeuvre du sculpteur Pierre Granger, offerte par la Caisse populaire.

Monsieur Faucher s'est donc mis à l'oeuvre, et l'on peut en admirer le résultat aujourd'hui. Le nouveau maître-autel d'une dimension de 36 po. sur 90 et de 40 po. de hauteur intègre la sculpture à sa face centrale. De plus pur style canadien, il a été exécuté à partir d'un bois clair de noeuds (*Sugar Pine*) et ses côtés sont enrichis de pointes « diamants » composées de 13 pièces de bois ajustées et collées sur un panneau de chêne d'une épaisseur de 1/4 de po.

Marcel Faucher a consacré, pendant plus de trois mois, des veillées prolongées sans compter les samedis, à ce travail qu'il a exécuté bénévolement. À l'occasion de la fête des mères, il ajouta même deux chandeliers et un lutrin, dans le même style.

Voilà quelques exemples parmi plusieurs de l'implication de la Caisse populaire Desjardins dans notre milieu et l'illustration des services autant financiers qu'humanitaires qu'elle dispense à tous les citoyens de Saint-Roch depuis toujours.

Je me garderais d'omettre le travail apporté par les prêtres comme membres réguliers et à plein temps de quelque conseil que ce soit dans l'organisation générale des Caisses. En tout temps, l'Église a joué un rôle très important dans l'implantation, la bonne marche et le soutien des Caisses.

Bureau de poste de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le Bureau de Poste est un lieu dans une municipalité où les gens se rencontrent quotidiennement et échangent des idées et des opinions qui alimentent généralement la vie de nos villages de campagne.

Le premier maître-poste figurant aux archives d'Ottawa, est Jos. Buxton. Il a présidé aux premiers services postaux de Saint-Roch. Les maîtres de poste se succèdent à un rythme effarant. La liste que vous trouverez en appendice en donne le détail.

Mentionnons toutefois que la politique pouvait peser dans la balance, à preuve, cette note aux archives, « parti politique » au côté du nom de Jos. H. Lafortune, notaire, congédié après huit ans de services. De même, Ottawa décide de retirer M. Évariste Beaudoin, nommé la même année, pour « direction insatisfaisante ».

L'année 1926 marque la venue pour la première fois d'une femme maître de poste. Nommée le 15 décembre, madame Marie-F. Saint-André opère le bureau de poste pendant dix ans.

Le 5 mai 1937, monsieur Égide Robillard devient maître de poste et pendant 20 ans il dispensera les services à toute la paroisse qui devient de plus en plus importante. Il sera aidé grandement par madame Gabrielle Robillard, sa bru. Le bureau de poste à cette époque était situé dans la maison de M. Robillard sur la rue principale, face à la rue Saint-Germain. Actuellement un salon de coiffure y opère un commerce.

Parvenu à l'âge de la retraite, monsieur Robillard se retire le 29 janvier 1957. Madame Gabrielle Robillard qui agissait depuis 1937 comme assistante du maître de poste, remplace son beau-père et devient la deuxième femme maître de poste le 30 janvier 1957. Vu son expérience, la transition s'est faite sans retard et sans heurt. Elle continue

le travail qu'elle faisait depuis près de 20 ans. Sa fille l'assistait depuis plusieurs années. Son époux, Hormidas Robillard, dirigeait le service d'Autobus Gaudreault ; les problèmes et les opérations difficiles de ce temps prenaient tout le temps de monsieur Robillard. En face du bureau de poste étaient installés deux réservoirs pour la vente de l'essence des automobiles. Ces postes ont été enlevés depuis.

Jusqu'à cette date, les différents maîtres de postes possédaient leur maison dont ils louaient des locaux devant servir de bureau de poste au gouvernement. Vers 1968, le gouvernement songe à construire un édifice spécifique. En 1969, madame Gabrielle Robillard inaugure le nouvel édifice construit par le gouvernement d'Ottawa sur la rue Saint-Germain récemment ouverte. À l'âge de la retraite madame Robillard démissionne et se retire à Saint-Roch. C'était le 29 août 1975 et le lendemain, 30 août, mademoiselle Édouardine Lesage devient par intérim le nouveau maître de poste, jusqu'au 28 décembre 1975. Le 29 décembre de la même année, madame Marie Saint-Germain est nommée officiellement.

Fille d'Ubaldo Lamarche et de Laurida Gibouleau, Marie Lamarche épouse André Saint-Germain le 1^{er} juillet 1961.

Très active madame Marie Saint-Germain, se dépense sans compter pour son travail et sa réputation déborde les limites du bureau. Lors de « La semaine des Postes » en collaboration avec la direction de l'école Notre-Dame, elle donne des explications touchant son métier. On vulgarise les opérations postales pour les rendre plus accessibles et plus efficaces. Un club philatéliste est formé à l'école et « Les thèmes commémoratifs des timbres » deviennent un sujet de conférence. Ses suggestions ont permis la révision des routes rurales des postillons de Saint-Roch.

Longue vie à notre Maître de poste.

Éphémérides des services publics

1859 — Écroulement du pont du village devant l'église au mois de mars. La reconstruction a coûté 4376 livres et 3 sols (729,33 \$).

1861 — Le 2 mai de cette année, le Conseil interdit la vente au verre de toute boisson spiritueuse, liqueur forte, vineuse, vin, bière, porter et autres sous peine d'une amende de 50 \$ pour chaque contravention.

À cette époque les règlements de la province du Bas-Canada permettaient les licences données par les Conseils de paroisses aux gens de la place, licences permettant la vente au verre de toute liqueur spiritueuse.

M. Joseph Poitras s'est classé dissident dans la décision prise au Conseil. Aux élections de janvier suivant, tout le Conseil fut remanié, sans M. Poitras qui fut réélu. Lors de la première séance de ce nouveau Conseil, le Dr Eugène Courteau propose l'abolition du règlement précédent, et M. J.-Louis Archambault seconde la proposition du Dr Courteau, le 3 février 1862.

1868 — Le Conseil municipal de Saint-Roch accorde une licence pour vendre au verre des liqueurs spiritueuses à Louis Archambault. Ce permis, effectif le 5 juin 1869 avait été émis pour un an.

1869 — Réparation au pont en face de l'église. Narcisse Gervais est autorisé à remplacer les lambourdes qui sont devenues dangereuses pour les habitants.

1870 — Joseph Poitras donne suite à la requête légale de Monsieur Alexis Beaudoin, marchand du village, et octroie un permis de cente de liqueurs spiritueuses, le 26 mars.

1872 — Permis de boisson accordés à Alexis Beaudoin, Eusèbe Chaput, Dame veuve Séraphin Poitras et refusé à François Gariépy.

1873 — Huit demandes de permis de boisson : cinq accordés à Alexis Beaudoin, Roch Gervais, Joseph Laurier, Dame veuve Séraphin Poitras, Eusèbe Chaput, et trois refusés à Louis Archambeault, Emery Lapalme, Alfred Rivet.

1874 — Le conseil autorise la reconstruction à neuf des trottoirs du village, selon les plans de Messire Giroux, prêtre vicaire. Les limites vont du D^r L. Lafortune à Ambroise Gervais inclusivement, y compris les emplacements de la rue conduisant au moulin à farine de Dame Viger. Messire Giroux est autorisé à faire les achats de tous les matériaux neufs au prix et

conditions le plus avantageux, payant pas plus d'un écu par lambourde de 25 pieds de long. Coût total : 360,00 \$.

1875 — Denys Lamarche, NP. secrétaire, est délégué à Québec pour plaider la cause du chemin de fer. On lui donne 15 \$ par jour pour ses dépenses.

1877 — Une lettre d'Alexis Beaudoin rendant le Conseil responsable d'un accident survenu dans le chemin nord de Médor Leclère au pied de la côte, lequel chemin se trouve en très mauvais état. Son cheval sous poil gris s'est cassé la patte gauche de devant.

Le Conseil décide de lui payer 200 \$ pour son cheval ; mais il autorise le secrétaire Denys Lamarche, à prendre des informations de juristes dans la cause.

Alexis Beaudoin subroge le Conseil dans tous les droits contre toutes personnes responsables de l'accident.

1877 — L'Honorable Louis Archambault est respectueusement prié de voir à amender l'article du code 840 lequel stipule que défense est donnée à toute personne de passer à travers le champ enclos, ou à travers une terre en bois debout, sans le consentement du propriétaire d'une ligne ou de tout chemin.

L'amendement serait celui-ci : que toute personne puisse passer sur ces dits terrains mais qu'elle paye les dommages s'il s'en fait.

1878 — En janvier, une requête de Charles Racette et autres citoyens concernant la construction du pont Mousseau est présentée au Conseil ; une contre-requête menée par Mathias Larose est aussi présentée au Conseil. Aucune décision n'est prise. Le 9 février suivant, on a assisté à un vote sur la question au Conseil. Louis Lamarche et J.-B. Bazinai sont parmi les sept conseillers qui se prononcent contre la motion et le Maire doit se rallier à la majorité.

Sous la pression de Narcisse Malo, écrivain, et de Joseph Larose, alléguant la raison d'un nouveau débouché pour Saint-Roch, la Côte Jeanne est ouverte en continuation de la Côte Saint-Louis.

1885 — Une épidémie de « picotte » nécessite l'ouverture d'un bureau de Santé le 19 décembre. Joseph Laurier, Léon M. Dagenais, Joseph Deslongchamps et le D^r Ludger Lafortune en font partie.

1886 — Assistance publique. La paroisse prend en charge le bien-être de ses paroissiens momentanément dans le malheur. Félicitation à cette paroisse,

et aussi à ce Conseil. On paye un compte de 14,00 \$ pour les enfants d'Amédée Faucher, malades de la picotte.

1889 — Le 4 mars de cette année, une licence d'auberge est accordée à M. Ernest Leclère, propriétaire d'un hôtel. C'est précisément l'emplacement de l'hôtel actuel en face de l'ancien couvent.

1891 — Le Conseil est informé de bien vouloir payer 25 \$ à M. Louis Bryen pour sa vache qui s'est cassé une patte sur le pont Mousseau. La vache s'est vendue 10 \$ et la balance de la demande fut versée à M. Bryen.

1892 — Le 20 avril, le Conseil paye à Dame Louis Gendrault, la somme de 12 \$ pour compenser les dommages d'une fracture de son poignet en tombant sur les trottoirs de la municipalité.

Le Conseil se fait rembourser cette somme par la Fabrique, l'accident étant survenu sur les trottoirs de la dite Fabrique.

1893 — Au mois de juillet on délibère au sujet du mauvais état du pont du village et de la possibilité de sa reconstruction en bois ou en fer. L'assemblée du 15 août opte pour une structure de bois. Le pont est à nouveau endommagé et l'assemblée du 14 septembre autorise la reconstruction d'un pont de fer, cette fois. Les plans et devis proviennent de la firme Migneault et Bélanger et le gouvernement donne un octroi de 400,00 \$.

1900 — Mort du notaire Denys Lamarche, N.P. secrétaire de la municipalité de Saint-Roch depuis 1855. Il était le père de feu Mgr Charles Lamarche, évêque de Chicoutimi. Le notaire J.-A. O'Gleman N.P. lui succède.

1901 — Le premier avril, le Conseil est saisi d'une requête de C. Saint-Germain, boucher, demandant de bien vouloir imposer une licence ou taxe pour toute personne exerçant le métier de boucher dans les limites de Saint-Roch. Il demande également qu'une licence d'un prix plus élevé soit imposée à tout boucher non-résidant qui exerce dans les limites de la paroisse.

À la séance du 23 avril, le règlement est adopté. On impose une taxe ou licence de 5,00 \$ pour les bouchers résidants et une de 20,00 \$ pour les bouchers non-résidants.

1901 — Monsieur Louis Poitras devient le premier policier municipal.

1902 — À la demande d'Albini Forest, le Conseil autorise le 3 novembre, l'installation de poteaux pour l'exploitation de la lumière.

1904 — Un Bureau d'Hygiène est formé par Didace Gagnon, Delphis Brien et Narcisse Marien.

Ce Narcisse Marien est le père de la « Centenaire » de Saint-Roch : Mme Isidore Dagenais. (1874-1977)

1910 — Pont Mousseau. Plans et devis préparés par Louis A. Vallée. Entrepreneur : Pacific Leroux. Octroi du gouvernement : 3 000,00 \$. Les syndics nommés pour la surveillance et la bonne marche de l'entreprise sont François Racette, François Laramée, et Roch Bélanger.

1910 — Roch Lesage donne un terrain pour l'ouverture de la ligne qui portera son nom en remplacement de la route Moïse Aumont.

1913 — Assemblée du Conseil où il est question pour la première fois de gravelage des chemins.

1914 — Le Rang Saint-Régis est né suite à l'adoption d'un procès-verbal dans lequel il est ordonné d'ouvrir un nouveau chemin pour détourner la grande côte.

1916 — Le 13 mars, règlement de prohibition pour la vente de liqueurs enivrantes. Ce règlement est aboli le 22 avril 1919.

1917 — Construction du Pont Populus en fer. T. Elphège Simard a été l'entrepreneur ; le coût s'est élevé à 12 000,00 \$.

1918 — Ouverture du chemin José Jacques sur la terre de Victor Saint-André et d'Alphonse Masson.

1921 — Un seul établissement pour vente de liqueur sur le lot 415 est toléré. C'est l'hôtel actuel.

1922 — Ouverture de la route Sainte-Henriette sur la terre de Léonidas Gagnon.

1925 — Exploitation de l'électricité par la Cie Québec Southern Power Corporation, Gatineau Power par la suite et enfin Hydro Québec.

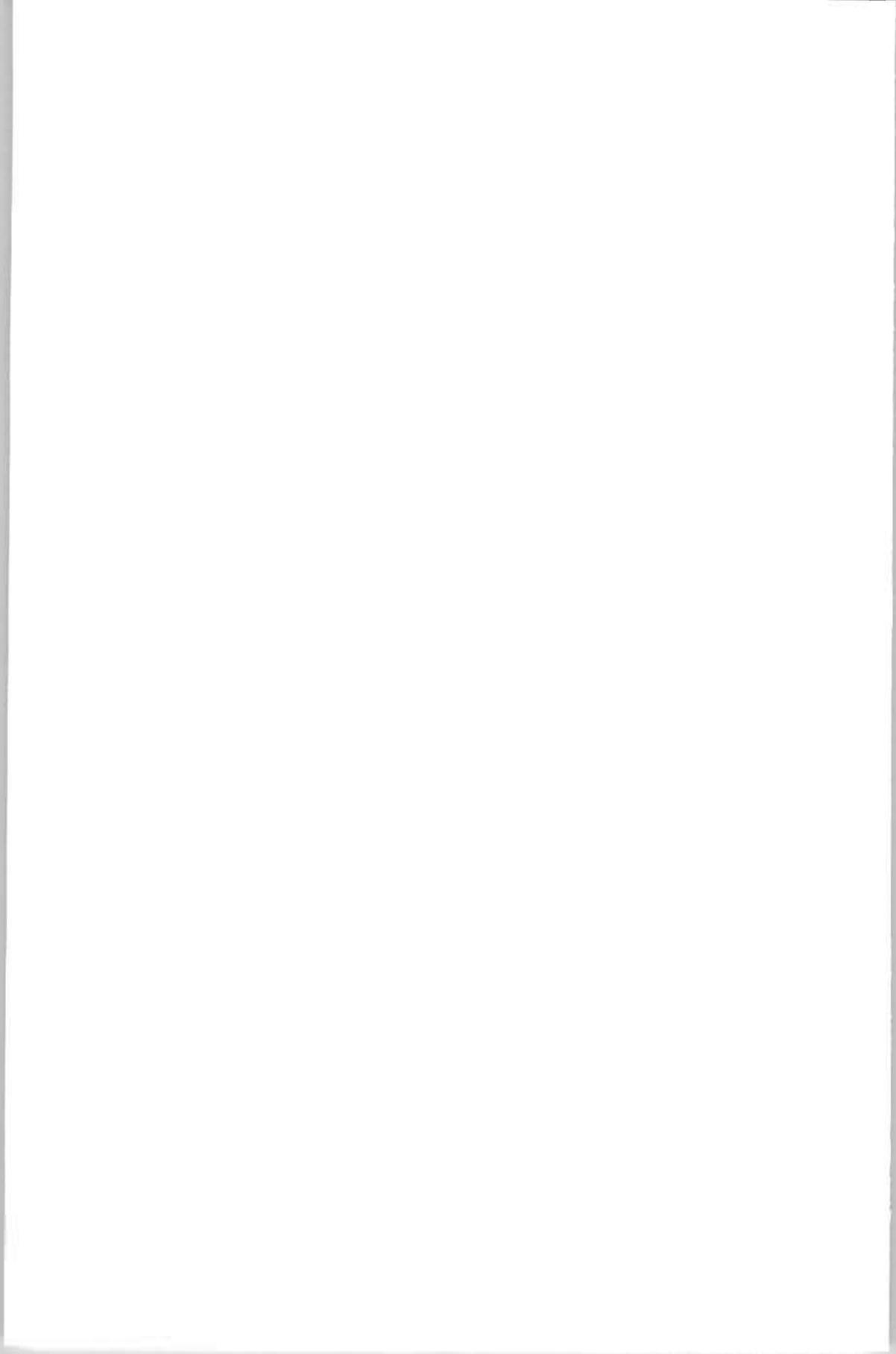
1929 — Le 6 mai, les sièges des conseillers sont numérotés et le scrutin secret est employé pour la première fois.

1952 — Construction du pont en béton armé sur la rivière devant l'église. L'entrepreneur fut René Champoux de l'Épiphanie. Le surveillant des travaux : Louis-Gilles Marsolais, également de l'Épiphanie. Le gouvernement a défrayé le coût total (document n^o 21).



1965 — La clôture du cimetière de Saint-Roch est érigée en juillet. La soumission de Jean-Maurice Payette, contracteur de Saint-Roch, est acceptée au prix de 2083 \$.

La Caisse populaire de Saint-Roch avait donné 1000 \$ de même que le Comité paroissial. La Fabrique a complété la somme.



Les rues et les commerces

Des renseignements recueillis auprès de la Commission de Toponymie de la province de Québec ont permis d'y voir un peu plus clair. En effet, cette Commission a pour objet de statuer sur la définition et l'attribution de noms à nos rues et boulevards.

On donne le nom de PLACE à un endroit où l'on retrouve soit un édifice important pour services publics, soit un lieu de rassemblement populaire. Citons, à titre d'exemple, la Place Radio-Canada, la Place Ville-Marie. Selon cette définition, seuls les terrains adjacents à l'église de Saint-Roch pourraient éventuellement devenir une « Place ». Toujours selon la Commission de Toponymie, le nom d'un individu peut être attribué à une rue lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- 1) La personne est décédée depuis plus d'un an.
- 2) Il ou elle a participé à l'histoire de la municipalité.
- 3) Sa réputation a traversé les limites de la paroisse.
- 4) Ou représenter une souche familiale importante. Dans ce dernier cas, on ne retient que le nom de famille.

L'appellation « Boulevard » s'attribue à une artère d'importance, bordée de constructions imposantes. On y trouve souvent un terre-plein,

égayé d'arbres et de fleurs. Il va sans dire qu'un système d'éclairage adéquat est exigé pour la sécurité des piétons.

À Saint-Roch, l'ancien chemin « Des Trente et des Vingt », que l'on avait rebaptisé boulevard Rémi Henri, a dû prendre le nom de Montée Henri selon les directives de la Commission.

Pour terminer, une remarque importante : « Pour aucune considération, la Commission n'autorise l'emploi d'un nom anglais pour une nouvelle rue ou autre appellation, ou encore désignation. »

Toutefois la Commission accepte les noms anglais déjà en usage ; mais le mot « street » n'a plus cours aujourd'hui.

Au hasard de nos promenades, on rencontre le passé à chaque carrefour : rue Marchand, rue Clément, rue Beauchamp et dernièrement rue D^r Wilfrid Locat.

Rue Dufort

Toute personne qui, fixant son existence dans une paroisse et participe à son progrès, religieux ou matériel, intellectuel ou artistique, est considérée comme un pilier de cette municipalité et fait partie intégrante de son histoire. Lucien Dufort est une de ces personnes. Il a écrit une page d'histoire de Saint-Roch en ouvrant la rue qui porte maintenant son nom.

Allons chercher les racines de cette famille pour nous montrer le cheminement ou le déroulement de ces préparatifs.

Le grand-père Joseph Dufort vivait au temps de la Confédération, soit en 1867 sur la terre où réside actuellement Honorius Prud'homme, côté nord de la rivière, juste avant la bifurcation des rangs Saint-Régis et Rivière Nord. Il cultivait la terre tout comme son fils Joseph, père de Lucien. Ces deux générations nous amènent en 1920. À cette époque, le pays est plongé dans une léthargie et rien ne fonctionne normalement : c'est la « Crise ». Les produits de la ferme de plus en plus difficiles à écouler et le peu de travail disponible sur la terre, forcent la famille de Joseph, dont le petit Lucien, à s'installer en Abitibi pour une période de



Rue Malo



Rue Dufort

sept ans. Joseph travaillait au défrichement et construisait de nouveaux chemins ; il faut dire que cette partie de la Province était en plein développement suite à la crise générale.

Revenu à Saint-Roch vers l'âge de 13 ans, Lucien travaille chez les cultivateurs pour le fabuleux salaire de 8,00 \$ par mois... Au début de la guerre, vers 1939, il travaille à l'usine de munitions de Saint-Paul-l'Ermitte. En 1941 il épouse Margot Marchand, fille du postillon Marchand, et c'est une nouvelle famille qui vient grossir la population de Saint-Roch : Lisette, Huguette, Noëlla, Lucien fils et François.

En 1958, Lucien achète le « casse-croûte » de M^{me} veuve Pilon et rénove au complet cet établissement pour en faire une salle à manger moderne. Il l'opère quatre ans et demi, puis le vend à Viateur Robillard. Lucien, habitué par son père à défricher, à bâtir et à construire, ne peut rester inactif. Il se met à la tâche et ouvre une rue le long de la salle à manger qu'il venait de vendre. En moins d'un an les services essentiels à ce genre de projet sont installés : l'eau par Beaudry et l'électricité par Thibodeau de Saint-Lin (Rawdon). Quant au système d'égout, il l'installe lui-même. Dès 1963, il s'attaque à la construction d'un plan domiciliaire tout le long de la rue qu'il vient d'ouvrir et plusieurs y trouvent à se loger :

Émilien Dufort, le boulanger, J.-C. Perreault, son gendre, François Henri, Réal Mercier, Rhéal Muloin, Almanzor Beaucage, Herman Beaucage, Marcel Perreault, etc.

Et voilà que la rue « Dufort » toute neuve vient s'ajouter à l'histoire.

Rue Malo

Vers 1924, Omer Malo, achète le lot 385 d'un nommé Vézina, avec l'intention d'établir son fils Édouard sur cette terre de trois arpents de front sur la rue principale par vingt de profondeur. Selon les conditions en usage à l'époque, Omer cède donc la terre à son fils Édouard qui épousait la même année Julie Gareau, fille de Joséphat Gareau, le commerçant de tabac qui avait construit vers 1900 la maison spacieuse connue aujourd'hui sous le nom de « Château Lamarche ».

Une nouvelle famille s'implante sur cette terre. Les deux premiers-nés étant morts en bas âge, d'autres naissances vinrent combler le vide par la suite : Maurice, Denise, Suzanne, Adèle et Monique.

En 1947, Édouard Malo achète le magasin général opéré par Edmond Leclerc, et devient le deuxième directeur-gérant de la Caisse populaire de Saint-Roch-de-l'Achigan. Le commerce lui prend trop de temps pour qu'il puisse cultiver la terre. Le 30 mai 1958 par acte de vente, le père cède sa terre à son fils aîné Maurice qui épouse, en 1954, Réjeanne Muloin, fille de Mathieu.

Pendant la décennie de 1950-60 le village de Saint-Roch est en pleine expansion. Aimé Brien, François Saint-André et Gilles Allard cherchaient à s'établir au village et demandèrent à Maurice de leur vendre un lot de sa terre pour fin de construction résidentielle.

C'est le signal de l'ouverture de la nouvelle rue... Immédiatement Maurice fait les démarches nécessaires pour ouvrir une rue qui permettrait l'accès aux terres dès la rue principale et éventuellement donnerait naissance à de nouveaux développements. À cette époque, tous les services inhérents à ce projet étaient aux frais du promoteur. L'aqueduc est installé par Albert Beaudry, les égouts mis en place par le propriétaire, et la firme Thibodeau de Saint-Lin y amène l'électricité de Rawdon. La balance de la terre est louée à Frédéric Beaucage pendant un certain temps et en 1964 elle est vendue à Bernard Cousineau, producteur de culture maraîchère.

Et la rue est ouverte. Les constructions de maisons vont bon train et chaque propriétaire tente de donner un cachet particulier à son nid. Un

endroit de cette rue devient le rendez-vous des professeurs... Les Poirier, les Latendresse et les Lescarbeault, etc. s'établissent un foyer.

En 1963, Maurice décide de construire lui aussi une nouvelle demeure. Pendant la construction il loue non loin de la Caisse, la maison Archambault, voisine de Marien. Il donne à démolition la vieille bâtisse aux frères Léo et Marcel Vendette.

Pendant cette construction, un double malheur survient chez la famille Malo. En 1963, au début des classes, Monique, institutrice, et son mari perdent la vie lorsque leur automobile est percutée par un train à Bois-des-Filion. Édouard se rendant constater les faits, meurt d'une crise cardiaque. C'est une très lourde épreuve pour toute la famille Malo, et la population de Saint-Roch est consternée.

Son fils Maurice lui succède comme directeur-gérant de la Caisse populaire de Saint-Roch.

Édouard avait tenu commerce au village pendant un certain temps. Lors de la construction de sa nouvelle maison, il avait vendu la propriété et le commerce à Jean-Marie Rivest qui l'opère encore aujourd'hui. Maurice avait, lui aussi, vendu sa terre en 1964 ; n'ayant ni terre ni commerce, les souvenirs d'enfance et de jeunesse remontent à la surface et en 1972, il fait une transaction avec Gérard Bélisle, propriétaire de l'ancien magasin Rosaire Henri. Cette transaction se résumait à un échange par acte de vente du magasin Bélisle et de la maison neuve de Maurice. Et la nouvelle famille Malo continue la tradition !

Pendant ce temps, d'autres maisons modernes s'ajoutent aux premières et la nouvelle rue complétée donne naissance aux rues Cousineau, Faucher, etc. Un nouveau développement commence et Saint-Roch continue son progrès.

Rue Clément

Cette rue porte le nom de celui qui a travaillé à son érection : Lucien Clément. C'est une artère parallèle à la rue principale et qui y est reliée par les rues dont elle a occasionné le prolongement : Beaucage, Dufort,



Rue Clément



Rue Beaucauge

Saint-Germain et Locat. Elle a contribué à la création des rues Roy et Gariépy ainsi qu'aux jonctions reliant les rues Roy et Locat.

Le propriétaire a eu la responsabilité de l'installation des services essentiels. Il a lui-même installé les égouts tandis que l'électricité fut amenée par Thibodeau de Saint-Lin. Les travaux d'asphalte ont été effectués par une compagnie de Joliette.

Monsieur Lucien Clément nous a révélé que les frais encourus par tous ces travaux ont été couverts par la vente de terrains pour fins domiciliaires le long de cette rue.

Depuis ce temps, un grand nombre de maisons modernes ont été construites de chaque côté de la nouvelle rue.

Monsieur Lucien Clément, natif de Sainte-Anne-des-Plaines, est le fils d'Isidore Clément, cultivateur. Il s'installe à Saint-Roch en 1945 comme contracteur de chemins d'hiver. Il épouse en 1947 Noëlla Beauchamp, de Saint-Roch. Sa famille se compose de Michel, Pierre, Denis, tous trois mariés, et de Mario, Ginette et André, célibataires.

Sous la raison sociale « Lucien Clément & Fils », il opère aujourd'hui un garage pour réparations de machines lourdes surtout et une compagnie de transport général de terre, sable et gravier. Il est également contracteur pour chemins d'hiver et excavations. C'est un autre commerce florissant de Saint-Roch et qui rend de grands services à la communauté.

Rue Beaucage

En 1825 vivait à Saint-Roch un cultivateur du nom de Louis Beaucage. Sa ferme était sise le long de la rivière côté nord, non loin de la jonction des rangs Saint-Régis et Rivière nord. Son fils, Georges, continua la culture de la terre ainsi que le petit-fils, Alfred. La suite des trois générations nous conduit à la fin du 19^e siècle, soit vers 1890. Alfred eut trois garçons : Almanzor, Frédéric et Léo.

Almanzor se marie en 1927 avec une demoiselle Olivine Dupras et vient s'installer au village sur un lot qu'il achète de Charléa Gibouveau à l'endroit même où est situé aujourd'hui « Machines agricoles » de Antonelli Henri fils. Almanzor se construisit une maison, puis un entrepôt et obtint une concession de Massey-Harris. Il vendait du charbon, des instruments agricoles et remisait les pompes à incendie de la municipalité. De l'autre côté de la rue et lui faisant face, on pouvait voir une citerne, appelée « l'eau Redmond », dont on se servait comme réservoir pour les urgences.

Vers 1949, Almanzor achète la terre de Jos. Redmond où se trouvait cette citerne. Aussitôt après la « clairance » des titres de cette terre, Georges Lamarche achète d'Almanzor le terrain ainsi que les bâtiments. Deux articles importants étaient inscrits au contrat : Georges devait déménager la maison de Redmond sise le long de la rue principale et les bâtiments s'y rattachant, et devait obtenir « une passerelle » donnant accès de sa maison déménagée à la rue principale. Pourquoi cette passerelle ? Achetant la terre s'étendant de sa maison jusqu'au fond du terrain, Georges Lamarche n'était plus relié à la rue principale, d'autant plus qu'Almanzor Beaucage conservait la partie du terrain donnant sur la rue. Georges avait donc besoin d'un chemin pour lui permettre d'accéder à la rue principale. C'est la naissance de la rue « Beaucage ».

Georges Lamarche, marié à Louisiane Beauchamp eut comme famille : Rosaire, Françoise, Roch, Thérèse, Viateur, Julienne et Carmelle. La famille habitait la maison Redmond face à la rue principale. Un certain Théophile Manseau, né en 1824 et mort en 1916, avait soutenu que cette maison que l'on appelait Magnan, puis Redmond, existait depuis toujours... c'est donc dire que la maison,

habitée par Monsieur Georges Lamarche date du tout début de Saint-Roch... Cette propriété et tous les bâtiments attenants ont été déménagés en 1950 par les soins de Bernard Beauchamp, le seul contracteur de Saint-Roch qui avait l'outillage lourd pour effectuer ce genre de travail. La famille réintègre son logis le 9 septembre de la même année.

Après trois ans, tous les travaux nécessaires pour l'ouverture de la rue, y compris les services essentiels, ont été terminés et les maisons longeant cette nouvelle artère se construisirent rapidement. Ce sont les propriétés de Léo Beaucage (pour Lionel), Jos Redmond, garage Pichette (aujourd'hui Pineault), Euclide Marien, Magasin de meubles Beaucage (commerce opéré aujourd'hui par Jean-Claude Perreault, et situé depuis peu sur la Montée Henri), deux maisons construites pour le compte d'Almanzor, qu'il destinait à la location, la maison Pineault, J-Ed. Beaucage, Florent Duval, etc.

C'est une nouvelle artère qui s'éloigne de la rue principale vers les terres et permettra la création d'une nouvelle rue parallèle à cette dernière.

Rue Saint-Germain

La famille Saint-Germain cultivait la terre au centre du village de Saint-Roch depuis cinq générations. L'aïeul se nommait Joseph, son fils Noé. Oliva Saint-Germain, marié à Léodivina Payette de la paroisse du Saint-Esprit, était le fils de Noé, et sa famille se composait de Ronald, André, Jean-Guy, Aurore, Françoise, Marguerite et Thérèse. La façade de la maison paternelle donnait sur la rue principale.

La maladie vient prématurément mettre fin à la vie active d'Oliva, l'empêchant de cultiver sa terre. Ce fut l'aîné de ses fils, Ronald, qui prit la relève et devint responsable de la famille en cultivant la terre jusqu'à ce que ses frères et sœurs se soient tous installés. En 1955, Ronald épouse Odile Paquette et continue pendant cinq ans la culture de la terre qu'il morcela en 1960 en lots successifs pour l'érection de maisons familiales. La terre sise au centre du village, convenait parfaitement à l'opération.



Rue Saint-Germain



Rue Rivest

Il ouvre donc une rue du côté nord de sa maison. Elle coupe sa terre en deux perpendiculairement à la rue principale et rejoindra la future rue Clément. Il organise donc les services nécessaires à un tel projet : l'aqueduc, les égouts et l'électricité. En l'espace de deux mois, le tout est terminé.

La maison paternelle est déménagée au bout de la nouvelle rue, et le terrain vacant faisant face à la rue principale est vendu à la Caisse Populaire Desjardins. Celle-ci y érige un édifice en 1968. Treize ans plus tard, soit en 1981, elle construit, sur la rue D^r Wilfrid Locat, l'édifice actuel qui fait l'honneur de la municipalité. Une pharmacie occupe pendant un temps relativement court l'édifice de la Caisse laissé vacant.

En 1986, la rue Saint-Germain, perpendiculaire à la rue principale et à la rue Clément, joint ces deux artères et nous rappelle que la famille dont elle porte le nom a cultivé cette terre pendant cinq générations !

Rue Rivest

Perpendiculaire au rang Rivière Sud et parallèle à la rue Marchand, la rue Rivest relie cette dernière au rang Rivière Sud par un « L » ; la ligne Mercier origine de cette jonction donnant accès à la Place Marchand et au Domaine Rivest.

Gaston Rivest promoteur de cette rue vers 1951, songe à ouvrir cette artère pour en faciliter le développement. Depuis un certain temps, les égouts ont été installés par Bernard Beauchamp derrière les maisons le

long de la rue Marchand. L'aqueduc Beaudry dessert déjà la population et l'électricité y est installée par l'entremise de Thibodeau de Saint-Lin pour le compte de la compagnie Rawdon.

Marié en 1951 à Thérèse Harnois, la famille Rivest comprend Denise, Carmen, Monique, Claudine et Patrick. Gaston prend possession de la terre en 1954 par une vente selon la coutume pratiquée depuis toujours.

Cette terre est entre les mains des Rivest depuis plus de 150 ans... Au-delà de quatre générations ont œuvré sur ce coin de terre de Saint-Roch-de-l'Achigan. Vers 1840 Olivier Rivest, père de Joseph, cultivait ce lopin ; Joseph, père d'Avila continua le travail de culture et son fils, Avila, décédé dernièrement et père de la génération actuelle des Rivest céda sa terre en 1954.

Le premier occupant de la rue est René, frère aîné de Gaston. Profitant des services essentiels déjà en place, il construit sa maison avant l'ouverture de la rue. Puis, Marcel Faucher élève une maison sur un terrain côté ouest de la rue et près du rang Rivière Sud. Saint-André et Rivest construisent une maison à l'arrière de René et la vendent à Salomon Marien ; vient ensuite Jean-Guy Marchand, construit au fond de la rue et enfin, Claude Laliberté, gendre de Gaston élève une maison au bout de la rue Rivest côté sud. La maison Dufour sise sur la rue Rivest profite d'une location de terrain.

Occupé encore par la terre de Gaston Rivest, le côté ouest de la rue n'est pas développé.

Rue Gauthier

En 1971 prit naissance la rue Gauthier, face au garage Lachapelle, sur le rang Rivière Sud. L'ex-maire Bernard Beauchamp, décide en 1970 de cadastrer une partie de la terre qu'il possédait en cet endroit. C'est le début de la rue.

Depuis quelques années le promoteur n'est plus responsable des services essentiels au bon fonctionnement du projet, car la municipalité achète la rue prévue au prix forfaitaire d'un dollar et y installe les

services, soit : les égouts, l'eau et l'électricité. En moins d'un mois le tout est réalisé.

Quatre premiers terrains sont en vente dès 1970 avant le début des travaux de la nouvelle artère. Jean-Paul Courcelles, marié à Jeannine Aumont, achète le premier un terrain le long de la Rivière Sud et Michel Gauthier fait de même, mais commence immédiatement la construction de sa maison qu'il peut habiter dès avril 1971. Michel Gauthier, résidant de Charlemagne, est marié depuis 1968 à Odette Beauchamp de Saint-Roch, fille de feu Roland Beauchamp et de feu Louisella Duval. Roland était le frère de Bernard Beauchamp. La famille Michel Gauthier vient s'établir à Saint-Roch dans sa nouvelle demeure. Cette famille se compose aujourd'hui des parents et de deux enfants : Benoît et Roxane.

Presqu'exclusivement habitée par des représentants de la famille Beauchamp, on aurait pu s'attendre à ce que cette artère en porte le nom. Une rue du village portant déjà son nom, M. Bernard Beauchamp choisit de donner le nom de « Gauthier », nom du mari de sa nièce Odette, à la nouvelle rue.

Jean-Paul Courcelles entame la deuxième construction. Dans son terrain acheté depuis le 11 novembre 1969, il creuse une fosse septique en 1971 et installe sa maison. Les égouts de la municipalité sont reconstruits en 1972.

Un troisième terrain est acheté par Michel Gauthier, le premier occupant, pour y installer une maison expropriée (maison Lionel Henri) par la construction de la route 25, et le dernier terrain est acheté par Claude Lachapelle, marié à la fille de Rolland Villemaire.

Peu de temps après d'autres terrains sont cadastrés et Germain Gauthier, frère du premier occupant devient le cinquième résident de la nouvelle rue. Puis, c'est Guimond Morin, puis la mère d'Odette, Mme Louisella Beauchamp, dont la maison fut construite par Michel Leblanc de l'Épiphanie. Enfin Gérard Beauchamp, frère d'Odette vient s'installer à son tour.

L'asphalte recouvre une bonne partie de la chaussée et prochainement la municipalité doit recouvrir le reste de la rue jusqu'à

la coulée. Éventuellement, cette artère pourra donner naissance à un nouveau développement du côté sud de la rivière.

Magasin général

Depuis les débuts de la colonie, chaque famille se suffisait à elle-même en confectionnant tout ce dont elle avait besoin : nourriture, vêtement, outillage, etc.

Vers 1820-1825, l'autosuffisance éclate à la suite d'importations européennes, et l'on assiste à la naissance du magasin général. Peu diversifiés au début, les produits offerts se multiplient pour répondre à la demande. Comme la boutique de forge ou le perron de l'église, le magasin général devient vite un lieu privilégié de rencontres. Après avoir acheté la cotonnade ou la peinture prévues aux emplettes, on prenait part au jeu de dames ou l'on assistait à la partie de cartes qui s'y déroulait.

Vers 1840, les voies ferrées se développent et les trains multiplient les arrêts. Celui des Cantons de l'Est en effectuait une centaine... Les grands magasins de Montréal, Eaton, Simpson's ainsi que ceux de Toronto et New York profitèrent de ces nombreux arrêts pour distribuer gratuitement leur « catalogue », premier album illustré canadien, dans tous les recoins de la province. Ce fut le glas des magasins généraux.

En effet, on pouvait commander facilement à partir de ce catalogue, abondamment illustré. On ne pouvait demander au magasin général de rivaliser avec les produits usinés à la Fonderie Bélanger, l'Islet, Acme, ou avec ceux de la General Electric !

Dans les agglomérations « oubliées » par le chemin de fer, le magasin général survécut encore pendant quelques années en subissant toutefois quelques transformations qui l'amènèrent à se spécialiser : épicerie, ferronnerie, etc.

Vers la période d'après-guerre, soit en 1945, l'apparition des réfrigérateurs permit la multiplication des magasins à chaîne puis des centres d'achats.

Aujourd'hui, on peut faire ses emplettes à l'abri des intempéries dans ces complexes aussi vastes qu'une ville.

Commerces du Pont Populus

Un peu avant le début du siècle, existait contigu au Ruisseau Saint-Jean, un pâté de commerces et boutiques de l'autre côté du pont Populus. Ce pont de bois à l'époque, a été reconstruit en 1917, au coût de 12 000,00 \$. Sa structure de métal avait coûté cher au gouvernement.

Dans cette agglomération on pouvait trouver une glacière et une beurrerie, dont les propriétaires successifs avaient pour nom Baril, Longpré et Dufresne. Ce dernier avait retenu les services d'un beurrer, nouvellement arrivé à Saint-Roch en 1905. Originaire de Saint-Ours-sur-Richelieu, Albert Allaire, père d'Oswald, a tenu une beurrerie au village de Saint-Roch jusqu'en 1947.

Continuons à énumérer les commerces de ce pâté : magasin général opéré par Adrien Aumont, une forge, le bureau de poste Laurence, une meunerie appartenant à Loric Saint-André et plus tard à son fils Odilon, et quelque peu en aval un moulin à carde et un moulin à scie, propriété du grand-père Joseph Saint-André. Il ne reste plus maintenant que le moulin aux meules de pierre, connu sous le nom de « Moulin Bleu », qui produit encore de la farine de tout genre. Représenté sur la page couverture nous avons raconté son histoire au chapitre des moulins. Cette agglomération s'est maintenue jusque vers les années 1930-40.

Il est logique que dans certains rangs on ait trouvé ces pâtés de commerces, vue l'étendue de Saint-Roch et les difficultés de circulation des rangs n'ayant pas de chemins carrossables. Quand la province a pris à sa charge l'entretien des chemins, soit au moment de la déclaration de la guerre en 1939, beaucoup de transformations se sont opérées dans chacun des villages, et Saint-Roch n'a pas échappé à cette évolution. L'accès au village étant plus facile, ces commerces un peu éloignés des centres ont disparu graduellement.

Alors que les commerces existaient au pont Populus, les gens venaient donc de tous les coins du rang. En charrette ou tombereau

(voitures grossières tirées par un cheval), ils profitaient de la glacière de la beurrerie, connue sous le nom D'Alexandra Dairy, pour entreposer le produit des traites quotidiennes de leurs vaches.

Période fructueuse pour le petit magasin d'en face. Les emplettes effectuées, chacun en profitait pour aller aux nouvelles, ou aborder leur thème favori, la température et les travaux saisonniers et également pour entendre les meilleurs conteurs se relancer les faits anciens ou actuels grossis démesurément.

Beurrerie Allaire 1905-1947

En 1905, M. Albert Allaire, beurrer de profession, célibataire, originaire de Saint-Ours-sur-Richelieu, vient s'installer à Saint-Roch-de-l'Achigan, et occupe la maison Dion, actuellement la maison Leclerc. Un an plus tard, il épouse Marie-Anne Archambault. Une vraie famille « canadienne » naquit de cette union : 14 enfants dont 3 sont morts en bas âge. Ce sont : Vincent, Cécile (madame Arthur Dudat), Berthe, (sœur J.M. Rosaire), Agnès, Marguerite (sœur cloîtrée à Valleyfield),



Maison de Roch Beaudry, site de la première Beurrerie Allaire (1910).



La famille Allaire, vers 1910

Laetitia (religieuse de la Visitation en France), Oswald, Chrysologue (jésuite), Germaine (M^{me} Gagnon, à Joliette) et Gérard.

M. Allaire travaille comme beurrier à la beurrerie Dufresne à Saint-Esprit, voisin du pont Populus. Cinq ans plus tard, il fait l'acquisition de la maison de Roch Beaudry au village, aujourd'hui occupée par M. Philippe Riopel.

Tous les jours de la semaine, dimanche compris, M. Allaire recevait les cultivateurs apportant le lait de leur troupeau. Les vaches ne prennent pas de congé les dimanches et fournissent du lait quotidiennement. Il va sans dire qu'Albert Allaire était connu de tous et connaissait tout le monde, les voyant journellement.

Le commerce grandissant continuellement, la beurrerie était devenue trop petite pour servir adéquatement la clientèle ; vers 1920, M. Allaire construisit une glacière, voisine de la maison de Carmélus



La famille Albert Allaire vers 1920, devant la maison de Carmélus Vézina.

Vézina, aujourd'hui appartenant à M. et M^{me} Perreault, (Adrienne St-André), et une beurrerie plus vaste que l'ancienne au-dessus de laquelle logeaient le crémier et sa famille.

Un des fils, Oswald, né à Saint-Roch en 1918, devient beurrier comme son père. En 1939, il épouse Rachel Gariépy, et le couple élève 3 filles et un garçon.

À l'hiver de 1938-39, Albert Allaire vend ses droits sur la beurrerie à une coopérative. Les directeurs en étaient Eugène Riopel, Téléphore Mercier et Émile Perreault.

En 1942, on retrouve Oswald à Montréal travaillant comme beurrier à la ferme Saint-Laurent et Onésiphore Beauchamp le remplace à la coopérative.

En 1945, Oswald a le malheur de perdre sa femme. Peut-être poussé par le « mal du pays », il revient l'année suivante à Saint-Roch et reprend, précisément le 11 octobre 1946, son emploi de beurrier à la



Albert Allaire et son épouse.

coopérative. La même année, il épouse Fernande Thibodeau de Saint-Roch et la petite famille s'installe dans le logement du crémier, au-dessus de la beurrerie.

Malheureusement, Oswald n'était pas au bout de ses peines.

Le 7 janvier 1947, le malheur frappe de nouveau : le feu ravage la beurrerie et le logis attenant. Déclarée très tôt et par un froid sibérien, l'incendie transforme en un immense brasier la beurrerie et le petit logement.

Les occupants réveillés par la fumée tentent désespérément d'y échapper. M. et M^{me} Allaire n'ont qu'une préoccupation : sauver les enfants. Aidés des voisins qui accourent de toutes parts, Oswald réussit à sortir du brasier Madeleine, 18 mois, que l'on transporte en hâte chez le voisin M. Vanasse. Peine perdue, la pauvre petite succombe aux effets de l'asphyxie. Souffrant de brûlures au troisième degré, le couple

retourne quand même à l'intérieur pour en ressortir avec Laurence, 5 ans, et Claudette, 3 ans. Aidé du notaire Duval, le docteur Locat prend en charge les petites victimes et les transporte en hâte dans son automobile, à l'hôpital de Joliette.

Quelques années après le drame, le docteur en frémissait encore : « [...] les cris désespérés des victimes m'ont marqué pour la vie... l'une est morte pendant le voyage et l'autre est décédée en arrivant à l'hôpital. »

Denis, 4 ans, n'a pu être sauvé. Le lendemain, on retirait des décombres le pauvre petit corps calciné. La fumée avait eu raison de lui, si près du but, au premier étage, accroché à une des barattes à beurre.

Munis de leur courage et le temps aidant à cicatriser leur souffrance, le couple Allaire repart à zéro. À l'automne de 1947, ils s'établissent à l'Épiphanie et élèvent une deuxième famille dans la maison qu'ils bâtissent en 1950. La nouvelle famille grandit : Denis (marié à M^{lle} Villemaire de Saint-Roch), Diane (mariée à M. Mireaut de Saint-Alexis), Réjean, Claudine et Serge (marié à Lorraine Marquis). Seule ombre au tableau, le deuxième fils, Fernand, décède à l'âge de trois mois.

Maintenant à l'âge de la retraite, le couple profite de jours meilleurs et nous leur souhaitons longue vie.

Garage Trudel

La route 125 actuelle traverse les lots 200 et 275 du cadastre de Saint-Roch. Sur ces lots existait un bâtiment dans lequel on opérait une forge. Monsieur Ferdinand Vézina, de Saint-Esprit y exerçait son métier. Monsieur Odilon Trudel a acheté l'emplacement de Monsieur Vézina, pour le louer à Donatien Desrochers, forgeron également.

Le métier de forgeron à cette époque se rapprochait étrangement des machinistes d'aujourd'hui. On appelait maréchal-ferrant celui qui s'occupait de la préparation des fers pour les chevaux. Le forgeron pouvait être maréchal-ferrant, mais non l'inverse. Donatien Desrochers, frère de M^{me} Albert Desbiens (Éva Desrochers), avait appris son métier à Mascouche chez Louis Renaud, et l'exerça pendant deux ans au Ruisseau-des-Anges. Après avoir travaillé comme forgeron chez Albert

Rochon, garagiste pendant cinq ou six ans il aurait ouvert une boutique au village près du magasin général de Rosaire Henri. Sa boutique comportait une forge et de la machinerie pour travailler le fer. Le feu a détruit et le magasin et la boutique ; le magasin fut reconstruit et Donatien s'installe à Sainte-Julienne, comme forgeron. Donatien a ferré les 336 chevaux de chez J.J. Joubert, à Montréal, pour s'occuper ensuite des 200 chevaux de course des écuries Miron à Saint-Augustin : il fallait les garder en bonne condition. À 82 ans, Donatien est en pleine forme et nous porte à croire que le métier de forgeron conserve son homme !

La nouvelle route 18 aidant, Odilon Trudel transforme l'emplacement en restaurant et le vend à son frère Hermas. Les voyageurs se « restauraient » tout en faisant le plein aux pompes à essence qu'on avait installées. Aujourd'hui, c'est un dépanneur florissant.

Un peu plus à l'ouest et vers Saint-Lin, on nous signale qu'il existait une beurrerie à l'emplacement actuel de ce commerce de M^{me} Beauchamp. Le beurrier se nommait Henri Allard et Samuel Martel opérait un dépôt de lait non loin de là. Le tout a été vendu en 1939, et à la suite de quelques transformations, on ouvre un restaurant-épicerie. Depuis ce temps, le commerce a toujours été opéré par des représentants de la famille Beauchamp.

Encore un peu plus loin, en face de la côte Georges, M. Guilbault a opéré un commerce du même genre que celui des Beauchamp. On a fait une résidence du commerce fermé depuis quelques années seulement.

Meubles J.-C. Perreault

Il y a 20 ans, soit en 1967, Jean-Claude Perreault achetait à Saint-Roch un commerce de meubles. Situé sur la rue principale coin Beaucage, il était opéré par Almanzor Beaucage.

Natif de Saint-Roch d'une famille nombreuse, Jean-Claude a épousé en 1963, Lisette Dufort.

Après avoir travaillé quelques années dans différents domaines, il fait le point, dresse son bilan et décide d'opter pour le commerce du meuble



*Rue principale, le premier commerce
de M. J.-C. Perreault*

... et le nouveau, Montée Henri.



suite à une étude du marché. Cette étude s'avérant rentable, toutes les énergies du couple sont mises au service du projet afin d'assurer la réussite de l'entreprise.

Le succès leur sourit. Dix ans plus tard, songeant à une expansion, Jean-Claude fait construire un magasin plus spacieux et une résidence attenante afin d'emménager le plus tôt possible et d'offrir un choix plus complet et varié à sa clientèle.

Ce nouveau commerce, situé sur la Montée Henri, nouvelle rue favorable à l'expansion du village est inauguré en 1977.

La clientèle déborde les cadres de la paroisse. La marchandise offerte contribue par sa qualité supérieure et compétitive à étendre la réputation du commerce de plus en plus loin.

De plus, la relève sera assurée. L'aîné, Martin, travaille au magasin après avoir terminé un cours de technique en finance au cégep, tandis que le deuxième fils est aux études en marketing.

La roue tourne régulièrement, et voilà un autre commerce dont les racines bien solides dans Saint-Roch promettent un avenir sûr.

Château Lamarche

Vers 1928 à Lachenaie vivait une famille terrienne du nom de Lamarche. Hermas Lamarche, père, avait épousé en 1906 Alphonsine Duval de Saint-Roch-de-l'Achigan, celle-ci était la sœur de Joseph Duval, père de J.-A. Duval, notaire anciennement de Saint-Roch et maintenant résident de l'Assomption.

La famille Hermas Lamarche père comptait dix enfants et cherchait à exploiter une plus grande ferme. Par l'entremise de la parenté à Saint-Roch, Hermas apprend qu'il y a là une bonne terre à vendre, de grande étendue et comportant une vaste maison. Il vient voir cette ferme et constatant que la spacieuse maison lui convient parfaitement l'achète de Louis Lemire (père de Clément). Pas étonnant qu'il ait trouvé à s'y loger convenablement puisque l'on connaît aujourd'hui ce domaine sous le nom de « Château Lamarche ».

Disons un mot de cette propriété. Ce n'est pas un véritable château ni une maison ordinaire... C'est une majestueuse résidence de 18 pièces, de style victorien ; l'extérieur en briques rouges est mis en valeur par une superbe galerie qui l'encercle sur deux côtés. Les fantaisies de bois qui ornent cette immense galerie dénotent le goût sûr du propriétaire constructeur. Il appert que la galerie seule aurait coûté au bas mot plus de 1800 \$, somme considérable pour l'époque.

Érigée vers les années 1900 par Joséphat Gareau (père de Mme Edouard Malo, décédée) cette maison abritait huit enfants. Ce commerçant de tabac, autodidacte par ses nombreuses lectures,



Le Château Lamarche, héritage d'un homme exceptionnel : Joséphat Gareau.

débordait d'idées et de projets ; il avait aménagé une véritable réserve d'animaux sur son domaine : faisans, pintades, paons, cerfs de Virginie. Il élevait également les animaux traditionnels de la ferme et cultivait la terre avec ses enfants.

À la naissance de son neuvième enfant, l'épouse de Monsieur Gareau, Eulalie Dion, mourut à l'âge de 44 ans. Ce fut un coup dur pour cet homme entreprenant qui s'en remit difficilement. Il devint de plus en plus solitaire et l'entretien de la maison s'avérant onéreux, vendit la propriété à un nommé Louis Lemire puis se retira dans sa famille. C'est à la suite de ce changement que la famille Hermas Lamarche achète la maison et y demeure assez longtemps pour qu'elle prenne le nom de « Château Lamarche ».

À la mort de M. et M^{me} Hermas Lamarche père, la succession revendit la propriété à un policier de Montréal, M. Saint-Aubin qui fit quelques rénovations tout en gardant son cachet primitif. Il ne put en

jour longtemps car peu de temps après l'acquisition, Monsieur Saint-Aubin perdit la vie dans un accident de la route qui le ramenait à Saint-Roch.

D'autres noms se succédèrent : les Legault, les Laurier, les Parent... enfin le docteur Robert Lussier de Repentigny, ex-ministre des Affaires Municipales, en fit l'acquisition et y demeure actuellement. Vers 1920, cette maison majestueuse pouvait se vendre au prix de 15 000 \$. En 1986, elle vaut plus de 100 000 \$...

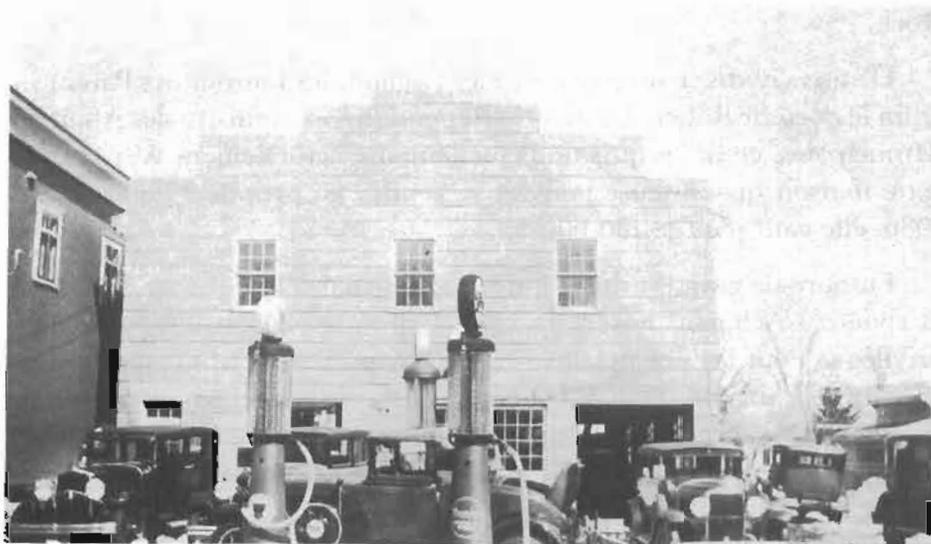
Entouré de grands arbres, longé par une haie élevée et avec vue sur la rivière L'Achigan, le terrain où est situé le château est vraiment privilégié. Pour les « châtelains » actuels, Monsieur et Madame Robert Lussier, c'est un endroit où il fait bon vivre la vie de campagne dans une demeure aussi exceptionnelle que l'homme qui l'a construite : Monsieur Joséphat Gareau. Monsieur Gareau est né en 1864 et est mort à 85 ans soit en 1949. Il a laissé un souvenir unique que tous les passants peuvent admirer à la faveur de leur promenade sur le rang Rivière Nord.

Garage Lamarche

Monsieur Hermas Lamarche, père, étant devenu propriétaire en 1928 du château Lamarche ainsi que d'un garage situé au centre du village et appartenant à Arthur Duval, continua de cultiver la terre avec ses enfants. Un onzième enfant, prénommé Fernand, vient s'ajouter aux dix qui composaient déjà une famille respectable.

L'aîné des garçons, Hermas, comme son père, travaillait au garage paternel lorsqu'il l'acheta en 1933, plus précisément le 23 mars. Il avait poursuivi des études de mécanique à l'École de l'Automobile de Montréal ; après l'obtention de son diplôme, il invite son professeur à venir lui donner un coup de pouce au garage... et l'affaire est partie. Le 24 juin 1939, il épouse Marie-Anna Bélanger et vient habiter la propriété que l'oncle de la mariée, Roch Bélanger, avait acquise de Joseph Forest. Le couple y réside toujours...

En cette même année, le garagiste développe une nouvelle spécialité : le débosselage et la peinture. Il garde le département mécanique pour



Le garage Lamarche en 1928

lui-même puisque son cours d'automobile à Montréal portait précisément sur cette technique et engage un premier débosseleur en la personne d'Hermas Rivest, frère d'Avila, qui travaillait au garage Victor Saint-André, propriétaire de l'aqueduc. Ce garage était situé près de l'ancien bureau de poste occupé par monsieur Égide Robillard et la pompe à essence que l'on a vuc longtemps devant le bureau de poste servait précisément au garage Saint-André.

Donc, Rivest vient travailler au garage Lamarche pour le salaire de 6,00 \$ semaine augmentant de 1,00 \$ ce qu'il recevait chez Saint-André. Par la suite son salaire passe de 6,00 \$ à 8,00 \$ puis à 10,00 \$ jusqu'à son mariage où il atteint 15,00 \$ semaine. Les autres débosseleurs et mécaniciens furent Florent Lafortune, Philippe Pineault, Yvon Lachapelle. Le garage Hermas Lamarche Fils, prenait de l'expansion : la mécanique, le débosselage et la peinture puis en 1945, Hermas Lamarche signe un contrat avec Monsieur L'Épicier de Joliette, vendeur d'automobiles. On y vend les automobiles et camions Dodge, la marque



... et l'actuel

De Soto, les pièces et accessoires. On fournissait aussi les essences suivantes : Impérial, Frontenac, Shell et White Rose. De plus on vendait les tracteurs et machines aratoires Ferguson, les presses à foin New-Holland, des téléviseurs, des appareils radio, les réfrigérateurs Philco, les machines à laver Inglis, les fournaies à l'huile Duo-Therm, les brûleurs à l'huile Kémac, des bicyclettes et des pneus, etc. Bref, c'est un commerce qui servant d'abord la population de Saint-Roch et des environs, a pris énormément d'expansion.

Vers le début de la seconde guerre mondiale, les affaires reflorissent un peu partout et le garage emboîtant le pas, suit le rythme pour devenir un commerce imposant.

Lors des fêtes du 150^e anniversaire de l'érection de l'église, le garage servit de salle de banquet pour les 300 convives présents. Au-dessus du garage, on trouvait outre un logis, une salle de billard et une salle de

réunions. On préférerait celle-ci à l'autre salle paroissiale près de l'église, ancienne écurie rénoverée, mais difficile à chauffer à la saison froide.

Lorsque la maison du docteur Wilfrid Locat fut construite en 1948, le sous-sol servit de salle de réception, de banquet et autres. Plus spacieuse que la « salle Lamarche », le « sous-sol du docteur » fut de plus en plus utilisé. Monsieur Lamarche transforma la pièce du haut en logis et la salle disparut. À la même époque, il vend son installation de restaurant à Fernando Vézina qui opère son commerce en face du garage. Monsieur Aquin lui succède et plus tard, Monsieur Perreault. Aujourd'hui les résidences ont remplacé les commerces.

L'élément destructeur vint mettre un obstacle à la bonne marche du garage. Le 28 octobre 1968, le feu ravagea tout l'avant et le haut du garage. Ce fut une perte totale. Jacques Poirier et Danielle Lamarche y perdirent meubles et logis.

On reconstruisit immédiatement en modernisant l'outillage et en ajoutant une salle de montre à l'avant.

La roue tourne de plus belle et le commerce reprend son cours normal tout en progressant régulièrement, toujours avec le même propriétaire. C'est fort probablement le commerce le plus ancien dans Saint-Roch opéré par la même famille depuis plus de 60 ans.

Par contrat devant maître Richard Vézina, notaire, Normand et Gérald, fils d'Herma, deviennent les nouveaux propriétaires du garage. Le père continue pendant quelques années à prêter main forte à ses deux fils. Cinq ans plus tard, Normand et Gérald prennent la direction complète du garage et le père se retire à sa maison de Saint-Roch où il réside encore, lorsqu'il n'est pas en voyage ou au chalet du Lac Desroches ! M^{me} Lamarche s'adonne à l'artisanat et accompagne son mari au chalet et en voyage. Tous deux profitent des bons moments de la vie après avoir contribué à implanter un commerce florissant dans Saint-Roch et avoir élevé une famille de neuf enfants : Normand, Jeannine, Gérald, Danielle, Gaston, Diane, Francine, Jocelyn et Louise.

Les nouveaux propriétaires s'étaient initiés longuement à la tâche car le premier travaillait depuis 28 ans au garage et le second 26 ans. Pendant cette période d'initiation, Normand poursuivit des études en électricité, mécanique et administration. Gérald à son tour s'orienta dans des cours de débosselage et de peinture. Armés de ces instruments, ces deux nouveaux propriétaires s'attaquent ardemment à la tâche et prolongent le rythme progressif du commerce. La spécialisation se fait surtout sur la voiture usagée récente tout en conservant les services déjà en opération. Un nouvel employé en la personne d'Yvan Beaucage, mécanicien, est engagé depuis une dizaine d'années afin de permettre à Normand de voir à l'administration et à la bonne marche générale.

Bon succès à cette entreprise familiale québécoise et souhaitons-leur au moins un autre 60 ans de prospérité !

Commerce Malo

Le commerce Malo a débuté en 1947 par l'achat du magasin général d'Edmond Leclerc, rue principale, par Édouard Malo, époux de Julie Gareau.

La famille au complet, Maurice, Denise, Suzanne, Adèle et Monique, ainsi que les parents, s'affaire à la bonne marche et au progrès du commerce auquel on intègre les opérations de la Caisse populaire.

La cohésion des membres de cette famille et l'amour du commerce, héritage des « Gareau », ont fait progresser continuellement le magasin général.

Comme dans toute organisation bien structurée, le temps apporte des changements, fruits de l'évolution progressive.

En 1958, soit 11 ans après l'achat initial du magasin, Édouard Malo fait construire une maison voisine du commerce et transfère les opérations de la Caisse dans ce nouveau local. La famille vieillissant avec les années, chaque enfant prend une orientation différente selon ses aptitudes et emprunte des avenues séparées. Le commerce général est vendu en 1960, à Jean-Marie Rivest et Pauline Allard.

Il semble que temporairement le commerce Malo veuille s'éteindre. Mais poursuivons...

Maurice, marié en 1954 à Réjeanne Muloin, prend une expérience autre que le commerce. Ayant acheté en 1958, la terre de ses parents, il y travaille quelques années et y bâtit une maison en 1960. Entre temps, il cumulait un emploi à temps partiel à la Caisse populaire et le travail d'opérateur de machines lourdes pour le compte d'Alfred Trudel.

En 1963, un double malheur survint dans cette famille ; Monique et son mari perdent la vie dans un accident ferroviaire et Édouard, le père, se rendant sur le lieu de l'accident est foudroyé par une syncope. Épreuve doublement lourde pour la famille.

La vie doit se poursuivre pour les autres. Maurice devient gérant de la Caisse en remplacement de son père. Les événements de la vie se sont chargés de donner l'expérience au jeune homme de 16 ans, en 1947, lors de l'achat du commerce Leclerc. Tout au long de l'acquisition de cette expérience, l'instinct du commerce mijotait dans la tête du jeune homme.

En 1972, Maurice fait une transaction avec Gérard Bélisle, consistant en l'échange de sa nouvelle propriété contre le magasin opéré par Monsieur Bélisle sous la bannière Richelieu. Ce magasin, situé au centre du village, rue principale, à l'endroit même où Rosaire Henri opérait le commerce d'un magasin général, est devenu l'occasion pour la famille Malo de répéter l'exploit de 1947 : en 1972 c'est Maurice et Réjeanne, les parents, puis Louise, Mireille, Michel, Jocelyn et René qui mettent leur énergie cette fois au bénéfice du nouveau commerce ! Après un certain temps, Louise s'échappe du groupe, et avec une amie, Céline Pilon, achètent le restaurant « Chez Monic » et le transforment pour l'opérer sous le nom « Harmonie ». C'est une salle à manger de « haute qualité ! »

En 1986, la compagnie Jacques Majeau, composée des frères Léon, Guy, et Jacques Majeau, construisent un centre commercial sur la Montée Henri, sur un terrain de 210 000 pieds carrés. La bâtisse d'une superficie de 16 200 pieds carrés abritera un marché Provigo et six



Les nouveaux propriétaires, dans l'ordre habituel : Mireille, Jocelyn, Michel, René Malo et deux représentants de Provigo : Guy Bérard et Yves Dufresne.



La nouvelle équipe du Supermarché Malo.

locaux très spacieux. On a prévu un espace de stationnement pour près de 60 véhicules. Les frères Majeau, qui possèdent d'autres terrains dans ce secteur, prévoient la construction d'un poste d'essence et de maisons unifamiliales et de duplex.

La famille Malo, toujours progressive, loue le local pour installer le Provigo dès avril 1987.

On y trouvera la plupart des services des grandes chaînes d'alimentation, dont le vrac. Quant aux produits de la boulangerie, ils ne seront pas fabriqués pour le moment sur place, mais on offrira des produits frais du jour. Quatre caisses seront à la disposition de la clientèle et on offrira un service de livraison. Le Supermarché Malo continuera d'offrir à sa clientèle le même service personnel qu'il a toujours offert.

Supermarché Malo Inc. sous la bannière Provigo est devenu depuis le 1^{er} mars 1987, propriété des enfants Malo : Mireille, Michel, Jocelyn et René.

En 1947, la famille Édouard Malo achetait un commerce d'une valeur d'environ 16 000 \$. Quarante ans plus tard, les petits-enfants d'Édouard possèdent un commerce du même genre mais qui peut se chiffrer dans le « DEMI-MILLION »... Quel progrès et quelle réussite !

Le Québécois, quand il emploie ses énergies et son talent est capable de réussites impressionnantes !

L'Achiganoise

Il y avait une fois, en 1933, un petit « stand » de patates frites à côté d'un comptoir de tabac en feuilles. Le propriétaire en était Adhémar Pilon. Voisin de ce commerce, la manufacture J.-O. Forest, propriété de Roméo Saint-Germain, fabricant de cigares. En 1940, le comptoir de tabac en feuilles disparaît et le petit « stand » devient « Casse-Croûte ». Puis en 1954, il se transforme en restaurant que la veuve du propriétaire continue d'exploiter.

Le feu endommage grandement et le restaurant et la manufacture Forest en 1958. M^{me} Adhémar Pilon vend le restaurant à Lucien Dufort

qui le transforme en salle à manger moderne. Après quatre ans d'opération, Lucien Dufort vend son commerce à Monsieur Robillard de Montréal qui lui, le garde aussi quatre ans pour le vendre à son tour au jeune couple Yves et Monique.

Voyons un peu ces nouveaux propriétaires.

Yves Lesage, né à Saint-Roch du mariage de Constant Lesage et de Blanche Duval, fit ses études élémentaires à l'école du village et poursuivit des études supérieures en commerce au collège Laval. Déjà initié à l'administration dans le commerce de son père « Saint-André Lesage », manufacturier d'armoires de cuisine, de portes et châssis, il développe pendant quelques années ses dispositions de vendeur et d'administrateur au service d'une compagnie similaire au commerce paternel. Marié à Monique Neveu de Rawdon en 1965, il continue pendant deux ans ce métier de vendeur.

Monique Neveu, fille du mariage d'Émile Neveu et de Blandine Marchand, fit ses études élémentaires à Rawdon et obtint à l'École Normale de Joliette son brevet d'enseignement. Elle enseigne trois ans à Laval, et s'aperçoit de son penchant naturel pour le contact du public grâce à son travail d'éducatrice.

Ce jeune couple armé de deux précieux atouts, administration et goût prononcé du public, décide de l'achat du restaurant « Chez Lucien » en 1967, deux ans après leur mariage.

La jeune épouse, éducatrice, montra pourtant quelques réticences, mais accepta un compromis temporaire de deux ou trois ans. Le compromis est devenu « permanent ».

Le commerce « Chez Lucien » change de nom et devient « Chez Monic ». Il faut ajouter ici, une corde à leur arc !... Monique, pendant quatre ans, poursuivant ses études secondaires en vue de l'École Normale, travailla à temps partiel dans la restauration. Elle acquit une expérience dans ce commerce et surtout s'est rendue compte des exigences du métier. On comprend ses réticences !...



Chez Monic, rue principale.

Monique et Yves Lesage, propriétaires de l'Achiganoise.



L'Achiganoise peut servir plus de 300 convives !

Le jeune couple reçoit l'aide de Constant Lesage et de Blanche Duval ; le premier est un atout précieux pour tout genre de service, et la deuxième « experte cuisinière », a réussi à créer une atmosphère de bien-être, de contentement et de joie. La clientèle n'a jamais déçu les efforts des propriétaires. De leur côté, ceux-ci ne ménageaient pas les transformations, les dépenses et les services pour la satisfaire.

Dès les premières années, Chez Monic, a ajouté un service tout nouveau dans Saint-Roch : « service de traiteurs ». Le premier « gros contrat » fut réalisé en 1968 lors de l'inauguration du nouvel édifice de La Caisse populaire, un banquet de 500 couverts servi au sous-sol de l'église.

En peu d'années, le simple « stand de patates frites » a été transformé en une salle à manger d'envergure qui nécessitait une dizaine d'employés réguliers que l'on quadruplait lorsque le service de traiteur était requis.

La clientèle toujours de plus en plus grandissante et le service de traiteur élargissant son champ d'action, on décide de rénover au complet la façade du commerce, d'agrandir l'intérieur en l'améliorant.

Non pleinement satisfait de la rénovation de la façade et de l'agrandissement intérieur, on songe à l'achat de la maison voisine en vue de la déménager et de faire du terrain un stationnement. Une autre innovation à Saint-Roch... un stationnement pour commerce.

On n'est pas au bout du fuseau ! qui se déroule continuellement et à une allure vertigineuse.

Pour le service de traiteur, l'usage voulait qu'on loua les salles d'école pour les réceptions de tous genres. Un règlement concernant la location des salles d'écoles survient et rend plus difficile la location pour ce genre de réceptions. Loin de se décourager, les propriétaires se lancent un défi ! « L'Achiganoise » est née. Salle d'envergure qui peut réunir plus de 300 convives, elle est digne des grandes villes. On vient de partout pour « goûter » au service dans cette magnifique salle sise sur la Montée Henri.

Près de cet édifice de pierre moderne, on a installé la maison déménagée du voisinage de Chez Monic. On lui a fait subir une

transformation complète tant intérieure qu'extérieure. Et tout dernièrement, on a procédé à un agrandissement de la nouvelle salle afin de répondre à la clientèle. Le rez-de-chaussée sert à l'administration et à l'étage une coquette salle pour location particulière a été aménagée. On cherche présentement un nom à donner à ce petit salon... Peut-être « Salle Monique » ou salle « Blanche » qui sait ?

Il s'est fait une évolution intellectuelle profonde dans l'esprit des propriétaires en ce qui regarde leur commerce. Leur vision s'est améliorée de jour en jour vers un idéal visé.

Mais bientôt les deux commerces fonctionnent à plein ; à tel point que la tâche devient trop lourde et il faut se résigner à vendre « Chez Monic » après 19 ans d'opération... il y a des racines qu'il faut arracher...

Rebaptisé « L'Harmonie » le commerce est opéré par Louise Malo, Jacques Poirier, Céline Pilon et Yves Dufort. Longue vie à ces nouveaux propriétaires et bravo et félicitations au couple Monique et Yves pour leur brillante réussite à Saint-Roch. Nous présumons que leur progéniture : Sophie, née en 1969, est maintenant en 2^e année d'Hôtellerie, et Yanick, né en 1973, poursuit ses études au collège Laval, sur les traces de son père ; nous présumons, dis-je, que ces deux enfants continueront le sentier si bien tracé par leurs parents.

Yves Lesage et Monique Neveu opérant sous la raison sociale « Les Réceptions Monic Inc. » ont avoué n'avoir jamais détesté « le restaurant » ni le travail du restaurateur et de n'avoir jamais senti de rejet quelconque pour la besogne si exigeante que commande le service au public.

Monique et Yves, les gens de Saint-Roch saluent votre réussite !

La Bouffe

En 1981, Jocelyn Charland et Claude Lafortune ouvrent un casse-croûte sur le terrain de Michel Mercier à l'extrémité du village, emplacement exact de la beurrerie Allaire, détruite par le feu de 1947.



La Bouffe, casse-croûte bien apprécié des estivants.

Ce casse-croûte a fait sa percée... L'année suivante, Louise, Jacques, Céline et Yves achètent le petit commerce et opèrent un an à cet endroit baptisé « La Bouffe ».

L'année suivante, ces deux jeunes couples font l'achat du terrain occupé par la maison Jean-Charles Mercier, voisin de l'ancien couvent. Ils font démolir la maison par Lucien Clément Enrg. et font transporter la frêle installation du bout du village au centre des activités.

Ce petit comptoir agrandi, on aménage le terrain en jardins que l'on parsème de fleurs pour recevoir tables, bancs, parasols.

La Bouffe devient populaire et la clientèle augmente régulièrement en dépit de ses opérations uniquement saisonnières. Les propriétaires songent à étendre le service des repas et le restaurant Chez Monic leur apparaît un lieu idéal.

Ils n'hésitent pas et font l'achat du commerce ; immédiatement on fait faire des aménagements spéciaux à l'intérieur et le mois suivant, ils ouvrent une salle à manger, soignée d'une manière toute particulière, avec un service bien apprécié. La « cuisine » est super fine !... et malheureusement on en garde le secret !

Barbier-coiffeur à Saint-Roch-de-l'Achigan

Zotique Lamarche né à Saint-Roch en 1875, exerce le métier de barbier-coiffeur jusqu'en 1934 et se retire à Montréal où il meurt accidentellement le 4 novembre 1954, à l'âge de 79 ans.



*« Si le roi Louis XIV vivait encore,
et demeurait à Saint-Roch,
il viendrait certainement se faire coiffer
CHEZ YVAN COIFFEUR ».*

Au temps de l'Exode des Canadiens-français, vers les années 1900 pour travailler dans les « factory » de coton, Zotique quitta le Québec pour le Massachusetts, non pas pour s'engager comme travailleur mais pour apprendre le métier de barbier.

Il revient à Saint-Roch en 1903, se marie, et ouvre un salon de barbier dans la maison actuelle de Louis Beauchamp, face à l'ancienne école des garçons au bout du village.

Le couple Lamarche a élevé dix enfants : Marie-Anne, Léopold, Georges, Bernadette, Jeannette, Ubald, Yvonne, Eugène, Réjeanne et Jean-Paul.

Après avoir travaillé plusieurs années avec son père, Ubald prend la relève à l'âge de 22 ans et ouvre son propre établissement, devenant ainsi le quatrième barbier en opération à Saint-Roch, les trois autres étant messieurs Muloin, Beaudoin et Lévesque.

Ubald se marie en 1938 à Laurida Gibouleau et le couple eut quatre enfants : Marie, Yvan, Yves et Éloi. En 1968 deux de ses fils sont prêts

pour la relève et Ubald se retire. Yvan s'installe à Saint-Roch et Éloi à Joliette.

Le 8 octobre, 1968, Yvan ouvre son salon de Barbier. C'est le curé, Léo Hénault qui vint bénir le nouveau commerce. La publicité annonçant l'ouverture du salon portait l'inscription suivante :

Si le roi Louis XIV vivait encore, et demeurait à Saint-Roch, il viendrait certainement se faire coiffer CHEZ YVAN COIFFEUR...

Yvan épouse Lise Gauthier et le couple élève deux enfants : Nadine et Michaël. Nous sommes donc à la troisième génération des Lamarche barbiers-coiffeurs.

Le frère d'Yvan, Éloi, opère toujours un salon de barbier au 78 Place Bourget à Joliette. Lynda Saint-Germain, sa nièce le seconde dans son travail.

Lynda, la fille de Marie Lamarche suit donc les traces du grand-père Ubald ! Elle a obtenu un diplôme de coiffeur pour hommes et celui de coiffeuse pour dames ; son oncle Éloi peut se vanter d'avoir toute une collaboratrice ! C'est la quatrième génération pour le métier de coiffeurs dans la famille Lamarche de Saint-Roch.

De la première génération à la quatrième (soit 84 ans), notons l'évolution du prix de la coupe de cheveux : un « trimage des faces » coûtait entre .05 et .10 sous selon le travail plus ou moins prolongé, et la fréquence idéale s'établissait aux quinze jours. Les temps ont changé, et les prix aussi !

Transport Bélanger Lemire inc.

Monsieur Jean-Guy Lemire est issu d'une famille de neuf enfants ; sept garçons et deux filles. Élevé sur une terre comme tout fils de cultivateur, il quittait ses études très tôt et commençait à travailler à l'âge de 13 ans.



Flotte de transport Bélanger Lemire, inc.



Le propriétaire, M. Jean-Guy Lemire.

Déjà à cet âge, il avait une petite idée de ce que serait le travail pour lui... Il commençait à conduire des camions. Depuis ce temps, Jean-Guy n'a jamais quitté l'industrie du transport.

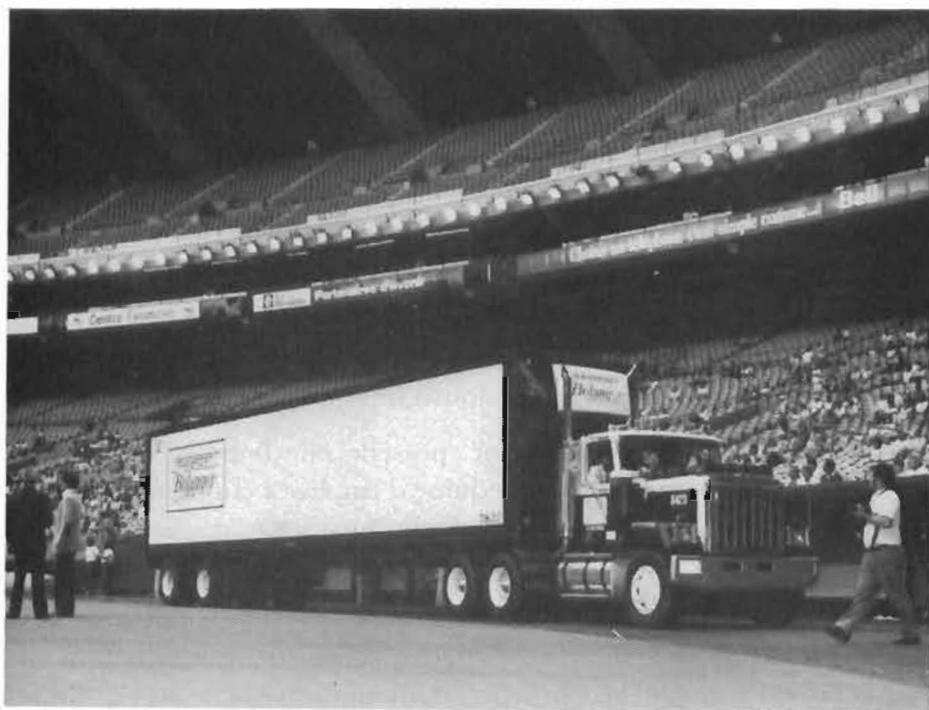
Comme bien des conducteurs, M. Lemire a rêvé de posséder sa propre compagnie de transport. Et en 1970 son rêve devient réalité.

En effet, le 10 avril 1970, alors âgé de 27 ans, il prenait possession de « Bélanger et Frères Enrg. » Cette entreprise, gérée par les deux frères Bélanger, possédait un permis de transport pour les régions de Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Esprit et Sainte-Julienne ainsi qu'un « bolide de 3 tonnes ».

Il va sans dire que cette acquisition ne s'est pas réalisée facilement ! Tout d'abord, Jean-Guy fut admirablement soutenu par son épouse Gisèle, et par plusieurs amis. C'est d'ailleurs grâce à ces amis que Lemire réunissait l'argent nécessaire à l'achat de cette première compagnie.

Les premières années d'opération furent difficiles mais valaient la peine d'être vécues. Les chiffres aident toujours à mieux comprendre... Mentionnons, en espérant qu'il ne nous en tiendra pas rigueur, le chiffre d'affaires brut de la première année d'opération de la compagnie de Jean-Guy : 11 000 \$!

Les heures de travail furent, elles aussi, ardues et ce, autant pour Jean-Guy que pour son épouse : lui sur la route et elle, au bureau, réglant les problèmes administratifs.



Transport Bélanger Lemire au Stade olympique.

Tout ce travail a bien servi le couple. En effet, en 1971, la compagnie signait une entente avec une compagnie majeure dans l'industrie des produits laitiers, et petit à petit, « Bélanger et Frères Enrg. » se taillait une place de plus en plus enviable au sein de l'industrie du transport.

Suite à cela, l'expansion de la compagnie s'est faite plus rapidement. Jean-Guy Lemire décidait d'acheter les permis de transport de différentes compagnies telles que Réal Malo pour Joliette et les environs et Beausoleil Express Ltée pour Saint-Gabriel-de-Brandon. À partir de cette date, le territoire couvert par Bélanger et Frères s'est agrandi pour devenir de plus en plus important.

En 1976 un changement administratif s'effectuait et on ajoute Lemire à la raison sociale qui devient : « Transport Bélanger Lemire Inc. ». Jean-Guy Lemire en est le seul et unique propriétaire, mais il préfère garder le « Bélanger et Frères » déjà très bien identifié.

En 1983, un événement important survenait et la survie de l'entreprise était en jeu. En effet, suite à une réorganisation administrative au sein de l'entreprise de produits laitiers, le client majeur de « Transport Bélanger Lemire Inc. » décidait de changer de fournisseur et le contrat de transport fut confié à une autre compagnie.

Jean-Guy Lemire a donc perdu son plus gros client. « Malgré tout, dit-il, ce fut un mal pour un bien ». C'est à ce moment qu'il restructurait son entreprise, qu'il relevait ses manches et travaillait en vue de garder sa compagnie rentable et productive.

On peut d'ailleurs constater aujourd'hui qu'il a bien réussi.

Transport Bélanger Lemire Inc. possède une flotte de 75 unités, incluant camions et remorques. L'équipe d'employés, au nombre de 52, regroupe des gens qui s'occupent de l'administration, de l'entretien de la flotte et plusieurs conducteurs. Depuis 1974, tout l'équipement se retrouve dans un garage-entrepôt de 5000 pieds carrés.

La compagnie possède maintenant un permis de transport général pour la province de Québec, province dans laquelle elle dessert quelque 57 municipalités. Elle est aussi spécialisée dans le transport réfrigéré et opère avec des permis à contrat dans les provinces de l'Ontario, du Québec et des Maritimes.

Monsieur Jean-Guy Lemire est fier de son expérience. Il est aussi fier de nous mentionner qu'à travers tout ça... en 1966, il a trouvé le temps de se marier et est père de deux enfants : Daniel, 19 ans et Mylène, 16 ans.

Daniel suivra sans doute ses traces. Il entreprend en septembre un cours en administration des transports au Cégep Lionel-Groulx, et il pousse déjà dans le dos de son père. Mylène perfectionne sa technique en patin artistique depuis maintenant huit ans et espère faire carrière dans ce domaine.

La mère de ses enfants, Gisèle, occupe elle aussi une grande place dans la vie et l'entreprise de Jean-Guy Lemire. En effet tout au long de l'évolution de l'entreprise, Gisèle a su bien administrer les affaires de son

mari et une grosse part de la réussite lui revient. Elle était auprès de lui dès le début et le seconde encore aujourd'hui en lui prodiguant de précieux conseils.

Jean-Guy Lemire entend bien dans le futur faire d'autres acquisitions... Il se considère comme étant, à 43 ans, la relève immédiate des pionniers de l'industrie. C'est un homme de nature optimiste qui sait travailler fort ; il est prêt à affronter encore bien des épreuves...

Ancien chauffeur de camion, Jean-Guy Lemire ne s'occupe aujourd'hui que de l'administration de son entreprise mais avoue « manger encore des lignes blanches... »

Assurances Beaucage Inc.

L'année 1949 marque l'association de Léo Beaucage avec « Les Artisans », mutuelle d'assurances-vie. Dix ans plus tard, il ajoute l'assurance générale à son entreprise qui s'engage dans toutes les avenues de ce domaine. En 1977, il se retire et laisse la place à son fils, Lionel.

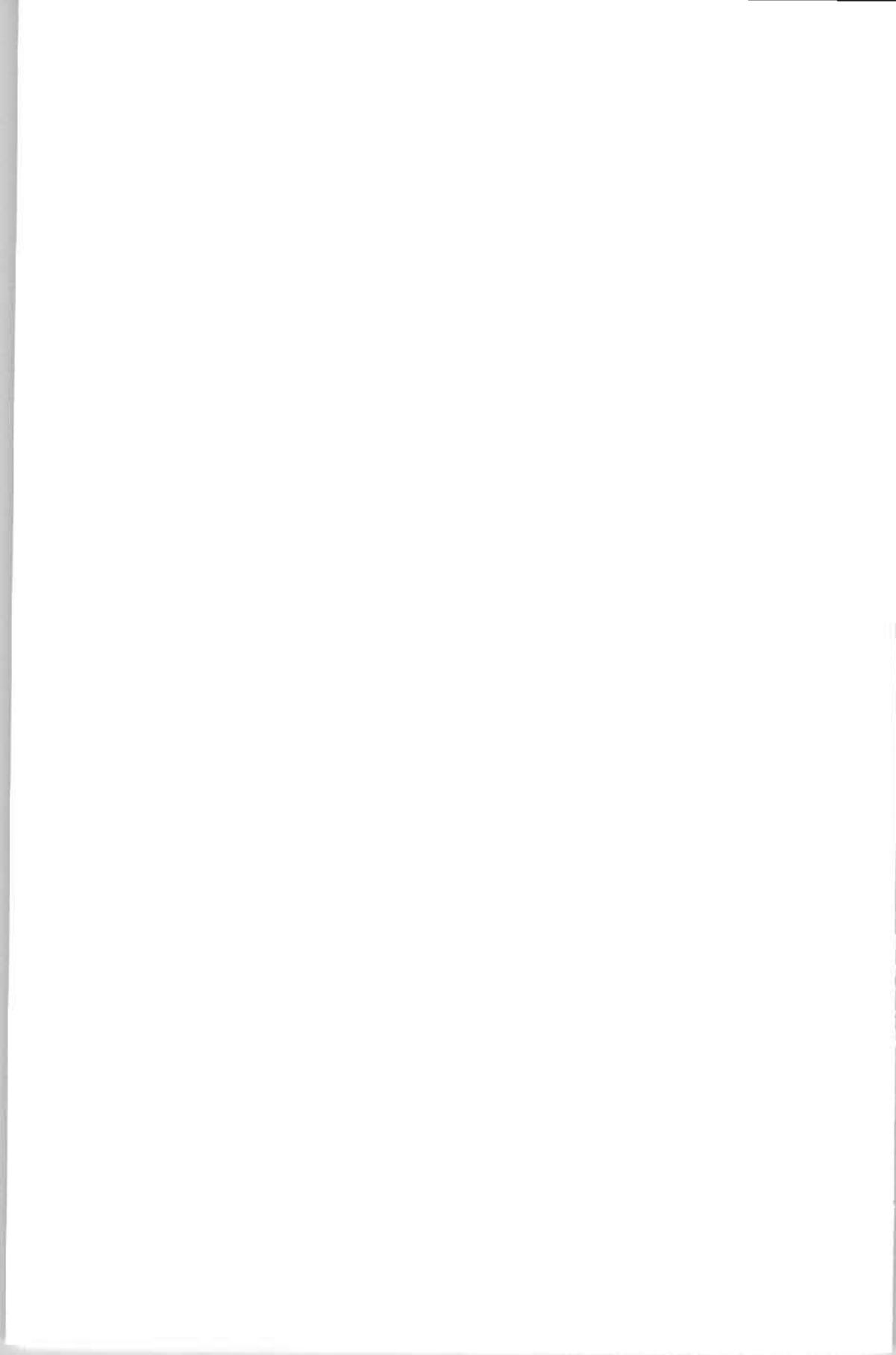
Celui-ci, dès l'obtention d'un diplôme commercial au collège Laval, trouve dans la profession d'assureur la réponse à ses aspirations. En 1956, il ouvre un bureau spécialisé dans l'assurance-vie et devient courtier. En 1958, il ajoute lui aussi l'assurance générale à ses services.

Actif et passionné par son travail, il prend en charge le secrétariat de la « Mutuelle Incendie de Saint-Roch », qui aujourd'hui porte le nom de « Mutuelle l'Achigan », compagnie à charte provinciale regroupant plus de 4000 membres.

Enfin, la troisième génération : Benoît, fils de Lionel, ouvre en 1980 un bureau d'assurances vie et générale. Depuis 1981, ce bureau a connu une croissance de 125 % et par suite d'une réorganisation, on offre aux résidents de Saint-Roch et des environs un service complet.

Chez les Beaucage, l'Assurance est une affaire de famille. Trois générations, 30 ans d'histoire et un bureau toujours en évolution.

Bravo à la famille Beaucage.



Glanures

Nous avons tous quelque chose à raconter. Glanées ça et là, les histoires contenues dans ce chapitre nous décrivent les joies et les peines, les rancunes et les « chicanes » qui ont entretenu le quotidien des gens de notre paroisse.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris le temps de nous raconter les souvenirs que nous avons écoutés avec un grand plaisir.

Voyons tout d'abord, comment monsieur le Curé parlait à ses ouailles.

Livres d'annonces (1904-1916)

Le prône de la messe dominicale a été longtemps le seul moyen pour les paroissiens d'apprendre les nouvelles, de recevoir les recommandations du curé, bref, de se tenir au courant des événements. Ces manuscrits et livres d'annonces, conservés dans les registres, nous révèlent les préoccupations de l'époque et l'importance que l'on accordait à la « bonne conduite ».

Rédigés dans un langage télégraphique, sous forme de jalons pour élaborer davantage lors du prône, nous les avons regroupés sous des thèmes principaux qui à la lecture, se sont imposés d'eux-mêmes.

L'église

— En 1906, on recommande de laver l'église : il faut avoir une grande propreté...

— Bancs : les occuper, laisser libre les portes et les escaliers...

— Réunion des marguilliers après la messe. Nous avons à veiller à l'entretien des établissements religieux, et, on constate qu'il y a des racines de saules introduites dans la cave de l'église qui dérangent les fondations. Il faut y aviser.

— Le nouveau vicaire arrive le 28 avril 1911. Il vient exercer le ministère sous la direction du curé. Le vicaire parti la religion reste. Au départ on a cru que le vicaire avait mission de tout régler même les affaires du curé.

— Propreté à l'église : « ne pas cracher dans les bancs »

— Dissipation derrière l'orgue. Défense de se mettre en cet endroit.

— Ceux qui se sont absentés par mauvais vouloir à ma visite me doivent une visite et s'ils ne viennent pas, qu'ils ne soient pas surpris de n'en pas recevoir une autre année.

— Le 20 septembre 1936, bénédiction par M^{gr} de Joliette de l'agrandissement du cimetière (nivelez vos terrains et redressez vos monuments).

— Avis : manière de se confesser. « ... mon père je m'accuse des péchés de la vie passée... et à la fin je m'accuse de plus.... » Ne pas souffler dans la figure du confesseur.

— Précaution de mettre de la chaux dans les cercueils.

— Faites votre examen : ... sacres, payer la dîme, blasphèmes, batailles, vente de boisson le dimanche, certificats sous faux prétextes.

Ne soyez pas surpris à l'avenir si on ne chante pas de service à crédit, vue la misère qu'on nous donne lorsqu'il s'agit de se faire payer.

— Jeudi à 8h00 arrivée du nouveau vicaire, il remplace l'abbé Prosper Lafortune.

— Vue l'expérience de personnes paraissant mortes et ranimées ensuite à la vie, on peut risquer l'extrême onction après la mort apparente, et le sacrement produit ses effets si la vie n'est pas encore éteinte.

— Ne pas cracher par terre.

Boisson et jeu

— Courses de chevaux : Vous voudrez bien abandonner les projets de courses le dimanche à cause des graves inconvénients et désordres qui accompagnent ces rassemblements. Venez aux offices, c'est votre devoir et vous sanctifierez mieux le jour du Seigneur.

Quelques dimanches suivants... « Pour les courses de chevaux le dimanche... est-ce qu'on n'a pas compris !... Je m'y oppose... »

— Annonce pour servir à une enseigne d'hôtel :

Potabunt omnes bestiae agri
Expectabunt onagri in siti sua
Les bêtes s'y abreuveront
Les ânes pour boire attendront.

— « Jeunes gens ivres hier soir, ils ont de la boisson tant qu'ils en veulent. Je ne sais où ? Toujours est-il qu'il y a abus. Les ivrognes, les mineurs ne devraient pas en avoir. On croirait que ce commerce est libre comme la vente de la mélasse, seulement pour faire de l'argent. Averti par des femmes tellement malheureuses, que si elles disent vrai, on ne peut pas les obliger à vivre avec leur mari ivrogne, parce que ce serait les obliger à rester en enfer durant leur vie, et on ne peut pas. »

— Ne pas donner de boisson dans les familles à Noël et au jour de l'An.

— Après tous les abus que je constate, je désire n'avoir plus de licence pour vente de boisson.

— Boissons et jeux de cartes toute la semaine. Demandez aux gens du village ce qui s'est passé ? Perte d'argent au jeu, rafle illégale, pour encourager l'inconduite. Après tous les abus de boisson constatés, les conseillers sont priés de ne pas accorder de licence pour vente de boisson. Il faut sauver nos familles, l'honneur de la paroisse et éloigner les ivrognes des autres paroisses qui nous ont assiégés et fait notre morale toute l'année dernière.

— Les roches devant l'église. Pris entre les mains des ivrognes nous avons à en souffrir. Les enfants du couvent sont mal édifiés, il faudrait prendre les moyens de protéger vos enfants. S'il y a des malfaisants qui ne sont pas responsables mettez-les à la Longue Pointe, il y a un asile pour eux.

— Il s'est passé des choses inconvenantes dans l'église au jour de l'An. La boisson est encore la cause. Elle fait faire bien des choses qu'à jeûn on ne ferait pas. Soyez donc plus sages à l'avenir. On aurait dû avertir le connétable.

— Instruction contre le jeu d'argent :

- 1° Défendu par les lois.
- 2° Malhonnête, souvent injuste, argent donné trop librement.
- 3° Dissipation de biens nécessaires ailleurs, payer ses dettes, établir ses enfants, ménage, etc.
- 4° Épuise la santé par les veilles.
- 5° Habituer les jeunes à voler.
- 6° Habituer les jeunes à boire.
- 7° Abandon de la vie de famille, reproches, ennuis, négligences, mauvaise humeur, remords.
- 8° Mauvais exemple.

— Ouvriers du presbytère : pas de sacres, pas de blasphèmes, ni d'ivrogneries.

— Boisson après les Pâques, on recommence à ivrogner, les gens en état d'ivresse se rencontrent tous les jours. Je crois qu'on a un hôtel de trop.

— Boissons, tempérance. Jeunes gens vous contractez de mauvaises habitudes. Pères de familles, vous donnez le mauvais exemple. Devoir de bien élever les enfants. Pauvres : économisez pour vos femmes et vos enfants pour payer vos dettes, et une des premières, ce que vous devez pour vous faire desservir, votre dîme.

Note de l'auteur : Dans une chanson de Félix Leclerc, nous trouvons une allusion à la situation des événements de cette époque :

*Quand monsieur le curé raconte
Que la paroisse est pleine d'impies
C'est pas à cause des péchés
C'est que les dîmes sont pas payées*

— On en voit boire et plus tard ils seront à la mendicité à la charge de la paroisse.

— Après les 40 heures on recommence à boire. Enterrement de vie de garçon. Coutume abusive fêtée de boisson et de jeux de cartes. On donne son argent pour qu'on nous le remette en boisson. Plusieurs sont trop pauvres pour payer la dîme et ils donnent une piastre à chacune de ces fêtes. Si on leur promettait de leur faire passer une nuit à boire, ils ne paieraient certainement pas. N'y plus contribuer. Si on veut établir la tempérance, ce ne sera pas possible avec un hôtel dans la place.

— La tempérance. On va ailleurs pour y manquer. S'il y a encore des courses ne manquez pas d'y aller parce que vous vous distinguerez et les journaux sont à la veille de vous citer comme modèles !

— La tempérance disparaît. Les complices sont les organisations de plaisirs. Petits clubs de jeux, de rafles, réunions de jeux, boissons et danses. Vous donnez à penser que vous êtes des farceurs.

— Propagation de la foi : combien donne-t-on aux Charlatans... ample moisson pour les exploiters... comme on y tient.. Il y en a qui mesquinent sur leur dîme, qui donnent 10 sous, 15 sous à la visite du curé et ne regardent pas de donner 50 sous ou une piastre au premier blagueur venu !

Respect d'autrui

— Ne pas nuire aux institutrices qui se dévouent et gagnent moins que les filles en service. Elles vous remplacent et sont dignes de respect. Les calomnies contre les institutrices pour satisfaire les jalousies, les ambitions sont indignes de personnes chrétiennes, et les dommages causés se réparent difficilement.

— Élections 21 septembre 1911. Au sujet des élections j'ai à féliciter ceux qui ont écouté les avis que j'avais donnés et qui se sont montrés en grande majorité, calmes, sages et polis.

Malheureusement il y a eu des choses regrettables : trop de boisson, et le soir de la votation, des provocations, des insolences et des injures, des coups et même des coups de couteaux. Les candidats sont des gentils hommes, des messieurs, et la moitié de la paroisse en a accepté un et l'autre moitié a voté pour l'autre et tous ces gens également respectables, je suppose les uns que les autres.

Des petits jeunes gens pas instruits du tout, qui n'en savent pas long, un peu niais, disons le mot, pour les mettre à leur place une autre fois, vont faire la leçon à la moitié de la paroisse, vont se moquer d'un candidat en chantant d'un bout à l'autre du village : « Va donc te coucher mon p'tit Morin. »

Le petit Morin vous surpasse d'un grand bout. J'étais là, vous m'avez remarqué et vous avez continué, et je vous connais. Pensez-vous que c'était de nature à plaire à ceux qui avaient voté pour ce candidat ? Non c'était grossier, et vos parents qui étaient là auraient dû vous en empêcher. Vous avez été la cause des excitations et des choses déshonorantes qui ont suivi.

Ce jeu là est dangereux. Le lendemain vous n'étiez plus dans les mêmes conditions, aussi les jeunes filles se sont moquées de vous, je ne les approuve pas, je leur ai dit ce matin, mais c'était aussi fin que la démonstration de la veille.

Après les rapports des élections de tout le pays, où la très grande majorité a pensé autrement, les jeunes gens du parti opposé auraient une belle occasion de vous rendre la pareille, vous vous êtes exposés vous-

mêmes ; mais je leur défends de le faire et ils vont m'écouter et c'est ce que tout le monde aurait dû faire dans la paroisse.

— 6 juin 1915. Jeu de croquet durant les offices. Magasins ouverts tous les dimanches et fêtes, faute de paroissiens. Boissons, scènes dégoûtantes, paroles impures, sacres contre les prêtres, blasphèmes contre les choses saintes, on ne se respecte pas en fréquentant de pareils êtres qui ont déjà avoué qu'ils avaient bien des amis contre les prêtres, continuez à vous compromettre. L'irresponsabilité c'est la doctrine contraire à l'évangile ; des francs-maçons qui viennent effrontément nous reprocher de prêcher contre l'ivrognerie en disant que l'on donne des chèques.

— Durant la procession des étrangers sont restés assis au passage du Saint-Sacrement. Le Seigneur que vous adorez, ils viennent vous dire que vous vous trompez, ils l'ont crucifié parce que c'était un criminel.

Ils viennent effrontément en paroisse toute catholique et dès leur arrivée, ils insultent vos croyances catholiques et comme des niais, vous ne trouvez rien à dire, ou plutôt vous approuvez leur conduite en les encourageant et achetant d'eux toute la semaine.

— Scandale à faire cesser par la loi civile. Les avis du curé, on n'est pas disposé à les suivre, même j'ai été attaqué, apostrophé avec une effronterie qu'on ne rencontrerait pas chez des sauvages pas civilisés.

— Beurrerie : de l'eau dans le lait. Honnêteté. Vengeances criminelles, dommages à réparer.

— Appels sans exemptions de nos jeunes gens. Traîtres qui vendent leurs semblables en les dénonçant. Meurtriers. Terrible responsabilité. La loi est déjà assez sévère.

Habillement

— On devra s'habiller décentement pour la communion. En exposition de chair, les bras tout à l'air ne conviennent pas dans les églises. Saint Paul veut que les femmes soient voilées. Se défier des modes qui viennent de Paris de la classe des plus viles.

— Aux filles qui ont paradé dans les rues après la votation, ce n'est pas convenable. Je ne vous permets pas d'être dévergondées, vous avez l'air de Mardi Gras.

Divers

— Il faut absolument fermer les boutiques de barbier pendant la Grand-Messe le dimanche.

— Vos demandes de pluie ont été exaucées : pluie dimanche soir, 2 fois...

— 10 janvier 1915. Prié d'annoncer l'ouverture, ici à Saint-Roch de la Banque Canadienne Nationale ouverte tous les jours.

— 18 décembre 1938. Examens des écoles avec l'inspecteur. Conférence de l'inspecteur d'écoles, mercredi, à 2h30 l'inspecteur Benjamin Chartrand. Les institutrices éloignées auront congé l'après-midi.

— Le 12 septembre 1938, l'avocat Faribault recevra les rentes seigneuriales à l'hôtel Henri. Rentes seigneuriales à payer à l'évêché.

— Avoir soin des livres de la bibliothèque. Ne pas les laisser entre les mains des enfants. Livres neufs, décousus, dommages de plusieurs piastres.

Événements marquants

— 25 avril 1913, vendredi, décès de M^{gr} Archambault de Joliette.

— Consécration de M^{gr} Forbes, jeudi 9 octobre. Réception mercredi 4 heures. Le soir : illumination, musique, feu d'artifice.

— 29 mai 1914. 1024 personnes noyées. Naufrage de l'Empire of Ireland près de Rimouski.

— Tremblement de terre 28 décembre 1908, en Sicile. 150 000 victimes.

La barrière

Parmi les souvenirs de Monsieur Rosaire Gariépy, qui a toujours habité le Ruisseau-des-Anges, l'histoire de « la barrière » ou « pont payant » a retenu l'attention à l'époque. Monsieur Gariépy est citoyen de Saint-Roch depuis 1912 et en voici la preuve, tirée des registres de la Fabrique :

[...] le sept août, mil neuf cent douze, Joseph, Arcade, Napoléon, Rosaire fils de Arcade Gariépy et de Rose-Anna Racette, a par nous prêtre, soussigné, été baptisé. Le parrain : Napoléon Montagne, la marraine : Zéphirina Gariépy (signatures). Ces trois personnes et le curé F.X. Bonin. (Ajoutée en exergue, par le curé J.-O. Fréchette, la note suivante : marié le 14 octobre 1939 à Germaine Beauchamp.)

Après son mariage en 1939, Rosaire a cultivé la terre pendant six ou sept ans, et a opté vers 1946 pour le métier de menuisier. Il a bâti plusieurs maisons dans le rang, en particulier celle qu'il occupe aujourd'hui. Le couple Gariépy a eu deux filles : Thérèse et Monique.

Voici ce que Rosaire nous a raconté :

La séparation de Saint-Roch-Ouest a eu lieu en 1921 et les gens de cette nouvelle municipalité voulant se rendre à Mascouche devaient contourner le Ruisseau des Angés jusqu'aux limites de Saint-Lin et revenir au sud rejoindre la montée Beauchamp ou Guilbeault. C'était augmenter le trajet de plusieurs heures pour arriver à destination. En effet, aucun chemin direct du nord au sud ne traversait Saint-Roch. Plus tard, la route 18 viendra combler cette lacune. Pour épargner cette perte de temps, monsieur Avila Archambault songea à faire un chemin temporaire sur sa terre afin de faciliter le passage du nord au sud. Il demanda au Conseil de Saint-Roch la permission d'ouvrir un chemin à cet effet. Nous avons trouvé dans les livres des délibérations du Conseil de Saint-Roch une résolution en rapport à cette demande :

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'un écrit signé : « Héraclius » Archambault demandant un chemin de communication à partir du chemin côte nord du ruisseau des Anges vis-à-vis de la ligne Saint-Philippe à être localisé sur son terrain et celui de M. Vézina etc. lui, fournissant à la municipalité le terrain nécessaire à l'ouverture du dit chemin sans frais pour la municipalité et eux par lui garantissant un bon pont en bois sur le ruisseau des Anges [...]
(Résolution 1922-42 ; livre 3 page 210.)

Fait étrange, Avila Archambault songe à faire un chemin sur sa terre et la demande officielle au Conseil est faite par Héraclius. Il faut d'abord dire que ces deux frères, aux caractères diamétralement opposés, vivaient sur deux terres voisines et ne se parlaient jamais. Si le chien d'Avila passait sur la terre de « Roch Léus », celui-ci l'attendait avec un fusil. Héraclius demeurait avec sa sœur ; tous deux célibataires, hébergeaient leur mère. Avila, lui, avait femme et enfants. Le chemin a été fait sur la terre d'Avila et le pont à la suite de ce chemin. Le curé F.X. Bonin, venu chez les Archambault pour tenter de pacifier les deux frères, s'en retourna sans succès. Tout le monde favorisait Avila, d'un caractère très sociable. Parce que le chemin ne passe pas sur sa terre, Héraclius est profondément vexé et pense que c'est la visite du curé qui a fait pencher la balance du côté de son frère. Il décide de ne plus fréquenter l'église... mais il paie quand même ses redevances : dîme, banc. On ne le revoit plus à l'église. Environ sept ou huit ans plus tard, le pont et le chemin ayant perdu leur utilité, Héraclius retourne à l'église.

Pendant sept ou huit ans ce pont a servi à éliminer la course supplémentaire par Saint-Lin pour rejoindre les tronçons nord-sud sur le Ruisseau des Anges. Ce chemin et ce pont, situés à trois arpents à l'ouest de la route 125 actuelle (ancienne 18) sur la terre d'Avila Archambault, ont cessé leur activité vers 1928 où il est question de parachèvement de la route 18. Citons une résolution toujours tirée des livres des délibérations du Conseil de Saint-Roch.

*M. Zénon Guilbault secondé par M. Henri Magnan propose :
attendu qu'il est urgent et fortement question d'établir une route améliorée
pour faire communiquer les paroisses du nord avec Montréal en passant*

par Saint-Esprit, Saint-Roch, Saint-Henri de Mascouche, notre conseil est prêt et consent à faire et compléter ce qui reste non achevé dans notre municipalité.

(Résolution 1928-25 ; livre 3, page 399.)

De 1922 à 1928 ce pont et ce chemin ont quand même servi aux passants et voici comment :

M. Archambault fait planter deux piquets de chaque côté de son chemin à l'entrée du pont et réunit ces piquets par une chaîne afin de fermer le passage sur le ruisseau. Un jeune homme, engagé par M. Archambault, enlevait la chaîne au passage d'une voiture moyennant un paiement de 10 sous. Le jeune homme était payé 50 sous par jour, du matin au soir et cela sept jours par semaine. Il passait environ 50 voitures par jour. Rosaire Gariépy, alors âgé de 16 ans a fait ce travail de la chaîne pendant un mois. Comme on l'a dit plus haut, ce manège a duré plus de six ans.

Quelques particuliers du Ruisseau des Anges ont décidé eux aussi de construire un pont rudimentaire pour franchir le ruisseau et communiquer plus rapidement du rang ruisseau nord au rang ruisseau sud. Il y a eu jusqu'à trois ponts franchissant le ruisseau.

Certains cultivateurs se sont risqués à passer sur ces nouveaux ponts parce qu'ils n'avaient aucun frais à déboursier ; mais les propriétaires des ponts nouveaux ont imité M. Archambault et ont exigé un tarif similaire, ou moindre. Aussitôt, les nouveaux usagers ont cessé d'y passer.

Le 7 décembre 1931, un accident mortel est survenu sur ce chemin. C'est le jeune Roland Archambault, âgé de 4 ans, et fils d'Avila. Un extrait des livres de la Fabrique permet de vérifier la mort de cet enfant :

[...] le huit décembre mil neuf cent trente et un, nous prêtre, soussigné avons inhumé le corps de Joseph Roland, âgé de 4 ans, décédé la veille accidentellement, fils d'Avila Archambault et de Fortunat Languedoc, [...] étaient présents : Avila Archambault, Albert Beaudry, Lionel Brussette, prêtre vicaire.

Le jeune enfant tentant de traverser le chemin sur la terre paternelle a été happé par le petit camion du marchand Beaudoin de Saint-Esprit et est mort instantanément.

Une résolution inscrite dans les livres de délibérations des conseillers de Saint-Roch nous dit :

[...] attendu que depuis le gravelage de la route régionale n° 18, et la confection d'une nouvelle route sur les lots 200 et 275, la route sur les lots 194 et 281 n'a plus d'utilité ni de raison d'être [...] le conseil est d'avis qu'il n'y a plus lieu de maintenir plus longtemps la dite route.

(Résolution 1946-115, novembre le 4.)

Cette route spéciale construite en 1922 a donc duré environ 24 ans.

Défense de glisser !

Les gens du Ruisseau des Anges se rendant au village vers les années 30, trouvaient la côte du pont de fer devant la propriété des Leclerc et les quelques côtes pour s'y rendre un peu trop difficiles. Ils ont imaginé un passage plus sécuritaire pour franchir la rivière et arriver à la rue principale. Entre les propriétés actuelles de M. Hector Dufort et M. Gratien Guilbeault on franchissait dans la descente le Ruisseau des Anges et la rivière l'Achigan, l'hiver, et on atteignait le village par le rang Rivière Nord.

La côte du pont de fer au village devant l'église, était l'endroit idéal pour les plaisirs d'hiver, offrant les plus belles glissades en traîneaux de chaque côté du pont. Plusieurs de nos sexagénaires ont certifié avoir profité grandement de ces côtes près du pont ; à tel point que les voitures à cheval avaient beaucoup de difficultés à monter et descendre les approches du pont recouvertes de glace vive, entretenues par les glissades des jeunes. À la suite de ces inconvénients et des plaintes formulées par les voyageurs qui empruntaient le pont, le Conseil fut forcé d'adopter une résolution défendant l'usage des approches du pont comme glissades.

Les Conseillers ont placé un écriteau en haut de la côte : « Il est strictement défendu de glisser en traîneau sur la côte du pont ». Avec beaucoup de regrets, les jeunesses ont perdu leurs « côtes privilégiées ».

« Les souliers de bœuf »

Le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1899, rédigé par E.Z. Massicotte nous apprend en détail la fabrication de ces souliers que nos ancêtres portaient aux champs et à la ville :

La chaussure la plus en vogue, autrefois, dans les campagnes, se nommaient communément « souliers de bœuf » ou bottes sauvages, selon la hauteur de la tige et elle paraît issue en ligne directe du « mokasson » ou mocassin des Indigènes.

Les colons d'outremer, en s'établissant en Nouvelle-France, adoptèrent avec raison, divers appareils, ustensiles, instruments ou parties de vêtements en usage chez les naturels du pays. Ils en avaient éprouvé la nécessité et pouvaient les obtenir à bon compte, pourquoi alors, ces nouveaux venus, s'en seraient-ils privés ?

Entre les produits de l'industrie indienne, le soulier de bœuf acquit d'emblée la faveur des Français. Fabriqués par les squaws avec des peaux de chevreuil, d'orignal ou de caribou, qu'elles préparent d'une façon spéciale, le soulier des Indigènes, avait autant de légèreté que de souplesse et on l'estimait pour la marche sur la neige avec ou sans raquettes. Mais cette chaussure présentait des inconvénients les jours de pluie et de dégel ou lorsqu'il fallait déambuler par les terrains humides. Aussi, dès que nos ancêtres purent posséder des vaches, des bœufs, des veaux et des moutons, ils obtinrent des peaux de ces animaux une matière, qui leur permit d'améliorer le soulier dont ils devaient le modèle aux naturels du Canada. Par la substitution d'un cuir à un autre, le soulier des sauvages devenait plus étanche, plus durable et son utilité était augmentée.

C'est alors que le caprice populaire créa, pour les nouvelles chaussures, les expressions : « souliers de bœuf », « souliers tannés », et quelquefois, lorsque l'empeigne était mal finolée : « grimaceux »

Si la tige des souliers était assez haute pour couvrir la jambe, on disait : « souliers à jambe » ou « bottes sauvages ». Quant à la chaussure fabriquée par les Indigènes elle s'appela : « soulier de chevreuil » ou « soulier mou ».

En bien des endroits, c'est la ménagère qui s'occupait de la confection de ces souliers. Dans chaque habitation, il y avait un petit attirail de cordonnerie consistant en alènes, formes en bois mou, patrons en bardeaux, rarement en tôle, « côtés » de cuir de vache, de veaux, de moutons, etc. On considérait que les femmes réussissaient mieux que les hommes à fabriquer ces souliers. On mentionne Sainte-Geneviève-de-Batiscan, la Pointe-aux-Trembles de Montréal, et principalement en cet endroit vers 1860, une dame Massue dit Lafrance s'était acquise une clientèle pour ses souliers, et à Saint-Denis-de-Kamouraska, une dame Rousselle en fabriqua jusqu'en 1880 ; elle les vendait 1,50 \$.

On ne parlait guère dans ce temps de fil, de brai et de ligneux : la babiche de peau d'anguille ou de mouton suffisait pour joindre ensemble, avec toute la solidité voulue, les divers morceaux du soulier. Est-il besoin d'ajouter qu'on était guère difficile sur la pointure ? Si la chaussure était un peu longue ou un peu large, on mettait plusieurs paires de chaussettes et le problème était résolu.

Le soulier de bœuf était facile à établir. L'empeigne et la semelle ne formaient qu'un morceau. Un dessus, sorte de langue arrondie, rassemblait le devant de l'empeigne. Quand le bout était rendu presque carré au moyen d'une couture en forme de « T » on disait que le soulier avait « un nez de bœuf ». À l'arrière de l'empeigne, on ajoutait une hausse ou tige ouverte dont les pans se croisaient sur le coup de pied. Deux cordonnets enserraient la tige et faisaient adhérer la chaussure au pied. Pour la botte, la tige s'élevait jusqu'au genou où elle était maintenue par une sorte de lacet formant jarretière.

Appropriée aux travaux de la ferme, parce que son cuir après avoir été huilé devenait imperméable, aussi parce que l'absence de talons rendait la marche plus facile dans les terres cultivées, enfin ne coûtant que le prix du tannage comment une telle chaussure n'aurait-elle pas été bienvenue par des gens à qui les autorités recommandaient de se suffire à eux-mêmes le plus possible ?

À un moment, dans le passé, tous, à la campagne, portèrent le soulier ou la botte de fabrication domestique. Sans doute, chez les agriculteurs à l'aise, on avait quelques « chaussures » françaises ou « bottines achetées », mais c'était du luxe.

Les anciens, dans plusieurs parties du pays, se rappellent encore que les paroissiens éloignés de l'église venaient à la messe en souliers de bœuf. À une faible distance du village on enlevait les souliers domestiques et on chaussait les bottines de cordonniers, afin d'arriver au temple du Seigneur dans ses plus beaux atours.

C'est à l'époque des troubles de 1837-38 que le soulier de bœuf connut ses plus beaux jours.

Les dirigeants du mouvement insurrectionnel ayant décrété qu'il fallait boycotter les produits anglais, les Patriotes durent adopter le costume des campagnards qui de toute pièce se fabriquait au pays. Par ce coup de fortune inespéré, le soulier de bœuf devint la chaussure des élégants et des intellectuels opposés au régime tory ou bureaucratique. Un journal de l'époque va nous en instruire. À l'automne de 1837, le Gouverneur Gosford ayant convoqué le parlement en session à Québec, les députés papineautistes s'y rendirent en « costume national ». Et voici l'entrefilet que le *Mercury*, de Québec, consacra alors au fameux avocat Edouard Rodier, « l'orateur chéri des Fils de la Liberté » : « L'habillement de M. Rodier excita beaucoup l'attention [...] Ce Monsieur portait une redingote couleur granit, en étoffe du pays, une culotte et un gilet rayés bleu et blanc, de même étoffe ; enfin, un chapeau de paille, des souliers de bœuf et des bas de fabrication domestique complétaient l'accoutrement. »

Assez longtemps le modeste soulier de bœuf n'avait foulé que le sol labouré, les friches, les tasserries et les catalognes, maintenant, il effleurait les pavés urbains, et se prélassait sur les tapis « officiels ».

Ce fut l'apogée de sa brève fortune. Il retourna ensuite dans les milieux agricoles d'où les souliers à la cordonnerie mécanique font l'impossible pour le déloger.

Abraham Chêne, colporteur

Vers 1880, on transformait encore à Saint-Roch les matières premières obtenues sur place en objets essentiels soit à la consommation soit à l'usage du vêtement.

À l'instar des Dames Massue et Rousselle, madame Joseph Marien était sans pareille pour signoler une paire de souliers de « beu » dont la semelle en cuir de cou de bœuf, était cousue sur une empeigne genre mocassin. La laine filée et tissée, produite localement et cardée au moulin seigneurial servait à la confection des habits de l'époque. Quelques résidents du Ruisseau Saint-Jean possèdent encore tuques, mitaines, chemises, culottes, bas et pantalons fabriqués en laine tissée.

Un peu plus tard, l'importation de tissus fins, sonna le glas de cette production artisanale. L'ancêtre des magasins « Steinberg » (magasins de linge et épiceries connues sous ce nom) fut l'un de ces « vendeux » de guénilles... (expression dont on gratifiait à l'époque les colporteurs itinérants). Le plus célèbre est sans contredit Abraham Chêne. Syrien d'origine, il avait transformé son nom de famille Shaheen en « Chêne » afin de l'adapter à sa clientèle francophone. Il traînait plus qu'il ne portait deux immenses valises bourrées de lingerie, qu'il semblait prendre plaisir à déballer de maison en maison devant les petites madames émerveillées. Le mari, renfrogné dans son coin maugréait intérieurement sachant que le portefeuille en souffrirait...

Histoires pour la veillée

J'ai pris grand plaisir à recueillir auprès des anciens quelques histoires vraies ou romancées, sorties des entretiens nombreux et captivants.

En voici quelques échantillons. Il va sans dire que mes narrateurs m'assurent de leur authenticité !

Au Bout-de-l'Île, il n'y avait pas de pont pour traverser la rivière des Prairies. On utilisait un bateau-passeur, espèce de chaland, guidé par un câble d'acier fixé aux deux rives, et qui fonctionnait au moyen d'une chaudière à vapeur. Ce bateau était opéré par un nommé Honoré Ménard Bonenfant, propriétaire de l'hôtel Bonenfant à Charlemagne.

Le trajet servait au transport des gens et marchandises, du rivage de Montréal au rivage de Lachenaie. Bien entendu il y avait un tarif pour bénéficier de ce service ; ce monsieur Bonenfant portait bien son nom, il n'était pas sévère quant au paiement du passage... Plusieurs années s'écoulèrent ; Bonenfant vint à mourir et son bateau disparut avec lui. Un résident du rang affirmait avec conviction entendre la nuit dans sa cave le bruit que faisait le « stomboat » (steamboat) sur la rivière...

Avait-il profité de quelques « voyages gratuits » ? Qui sait ? Toujours est-il qu'il s'empressa de payer quelques messes à l'intention du défunt Bonenfant et le tout s'arrêta.

Il m'a été aussi raconté ce qui semble être une histoire de loup-garou. Pour bien la situer, replaçons-la dans le temps.

Initialement et encore aujourd'hui pour remonter de l'Épiphanie au Ruisseau Saint-Jean, la route 341 emprunte sur une partie de son parcours, le tracé d'une ligne de démarcation entre la Seigneurie Saint-Sulpice et le Fief Bailleul. Donc une fois dépassées les terres défrichées de l'Épiphanie et la côte de l'aqueduc, les voyageurs pénétraient par un étroit chemin dans une magnifique forêt de pins blancs. Sous l'arcade des ramures, la route donnait l'impression d'un tunnel. À la rivière Saint-Esprit, ceux du canton Montcalm traversaient à gué et continuaient cheminant toujours sur la grande ligne. Les autres suivaient du côté sud de la rivière, entre le gué et le moulin Saint-André pendant environ une lieue, un sentier différent du chemin gouvernemental d'aujourd'hui. Il serrait la rivière Saint-Esprit de beaucoup plus près. Sentier difficile, mal situé, toujours incertain. À chaque ravine, c'était une côte à descendre et une autre à remonter. Et pour empêcher le cheval de s'embourber, il était ponté à différents endroits de billots sur le travers. Quelques tronçons de cette route subsistent encore. On évitait d'utiliser ce chemin la nuit.

Pour revenir à cette histoire de loup-garou, un garçon du rang, une nuit d'hiver, revenait de l'Épiphanie, après avoir dansé, bu et bien ri pendant la veillée. Il affirmait alors avoir été pris en chasse, au beau milieu de la forêt par une bête étrange. De la grosseur d'un veau de printemps, avec les oreilles d'un âne, un museau de loup et les yeux :

deux tisons. Il attribuait à la grande vitesse et à la capacité de son cheval d'avoir pu distancer son poursuivant. D'ailleurs, l'étrange animal s'évanouit dans la nature, à la sortie du bois !... Rêve ou réalité ?... ma question resta sans réponse.

J'ai appris également que le Ruisseau Saint-Jean a possédé une maison hantée ! La maison Pleau. Certains soirs, une lumière vacillante comme une chandelle allumée, était vue à travers les fenêtres. Il n'y avait pourtant là, âme qui vive... Seuls, les plus braves s'aventuraient à pieds le soir. Personne n'a vraiment résolu le mystère. Cette maison est maintenant démolie et le fantôme avec elle.

Et que penser du puits qui donnait du petit lait ?

Armand et François, deux cousins travaillant sur la terre par une chaude journée de juillet commencèrent à ressentir les effets de la chaleur. Une soif profonde les guida vers un puits non loin de là, sur la terre du voisin ; malheureusement ce puits fonctionnait à l'aide d'une pompe à bras et la chaleur l'ayant asséché, il fallait de l'eau pour l'amorcer.

N'en trouvant nulle part, ils remarquèrent une vache qui paissait tranquillement à quelques pieds plus loin. Cet animal appartenait au cultivateur, propriétaire du puits. Il avait fait encan dernièrement et n'avait gardé qu'une seule vache.

Les jeunes se dirent : « Allons traire la vache et nous aurons du liquide pour amorcer la pompe ! » Ils trouvent dans l'étable voisine une vieille chaudière, et n'ont rien de plus pressé que de soutirer de l'animal le précieux liquide. Le plus grand se met à traire la vache tandis que l'autre la tenait du mieux qu'il pouvait.

On recueille suffisamment de liquide pour amorcer la pompe. Le plus jeune verse le lait dans la tête de la pompe pendant que l'autre actionne le bras pour faire jaillir de l'eau. Vains efforts, le puits ne donne rien à boire !...

Sur les entrefaites, le vieux cultivateur revient du champ sur son tracteur et voit les deux jeunes près du puits. Immédiatement les deux

garçons lui disent : « Nous avons soif et on ne peut avoir de l'eau... » et le cultivateur de répondre « Je vais aller au puits voisin chercher de l'eau pour la pompe... » Il revient et verse à son tour l'eau sur la tête de la pompe pendant que le plus grand actionne le bras ; quelle ne fut pas la surprise du cultivateur qui, en voyant sortir « du petit lait » de son puits, émet quelques jurons familiers et s'écrie « Ça fait 30 ans que je suis ici et je n'ai jamais vu sortir du petit lait de mon puits ! » Après le petit lait, l'eau pure se met à couler et les jeunes peuvent s'abreuver à leur goût... puis se retirent le plus tôt possible, retenant leur rire qui était à la veille d'éclater.

Le cultivateur s'en retournant à la maison rencontre des amis et s'empresse de révéler à tous, que son puits donne du petit lait !... Toutes sortes de réflexions se promènent...

À la brunante, le cultivateur s'installe pour traire son unique vache et est fort étonné de la petite quantité de lait que donne sa vache ce soir-là ! Il réalise à partir de ce moment d'où venait le petit lait de son puits !...

L'histoire nous dit que la pompe n'a jamais donné d'autre petit lait.

Et les « quêteux » ?

Les mendiants ont eu eux aussi, dans ce coin de patrie, leur heure de gloire. Inoffensifs pour la plupart, sans pension ni argent, jeunes ou vieux, au fil des jours ces déshérités de la nature quêtaient leur pitance. Ils furent néanmoins accusés de tous les maux ; jeteurs de sorts, voleurs d'enfants, bonhommes sept heures...

Citons Jacques Leblanc, ouvrier de son métier, et qui à la fin de sa vie, sans argent, apparaissait un beau matin dans le paysage, tel le Survenant du Chenail du Moine, courant le vaste monde... Pour le gîte et le couvert, il réparait portes, voitures et attelages, etc.

Mentionnons aussi, Baptiste Harbour, petit de stature, inoffensif, un peu luron qu'on affublait de différents sobriquets : Père la Cenelle, Treize Bouttes... Gobelets et casseroles en bandoulière, il vous implorait pour un peu de nourriture, selon la formule consacrée : « Pour l'amour

de Dieu ». Dans sa casserole à moitié remplie d'eau qu'il plaçait sur le feu du poêle, il confectionnait au moyen de brindilles tirées de son baluchon, une tisane aux vertus secrètes.

Impossible de passer sous silence « Désiré » toujours accompagné de son violon. Charité obtenue, il jouait, en guise de remerciement une petite « Toune » invariablement la même mais à laquelle il inventait un nom différent... On n'a jamais pu l'identifier clairement ! Était-ce Désiré Bertrand ?... Désiré Tremblay... ou Désiré...

Soirée canadienne

Il est venu à François Dumont, l'idée d'une soirée canadienne télévisée, pour montrer que Saint-Roch existe quelque part sur la planète, et prouver qu'on sait s'amuser. Il soumet au conseil son projet. On l'étudie, et à la suite d'une demande réitérée, la réponse favorable donne le départ.

Les échanges de lettres avec CHLT Télé 7 et les formalités remplies, M^{me} François Dumont (Clémence Thuot) est officiellement nommée responsable et organisatrice de la « Soirée Canadienne » de Saint-Roch.

Il s'agit de recueillir des participants et participantes ; on se devait de représenter des notables de la paroisse, les « Doyens » de Saint-Roch, des musiciens, des gigueurs, des danseurs, un pianiste, des chanteurs et des spectateurs.

Il va sans dire que ces recherches ont nécessité quelques semaines de travail. Le groupe choisi, il fallait répéter et « figoler la séance ».

La bonne volonté et les énergies ne manquent pas à Saint-Roch. M^{me} Clémence n'a pas ménagé, avec ses aides, le temps et les sacrifices pour mener à bonne fin cette représentation.

Le 28 août 1975, l'invitation officielle de Télé 7 (3330 rue King ouest à Sherbrooke) arrive au nom de M^{me} François Dumont, et la rencontre est fixée au 15 novembre à 3h45 pour tout le groupe, afin de procéder à l'enregistrement de l'émission. Le message porte la signature de Gilles Ballard, réalisateur des Soirées Canadiennes à la télé de Sherbrooke.



Les participants à l'émission « Soirée canadienne » à Télé 7 : Responsable et organisatrice : M^{me} Clémence Dumont. Notables : M. Gratiem Guilbeault, maire de Saint-Roch et son épouse, M. Joseph-Roch Villemaire, maire de Saint-Roch-Ouest et son épouse, M. le curé Jean-Léo Pelletier, M. et M^{me} Jean-Marie Roy, qui d'ailleurs ont composé le texte. Les musiciens : M. Clément Thuot, violoniste ; M^{me} Thérèse Poiras, guitariste ; M. Claude Henri, os. Doyens : M. et M^{me} Léopold Lafortune. Gigueurs : M^{me} Clémence Dumont, M. Noël Desboyaux. Danseurs : M. et M^{me} Jean-Paul Courcelles, M. et M^{me} Lucien Dugas, M. François Dumont et M^{me} Françoise Henri, M. et M^{me} Jean-Claude Lafortune, M. et M^{me} Gratiem Guilbeault, M. et M^{me} Joseph-Roch Villemaire, M. et M^{me} Léopold Lafortune, M. et M^{me} Osiat Thuot. Spectateurs : M. et M^{me} Lucien Beauchamp, M. et M^{me} Étienne Meunier, M. et M^{me} Guy Majeau, Le docteur et M^{me} Wilfrid Locat, M. et M^{me} Fernand Beauchamp, M. et M^{me} Luc Locat. Pianiste : Pierre Allard et son amie Ginette Beauchamp. Chanteurs : M. Luc Locat, M^{me} Suzanne Thuot, M^{me} Clémence Dumont, M^{me} Pauline Meunier, M. Léopold Lafortune, M. François Dumont, Dr Wilfrid Locat, M^{lle} Francine Gagnon, M. Lucien Dugas, M^{lle} Thérèse Duval.

L'organisatrice requiert les services d'un autobus, et le groupe comprenant 43 membres, se rend à Sherbrooke à l'heure convenue.

Mise en ondes le 13 décembre 1975 au Canal 7, l'émission a été grandement appréciée par la population de Saint-Roch qui est fière d'avoir offert ce spectacle pour le plaisir de tous.

La drave et l'Île Majeau

Dans la rivière l'Achigan, au centre du village existe une île qui porte le nom d'Île Majeau. Cette portion de terre n'a pas toujours été une île...

Dans l'histoire d'Huguet-Latour, notaire à Montréal, vers 1867, on note le fait suivant :

« [...] la rivière l'Achigan se serait creusé un nouveau lit un peu plus haut que l'église, et se reposant de son effort, devant le temple, reprend sa course tumultueuse un peu plus loin vers le moulin de Saint-Ours pour dire bonjour à sa façon au vieux site de Saint-Roch. »

Ce passage dans la *Revue Canadienne* de 1867, ressemble à un souvenir d'un septuagénaire de Saint-Roch, lequel dit le tenir de son père ; c'est un fait que l'on peut situer vers les années 1870.

À cette époque, on faisait la drave sur la rivière l'Achigan. Les arbres coupés en haut du lac l'Achigan et traînés au lac étaient dirigés par les draveurs dans la rivière qui coule du nord au sud et se jette dans la rivière l'Assomption ; les billots franchissaient Saint-Lin, Saint-Roch et l'Épiphanie avant de rejoindre la rivière l'Assomption.

À chacun de ces villages, les propriétaires du moulin à scie achetaient une partie de la drave ; à Saint-Lin, Avila Beaudoin opérait un moulin important dans lequel il employait une douzaine d'hommes ; à Saint-Roch, Dion et Paradis avaient quelques employés dans leur moulin dont Édouard Leclerc, père d'Edmond, de Donat, de Georges et des demoiselles Leclerc ; enfin un monsieur Lynch possédait un moulin à l'Épiphanie.

Ces trois propriétaires achetaient des coupes de bois du nord du lac l'Achigan et recevaient des draveurs de la rivière, leur coupe respective identifiée par des couleurs différentes peintes sur les extrémités des billots.

Une certaine année, le vendredi saint, les draveurs décidèrent de suspendre leur tâche et de se rendre à l'hôtel de Saint-Roch pour prendre une verre... On boit, on chante et on discute en saluant toujours avec un

autre verre. Les vendredi et samedi saints ont réuni à l'hôtel tous les draveurs... et on a continué à boire.

Dans la rivière une avalanche de billots s'amoncelle au passage du courant d'eau qui lui n'a pas cessé son activité ! Les draveurs absents, les billots se bousculent pour former bientôt une montagne ou embâcle dans la rivière plus étroite en cet endroit.

Rappelons ici, que l'île Majeau n'était pas une île mais une presqu'île. D'après les archives de la municipalité, cette partie de terre dans la rivière était réunie à la terre ferme du côté sud et faisait partie du lot 77 du cadastre du temps. La rivière coulait d'un seul côté, soit le long du chemin du village. Or, cet amoncellement de billots en l'absence de draveurs a bloqué le courant et l'eau s'est frayé un nouveau passage du côté sud pour continuer sa descente vers l'embouchure de la rivière l'Assomption. L'embâcle toujours retenu, l'eau se créa un chemin complet, un lit nouveau de l'autre côté de la rive et la presqu'île devint une île !

Après la fête de Pâques, les draveurs ont fait sauter l'embâcle et perdirent le contrôle des billots entraînés dans le courant par une force herculéenne. Leur allure vertigineuse brisa une partie des installations du moulin et emporta la beurrerie sise près de l'île Masson, derniers vestiges du moulin de Saint-Ours.

Cette étendue de terre faisait partie du lot 77 appartenant aux propriétaires d'un autre moulin le long de cette rivière : Poirier et Labrèche.

À la mort de Médéric Saint-André, sa veuve, Eugénie Guilbault, a acheté le moulin en question et a installé les deux fils de Médéric : Édouard, surnommé Le Pit, et Victor, son demi-frère.

Quelques années plus tard, Édouard vendit sa part aux associés Aldéric Saint-André et Constant Lesage, mais l'île a été conservée par Édouard, et à sa mort, sa fille, Cécile Saint-André, mariée à Léon Majeau, obtint comme héritage cette île. Léon achète l'île de son épouse et construit des chalets d'été et des demeures permanentes ainsi qu'une route. Un pont et une voie donne accès à la rue principale. À partir de

ce temps le nom d'Île Majeau fut donné à cet emplacement. Aujourd'hui, l'île est sous juridiction municipale comme secteur estival, et la municipalité est tenue d'entretenir les chemins.

Les Troubles de 1837-38 à Saint-Roch-de-l'Achigan

Les Troubles de 37-38 firent un ravage dans plusieurs paroisses du Québec notamment Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Benoît, Saint-Eustache, Verchères, Varennes et Contrecoeur. Saint-Roch ne fut pas exempt de ces misères.

La paix avait fui le beau village de Saint-Roch en cette malheureuse année et avait fait place à l'esprit de chicane, de haine et de division. M^{gr} Lartigue, ce glorieux et énergique combattant jeta les yeux sur le curé de la paroisse du Sault comme l'homme le plus capable de rétablir l'union dans cette paroisse profondément divisée.

À son arrivée dans cette paroisse au mois d'octobre 1836, il se mit immédiatement à l'œuvre et la grâce de Dieu aidant il réussit à s'assurer la confiance de ses nouveaux paroissiens. Dès lors il en obtint ce qu'il voulait.

Tout allait bien lorsque les Troubles de 1837 éclatèrent. L'effervescence révolutionnaire se communiqua bientôt du sein des villes au milieu de nos belles campagnes. Saint-Roch compta de nombreux et ardents patriotes. Plusieurs même s'étaient gravement compromis.

Mais quand la révolte fut comprimée et que la vengeance d'Albion sembla prête à s'appesantir sur les vaincus, alors on vit recourir aux prêtres ceux qui avaient méprisé leurs conseils. La peur de l'exil et de la potence rendit la sagesse aux esprits un moment égarés. Les habitants de Saint-Roch vinrent donc trouver leur curé pour lui demander conseil à l'heure du danger. Il se chargea lui-même de faire toutes les démarches en son pouvoir pour obtenir leur grâce. Il se rend donc à Montréal, demanda et obtint une entrevue avec le Gouverneur Lord Colborne. Considéré par certains comme un homme dur et intransigeant, il fut très conciliant en cette circonstance. M. Pépin, après lui avoir exposé l'état des choses en les atténuant autant que possible sans trahir la vérité,

ajouta que les habitants de Saint-Roch n'ont jamais voulu qu'obtenir le redressement des griefs dont les Canadiens avaient à se plaindre sans autre intention de prendre les armes contre Sa Majesté.

« S'il en est ainsi, reprend le Gouverneur, je fais grâce à votre paroisse, cependant à condition que vous la preniez sous votre protection [...] »

« J'y consens, lui répondit M. Pépin, seulement si, ce que je ne crois pas, mes paroissiens venaient à prendre les armes, je ne voudrais pas en porter la responsabilité, et dans ce cas j'en donnerais avis à Votre Excellence, sans dénoncer personne. »

« C'est ainsi que je l'entends, lui répondit le Gouverneur, je sais que dans votre position, votre devoir est de ne dévoiler personne. »

Cette démarche de la part du bon pasteur était plus que suffisante pour lui attacher à jamais des paroissiens à qui il avait rendu un service d'importance.

En effet, les troupes avaient déjà reçu ordre d'aller piller et incendier Saint-Roch. Et d'ailleurs, plusieurs s'étaient si gravement et si ostensiblement compromis que sans l'aide de leur pasteur, ils auraient probablement, comme tant d'autres, porté leur tête sur l'échafaud ou été forcés de prendre le chemin de l'exil.

Aussi quand sa Grandeur, l'évêque de Montréal, retira M. Pépin de Saint-Roch ce fut pour toute la population un grand sujet de peine. C'en fut un aussi pour lui, le bon pasteur, tant il est vrai que l'on s'attache à ceux à qui l'on fait du bien.

Il y restait cependant comme un peu partout encore ce mouvement qui agite la mer longtemps après que la tempête a cessé. La révolution de 37 avait tellement monté certaines têtes, avait imbu certains esprits d'idées tellement antireligieuses que plusieurs ne fréquentaient plus l'église, ne s'approchaient plus des sacrements, affligeaient leurs pasteurs et tous les cœurs honnêtes par leur conduite anti-catholique et anti-canadienne.

Tirée des archives de l'Évêché de Joliette, nous reproduisons ici une lettre de M. Pépin, le 18 janvier 1838 adressée à M^{gr} de Têlmesse (M^{gr} Bourget, co-adjuteur de Montréal depuis le 10 mai 1837.)

Saint-Roch, le 18 janvier 1838

[...] Vous me demandez dans votre dernière lettre jusqu'où mes paroissiens avaient l'esprit de rébellion, je ne saurais le dire. J'ai remarqué qu'il aurait fallu peu de choses pour les soulever entièrement, du moins le plus grand nombre. Dans les commencements, s'il y eut quelque agitateur il n'aurait pas manqué de faire un grand mal. Mais heureusement que les personnes influentes de ma paroisse se sont montrées bien opposées à une révolte. Alors le peuple qui ne sait ce qu'il fait et le plus souvent pourquoi il agit, est demeuré tranquille. Mais je vous assure qu'il y en a eu peu qui ait l'esprit de soumission et d'attachement au gouvernement ; la plupart sont loyaux par prudence et non par principes, à peine a-t-on pu obtenir 60 à 80 signatures pour une adresse de loyauté à sa majesté. Ce qui fait beaucoup de tort, ce sont les rapports de mauvais esprits qui font circuler que les Anglais ont commis plusieurs sacrilèges dans l'église de Saint-Benoît lors de son incendie, qu'ils ont profané le Saint-Sacrement, fait entrer les chevaux dans l'église, et mille autres choses semblables. Et ce qu'il y a de plus affligeant c'est qu'ils cherchent avec tout cela à dénigrer le clergé. Ils vont jusqu'à dire que ce maudit clergé s'entend avec les Anglais pour opprimer les Canadiens. Heureusement que de telles horreurs ne sont pas crues et j'espère, ne feront aucune impression sur ma paroisse.

Thomas Pépin, prêtre.

Ruisseau Saint-Jean

Nous avons eu l'occasion de rencontrer une personne du Ruisseau Saint-Jean qui a eu l'avantage du haut des airs de jeter un coup d'œil furtif, une vue d'ensemble du territoire que nous allons tenter de décrire. Ce survol a été fait tout particulièrement dans le but de décrire les faits et gestes des habitants de ce patelin. Nous allons, aussi précisément que possible vous révéler l'essentiel de ses idées et de ses vues.



Le village, lors d'un survol en hélicoptère.

Écoutons cette personne :

[...] comment décrire quelques faits de la vie des habitants du Ruisseau Saint-Jean, sans en connaître avant tout son emplacement et sa situation par rapport aux autres milieux du patelin ?

Grâce à l'opportunité d'un survol en hélicoptère, j'ai pu voir le cheminement du Ruisseau Saint-Jean, qui a donné son nom aux deux rangs qui bordent cet affluent de la rivière Saint-Esprit.

En fait, c'est une surface de terrain assez « planche » de 3 km de largeur par 10 km de longueur qui s'étend de la rivière Saint-Esprit où le Ruisseau s'y perd, aux limites de la paroisse de Saint-Lin.

Disséminés dans ce domaine, quelques bouquets d'arbres feuillus, tels des grains de beauté, sans oublier une touffe de résineux qui agrémente le paysage et rompt la monotonie. Du haut des airs, le découpage des terres est bien prononcé par la propreté des fossés et la trace des clôtures.



Vue aérienne de la ferme Daniel Marien.

Une fois revenu sur le plancher des vaches, une ballade en automobile nous permet d'admirer le bon agencement des fermes. Les terres fertiles produisent de tout, en quantité abondante, et la transformation soit du lait soit des viandes pour le marché amène une activité fébrile. La vocation principale de la région est entièrement vouée à l'agriculture.

Connaissant maintenant l'emplacement et la vocation des fermes du milieu, je tenterai de vous faire apprécier la mentalité des gens de ce patelin par quelques entretiens, bien amicaux, avec certaines gens du Ruisseau qui y vivent depuis quelques années.

La moyenne d'âge de la classe active se situe autour de la quarantaine. Les gens sont chaleureux et d'un abord facile. La plupart des familles ont des habitudes ancestrales qui se caractérisent par une vie sédentaire. Arrivés à l'âge de la retraite, ils cèdent difficilement leur place et préfèrent demeurer dans le patelin qui les a vu grandir plutôt que de s'installer au village. Il y a cependant la maladie, qui oblige quelques personnes à se rapprocher des soins médicaux au village.



Certificat de vol de Solange St-André.

Quand on a vécu au Ruisseau Saint-Jean, on ne cesse jamais de faire partie intégrante du Ruisseau... on reste marqué et on s'attache aux beautés de l'endroit : le découpage capricieux des montagnes agissant comme toile de fond à l'horizon sans limite de l'est ou de l'ouest, des vents chauds à la saison estivale et des joyeuses et fortes giboulées pendant la saison hivernale, contraste qui égaye la vie. Il ne faut pas oublier les couchers de soleil qui empourprent l'horizon !

Ce paysage attirant ainsi que la succession des terres de père en fils créent des liens chaleureux et sécuritaires, liens qui ne cessent de se resserrer au fil des ans. Voilà pourquoi on se détache difficilement du Ruisseau Saint-Jean.

Partir équivaut à rompre avec tout un cortège d'habitudes et de traditions. Chaque pouce de terrain possède son histoire, nous rappelle des souvenirs, représente une grande quantité de labeurs qu'on n'abandonne pas facilement.

Maintenant, reculons un tant soit peu dans le temps. Aujourd'hui, nous avons des chemins recouverts d'asphalte ; peut-on concevoir une idée

de l'époque où ces chemins étaient de terre battue ? Printemps, automne, seuls les hommes, chaussures au dos, bottes de cuir aux pieds prenaient, le dimanche, le chemin de l'église paroissiale. Bons marcheurs, courageux, rustres un peu sur les bords, les gens avaient hérité du caractère forgé par le climat d'antan.

La modernisation des routes a fait subir une évolution profonde au mode de transport. À la charrette « à spring » a suivi le « boghee à top » qui a été déclassé à son tour par une voiture dernier cri. Cette dernière avait des roues à semelles de caoutchouc, d'où son nom : « rubber tire » que les gens prononçaient « robeurtail ». Le roulement beaucoup plus doux aidait à admirer le paysage lors d'une randonnée dans les rangs.

Voici les propos et souvenirs d'un cultivateur du rang, né en 1919, un an après la fin de la première grande guerre. Voici une partie de l'extrait de baptême, tiré des registres de la fabrique de Saint-Roch :

[...] le dix-neuf janvier courant de l'an mil neuf cent dix-neuf, Joseph, Moïse, Vallier Payette, né hier, fils légitime d'Adélarde Payette, cultivateur, et de Anna Jannard a été baptisé par nous, soussigné, prêtre, vicaire, — le parrain : Moïse Payette, la marraine : Elisabeth Tellier, (signé) Adélarde Payette, Moïse Payette, Elisabeth Tellier, Joseph Plante, prêtre, vicaire.

Monsieur Vallier Payette est encore citoyen de Saint-Roch. Marié à Réjeanne Riopel en 1948, monsieur Payette a travaillé la terre jusqu'à ce que la maladie l'oblige à céder sa place à son garçon. La proximité des services médicaux l'amènent au village qu'il habite depuis 1985. Il nous a livré quelques-uns de ses souvenirs vieux de 60 ans.

La terre d'Adélarde Payette était située aux limites de Saint-Roch-Ouest, entre la terre de Jean-Claude Lafortune, actuellement du côté est et celle de Sylvain Dugas du côté ouest.

À l'époque de la guerre de 14-18, les frais d'entretien des chemins de terre, que ce soit au village ou dans les rangs revenaient à chaque occupant de la frontière. Vallier, jeune homme d'environ 10 ans en 1928, s'en souvient parfaitement. Chacun devait placer des pagées de cèdre en guise de clôture le long de sa frontière, et remplir les ornières creusées

au printemps par le passage des voitures lors des premiers dégels. Pour ce faire, le cultivateur entassait près de sa maison le long de la route, les « voyages de gravier » qu'il allait chercher en « sleigh » à la montagne de Sainte-Julienne. Le printemps venu, il s'empressait de remplir les ornières comme la plupart des propriétaires qui avaient à cœur de bien entretenir les pagées et le chemin. Mais comme toujours, il s'en trouvait quelques-uns pour négliger leur entretien !

Roch Lesage obtint le premier contrat de gravelage des chemins du Ruisseau Saint-Jean vers les années 1929. Ne pouvant calculer le cubage de chaque camion et partant, son contenu en gravier, il avait confié cette charge à son neveu Roland Dieumegarde.

Plus tard, un groupe de cultivateurs du rang s'entend pour passer sur les chemins du Ruisseau un genre de niveleuse mise au point par Albert Rochon, garagiste. En 1939, la municipalité a puisé à la bourse commune pour l'entretien des chemins et quelques années plus tard le gouvernement a pris à sa charge l'entretien des routes principales pour la période estivale seulement.

Puis le 3 septembre, c'est la déclaration de guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne. Le 10 septembre suivant, les Canadiens doivent vivre avec la conscription qui occasionnera bien des déboires. Cependant, l'argent se met à rouler contrairement aux années 1929 à 1939, où toutes les autorités répétaient que l'argent était rare et où le chômage sévissait en maître. Les gouvernements trouvent des fonds pour faire fonctionner les usines de munitions... pour la guerre. À Saint-Paul-l'Ermitte, non loin de nous, on ouvre une usine pour fabriquer des munitions, surtout la poudre.

Le gouvernement fédéral avait grand besoin de main-d'œuvre régulière, et cela, immédiatement ; l'usine de Saint-Paul est prête à produire dès l'hiver de 1940, mais les chemins impraticables pour les véhicules automobiles partout dans la région empêchent les travailleurs de s'y rendre. Sous la pression de la main-d'œuvre locale, Adrien Marien, camionneur laitier de la paroisse, entretient tant bien que mal avec son camion un chemin sur la rivière gelée, entre Saint-Roch et l'Épiphanie. Après plusieurs essais infructueux le gouvernement décide

pour la période des hostilités, de prendre à sa charge l'entretien des chemins d'hiver conduisant à l'usine de Saint-Paul-l'Ermité. Depuis lors, les chemins publics sur l'ensemble du territoire de la province sont entretenus à l'année longue pour faciliter les communications. Différents contracteurs perfectionnent l'outillage servant au déblaiement des routes pour en arriver aux engins ultra-modernes, sur lesquels on compte aujourd'hui après chaque tempête.

La « Patente »

À Saint-Roch, il a existé, à partir de 1945, une société secrète qui a été baptisée dans la Province du nom de « La Patente ».

En 1926, se formait près d'Ottawa, un noyau de personnes foncièrement catholiques, patriotes, ardents défenseurs de notre langue et de nos droits.

C'était à une époque où l'élément anglais imposait sa culture, sa langue au moyen de la finance dont il tenait les cordons de la bourse.

Fleurissaient également à cette époque différentes sociétés secrètes, telles les Francs-Maçons, Knights of Columbus (Chevaliers de Colomb), Eagle, etc. Ces sociétés avaient leurs racines et leur siège aux États-Unis. Il va sans dire que tout se faisait en anglais, et que seuls ceux faisant partie de cette dénomination étaient favorisés.

L'influence exercée par ces mouvements s'amplifiait constamment, et certains meneurs canadiens-français s'inquiétaient du sort réservé à leurs compatriotes.

Ces gens se réunissent, discutent, cherchent une recette pour servir de contrepoids à ces associations ; ils parviennent finalement à s'entendre pour constituer un embryon de société canadienne-française.

Pour survivre dans un tel milieu, une nouvelle société devait agir discrètement pour ne pas éveiller l'attention des « forts ». Le *modus vivendi* pour cette société étant Religion, Fraternité, Discrétion, on élève sur cette base une structure, des règlements et des méthodes pour obtenir une orientation précise.

LES COMMANDEURS DE L'ORDRE DE JACQUES-CARTIER CHARTRE

de la XC Mgr Charles-Lamarche, N° 156

Devise: *Je me consumerai en servant*

A TOUS NOS FRÈRES

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par sa CHARTRE, constituant en corporation LES COMMANDEURS DE L'ORDRE DE JACQUES-CARTIER, la CHANCELLERIE accorde la présente CHARTRE à nos frères de *St-Roch de l'Assomption*, comté de *l'Assomption*, province de *Québec*, et à leurs successeurs choisis conformément au Règlement de l'Ordre, et constitue lesdits frères en un corps dénommé *XC Mgr Charles-Lamarche* No 156, leur donnant tous les pouvoirs et leur accordant tous les droits et privilèges stipulés au Règlement de l'Ordre de Jacques-Cartier, tant que les officiers et les membres de ladite Commanderie se conformeront au RITUEL, au RÈGLEMENT et aux INSTRUCTIONS qu'ils recevront de la CHANCELLERIE. La présente CHARTRE atteste que les frères soussignés constituent régulièrement les premiers officiers supérieurs de ladite COMMANDERIE:

Aumônier
Grand Commandeur
Grand Chevalier
Grand Porte-Étendard

RÉLIGION Cérémoniaire
DISCRÉTAIRE Secrétaire
1514 1516 Trésorier
FRATERNITÉ
Vérificateur



Donné à Ottawa au siège social de notre Ordre,
Ce 17 Août 1945 En foi de quoi nous avons apposé nos sceaux et sceau de notre Ordre.

Le Grand Chancelier

Edras Turrien

Le Secrétaire archiviste

Malo

L'Aumônier général

J. V. Barot

Membres de « La Patente » : *Abbé Damien Robert*, Aumônier ; *Dr Wilfrid Locat*, Grand Commandeur ; *Bernard Beauchamp*, Grand Étendard ; *Almanzor Beaucauge*, Cérémoniaire ; *Alphonse Duval*, Secrétaire ; *Édouard Malo*, Trésorier ; *Édouard Labrèche*, Vérificateur ; Autres membres : *Roland Beauchamp*, *Roland Villemaire*, *Clément Lemire*, *Constant Lesage*, *Jean-Paul Faucher*, *Marcel Faucher*, *Jacques Faucher*, *Guy Desrochers*, *Laurier Saint-André*, *Guy Majeau*, *Maurice Malo*, *Rosaire Lamarche*, *Roger Lemay*.

En 1926, une Charte est accordée aux « Commandeurs de l'Ordre de Jacques-Cartier ». Les trois piliers de cette nouvelle société ont été : Esdras Terrien, Grand Chancelier ; Hector Ménard, Secrétaire-Archiviste ; F.X. Barrette, prêtre, curé, Aumônier Général.

Le Grand Commandeur (président) après un terme de quatre ans était remplacé par un candidat élu et devenait à ce moment Grand Chevalier, quatrième degré.

Selon la devise « Dieu et Patrie, Je me consumerai en servant », ce mouvement devait se multiplier et agir rapidement pour atteindre les buts proposés.

Dans toutes les paroisses de la province à la foi solide, un noyau de patriotes convaincus, fiers de leur langue, épousait les buts de cette nouvelle société. Vous devinez, certes, que Saint-Roch réunissait tous ces atouts... C'est pourquoi, le 17 août 1945, une Charte est accordée à un groupe de personnes de Saint-Roch, sous le nom de XC M^{gr} Lamarche 156.

Parmi les différentes initiatives produites par ce groupe, nommons la société Saint-Jean Baptiste, le chant « O Canada » à l'école tous les vendredis, le Cérémonial Dollard Des Ormeaux à l'école (les élèves avaient chacun un fusil de bois, fabriqué par Constant Lesage), et l'établissement de la Caisse populaire à l'école. Les fêtes patriotiques célébrées avec emphase, la fierté nationale inculquée dans l'esprit des gens, le bon langage à l'école, le geste de retourner au gouvernement tout écrit adressé en anglais, les mâts et drapeaux du Québec mis à l'honneur. Enfin, tout ce qui était de nature à rappeler aux gens que le fait français existe.

Pour travailler efficacement, il fallait opérer dans le plus grand secret. Le nom et l'existence de la Commanderie n'étaient connus que des membres, les épouses devant ignorer ou simuler la non-existence de cette société.

Les réunions se tenaient dans la salle Locat avec une grande discrétion. Ayant soin d'obscurcir toutes les fenêtres, on se servait de

cartons épais ou de panneaux. Les voitures devaient être stationnées en différents endroits, pour ne rien révéler.

Une fois par année, une réunion spéciale se tenait pour l'initiation des nouveaux membres. Comme cette société travaillait dans l'ombre et le secret, personne ne pouvait en faire partie s'il n'était parrainé par un membre. L'initié devait franchir trois degrés avec succès avant d'être accepté au sein de la société.

Un premier degré consistait en une épreuve de questions sur la religion catholique ; le deuxième, subir l'influence de trois meneurs, non connus, qui avaient mission d'exercer la patience des candidats. Et enfin, un troisième degré amenait le candidat en une situation telle qu'il se sentait démuné de ses forces, et ne pouvait se soustraire à la situation. C'était afin de lui rappeler qu'il faut avoir une force de caractère pour triompher. Le tout se déroulait sans que les candidats puissent identifier les membres, car ils avaient les yeux voilés par des bandeaux.

M^{sr} Édouard Jetté présidait à Joliette le premier degré. Les autres degrés étaient conférés par des équipes de trois et cinq personnes non identifiées.

Toutes ces cellules vivantes, animées d'un patriotisme solide, ont réveillé la population dans la province et l'ont amené à agir pour défendre et conserver les droits des Canadiens-français. Le but partiellement atteint, cette société n'exerce plus son influence.

Le sirop d'érable

Dès 1600, en Amérique, les colons français et anglais connaissaient la méthode de faire le sirop à partir de la sève des érables.

Tout était rudimentaire, c'est couru ; on travaillait avec les outils « du bord ». Le chaudron de fonte servait à faire bouillir le précieux liquide obtenu des arbres. Les entailles étaient faites à la hache, dans lesquelles on introduisait des branches de cèdre creusées, en guise de goutterelles qui ramassaient l'eau dans des auges de bois, fixées à l'arbre ou déposées sur la neige.

En 1830, les chaudières ont remplacé ces auges et les chalumeaux de métal ont succédé aux goutterelles.

Vers 1850, la difficulté d'importer le sucre des pays producteurs, a forcé la population à se tourner vers la production du sucre du pays.

Les premières bouilloires apparaissent et dix ans plus tard, ce sont les évaporateurs.

Mais tout d'abord il fallait entailler, installer un feu à l'abri des intempéries, préparer du bois pour alimenter le brasier, cueillir la sève, la transporter au centre, etc. Les chemins peu praticables, à cette époque, obligeaient donc les colons à s'isoler pour des semaines dans le bois. La « cabane à sucre » servit donc de refuge aux sucriers.

D'abord située au-dessus du feu, la cabane avait deux pièces, l'une servant de chambre à coucher, et l'autre pour faire la cuisine et garder les articles usuels. Plus tard, elle a été construite à côté du brasier.

Les colons, parents et amis, venaient une fois ou deux visiter le sucrier à la cabane, question de l'encourager et de le distraire de sa solitude. On prenait toutes sortes de moyens pour aider à passer le temps pendant que la « trempette » bouillait. On s'est mis à chanter, à danser, à manger et à boire. Et voilà la naissance des « Parties de cabane à sucre ! »...

C'est à partir de 1890 qu'on se mit à faire de la tire et du sucre du pays. À l'apparition du thermomètre gradué, la production de tire et de sucre d'érable sur le marché s'en trouva facilitée.

Auparavant, on consacrait 95 % de la production au sirop. Grâce au thermomètre qui autorisait un meilleur contrôle, on établit à 50 % la production de sirop transformant l'autre moitié en tire et sucre d'érable.

L'évolution a continué sa marche irréversible et un changement radical s'est produit dans l'équipement. La tonne de bois, déposée sur un traîneau qu'un cheval tirait afin de circuler dans l'érablière pour recueillir la précieuse sève, a disparu pour laisser sa place à un ensemble de tubulure, de métal d'abord, et ensuite de plastique, qui ramasse

directement l'eau des chaudières, et l'amène à l'évaporateur. Tout le « charroyage » était éliminé par le fait même.

La modernisation de l'équipement des cabanes à sucre, tout en étant dispendieuse, a fait produire par contre, un sirop de meilleure qualité et en plus grande quantité. Le travail simplifié, on pouvait donc entailler beaucoup plus d'érables, partant, recueillir plus de sève...

En dépit de ces améliorations, le sirop n'a pas échappé à la montée fulgurante des prix de tout article de consommation. Le prix du sirop, en vrac ou en conserve, est certainement élevé; rappelons-nous cependant que la période des sucres, relativement courte, est sujette à bien des fluctuations qui rendent difficile la stabilisation des prix.

Considérons-nous quand même chanceux d'avoir un produit si fin et tant recherché, car il n'y a qu'une partie des pays situés en zone tempérée qui ont des érables à sucre, et ce n'est que la partie nord de cette zone qui est favorable à la croissance de tels arbres!

Carnaval d'hiver. Février 1961

Organisé par la municipalité, au profit des loisirs de Saint-Roch, le carnaval d'hiver a eu lieu en février 1961. Le comité social a établi un programme des célébrations et a mené à bonne fin les festivités.

Nommons quelques membres actifs de ce Comité: Bernard Beauchamp, Hermas Lamarche, Alfred Trudel, Roland Beauchamp, Hormidas Robillard, Robert Beauchamp, Jean-Denis Beauchamp, Almanzor Beaucage, Edmond Bélanger, Gervais Bélanger et Maurice Malo.

Les différentes activités du carnaval comprenaient l'érection d'un palais de glace, une parade en carriole dans les rues du village, une soirée récréative à l'occasion du couronnement de la reine du Carnaval, choisie parmi les trois duchesses.

La duchesse qui réussira à vendre le plus de billets de soirée sera élue « Reine ». Adèle Beaucage a remporté la palme.



La reine Adèle (Beaucage) entourée de ses duchesses Nicole Pilon (gauche) et Jocelyne Lemay (droite) et des petites bouquetières.

Le palais de glace élevé sur le terrain devant l'église mesurait environ 60 pieds de long par 15 de haut et 8 de profond. Trois équipes du Comité social aidées de quelques bénévoles ont mis environ six jours pour tailler et transporter les blocs nécessaires à sa réalisation. Une équipe formée de Gabriel Saint-André et d'Édouard Beauchamp coupait des blocs d'un pied sur les abords de la rivière Saint-Esprit, près du pont Populus, au moyen d'une scie mécanique. Puis le « godendard » manié par Gaston Amireault les sciait en tronçons de 36 pouces. L'hiver de 1961 fut très rigoureux et la glace atteignait jusqu'à 36 pouces de profondeur. Ces blocs tirés hors de l'eau attendaient en bordure de la route que l'équipe de Roland Beauchamp les transporte en camion jusqu'au village ; là une autre équipe dirigée par Bernard Beauchamp, montait immédiatement



« Le palais de glace élevé sur le terrain devant l'église mesurait 60 pieds de long par 15 de hauteur et 8 de profondeur. »



Les deux duchesses et leur conducteur Robert Beauchamp. Les bouquetières sont Céline Pilon (fille de Roger) et Lise Lamarche (fille d'Herma).

ces blocs selon le plan du Comité social. L'électrification a été réalisée par monsieur Gariépy, électricien de Saint-Esprit.

Ce fut une célébration grandiose qui n'a laissé que de bons souvenirs dans la pensée de chacun. Mais la glace étant un matériau fragile, le soleil et les éléments naturels ont fait disparaître ce « palais éphémère » ; la reine et les duchesses ont quand même profité de leur court règne, le temps d'un hiver...

Restauration de l'église en 1928

Dans la première semaine de septembre le plancher de l'église est enlevé ; les messes sur semaine sont chantées à la sacristie et au couvent ; certaines pièces de bois supportant le plancher sont pourries et il faut les remplacer.

Une fois le plancher de bois brut posé, on commence le nouveau jubé. Les peintres sur leurs échafauds commencent par laver les murs de l'église et la voûte ; les travaux sont sous la direction de Monsieur Ludger Venne, architecte et on confie à son père les travaux touchant la menuiserie et le jubé. Toutefois, on donne à Émilien Delorme un contrat spécifique pour le lavage et les retouches de peinture que nécessitent les dorures et les décorations diverses. Monsieur Delorme, âgé de 27 ans à l'époque a sûrement pu profiter de l'expérience de son père, Lothaire Delorme qui en 1923 avait décoré l'église de Saint-Félix-de-Valois et l'année suivante celle de Berthier. Dans les couvents des sœurs de Sainte-Anne on trouve plusieurs décors de théâtre fait par Lothaire Delorme, originaire de Saint-Félix et qui vécut ensuite à Joliette jusqu'à sa mort vers 1925.

M. Charléa Gibouleau de Saint-Roch obtint le contrat des échafauds pour les peintres ; comme le temps presse, Monsieur le curé Poitras permet de travailler un dimanche ; il faut finir l'église pour Noël et même la livrer au culte pour les quarante heures de la fin novembre.

La couleur des murs de l'église ne devait servir que de fond à une imitation de marbre comme ce fut le cas pour la restauration de l'église de Berthier en 1924. L'artiste dont on avait retenu les services pour cette

technique précise est un belge protestant du nom de DeBrouer, qui pressé par le manque de temps, reçut ordre, à son grand désespoir, d'interrompre les travaux.

En effet, M. Poitras trouvant que cela n'avancait pas assez vite, décida de ne pas faire d'imitation de marbre sur les murs de l'église ; même l'imitation de marbre sur les colonnes qui entourent le tableau de Saint-Roch n'est pas terminée ; il en est de même pour le haut de l'autel et je me demande même si le bas de l'autel ne devait pas recevoir une autre couche pour le terminer complètement. Une petite chicane entre Delorme et le curé fit que M. DeBrouer ne finit pas son ouvrage ; le vieux peintre en était au désespoir parce qu'il travaillait très bien et à Saint-Roch il n'avait pu se livrer qu'à quelques ébauches lorsqu'il reçut l'ordre de cesser.

Les petits anges de la voûte ont été dessinés en 1928 par Narcisse Poirier de Montréal, peintre paysagiste. Ce même artiste a aussi rafraîchi les tableaux de Saint-Roch et ceux des petits autels ; il les a surtout vernis et leur a mis un peu de couleur aux endroits où il y avait eu du dommage.

Le plâtre du jubé a été fait par Monsieur Cusson, de Joliette, le même qui a fait la salle académique du Séminaire de Joliette.

Le 150^e anniversaire de la construction de l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le docteur Wilfrid Locat, personnalité très vivante, plein de projets et d'idées nouvelles s'entend à l'automne de 1952 avec le professeur Lemay pour souligner en 1953 le 150^e anniversaire de la construction de l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan. L'embryon des célébrations joyeuses de 1953 vient de prendre forme et se développera rapidement au rythme de la vivacité du docteur. Ces deux personnes se joignent à une troisième, soit le vicaire Vital Saint-Martin. Les suggestions et les plans fourmillent à tel point qu'il faut mettre par écrit ces délibérations et le groupe trouve un quatrième candidat en la personne du notaire J.-A. Duval secrétaire, qui se chargera des recherches aux archives de la

municipalité et de la commission scolaire ; il s'adjoindra Maurice Hamelin, lui aussi secrétaire de Saint-Roch-Ouest et de la commission scolaire de la même municipalité.

Le docteur Locat vit à Saint-Roch depuis quelques années seulement et le professeur Lemay est arrivé au mois d'août 1949 ; l'abbé Vital Saint-Martin est nommé vicaire à Saint-Roch en 1951. Les autres formant le premier noyau sont natifs de Saint-Roch.

Le docteur dans ses visites aux malades sème la nouvelle des prochaines célébrations et par sa persuasion et son enthousiasme il déclenche un mouvement irréversible et la « maladie » des fêtes s'implante.

Le professeur Lemay songe à publier un Album Souvenir et après sa tâche quotidienne, à l'école, il se rend à la bibliothèque de Montréal, rue Sherbrooke, pour recueillir les documents nécessaires et précieux de la collection Gagnon, afin d'étoffer cette publication. Il entretient dans l'Action Populaire de Joliette, une rubrique hebdomadaire, d'une partie

PROGRAMME DES FÊTES

26 juin 1953

OUVERTURE:

BENEDICTION SOLENNELLE DU T. S. SACREMENT
vendredi soir à 8 heures

27 juin 1953

MESSE DES JEUNES POUR LES VOCATIONS
samedi matin à 8 heures

SOIR:

FÊTE DE LA ST-JEAN
Réception des Anciens
8 heures du soir

28 juin 1953

MESSE PONTIFICALE à 10 heures
Son Excellence Mgr J. A. PAPINEAU
prédicateur: M. l'abbé Julien Riopel

BANQUET sous la présidence de Mgr l'ÉVÊQUE
à la salle Lamarche

PROCESSION DE LA ST-JEAN-BAPTISTE
35 chars allégoriques,
Départ: 6 heures.

CONCERT POPULAIRE
Orchestre — Chorale — Ballet

Clôture:

MAGNIFIQUE FÊTE D'ARTIFICE

de l'histoire de Saint-Roch. Le chanoine Valois, responsable du journal de Joliette, encourageait le professeur dans cette recherche et lui favorisa l'accès aux archives du diocèse de Joliette. Ajoutons ici que les archives de la Fabrique de Saint-Roch, riches en documents, ont grandement aidé l'historien. Le chanoine Valois, a de plus présenté le frère Lucien Bonin, c.s.v. de Joliette au professeur Lemay. Tous deux, liés d'amitié, ont travaillé ensemble tout au long de la préparation des fêtes ; ce fut pour le professeur Lemay un atout des plus importants, car Lucien Bonin était à la fois imprimeur pour les Clercs de Saint-Viateur de Joliette, photographe et cinéaste. La plus grande partie des photos de l'Album, celles de tous les chars allégoriques et le film réalisé sur les Fêtes de la paroisse de Saint-Roch sont l'œuvre de Lucien Bonin. Ce religieux est décédé depuis quelques années.

Après quelques mois de travail, le noyau initial s'agrandissait et le temps était arrivé où il fallait former le comité des fêtes. Au tout début, ce fut le Comité d'honneur composé de Monsieur le curé Mathias Piette, des vicaires Damien Robert et Vital Saint-Martin, des trois marguilliers : L. Lafortune, A. Beauchamp, A. Lesage, des deux maires B. Beauchamp et J. Lemire et des deux présidents des commissions scolaires : B. Marien et E. Racette. Vient ensuite la formation d'un comité à deux volets : l'un s'occupant des finances et l'autre de l'administration. Quarante-cinq personnes composaient ce groupe appelé Comité des Fêtes. Vous trouverez en appendice les noms et fonctions de chacune de ces personnes.

Au programme du dimanche était inscrite au premier plan la messe pontificale par M^{gr} Papineau. Dans un décor majestueux, un autel avait été dressé entre le presbytère et le couvent et une foule nombreuse a pu assister à l'office divin. Le sermon de circonstance fut donné par l'abbé Julien Riopel, enfant de la paroisse.

Le dimanche 28 juin, dame Nature ne s'est pas montrée trop clémente l'après-midi, et pendant le banquet les nuages s'amoncelèrent et à quelques reprises déversèrent des douches... La procession de la Saint-Jean-Baptiste qui devait avoir lieu un peu plus tard a été devancée à cause de la menace d'un orage.



Assistance lors de la messe pontificale, dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire.



Sur le balcon du presbytère les invités d'honneur étaient réunis : M^{gr} Papineau, MM. le Curé, les vicaires, les prêtres de Saint-Roch, les curés des paroisses voisines...



Prêtres invités d'honneur.



Un banquet et une soirée récréative suivirent.



Vers 3 heures, le cortège des chars allégoriques se mit en branle. Sur la photo ci-haut, « Saint Roch et son chien » (Roméo Saint-Germain).



« La Croix du chemin » (A. Beaucage).



« La veillée ».



« La Société des Artisans » (Léo Beaucage).



« Saint-Isidore » (Hommage de l'UCC et la J.A.C.).



« L'Apiculteur », commandité par Marcel Henri.



« Les Sucres » (Clément Lemire).



« Le Vieux Four », commandité par Emilien Dufort).



« La Reine des Fleurs » (Roger Allard).

La décoration de quelques chars allégoriques n'étant pas terminée, le professeur et son élève, Yvon Hogue y mirent la dernière main et vers les trois heures, le cortège se mit en branle. Installé entre le presbytère et le couvent sur un chariot de fortune à cause de la pluie, le professeur faisait la description de chacun des chars qui s'avançait sur le pont et défilait devant l'église, en mentionnant les auteurs du char, le thème, la décoration, les artisans et les figurants.

Sur le balcon du presbytère les invités d'honneur étaient réunis : M^{gr} Papineau, MM. le Curé, les vicaires, les prêtres de Saint-Roch, les curés des paroisses voisines, les maires et les présidents des commissions scolaires. La pluie a momentanément interrompu le cortège, mais le soleil reparaisant, le défilé reprend son cours ; le tout a pu se réaliser et recevoir les applaudissements de la foule, massée le long de la rue principale.

Dans la veillée, entre les ondées, le concert populaire a eu lieu : orchestre, chorale et ballet. La chorale à voix mixtes a servi entre autres, le chant de « La vieille Église » harmonisée par Wilfrid Locat, qui a retenu l'attention de l'assistance et reçu des applaudissements chaleureux ; pendant l'exécution du chant, une reproduction miniature de la vieille église, faite par le professeur, résonnait d'un carillon lointain... et pour cause : à l'intérieur de cette construction miniature, Michel Locat, fils du docteur, agitait un marteau sur des barres de métal et donnait l'effet réaliste d'un riche carillon. Le film des Fêtes de la paroisse de Saint-Roch, réalisé par Lucien Bonin, c.s.v. a été projeté quelques fois, dans la salle paroissiale, après les fêtes du 150^e.

Tout le village de Saint-Roch avait fait une toilette spéciale pour cette circonstance : presque chaque famille avait élevé un mât pour un drapeau, et les maisons étaient décorées de boîtes à fleurs multicolores et de guirlandes.

Pendant la soirée récréative, le docteur a enthousiasmé la foule par son discours à l'emporte-pièce sur la vieille église et la paroisse de Saint-Roch. Un feu d'artifice a clôturé cette journée mémorable et chacun s'est retiré des fêtes joyeuses plein de souvenirs heureux, un peu désappointé

de la température maussade, mais content des efforts communs pour souligner cet événement mémorable.

Les 2 000 albums publiés, lors des fêtes, se sont envolés comme l'éclair et chacun conserva ce document, preuve des efforts collectifs de la population de Saint-Roch. Divisé en quatre sections, cet Album comprenait : l'histoire succincte de la paroisse, la construction de l'église et l'explication de ses richesses, l'histoire de l'école. Une dernière partie était réservée aux portraits de familles, aux généalogies de vieilles souches de Saint-Roch et en remerciements à tous les annonceurs qui ont contribué financièrement à la rédaction de ce souvenir.

**Un trésor historique disparaît : perte inestimable.
Le feu détruit l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan**

(reportage tiré du journal *Le Portage* de l'Assomption, vol. VIII, n° 18, 9 janvier 1958.)

Un des joyaux architecturaux de la province de Québec et incontestablement l'une des plus belles églises de la région assumptionniste, celle de Saint-Roch de l'Achigan, qui a été complètement détruite par le feu, le 1er de l'an 1958.

Cette église, l'un des derniers exemplaires du style à la récollette, dit style Louis XIV, a été construite en 1803 d'après les plans type de l'abbé Pierre Confroy, curé de Boucherville. Il inspira également les églises de Lacadie, Saint-Paul-de-Joliette et bien entendu celle de Boucherville qui fut construite en même temps que celle de Saint-Roch. C'est la seule église du genre qui demeure debout dans la région. Le clocher de l'église fut édifié en 1806 d'après les plans du célèbre architecte Victor Bourgeau, le même qui édifia la façade de l'église de l'Assomption en 1863 et Sainte-Rose, qui offrent d'ailleurs beaucoup de parenté. Quévillon dessina le maître-autel de Saint-Roch ; on lui doit encore les dorures et les caissons de l'abside. Tout cela n'est plus que ruine. C'est une perte énorme pour l'art canadien, pour le diocèse de Joliette, pour les paroissiens de Saint-Roch.

On dit que le feu origina dans la voûte vers les trois heures de l'après-midi à la suite d'une défectuosité de la filerie électrique. Bientôt le temple



Un des joyaux architecturaux de la province de Québec et incontestablement l'une des plus belles églises de la région assomptionniste, celle de Saint-Roch-de-l'Achigan, qui a été complètement détruite par le feu, le 1^{er} de l'an 1958.

de bois ne fut plus qu'un brasier. On mendaft les pompiers de Saint-Lin, de Joliette et de l'Épiphanie. L'église brûla jusqu'à quatre heures le lendemain matin devant une foule atterrée et impuissante.

En l'absence du curé, l'abbé Georges Forest, vicaire, put sauver les saintes espèces, une grande partie du matériel de la sacristie, y compris tous les vêtements sacerdotaux. On nous signale que le zèle de ce prêtre fut extraordinaire et qu'il fut une inspiration pour les 2 400 paroissiens du village.

L'église était assurée pour une valeur de 160 000 \$. Son Excellence M^{gr} J.A. Papineau, évêque de Joliette, a recommandé à M. l'abbé Mathias Piette, curé, de reconstruire aussitôt un nouveau temple. Dans l'intervalle, les messes du dimanche, au nombre de 5, les ordinaires ayant



« Quatre murs calcinés et un amoncellement de poutres tordues... »

reçu le privilège de biner, sont célébrées dans la salle de l'école Notre-Dame, école récemment construite.

En 1953, la paroisse de Saint-Roch avait fêté le 150^e anniversaire de la construction de l'église. Cette année c'est le triste 155^e anniversaire de l'église de Saint-Roch détruite de fond en comble par le feu.

(Cet autre reportage est tiré du journal *l'Action Populaire* de Joliette, 8 janvier 1958.)

Quatre murs calcinés et un amoncellement de poutres tordues, enchevêtrées et fumantes, voilà ce qui restait au lendemain du Jour de l'An de la belle et historique église de Saint-Roch de l'Achigan, dont la photo ci-contre fut prise à l'occasion du 150^e anniversaire en 1953. Une autre

photo nous montre l'intérieur de l'église tel qu'il apparaissait dans toute la beauté et la richesse de ses sculptures avant l'incendie.

Nous offrons aux autorités religieuses et aux paroissiens de Saint-Roch, nos plus vives condoléances pour la perte douloureuse qu'ils ont subie et nous regrettons la disparition de ce temple construit en 1803, le plus ancien du diocèse, après Berthier et le seul qui se soit conservé dans toute son intégrité depuis sa construction, un temple qui avait attiré l'attention des artistes et que MM. Gérard Morissette et Paul Gouin, entr'autres, considéraient comme digne de faire partie des plus beaux monuments historiques de notre province.

Dans l'après midi du jour de l'an, alors que la joie était dans tous les foyers, le calme le plus reposant régnait dans l'église de Saint-Roch. Vers trois heures, le fils du sacristain y était allé faire une visite coutumière et tout était bien tranquille. Un quart d'heure plus tard, une demoiselle Majeau, qui habite voisin de l'église fut intriguée à la vue de ce qui sembla d'abord être une forte poudrière se dégageant du clocher et courant sur la couverture de l'église. Il avait en effet neigé la nuit précédente et il ventait fort. Mais, dans la maison Majeau les gens pressentirent immédiatement que ce n'était pas de la poudrière mais de la fumée qui s'échappait de la couverture et du clocher.

Le feu qui couvait probablement dans la voûte depuis déjà quelque temps avait en quelques minutes rempli l'église de fumée, à tel point que les voisins et le vicaire M. l'abbé Georges Forest accourus sur les lieux ne purent pénétrer à l'intérieur. On courut sonner le tocsin et le cable déjà brûlé près des cloches resta dans la main du sonneur.

Ce ne fut qu'au bout de vingt minutes, lorsqu'on eût brisé des fenêtres et suscité un courant d'air que l'on put pénétrer dans l'église. L'abbé Forest s'empressa de sauver les saintes espèces et fut suffoqué à sa sortie de l'église. On s'organisa alors pour sauver les ornements et grâce à la coopération généreuse de nombreux paroissiens, on put malgré la fumée très dense sauver tous les ornements et le contenu des vestiaires de la sacristie. Durant le même temps, M. Almanzor Beaucage, chef des pompiers et son assistant M. Arthur Vézina organisaient la lutte à l'élément destructeur aidés des volontaires du service local des incendies, cependant que l'on demandait du secours de l'extérieur. Les pompiers de Saint-Lin et de

l'Épiphanie se rendirent à Saint-Roch et après eux, ceux de Joliette, mais on ne put arrêter le feu qui ravagea l'église de fond en comble. À 5 heures le clocher et la voûte s'écroulaient à l'intérieur des décombres. À 6 heures, l'église était rasée et on maîtrisait le sinistre, après lui avoir livré une bataille acharnée pour sauver les maisons voisines. Des volontaires veillèrent toute la nuit, le cœur bien triste.

Il faut tout de même remercier la Providence d'avoir protégé les maisons voisines de l'église et tous les citoyens qui se sont dévoués durant l'incendie. A un moment donné, vers 6 heures la grande cheminée haute de 65 pieds, s'écroula de tout son long à travers la foule qui, avertie par le chef des pompiers se dispersa juste à temps pour livrer le passage à la masse de pierre.

Des équipes se relayant veillèrent toute la nuit et le lendemain, on continua de surveiller les décombres fumantes.

Nous apprenions hier qu'en effectuant le déblayage on a retrouvé intacte une des trois cloches, la moyenne pesant 1040 livres et portant le nom de Maria Mater Filii, coulée aux fonderies Jones & Hitchcock, de Troy, New York en 1856.

Tous les gens de Saint-Roch demeurèrent consternés et déploraient la perte de cette vieille église dont on venait de fêter le plus que centenaire ! La vieille église brûlée alimentait continuellement la conversation dans toutes les maisons, les rencontres et les réunions de tous genres.

Un de ceux qui nous ont paru le plus attristés est à n'en pas douter le D^r Wilfrid Locat ; il ne pouvait se pénétrer que sa vieille église n'existait plus... Nous tirons quelques extraits du livre de son frère, Raymond Locat, *Une médecine à la mesure de l'Homme*.

Wilfrid Locat crut bon de rédiger une lettre à l'intention de la Commission pour la conservation des monuments historiques. Dans les circonstances, il n'avait pas grand choix . le cœur navré, il ne lui restait qu'à faire partager sa peine profonde avec ceux qui pouvaient encore le mieux mesurer l'étendue du désastre.

[...] Cette belle relique qu'était notre église, ce bijou d'architecture n'est plus que ruines... Je ne puis encore m'habituer à la pensée que notre chère vieille église ne soit plus qu'un cadavre [...]

[...] Le lendemain, plus que tout autre, j'étais attristé à la vue de ces grands murs de pierre [...] Les visiteurs silencieux venaient s'apitoyer sur ses ruines : c'était lugubre. On venait vraiment « veiller au corps ».

[...] Je n'ai que 46 ans, c'est la plus dure épreuve de ma vie à date. Quand je pense au printemps de 1953, alors que seulement pour conserver la clôture de pierre de chaque côté de l'église j'ai dû faire beaucoup de démarches... que n'aurais-je pas fait pour préserver le tout ! J'ai toujours eu le culte des vieilles choses, surtout de ces belles vieilles choses, et cela comme pas un dans le comté, vous comprenez alors dans quel état d'esprit je vis ces jours-ci.

Cet après-midi pour nous consoler, nous sommes allés voir pour la première fois l'église de Saint-Mathias-de-Rouville que l'on considère comme monument historique de grande valeur ; quand je le comparais au nôtre, je me disais : quel monument de très grande valeur n'avons-nous pas perdu !

[...] Je sais que vous vous dépensez corps et âme pour la conservation des ces sites, mais puisqu'on est capable de payer de fortes sommes pour la restauration de ces monuments, et j'en suis très heureux, pourquoi ne dépenserions-nous pas davantage pour renouveler ces « filages électriques » qui existent depuis plus de trente ans ?

[...] Je m'excuse d'écrire ces lignes mais c'est un cri de désespoir qui en ce moment envahit tout mon être, je sais que vous me comprenez très bien, vous au moins.

Aujourd'hui je me console avec des projets, puisque tout est perdu. Saint-Roch possédait une très belle église et nous en étions fiers. Il faudrait que notre futur temple ait quelque chose de spécial... Vivons dans l'espérance de jours meilleurs...

Les autorités religieuses et un groupe de paroissiens désirant revoir un temple religieux debout, ont activé les démarches, et dès la fin de l'année du sinistre, soit en décembre 1958, un plan de construction d'une

nouvelle église était déjà élaboré par les architectes Robillard, Jetté & Beaudoin. Les formalités et les délais nécessaires n'ont pas traîné en longueur. On s'est affairé au déblaiement des décombres et à la préparation du terrain pour élever le plus tôt un nouvel édifice.

Dans les archives de la paroisse, apparaissent les noms des premiers syndics nommés après le feu de l'église. Voici ces noms : J. Armand Majeau, Almanzor Beaucage, Édouard Labrèche, Clément Lemire, Edmond Bélanger.

Tous furent nommés le 6 août 1958. Ils sont demeurés à leur poste jusqu'à l'achèvement de l'église, soit le 31 décembre 1965.

Bénédition de la nouvelle église

27 décembre 1959

À 3 heures de l'après-midi, eut lieu la bénédiction de la pierre angulaire à l'église, par M^{sr} Édouard Jetté, auxiliaire.

27 juin 1960

À 2 heures de l'après-midi, vente de la salle paroissiale et des dépendances, au prix minimum 300 \$.

21 août 1960

Dernière messe à l'école Notre-Dame.

28 août 1960

Messe dans le sous-sol de l'église.

4 septembre 1960

À 3 heures de l'après-midi, eut lieu la bénédiction solennelle de l'église, par M^{sr} Édouard Jetté.

5 septembre 1960.

Arrivée des placiers avec costumes.

À la même date, à 3 heures eut lieu la bénédiction de la nouvelle partie du cimetière.

9 octobre 1960

À 3 heures de l'après-midi eut lieu la bénédiction solennelle des cloches, par Son Excellence M^{sr} J.-A. Papineau.

Bénédition des cloches le 9 octobre 1960

Vers les trois heures de l'après-midi, M^{gr} Arthur Papineau, évêque de Joliette, procéda à la bénédiction des cloches ; et une demi-heure plus tard, les gens ont été invités à faire sonner chacun, les cloches avant de les monter dans le clocher.



1^{re} cloche

Que votre règne arrive.

Maria Filia Patris

Sa Sainteté Jean XXIII (pape glorieusement régnant)

Syndics de la paroisse. Armand Majeau, Almanzor Beaucage, Édouard Labrèche, Edmond Bélanger, Clément Lemire.

SOL 1520 livres.

2^e cloche

Priez pour nous pécheurs.

Maria Mater Filii

M^{gr} A. Papineau, Évêque de Joliette.

Marguilliers du banc :

Rosaire Guilbeault, Evano Henri, Albert Beaudry.

LA 1076 livres.

3^e cloche

O Marie conçue sans péché.

Maria Sponsa Spiritus Sancti.

Monsieur le curé Mathias Piette.

MM. les vicaires Gaston Lord, Georges Forest.

SI 780 livres.

Parrains et Marraines

M. et M^{me} Rosaire Guilbeault

M. et M^{me} Evano Henri

M. et M^{me} Albert Beaudry

L'abbé Georges Forest, présent au banquet mémorable qui a suivi nous en décrit le déroulement :

Après la cérémonie qui débuta à 4 heures, Monsieur le curé Mathias Piette souhaita la bienvenue à M^{gr} l'Évêque, lui disant toute la reconnaissance des paroissiens pour s'être de nouveau rendu à cette belle fête de paroisse.



Une église ultra-moderne, à l'image de la population qui s'y rassemble.

L'orgue majestueux, élément indispensable de nos cérémonies religieuses.



Puis, M^{gr} l'Évêque donna le sermon de circonstance faisant ressortir le rôle de l'église, maison de Dieu, dans une paroisse. Toutes les étapes importantes de la vie du chrétien sont marquées dans l'église. C'est là que le nouveau-né devient enfant de Dieu par le baptême, qu'il prend des forces par la confirmation, qu'il se guérit des maladies de son âme par les remèdes du sacrement de pénitence et qu'il se nourrit de Jésus par l'eucharistie. C'est là aussi qu'il viendra prononcer le serment sacré pour fonder un nouveau foyer dans le mariage. Enfin, c'est dans l'église que le prêtre dira sur sa tombe ses dernières prières liturgiques. Toute la vie du chrétien s'alimente aux sources de la grâce que sont les sacrements, et ceux-ci sont conférés dans l'église. A chaque dimanche, c'est dans la maison de Dieu que le chrétien viendra rendre hommage à son Créateur en prenant part au Saint Sacrifice. M^{gr} l'évêque nous dit aussi un mot du rôle magnifique des cloches qui portent à travers la campagne, l'annonce des offices religieux, la nouvelle d'une naissance, ou d'un deuil dans la grande famille paroissiale. Il souligna la mission de l'orgue qui par des sons harmonieux aide les fidèles à bien prier, à mieux prier... En guise de mot d'ordre, il lança un appel à tous les paroissiens pour que revivent les foyers de la foi ardente de nos ancêtres.

Après ce magnifique sermon rempli de précieux conseils nous avons eu le plaisir d'entendre 5 pièces interprétées à l'orgue par Monsieur Auguste Guillemette.

Vers 6 heures au sous-sol de l'église, avait lieu le grand banquet. Présidé par M^{gr} J.-A. Papineau, il réunissait environ 350 convives. On remarquait à la table d'honneur, Monsieur le curé Mathias Piette, M. Albert Beaudry, marguillier en charge et madame, M. le maire Rémi Henri et madame, M. le maire Roch Bélanger de Saint-Roch-Ouest et madame, M^{gr} René Bounadère, P.D. procureur diocésain, M. Armand Majeau, président des syndicats et madame, M. Bernard Malo, contracteur de l'église, M. le chanoine Eugène Dumontier, M. le curé Valois, V.F. de Saint-Lin, M. le député Louis-Joseph Pigeon et madame, le R.P. Émile Jetté, c.s.v., supérieur du Séminaire, M. Paul Amireault, président de la commission scolaire de Saint-Roch-de-l'Achigan et madame, M. le chanoine D.A. Robert de Saint-Esprit, le R.P. Marcel Foisy, c.s.v. de la maison Querbes, M. Roland Villemaire, M. Léon Mercier, président de

la commission scolaire de Saint-Roch-Ouest et madame et M. l'Abbé Wilfrid Bérard, vicaire.

Décorée avec goût, la vaste salle du sous-sol présentait un air de grande fête des grandes occasions. À l'issue du banquet, M. le vicaire Wilfrid Bérard présenta des remerciements à tous en leur disant quelques mots de bienvenue et en expliquant que M. Roland Villemaire parlerait au nom de Monsieur Beaudry, à peine revenu d'un séjour à l'hôpital.

C'est donc au tour de Monsieur Roland Villemaire de prendre la parole. Il dit à M^{sr} l'Évêque toute la joie des paroissiens de le voir présider cette fête. Puis il remercia tous les organisateurs du banquet, tous ceux qui se sont dévoués à la vente des billets, notamment MM. les Maires, MM. les Syndics, MM. les Conseillers, MM. les Commissaires, etc. À la fin de cette allocution, la petite Céline Pilon présenta une magnifique gerbe de fleurs à M^{me} J.-A. Pilon, organiste depuis 25 ans et Alain Pilon présenta une bourse substantielle. La gerbe de fleurs était une gracieuseté de la chorale de Saint-Roch et la bourse provenait de différentes organisations paroissiales et de la famille Pilon. Céline et Alain sont les enfants de M. et M^{me} Roger Pilon et les petits-enfants de la jubilaire. M^{me} J.-A. Pilon et sa parenté occupaient une table spéciale tout près de la table d'honneur. C'était une magnifique circonstance pour souligner les mérites de M^{me} Pilon qui touche l'orgue depuis 25 ans.

Le banquet se termina par une courte allocution de Son Excellence M^{sr} J.-A. Papineau. Il nous dit tout d'abord tout son bonheur de présider ce banquet de famille. Puis il demanda aux parents de rester les vrais éducateurs de leurs enfants, de conserver dans la famille l'esprit chrétien, de continuer les belles réunions de famille d'autrefois où les jeunes gens pouvaient se récréer en toute sécurité loin des dangers de toutes sortes.

Un concert de musique sacrée devait terminer cette belle journée. C'est M. J. Maurice Langelier de la Société J.M.L. Pratte qui nous présenta chacune des pièces. Le concert se divisait en quatre parties.

En premier lieu, M^{me} Jeannine Fortier Saint-Cyr, organiste titulaire de Saint-Jean-Berchmans nous présenta quatre pièces : « Caprice Héroïque » de Joseph Bonin, « Andante » du Concerto en sol mineur de Haendel, « La Berceuse » du R.P. Hilaire-Marie Tardif, o.f.m. et enfin « Alleluia » de la Cantate de la Pentecôte de Bach.

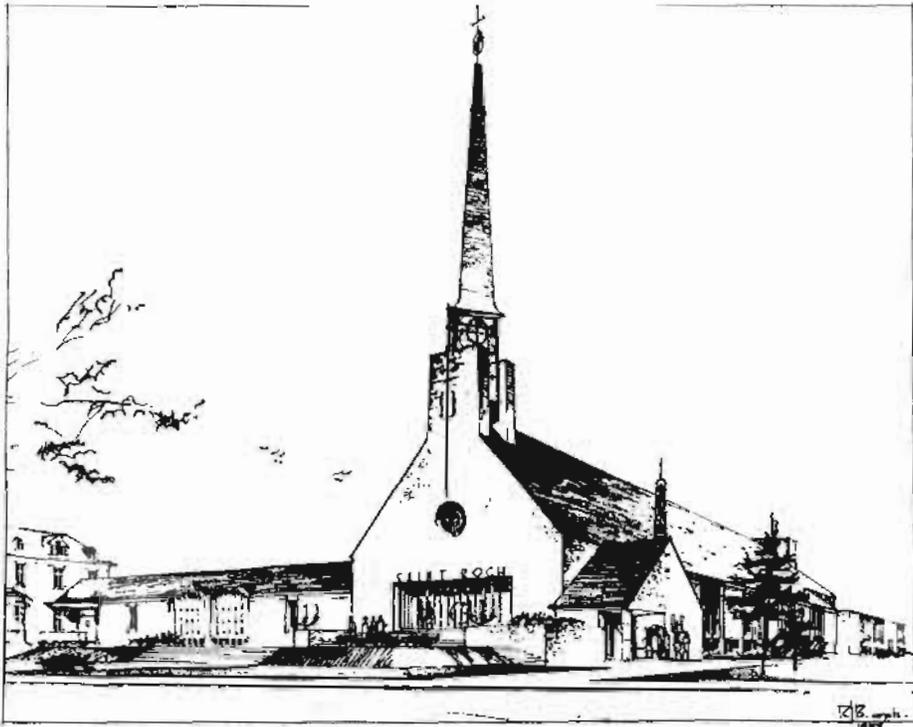


M^{me} Adhémar Pilon, organiste de la paroisse pendant 25 ans, lors de la célébration de son jubilé

Comme deuxième partie, c'est M^{me} J.-A. Pilon, notre organiste qui nous interpréta « Transcription de la Messe » de Mozart.

Puis sous la direction du D^r Wilfrid Locat, c'est la Chorale de Saint-Roch qui chanta les trois chœurs suivants : « La Rédemption » de Gounod, « L'Hymne à la nuit » de Rameau, « L'Hymne Paroissial de Saint-Roch » du R.P. Raymond Locat, c.s.v., frère du D^r Wilfrid Locat.

Enfin comme dernière partie, M. Auguste Millette, organiste officiel de la Société Pratte, nous interpréta trois pièces : « Toccata et Fugue » en ré mineur de Bach, « Le Noël d'Aquin » et le « 3^e Choral » de César Franck. Pour les connaisseurs ce fut un vrai régal musical. Pour les autres et j'étais du nombre, nous aurions souhaité avoir plus de connaissance en musique pour mieux apprécier la valeur des pièces interprétées et les talents des artistes qui nous ont présenté ce gala de musique sacrée.



L'église actuelle, telle que projetée par la firme Robillard, Jetté, Beaudoin, architectes

Nous voulons remercier de nouveau Son Excellence M^{gr} J.-A. Papineau pour avoir bien voulu présider à la bénédiction de l'orgue paroissial. Merci aux responsables du concert : M. Maurice Langelier, M. Auguste Guillemette, M^{me} Jeannine Fortier Saint-Cyr, le D^r Wilfrid Local et M^{me} J.-A. Pilon. Merci à tous les responsables du banquet si bien réussi et à tous les convives, à ceux et celles qui ont travaillé au service des tables, etc. Malgré la température maussade qui faisait des siennes, le 16 avril 1961 restera longtemps gravé dans la mémoire des paroissiens de Saint-Roch.

Que de souvenirs

En pénétrant dans une maison ancestrale datant de près de 200 ans, aux murs de pierre, deux pieds d'épaisseur, comptant 5 bonnes poutres de 14 pouces de côté et 30 pieds de longueur, bien en montre au plafond et servant de plancher à l'étage où l'on monte par un escalier assez raide, on y voit quatre chambres à plafond déclinant, parce que la toiture est à 60° en « V » renversé.

Au rez-de-chaussée, deux foyers de pierre qui ont servi pendant des années à la cuisson et à réchauffer cette maison pendant la froide saison, sont encore en place, mais silencieux et réduits à l'état d'ornement.

Cette incursion a semblé réveiller ces vieux murs et secouer « Que de Souvenirs »...

Ces murs, témoins de 200 ans d'histoire, se sont mis à étaler leurs réminiscences, et nous avons peine à tout retenir !

Notre maître-bâisseur, un nommé Roy, nous a réunis sous ce toit vers 1806, et en dépit de son caractère de « séraphinage » il n'a pas ménagé les matériaux, mais avec ordre de tenir le plus longtemps possible... 180 ans plus tard, nous sommes encore debout !...

Il va sans dire qu'il s'est passé bien des choses depuis...

Vers 1860, nous avons été vendus, maison et terre, à un jeune couple : Urbain Archambault et Philomène Larose. Tous deux ont élevé une famille et nous leur avons servi de refuge tout au long de cette vie qui s'est terminée en 1896 pour elle, et pour lui 20 ans plus tard en 1916.

Le temps a menacé l'un de nous, du côté ouest, en l'attirant vers l'extérieur ; des arbres équarris ont été placés en appui pour enrayer le dommage. Urbain en achetant la maison a retenu les services des meilleurs maçons pour réparer le « mal ». Depuis cet effort nous sommes toujours debout à notre travail.

Passés entre les mains d'Anastase, fils d'Urbain, né dans cette maison de pierre le 25 décembre 1866, nous avons continué notre tâche : tenir sur

nos têtes ce toit protecteur. Anastase s'est marié à Saint-Esprit, à Emma Lachapelle et tous deux ont aussi élevé leur famille sous notre toit.

Père et fils, cultivateurs, ont vécu des fruits de cette terre et de la chaleur de notre étreinte.

Depuis que nous avons été vendus, nous les quatre murs, avons quatre angles de vision et nous regardons... Nous avons suivi notre bâtisseur... En 1855, lors de la formation du premier Conseil de la Municipalité de Saint-Roch, Pierre-Octave Roy, est devenu notre premier maire. Dix ans auparavant, lors de la première élection de commissaires d'écoles, on le retrouve membre de cette commission, également il figure comme marguillier à la Fabrique de Saint-Roch. Tous pliaient devant lui car il était le plus grand « prêteur » et réputé comme excessivement dur en affaires. Un « Séraphin » du temps quoi ! Il n'existait pas de Caisse Populaire ni de Banque en 1850. Il faisait beaucoup de prêts, mais toujours comportant une condition en plus des intérêts. « [...] si tu veux de l'argent, il faudra acheter ma vache que voilà. » Il fallait jeter un coup d'œil sur la vache pour comprendre la réticence du cultivateur ! Pas de vente, pas de prêt...

Après la vente de la maison de pierre, notre bâtisseur s'installe dans une petite maison sise au bord du chemin royal, actuellement, magasin J.-D. Beauchamp. Les jeunesses, au courant des façons dures de Roy de traiter avec leurs pères, se mirent à lancer des cailloux aux fenêtres de la petite maison et brisèrent nombre de carreaux ; une vengeance indienne me direz-vous...

Nous, les murs, nous ne parlons pas souvent, mais nous avons été témoins de bien des choses, qui restent à jamais imprégnées.

Vers 1872, pour transporter les morts, la Fabrique demande à Octave Chartier, voiturier, de bâtir un chariot aussi beau et aussi propre que ceux des paroisses environnantes, pour opérer à son profit et à son entretien. La Fabrique détermine les taux à charger et s'engage à le quérir pour les sépultures chaque fois qu'il ne chargera pas plus cher, et que sa voiture sera en bonne condition. Monsieur Dufresne a succédé à Octave Chartier comme « entrepreneur de morts », puis Charléa Gibouleau a pris la

relève. Les successeurs sont Cléophas Filiatrault, Origène Saint-André et Jean-Denis Beauchamp propriétaire du Salon Mortuaire actuel.

En ce temps-là, il n'y avait aucun salon mortuaire. On exposait les morts dans les maisons. Vêtu toujours de noir, le corps était déposé sur un lit, formé de deux tréteaux et de planches, le tout recouvert d'un linge noir cachant tout le bâti. On « veillait au corps » toute la journée, et le lendemain, on déposait le mort non embaumé et toujours drapé de noir dans une tombe de bois. On y mettait une bonne quantité de chaux et on fermait le couvercle avec des clous. Il était prêt pour l'enterrement. Le temps d'exposition du corps, on drapait la porte d'un crêpe et d'une croix de bois noirs. Les mieux nantis avaient un crêpe en soie noire et un crucifix doré. Le commun des mortels se contentait d'un crêpe de coton noir et d'une croix de bois peinte en noir.

L'entrepreneur des morts fournissait le « fourgon funéraire » mais n'avait pas de chevaux. Ils étaient loués pour l'occasion des cultivateurs. Il fallait que ce fussent des chevaux noirs, et surtout dociles afin d'éviter toute « emballée » disgracieuse le long du trajet de la maison à l'église et de l'église au cimetière.

Le conducteur des chevaux devait bien connaître les bêtes pour offrir une « cérémonie » digne du mort. Ce « maître » des chevaux devait porter un casque sous poil noir et haut de forme qui lui voilait partiellement la vue. La parenté, identifiée par le port de brassards noirs suivait le fourgon, accompagnant le disparu jusqu'à la fin. On drapait aussi les chevaux de couvertures noires et l'on suspendait à leurs oreilles des pendants de même couleur.

Monsieur Isidore Dagenais et Monsieur Gaspard Archambault avaient chacun un cheval noir qu'ils louaient pour tirer le chariot du mort.

C'était une jument et un cheval. Les pauvres bêtes que l'on réservait presque exclusivement pour ces cérémonies « s'emballaient » de joie et faisaient souvent des embardées pour le moins embarrassantes. Lors d'une de leurs sorties, alors qu'on pénétrait dans le cimetière de Mascouche avec le corps du défunt, une des bêtes fit des siennes et tenta de se cabrer pour

nuire à l'autre... On s'empressa de retirer la tombe du chariot pour la déposer par terre, pendant que le conducteur essayait de maîtriser les chevaux. Rien n'y fait ; en dépit du commandement du conducteur les bêtes avancent dans le cimetière et en ressortent après avoir brisé quelques croix. Les dommages ont été réparés en espérant qu'il n'y aurait pas de prochaine fois...

Nous avons été témoins d'autres faits, nous les murs, toujours silencieux, mais, nous avons le temps d'enregistrer.

Tous les jours, à l'exception du dimanche, bon an mal an, un jeune homme de 26 ans, vivant sous notre toit, du nom de Gaspard, partait en « Ford 4 » l'été et en « berline » l'hiver pour livrer « la malle ». Il avait succédé à son beau-frère, Léopold Henri qui lui, succédait à Omer Vézina. Le trajet s'étirait le long de la Rivière Sud, empruntait la route 18 puis la montée et enfin le Ruisseau-des-Anges et la côte Saint-Philippe jusqu'à Mascouche. Les habitants du Rang Saint-Charles, à cause des côtes difficiles, étaient privés de courrier pendant la froide saison. Les gens allaient chercher au village leurs lettres et colis. Ce n'est que vers 1950 que ce rang obtient des chemins praticables l'hiver.

Le long de ce trajet, il y avait connivence entre l'homme de « la malle » et le boulanger. Celui-ci donnait des pains au transporteur et en échange il apportait le courrier à ses clients. Ce manège se faisait sous la « bénédiction » du gouvernement.

Pendant 16 ans, Gaspard a accompli son travail sans broncher. Téléphore Tourangeau lui succéda, puis c'est Albert Beaudry et enfin Albert Desbiens qui fait le travail pendant 16 ans. Cet homme jovial, que l'on surnommait « Sabardasse » a distribué le courrier et sa bonne humeur pendant 16 ans. A succédé à M. Desbiens, Denise Marchand, 5 ans et aujourd'hui c'est M. Raymond Gibouleau qui accomplit le long trajet.

Le courrier était transporté du train de l'Épiphanie à Saint-Roch en voiture à cheval, et un peu plus tard, au moyen d'une automobile.

Le premier qui a accompli cette tâche fut Clovis Perreault, suivi d'Oliva Beauchamp et d'Adrien Marchand.

De l'autre côté de la rivière, le courrier était livré par « Surette » de son vrai nom Joseph Lafortune ; il couvrait la Rivière Nord, le Ruisseau Saint-Jean et Saint-Régis. Albert Crépeau et Raoul Masson lui ont succédé. Viennent ensuite Léo Brais, Éva Courtemanche et l'abbé Trudel.

Enfin, nous les vieux murs de cette maison ancestrale, nous sommes encore en place, après deux cents ans ; les générations se succèdent et nous sommes toujours prêts à livrer nos souvenirs à celle qui grandit.

Déjà quatre générations ont vécu dans nos murs ! Urbain, Anastase, Gaspard, et enfin Jean-Guy, professeur en adaptation scolaire. Ses deux enfants, Anne-Sophie et Catherine feront peut-être partie de la cinquième génération à occuper la maison paternelle ?

Gaétane, sœur de Jean-Guy, a épousé Jean-Claude Lavallée et ont eu deux enfants : Johanne et Jocelyn. Ces deux enfants peuvent constituer, eux aussi la 5^e génération qui habiterait nos murs !...

En attendant, Johanne travaille en physiothérapie, et, Jocelyn est employé chez Lucien Clément Enrg.

Les Arts à Saint-Roch-de-l'Achigan

Tout au long de nos recherches historiques, il nous a été donné de constater que la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan possédait un actif artistique riche et diversifié : littérature, arts plastiques et musique.

Les Rocher, D'Orsonnens, Mercier, Courteau, sans oublier les curés Raizenne, Pépin, Poitras et bien d'autres, ont conjugué leurs efforts pour favoriser et développer la connaissance dans tous les domaines, à tel point, qu'un historien de 1867 n'a pu taire son admiration pour l'élan prodigieux de cette paroisse dans le développement des possibilités intellectuelles.

Dès 1825, les notaires, les professeurs et les érudits se font valoir au sein de cette paroisse. Il nous est impossible de citer tous les journalistes à la pige qui ont publié quantité d'écrits ou d'anecdotes dans tous les journaux locaux. Mentionnons toutefois Mlle Marguerite Trudel et Marie-Louise Dagenais, à qui l'on recourait pour composer tout écrit lors d'une célébration dans la paroisse. Aujourd'hui, Saint-Roch offre les mêmes possibilités.

Évariste Leblanc, prêtre — Notre curé a publié, en 1985 à Saint-Roch, un volume intitulé : « Pauvre et petit devant Dieu ». Il contient des réflexions, des méditations et des prières. Ce volume est une source inépuisable, pour celui qui veut enrichir sa vie spirituelle et la maintenir en alerte. Depuis qu'il est curé à Saint-Roch, l'abbé Evariste Leblanc alimente seul, et cela toutes les semaines, le « Feuillet paroissial » ; ses articles sont variés et à point. De plus il a une facette de poète, ayant composé pour le bicentenaire « L'hymne au Passé » et le « Chant du Bicentenaire ». Et nous avons découvert un troisième talent ! Il est peintre à ses heures. Deux de ses frères s'adonnent à la peinture à l'huile et dans ses loisirs il peint des paysages. Il possède une vingtaine de tableaux qu'il se plaît à donner en cadeau.

Les musiciens ne se sont pas laissé damer le pion !

Le curé Raizenne, en 1805, fait venir un nommé Bouchard, de la Baie-des-Chaleurs, pour former une chorale à Saint-Roch. Pendant longtemps on a entendu les Marien, les Civalier, les Lauriot etc., remplir l'église de leurs voix sonores et mélodieuses. Un siècle plus tard nous assistons au même phénomène : le Dr Wilfrid Locat forme une chorale de chant grégorien ; cette fois ce sont les Duval, les Laurier Saint-André, les Villemaire, les Mercier, les Allard, les Marien et autres qui ont enrichi de leur voix les offices religieux.

Nous devons ajouter à cette lignée célèbre, Luc Locat, directeur de la chorale et tous les musiciens instrumentistes qui se sont dépensés à maintes reprises lors de soirées paroissiales : Laurier Saint-André, accordéoniste, la famille Edmond Bélanger que l'on surnommait « l'orchestre Bélanger » et Clément Thuot, violoniste ; Gilles Ricard, guitariste et Claude Henri. Ces derniers ont joué dans toutes les soirées paroissiales, réceptions, soirées folkloriques et danses.

À la suite de toutes les organistes mentionnées ailleurs en certaines occasions, ajoutons deux autres personnes qui touchent l'orgue régulièrement.

Céline Saint-André — Née à Saint-Roch en 1960, fille de Laurier Saint-André et de Rita Dumont, décédée, elle entreprend ses études musicales à Saint-Roch en 1968, et les poursuit à l'Épiphanie avec les

Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie jusqu'en 1977, où elle obtient son Lauréat II. Son père est un excellent accordéoniste.

De 1971 à 1976, elle participe au Festival-Concours des Jeunesses musicales de Joliette où elle obtint de brillants succès. C'est également à cette époque, qu'elle bénéficie de deux stages d'été de deux semaines chacun, en cours intensifs, au camp musical de Lanaudière à Saint-Côme.

À l'automne 1977, Céline entre au Cégep de Joliette où elle opte pour le cours d'infirmière. Pendant ces années, il lui arrivait de toucher l'orgue à la messe dominicale à Saint-Roch en alternance avec France Lafortune. En 1981 elle reprend ses études musicales à l'Université de Montréal et obtint en 1985, son baccalauréat en musique.

Mariée à Michel Beaucage, elle partage son temps entre l'enseignement du piano et le travail d'infirmière à temps partiel. Affiliée à l'école Vincent d'Indy, elle conduit ses élèves à l'obtention de « Lauréats ». Depuis 1985, elle touche l'orgue, en alternance avec Christiane Bérard et toutes deux sont organistes officielles à Saint-Roch. Pour le bicentenaire, elle nous a fait don de deux arrangements musicaux : l'un sur l'air de l'« Hymne à la joie » de Beethoven pour l'« Hymne au Passé », composé par Evariste Leblanc, curé de Saint-Roch et l'autre sur l'air d'« Un Canadien errant » pour les paroles du « Chant du Bicentenaire » composé également par Monsieur le curé.

Son talent musical rehausse et enrichit les offices religieux, et nos jeunes profitent de son savoir et de sa technique par les cours qu'elle dispense régulièrement.

Christiane Bérard — Née à Saint-Barthélemy en 1950 et professeur de musique pendant 17 ans, elle est venue à Saint-Roch enseigner cette discipline dès l'ouverture de la polyvalente en septembre 1972. Mariée à André Lafortune en 1978, elle a deux enfants : Jean-Philippe et Isabelle.

Dès l'âge de 6 ans elle commence à prendre des leçons de piano ; sa mère musicienne l'encourage à persévérer dans ce domaine. Tout au long

de ses études élémentaires et secondaires elle poursuit des cours de piano et obtient de l'école Vincent d'Indy un baccalauréat en musicologie.

Étudiante, elle prit part au Festival-Concours de Lanaudière et obtint une bourse pour sa brillante exécution.

Son cheminement musical, l'amène à toucher à toutes les techniques des instruments à vent : flûte traversière, clarinette etc. Organiste officielle à Saint-Roch depuis 1985, elle partage le service à l'orgue avec Céline Saint-André aux messes dominicales. La même année, elle effectue une tournée en France avec la chorale des « Chanteurs de la Place Bourget » dont elle fait partie.

Au Festival d'été de Lanaudière, avec les mêmes Chanteurs, elle participe aux représentations de Fabienne Thibault, Gilles Vigneault et Jean-Pierre Ferland. Le 23 mai, l'année du bicentenaire de Saint-Roch, Les Chanteurs de la Place Bourget viendront donner un Concert auquel elle sera fière de participer.

Serge Locat — Serge, à n'en pas douter, résume toute la lignée des Dufaut et des Locat et joue sur toutes les cordes. Il est très difficile d'énumérer toutes les activités réellement diversifiées en musique. Nous avons donc demandé l'aide de Chantal, sa sœur, qui énumère pour nous les domaines dans lesquels Serge contribue au monde professionnel de la musique.

[...] Technicien de son, il coopère aux réparations et ajustements des instruments de musique. Il s'occupe d'arrangements musicaux, mais son rôle premier restera son apport musical en tant que pianiste, claviériste et compositeur. Il travaille avec « Nécessité » pendant un an, fait partie de « Harmonium » quatre ans dans le rôle d'accompagnateur et compositeur. Il possède un mélotron. Donald Lautrec l'invite à l'enregistrement de son disque. Il accompagne Catherine Lara, quatre mois en tournée au Québec, en Ontario et en Europe. Il joue avec « Barde », huit mois ; accompagne Louise Forestier au Québec, en Ontario et en France. Il fait une tournée avec Richard Séguin, un an ; dix-huit mois avec Raoul Duguay et a fait, une fois, deux ans et une seconde fois, trois ans et demi la Place des Arts

avec Yvons Deschamps, et en tournée : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Alberta.

Il participe à l'enregistrement de disques : April Wine, Lefrançois, Normandeau, Forestier, Séguin, Deschamps, Harmonium, et autres... Il compose et enregistre à titre d'ingénieur, pour la musique de films : « Jeu de cartes », cinq films sur l'Arctique, « Le Cap espoir », six films : « Attikamek », son album solo : « Transfert Serge Locat ». Concerts solo dans les églises. Enfin, une chronique de musique journalistique le considère comme le meilleur claviériste progressif du Québec.

Les arts plastiques ont tenu une place d'honneur dans Saint-Roch. Les talents fourmillent, à notre époque, dans la paroisse.

Nos artistes se sont distingués par la peinture, la sculpture, ou dans l'artisanat. Un aveugle a même fabriqué des chaises que beaucoup de voyants ne réussiraient pas à produire ! La paroisse de Saint-Roch est riche en potentiel en ce qui regarde les arts sous tous ses angles !

Diane Carignan — Née Diane Brouillette elle quitte Montréal pour s'établir à Saint-Roch en 1976 ; mariée, 2 enfants : Eric et Julie. Elle adore son emploi de secrétaire médicale à la Clinique de Saint-Roch.

Du côté maternel Diane a un oncle artiste peintre, diplômée de l'école des Beaux-Arts, et possédant sa propre école ; à n'en pas douter, elle a hérité des talents de son oncle qui à l'occasion lui révèle ses petits secrets en peinture.

En 1972 c'est le départ... ses goûts, ses dispositions et son talent font surface. Elle se met à peindre, d'abord des fleurs puis des paysages. Libérée en partie des tâches maternelles, les enfants ayant grandi et se débrouillant plus facilement, Diane consacre ses loisirs à la peinture.

Elle a exposé à quelques reprises dans les salles paroissiales à Montréal et bien sûr, au sous-sol de l'église à Saint-Roch. Elle a vendu quelques-unes de ses œuvres.

Irène Chartrand — Née à Saint-Roch l'année du cent cinquantième anniversaire de l'érection de l'église, Irène Robitaille est mariée à Mario Chartrand et a deux enfants : Maxime et Audrey.

Tenant de son père son indéniable talent, aucun cours n'est venu transformer ses aptitudes naturelles. Hérité oblige...

Dès le secondaire, Irène se rendit compte de son goût et de sa facilité à dessiner. Plus tard, elle se risque à faire quelques paysages, mais non satisfaite, elle relègue dans un placard l'ensemble de peinture à l'huile offert par son mari.

Puis, vers l'âge de 25 ans, dans un moment de loisir, elle est saisie par l'expression d'un visage d'enfant... se mettant aussitôt à l'œuvre elle tente de représenter ses traits. Le résultat lui plaît et c'est le déclenchement... elle venait de trouver sa voie. Elle travaille sérieusement dans l'art du portrait, et chaque œuvre est de plus en plus réaliste.

Il y a déjà huit ans qu'elle peint sur commande, participe à plusieurs expositions et sa renommée grandit de plus en plus. Chaque portrait est pour elle un nouveau défi à relever : anniversaire de naissance, de mariage, graduation, nomination, etc. sont autant d'occasions qui lui permettent de faire ses preuves.

Elle a peint plusieurs artistes de la télévision, des présidents de compagnies et des maires de plusieurs municipalités du Québec. Les journaux locaux et les revues proclament son talent et la classe comme une des meilleures portraitistes de la Province ; lorsque la revue « Le Lundi » lui consacre un article, les clients de tous les coins de la Province accourent passer « leur commande ». Elle fait honneur à Saint-Roch en participant à une émission télévisée du réseau de Radio-Canada en 1986.

Suzanne Lachance — Née à Montréal, elle arrive très jeune à l'Assomption où elle fait ses études primaires et secondaires chez les Dames de la Congrégation.

Elle épouse René Duval de Saint-Roch et vient s'y installer. Ses souvenirs les plus profonds semblent être liés à un goût prononcé et une facilité pour le dessin.

À 10 ans, elle dessinait des modèles de modes et des poupées de carton. Poursuivant des cours aux Arts Appliqués à Montréal, pendant 3 ans, elle touche à plusieurs techniques et principalement au design du

meuble. Le mariage oriente sa vie vers ses deux enfants, une fille et un garçon.

Dans ses loisirs elle fait de la caricature, de l'aquarelle, du fusain, de la plume et de la gouache.

Mais la peinture à l'huile l'amène vers des paysages imaginaires et féeriques. Elle écrit un livre d'enfants, qu'elle illustre elle-même.

Suzanne a participé à une dizaine d'expositions ; elle a touché aux émaux sur cuivre, au cuir ciselé (bourses, porte-monnaie, etc.) et à l'encadrement.

Elle a créé chez-elle un atelier qui regroupe des peintres trop heureux d'échanger techniques et savoir.

Yvan Lamarche — Barbier-Coiffeur, Yvan se souvient que jeune élève, il décorait de dessins les tableaux de l'école pour la période des Fêtes.

Il arrivait à son institutrice, Mlle Jacqueline Majeau, de lui suggérer un motif à dessiner ; sa facilité d'exécution de ces modèles déclenche son engouement pour la peinture. La mer reste son sujet de prédilection. Après quelques cours chez Monsieur Lemelin de l'Épiphanie et plus tard chez un autre professeur de Mascouche qui se déplaçait à Saint-Roch, il met en pratique pour la joie de l'œil les techniques assimilées.

Il a exposé à Saint-Roch et à l'Épiphanie.

Françoise Lescarbeault — Née à Saint-Roch, Françoise Henri-Lescarbeault fait de la peinture à l'huile depuis une quinzaine d'années. Elle a touché aux techniques de l'acrylique, du fusain et de l'aquarelle. Inscrite à des cours donnés par Mme Marcelle Tremblay, elle se rend compte de son goût prononcé et de sa facilité pour le portrait : vieillards, enfants, figures, mains et animaux prennent vie sous son pinceau.

Un peu plus tard, elle s'inscrit à des cours donnés par Monsieur Lemelin, étudie le paysage et participe à plusieurs expositions. Elle consacre dorénavant ses loisirs à la peinture.

Danielle Payette — Née à Saint-Roch en 1956, mariée à Sylvain Lesage, Danielle a deux enfants. Autodidacte de la calligraphie, elle a découvert ce talent à l'âge de 18 ans. Ayant préparé un message à l'occasion des noces d'argent de ses parents, Danielle veut faire écrire sur parchemin son texte par Marguerite Trudel, ex-institutrice réputée dans tous les domaines des arts. Cette institutrice, fine pédagogue il va sans dire, persuade Danielle qu'elle a tous les talents et surtout la capacité de faire elle-même ce travail délicat... C'est la clé de son succès ! Satisfaite de son premier travail, elle pousse plus loin sa curiosité et les nombreux services qu'elle a rendus à la population de Saint-Roch la confirment dans la maîtrise de cette rare technique. Une clientèle se forme petit à petit et la tient fort occupée.

Nous comptons parmi ses réalisations les enluminures des livres d'Or de la Caisse, de la Municipalité et plusieurs livres de professionnels.

Actuellement, elle compose et écrit pour toutes sortes d'occasions : naissances, mariages, anniversaires et réceptions. Elle prend également des cours de diction et met en branle un nouveau service : le Service de Ballons ». Au grand plaisir des invités réunis, une personne déclame solennellement l'adresse ou compliment écrit sur un parchemin qu'on aura fixé à un bouquet de ballons ! Un peu comme une comédienne qui interprète un rôle très sérieux, ou comme les troubadours du Moyen Âge qui, costumés, chantaient leurs messages en s'accompagnant de la flûte ou de la guitare. C'est unique dans la région.

Jean-Marie Rivest — Marié à Pauline Allard de Saint-Roch, ils opèrent tous deux un commerce au village : lingerie, chaussures et menus articles.

Jean-Marie a toujours aimé peindre, sur des boîtes de carton, sur les murs de béton du sous-sol ou sur toutes surfaces qui s'offraient à lui.

Il tient ce talent de son père qui maniait adroitement le fusain. Pendant trois ans, il fut un élève assidu du professeur Lemelin.

Il aime peindre surtout le paysage. Il a pris part à plusieurs expositions artisanales et a vendu au-delà de 50 toiles. Son œuvre réaliste a fixé Saint-Roch au naturel !

Élyse Saint-André — Née à Saint-Roch en 1960, mariée à Yvon Renaud, elle a une fille.

Vers l'âge de 18 ans, elle assume la présidence du comité socio-culturel du Cégep de Joliette où elle est étudiante. Les arts plastiques la passionnent. Elle touche à la reliure, au dessin technique et industriel ; les lignes et les formes la captivent.

La peinture à l'huile devient pour elle la façon idéale de s'exprimer malgré son attirance pour les estampes japonaises. Elle participe à quatre ou cinq expositions dont quelques-unes sont réservées aux peintres étudiants.

Ses obligations familiales devenant moins captivantes, elle cherche l'inspiration qui déclenchera une nouvelle production de toiles. Pour l'instant, quel est son programme ? Mais d'autres cours de dessin bien sûr et en particulier orientés vers le portrait. Entre-temps sa flûte traversière lui tient compagnie...

Jacquelyne Saint-Germain — Née à Saint-Roch, fille de Roméo Saint-Germain et d'Aurore Guilbeault, Jacquelyne est mariée à Marcel Perreault. Le couple a 4 enfants : 3 filles et un garçon.

Elle fit ses études élémentaires et musicales chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, ses études secondaires, commerciales et musicales à Ottawa et enfin poursuivit des études musicales à Lachine, chez les Sœurs de Sainte-Anne.

Tout bonnement, terminant un travail de dessin durant son cours d'anglais, une religieuse suppléante lui suggéra de prendre des cours de peinture pour développer cette aptitude. Mais les circonstances l'ont amenée à un travail de comptabilité à la manufacture de son père.

Beaucoup plus tard, une fois mariée, et les enfants prenant leur envol, elle se sent attirée vers ses « anciennes amours » et s'inscrit chez le professeur Lemelin. Sa peinture est d'un réalisme surprenant.

Bientôt, elle se dirige vers l'étude du portrait avec le professeur Rachel Marsolais. Elle cherche à découvrir le beau, le vrai et le grandiose. Ses toiles sont vendues même en Europe.

Elle a touché à la pyrogravure, à la poterie, au macramé, à la broderie, à la couture et au tricot de fantaisie. Elle continue à crayonner et produit des cahiers d'esquisses variées.

Marguerite Trudel — Née à Saint-Roch, Marguerite fut institutrice toute sa vie aux écoles du village, et assistante-directrice avant de prendre sa retraite. Pendant sa carrière, elle a reçu à maintes reprises des primes d'enseignement de la part des inspecteurs d'écoles, preuve de son dévouement et de sa persévérance. Elle fut également l'instigatrice de tous les peintres de Saint-Roch. Excellente artiste, elle multipliait ses œuvres : peintures, coulisses et décors de théâtre, décorations de tableaux et participation artistique à toutes occasions importantes.

En 1953, lors des fêtes du 150^e anniversaire de l'église, elle a contribué par ses illustrations à enjoliver l'Album Souvenir ; les tableaux qu'elle a fournis font foi de son talent. Lors du Centenaire du Couvent en 1957, elle s'est encore signalée.

Tous les artistes de Saint-Roch lui doivent un sincère merci pour l'appui qu'elle leur a toujours si gentiment offert.

Jacques Poirier — Né à Drummondville en 1942, Jacques a épousé Danielle Lamarche, en 1967 et le couple a maintenant deux enfants : Annie, et Stéphane.



Le peintre Jacques Poirier travaillant à une nouvelle esquisse.

Mme Poirier, mère de Jacques est musicienne et professeur de piano ; le père de Jacques révèle des talents cachés en dessin et en



Une des nombreuses illustrations de son talent.

littérature : il racontait des histoires à ses enfants en les illustrant de personnages et d'objets de tous genres. Pionnier de Bandes dessinées peut-être ? Jacques, tout jeune étudiant, se plaisait à dessiner tout ce qu'il voyait. Élevé dans une famille où l'on attachait une si grande importance aux arts, et ses deux sœurs étant professeures dans le même domaine, il n'est pas étonnant de retrouver chez ce peintre un dynamisme communicatif et une personnalité rayonnante.

Étudiant à l'Université de Sherbrooke, il fonde avec quelques compagnons un Studio d'Art où l'on pouvait faire de la peinture, de la céramique, de la poterie, etc. La photographie prendra également pendant plusieurs années, une place importante dans sa vie. Il travaillera d'ailleurs, en dilettante, pour des photographes professionnels.

Méthodique, il oriente et organise ses activités entre sa famille, son enseignement et la peinture. Dynamique, créateur, il mêle l'art à toutes les formes d'activités.

Il expose dans nombre de galeries débordant le cadre de la province : Ottawa, Victoria, Vancouver, Calgary. Jacques Poirier est membre de l'Institut des Arts Figuratifs, à l'instar d'autres peintres comme Jean-Paul Lemieux, Francesco Iacourto, Paul Tex Lecor, etc.

Je ne puis m'empêcher de citer l'opinion d'un connaisseur, Jean Michel Monin, qui publie régulièrement dans des revues d'Art et assiste à de nombreux vernissages.

« [...] Pour ce jeune peintre, le dessin et la peinture constituent des moyens privilégiés d'expression et de création. Grand technicien de la couleur, il maîtrise les nuances les plus subtiles. Son coup de pinceau est généreux, large et franc. Peintre figuratif, il est avant tout paysagiste. Il aime parcourir la nature sa source d'inspiration, voir jaillir la lumière au détour d'un chemin ou à travers les arbres aux ombres profilées. Sa vision très personnelle de ce spectacle fascinant, il la transpose dans des tableaux lumineux, aux éléments simplifiés et aux espaces envoûtants, reflets de la fantaisie du peintre et de l'atmosphère enchanteur de nos paysages canadiens.

Perfectionniste de tout instant, artiste sensible et chaleureux, Jacques Poirier présente aux amateurs des compositions équilibrées et originales desquelles se dégagent des sujets naturels et bien aérés, résultats d'un travail attentif et soutenu.

Ses œuvres exposées dans plusieurs galeries à travers le Canada, sont grandement appréciées des collectionneurs. »

Roland Dinel — Né à Montréal, Roland vient s'installer à Saint-Roch, en 1966, souche des Dinel qui existe depuis 1802...

Étudiant aux Beaux-Arts et à l'École du Meuble, il a touché à toutes les techniques de l'art selon le programme de ces Institutions. Sa majeure préoccupation est la sculpture mais il a développé aussi la Gravure.

Membre de la Société des Sculpteurs du Canada, il a formé l'Association des Sculpteurs du Québec ; il est chargé de cours au département des Arts plastiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières, depuis octobre 1978.

En 1947, on le retrouve au sein du groupe de La Place Des Arts, atelier groupant différentes disciplines, où l'on peut y rencontrer Léo Ayotte, Robert Roussil, Armand Vaillancourt, Mario Merola, etc. Le Groupe exposait à la Place des Arts et à la librairie Tranquille.

Roland Dinel a réalisé plus d'une vingtaine d'expositions « Solo » : Salon du Livre 1957 ; Auberge du Cheval Blanc, au Lac Guindon ; Collège de Joliette 70 ; 12 Galeries dans la Province ; Centre d'Art de Montréal ; Musée de Joliette : 25 ans de Sculpture.

Des musées tels que le Musée d'Art Contemporain, le Musée de Prague (Tchécoslovaquie), le Musée d'Augusta (Maine, USA) et le Musée de Joliette possèdent des œuvres signées Dinel et pas moins de soixante-quinze collectionneurs particuliers ont fait de même.

Innombrables sont les articles de revues, journaux et toutes autres publications sur l'Oeuvre de Dinel : Le Devoir, la Presse, The Montrealer, The Gazette, The Star, Bundy Art Gallery, Catalogue Mostra Internazionale di Scultura all'apperto, Italie ; Gazette di Parma, Milan ; IIIe Symposium International de Sculpture, Prague, Tchécoslovaquie ; Questioni d'Arte, Milan, Italie ; Catalogue Panorama de la Sculpture québécoise : Montréal, Québec, Paris.

Pendant 25 ans de sculpture, ses réalisations ne se comptent plus. Sculpture murale aux Laboratoires Robins ; Boursier pour la IIIe Exposition Internationale de Sculpture à Paris ; Symposium International de Sculpture à Horice, V. Podkrkonosi, Tchécoslovaquie ; Sculpture Monumentale à la Polyvalente de Saint-Roch-de-l'Achigan, etc. Conférencier et chargé de Cours au White Mountain Center of Arts, Jefferson, New-Hampshire ; Dinel ne manque jamais de figurer aux expositions de groupe, où qu'elles soient. La liste serait interminable, mais citons-en quelques-unes : Concours de la province de Québec ; Square des Arts ; Salon du Printemps ; Saint-Jérôme ; Centre

Immaculée-Conception ; Palais des Gouverneurs, Sorel ; Université de Sherbrooke ; de Bishop ; de Lennoxville ; Nombre incalculable de Galeries ; Musée Rodin, Paris ; Jardin Botanique ; Bundy Art Gallery, Vermont ; Saint-Jean sur Richelieu ; Stratford, Ontario ; Centennial Sculpture Project, Saint-John, Terre-Neuve ; Fondazione Pagani, Milan ; Allright-Knox Gallery, E-U. ; Terre des Hommes et Expo 67, Montréal, et enfin, dans plusieurs Musées du Québec où l'on peut admirer ses œuvres.

Quelle production incroyable ! Âgé de 70 ans, il semble être dans la fleur de l'âge. Il travaille tous les jours dans son atelier de Saint-Roch, et il produit actuellement des « Gravures sur Bois » exclusives, d'une personnalité et d'une richesse incomparables. Les murs de sa demeure sont tapissés de ses œuvres, le plancher offre des pièces originales d'un thème tout particulier. En dépit de tous ces travaux de réputation internationale, quelle simplicité chez ce couple Dinel !

Josée Desautels — Née à Montréal, fille de Robert Desautels et de Carmen Marien, native de Saint-Roch, sa famille s'établit chez-nous en 1973.

Après des études élémentaire et secondaire à Saint-Roch, elle poursuit à Montréal ses études collégiales option design. Elle dessine depuis toujours. Son oncle, Guy Desautels et sa tante, Armande Marien, religieuse, ont fait tous deux de la peinture. Le premier est dessinateur industriel à Montréal et la deuxième, missionnaire à Haïti, est professeur et peintre à ses heures. Josée peut donc profiter d'une double hérédité.

Ayant suivi trois mois de cours du professeur Lemelin à l'école Notre-Dame à Saint-Roch, elle a continué à dessiner et à peindre : croquis au fusain et peintures à l'huile. Lors d'un vernissage des élèves de monsieur Lemelin, Josée a exposé au Centre Administratif de Saint-Roch. Encore jeune, elle a à son actif une vingtaine de peintures et esquisses au fusain qu'elle donne à sa parenté et à ses amis.

Suzanne Thuot — Née à Saint-Roch, en 1935, Suzanne Desrochers épouse en 1955 Clément Thuot et le couple a eu quatre enfants : Normand, Sylvain, Maryse et Stéphane.

Mme Thuot a été professeur de « macramé » pendant plus de sept ans. Une visite à l'Expo 67 déclenche le goût de l'artisanat chez Madame Thuot. Certains pays, hors de l'Amérique, affichaient des travaux de macramé remarquables ; piquée de curiosité, elle poursuit des recherches dans ce domaine. C'est vers les années 70 que l'on voit apparaître sur le marché canadien des documents de langue française, expliquant cette technique. Elle se procure ces documents dès leur parution. Membre de l'AFEAS, elle établit des contacts avec d'autres cercles de la province et apprend que des religieuses avaient déjà enseigné cet art dans le cadre des cours d'enseignement ménager. Preuves à l'appui, on décèle dans les vêtements sacerdotaux, en l'occurrence les ceinturons des évêques et des prêtres, des franges de macramé.

Autodidacte, elle se consacre à l'art des « nœuds » et à l'aide de manuels, perfectionne son art. Bientôt elle enseigne aux adultes, aux personnes de l'âge d'Or et aux étudiants.

Elle a exposé ses ouvrages à la salle paroissiale de Saint-Roch à maintes reprises. C'est grâce à Suzanne Thuot si le macramé a pris de l'essor chez-nous.

Jacqueline Poitras Marien — Née à l'Épiphanie, Jacqueline a épousé Claude Marien en 1967. Le couple a un garçon : David.

Au début des études élémentaires, Jacqueline taillait des étoffes pour confectionner des jupes, robes et autres. Elle cousait ses propres vêtements. Sa mère et ses tantes étaient toutes couturières. Rien d'étonnant que ce talent précoce se soit révélé chez Jacqueline !

Ce goût des formes et des couleurs l'a amenée à la peinture. Le réel départ fut la rencontre du professeur Lemelin de l'Épiphanie. Elle s'inscrivit à ses cours pendant deux ans. Elle s'adonne à la peinture quatre ou cinq ans après son mariage et participe à plusieurs vernissages à l'hôtel de ville de l'Épiphanie ainsi qu'à plusieurs expositions d'œuvres d'art au sous-sol de l'église de Saint-Roch.

Elle a peint sur commande et maintenant le seul plaisir de donner de ses œuvres à ses proches et à ses amis lui suffit !

La décoration est pour elle un défi!... Elle a conçu les pièces décoratives pour la célébration du 50^e anniversaire de la Caisse Populaire de Saint-Roch ; elle est responsable du Comité de décoration de la Fabrique pour les offices religieux et également du programme de décoration pour les Fêtes du Bicentenaire.

Benoît Beaucage — Né à Saint-Roch, le 30 juillet 1960, ses racines remontent avant 1832, année de l'érection canonique de la paroisse, où Mgr Panet de Québec mentionne dans son décret le nom de Louis Beaucage, ancêtre de Benoit.

Ses études primaires terminées à Saint-Roch, il poursuit son secondaire au collège de l'Assomption. Il s'oriente dans l'assurance comme son père, et devient courtier aux « Assurances Beaucage Inc. ».

Vers l'âge de 11 ans, il aurait débuté dans la photographie avec un appareil des plus simples et conserve jalousement ses premiers essais. Autodidacte, il a cependant cherché à approfondir ses connaissances dans ce domaine par deux sessions à l'Université de Montréal : « Prises de vues et Découpage » et « Cours d'encadrement spécialisé, Montage et Laminage ».

Dès 1977, il travaille dans la chambre noire, seul d'abord, puis, un peu plus tard avec un ami : Pierre Dinel, cinéaste professionnel. Hanté par les images et les scènes croquées sur le vif, il a pris, depuis 1977, plusieurs milliers de photos... « Ce qui est intéressant dans la photo, c'est le moment que l'on peut saisir sur le vif et ainsi conserver ce souvenir toute une vie!... Si chacun comprenait l'essence de la photo, il n'hésiterait jamais à se laisser photographier [...] » nous dit-il. Il est abonné à quantité de revues traitant du sujet. Son travail, sa carrière, enfin, son moyen de subsistance matérielle le force à diminuer ses activités sur la pellicule, mais il reste profondément attiré vers cet art avec l'idée déterminée de s'y lancer à fond de train dès que ses loisirs le lui permettront.

Pierre Dinel — Né à Montréal en 1952, il arrive à Saint-Roch en 1967, année de l'Expo. Fils de Roland Dinel, sculpteur de renommée internationale, Pierre ne revient pas à Saint-Roch par hasard avec son père.

Les Dinel (Dinelle) se retrouvent dès 1802 à Saint-Roch, un an avant la construction de la première église. Vers 1850, plusieurs familles Dinel demeurent à Saint-Roch dans le rang Rivière Nord, vers l'Épiphanie. Armand Dinel, grand oncle de Pierre a toujours résidé à Saint-Roch.

Pierre fit ses études primaires à Montréal et ses études secondaires à Joliette. Vers 15 ans, il fut si profondément impressionné par un film, qu'il prit la décision de devenir cinéaste !

À la fin de ses études régulières, il s'inscrit à l'école INCAS en Belgique.

Un malheureux accident retint Pierre à l'hôpital pendant un an ; il ne se décourage pas, et aussitôt sur pied, tourne en 1976, son premier film avec la collaboration d'un ami à l'INCAS, Pierre Yvon. Le thème est Pierre Bourgault, sculpteur de Mont-Joli. D'autres films suivent : pour l'Industrie du Cinéma de Québec, en 1978, il tourne « Le Temps des Érables », « Orikaikan » ; six autres films en 1980. « Les 6 Saisons Attikamek » dont Serge Locat fit la musique de présentation.

En 1983, il fait la version anglaise de « 6 Saisons », en 1984 il tourne, dans l'Arctique pour le compte du cinéaste : J.-L. Frund, « Connaissance du Milieu ».

Et depuis ce temps, Pierre est réalisateur d'émissions éducatives à Radio-Québec.

En dépit de tout ce travail, de ses courses et de tous ses déplacements, Pierre a trouvé le temps de faire de la photographie professionnelle pour subvenir à ses dépenses. Entre autres, il a produit « Un monde Merveilleux », aux Éditions de l'Homme, sorte de fascicule éducatif rempli de photos et compositions d'un goût excellent, d'une finesse remarquable et d'une présentation sans pareille.

Les arts à Saint-Roch ont fleuri dans maints domaines. Il n'y a pas de facette qui n'ait été touchée.

Le théâtre a eu son heure de gloire et ses effets bénéfiques.

À l'occasion de l'Expo 67, à Montréal, événement unique au Canada, des prouesses de génie ont fait connaître Montréal au monde

entier : bâtir une île dans le fleuve Saint-Laurent, ériger une quarantaine de Pavillons d'autant de pays et de provinces, réunir pendant six mois en un même lieu plus de 60 millions de visiteurs et laisser ses empreintes et ses possibilités, 20 ans après son passage, voilà du « grandiose ».

Saint-Roch-de-l'Achigan à cette période a fait des prouesses !... C'était la Révolution tranquille, l'Expo 67 avec son thème « Terre des Hommes », une jeunesse fougueuse, bourrée de talents, désireuse de « changer le monde », cherchant les défis, forme une troupe de théâtre sous la direction du vicaire Georges Riopel et Réjean Majeau par la suite, et décide de présenter une pièce de théâtre, bien de circonstance : « Le Petit Prince » de Saint-Exupéry.

Cette troupe issue de la JOC, comprenait entre autres : Ghislaine Allard, Bernard Tremblay, Réjean Mercier, Carmelle Lamarche, Michel Locat, Gilles Locat, Luc Locat, Pierre Beauchamp, Yvan Brien, Réjean Gagnon, Robert Mercier, René Duval, Gaston Duval, David Vanden Abeele et Noëlla Dufort.



Réjean Mercier l'Aviateur et Ghislaine Allard, le Petit Prince.



La planète du Petit Prince : Ghislaine Allard et la fleur (Noëlla Dufort).

Cette équipe de quinze personnes réunissait des jeunes de 18-20 ans, diversifiée en talents mais unifiée en puissance, et en énergie... Organisateur, metteur en scène, acteur, décorateur, publiciste... une panoplie de talents quoi !

La troupe en « gestation » pendant neuf mois prépare ses représentations, deux heures par soir et six jours semaine et signole le « Petit Prince » sous la direction de Bernard Tremblay. Les liens du groupe se resserrent et chacun a l'impression d'être de la famille. Quand on est jeune, actif on pousse ses possibilités à l'extrême, à la limite... c'est ce qui s'est produit au sein de cette « famille » spéciale.

La troupe donne trois représentations à Montréal et joue à sept reprises à Saint-Roch ; chaque fois elle fait salle comble.

Fait particulier et inusité, après chaque représentation le dynamisme de la troupe et son désir poussé de « changer le monde » ont fait se réunir sur place les gens de l'auditoire et les membres acteurs pour discuter d'abord de la pièce, de la représentation elle-même et des changements à y apporter mais surtout, on soupesait les leçons tirées de la pièce pour orienter autrement la poussée du progrès et secouer la léthargie du



La troupe au grand complet.

monde environnant ! L'inaction de l'adulte envers l'avenir des jeunes, leur peu de loisirs, etc. Toutes ces questions demandaient réponses. Ces rencontres ne s'étaient jamais vues auparavant ! C'était unique.

On tentait d'ouvrir des horizons, d'établir la confiance chez les jeunes, de promouvoir l'engagement de la société envers les besoins urgents de la jeunesse... sans avenir !

Cette troupe si bien lancée et ayant rapporté un franc succès sur toute la ligne, a savouré ses souvenirs et a tenté un deuxième effort. Rappelons-nous, que rarement on répète un deuxième exploit !... Il n'y a pas eu d'autres représentations de cette troupe, et cela est bien malheureux.

Pour lutter contre l'inactivité, plusieurs se sont dévoués aux loisirs jusqu'en 1970-1971 et ont semé le germe du défi.

Les générations vieillissent et se succèdent ; les obligations nouvelles mènent vers d'autres avenues et se diversifient. Chaque personne de la troupe a suivi son orientation particulière et aujourd'hui nous en retraçons quelques-uns dans des postes clés de Saint-Roch où ils continuent à bâtir...

Félicitations à cette troupe vivante qui a procuré des heures de détente et de plaisir et a écrit une belle page de l'histoire de Saint-Roch !

Hommage aux citoyens

Parmi ces gens que l'on rencontre au dépanneur Chayer, au bureau de poste, à la clinique ou sur le parvis de l'église, nous retrouvons les racines profondes de notre petite histoire.

Ces personnes, qui souvent dans l'anonymat ont œuvré au progrès de leur communauté, doivent être célébrées comme il se doit.

Le Régiment de Carignan — « Thomas-Emmanuel-Pierre de Savoie, prince de Carignan leva en France un régiment dont il porta son nom, et avait eu pour noyau la Cie des Gardes de ce Prince célèbre. »

Ce régiment s'est couvert de gloire contre les Turcs vers 1650. Après plusieurs faits d'armes dont la paix obtenue dans la région des Pyrénées en 1659, le Prince de Carignan fit cadeau de son régiment au grand Louis XIV qui l'assigna dans l'armée régulière. Au mois de mai 1665, dans le but d'assurer la paix et la tranquillité à la colonie naissant de la Nouvelle-France, toujours exposée à périr et menacée par les Iroquois, le monarque décida d'y envoyer un bon corps de troupes. Les 1200 soldats du régiment de Carignan s'embarquèrent à La Rochelle en 1665 à destination du Canada.

Nous n'entrerons pas dans toutes les péripéties du voyage, disons tout simplement que le régiment de Carignan était formé de 16 compagnies ; dont celles de Levilliers, Chambellé, d'Orléans, du Poitou, de Broglie, etc. Ces braves militaires ont pacifié les Iroquois et ont rétabli l'ordre, la paix et la tranquillité. Deux ans après son arrivée, le régiment est rappelé en France. Environ 400 soldats et 30 officiers choisissent de demeurer au Canada, se fixant dans la colonie qui avait été leur champ de bataille.

À l'époque, tout bon Français s'enorgueillit et avec raison, de pouvoir retrouver un « croisé » dans son ascendance. Reconquérir sur les Barbares le pays du Christ, voilà une mission des plus glorieuses. Mais s'enrôler pour permettre, dans un pays immense et nouveau, l'établissement d'un peuple chrétien, quitter pour cela sa famille et sa patrie, voilà, il me semble une « croisade » aussi noble que la première. Ce fut la mission des soldats de Carignan, du moins pour 430 d'entre eux.

Le roi attribua des seigneuries aux officiers capables de les coloniser. Pour ce faire, il accorda aux sergents une allocation de 150 livres et offrit 100 livres aux soldats. Officiers et soldats de Carignan s'établirent donc sur les bords du Saint-Laurent, théâtre de leurs exploits.

Les seigneuries de Saint-Ours, Contrecoeur, Verchères, Chambly, Boucherville, Sorel et Lavaltrie eurent pour premiers seigneurs des officiers de ce régiment et pour premiers colons les soldats du même régiment groupés autour de leur chef respectif.

C'est donc à ces valeureux soldats que nous devons notre sens du devoir et le respect à la Patrie.

Charité de nos curés — Dans un memorandum rigoureusement tenu de semaine en semaine nous décelons des montants d'argent fournis à des élèves de Saint-Roch pour leur éducation dans des couvents ou collèges.

En 1912 — Remis à Germaine, pour instruction, etc.

30.15
483.40
713.40

En 1913 — Remis à Louis Philippe pour collège.

187.15
819.90
126.00
193.00

jusqu'en 1919.

Reportons ces sommes d'argent en 1986. Il faudrait d'abord ajouter un « zéro » à chacun de ces montants et nous aurions un point d'appui pour établir une comparaison réelle avec la valeur d'aujourd'hui. Jugeons de la charité de ces personnes à cette époque.

Nos organistes — L'organiste de l'église ne dit jamais un mot, mais, sa tâche est d'autant plus délicate et utile ! Les personnes qui se sont dévouées pour rendre les offices religieux si harmonieux sont dignes de notre reconnaissance.

Signalons d'abord M^{me} Adhémar Pilon. À partir de 1935, assidue à la tâche en dépit d'une famille nombreuse, elle occupa pendant toutes les cérémonies le banc de l'orgue et rehaussa par sa mélodie tous les offices liturgiques.

M^{lle} Irma Lafortune, organiste formée par les religieuses de Saint-Roch, a dispensé son talent musical pendant plus de 30 ans... elle monta à la console de l'orgue à l'âge de 12 ans, et la réflexion des gens fut celle-ci : « Elle est bien trop petite, les jambes n'atteindront pas le pédalier !... » mais, tout fut fait de main de maître, car elle accompagna sa première messe en mai de l'année 1899, et s'en tira merveilleusement.

M^{lle} Lafortune avait remplacé M^{me} O'Gleman, laquelle continua cependant à toucher l'orgue lors de certaines fêtes jusqu'en 1907. À cette époque, on rencontre aussi M^{lle} Marie-Anne Gendrault et plus tard

M^{me} Beaucage, qui accompagnait les offices jusqu'en 1913, où M^{lle} Lafortune reprend son service jusqu'à l'année 1935.

On peut nommer aussi M^{lle} Christine Gareault qui céda sa place alors qu'elle dit adieu au monde pour entrer au Couvent en 1899.

M^{me} Marie-Louise Laurier, sœur de M. Joseph Laurier, maître de chapelle, avait précédé M^{lle} Gareault.

Depuis le départ de M^{me} Pilon, plusieurs organistes se sont succédés au banc de l'orgue. M^{me} Lucienne Locat, son fils Michel et M^{me} Cécile Majeau ont contribué à l'harmonie de nos services religieux.

Depuis 1985, Saint-Roch peut compter sur la collaboration de Céline St-André et Christiane Bérard, qui occupent en alternance le poste d'organiste officielle.

Nos Sacristains — La tâche la plus obscure dans une église semble être celle du sacristain, mais par contre elle est indispensable pour la préparation des offices, pour l'entretien des dépendances de l'église, pour la sonnerie des cloches.

Le document n° 13 en annexe date de 1856 et montre la tâche imposante de bedeau-sacristain. Ce contrat nous révèle l'importance que les gens du temps attachaient à une telle tâche, et, quel respect ils avaient pour cette besogne.

Nous ne devons pas passer sous silence le travail obscur des religieuses qui préparaient avec soin les ornements sacerdotaux, les linges, les décorations et tout ce qui fait la beauté des cérémonies liturgiques.

Nos centenaires

M^{me} Dina Dagenais

M. Isidore Dagenais, né à Saint-Roch en 1877, mort dans la paroisse en 1958, fut maire de la municipalité de Saint-Roch en 1929 et 1930. Il appartenait à une famille de dix-sept enfants, dont il était un des derniers. Sa mère, une sage-femme, a mis au monde des centaines de

bébés sans jamais charger « un seul écu » ; ceci nous donne une idée de la charité et de l'entraide proverbiales dont nos ancêtres ont fait preuve.

Cultivateur, Isidore Dagenais habitait avec sa famille dans la petite maison attenante au magasin actuel du dépanneur Jacques Chayer, au carrefour des routes Locat, Marchand, Saint-Charles et Rivière sud, à l'extrémité du pont. Les terrains environnant ce commerce actuel composaient la terre de M. Dagenais. Marié le 9 octobre 1906 à Guilda Desautels de Saint-Vincent de Paul, il eut deux filles : Aurore et Antoinette. Malheureusement, la mort vint ravir une épouse et une mère à un mari et à deux jeunes enfants, après cinq ans de mariage seulement. M^{me} Isidore Dagenais, Guilda Desautels, n'avait que 30 ans lors de son décès en 1911. Deux ans plus tard, soit en 1913, M. Dagenais épouse Dina Marien, fille de Narcisse Marien, ex-religieuse des sœurs de la Providence, âgée de 38 ans. Une fille, Marie-Louise Dagenais est issue de ce second mariage.

Les trois filles de ces deux unions habitent encore la maison où s'est retiré Isidore Dagenais à 69 ans, maison qu'il a gardée jusqu'à son décès survenu à 81 ans en 1958. Madame veuve Isidore Dagenais (Dina



M^{me} Isidore Dagenais (Dina Marien).

Marien) vécut dans la même maison jusqu'à l'âge respectueux de 103 ans et nous a quitté pour un monde meilleur le 21 avril 1977.

Lors des 100 ans de M^{me} Dagenais, tout Saint-Roch était en fête. L'Église a célébré une messe à la maison privée de la jubilaire le 27 avril 1974 pour souligner son 100^e anniversaire et répondre à sa grande foi en l'Église. Un grand nombre de personnes étaient présentes, mentionnons : le « Petit D^r Locat » et son épouse Lucienne Roy. Il était le docteur préféré de M^{me} Dagenais. À l'occasion de son centenaire, M^{me} Dagenais déclara à l'émission « Format 60 » où elle était invitée que c'était grâce à ses filles et à son bon médecin si elle avait pu se rendre à cet âge formidable.

Plusieurs réunions joyeuses eurent lieu en son honneur. Un grand nombre de témoignages lui sont parvenus. Signalons les télégrammes de la Reine, du Premier Ministre du Canada et du Premier Ministre du Québec. Le Conseil municipal de Saint-Roch a rendu hommage à cette « Grande Dame » le dimanche 23 mai, lors de ses 102 ans. M^{gr} Grégoire, archevêque de Montréal, lui a fait parvenir une lettre dans laquelle il offrait ses prières, ses vœux et ses félicitations. Toutes les associations de Saint-Roch se sont jointes à la population pour souligner l'événement.

Son âge avancé n'était pas la seule raison qui motivait ces éloges. M^{me} Dagenais étonnait par sa vitalité, sa bonne humeur et ses « vertus ». C'était une personne foncièrement religieuse, gratifiée d'un bon caractère et charitable. Le plus bel exemple de charité est le soutien moral accordé à sa fille Marie-Louise laquelle a contribué à l'éducation et à la formation d'un prêtre noir au Ghana. Monsieur Joseph Wilfrid Apouri ordonné prêtre en 1960, est venu à quatre occasions saluer à Saint-Roch sa « Mère » comme il appelait M^{me} Dagenais.

À un âge si avancé, M^{me} Dagenais occupait sa journée par la prière, le tricot, le jeu de cartes avec ses filles et pendant la soirée regardait la télévision. Comme elle était une couche-tard, elle finissait sa journée par des chansons françaises ou anglaises. Qui chante prie deux fois !...

Elle a terminé sa vie en « chansons » car elle a été lucide jusqu'au dernier moment. Elle s'est éteinte paisiblement le 21 avril 1977. Les témoignages de sympathie à la famille ne se comptent plus.

M^{me} Marie-Louise Desjardins

Dans les archives de la Fabrique de Saint-Roch-de-l'Achigan nous avons décelé un acte tout particulier... une naissance en 1886 ; jusque-là le fait est assez banal, des naissances il y en a un peu partout, mais, lorsque l'on voit dans un journal en 1986, une publication concernant la même personne dont il est fait mention, un siècle auparavant et qui est encore de ce monde, cela devient moins banal !... C'est la cas de cet acte de 1886 dont nous donnons la teneur.

St-Roch de l'Achigan

Le sept janvier dix-huit cent quatre-vingt-six, nous prêtre vicaire soussigné, avons baptisé Marie fille légitime de Michel Lebeau, journalier et de Marie Chaillé de cette paroisse. Le parrain a été Placide Chaillé cultivateur et la marraine Parménie Masson fille de Jean Masson tous deux de cette paroisse. La marraine a signé, le père et le parrain ont déclaré ne le savoir faire. Lecture faite. Parménie Masson, J.A. Lajeunesse prêtre vicaire.

Le journal local *le Trait d'Union*, publie le 21 janvier 1986, un article intitulé : « Une native de Saint-Roch fête ses 100 ans ! » Voilà que notre acte de 1886 prend de l'importance.

Marie-Louise Lebeau, fille de feu Michel Lebeau et de Marie Chayer, est née à Saint-Roch-de-l'Achigan en 1886. Elle avait plusieurs frères et sœurs dont M. David Lebeau de la région.

Vers l'âge de quinze ans, elle déménage à Saint-Lin-des-Laurentides sur la terre paternelle appartenant aujourd'hui à Georges Lebeau sur la Rivière Sud. Elle épouse en 1905 M. Onézime Desjardins. Ils ont habité Ville des Laurentides où ils ont donné naissance à quatre enfants : Joseph, Bernadette, David et Marie-Blanche. Cette dernière étant tombée malade à l'âge de trois ans, la famille a dû emménager à Mont-



M^{me} Marie-Louise Desjardins (née Lebeau).

réal qu'ils ont habité jusqu'à la mort de M. Onézime Desjardins en novembre 1952.

Après avoir tenu maison, M^{me} Desjardins se retrouva pour quelques temps dans un foyer de Montréal. Après quoi, sa fille Bernadette l'accueillit dans sa demeure jusqu'à ce que la maladie oblige M^{me} Desjardins à quitter le logis à l'âge de 96 ans.

Voilà deux centenaires à Saint-Roch. Une qui a vécu et est décédée à Saint-Roch, une autre qui a vécu 15 ans à Saint-Roch et au moment où l'on écrit ce livre... vit encore à Montréal. La terre est bonne à Saint-Roch et l'air qu'on y respire est aussi salubre... on vit longtemps.

Botquin dit St-André — Dans nos recherches pour écrire l'histoire des moulins de Saint-Roch, nous avons constaté que chaque moulin qui a tourné dans la paroisse depuis sa fondation à l'exception des deux premiers est infailliblement lié au nom des St-André.

Notre curiosité nous a poussé à regarder plus loin, un peu à l'extérieur de Saint-Roch, et là aussi nous trouvons le même phénomène : à Mascouche, Saint-Jacques, Saint-Esprit, Sainte-Julienne, Saint-Liguori. La seule condition à leur installation : une rivière dans la paroisse ! Cette famille aux ramifications si nombreuses, et particulièrement orientée vers le travail des moulins à farine, à carder, à scie, à bardeaux, etc. nous a invité à prolonger nos recherches pour déceler les racines lointaines des pionniers.

Il nous est agréable de livrer dans cet ouvrage le fruit de ces labeurs ; c'est également avec plaisir et en hommage aux amis St-André, collaborateurs et soutiens par leurs renseignements généreux, fréquents et adéquats.

Tentons de préciser le pourquoi et le comment de la présence de la famille Botquin dit St-André au pays.

Aldéric St-André

Du plus loin qu'il nous soit possible de remonter nous trouvons dans le Dictionnaire National des Canadiens-Français de l'Institut Drouin (tome premier, page 146) un Botquin dit St-André, marié à Marie-Claude Beaugoin ; tous deux sont de la paroisse de Saint-Pierre-de-Saumur, Anjou, France.

On dit également que ce Pierre Botquin dit St-André, né à Saumur en 1647, était soldat du Régiment de Carignan, de la Compagnie de Levilliers. Le Régiment de Carignan est venu au pays en 1665-1667. Le jeune soldat Botquin dit St-André avait donc 18 ans en 1665. Il retourne en France en 1667 et s'y marie à l'âge de 35 ans soit en 1682, avec Marie-Claude Beaugoin, également de Saumur. Le couple revient au Canada, s'installe à Boucherville et fait baptiser un fils prénommé Pierre en 1684. Celui-ci se marie à l'âge de 24 ans à Boucherville, le 24 septembre 1708,

avec Marie St-Germain Gaultier (ou Gauthier). On relève l'acte de baptême de celle-ci en 1688.

Le couple a eu dix enfants ; Pierre, baptisé le 27 août 1709, marié le 9 octobre 1730 avec Marie-Josèphite Loiseau (Loisot, Loizeau) à Boucherville, qui s'installe à l'Assomption quelques années plus tard. Il est dit qu'il n'a eu que des filles...

Un autre enfant du nom de Jacques (celui qui nous intéresse) baptisé le 9 avril 1718, se marie le 25 septembre 1752 à la Pointe-aux-Trembles, avec Marie-Françoise Bonnier. Sept enfants sont issus de ce mariage. Pour continuer la lignée des Botquin qui viendra s'établir à Saint-Roch nous devons prendre Joseph, baptisé le 30 septembre 1759 et marié le 27 juillet 1793 à Saint-Laurent, Montréal, avec Louise de Guire. Celle-ci décède la même année et Joseph se remarie le 26 octobre 1794 à Saint-Laurent avec Marie-Anne Saint-Michel dit Jubinville. Des sept enfants issus de ce mariage, nous prendrons Victor, baptisé en 1795 et marié le 5 mars 1821 à Saint-Jacques de Montcalm avec Marie-Louise Brisson.

Des six enfants de ce couple, mentionnons Aldéric baptisé le 17 août 1827, et marié le 11 janvier 1848 à Saint-Esprit à Adeline Lesage ; quinze enfants sont issus de ces mariages (Aldéric s'est marié trois fois). Un des enfants, Victor, baptisé le 8 octobre 1869, marié à Saint-Roch à Adélina Labrèche est le père de M. Aldéric St-André, baptisé en 1904 et marié à Saint-Roch à Lucienne Rivest. Ce couple a eu une fille du nom de Lucille.

Gabriel St-André

La souche que nous venons de décrire et, qui nous a amené à Aldéric St-André et Lucienne Rivest, est la même pour Gabriel.

Le couple Joseph St-André et Marie-Anne Saint-Michel dit Jubinville, marié à Saint-Laurent, Montréal le 26 octobre 1794, a eu sept enfants. Un des garçons, Aldéric, marié trois fois (Rochon, Taillon, Brien), a eu comme fils Roméo, marié à Mascouche à Blanche Jeannotte. De ce mariage quatre enfants sont issus. André, Gabriel, Adrienne et Monique.

Gabriel, marié à Saint-Roch, le 14 octobre 1947 avec Fernande Amireault, a élevé une famille de douze enfants : Michelle, Madeleine, Francine, Gaétane, Jean, Robert, Solange, Fernand, Bernard, Pierre, Yolande, Isabelle.

Trois filles mariées : Madeleine (Claude Payette), enfant : Marie-Eve ; Francine (Daniel Marien), enfants : Geneviève, Roxanne, Alexandre ; Gaétane (Normand Gagnon), enfants : David, Guillaume .

Laurier St-André

La souche précédente est la même pour Laurier.

Le couple Aldéric, (marié trois fois) a eu comme fils : Arthur, marié à Parmélia Bellehumeur. Ils ont engendré cinq enfants dont Laurier, marié à Rita Dumont, à Saint-Roch le 10 septembre 1949. Ils eurent cinq enfants. Serge (Angèle Turcotte), enfants : Steve, Jonathan, Philippe, Yvan ; Jacinthe (François Brien), enfants : Pascal, Yanick, Marco ; Céline (Michel Beaucage) ; Monique (Pierre Colin), enfant : David ; André.

Marcel St-André

Frère de Laurier, il descend de la même lignée.

Marié à Saint-Roch, le 8 octobre 1949, avec Aurore Mercier, ce couple a eu sept enfants. Jacques (Suzie Chartier) ; Thérèse (Serge Beaulieu) ; Audette ; Lise ; Germain (Pierrette St-Amour), enfants : Stéphane ; Jean-Marie (France Gosselin), enfant : Julie, Jean-François ; Diane.

Lignée importante que celle des Botquin dit St-André ! Et les ramifications promettent un avenir fructueux...

Famille Lafortune — Le Comité des anciennes familles agricoles a remis en juillet 1958 une plaque Souvenir témoignant leur reconnaissance de la culture de la terre à la famille Adolphe Lafortune de St-Roch de l'Achigan.

Remontant dans le temps la lignée des Lafortune, nous constatons que ces gens cultivent la terre depuis plus de 250 ans de père en fils. Les

ancêtres des Lafortune qui portaient aussi le nom de Tellier dit Lafortune et vivaient au temps de la fondation de Montréal où il est question des premiers cultivateurs dans la personne de Louis Hébert... C'est tout un honneur et une tâche de conserver cette tradition à nos jours !...

Nous pouvons décrire six générations de Lafortune qui cultivent pendant plus de deux cents ans la terre à Saint-Roch, soit depuis le début du défrichement.

Partons du présent Lafortune sur la terre paternelle qu'il cultive actuellement.

6^e génération.

Mario Lafortune, marié à Claire Dumont à l'Épiphanie en 1969 prend possession de la terre paternelle cette même année. Ils ont deux jumeaux âgés de 10 ans : Stéphane et Sylvain. Une loi du crédit agricole stipule depuis quelques années que les terres ne se cèdent plus de père en fils mais doivent se vendre. Pour la famille Lafortune, la terre a toujours été cédée de père en fils moyennant certaines conditions selon la coutume. Mario est donc le premier de la lignée qui devra dorénavant vendre la terre à ses fils.

5^e génération

Adolphe Lafortune hérite de la terre paternelle selon la coutume vers 1930. Marié à Thérèse Lemire à Saint-Roch-de-l'Achigan le 9 octobre 1934 il a le malheur de perdre son épouse le 4 mars 1943. Deux ans plus tard soit le 21 juillet 1945, il épouse Juliette Lapalme à Saint-Jacques de Montcalm. La famille se compose d'Yvon, Jean-Marc, Mario, Mariette, Maurice et Solange.

4^e génération

Séraphin Lafortune épouse Mathilde Lecaut à Saint-Lin le 21 février 1887. Deux des premiers enfants du couple meurent en bas âge, victimes d'une épidémie qui sévissait vers les années 1900. Nous citons un extrait des registres de la Fabrique de Saint-Roch concernant ces sépultures :



Adolphe Lafortune et son épouse



Léopold Lafortune.

Le quatorze mars mil neuf cent un, Nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Bertha Lafortune, fille légitime de Séraphin Lafortune, cultivateur et de Mathilde Lecaut de cette paroisse décédée la veille âgée de quatre ans. Étaient présents le père et Josaphat Lafortune qui ont signé avec nous lecture faite
Séraphain Lafortune, Josaphat Lafortune, J.-E. Laporte, ptre, vic.

C'était la 19^e sépulture de l'année, au mois de mars seulement, ce qui dénote réellement une épidémie.

Deux jours plus tard, la 20^e sépulture est encore une fille de Séraphin : Marie Rita, âgée de six ans, décédée la veille à Saint-Roch. Les archives révèlent encore que le 20 octobre 1931, a été inhumé Séraphin Lafortune, décédé le 17 courant, âgé de 67 ans, époux de Mathilde Lecaut.



Henri Lafortune.



Roch Lafortune.

3^e génération

Joseph Lafortune marié à Marie Durand à l'Assomption le 21 février 1854. Il est décédé le 19 février 1901 à St-Roch.

Le vingt et un février mil neuf cent un, Nous, prêtre vicaire soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Joseph Lafortune, Rentier, époux de feu Marie Durand, décédé l'avant veille à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Etaient présents ses trois fils : Roch, Séraphin, Bruno Lafortune et son neveu Josaphat Lafortune qui ont signé avec nous lecture faite.

J.-E. Laporte ptre vicaire.

2^e génération.

Joseph Tellier dit Lafortune marié à Marie-Anne Girouard à Saint-Roch-de-l'Achigan. Décédé le 13 juin 1855.

Ce jourd'hui quinze juin mil huit centcinquante cinq par nous curé soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Joseph Tellier époux de Marie-Anne Girouard, décédé avant hier âgé de soixante quatorze ans, Présents : Laurent Vézina, François Marien, et autres qui n'ont pu signer.

B. Labelle, ptre curé.

1^{re} génération.

Joachim Tellier marié à Marie Bertrand à l'Assomption le 13 janvier 1777. En 1802 dans les registres de la Fabrique il figure comme marguillier en charge entre Charles Gagnon (1801) et Antoine St-Jean (1803). Il a donc été aux premières loges du débat engendré par la construction de l'église.

Ces Lafortune sont à Saint-Roch depuis longtemps !...

Docteur Jacques Lemire — Le docteur Jacques Lemire, ophtalmologiste, est né en 1931, du mariage de Roch-Élie Lemire et de Germaine Perreault, mariage célébré à Saint-Alexis de Montcalm en 1925. M. Lemire est décédé en 1970 et M^{me} Lemire s'est retirée à l'Habitation de l'Eschaillon de Saint-Roch.

En 1956, Jacques épouse Lise Giroux, infirmière, fille de Irène Duval et de Liguori, entrepreneur menuisier à Saint-Roch.

Après ses études classiques au Séminaire de Joliette, Jacques Lemire obtient un doctorat de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Médecin généraliste pendant 3 ans, il se spécialise en ophtalmologie tout en complétant sa formation par une année de spécialisation en maladie du segment antérieur et greffe de cornée au Washington Medical School de St. Louis, Mo, USA.

À son retour, il se consacre à la pratique et à l'enseignement de l'ophtalmologie à l'Hôpital Notre-Dame, affilié à l'Université de Montréal. À ses activités cliniques, le D^r Lemire ajoute des fonctions administratives ; c'est ainsi qu'il est tour à tour : président du comité d'examen du Collège Royal du Canada, président de l'Association des ophtalmologistes du Québec et chef du département clinique d'ophtalmologie de l'hôpital Notre-Dame.

Le D^r Lemire est en plus, professeur agrégé de clinique à la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Lise et Jacques ont deux filles : Christine qui est traductrice et Isabelle qui est médecin et se destine à la psychiatrie.

Hommage spécial au docteur WILFRID LOCAT

Autour du 150^e de Saint-Roch —

tiré du livre *Une médecine à la hauteur de l'Homme* de Raymond Locat, c.s.v.

Parmi les grands événements où le docteur Locat fut le plus directement impliqué figurent sans doute les célébrations grandioses, en juin 1953, du 150^e anniversaire de l'église de Saint-Roch. Président du Conseil d'administration de ces fêtes, il convie les anciens de la paroisse et de toutes les paroisses environnantes à venir participer aux festivités qui vont se dérouler les 27, 28, 29 juin, et il présume que ce sera une grande joie de passer ensemble des heures inoubliables, à l'ombre de notre vieux clocher. Les collaborations ne manqueront pas d'ailleurs en prévision d'une pareille circonstance. Au milieu des dévouements divers, le docteur Locat sera à l'affût de nouvelles suggestions, ajoutant ses propres créations, assurant l'action soutenue, l'esprit de synthèse. Il était tout partout, expression typique qui décrit bien chez les gens l'activité du docteur.

Les réalisations dépasseront d'ailleurs l'attente. Si l'on en croit un compte rendu fort circonstancié paru dans le journal *l'Action Populaire*, il appert qu'aucune fête paroissiale n'avait jamais été aussi bien réussie et dans un décor aussi splendide.

Laissons la parole au chroniqueur Léo Forest qui s'est rendu à Saint-Roch.



Dr Wilfrid Locat, médecin et ami de tous.

D'assez loin on apercevait près d'une trentaine de beaux drapeaux de chez-nous hissés à autant de mâts géants, flottant au-dessus du village dans le soleil du matin, faisant comme une colonne multicolore au clocher dont la flèche pointait droit vers le ciel. Ce déploiement allait être à la fois religieux, paroissial, patriotique. Nous en connaissons les instigateurs, les organisateurs, les réalisateurs. Nous connaissons le D^r Locat, président du Comité d'Organisation, nous connaissons le dévouement de M. le professeur R. Lemay, de M. le vicaire Saint-Martin, et plusieurs autres dont la liste serait longue à donner mais que les paroissiens connaissent bien maintenant. Malgré nos prévisions, jamais nous n'aurons cru que le succès serait aussi complet, aussi grand sur toute la ligne, et cela en dépit du fait, vite oublié, que deux orages se sont abattus sur le village en fête.

Le village et même les rangs de la campagne étaient décorés avec goût et abondamment : drapeaux, banderoles, inscriptions de 150^e, lumières de toutes

couleurs sillonnaient littéralement le village et la campagne. On avait rafraîchi les peintures un peu partout, les parterres débordaient de fleurs et de parfums ; les rues étaient nettes, tout respirait un air de joie et de fierté ; l'église et la place de l'église devant le presbytère, la salle paroissiale, le couvent étaient tout simplement splendides à voir sous les décorations.

Les anciens paroissiens arrivaient par centaines chez des parents ou des amis qui les accueillait avec une joie toute spéciale pour la fin de semaine. Que de belles fêtes de famille. Saint-Roch avait pour quelque 48 heures doublé sa population de résidents. Dimanche ce chiffre devait prendre des proportions gigantesques, car dimanche, c'était le jour d'action de grâce et de manifestations populaires d'envergure. Les multiples dévouements cachés ou connus qui avaient contribué au développement du programme ont reçu dimanche la récompense qu'ils méritaient. Jamais foule semblable et aussi sympathique n'avait été vue sur le territoire de la paroisse. Il devait y avoir à un moment donné à la fin du défilé des chars allégoriques, de 20 à 25 mille personnes massées, telle une immense moisson, au centre du village. Des gens avaient dû laisser leur voiture à un mille et plus du village faute de place plus près, et pourtant on avait prévu de l'espace pour mille autos dans les cours et les champs avoisinants. Un officier de la circulation nous avait déclaré qu'il devait y avoir près de 4000 automobiles aux abords du village.

À la messe du dimanche célébrée par son Exc. M^{gr} Papineau, à qui on rendait hommage pour son jubilé d'argent, toute la paroisse avec ses nombreux enfants disséminés partout dans la province s'était donné rendez-vous. Si le Temple paroissial de Saint-Roch a pu braver l'usure du temps et se conserver durant un siècle et demi, souligne M. l'abbé Riopel dans son homélie, l'œuvre spirituelle dont ce temple a été le centre et le symbole est quelque chose qui dépasse ce que l'esprit humain peut imaginer.

Hermas Lamarche fils, avait donné à son immense garage l'aspect d'une véritable salle de banquet aux couleurs voyantes et gaies et d'une propreté parfaite. Cinq cent cinquante couverts étaient disposés sur six tables de quatre-vingt couverts et deux annexes. L'organisation complète du banquet était locale... Le président des fêtes avait mobilisé sa famille, ses frères et sœurs, cousins et cousines et d'autres bonnes volontés qui avaient l'entière responsabilité de la chose. Ce fut un succès.

Un jeune laïc de Saint-Roch, Rolland Villemare, agissant comme maître de cérémonie au banquet, exprima la joie et la reconnaissance de Saint-Roch et fit l'éloge de ceux qui avaient contribué au programme général de ces fêtes. Il

annonce ensuite le prochain orateur, le plus illustre méritant parmi les paroissiens, le « petit » docteur Locat, un apôtre dans toute l'acception du terme.

Le docteur nous servit une allocution de grande classe où les sentiments de foi et de patriotisme se mêlaient aux rappels des souvenirs glorieux de Saint-Roch qui a eu ses apôtres, ses familles missionnaires, ses familles patriotes. Il parla surtout en grand chrétien. Il sut, à la splendeur des jubilatons présentes, au souvenir ému de l'épopée des premiers 150 ans de Saint-Roch, attacher de vibrantes et urgentes leçons pour l'avenir.

Un orage passa sur Saint-Roch vers 4 heures et demi apportant un peu de fraîcheur et vers six heures le programme reprenait, alors que peu à peu le village était envahi par des visiteurs venus de plusieurs milles à la ronde pour assister au défilé des chars allégoriques qui se forma sur un vaste terrain aménagé au sud de la rivière. Quelque chose d'unique que cette organisation digne de grandes célébrations nationales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Fanfares, cadets, cavalcades d'écuyers et d'écuyères, chars allégoriques d'une grande originalité et d'une rare beauté, qui redisaient à la foule l'histoire de notre pays, nos richesses nationales... Les paroisses avoisinantes avaient bien voulu contribuer à cette magnifique parade qui s'allongea sur un mille et quart de distance, aux grands vivats, applaudissements et interpellations joyeuses d'une foule immense, la plus considérable jamais vue à Saint-Roch, tout le long du village.

Au moment où, le défilé terminé, le programme concert allait commencer, un nouvel orage éclata. On crut que la journée allait se terminer là. Une demi-heure plus tard, les rangs se reformaient, le concert débutait : ballet, chants par la chorale du D^r Locat, en grande tenue et qui avait si bien chanté à la messe du matin, chant par les Voix du Printemps, discours par le D^r Camille Roussin, président de la Fédération diocésaine de la Société Saint-Jean-Baptiste, musique par des artistes locaux et autres, bref, une belle soirée populaire de chez-nous sur une place grouillante de monde et illuminée comme jamais. Le tout se termina par un feu d'artifice.

Vers 2 heures du matin le village de Saint-Roch reposait paisiblement et tous les paroissiens avaient raison d'être fiers de leur fête. Un Album souvenir redira avec l'histoire de Saint-Roch les noms des individus et des groupes sur qui ont reposé les responsabilités de ces fêtes qui resteront inoubliables.

(l'Action Populaire, le 2 juillet 1953)

Le même journal mentionne qu'à la demande générale le concert, qui avait dû être modifié à cause de l'orage, serait repris en entier le dimanche suivant

sur la même estrade en plein air et dans le même décor, qu'on aurait encore le plaisir d'entendre la chorale mixte sous la direction du D^r Locat exécuter de belles pièces comme « La Mer », « Les Soirées de Québec », « Ô Carillon », « La vieille église »... que le spectacle de ballets, de musique instrumentale et vocale par des artistes locaux se déroulerait une fois de plus pour l'agrément du public, dont le cœur était encore à la fête.

C'est avec peine en effet que les paroissiens de Saint-Roch durent se résoudre à tourner la page de ces jours de gloire. C'est dans le but de perpétuer la mémoire de ces fêtes qu'un Album Souvenir abondamment illustré, avait été préparé, décrivant les faits saillants de l'histoire de Saint-Roch, les membres des divers organismes qui œuvrent dans la paroisse, ainsi qu'une liste de responsables, à divers échelons, de la préparation et de l'exécution du programme des fêtes. Soulignons, mentionne l'Album, la large part que M. l'instituteur Lemay donne à la préparation des fêtes. Avec le D^r Locat et l'abbé Saint-Martin, il a favorisé la naissance d'une société Saint-Jean-Baptiste dans la paroisse. Puis il s'est mis à l'œuvre pour préparer les recherches nécessaires à la confection de l'album, pour dessiner les plans des chars allégoriques...

Plusieurs pages de cet album souvenir sont consacrées à décrire le temple paroissial vieux de 150 ans et étonnamment bien conservé. Au hasard de ces pages nous pouvons lire : Les ouvrages en pierre et en bois furent bien exécutés, aussi peut-il durer encore longtemps... Épris des Arts, l'abbé Jérôme Raizenne, qui y fut curé pendant 35 ans, fut le grand artisan de Saint-Roch..., Aujourd'hui les connaisseurs classent cette église comme l'une des plus belles du Québec. On remarquera en particulier l'autel, les chandeliers sculptés en bois, de même que la chaire, le banc d'Œuvre...

Soyons fiers de notre monument plus que séculaire, il est tout à l'honneur des gens de Saint-Roch d'avoir su garder, avec un cachet particulier, ce style et ce bijou d'architecture comme l'appelle Ramsay Traquair.

Ces quelques lignes tirées de ce bouquin nous font apprécier les grandes qualités du D^r Locat : le culte profond et sincère des choses anciennes, le respect de ceux qui ont bâti ces merveilles que nous admirons aujourd'hui, son secret de réussir des rassemblements joyeux pour faire « oublier les épisodes sombres » et pour crier en cette occasion sa joie, son admiration et son respect pour les aïeux. En peu d'années,

le docteur Wilfrid Locat est devenu une célébrité qui a mis la paroisse de Saint-Roch sur la carte de la Province.

Ce trop court hommage de ses proches, parents et amis n'est qu'une infime partie du vrai « témoignage » que mérite « Wilfrid ».

Chorale de Saint-Roch

On n'a pas ralenti l'ardeur du chant grégorien à Saint-Roch, puisqu'à l'arrivée du D^r Wilfrid Locat comme maître de chapelle, des cours de solfège furent donnés pendant un an, en 1943, par le docteur ; une heure par soir, une fois la semaine, au salon de M. Édouard Malo qui prêtait de bonne grâce son foyer pour les réunions des cours.

Neuf ans ont passé, et c'est avec un plaisir immense que notre dévoué directeur de la chorale parle encore de l'entente cordiale qui animait ces séances de chant. C'est aussi avec un souvenir touchant que la famille



La chorale de Saint-Roch, installée au jubé de la vieille église

Malo rappelle ces soirées. Félicitations à cette famille de Saint-Roch, pour l'hospitalité offerte aux gens de la chorale, qui eux aussi méritent un profond applaudissement. Les distances, la température inclemente, l'absence de chemins ouverts l'hiver, rien n'arrêtait ces valeureux cultivateurs qui partaient de cinq milles, après leur ouvrage, pour se rendre assidûment aux exercices. Nous nous garderions de passer sous silence les Duval, les Villenaire, les Mercier, et les Laurier Saint-André qui partaient du champ sans souper pour venir en bicyclette au village assister aux cours !... et, ne prenaient leur repas du soir que vers 10 heures.

Un rôle non moins important est celui de la digne épouse du D^r Locat (Lucienne Roy), grande musicienne, douée d'un talent supérieur, au piano d'accompagnement tous les soirs d'exercices en dépit de sa besogne journalière. Hommage sincère à cette personne.

En 1949, une chorale mixte fut formée à l'occasion d'un char allégorique : « La Vieille Église » pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Faisaient partie de la chorale féminine : Cécile Lemire (M^{me} J.P. Marien), Yvette Lamarche (M^{me} Gérald Chrétien), Laurette Lamarche (M^{me} Gilbert Muloin), Armande Henri, Suzanne Malo, Denise Malo. La chorale a comme directeur, bien entendu le D^r Wilfrid Locat, Alfred Mercier, président et Roger Lemay, secrétaire.

Le musicien

Le docteur Locat est à juste titre directeur de la chorale. Il descend d'une lignée de musiciens. Son aïeul, Dufaut, était maître de chapelle à Saint-Esprit ; sa mère, M^{me} Locat, (Régina Dufaut) fut longtemps organiste à Saint-Alexis. Monsieur le curé Dufaut, de Saint-Joseph-du-Lac, oncle du docteur, composait et harmonisait des chants. Il a toujours dirigé la chorale dans les grandes fêtes. Un autre de ses oncles, Augustin Dufaut, est organiste et maître de chapelle à Beauharnois pendant plus de 20 ans. Il touche l'orgue et dirige ses chantres en même temps, c'est un musicien qui n'a jamais manqué de se perfectionner dans cet art ; il fréquente tous les concerts et les organisations musicales. Sa tante religieuse, sœur Grise, à Varennes, compose de la musique et est artiste

peintre. Le révérend Père Raymond Locat est un organiste de talent ; c'est le frère cadet du docteur, et, enfin M. Armand Locat, directeur de la chorale à Saint-Alexis est aussi frère du docteur ; ajoutons que Wilfrid Locat est cousin du célèbre chanteur Paul Dufaut, décédé vers 1938.

Fidèle à ses ancêtres, le docteur s'est initié depuis longtemps à la musique et au chant. Jeune étudiant, il chantait les messes sur semaine à la chapelle Bonsecours de Montréal, vieille église où l'on retrouve en grande partie, les mêmes sculptures qu'à Saint-Roch, œuvres des artistes Pépin et Quevillon.

C'est encore le docteur qui avait l'habitude d'exécuter de façon splendide le traditionnel « Minuit Chrétien » à l'orée de la messe de Noël. Musicien d'âme, il traduit ses sentiments sur le violon, instrument qu'il a étudié pendant trois ans au Collège de l'Assomption lors de ses études classiques. L'art du violon demande une âme musicale et une oreille très sensible aux mélodies : notre maître de chapelle réunit à un très haut degré ces conditions.

Ses talents dans la musique ne se bornent pas à la chorale. Il fut l'instigateur d'un concours du chant national « Ô Canada » dans nos écoles il y a quelques années. Ceci dénote grandement son patriotisme ; en dépit de sa besogne qui ne lui donne aucun répit, il trouve le moyen d'animer une grande partie des organisations paroissiales par son énergie enlevante et son amour intense de la patrie. Président de la Saint-Jean-Baptiste, il vit naître à Saint-Roch une société de la Saint-Jean-Baptiste qui a groupé une soixantaine de membres et qui fut très active. Il fut l'homme tout désigné pour en devenir le premier directeur Président. Grâce à sa verve patriotique, il a réveillé les désirs latents de tous nos compatriotes de Saint-Roch. Il est aussi président de la Société des Artisans Canadiens-Français, mouvement d'assurance, florissant dans la paroisse à cette époque.

Marié en 1941 à Lucienne Roy, il forme avec son épouse un couple vivant dans la plus parfaite harmonie, car il a épousé une artiste en musique et en chant. Leur vie se joue, non pas sur deux notes, mais sur toute une gamme... ils poussent leur art à nuancer les demi-tons par des filles...

Les enfants de la famille Locat sont au nombre de dix. Tous sans exception, touchent un instrument de musique, il ne pouvait en être autrement avec les deux talents qui ont produit cette lignée.

Voici les « 10 instruments de musique » ou plutôt, les dix enfants : Luc, Michel, Francine, Gilles, Jacques, Serge, Mireille, Chantal, Sylvie et Danielle. Soit par plaisir, soit professionnellement, chacun touche un ou des instruments. Signalons d'abord Luc, l'aîné qui a succédé à son père comme maître de chapelle, et fait revivre chaque année, le vibrant « Minuit Chrétien » qui résonnait sous la voûte par la voix du petit Docteur. Michel, le deuxième, est technicien en électronique, il touche le violon, la guitare, le piano et l'orgue. Francine, infirmière, a aussi obtenu un Bac en musique, et occasionnellement accompagne à l'orgue la messe de minuit à Saint-Roch. Tous les autres à l'occasion se font valoir dans l'un ou l'autre des instruments.

Voici la lignée imposante des Dufaut et surtout des Locat de Saint-Roch... et que dire de la future génération de ces jeunes Locat, garçons ou filles.

À l'occasion de la mort accidentelle du D^r Wilfrid Locat, les journaux locaux ont publié maints articles.

Il n'y a personne au village de Saint-Roch qui ne connaisse le docteur. La nouvelle de sa disparition a mille à se répandre, car, il est impossible que ce bourreau de travail et d'énergie ne soit plus présent au milieu de nous.

Il faut force renseignements, téléphones, pour se convaincre de la triste nouvelle. Une profonde stupeur se répand chez les gens, et, elle se transforme en douleur qui paralyse toute pensée.

Wilfrid Locat n'était pas seulement un citoyen de notre municipalité, il fait partie intégrante de son histoire. Homme très actif, il n'y a pas de domaine dans lequel il n'ait œuvré. Associations, mouvement national, commission scolaire, écoles, chorale, soirées récréatives, réceptions,

Homage aux citoyens

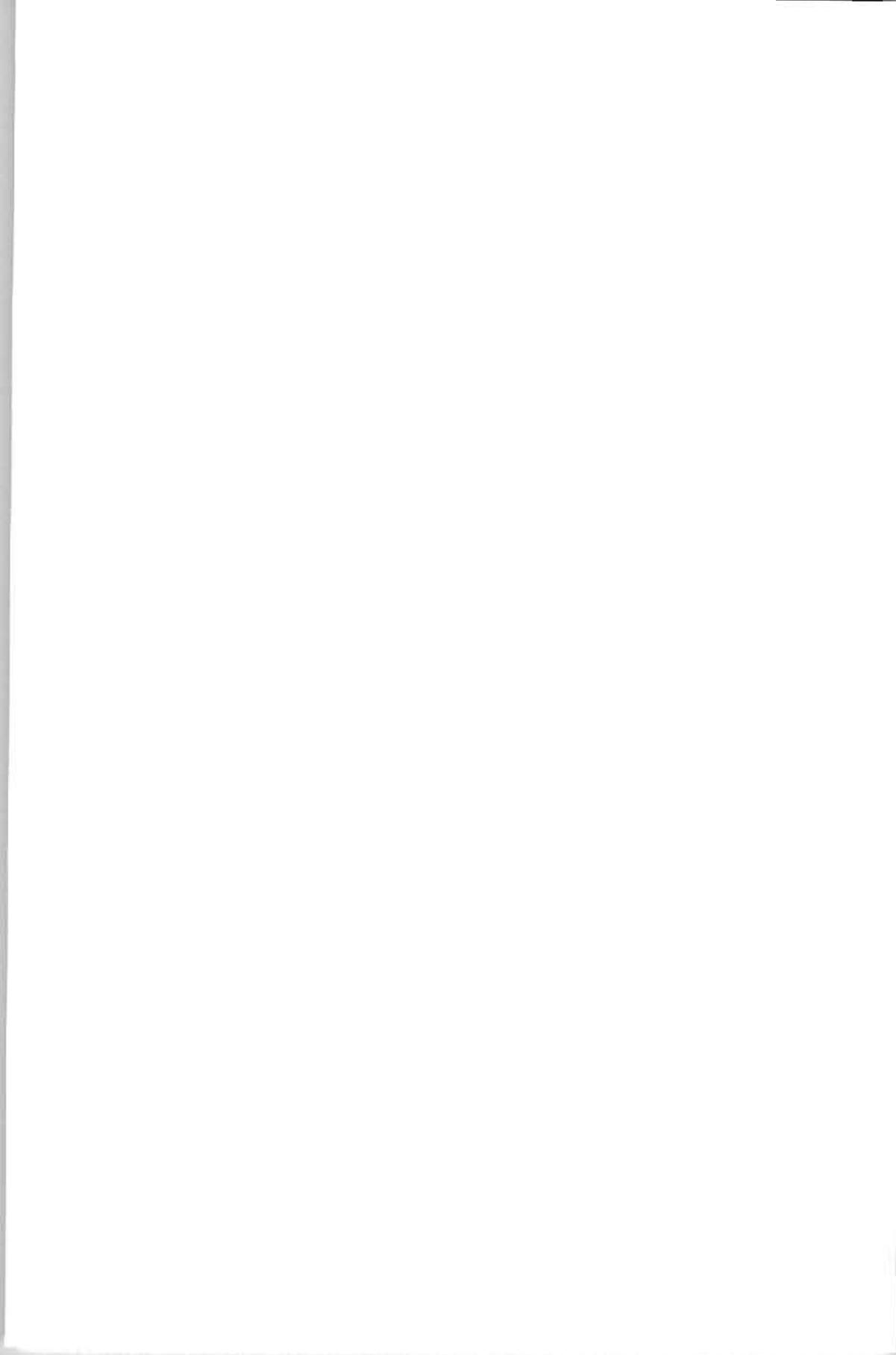
mouvements de jeunesse, il a touché à tout, et a laissé son empreinte lors de chacune de ses présences.

Pendant plus de 35 années, cet homme énergique, plein de talents n'a cessé de partager avec ses concitoyens, d'abord par sa profession, puis au moyen de ses talents soit en musique, chant, soit par sa fougue toujours alerte pour injecter un sang vigoureux partout où il pénétrait.

Le nom du D^r Locat s'inscrit dans tout mouvement de cette municipalité. L'Histoire de Saint-Roch ne peut ignorer cet Homme. Nous venons de perdre une des personnalités les plus attachantes de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Nous offrons nos sincères condoléances à M^{me} Locat et à ses enfants. L'exemple et l'esprit du D^r Locat planeront longtemps sur la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan et des environs.

Roger Lemay, i.é.



Gens de Saint-Roch, à vous la parole !

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu participer à la rédaction de ce chapitre.

Cercle de fermières de Saint-Roch-de-l'Achigan —
(Florence Paiement, présidente).

Les Fermières du Québec furent fondées en 1915, mais à Saint-Roch, ce fut en 1935 que deux dames, aidées à cette fin par monsieur Arthur Landry, agronome officiel de l'Assomption, demandèrent au ministère de l'Agriculture de la province de Québec, service de l'économie rurale, de leur accorder la faveur de venir fonder un cercle de Fermières chez-nous. Le ministère s'empressa d'acquiescer à cette demande qui paraissait rencontrer la faveur générale. Après enquête instituée à cet effet par le ministère de l'Agriculture, on décida d'envoyer à Saint-Roch-de-l'Achigan une représentante, ce fut mademoiselle Alma Champoux organisatrice qualifiée. En février 1936, chez madame Égide Robillard se tenait la première assemblée relative à la fondation du cercle.

Monsieur le curé J.O. Fréchette accompagné de l'agronome Arthur Landry souhaita la bienvenue à mademoiselle Champoux et aux trente-six dames et demoiselles qui enregistrèrent leur nom pour faire partie de ce cercle. Nos membres fondateurs payèrent leur cotisation de 1,00 \$ et on forma un conseil de sept membres. Depuis sa fondation, il y eut quatorze présidentes, dont la

première fut madame Joseph Renaud, pour un an. Elle revint de 1942 à 1949. Elle s'efforçait de garder le cercle vivant et actif. En temps de guerre, il y eut pénurie de toutes sortes. Leur devise est « Un foyer rural plus chrétien ».

Madame Éugène Riopel fut la deuxième présidente de 1937 à 1940. Les membres conçurent un programme de l'année pour travailler ensemble. Elles étaient aussi joyeuses qu'actives afin de faire honneur au cercle. Tout se déroulait comme prévu : cours, conférences et activités. Elles participèrent à l'exposition à l'Assomption.

Madame Edouard Malo, une des premières fermières du cercle, fut la troisième présidente et le demeura deux ans. Durant son mandat, il y eut beaucoup d'activités au cercle : cours, ateliers, conférences dont une sur le lin donnée par monsieur Bériau ; ce dernier se plaisait à dire : « Qui sème le lin récolte de l'or ». Vint ensuite à la présidence, mademoiselle Victoria Beauchamp pour une période de deux ans. Mademoiselle Champoux de l'Assomption fit alors une visite au cercle afin de mettre sur pied une exposition inter-cercle qui fut très appréciée ; on y remporta le troisième prix de la fédération.

Madame Léo Beaucage fut également du nombre des présidentes. En 1952, un autre mouvement féminin, l'U.C.F., s'implanta chez-nous. Deux mouvements féminins dans une si petite paroisse c'est beaucoup. Malgré ces changements les Fermières, sous la présidence de madame Léo Beaucage, tinrent le coup. Celles qui restaient étaient fortes et vaillantes, selon leur dire et remportèrent d'ailleurs le premier prix à l'exposition d'artisanat.

Sous le règne de madame Ozias Thuot, présidente durant quatre ans, les cours des techniciennes se poursuivirent : tissage, art culinaire, comment établir un régime alimentaire. Leur devise : « Aimons-nous, entraînon-nous et ayons toujours le sourire même dans les moments sombres. »

L'arrivée de madame E.F. Gareau à la présidence pour une période d'un an a apporté un air d'intimité et de charité à notre cercle. Il faisait bon s'y rencontrer et toutes étaient heureuses de se revoir à chaque mois.

Le mandat de madame Roch Duval commença par une soirée de plaisir à laquelle fut invitée madame Marien qui joua du piano. Elle jouait tellement bien qu'on la demanda de nouveau. Aussi, il y eut un cours de couture.

Une autre fondatrice, madame Oliva Saint-Germain, fut à la tête du mouvement à deux reprises, durant sept ans. Les dames, à cette époque, décidèrent que les métiers à tisser iraient dans les maisons pour permettre aux membres

de se faire plus facilement de belles pièces. Le sujet d'étude 1961 fut « Le rôle de la femme rurale dans la société actuelle. »

Madame Roland Rivard, encore de cette paroisse, demeura présidente durant sept ans, comblant deux mandats. Elle a fait beaucoup pour le cercle, organisant des voyages culturels, des soirées, des cours, tant et si bien que le cercle se porte à merveille. Les dames s'entraident et l'amitié règne. Madame Rivard est encore aujourd'hui Fermière active au cercle.

En 1964, madame Hermas Gibouleau devint présidente et les sujets à l'étude furent : le budget de la famille et les loisirs, et enfin, la nécessité du dialogue entre parents et enfants. Les discussions sont animées et les dames peuvent s'exprimer à volonté.

Au cours de ces années, les métiers furent remisés mais madame Laurida Lamarche assistée de son conseil décida de remettre les métiers en marche, de les faire briller et travailler. Les membres s'occupèrent aussi, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, du bon déroulement de la messe. De plus elles firent ensemble une courtepoinette qui, lorsqu'elle fut terminée, fut tirée au hasard, entre elles. Finalement, les Fermières prirent part à l'exposition régionale tenue à Joliette.

Lucille Dumoulin est élue présidente de 1980 à 1983. De nombreux invités spéciaux viennent donner des cours ou des démonstrations. Des cours de fabrication de poupées sont organisés et on confectionne des marionnettes au doigt, pour donner à des enfants leucémiques hospitalisés.

Les ateliers d'artisanat vont bien, madame Florence Paiement en est responsable. Cette dernière devient présidente en 1983. Le cercle se porte bien et obtient un local où il est plus facile de se rencontrer pour tenir ses réunions, faire du tissage et des ateliers. Depuis trois ans, nous organisons une grande exposition qui se tient en avril ou mai. On peut y compter de trente à quarante exposants.

En 1986, le cercle fêtait son cinquantième anniversaire. À cette occasion, un petit livre faisant l'historique de cinquante années « Fermières » est publié.

Avènement du scoutisme à Saint-Roch — (Luc Parent).

Le 7 février 1984, un comité provisoire était mis sur pied, dont l'objectif était d'initier le mouvement scout pour les jeunes de Saint-Roch. Ainsi sous l'œil approbateur de monsieur Évariste Leblanc, curé de la paroisse, madame Ginette Villemaire Locat, avec son équipe de bénévoles, allait tout mettre en œuvre afin que le scoutisme devienne une réalité bien vivante dans Saint-Roch.

Formation, information, publicité, recherche de locaux et bénévoles. Tout était à faire, et ce fut fait.

Le 29 mai, la première assemblée générale du mouvement scouts et guides de Saint-Roch avait lieu. Les parents, venus en grand nombre, approuvaient le projet d'implantation du mouvement dans leur communauté, et procédaient à l'élection du premier comité de gestion scout de Saint-Roch.

Intégrer et former les futurs animateurs(trices) durant la période estivale et faire en sorte qu'en septembre l'on puisse offrir le mouvement aux jeunes : voilà ce que Francine Gariépy, chef de groupe et l'équipe de gestion de Gilles Locat, président, ont pu finaliser.

En effet, le 11 septembre 1984, la première meute de loups fit son apparition à Saint-Roch. Marc Vézina et Solange Tousignant ainsi que Serge Trahan entourés de 24 jeunes louveteaux entreprenaient la grande aventure du scoutisme. Également le 13 septembre, 24 jeannettes embellissaient le sous-sol de l'église de chants, de jeux et de fleurs bleues. Aline Lépine, Lucille Villemaire et Joëlle Duval allaient emprunter avec ces jeunes les sentiers qui les mèneraient à la découverte d'eux-mêmes.

Le mouvement scouts et guides de Saint-Roch était devenu une réalité bien vivante au cœur de la communauté de Saint-Roch. Depuis le mouvement n'a cessé de croître. Aux louveteaux et jeannettes se sont ajoutés les éclaireurs, les guides et les pionniers.

Devant l'intérêt que prenait le mouvement au sein des jeunes de Saint-Roch, Murielle Hervieux et son équipe de gestion ont vite fait de structurer solidement cette organisation de jeunes en procédant d'une part à l'incorporation de la troupe Scouts et Guides de Saint-Roch, et d'autre part en l'intégrant au sein du Club Optimiste de Saint-Roch à titre de Club Jeunesse.

Enfin, pour terminer, nul n'est besoin de se rappeler que cette richesse éducative dont Saint-Roch a pu se doter, a son origine dans le fait qu'une multitude de gestes gratuits et féconds furent et continuent d'être posés par un bon nombre de paroissiens qu'il me sera impossible ici de citer par leur nom, mais que je veux remercier profondément au nom de tous les scouts et guides de Saint-Roch d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

La Ligue de balle-molle des vétérans — (André Saint-Germain).

Il existe présentement à Saint-Roch une ligue de balle-molle très populaire qui s'adresse surtout aux vétérans (30 ans et plus). C'est en 1980 que l'idée de

former un club de balle-molle a germé au cœur de réunions optimistes, alors que certains membres exprimaient le besoin de se rencontrer, de fraterniser et surtout de s'amuser en pratiquant un sport de plein air.

La première rencontre officielle eut lieu sur un terrain non éclairé et mal nivelé et les joueurs présents se divisèrent en deux équipes. Il fallut équilibrer les équipes après quelques joutes et tenir compte des changements exprimés par les joueurs. Les arbitres ne connaissaient pas tellement les règlements, pas plus que les joueurs d'ailleurs, mais l'idée de s'amuser dans un esprit de franche camaraderie a toujours prédominé. La cotisation de 20,00 \$ par joueur servait à l'achat de matériel, de trophées et au « party » de fin de saison.

À l'automne de 1982, suite à l'expérience accumulée et à la demande grandissante de nouveaux arrivants, il y eut formation d'un exécutif (président, secrétaire, trésorier, directeur, capitaines d'équipe) qui a vraiment structuré la ligue. On se retrouve alors devant quatre équipes de douze joueurs avec des chandails fournis par des commanditaires de Saint-Roch, un terrain éclairé, des arbitres fédérés et de vrais règlements.

Présentement, en 1986, la ligue fonctionne à plein régime avec cinq équipes commanditées, comprenant chacune treize joueurs et présentant une répartition très bien équilibrée. Les parties sont chaudement disputées mais les joueurs ne négligent pas pour autant l'esprit sportif qui est la base même de la naissance de la ligue.

Évidemment les coûts de cotisation ont augmenté, 60,00 \$ suite à l'élargissement des cadres de la ligue. Mais on offre plus de services et on cherche surtout à favoriser l'harmonie entre les équipes durant la saison. Bref, la ligue des Vétérans de Saint-Roch semble toujours bien appréciée autant des spectateurs féminins que des joueurs.

Longue vie à cette ligue !

Petit joueur deviendra grand — (Luc Bellehumeur).

Il en a coulé de l'eau sous les ponts depuis 200 ans ! Et, vous raconter l'évolution de notre paroisse pendant ces deux siècles, étant donné mon âge, ne serait que pure spéculation. Cependant, on m'a demandé de vous conter la petite histoire de la ligue de la balle-molle des « Va-Nus-Pieds » qui fêtera cette année son 10e anniversaire de naissance.

Un petit retour en arrière nous a permis de savoir qu'il y a à peine 10 ans, la balle-molle à Saint-Roch était à peu près inexistante. Il y avait bien sûr, le

club féminin « Les Inter de Saint-Roch » et aussi quelques parties organisées à la toute dernière minute les dimanches après-midi lorsque le temps était au beau fixe, mais pas plus.

Puis un jour, lors d'une discussion au restaurant, quelques sportifs décidèrent d'implanter une ligue de balle-molle qui permettrait la participation de tous ceux qui voudraient avoir du plaisir à jouer. Parmi les pionniers, on identifia trois gars : Mario Desrochers, Georges Mercier et André Lanoue qui fondèrent la ligue des « Va-Nus-Pieds ».

Cependant à cette époque, on ne possédait pas de terrain éclairé, il fallait donc trouver un horaire qui conviendrait à plus de monde possible. Vous imaginez-vous ! Il y a dix ans on jouait à la balle-molle, une fois par semaine, tous les dimanches matin à 10.30 hres. À l'époque, il y avait six clubs et l'on jouait trois parties en même temps sur trois terrains différents ; soit deux terrains à la petite école et sur le terrain nouvellement aménagé à l'époque, de la polyvalente.

Ai-je besoin de vous dire que cela donnait des parties assez bizarres, car jeunes et moins jeunes se côtoyaient dans le but de remporter un match de balle ! Bref, l'atmosphère était à sa plus grande détente, sauf peut-être pour les capitaines d'équipes qui avaient la lourde responsabilité de réveiller les retardataires. Et malgré les lignes croches, les terrains quelques fois en mauvais état, les arbitres de dernière minute et surtout les pointages mirobolants, la première année en fut une remplie de succès.

Puis en 1979, pour la deuxième année de la ligue, les parties furent « cédu-lées » le soir vers 18h45. Cette année-là, la ligue décida qu'il fallait absolument recruter des arbitres et que les « pauvres types » devaient être payés (5,00 \$ par rencontre) pour tout ce qu'ils devaient endurer.

Arriva l'année 80. Probablement l'année où s'implanta vraiment la balle-molle dans l'esprit des gens. Les effectifs de la ligue passèrent de 6 à 7 clubs. Plus de 90 joueurs étaient inscrits pour cette année-là. La compétition étant devenue plus forte et le jeu plus serré, la ligue fit appel à une organisation d'arbitres provenant de Terrebonne afin d'assurer le déroulement des matchs. Bref, on avait des arbitres fédérés, une bonne compétition et même des équipements complets tout neufs, mais malheureusement les parties se terminaient dans la pénombre étant donné que l'éclairage n'était pas encore installé.

Mais ce n'était que temporaire car 1981 fut le début d'une ère nouvelle. Enfin notre parc était éclairé et, par le fait même, on pouvait jouer plus tard.

Avec les lumières, plusieurs ligues firent leur apparition, dont la ligue des Vétérans, et l'on assista au fil des années à l'exode des moins jeunes de la ligue des « Va-Nus-Pieds » pour cette ligue des Vétérans. La ligue des « Va-Nus-Pieds » était rendue une ligue pour les 15 à 35 ans.

Aucun changement ne fut apporté à la ligue jusqu'en 85 où elle prit un tournant important. Dorénavant la ligue se divise en deux calibres, soit le A et le B. Le calibre A étant pour la compétition forte et le B servant au développement et à l'apprentissage du joueur.

Aujourd'hui, la ligue compte quatre clubs de chaque calibre et environ 100 joueurs jouent régulièrement. Depuis que la ligue a été fondée on estime qu'elle a accueilli plus de 250 participants. La balle-molle est maintenant solidement implantée à Saint-Roch et à chaque année, on assiste à la naissance de nouveaux champions. Ces gars-là sont devenus des joueurs doués grâce à cette petite ligue de balle-molle qui a pris naissance, il y a dix ans.

Le comité d'Action paroissiale — (Louise Duclos).

Parmi les activités de la paroisse de Saint-Roch, il en est une silencieuse, regroupant peu de gens, mais essentielle au bien-être d'une partie de la population : Le Comité d'Action Paroissiale.

Organisé en 1981, ce comité prend la relève de la Guignolée. Suivant alors le mouvement de laïcisation au sein de l'Église, le curé de la paroisse décide de charger ses paroissiens de la cueillette de dons pour les plus défavorisés.

Mais il ne suffit pas de ramasser des argents ; aussi faut-il s'organiser pour les répartir de façon équitable. C'est alors qu'un sous-comité est formé pour étudier, dans la plus grande discrétion, les demandes qui lui sont faites : demandes nombreuses qu'il faut évaluer sans pour cela créer un état de dépendance chez les requérants ; partages équitables pas toujours faciles à déterminer.

En même temps que les dons d'argent, les dons de vêtements se multiplient. Le comité décide alors de « vendre » ces vêtements pour augmenter les fonds du comité. Ce « commerce » s'avère un succès. C'est alors que le curé et les marguilliers de la paroisse consentent à disposer d'un local au sous-sol du presbytère, pour établir ce commerce. Aujourd'hui chacun peut être fier du COMPTOIR D'AUBAINES solidement organisé grâce au travail constant des bénévoles : tri de vêtements, lavage de vêtements, tricots à partir d'anciens lainages, confection de tabliers et j'en passe... ces travailleuses silencieuses mais constantes méritent toute notre admiration !

Cinq années se sont écoulées ! Le Comité se finance toujours à partir de la Guignolée et des « ventes » de Comptoir d'Aubaines. Nous devons continuer à soutenir cet organisme par nos dons généreux et encourager chaque bénévole à poursuivre une tâche ingrate mais gratifiante.

Le Club de philatélie l'Achigan, Inc. — (Nicole Saint-Père).

En cette année du bicentenaire, le Club de Philatélie l'Achigan Inc. célèbre son cinquième anniversaire. Voici un bref historique de ce club philatélique local.

À l'époque, deux clubs philatéliques existaient : un à la polyvalente l'Achigan, l'autre à l'école Notre-Dame. Les animateurs, Nicole Saint-Père et Jean-Marie Roy, décidèrent donc d'unir leurs efforts et de réunir ces deux clubs en un seul, avec des structures bien définies pour en assurer la permanence. Ainsi, ils pourraient donner aux jeunes la chance de s'initier à la philatélie puis de progresser avec les années.

Un troisième animateur, René Duval, se joint aux deux autres et c'est le 9 novembre 1982 qu'a lieu la première rencontre officielle du Club de Philatélie l'Achigan. Dix-huit jeunes sont présents. À la fin de la saison, 45 membres avaient adhéré au club. Depuis ce temps, le nombre de jeunes a varié de 28 à 35.

Les animateurs sentirent alors le besoin de recourir à l'aide financière du club optimiste local. Le président d'alors, monsieur Jean-Jacques Carboneau, leur proposa de faire de leur club un club optimiste junior afin de bénéficier d'un appui financier et humain. À partir de ce moment, le club philatélique fut patronné par le club optimiste et le 26 avril avait lieu la remise officielle de la Charte et de la bannière du Club de Philatélie l'Achigan, devant une foule d'invités de marque dont monsieur le Maire Guy Desrochers, le directeur technique de la Fédération Québécoise de Philatélie, monsieur Louis-Maurice Serre, notre maître de Poste, madame Marie Saint-Germain et plusieurs membres optimistes. C'était le départ ! Puis, le 14 juin 1984, le club reçut ses lettres patentes et devint le Club de Philatélie l'Achigan Inc. Cette incorporation lui permit de bénéficier des avantages du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

Mais que fait-on dans un club de philatélie ? Voici une liste des activités réalisées par le Club de Philatélie l'Achigan, Inc. depuis son existence.

- 60 rencontres régulières bi-mensuelles ;
- 21 bulletins mensuels remis aux membres ;

- 7 stages de formation donnés par des spécialistes ;
- visite au Musée de la Poste à Ottawa ;
- visite du centre de Tri du Courrier à Ville Saint-Laurent ;
- visite de l'exposition nationale CANADA 84 ;
- 3 camps philatéliques (fin de semaine) dont 19 jeunes du club ont profité ;
- présentation d'un film sur la fabrication des timbres en France ;
- participation au concours « Génies Timbrés » à Victoriaville ;
- kiosque d'informations philatéliques au bureau de poste de Saint-Roch dans le cadre de « Octobre, mois de la philatélie » ;
- rencontres inter-clubs avec les clubs suivants : Joliette, Saint-Alexis, Saint-Ambroise, Greenfield Park, Saint-Polycarpe, Les Cèdres, Côteau-du-Lac et Saint-Zotique ;
- périodes d'informations et d'échanges de timbres ;
- jeux philatéliques (bingo sur les personnages canadiens) ;
- 3 expositions locales des travaux des membres.

De plus, deux jeunes de la première heure, Josée Archambault et Martin Carbonneau, ont été co-animateurs dans un camp philatélique. Leur rôle consistait à animer des ateliers philatéliques auprès des groupes de jeunes (mai 1986).

Les travaux de 2 jeunes membres du club, Maude Mercier et Martin Carbonneau, ont été demandés par les responsables de la Maison de la Culture, à Montréal, secteur Notre-Dame-de-Grâce, afin d'être exposés pendant toute la durée du mois de la philatélie (octobre 86).

Depuis son existence, le club a participé à plus de 14 expositions philatéliques : 3 de niveau national, 4 de niveau provincial et 7 de niveau régional.

Niveau national : 18 exposants, 17 médailles : 1 or, 9 argent, 7 bronze.

Niveau provincial : 45 exposants, 27 médailles : 5 or, 10 argent, 12 bronze.

Niveau régional : 48 exposants, 42 médailles : 14 or, 14 argent, 14 bronze.

Ce qui nous donne les résultats suivants : 14 expositions, 111 exposants, 86 médailles

Ce sont des résultats plus que satisfaisants pour un si jeune club qui jouit déjà d'une renommée nationale !

Les expositions : Hull, Québec, Montréal, Saint-Jérôme, Mascouche, Joliette, Victoriaville, Greenfield Park, Côteau-du-Lac et Laval.

N'oublions surtout pas que le Club de philatélie l'Achigan, Inc. fut le club-hôte de l'Exposition philatélique provinciale Quoffilex 84, tenue à la polyvalente les 27, 28 et 29 avril 1984.

350 cadres, 2800 pages, 164 exposants, 800 visiteurs !

Enfin, en cette année du bicentenaire de Saint-Roch-de-l'Achigan, le Club de philatélie de Saint-Roch-de-l'Achigan a décidé de s'impliquer activement en organisant l'exposition philatélique régionale Lanauphilex 87, qui se tiendra au sous-sol de l'église les 27, 28 et 29 mars 1987. Par la même occasion, les visiteurs pourront ressasser de bons souvenirs en regardant des photos du Saint-Roch d'hier...

Et toujours dans le but de sensibiliser la population saint-rochoise aux fêtes du 200^e, les responsables du club ont fait frapper une pièce de monnaie de 1,00 \$ représentant d'un côté, la vieille église de Saint-Roch et de l'autre, les armoiries de Paul Roch de Saint-Ours de l'Echaillon, fondateur de notre paroisse.

Il y aura 5000 pièces de nickel ayant un cours légal de 1,00 \$ à Saint-Roch jusqu'au 30 juin 1987. Et pour les collectionneurs, 101 pièces seront frappées en argent .999, scellées et livrées dans un écrin avec un certificat d'authenticité.

Voilà un calendrier bien rempli ! Ces nombreuses activités ont été rendues possibles grâce à l'encouragement des parents des jeunes, au Club optimiste local et aussi à la contribution financière exceptionnelle du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

Nos jeunes ont toujours représenté fièrement notre municipalité. Cette année encore, ils sont fiers de s'associer au Comité des fêtes du bicentenaire de Saint-Roch afin de souligner ce grand événement.

Longue vie à Saint-Roch ! Longue vie au Club de philatélie l'Achigan Inc !

Nicole Saint-Père est responsable du Club de philatélie l'Achigan Inc. — membre du Conseil d'administration de la fédération québécoise de philatélie — directeur du comité jeunesse à la F.C.P.

Les anges du ruisseau... — (Diane Allard).

Pourquoi cette appellation de Ruisseau-des-Anges ? J'ai cherché longtemps, interrogé plusieurs, sans trouver réponse. Cependant, je me suis laissée dire que

ce nom évocateur provenait du fait que les soirs de brunante, des ombres blanches glissaient furtivement sur les eaux calmes du ruisseau. De la légende bien sûr ! Sans doute qu'un bon jour, un historien ou une historienne perspicace saura éclaircir les origines de notre tendre Ruisseau-des-Anges.

« On n'était pas tous des anges, mais maman nous aimait bien » disait la chanson. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on était pieux. Trois croix de chemins témoignaient de notre dévotion, une première chez mon oncle Liboire Allard, une deuxième chez mon oncle également, Georges Duval et la troisième, chez monsieur Alfred Beauchamp.

Au pied des croix fleuries, à chaque été, afin d'assurer de bonnes récoltes, on faisait des neuvaines : prières dites par les femmes, cantiques entonnés par les plus belles voix, celles d'Eugène et d'Herma Villemaire, récitation du chapelet par les enfants.

Justement, parlons-en des enfants, les soirs de neuvaine ou, plus tard, les soirs de *triduum*, c'était pour nous de véritables parties de plaisir ! D'abord, avant de commencer les prières, on se montrait entre nous nos collections d'objets pieux : broches à l'effigie de la Vierge ou du Sacré-Cœur, médailles, scapulaires, chapelets en cristal de roche ou incandescents, images saintes données par notre institutrice, madame Victoire Rochon. Que de merveilles et de convoitise pour nos yeux d'enfants.

Puis la neuvaine débutait. Comment réussir à garder notre sérieux pendant ces longues litanies récitées sur un ton monocorde et que tout était prétexte à distraction : un chat qui s'installait, l'air hébété, devant cette foule en prière, un chien qui hurlait, juste au bon moment, à la fin d'une prière, ou encore, un adulte distrait qui lançait un « ainsi-soit-il » en plein milieu d'une dizaine du chapelet.

Une fois les dévotions terminées, les adultes échangeaient les nouvelles du rang et des commentaires sur la température alors que les enfants jouaient au mouchoir ou à la « tag ». Vous vous en souvenez Thérèse, Claire, Serge et Daniel Villemaire, Alain Dugas, René Denis, les enfants Joseph-Roméo Allard et Roger Gagnon, Jean-Paul, Yves et Yvette Gariépy, ma cousine Suzelle, mon frère, mes sœurs ? Et j'en profite, ici, pour remercier au nom de tous, ma tante Florina Dumont pour le dévouement et le sérieux qu'elle mettait dans l'organisation de ces neuvaines.

Si pour les gens de ma génération, les neuvaines font partie de bons souvenirs de nos enfances dorées, pour d'autres comme monsieur Rosaire Gariépy

et son épouse, madame Germaine Beauchamp, c'est le rappel bien sûr, de moments de recueillement, mais aussi de hordes de maringouins qui se régalaient à même les dévots rassemblés. Autre temps, autres mœurs...

Pieux, on l'a vu, on l'était. Mais de génération en génération, ce que je crois, on a aimé le plus, c'est jouer dehors. En effet, qui natif du Ruisseau-des-Anges, quelque part vers les années 60, 50 ou peut-être dans les années 30, n'a pas patiné sur le ruisseau par un soir de décembre alors que les branches gelées des arbres s'entrechoquaient dans le soir ? En tout cas, au dire de madame Germaine Beauchamp, plusieurs y ont chaussé leurs patins.

Parlez-en à Arthur Allard, à Hermas Villemaire, à Lorenzo Muloin, aux familles Gagnon et Gariépy du haut du Ruisseau ! Même que, avant 1951, année où on a creusé le ruisseau à la pelle mécanique, on patinait non seulement sur le ruisseau, mais partout à travers les champs, au clair de lune, certains pour le plaisir, d'autres, utilisant le patin comme moyen de transport, par affaires... de cœur, jusqu'à la Côte-Georges même ! La circulation en patins dans les champs m'a paru d'ailleurs assez dense à l'époque du jeune Rosaire Gariépy puisqu'il m'a rapporté être entré en collision avec deux autres patineurs (embusqués derrière une clôture de « parches » on pourrait facilement le soupçonner...) dont l'un, Roger Allard, porte encore au front les traces des vigoureux coups de patins du jeune Rosaire !

Si aujourd'hui on pratique abondamment le ski de randonnée dans les champs du ruisseau et ses collines aux pentes douces, autrefois, au « pit de gravier » de Xavier Duval, mon défunt grand-père, on y a effectué ses premières descentes de ce qu'on appelle aujourd'hui le ski alpin. Certains audacieux, chaussés de leurs skis s'harnachaient d'une porte de grange sur le dos afin de mieux profiter des poussées du vent et ainsi goûter au plaisir de la vitesse ; Joseph-Roch Duval saurait vous en dire plus long à ce sujet. Doit-on reconnaître, ici, les inventeurs anonymes du deltaplane ?... Folle jeunesse, ingénieuse, audacieuse, penserez-vous ?

Dès le mois de mai, les fervents de la pêche, de décennies en décennies, ont tendu leur ligne dans les eaux brunes du ruisseau. Tous y ont pêché de la barbotte, du crapet soleil, de la carpe — encore cet automne, Ernest Gariépy y aurait fait semblé-t-il des prises assez prestigieuses ! — J'ai appris cet art de patience et de stratégie de ma mère, Georgette Duval, qui comme toutes les autres mères du ruisseau a enseigné tant de choses à ses enfants, mais aussi de mon père, Cyprien Allard, qui avec Hermas Trudel, Roland Villemaire, Bernard Amireault et beaucoup d'autres, était un grand amateur de pêche à la

truite. J'ai reçu également quelques leçons de monsieur Arcade Gariépy. Je crois qu'il n'y a pas eu de meilleur pêcheur que monsieur Arcade dans toute l'histoire du Ruisseau. Ses petits-enfants, Lionel, Michel et Louise Allard ont sans doute hérité de son talent, il faudrait leur demander.

Quant à monsieur Rosaire Gariépy, le fils d'Arcade, il aura toujours aimé la vie en plein air, tantôt à la pêche, tantôt à la chasse dans les bois avoisinants, aucun secret de gibier ne lui échappe. Un renard, s'il en reste, viendrait dévorer vos poules, il saura lui tendre un piège et l'attraper !

Le Ruisseau-des-Anges, c'est un cours d'eau, mais c'est aussi un chemin, d'abord il y a deux cents ans, de terre battue, puis de gravier et plus tard d'asphalte. Imaginez-le, il y a deux cents ans, une poignée de premiers colons s'y installant — monsieur Rosaire Gariépy m'a appris qu'on peut encore trouver les pierres de solage des maisons de ces premiers colons, quelque part entre Jean-Claude Allard et Roger Gagnon, au bord du ruisseau, avis aux amateurs d'archéologie...

Puis au fil du temps, des familles de cultivateurs y ont pris racine. Je l'imagine notre rang, au début des années 1900, éclairé ici et là, par les pâles lueurs des lampes à l'huile aux fenêtres des maisons où se berçaient tranquillement nos grands-parents.

Plus tard, les premiers véhicules modernes y ont circulé. La bicyclette d'abord, puis l'automobile. Monsieur Rosaire Gariépy m'a raconté qu'un beau jour, il est arrivé à la maison avec une bicyclette, ce qui lui a valu la colère de son père, vu le coût prohibitif de l'achat - Voyez quelle chance vous avez les Stéphane Cajolais, Denis Thérien, Martin Gagnon, Isabelle Gariépy, qui sillonnent le ruisseau à huit, dix ou quinze ans en trimoto !... — Quant à madame Germaine Beauchamp, elle se rappelle de la première automobile à rouler dans le rang, une Ford à « talons hauts » noire, avec un toit en toile, bijou qui appartenait à monsieur Viateur Allard, père.

Je me souviens de la généreuse couche de gravier beige qui le recouvrait au début des années 50 et du jour où, en 1953, on l'a pavé devant la porte chez mes parents. Au fait, grâce à l'intervention en hauts lieux politiques de certaines personnes influentes du ruisseau, le Ruisseau-des-Anges aurait été l'un des premiers rangs de Saint-Roch à être pavé...

Aujourd'hui, une circulation dense habite le ruisseau. Des camions partent livrer au marché les produits de la terre, femmes et hommes quittent leur maison pour aller travailler à Montréal, des autobus d'écoliers transportent les

enfants jusqu'aux écoles du village. On s'y déplace très vite dans nos automobiles ; à chaque porte des demeures du Ruisseau on peut compter jusqu'à trois véhicules motorisés. Bref, pensez-y, comme on en a fait du chemin depuis les souliers de « beux » de nos ancêtres !

Oui, le ruisseau change progressivement. Il s'étire d'est en ouest. Des maisons neuves alternent avec les vieilles maisons de fermes paternelles. Les visages changent. Mais je crois que les habitants du ruisseau ont su conserver un trait caractéristique qui se transmet de génération en génération. C'est cette sorte de plaisir à se rassembler. Autrefois, par exemple, on organisait des carnivals, trois ou quatre familles se réunissaient chez un voisin pour danser et chanter — monsieur Rosaire Gariépy allait dans les carnivals organisés par Joseph-Edouard Allard, père, en prenant soin de laisser son vin de gingembre ou de cerise au frais dans le banc de neige ! — Puis, dans les années cinquante et soixante, l'on se rassemblait, surtout les hommes, il faut le préciser, le dimanche après la messe dans l'un des restaurants du rang. Celui de monsieur Hermas Trudel et Thérèse Allard est aujourd'hui transformé en dépanneur, le Dépanneur Florence où l'on est toujours bien accueilli. On s'y retrouve toujours, en 1986, le samedi soir et le dimanche. Et, depuis quelques années, c'est autour de la patinoire au coin de la route 125 sur la terre de Gilles et Laure Meunier, que grands et petits, hommes et femmes se retrouvent pour le plaisir de jouer, de jaser et de rire.

Et pour terminer, je vous dirai que le Ruisseau-des-Anges c'est pour moi et sans doute bien d'autres, le souvenir de l'un de ces nombreux soirs tièdes de juillet où l'on montait calmement les vaches au champs, dans la lumière rouge du coucher de soleil, le cœur léger, un brin de foin entre les dents !

Des nouvelles de la Côte Saint-Philippe — (Francine Duclos).

C'était l'automne, le vent et la pluie s'affairaient à faire le grand nettoyage des arbres avant l'hiver. L'hiver nous apporterait bien des choses... Au village, on commençait déjà à parler de la fête à organiser. On fêterait cette année, le temps s'arrêterait un peu pour qu'on puisse se rappeler... Du fond de mon rang, la nouvelle arrivante que je suis, est tout encore à son rêve à réaliser. S'établir, s'installer à la campagne... J'apprends que cela fera déjà deux cents ans que d'autres s'installent... Depuis l'achat de notre belle vieille maison, depuis notre établissement à Saint-Roch, depuis que lentement nous devenons des gens de la place, je me découvre une fierté à dire où j'habite.

L'accueil des gens fut chaleureux. Le sourire de la dame à l'épicerie le soir

de notre arrivée ; nous venions faire tardivement notre marché. Les conseils donnés par les uns, les services rendus par les autres. Un certain matin, le cultivateur du bout, monsieur Clément Thibodeau égalisa notre terrain ravagé par les vaines recherches de notre puits. Ce matin-là, l'aide offerte m'a réconfortée et encouragée. Ce matin-là ma maison m'a souri, elle se rappelait bien d'autres services échangés... Lentement germait en moi le goût de dire aux gens de la place, le plaisir ressenti à m'installer près d'eux. La grande fête fournirait peut-être l'occasion. Les écrits m'intéressent...

Des nouvelles de la Côte Saint-Philippe. Laissez-moi vous raconter une de mes belles soirées... J'étais reçue chez les anciens du bout. J'allais prendre des nouvelles pour pouvoir raconter.

Madame Marianne Renaud Thibodeau et monsieur Émilien Thibodeau m'ont ouvert leur porte. J'arrive. Le ketchup encore tout chaud embaume la cuisine. L'odeur envahit la pièce et nous espionne au cours de nos « parlures ». Lentement les souvenirs font place et nous ramènent au temps où on n'avait pas d'argent mais où ça coûtait pas cher... Au temps des corvées, au temps de l'entraide... Du temps où ensemble on ébranchait le chemin sur la terre de monsieur Gérard Allard pour se rendre à l'église durant l'hiver.

La conversation se continue, la route actuelle a subi plusieurs transformations... Du chemin de terre d'autrefois où des attelages lentement circulaient, la route s'est métamorphosée, elle acquit ses lettres de noblesse du temps où on la nommait la « 18 ». Certains dimanches soirs, on voyait les gens de la ville retourner chez-eux, entassés dans leurs autos ; les touristes, disait mon grand-père. Certains ont gravé dans leur mémoire ces longs défilés et les longues attentes... Mais avec le temps et les réalités modernes la construction d'une autoroute, qui relie la ville au nord, s'imposa. Ainsi donc la route retrouve sa douce réalité de chemin de campagne, et on l'a surnommée depuis la route « 125 ».

Le petit chemin de terre de l'année 1916, raconte monsieur Thibodeau unissait une douzaine de petites maisons. L'époque des grands froids, le petit chemin de terre se couvrait de neige. Chacun entretenait son bout de chemin, on passait un rouleau sur le chemin ; la neige tapée ainsi était une route des plus carrossable, paraît-il... Les chemins ne bloquaient pas, mais ils montaient... Des noms, des images, des personnes viennent nous rejoindre. On me confie que chez le Père Gibouleau, la maison où j'habite et que nous rénovons depuis bientôt quatre ans... que dans cette maison, il y a eu des bals à l'huile. On se rappelle du mariage de la fille unique des Gibouleau avec monsieur Bourgoin ; on y a bien dansé et bien chanté.

Tous les gens du bout se rencontraient : les Perreault, les Beauchamp, les Guilbault, les Gibouveau, les Allaire, les Archambault et les Allard. Chacun à son tour recevait les autres. Chacun donnait sa veillée. On se tenait les coudes serrés. Du temps dans le bout, c'était comme une grande famille... On se fréquentait... On s'entraidait. C'était le temps de battre le grain... Ensemble on faisait le tour des terres des alentours.

Des souvenirs, des coutumes, des façons de faire du temps. De l'époque, où on se levait à 4h00 du matin pour faire manger les chevaux, avant de les atteler pour la dure journée de travail.

L'odeur du ketchup fait un somme dans un coin et madame se laisse questionner avec un sourire au coin des lèvres. Elle parle tout simplement du travail accompli. Des milliers de repas préparés... Du jardin entretenu... Des animaux soignés et engraisés pour les repas de fête... Des vêtements cousus à la lumière de la lampe aladin. Devant mon étonnement et ma naïveté à tout faire cela, elle me sourit et me dit : « C'était la façon, c'était l'habitude. » Elle s'inquiète un peu et demande : « Que pourrez-vous raconter de tout cela ? » Discrètement, elle cause du temps où on accouchait à la maison. Elle, pour sa part, a eu cinq beaux et bons enfants, m'apprend-elle avec fierté. On reprenait vite le travail et les corvées... Devant mes « questionnements » de femme moderne sur leurs réalités d'enfancements, elle me confie timidement : « Je me demande si ce n'est pas plus compliqué et plus difficile de nos jours, quand cela se passe à l'hôpital... » Le bavardage se poursuit, elle me montre modestement ses belles nappes de dentelles tricotées et ses travaux de petits points.

Monsieur se berce doucement en écoutant sa femme et il se rappelle la contribution des femmes aux travaux de la terre. « Depuis toujours, j'ai gagné ma vie et celle de mes enfants sur la terre » affirme-t-il énergiquement. Il fallait y mettre de l'énergie.

Bûcher une corde de bois pour un dollar... mais tout cela semble si normal... Les souvenirs se rapprochent et les responsabilités se modifient. Monsieur souligne qu'il fut conseiller du temps où monsieur Rémi-Henri Béland était maire de la place... Et lorsqu'il fut convoqué petit juré... malgré l'incendie qui avait ravagé sa maison au cours de la nuit... Il partit faire son devoir à Joliette... Comme tous les jours, il accomplirait ce qu'il avait à faire... Je me retire de la chaude ambiance et de leur hospitalité... Leurs confidences et leurs souvenirs racontés me touchent et me portent à la réflexion...

Ils ont une belle vie, bien remplie : du travail, un sens du devoir, mais aussi une satisfaction quotidienne. Leur témoignage laisse transparaître la sérénité et une telle sagesse...

Des nouvelles de la Côte Saint-Philippe. La vie continue, on s'installe encore... L'autre soir, à la pleine lune, je revenais chez-moi, j'ai ralenti... La Côte Saint-Philippe, avec ses vieilles et nouvelles maisons, m'a fait un clin d'œil... Les souvenirs de ces deux charmantes personnes se mêlaient aux miens. La route redevenait le vieux chemin de terre. Les vieux pins qui bordent la route me chuchotaient aux oreilles tout ce qu'ils avaient vu et entendu depuis plus de deux cents ans... La vie y avait été difficile mais riche aussi. Je me surpris à fredonner un air doux... La vie continue sur ce coin de terre, et la mémoire se rafraîchit un peu afin de poursuivre le récit et d'inscrire notre épisode à la si belle histoire... La Côte Saint-Phillippe et sa toute dernière maison se modernisent pour que lentement nous arrivions ensemble à fêter le deux-centième anniversaire de notre village.

Mon coin de pays — (Gabriel Brien).

Mon coin de pays c'est tout d'abord le haut de la Rivière nord, appelé route 339. C'est aussi la route 125 autrefois appelée « route 18 ». C'est enfin, depuis 1975, la route « 25 » qui tout comme la 125, croise le rang de la Rivière nord.

Revivre dans sa mémoire une quarantaine d'années passées dans son coin de pays ravive de bons souvenirs de jeunesse. Je me souviens surtout du temps de l'école du rang où on se rendait à pied. Ça prenait une température vraiment maussade pour que nos parents viennent nous conduire et nous chercher à l'école. L'hiver, lorsqu'on arrivait à l'école et que le poêle à bois s'était éteint, il fallait alors garder nos tuques et manteaux pour une bonne partie du cours. Chacun apportait aussi son traîneau, et à la récréation de midi, on allait glisser sur la rivière.

Si le rang de la Rivière sud était peuplé des familles Mercier, Renaud et Duval et que le Ruisseau Saint-Jean était celui des familles Lafortune, Dugas et Bélanger, notre rang, c'était surtout celui des familles Henri et aussi des Lemire. De fait, presque la moitié des élèves de l'école étaient des Henri !

Je me souviens qu'aux jours gras, les jeunes et les moins jeunes y allaient de leurs costumes les plus originaux et couraient les mardis gras. Le carnaval d'hiver était fêté de cette façon.

Presque tout le monde bûchait son bois de chauffage pendant la saison froide. Les fins de semaine, notre père attelait les chevaux, et on allait chercher du bois avec lui. Afin d'éviter qu'on ne soit trop gelé, il nous faisait débarquer de la « sleigh » et nous laissait marcher derrière ; et pour nous réchauffer davantage, il faisait courir les chevaux.

Mon coin de pays, c'est le souvenir du dépanneur du coin, monsieur Paul-Émile Renaud, qui achète en 1944 l'épicerie de monsieur Édouard Saint-André. Tout en exerçant son métier de menuisier, il garde ce commerce jusqu'en 1975.

C'est l'histoire aussi du garage de machinerie agricole construit en 1945 par monsieur Roland Villemaire qui opère ce commerce pendant quatorze ans. En 1959, il le vend à la famille Joseph-Roch Duval et Fils qui l'administre jusqu'en 1976.

Beaucoup de gens se souviennent aussi des baignades dans la rivière. Ceux qui allaient à la pêche ne revenaient pas les mains vides. Enfin, dans les années 60, l'événement de l'année sur la rivière, c'était la course de canots. En 1966, une patinoire est érigée chez monsieur Maurice Hamelin, et ce, grâce à la collaboration du conseil municipal, des jeunes et surtout des moins jeunes. Alors, des équipes de ballon-balai sont formées dans toute la paroisse, et la pratique de ce sport est en évidence durant quelques années.

Depuis une quarantaine d'années, la mentalité, la tradition et les besoins des gens ont changé. Le travail à la ferme avec les chevaux, le bûchage du bois de poêle en hiver qui ne se fait pratiquement plus et les neuvaines à la croix de chemin sont, aujourd'hui, des souvenirs du passé.

L'agriculture mixte que les gens exerçaient dans ce temps-là est transformée en productions spécialisées et plus intensives comme partout ailleurs.

Des familles sont parties et d'autres sont venues les remplacer. C'est ainsi que l'histoire de famille d'un coin de paroisse s'enrichit de détails et de récits racontés par les gens qui y ont vécu.

Nos parents et nos ancêtres nous ont raconté des souvenirs encore plus héroïques que les nôtres. Pour nous et nos enfants, ces souvenirs témoignent du progrès, des obstacles et des succès qu'ils ont vécu dans ce même coin de pays.

À l'occasion des 200 ans d'histoire et de souvenirs de notre paroisse, les gens de mon pays souhaitent que les fêtes du bicentenaire soient des plus prospères et vous disent : « C'est à notre tour de nous laisser parler d'amour ! »

Le Club de l'Âge d'or de Saint-Roch-de-l'Achigan —
(Marie-Louise Dagenais — fondé le 2 décembre 1971).

Le dynamique Luc Locat fut l'un des initiateurs. Partir un mouvement de cette envergure était une tâche assez ardue. Madame Rosaire Délisle, présidente fondatrice, n'a ménagé ni son temps, ni son dévouement pour mener à bien ce

travail. Elle a mis ses nombreux talents à contribution de sorte que maintenant, nous la regrettons beaucoup.

En 1972, madame Édouard Malo prenait la relève. D'une grande compétence, toutes et tous gardent d'elle un bon souvenir. Elle est décédée depuis quelques années.

Madame Armandine Mercier fut notre troisième présidente. Elle manifesta un dévouement continu qui ne s'est pas démenti durant dix ans. Nous apprécions bien qu'elle soit toujours membre de notre club.

La présidente actuelle, madame Thérèse Bélanger fut élue à ce poste en 1984. Elle est une autre présidente dont nous avons raison d'être fiers. Rien ne lui échappe, de sorte que chaque membre reçoit d'elle une attention particulière. Cette dernière, le vice-président, monsieur Benoît Morin ainsi que tout le Conseil, se dévouent corps et âme pour le bien-être du club.

Nos activités sont plutôt des loisirs tels que : jeux de cartes, pétanque, sacs de sable. Nous organisons souvent des soirées d'amitié et de danse. Nous avons visité à date plusieurs coins des plus pittoresques de notre belle province et aussi d'ailleurs. Quelques cours pratiques nous ont aussi été donnés.

Notre Club qui comptait au début quarante-deux membres en rassemble aujourd'hui deux cent trente.

C'est dommage qu'on se connaisse peu entre nous. On invite donc les gens en âge de le faire, à venir joindre nos rangs. Il y a tant de joie et de bonheur à découvrir des êtres nouveaux avec qui on s'entend bien et avec lesquels il fait bon vivre et échanger des idées. Plusieurs personnes seules ont noué ici de belles et sincères amitiés.

Notre club est un club uni ; lorsque nous nous séparons, c'est toujours avec l'ardent désir de nous revoir.

Les Amies du troisième âge — (Aline Renaud).

Des dames avaient été informées qu'il existait dans les paroisses environnantes une association nommée « Amitié Service » se préoccupant de distraire les personnes âgées et de leur procurer quelques douceurs. De plus, à l'Assomption, il se donnait des cours de formation qui apprenaient comment agir auprès des vieillards.

Quatre dames de la paroisse ont alors décidé de suivre ces cours. Madame Denise Landry demanda la collaboration des dames de l'AFEAS afin de former

un groupe de bénévoles qui iraient rendre visite aux vieillards soit à domicile ou à la résidence Saint-Roch.

Après quelques années d'expérience « Amitié Service » qui desservait toute la paroisse a pris pour nom « Les Amies du 3^e Âge ». Présentement, nous sommes trente-deux dames, jeunes et moins jeunes. Quelques-unes ont choisi une personne âgée dont elles s'occupent particulièrement pour souligner son anniversaire et la visiter quelquefois.

À chaque mois, les bénévoles se rendent à la résidence à une date fixée pour un bingo. Chaque fête de l'année est soulignée : la fête des mères, la fête des pères, la St-Valentin, etc. À Noël, nous organisons une petite fête. Il y a un souper communautaire, suivi d'une soirée récréative ; chants et musique se succèdent dans la gaieté et la joie. Le Père Noël est de la fête, cadeaux et friandises sont remis à chacun de nos vieillards.

Notre association est à but non lucratif et si nous arrivons à fonctionner, c'est grâce à nos généreux donateurs qui n'hésitent pas à répondre à notre sollicitation.

Notre responsable, madame Aline Renaud, et notre trésorière, madame Jeannine Courcelles, sont très dévouées à cette cause. Elles apportent avec elles leur sourire et leur chaleur qui viennent égayer ces personnes retraitées souffrant souvent de solitude et d'ennui.

Association féminine d'éducation et d'action sociale — (Alice Beausoleil).

L'AFEAS est une association féminine d'éducation et d'action sociale à but non lucratif qui travaille à la promotion de la femme.

Il n'est pas d'occasion plus propice que le 200^e anniversaire de Saint-Roch-de-l'Achigan pour parler de la venue de l'AFEAS ici. Il faut retourner un peu en arrière : le 9 décembre 1951 se fondait le cercle de l'U.C.R.F., la présidente fut mademoiselle Victoria Beauchamp, et la secrétaire, madame Cécile Marion. En janvier 1962, le premier « souper canadien » fut donné et devint une tradition à Saint-Roch. En mai 1966, un projet de fusion des cercles U.C.R.F. et C.E.D. donne naissance en septembre 1966 à l'AFEAS.

Le premier conseil fut composé de : Mesdames Édouard Malo, présidente, Philippe Vendette, vice-présidente, Édouard Allard, J.-P. Faucher, Lucien Dufort, Clément Thuot, Gilles Henri, Noël Éthier, toutes conseillères et Mme A. Dumont, secrétaire.

Avec les années, se sont succédées, il va sans dire présidentes, conseillères et secrétaires ainsi que nombre de sujets d'étude : le budget familial, la publicité créatrice de besoins artificiels, professionnalité dans les écoles, autocritique des programmes télévisés et protestations au besoin, cancer, ménopause, alcoolisme, régimes matrimoniaux, testaments, assurances, sessions d'animation, de connaissance de soi, artisanat (tissage, tricot, macramé).

Que de réussites ! Ces différentes techniques maîtrisées nous ont amené de belles expositions. Un cheminement s'est fait naturellement, en douceur, effacé comme peut l'être celui de la femme, travailleuse au foyer.

Aujourd'hui, l'AFEAS a vingt ans. C'est avec fierté qu'elle a su entretenir l'amitié, la solidarité entre ses membres. Elle a su développer l'esprit de bénévolat et de générosité, des gestes sont souvent passés sous silence, mais les femmes de Saint-Roch ont acquis des connaissances et vécu des expériences plus que valables. Il ne faudrait pas oublier une grande réalisation : la bibliothèque municipale. L'AFEAS a demandé et redemandé, s'est impliquée dans sa formation et en assure toujours le fonctionnement.

Ainsi son travail continue avec quatre-vingt-un membres en 1985-86. Une relève intéressante est garante de l'avenir.

Le conseil de 1986 se compose de : Madame Alice Beausoleil, présidente ; Mme Pauline Rivest, vice-présidente ; Mmes Gisèle Jeanotte, Anne-Marie Thuot, Claudette Gagnon, Ghislaine Marien, conseillères et Jeanine Mercier, secrétaire.

Opti-Quilles — (Michèle Blanchard).

À l'automne de 1985, Michèle et Robert Blanchard ont pensé qu'il serait bon de former des équipes de quilles pour les jeunes. Pour réaliser ce projet, si l'on voulait que tous les jeunes puissent en profiter, il fallait des sous pour défrayer les coûts du transport car la salle de quilles est sise à Repentigny.

Sachant que le Club Optimiste était prêt à aider financièrement des organisations de loisirs bien structurées pour les jeunes, Michèle et Robert Blanchard, accompagnés de Solange Tousignant, s'adressèrent à Rolland Brière, alors président du club Optimiste. Ce dernier emballé par le projet apporta toute son aide aux trois initiateurs. Et c'est ainsi qu'est né le club junior Opti-Quilles. Par la suite, une demande de subvention est adressée à la municipalité de Saint-Roch qui accepte d'aider à défrayer les coûts du transport.

Les jeunes qui participent à cette activité ont entre neuf et quinze ans. À tous les samedis après-midi, ils se rendent à Repentigny, en autobus, accompagnés de bénévoles. Malgré les différences d'âge, ils apprécient grandement ces quelques heures passées en compagnie d'amis et où il est possible d'exploiter leur talent de quilleur dans un climat de non-violence et un esprit d'équipe. Longue vie aux Opti-Quilles !

Ligue de balle-molle au féminin — (Une fervente de la balle-molle).

La balle-molle pour les dames débuta en 1969, avec la formation de trois équipes locales sous la tutelle de Madeleine Mercier.

En 1970, devant le manque de collaboration municipale et l'incompréhension de la gent masculine, Madeleine se retrouva avec seulement une quinzaine de participantes. Elle contribua à la formation de la ligue Lanaudière avec quatre équipes : Saint-Roch, Rawdon, Saint-Liguori et Saint-Jacques. L'équipe de Saint-Roch était composée en grande partie de jeunes filles ayant des liens familiaux.

En 1972, Madeleine, pour sauver une fois de plus la balle-molle féminine à Saint-Roch, participa encore à la formation d'une autre ligue appelée : « Ligue de balle féminine des étoiles inc. ». Cette ligue était composée des municipalités de Saint-Roch, Repentigny, L'Assomption, Lavaltrie, Le Gardeur et Charlemagne. L'équipe locale se nomme maintenant les « INTER ».

En 1986, cette même ligue existe encore. Elle est composée des municipalités de Mascouche, Terrebonne, Saint-Esprit et Saint-Roch.

Pendant toutes ces années, les ligues, les entraîneurs, les municipalités et les participantes ont changé mais Madeleine et les « INTER » sont toujours là.

Malgré toutes les difficultés rencontrées au long des années, malgré le manque de support, l'équipe des « INTER » a surmonté tous les problèmes et ce durant dix-sept années. C'est grâce à la ténacité et au grand dévouement de Madeleine que cette équipe a tenu bon contre vents et marées.

Le Ruisseau Saint-Jean — (Jean-Guy Dugas).

Si on regarde les nombreux rangs de la paroisse de Saint-Roch, on constate que ces mêmes rangs sont tous géographiquement situés dans le même sens que coule la rivière l'Achigan, soit d'ouest en est. Le Ruisseau Saint-Jean ne fait pas exception mais il possède certaines particularités. Il est situé à l'extrême nord de la paroisse faisant la limite entre Saint-Esprit et Saint-Roch. Le rang

commence au pont Populus qui enjambe la rivière Saint-Esprit près du Moulin Bleu, et traverse trois paroisses soit, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest et Ville des Laurentides où il perd son nom.

Même si notre rang n'a pas subi tellement de transformations majeures, car nous sommes dans un rang strictement agricole, on constate qu'un renouveau s'est amorcé depuis 1953. En effet, le Ruisseau Saint-Jean qu'on connaissait étroit, recouvert de gravelle et parfois de boue, est devenu, plusieurs années plus tard, un chemin large, entièrement pavé de belle asphalté (suite, je suppose, à des promesses d'élections). Les gens du rang ont accepté ces changements avec joie et les bons « bleus » du temps se gonflaient le torse, j'imagine !

Même si le Ruisseau Saint-Jean Nord et Sud était asphalté, il demeure que la ligne menant au village (appelée aujourd'hui Montée Henri, et il y a plusieurs années portait le nom « Des Trente et des Vingt »), était elle, toujours en gravelle. Les gens du Ruisseau qui, le samedi lavaient leurs autos, le dimanche, en allant à la messe, les salissaient en passant dans la ligne, véritable champ de poussière. Les années passèrent et après plusieurs requêtes et quelques pressions politiques, les citoyens du Ruisseau purent rouler sur une belle route asphaltée, de chez-eux au village !

Mes souvenirs d'enfance les mieux conservés sont ceux du temps où j'allais à l'école « Numéro 3 » située, à l'époque, près de chez monsieur Rémi Hamelin. C'était une vieille école qui, vers 1950, a fait place à une toute nouvelle. En effet, les commissaires du temps trouvant l'école désuète et surtout trop petite pour accueillir tout ce monde décidèrent d'en construire une nouvelle... Ils furent sûrement influencés par la population jeune qui composait le Ruisseau Saint-Jean à Saint-Roch-Ouest. Un citoyen du village, monsieur Liguori Giroux, obtint alors le contrat de construction de la nouvelle école. Mais il devait démolir ou vendre la vieille école à la fin de l'année scolaire. Ce dernier trouva à vendre la bâtisse à un ancien du Ruisseau, monsieur Jean-Maurice Payette, qui demeurait au village.

On déménagea donc la vieille école. Après l'avoir arrachée à son solage, on la monta sur deux grands morceaux de bois (10' X 10') et, tirée par un gros bulldozer aidé de deux tracteurs, on la traîna jusqu'au village, au grand étonnement des gens, surtout des jeunes élèves qui l'avaient fréquentée. Tous, la voyaient partir avec un certain regret, tout en évoquant beaucoup de bons souvenirs. Durant les vacances, la construction de la nouvelle école alla bon train, tant et si bien qu'au mois de septembre, ce fut la bénédiction et tout le tra la la que comporte un tel événement.

Mlle Colombe Dugas fut l'institutrice qui étrenna, comme on dit, la nouvelle école. Mais elle était seule pour faire l'enseignement à sept classes d'élèves ! Voyant le nombre d'enfants augmenter sans cesse, car, il faut le souligner, les familles des années 50 étaient comparables à une bonne échelle qui ne manque pas de barreaux ! Les commissaires décidèrent d'engager une autre institutrice, Mlle Jeanne-d'Arc Brien.

Puis les sœurs Guilbeault de Saint-Roch enseignèrent à plusieurs d'entre nous, et les années passèrent... La belle époque prit fin avec la centralisation des écoles de rang au village. Finies les marches du matin et du soir pour aller à l'école, finies aussi les nombreuses baignades du printemps, car le cours d'eau qui longeait la route avait l'habitude de déborder à la grande joie des enfants. Que de souvenirs... mais il fallait tourner la page !

À l'autre bout du rang à Saint-Roch-de-l'Achigan, une autre école accueillait les enfants du rang sud et ceux d'une partie du rang nord. Située près de l'ancienne ferme de monsieur René Perreault et du petit chemin qui relie les deux rangs, cette ancienne école doit sûrement être centenaire, car les gens de ma génération et ceux de la génération précédente l'ont tous fréquentée. À la fin des années 60, quand arriva la centralisation des écoles, elle fut vendue à un Montréalais qui la transforma en chalet d'été.

Parmi les institutrices qui passèrent à cette école, qu'il me soit permis de nommer mesdemoiselles Henri, Lafortune et Suzanne Saint-André. Ici, ceux qui ont fréquenté cette école s'imaginent peut-être que je fais un oubli en taisant le nom de mademoiselle Laurentia Saint-André. Qu'ils se détrompent : je ne peux passer sous silence le travail et le dévouement de cette institutrice, malgré qu'elle fut connue pour sa sévérité et son ambition pour ses élèves. Ces derniers apprirent à reconnaître son travail inlassable.

On peut dire que le Ruisseau Saint-Jean a su garder sa vraie vocation agricole avec la seule différence qu'aujourd'hui, les entreprises agricoles ont grossi de beaucoup, tout en gardant le statut de fermes familiales, les grosses machineries faisant place aux chevaux. Je constate aussi que, depuis 1965 jusqu'à maintenant, les fermes ont changé de propriétaires et pour nombre d'entre elles, d'orientation. Mais la relève a été assurée par les fils et, dans une quinzaine d'années le même phénomène se produira... du moins, je l'espère. Quand je parle de changement d'orientation je pense au fait, qu'il n'y a pas si longtemps, les fermes du Ruisseau comme celles des autres rangs de la paroisse étaient surtout des fermes laitières, où on y faisait à la fois l'élevage de poules et de quelques porcs et la culture du tabac.

À partir de 1970, quelques poulaillers se construisirent et de nombreuses porcheries vinrent changer le décor. Les cultures traditionnelles cédèrent la place à la culture du maïs en grain, de l'orge, du concombre et du navet.

À part quelques exceptions, que l'on se nomme Lafortune, Dugas, Bélanger, Payette, Hamelin, Marien, Saint-André ou Riopel, ces mêmes noms, on les retrouvait il y a 25 ans. Je constate aussi en écrivant ces souvenirs que la presque totalité des gens qui habitent dans le Ruisseau Saint-Jean et ceux qui y ont passé leur vie ont pris mari ou femme ailleurs que dans le rang. Cela veut dire qu'on est trop connu ou que tout simplement nul n'est prophète dans son rang ! J'ajoute une autre marque témoignant de l'enracinement des résidents du Ruisseau Saint-Jean : chez Mario Lafortune (lot 671) les familles se succèdent depuis 1759 !

On peut constater aussi que contrairement à certains rangs de la paroisse, il n'y a pas eu de développement de la part des citadins. À cet effet, heureusement que le zonage agricole de 1980 est venu instaurer une certaine paix dans notre milieu agricole. Soulignons, de plus, que l'on ne compte que trois commerces dans notre coin : le moulin à scie de Marcel Saint-André, la Meunerie Jean-Marc Henri et le Moulin Bleu qui malgré ses transformations a su garder son cachet, qui l'a rendu si populaire auprès des gens des alentours.

Même si l'agriculture a toujours dominé notre rang, n'allez surtout pas croire qu'il ne s'est rien passé d'autre. En effet, chaque saison était marquée par la pratique d'un sport. On débutait le printemps par les courses de canots, menées par le chef de file, Gabriel Saint-André. L'été était souligné par la balle-molle ; un wagon de ferme servant de « back-stop »... L'on entreprenait l'automne par la chasse au petit gibier (le renard) et l'on passait nos temps libres d'hiver à jouer au hockey avec les nombreux garçons d'Élie Dugas !

Comme il faisait bon vivre et comme il fait toujours bon vivre au Ruisseau Saint-Jean.

Souvenirs de Saint-Régis — (Guylaine Desrochers-Sirois).

À l'occasion du 200^e anniversaire de Saint-Roch, j'aimerais vous parler de cette belle histoire d'amour qui a marqué toute mon enfance et mon adolescence. Il s'agit de l'histoire d'amour avec cette vie sur la terre faite de joies, de peines et de travail rude sous de chauds soleils d'été ou de pâles rayons d'hiver, hiver qui, à chaque année, n'en finissait plus.

Avec plusieurs sœurs et un frère, j'ai grandi à Saint-Régis. Mon père y avait grandi lui aussi avec ses frères et sœurs. Cette terre fertile, nous la devons à

cinq générations consécutives de parents et grands-parents qui s'y étaient succédées.

Saint-Régis est un rang très peu accidenté. Les arbres y sont rares à part quelques maigres boisés à l'horizon qui nous aidaient à délimiter notre territoire. Aussi, le vent, comme aujourd'hui d'ailleurs, le balayait assidûment, causant des bris à la ligne d'électricité mal entretenue. Toute mon enfance a donc été parsemée de pannes d'électricité. Et, toujours à cause de ces vents, les hivers y étaient plus glacials qu'ailleurs et les accumulations de neige plus importantes. L'été, des vents violents emportaient le toit des maisons et des granges, ravageant les récoltes entreposées. C'était là les méfaits du vent de mon enfance, sans boisés suffisamment gros pour l'arrêter.

À Saint-Régis, les couchers de soleil sont les plus beaux... du moins pour ceux et celles qui y ont vu le jour. Je dirais que l'horizon est impeccable puisque la terre et la lumière s'y rejoignent sans aucun obstacle. Ah ! j'oubliais que maintenant une « ligne de haute tension » traverse les terres. Cette marque du progrès causa ma première peine d'amour.

Pour moi, l'heure la plus belle de la journée était cinq heures du soir. Le calme glissait dans la nature, le vent tombait et la chaleur s'atténuait. Les vaches descendaient du champ et les cultivateurs rentraient d'une dure journée de labour. À cinq heures du soir, un vaste pays intérieur s'emparait de nous, faisant rejaillir l'énergie nécessaire pour tout recommencer le lendemain. Une telle complicité de l'homme et de la nature ne peut qu'être l'œuvre du Créateur.

À Saint-Régis, il était très facile de prévoir la météo. On n'était jamais pris par surprise puisque l'on pouvait voir venir de loin, quelques heures d'avance les épais nuages de mauvais temps. J'aimais annoncer qu'il pleuvait dans le village voisin ou dans le village de Saint-Roch. Aux champs, en cas d'averse ou orage, on avait toujours le temps de se trouver un abri.

Parfois, des odeurs de pain frais s'échappaient du village : la boulangerie Adam puis Trudel, était située en bordure du village, pour nous rejoindre en plein milieu des champs. Malgré la faim que réveillaient ces odeurs, il nous fallait attendre le doux signal de l'Angélus pour laisser notre travail et rentrer dîner. Mais, il fut un temps où l'Angélus n'a plus sonné au village de Saint-Roch. C'est alors l'autobus provincial qui annonçait l'heure du dîner ou la fin de la journée de travail.

Les journées étaient longues et bien remplies sur la ferme paternelle. Maman nous encourageait continuellement par son exemple. Toujours pleine

d'énergie, elle terminait sa journée de travail en cultivant un grand jardin ou en entretenant sa maison dont elle était très fière. Rien n'était négligé et elle était toujours présente à nos côtés, nous prodiguant soins et amour. Comme j'ai de l'admiration pour elle et pour toutes ces mères qui ont tant travaillé. Papa, quant à lui, a donné le meilleur de lui-même à sa famille et à sa terre. Aujourd'hui, il lui reste huit grands enfants tous reconnaissants.

Oui, je garde de Saint-Régis le souvenir d'une belle histoire d'amour avec la terre et la nature. Mais je sais que, même si l'on tente de les transmettre de père en fils ou de mère en fille, les souvenirs s'estompent pour laisser la place à la nostalgie !

Écrivons nos souvenirs et la nostalgie tardera à s'installer !...

Le Club Optimiste de Saint-Roch-de-l'Achigan, Inc. — (Marcel Lescarbeault).

Le club Optimiste de Saint-Roch-de-l'Achigan est issu du club de l'Épiphanie. Auparavant, le club portait le nom de l'Épiphanie-Saint-Roch. C'était en 1976. Le club de l'Épiphanie devenait le parrain du nouveau club de Saint-Roch.

Depuis 10 ans, fonctionne donc un club de services qui a été d'une grande utilité auprès de la jeunesse de Saint-Roch.

Le premier conseil d'administration était composé de Louis-Philippe Pineault, président-fondateur ; Jacques Poirier, principal d'école, secrétaire ; Ramond Marineau, trésorier ; vice-présidents : Yves Lesage et Claude Saint-Jean ainsi que cinq directeurs : J.-M. Roy, Gratien Latendresse, Germain Henri, François Séguin et Jacques Carbonneau. De plus 37 membres fondateurs complétaient ce groupement.

Officiellement, le club a été fondé le 5 décembre 1976 et reçut sa charte le 5 février 1977, lors d'une soirée mémorable au sous-sol de l'église. Depuis le club a été incorporé.

Dès sa première année d'existence, ce jeune club ne tarda pas à se mettre à l'œuvre même si l'année optimiste était commencée depuis le mois d'octobre. Il organisa trois principales activités : la semaine de l'appréciation de la jeunesse, l'art oratoire et la semaine de la sécurité à bicyclette.

Le club Optimiste était un des premiers organismes à souligner le travail et les efforts des jeunes de notre paroisse. Les résultats furent très appréciables. C'était le début d'une longue participation et d'une belle complicité entre la population et le club Optimiste pour souligner le travail des jeunes.

Mais, c'est quoi un club Optimiste ? C'est un groupe d'adultes de la communauté qui, reconnaissant leurs responsabilités civiques, partagent leurs idées et leurs actions pour le bien de la communauté.

La personne qui fait partie d'un club Optimiste, retire un avantage personnel.

Elle a la possibilité de faire valoir ses propres talents et de mettre en évidence ses capacités. De plus, il existe dans le mouvement optimiste, une grande camaraderie : le fait que de bons copains se rencontrent avec assiduité et la joie réciproque puisée dans la compagnie des autres créent une source d'harmonie dans le travail commun. Des amitiés se nouent, beaucoup de bien en résulte ; sans camaraderie, pas de travail et sans travail rien n'existerait de cet esprit optimiste.

Et justement ce travail peut se réaliser sur plusieurs plans : citoyenneté, amélioration de la communauté, culture et éducation, affaires gouvernementales, rapports internationaux, santé et bien-être, sécurité, vie spirituelle et religieuse, sports et récréation.

Chaque année, plus de 2 500 000 jeunes bénéficient directement des efforts des clubs Optimistes.

On constate donc qu'un membre optimiste tout en s'impliquant dans l'amélioration de sa ville ou de sa paroisse peut, selon ses capacités et sa disponibilité, faire voir sa propre personnalité et collaborer à son épanouissement personnel.

Les activités du club Optimiste de Saint-Roch se divisent en deux parties. Il y a celles qui concernent directement les jeunes et les autres qui servent de moyens financiers.

Dans la première catégorie on retrouve d'abord la Semaine de l'Appréciation de notre jeunesse où le club reconnaît les accomplissements des jeunes du monde actuel. Les concours d'art oratoire ou art de s'exprimer permettent aux jeunes, garçons et filles, de s'exprimer publiquement sur un sujet particulier, et cela d'après des normes précises. La semaine de la Sécurité cycliste incite à l'observance du code de la route alors que, finalement, le programme sportif Trois-Étoiles donne aux jeunes des habitudes sportives dans un climat de saine concurrence.

De plus à cette liste d'activités s'ajoutent : la Gambade, « Qui s'inscrit s'enrichit », la collecte de sang annuelle, le dépouillement de l'arbre de Noël, sans compter la participation monétaire à des activités de l'école Notre-Dame, de la

Polyvalente, des jeunes du hockey mineur et du patinage artistique. Il ne faudrait pas oublier, de plus, les quelques activités conçues, à chaque année, grâce à l'initiative du président en poste et de son conseil d'administration. Toutes ces activités s'adressant directement aux jeunes de Saint-Roch nécessitent plusieurs heures de bénévolat.

Pour financer tout ce travail, le club Optimiste a besoin de fonds. C'est pourquoi il fait des tirages-voyages, vend des gâteaux aux fruits, organise des bingo, fait la cueillette de bouteilles vides, etc.

Ce club reçoit d'une main et donne de l'autre.

De plus, soulignons que le club Optimiste de Saint-Roch parraine cinq clubs jeunesse.

Ces clubs formés exclusivement de jeunes sont structurés à la façon d'un club Optimiste. Il y a le club Octogone pour les plus vieux (12-17 ans), le club Philatélie, les Suisses : jeunes naturalistes, les Opti-Quilles et les Scouts et Guides. Ces clubs juniors sont aidés financièrement par le club Optimiste et encouragés par les conseils d'adultes responsables.

Avec ses soixante-dix-sept membres, les deux autres clubs qu'il a fondé : Saint-Lin-des-Laurentides et Sainte-Marcelline, ses activités et le support financier qu'il apporte, le club Optimiste de Saint-Roch et la population, qui l'a toujours soutenu, sont en mesure d'envisager l'avenir avec optimisme : croire que tous travailleront pour le mieux et d'espérer le meilleur pour notre jeunesse.

Le Club Octogone Cousin-Cousine — (Marcel Lescarbeault).

Les buts d'un club Octogone sont :

- d'encourager quelques jeunes à se réunir régulièrement dans une atmosphère amicale, à organiser leurs activités et à s'amuser en bonne compagnie ;
- d'imprégner le jeune du désir de servir ;
- de développer ses talents de chef ;
- de découvrir et développer les talents de chaque jeune ;
- de promouvoir l'esprit d'équipe ;
- d'initier le jeune à la tenue de réunions selon les règles de procédure ;
- de développer le respect des opinions et du travail des autres ;
- de revaloriser les jeunes auprès des adultes ;
- de développer, dans son milieu, la philosophie optimiste.

Selon Bernard Leblanc, l'origine du nom de notre club Octogone « Cousin-Cousine » remonte à une assemblée à laquelle participaient onze garçons : l'un des garçons voulant amener son cousin, l'ambassadeur lui répond d'emmener sa cousine à la place ! Ce groupe de jeunes a été formé le 7 mars 1980. Au début, il comptait trente-sept membres.

Le premier exécutif est formé le 23 mars 1980 et est composé de la façon suivante :

Président : Alain Saint-Germain

Vice-présidents : Guylaine Gauthier, Yvan Courcel

Secrétaire : Marie-Josée Majeau

Trésorier : Bernard Leblanc

Directeurs : Martin Rivest, Fabien Mercier, Line Lamarche, Francine Gagnon, Luc Marchand.

Le président du club Optimiste était Marcel Lescarbeault tandis que les deux premiers ambassadeurs, c'est-à-dire les représentants du club Optimiste auprès du club junior, furent Mario Vendette et Gilles Leblanc. Le club a une charte officielle de l'Optimiste International.

Le local du club Octogone était situé au-dessus de la tabagie Trouve-Tout, gracieuseté du propriétaire, monsieur Leblanc. Le mobilier, chaises et tables, avaient été prêté par monsieur le curé La Salle.

Notre club Octogone fonctionne depuis six ans. À chaque année, un nouvel exécutif dirige le club. Ses quelques 25 jeunes s'impliquent au meilleur de leur connaissance dans des activités sociales, participent aux activités du club Optimiste et prennent des initiatives personnelles leur permettant de relever des défis auprès de notre population.

Avec le parrainage d'un club Octogone, le club Optimiste de Saint-Roch a offert à une catégorie de notre population (les 14-18 ans) un moyen de s'épanouir et une façon de s'améliorer. C'est un outil dont nos jeunes devraient se servir, comptant toujours sur l'appui des membres du club Optimiste.

En 1985-86, la relève était assurée par 27 membres et le bureau de direction était composé de : Sonia Mercier, présidente ; Audrey Adam, vice-présidente ; secrétaire, Sophie Lesage ; trésorier, Richard Desautels ; directeurs, Martine Lamarche, Josée Archambault, Céline Lafortune, Bruno Romanelli.

Pour l'année 1986-87, on ne connaît que le président, Jean-Luc Beauchamp et la secrétaire, Chantal Éthier.

Si j'ai mentionné quelques noms, c'est pour insister sur le fait que durant sept ans la continuité se maintient au sein du club Octogone Cousin-Cousine de Saint-Roch.

Dans une perspective de 200 ans d'histoire, nous croyons que le club Octogone se situe dans la suite logique de tous les mouvements de jeunes qui ont existé dans notre village.

Et à sa façon, ce mouvement essaie d'ajouter un petit quelque chose qui améliorera les femmes et les hommes de demain leur permettant de continuer à leur manière le travail de nos valeureux ancêtres.

Couleur des années 1960-70 — (Chantal Locat).

... En haut, au bout du corridor, on se bousculait pour mieux voir, par la porte et les fenêtres, notre église qui brûlait. Bien triste jour de l'an que celui de l'année 1958, où l'âme du village se consume. Je me rappelle après l'incendie, être allée à la messe dans la petite école. La célébration me semblera dorénavant plus longue. Voilà un des premiers grands souvenirs que j'ai de mon appartenance à ce village, heureusement les autres ne sont pas aussi tristes...

Ma jeunesse, comme la vie de bien des gens de la paroisse, est marqué par la religion. Je me souviens par exemple, des Fêtes-Dieu où plusieurs enfants espéraient y participer en représentant les anges. À chaque année, cette procession défilait dans les rues du village, pour se rendre au reposoir, installé d'une année à l'autre, à différentes maisons. Cette fête prenait pour moi, une allure féerique...

À l'école on récompensait le bon savoir en catéchisme. Ainsi, à chaque année, une élève était élue « Reine du Catéchisme » ; voilà tout un honneur, qui démontrait bien l'importance que les éducateurs de l'époque, des religieuses surtout, accordaient à la religion...

Je ne pourrais passer sous silence, l'importance des religieuses dans mes souvenirs d'enfance. Le couvent recevait chaque année des pensionnaires, et je me souviens qu'avant le mois de septembre, c'est-à-dire, la rentrée scolaire, quelques jeunes filles du village aidaient les religieuses à préparer les lits pour les futures arrivantes. J'aimais bien cette occasion spéciale de corvée : c'était une sorte de privilège pour moi, que de travailler avec les sœurs, personnages mystérieux. Mes premières années d'études se font au couvent, et j'ai souvent aidé les pensionnaires à faire le ménage des classes. Puis, à chaque vendredi avec quelques étudiantes en musique, j'ai fait briller les pianos. Pas surprenant que

le couvent ait été si propre... Heureusement, on vivait quand même beaucoup d'autres activités telles : les tombolas, la Sainte-Catherine, la Sainte-Cécile (patronne des musiciens), la fête du catéchisme, les concerts de fin d'année et quelques séances à l'occasion. Certaines religieuses sont trop sévères, dictatrices, peut-être ; chose certaine, leur enseignement se poursuit au-delà de la simple matière académique. Elles alimenteront la culture personnelle des étudiantes ; certains diront qu'elles la dirigeaient... Malgré tout, je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer dans mes premières années d'études...

Mais encore, qu'est-ce qui peut marquer une jeune fille dont le père est maître de chapelle et la mère organiste, si ce n'est sa participation à la si belle messe de minuit des années 1960-70. Chez-nous, après avoir appris à parler, on a presque aussitôt appris à chanter... Deux mois avant la messe de minuit, nous allions tous les vendredis soirs, au jubé, pratiquer les chants et cantiques de la messe de minuit. C'est parfois long pour une enfant de onze ans de toujours recommencer les mêmes chants, mais c'est tellement beau quand arrive le soir de la messe de minuit. Quand j'y pense, quarante personnes qui chantent à plusieurs voix, accompagnées de ce majestueux orgue à tuyaux, c'est grandiose ! En haut dans le jubé, on se sentait comme une grande famille, heureuse et à la fois émue. Ces soirs de messe de minuit, j'étais toujours prise d'une certaine nostalgie pensant peut-être, à ceux qui avaient moins que moi et qui étaient seuls. Mais on se ressaisit vite, puisqu'il faut chanter avec cœur, la naissance d'un enfant. En revenant de la messe, on réveillonnait, en discutant sur les beautés et les choses à améliorer de cette grande célébration de Noël. C'était pour ma famille, une fête religieuse, gardant la remise des cadeaux pour le jour de l'An. Ah ! comme j'aimerais revivre cette atmosphère des Noëls passés...

Les années 1965-72 sont remplies d'activités culturelles et sportives de toutes sortes. Les adolescents de Saint-Roch bouillonnent d'énergie, ne se laissant pas dominer par l'oisiveté. Discothèques, boîtes à chansons, pièces de théâtre, joutes sportives se succèdent tour à tour...

Certains se souviennent du Chaland et du Blow-up, soirées disco où les jeunes, même ceux des villages avoisinants, viennent danser au son d'orchestres-rock. Le gymnase de l'école Jésus-Marie (Notre-Dame maintenant) se remplit facilement. Ces soirées demandent une bonne organisation de la part des jeunes : administration, publicité, organisation de la salle, etc. J'aimais bien aider à préparer la salle, mais je devais m'abstenir d'aller à la soirée, n'ayant pas l'âge requis pour l'entrée. (17 ans)... Je me souviens aussi, des dimanches après-midi de danse pour les plus jeunes, les « treize-seize » cette sortie cette fois m'est permise.

Le Ratafiot, une boîte à chansons, avait pour arrière-scène, un panneau prenant formes de vagues et d'un bateau. Trois hôteses faisant partie de l'équipage y recevaient le public. De grands chansonniers y passeront tels : Tex Lecor (25 mai, 1968), Pierre Calvé et même des chansonniers amateurs y feront leur début : Mireille Locat et ses frères, Diane Harbec, Mikaéline, Francine Lévesque, etc. Ces belles soirées nous transportaient comme à bord d'un bateau, dans un courant de douceur.

Le Ratafiot se produira pendant deux ans. Un autre groupe de jeunes, dont je faisais partie, prend la relève avec la boîte à chansons, « La Tache », mais sans grand succès, le public s'essouffle. Le gros boum des boîtes à chansons a pris le large, et ce, même à Saint-Roch.

Les activités théâtrales auront aussi leur place. D'abord, la pièce « La bataille au Long Sault » décrit avec humour la politique de Saint-Roch des années 60 dans une atmosphère des temps anciens. Puis la pièce « L'âge d'Or » jouée en décembre 1970, confie au public la solitude des gens du troisième âge. Ces deux pièces sont conçues et interprétées par des adolescents de Saint-Roch. Mais l'événement théâtral de Saint-Roch est pour moi et pour bien d'autres, j'en suis certaine, la pièce de théâtre « Le Petit Prince » organisée et jouée en 1967 par les jeunes travailleurs. Cette pièce a grandement marqué mon adolescence.

« L'essentiel est invisible pour les yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur », comment ne pas être envahie par une si belle réalité ? Monsieur l'abbé Georges Riopel œuvrant dans la paroisse, a donné beaucoup de son temps aux jeunes et plus particulièrement aux « jeunes travailleurs » regroupement des dix-huit à vingt-cinq ans. L'abbé Riopel leur suggère d'adapter le conte « Le Petit Prince » d'Antoine de Saint-Exupéry, en pièce de théâtre. L'idée a plu à ces jeunes, d'autant plus que la pièce, ce petit prince qui visite plusieurs planètes, rejoint le thème de l'Expo 67, Terre des Hommes. La troupe a travaillé pendant neuf mois, six à sept soirs par semaine, à la mise en œuvre de ce beau projet. Ces jeunes, qui pour moi à l'époque, étaient comme de grands frères, y ont mis le paquet. D'une équipe de théâtre amateur, ils ont su travailler avec professionnalisme à tous les niveaux : musique, effets sonores, décors, éclairage, publicité, mise en scène et sans oublier l'excellente interprétation. Rien n'a été négligé.

Imaginez un fond de scène couvert de panneaux illustrant le désert et habilement perforés de trous d'où brillaient des petites lumières, ne voilà-t-il pas plus beau ciel étoilé du désert ?... L'avion, quant à lui, est de dimensions suffisamment impressionnantes pour qu'un technicien décide d'y dormir toute une nuit.

Et à droite de la scène, s'imposait la planète et deux des trois volcans, desquels s'échappait une épaisse fumée blanche. S'ajoutaient des musiques et effets sonores des plus recherchés. Que de beauté et d'ingéniosité pour une jeune de quatorze ans qui voit sous ses yeux se dérouler une œuvre aussi belle. J'ai assisté à plusieurs répétitions ; j'allais rêver tout simplement. La troupe donna huit représentations devant le grand public, dont deux à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci et une pour les enfants de Saint-Roch, en juillet 67. Pour aller au-delà d'un simple spectacle, le metteur en scène, Bernard Tremblay, après chaque représentation, invitait le public à échanger des commentaires sur la pièce, et même, à les écrire dans un livre prévu à cet effet. Malgré mon jeune âge, j'ai réussi à décrocher un rôle parmi ces jeunes travailleurs, celui de préparer les plateaux de beignes offerts après le spectacle. Quel grand privilège, je pouvais donc assister à chaque représentation ! Comme j'aurais aimé accomplir ce rôle dans une tournée à travers la région. Vous aurez compris, que ce « Petit Prince » aura vivifié mon goût pour les œuvres artistiques.

Eh ! oui, le 24 juin de chaque année sera symbole de plaisirs. Quand j'étais petite, mon père était président de la Saint-Jean-Baptiste. Il préparait cette fête un peu à la dernière minute. En effet, aux messes du dimanche précédant la Saint-Jean, il faisait dire en chaire, à ceux qui étaient intéressés à participer à la fête de le contacter. Ces belles soirées toutes simples réunissaient les gens de Saint-Roch, on aurait dit une grande famille. Le stationnement de l'église, lieu où se déroulait le plus souvent la fête, avait comme scène la galerie du presbytère. Après le spectacle amateur organisé à la bonne franquette, on se rassemblait vers minuit, autour du feu de la Saint-Jean. Que c'était beau tous ces gens qui s'amusaient ! Je pouvais rester dehors tard ce soir-là : c'était la Saint-Jean !

Les Saint-Jean de ma jeunesse prennent une allure différente vers les années 68. Ce n'est plus la soirée qui est consacrée à cette fête, mais bien toute la journée. Parfois quelques rues sont fermées aux automobilistes. Le village s'anime, les clowns se promènent avec les enfants, tandis que les compétitions de toutes sortes font des heureux. Les paroissiens apportent leur dîner et mangent ensemble dehors lorsqu'il fait beau.

À la tombée du jour, on lève le rideau à un très bon spectacle amateur, résultat de plusieurs heures de pratique cette fois, où même les jeunes des villages voisins se rendent. L'apogée de ces Saint-Jean est peut-être celle qui a eu lieu en arrière de l'ancienne station de pompe. On avait planté des chaises dans l'herbe, la pente offrant un bel amphithéâtre naturel. Les artistes jouaient sur une scène placée plus bas, près de la rivière. Beaucoup de monde à cette Saint-Jean. Même sur le pont, s'étaient installés de nombreux spectateurs. Et que dire

des autres Saint-Jean : sur le galet dans l'île Majeau, en arrière de l'église, si ce n'est que j'ai la nostalgie de ces belles fêtes. Les activités du temps étaient proportionnelles au dynamisme des jeunes de l'époque.

On ne pourrait penser à la vie des années 60-70 à Saint-Roch sans souligner l'effervescence des activités sportives : hockey intérieur, ballon-balai, ballon-volant, hockey, ballon-panier et j'en oublie peut-être. Presqu'à tous les soirs, quelque part dans Saint-Roch, au village ou à la campagne, un sport se pratique. Les équipes de Saint-Roch compétitionnent avec plaisir entre elles. Il n'en coûte rien, à part temps et organisation.

Mais plus encore, que se passe-t-il dans la vie de tous les jours de cette génération d'adolescents que nous formions dans les années 70 ? Après la classe, nos points d'attraction se situaient chez Monic et chez Marcel, les deux restaurants de l'époque. Combien d'heures ai-je passées là, en compagnie d'amis, essayant d'esquisser un monde futur toujours meilleur, tout en contestant le système en place ? Ces lieux neutres favorisaient les échanges. Les activités ébauchées là devenaient souvent des réalisations quelque temps plus tard. On était de la génération de ceux qui voulaient et se faisaient des activités.

Ces quelques souvenirs, il y en aurait encore beaucoup d'autres à raconter, émis à l'occasion du 200^e anniversaire de Saint-Roch, je vous les livre avec plaisir et j'espère sans prétention, qu'ils vous rappelleront la couleur des années 60-70.

Le Comité d'embellissement — (Gilles Locat, président).

Depuis sa fondation en 1980, le Comité d'Embellissement est le seul organisme communautaire à s'occuper de la qualité du milieu. La Chambre de Commerce, au début des années 60 et le Comité d'Urbanisme de 1975 à 1978 ont eu, par le passé, semblables occupations, mais dans des domaines plus fondamentaux.

L'avènement du Comité d'Embellissement a lieu en réponse à une seconde invitation faite alors par le ministère de l'Agriculture. Il faut se rappeler que la première invitation faite à l'échelle provinciale avait eu lieu en 1979 et naissait au hasard d'une rencontre entre le ministre de l'Agriculture de l'époque, monsieur Jean Garon, et le directeur du Jardin Botanique de Montréal, monsieur Raymond Bourque. On s'étonne encore aujourd'hui de voir que ce mouvement soit issu d'un ministère qui, sur le plan de la qualité de l'environnement, est toujours un des plus récalcitrants.

Chez-nous, l'objectif d'embellir l'environnement s'ajoute à notre propreté légendaire. Cet objectif a aussi l'heur de plaire à nos élus municipaux qui ont

toujours contribué financièrement au fonctionnement de l'organisme. Madame Yvette Roy, présidente fondatrice, assistée de plusieurs bénévoles a mis sur pied le premier concours axé sur les propriétés résidentielles et commerciales. Dès la première année, on recueille 35 inscriptions et ce nombre atteint près de 70 l'année suivante, soit en 1981. Malgré ce succès impressionnant nourri à l'occasion par les conseils de conférenciers invités, des difficultés surgissent au niveau du comité d'évaluation chargé du choix des gagnants. Malgré ces quelques déboires, Saint-Roch obtient, lors du concours provincial, un prix à titre de village fleuri pour la grande région de Montréal.

En 1982, soit sous la présidence de madame Danielle Lesage, le Comité d'Embellissement redéfinit le concours sur de nouvelles bases, c'est-à-dire que l'évaluation portera désormais sur le plus beau rang et la plus belle rue de la municipalité plutôt que sur les propriétés. On décide également que l'évaluation sera faite uniquement par des professionnels de l'extérieur de manière à éviter les situations conflictuelles. Au concours s'ajoutent deux nouvelles activités, soit le marché d'arbres et le marché de fleurs. Le manque tout à fait chronique d'arbres dans notre paysage rural justifiait amplement qu'on intervienne vigoureusement dans ce domaine. Pendant les trois années qu'a eu lieu ce marché, c'est près de mille arbres qui ont été mis en terre ; on ne compte pas ici ceux qui ont été plantés par la seule initiative des citoyens.

Pendant cet épisode, se succédaient à la présidence, Michel Foisy, 1983, et Gilles Locat, 1984-85. Le concours de la plus belle rue et du plus beau rang soulevait alors relativement peu d'enthousiasme et certaines modifications furent apportées de façon à accroître sa popularité. On découpa les grands rangs de la municipalité et les rues du village sur la base d'unités de paysage de façon à pouvoir accroître le nombre de secteurs gagnants. Au lieu de deux catégories, soit rangs et rues, on en retrouve maintenant sept, soit quatre de type rural (plaine agricole, collines agricoles, terrasses forestières, vallée fluviale) et trois de type urbain (patrimonial, contemporain, récent). Ce redécoupage et un effort accru de publicité et d'animation ont permis au Comité d'Embellissement de relancer ce concours sur les bases d'un programme d'appréciation qui vogue maintenant de succès en succès.

L'année 1986 fut marquée d'un côté par la venue de monsieur Normand Millette à la présidence pour une période de six mois, terme qui fut complété par le retour de Gilles Locat. D'un autre côté, le Comité d'Embellissement procède à une réorientation de ses activités qui se traduit en premier lieu par l'abandon définitif du marché d'arbres. De fait, les commandes sont tombées en-deçà de 100 arbres, ce qui ne permet plus d'offrir des opportunités d'achat

vraiment intéressantes pour le citoyen. Il faut dire cependant que les marchés d'arbres et de fleurs ont atteint leur objectif de pallier à un problème quantitatif. Tous sont d'ailleurs à même de constater aujourd'hui le renversement de situation. Effectivement, en 1979, on pouvait facilement compter les propriétés ornées de fleurs et d'arbres. Aujourd'hui, c'est plutôt les propriétés où il n'y en a pas qu'on peut compter facilement...

L'année 1986 marque donc un tournant important dans la vie du Comité d'Embellissement maintenant davantage tourné vers des préoccupations qualitatives.

Dans cet ordre d'idée, des cours d'aménagement paysager intensifs sont projetés de l'hôtel de ville avec la participation de Maître Michel Fontaine, Architecte Paysagiste, diplômé de l'École d'Architecture de l'Université de Montréal. Le nombre inattendu d'inscriptions nous amène à offrir deux sessions consécutives de quatre soirs, ce qui permet à soixante personnes d'élargir leurs connaissances de base dans le domaine de l'horticulture et des concepts d'aménagement paysager. Autre fait marquant, pour une seconde fois, Saint-Roch-de-l'Achigan se voit décerner un deuxième prix à l'échelle régionale lors du concours provincial.

Que nous réserve les années à venir ? Bien que le Comité d'Embellissement se soit essentiellement attaqué à des préoccupations de paysagement, d'autres questions concernant la qualité du milieu ont fréquemment été soulevées lors de nos rencontres, telles l'environnement architectural, l'organisation des rues du village, la qualité des rivages et des habitats naturels, etc.

De fait, les préoccupations d'ordre esthétique nous amènent à juxtaposer de plus en plus les efforts d'embellissement à d'autres efforts de conservation et de mise en valeur du milieu. Cet exercice de juxtaposition nous amène même à déplorer le manque de coordination et de conciliation qui pourrait éventuellement s'instaurer entre ces différents secteurs d'intervention. Le Comité d'Embellissement qui n'en est pas à sa première remise en question pourrait éventuellement évoluer dans une telle perspective, à l'intérieur d'un futur comité d'urbanisme qui verrait à assurer une coordination technique tenant compte d'autres préoccupations plus fondamentales. L'avènement du comité consultatif d'urbanisme est par ailleurs devenu nécessaire avec l'avènement du schéma d'aménagement régional de la M.R.C. de Montcalm et avec la révision de la réglementation municipale et l'établissement du plan d'urbanisme que commande l'avènement de ce schéma.

En guise de conclusion et pour souligner notre septième année d'existence, apprécions le travail accompli et rendons ainsi hommage aux nombreux membres qui ont contribué à l'amélioration de notre milieu par leur implication autant indispensable que désintéressée. Sans bien sûr, vouloir faire ombrage à l'organisation du Comité, on doit souligner la réponse toujours enthousiaste des citoyens de Saint-Roch-de-l'Achigan qui sont les véritables artisans de notre réussite collective, ici même comme à l'échelle régionale.

Que les nombreux arbres de notre territoire, quels qu'ils soient, vous procurent une ombre rafraichissante au cours de nos festivités estivales, et vous rapprochent si possible, par quelques égarements imaginaires, du grand arbre de la vie et des racines de notre histoire, qui s'enfoncent au-delà de 200 ans déjà...

Évolution économique de Saint-Roch. 1945 à 1986 — (Jean-Guy Hamelin).

Écrire sur l'évolution de notre paroisse, c'est un peu écrire sur notre cheminement personnel et collectif puisque nous avons vécu pendant ces années en une intense relation tant sociale qu'économique. Décrire l'aspect évolutif de notre paroisse c'est aussi mettre en évidence certains événements passés souvent inaperçus mais qui ont eu une influence énorme sur nos façons de vivre et de transiger.

Saint-Roch, il y a quarante ans, était une paroisse qui ressemblait à toutes les autres au point de vue occupation de ses habitants mais c'est à travers son évolution qu'elle se distinguera socialement et économiquement. Comme citoyens, nous pouvons être fiers de ces années puisqu'elles mettent en valeur dynamisme, solidarité et détermination des populations qui ont demeuré et demeurent encore dans notre paroisse.

Le temps a modifié notre milieu paroissial par l'intermédiaire d'hommes et de femmes qui ont su relever le défi de grandes réalisations. C'est à travers les témoins actifs de cette évolution que j'ai puisé mon information ; chacun des intervenants y expliquait le cheminement paroissial un peu comme celui de sa famille.

Au cours des lignes qui vont suivre, je tenterai de décrire le plus réellement possible, l'évolution économique de ma paroisse tout en rattachant ce cheminement à des faits familiaux, sociaux et politiques.

Il y a quarante ans, il faut se rappeler que les convictions religieuses formaient la toile de fond de la paroisse puisque pour l'Église, la terre était synonyme de la meilleure voie pour atteindre le salut. En réponse à cette

croissance, la population de Saint-Roch s'occupait généralement aux travaux de la terre mais surtout dans un but de survivance. On produisait en fonction des besoins de la famille et non dans un but commercial. Les familles étaient nombreuses et il arrivait souvent que les grands-parents habitaient avec les enfants. Le sol qui produisait en assez grande quantité, pouvait nourrir quelques personnes de plus, ce qui n'était pas un problème majeur.

Il ne faudrait pas oublier de souligner le rôle important joué par les femmes tant par la mise au monde de familles nombreuses que pour leur besogne journalière dans la maison et aussi dans les champs. La fermière devait s'occuper aussi de l'éducation en suivant de près les devoirs scolaires des enfants et en expliquant les notions non comprises à l'école. À cet effet, la mère de famille devenait le complément de l'école, puisque souvent à cette époque, le cours primaire était le seul apprentissage académique à la vie.

De plus, les femmes devaient s'occuper aussi de l'administration et de la correspondance de la maison.

L'économie de la paroisse se résumait à l'agriculture qui générait l'existence de certains commerces ou certains services dans le village. Les principales ressources financières des agriculteurs se limitaient à vendre leurs surplus de production aux résidents du village mais toujours dans le but de survivance. Souvent il existait une complémentarité entre les services offerts par les villageois et les agriculteurs puisqu'il y avait échange non monnayé entre ces derniers.

La population du village se résumait aux commerçants, à un petit groupe de retraités de l'agriculture et à certaines personnes de services travaillant dans les différents commerces. On pouvait y trouver magasin général, moulin à scie et à farine, boucherie, boulangerie, cordonnerie, boutique de forge, fabrique de beurre ainsi qu'une ferblanterie. Certains garages pour l'auto apparaissaient timidement puisque les automobiles étaient très rares après la guerre. Il est aussi à noter que plusieurs résidents des rangs transigeaient dans les villages voisins considérant l'immensité du territoire de la paroisse. Les routes étaient mauvaises pendant l'hiver, ce qui obligeait une partie de la paroisse à s'approvisionner au Saint-Esprit, à Saint-Lin, à La Plaine et à l'Épiphanie. Au niveau commercial cette division des paroissiens amenait les commerces à une certaine inactivité pendant l'hiver.

Pour les agriculteurs, il était difficile de se procurer la machinerie agricole principalement à cause des deux facteurs : la non-disponibilité de l'après-guerre et le manque de crédit dans les paroisses agricoles. De plus, les produits se vendaient mal, puisqu'on assistait à une petite récession au niveau agricole princi-

palement à cause d'une recrudescence dans l'agriculture en Angleterre après la guerre. Pendant la guerre, on exportait beaucoup en Angleterre ce qui amenait une rareté et des prix assez élevés ici au Canada. Pour contrer cette chute des prix dans les produits agricoles, les autorités gouvernementales aussi bien que les regroupements d'agriculteurs forcent les producteurs à dépasser l'aspect survivance pour offrir leurs produits à d'autres marchés que celui d'ordre strictement paroissial.

Considérant un certain besoin de regroupement, l'Union Catholique des Cultivateurs de Saint-Roch essaie de faire pression pour la vente des produits. Ce regroupement agricole qui prône la coopération, en vient à influencer les caisses populaires pour rendre le crédit plus disponible à la clientèle agricole. Il faut dire que ces deux mouvements coopératifs s'adressent à la même clientèle et visent les mêmes objectifs.

Ces deux groupements paroissiaux avec l'évolution des années de l'après-guerre ont modifié grandement l'aspect économique de l'agriculture. Ce nouveau contexte en plus de la mise sur pied de L'Office du Crédit agricole ont favorisé la venue d'un nouveau type d'agriculture, agrandissant les marchés de vente des produits. On commence à produire sur une plus grande échelle sans pour cela laisser le mode artisanal de production.

Aussi, il ne faudrait pas oublier la contribution des Ecoles d'Agriculture qui ont un rôle déterminant sur le type d'agriculteur ; d'abord celui qui devenait agriculteur le voulait librement et y accédait avec ferveur, ce qui n'était pas le cas pour plusieurs agriculteurs établis à cette époque. Ces écoles enseignaient une nouvelle approche, c'est-à-dire une meilleure coopération avec l'agronome ou le technicien agricole qui voyait à une meilleure information dans le milieu. On utilisait un nouveau style de gestion en plus de nouvelles techniques de production. La machinerie était accessible tant au niveau des prix qu'à sa disponibilité, ce qui permettait de produire à meilleur compte et plus rapidement.

Tous ces facteurs comme, un crédit plus disponible, un meilleur équipement, une meilleure formation des jeunes ainsi qu'une plus grande ferveur, ne purent que transformer radicalement l'agriculture de la fin des années 50. Il faut dire aussi que la province était dans un tournant politique et idéologique ; c'était l'éveil à de nouvelles valeurs et à une nouvelle vision du monde des affaires. C'était quoi ! C'était le début de la révolution tranquille.

Économiquement, les rapports entre producteurs agricoles et commerçants de Saint-Roch évoluaient vers un esprit d'expansion. Les commerces désiraient s'agrandir afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. On y sentait une

concrétisation du slogan si populaire à cette époque « Soyons maîtres chez-nous ». La population sentait un besoin de rattrapage particulièrement dans les domaines sociaux et économiques. En exemple, la gratuité scolaire à cette époque ouvrait grandes les portes des écoles pour démocratiser l'instruction jusque là, limitée à une minorité. Pour les personnes âgées, l'instauration des prestations de pension de vieillesse au début des années 50 permit une plus grande autonomie des personnes retraitées ce qui se concrétise par une migration des agriculteurs à la retraite, vers le village.

On observait aussi que la demande pour certains biens ou services diminuait graduellement ; c'était le cas des moulins à scie et à farine qui manquaient de matière première. On assistait à une véritable centralisation des services ; la quincaillerie regroupait maintenant tous les matériaux de construction tandis que les moulins à farine se regroupaient pour devenir de plus en plus gros sous forme de meuneries.

En résumé, cette époque des années 40 et 50 a été marquante non pas seulement pour la province de Québec, mais aussi pour notre paroisse. L'évolution n'était pas seulement observable dans les structures sociales, politiques et économiques mais elle pouvait être perçue dans l'idéologie. Le début de la migration vers les villes ainsi que notre éveil à la vie économique rétrécissait l'écart entre les citadins et les gens de la campagne. On accédait pour une première fois au monde commercial et économique puisque antérieurement, l'appât de l'argent était considéré comme vil par les croyances religieuses de cette époque.

On se détachait des modes de production artisanale pour accéder à un début d'automatisation. Tout était favorable à une modification radicale dans les modes de penser et d'agir.

Il est impossible de cerner toutes les composantes de l'évolution au cours de ces années ; tant au niveau du pays, de la province ou bien de notre paroisse, tout prenait un tournant assez radical. Notre paroisse perdait peu à peu son aspect typiquement agricole pour permettre l'établissement de nouveaux citadins. Vers la fin des années 50 et au début des années 60, plusieurs fermes sont achetées par d'anciens cultivateurs provenant de Laval, ce qui valorise divers types de sol. On assiste aussi à une forte éclosion démographique tant au niveau urbain qu'agricole. C'est le début de la révolution tranquille.

Économiquement, la masse monétaire circulant dans la paroisse n'est plus essentiellement agricole, elle est aussi composée de salaire que des résidents vont chercher à l'extérieur. Tout de même l'agriculture demeure la principale source de revenu mais tout en laissant une place de plus en plus grande aux salariés. Les

commerces doivent faire vite pour s'ajuster aux demandes des nouveaux résidents, puisque ceux-ci exigent un éventail plus complet des produits de consommation. Il ne faut pas oublier le fait que les systèmes et les voies de transport nous rattachant aux grandes villes, ont ouvert la concurrence à nos commerces locaux.

Au niveau de l'agriculture, c'est la disparition de l'artisan agricole qui doit céder la place à un nouveau type d'agriculteur, riche d'une meilleure formation tant technique qu'administrative. Dès le début de la décennie, on assiste à la naissance des types d'agriculture sans sol, ce qui ouvre d'autres possibilités aux agriculteurs de la paroisse. Au départ, ces nouveaux types seront complémentaires aux autres producteurs agricoles mais ils suscitent de gros investissements dans la construction de nouveaux bâtiments. Cette nouveauté favorise plusieurs commerces dans la vente des matériaux de construction et permet aux fermes de petite étendue d'être rentables.

Dans les autres domaines de l'agriculture, on assiste à une intégration verticale dans la production de légumes c'est-à-dire que plusieurs producteurs ne se contentent plus seulement de produire mais aussi de mettre en marché leurs produits. L'agriculteur veut, par ce procédé, tirer le maximum de profit tout en élargissant la gamme de ses acheteurs. Cependant, il ne faut pas dire qu'il n'existait pas de mise en marché auparavant mais elle n'était pas aussi évidente et aussi à la portée des producteurs maraîchers de la paroisse. Ce goût de la production maraîchère provenait, à mon avis, du développement urbain des espaces agricoles de Laval ; ceci a provoqué un déplacement de cette production vers le nord et Saint-Roch possédait une diversité de sol permettant de répondre à une telle production.

Il faudrait noter aussi que les rapports économiques dans notre paroisse ont grandement changé ; tout devient monnayable et favorise les échanges de produits. L'entreprise agricole devient un véritable commerce visant la production à grande échelle et une mise en marché de plus en plus raffinée. De plus, la construction de la nouvelle route 25 ainsi que notre jonction téléphonique avec Montréal, rendent plus accessibles les grands marchés montréalais pour la vente des productions agricoles. Cette nouvelle ère de commercialisation ne va pas sans entraîner de gros investissements de la part des agriculteurs qui veulent être à la fine pointe du progrès.

Quant à la production laitière et aux productions sans sol, il y a formation de plans conjoints permettant l'établissement de quotas de production ce qui sécurise l'entrepreneur agricole. C'est le début d'une production intensive spécialisée.

En définitive, au début des années 60, on assiste à un tâtonnement hésitant en agriculture mais, cette situation s'est vite stabilisée à cause de multiples facteurs d'ordre politique et économique. Les politiques agricoles tant provinciales que fédérales ont favorisé cette stabilité par l'approbation de crédits pour les exploitations agricoles produisant à grande échelle et s'adressant à des marchés plus volumineux.

Sur le plan économique, agriculteurs et commerçants peuvent être fiers de cette époque puisqu'elle a été l'éveil, passant du conservatisme à un esprit d'expansion. Il est certain que plusieurs facteurs déjà énumérés ont joué en faveur de notre paroisse mais nous devons tout de même donner le crédit aux vrais responsables de cette expansion qui ne sont nuls autres que les résidents de Saint-Roch.

Comme partout dans le pays, notre paroisse a connu depuis 1975, un réel brassage idéologique passant de convictions patrimoniales à des croyances plutôt rationnelles. Le citoyen de Saint-Roch a été capable de faire la scission entre le domaine financier et sa vie personnelle. Antérieurement, la personne et l'occupation ne faisaient qu'un dans la réputation d'un individu ; ceci s'explique par un complet éclatement des valeurs d'abord au niveau de la famille, au niveau des croyances religieuses pour ensuite se reproduire dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Pratiquement, nous pouvons observer que la croyance aveugle en un seul parti politique pendant toute une existence, est chose du passé. Au contraire, les gens ont acquis la maturité qui leur a donné l'esprit critique leur permettant d'évaluer justement différentes options politiques et sociales.

Si l'on compare les années 60 et 70 à celles de la fin de 70 et début 80, on peut s'apercevoir que les modifications que l'on a connues depuis dix ans ne sont que des mises au point comparativement aux années 60. Nous vivons actuellement certains changements d'ordre technologiques, mais ils ne sont que superficiels comparativement à l'évolution vécue pendant la décennie précédente. Notre observation est peut-être faussée à cause de notre point de départ en 1960. Aujourd'hui nous évoluons peut-être autant mais il est difficile de faire le recul nécessaire pour analyser les changements idéologiques que nous vivons clairement présentement.

Pour cette époque allant de 1975 à nos jours, le monde du travail aussi bien que le domaine de la production sont devenus cloisonnés par l'acquisition de diplômes, de cartes de compétence ou de quotas de production ; l'ambivalence n'existe plus dans le travail et par le fait même dans la production. Pour l'agriculture, le droit de produire est monnayé ce qui procure sécurité à celui qui pos-

sède ce droit. Tant pour les productions quantifiables et qualifiables, des champs de juridiction ou de responsabilité sont rattachés à ces droits de production. Pour le consommateur, ce procédé fausse le jeu de l'offre et la demande sous prétexte d'empêcher de grandes fluctuations de prix pour les produits ou services.

À travers tous ces changements, notre paroisse se donne graduellement un aspect urbain, même dans les rangs on assiste à une légère évasion des villes pour s'établir sur un terrain de campagne tout en oubliant quelques fois les inconvénients qui se rattachent au milieu. Sans évaluer politiquement la loi sur le zonage des territoires agricoles, on peut dire que cette loi est venue renforcer l'autorité et l'uniformité des municipalités dans le développement urbain sur leur territoire.

Même si l'agriculture s'achemine toujours vers une production à grande échelle, on assiste aussi à des virements dans les modes de production ; on attache de plus en plus d'importance à la classification et à la mise en marché des produits agricoles afin de concurrencer les marchés étrangers tant quantitativement que qualitativement. Cette nouvelle préoccupation de l'agriculteur n'évolue pas sans peine puisque, selon notre climat, la production de quelques mois doit être répartie sur toute une année. Le producteur accroît son volume et minimise ses marges de profit afin d'être plus concurrentiel ; de cette façon la masse monétaire véhiculée par l'agriculture devient beaucoup plus considérable et circule plus rapidement. Administrativement, c'est une économie beaucoup plus active, sujette à de grandes fluctuations provenant de pays étrangers.

Économiquement, les commerces de toutes sortes sont regroupés en chaînes d'épicerie ou de quincailleries ce qui permet un approvisionnement à des prix avantageux tout en favorisant l'uniformité dans la présentation et dans le prix de vente. Ces regroupements permettent à nos commerces locaux d'accéder à une parité avec ceux des grands centres urbains tout en ne négligeant pas les besoins spécifiques à notre paroisse.

En 1976, Montréal vivait les jeux olympiques, et je peux dire que cet événement a modifié considérablement notre attitude face aux sports. Antérieurement aux années 70, la pratique des sports était réservée à une minorité d'adeptes tandis que la majorité formait la masse des spectateurs. Généralement on accordait personnellement un budget très restreint à la pratique des sports.

Après les événements sportifs de 1976, les gens découvrent l'attrait des sports par une pratique ne s'adressant plus seulement aux jeunes et aux spécialistes mais aux populations de tous les calibres. Cet éveil de la pratique sportive change complètement les mentalités puisque nous assistons à l'ère de la participation favo-

risant une meilleure condition physique pour les gens de tout âge. Cette vague se veut une invitation de ce que vit l'Europe au niveau de la pratique sportive.

Pour répondre à ce nouveau besoin, nous assistons à la construction de nouveaux complexes sportifs dans les grands centres urbains ; ces nouvelles organisations rendent possible la pratique des sports pendant toute l'année et ce dans les meilleures conditions.

Dans ce domaine les gens de Saint-Roch ont modifié leur comportement passant à une pratique plus régulière de leurs sports. Ce nouvel esprit déborde le cadre paroissial puisque la municipalité devient incapable de fournir tous les services récréatifs et ce, dans toute leur diversité et leurs exigences. Face à ce problème, les gens préfèrent se payer individuellement ces services en rapport à leurs goûts et leurs besoins toujours dans les conditions les meilleures. Ces nouvelles exigences ne doublent pas les services offerts par la municipalité mais elles deviennent complémentaires.

Cette ère de la participation répond à un besoin grandissant puisque la vie des années 80 se veut synonyme d'hyperactivité et de tension. Par la pratique sportive, les gens parviennent à une meilleure hygiène mentale ce qui est sain pour la personne et son environnement.

Conclusion — Après un tel survol des événements que nous avons vécus ensemble depuis les quarante dernières années, il devient facile de se remémorer de vieux souvenirs mais il est tout autre d'essayer d'en tirer une synthèse compréhensive et explicable. Tous les faits que j'ai relatés, suscitent une interprétation particulière que je voulais donner la plus juste possible et la plus équitable afin de mettre en évidence la cohérence et le déterminisme des gens qui ont vécu ces années.

Aujourd'hui, en 1987, après analyse de la situation sociale et économique de notre paroisse, nous pouvons en tirer une grande fierté. Il est vrai que le contexte paroissial a subi diverses influences de la part des autorités gouvernementales tant provinciales que fédérales mais il faut surtout donner crédit à une foule de gens qui ont dû prendre décision en faveur de notre paroisse et ce, pour la plus grande prospérité et le mieux être de nous tous. Ces gens, ce sont tous ceux qui ont œuvré dans la paroisse que ce soit à titre de simple paroissien ou de participant à une certaine hiérarchie organisationnelle.

Après une telle synthèse sur l'évolution de ma paroisse, je demeure très fier de ce dynamisme qui anime si fortement les gens vivant à Saint-Roch. Ceci nous permet d'espérer de grandes réalisations pour les décennies à venir. Saint-Roch

a évolué par le travail et la persévérance et je suis assuré que ces deux forces continueront à dominer longtemps dans l'esprit des citoyens.

Alors, bravo, gens de Saint-Roch et réjouissons-nous de tous ces événements vécus.

La communauté chrétienne de Saint-Roch — (Évariste Leblanc, prêtre, curé).

Notre paroisse a deux cents ans. Célébrer cet anniversaire de fondation, c'est regarder le passé, toute son histoire dans ses artisans et leurs réalisations ; c'est faire un arrêt sur le présent dans ses ressources, ses projets, ses espoirs ; c'est oser un coup d'œil sur un demain qui n'est pas levé.

Cette vision à trois volets me paraît téméraire, n'étant pas historien ni sociologue pour un sou. Comment puis-je honnêtement montrer les traits d'un visage que je n'ai pas connu ? Comment parler d'un présent fait d'incertitudes et d'interrogations ?

À l'exemple de tous les fondateurs de notre paroisse, je m'aventure dans ce projet avec confiance dans l'espoir d'y trouver une joie très personnelle et de satisfaire la curiosité de quelques lecteurs.

Toutes les paroisses rurales du Québec sont nées de la même façon. Celle de Saint-Roch ne fait pas exception. Une centaine de colons se sont retrouvés, après quelques années de durs labeurs, bien installés sur les bords d'une rivière, à quelque 15 milles de leur paroisse natale : le Portage. Chaque famille a défriché un lopin de terre, bâti une maison, une grange. Tout le groupe de familles a pris soin de s'équiper de services communautaires tels que moulin à scie, moulin à carder, moulin à farine, sans oublier le petit magasin général bien modeste.

Depuis le début de la petite colonie, on parle de plus en plus de la nécessité d'avoir un presbytère, une église, un prêtre, une école. Un beau jour, ces quelques familles, se réunissent et formulent une demande à l'évêque de Québec, l'envoi d'un prêtre pour la fondation d'une paroisse catholique afin d'assurer les services religieux nécessaires à des croyants et à la pratique de leur foi.

En 1787, l'Évêque de Québec acquiesce à leur demande par la nomination d'un premier prêtre desservant : l'abbé Bro. La petite paroisse de Saint-Roch est née, à la grande joie de tous. Un presbytère est construit et c'est dans une petite chapelle, aménagée au deuxième étage, que commencent les premiers rassemblements de la famille paroissiale pour la messe dominicale, les sépultures, les baptêmes, les mariages, etc.

Faisons ensemble quelques pas, plusieurs pas pour se trouver vers les années 1950-1960, juste après « la 2e grande guerre ».

Quelle est l'image de cette communauté chrétienne, de sa foi, de sa pratique religieuse ? La population se chiffre autour de 3500 habitants. Un temple religieux d'une grande beauté s'élève en plein cœur de la paroisse. Un imposant presbytère est érigé depuis cent ans pour loger un curé et ses trois vicaires. Un couvent également, dirigé par une communauté religieuse, de nombreuses écoles dispensent un enseignement de qualité pour garçons et filles.

La pratique religieuse se situe à 100 % ou presque. Ce qui veut dire qu'on est religieux de père en fils. On ne choisit pas la religion du peuple, on la reçoit en héritage. A l'école, le catéchisme occupe une place privilégiée ainsi que la participation aux célébrations liturgiques paroissiales. On apprend par cœur les principaux éléments de sa religion, on la pratique selon un format uniforme pour tout le monde : messe du dimanche, confessions et communions fréquentes, appartenance à une association pieuse : Dames de Sainte-Anne, ligue du Sacré-Cœur, Enfants de Marie, croisés, enfants de chœur, Tiers-Ordre de Saint-François, Confrérie du scapulaire, etc. Au cours des dernières années, d'autres mouvements viennent s'ajouter comme la ligue des retraitants, les Lacordaires, la J.A.C., J.A.C.F., U.C.C., U.C.F.R.

Chaque catholique porte sur lui son chapelet, médailles protectrices, son scapulaire. La journée commence toujours par une prière personnelle et elle se termine par la récitation du chapelet en famille, suivi d'une longue prière du soir où l'on récite ensemble les commandements de Dieu et de l'Église, les actes de foi, d'espérance, de charité, etc. sans oublier plusieurs invocations à quelques saints préférés de la famille et de la paroisse.

Chaque chrétien sait ce qui est bien et ce qui est mal. Sa vie est correcte ou pas selon qu'il a obéi ou non à une liste de commandements bien connus, qu'il a évité les sept péchés capitaux, qu'il a payé ses redevances à l'Église et contribué à des oeuvres caritatives et éducatives.

La solidarité entre tous les paroissiens est exemplaire et souvent héroïque. Que l'un ou l'autre soit affecté par le feu, la maladie, la mort, la pauvreté, l'invalidité ou quelque désastre, l'appel est lancé du haut de la chaire ou à la porte de l'église et c'est la grande corvée. On s'entraide vraiment. L'Assurance chômage n'existe pas, ni l'Assurance-maladie, ni la Sécurité-Vieillesse, ni le C.L.S.C. Personne n'est laissé dans la misère.

Parlons un peu de la messe du dimanche. Elle occupe la première place dans la vie paroissiale. Rares sont les absents. Personne ne veut manquer ce rassem-

blement car il est une occasion unique de se rencontrer, d'apprendre les dernières nouvelles, de sortir de la maison. Chaque famille possède son banc dans l'église. Ne l'occupe pas qui veut. Si un dimanche, le banc est vide, on s'interroge sur les motifs d'une telle absence qui ne passe jamais inaperçue.

La messe se célèbre en latin. Le sermon est en français et dure au minimum trente minutes. Le prêtre célèbre seul, le dos tourné au peuple. Chaque paroisse a sa chorale pour la grand'messe dominicale et autres célébrations liturgiques. Les chants sont en latin à l'exception de quelques beaux cantiques qu'on aime entendre à l'occasion de Noël, du Jour de l'An, des funérailles, du Salut du Saint-Sacrement. Qui ne se souvient pas de ces funérailles où les fenêtres et les murs revêtaient leurs habits de drap noir pour aider les participants à mieux vivre leur deuil ?

Les mariages et les funérailles comportaient des classes qui répondaient aux capacités de payer de chaque famille et à ses goûts de modestie et de grandeur.

On pourrait continuer encore cette description sur le culte religieux du temps, sur la vie chrétienne des gens. Disons en terminant ce bref regard bien incomplet que cette époque restera connue dans l'histoire sous le nom : « Époque de Chrétienté », celle où la pratique religieuse est bien encadrée, où la foi s'imposait sans contestation, où elle se conservait grâce à la famille, l'école, la paroisse et le milieu. On ne se posait pas de question ou presque comme croyants. La pression s'exerçait silencieusement sur tous un peu comme certaines modes d'aujourd'hui. Il était difficile de rester en dehors du bercail.

Je ne veux juger ce régime de chrétienté. Même si tout n'était pas parfait, ne soyons pas injustes envers nos aînés et cette Église d'hier. Personnellement, j'y trouve beaucoup de sincérité, de foi, d'efforts héroïques. Dans des conditions extrêmement difficiles, nos aînés et nos prêtres ont cherché avant tout à vivre cette parole d'un cantique du temps : « Je n'ai qu'une âme qu'il faut sauver. »

La vie chrétienne de nos aînés ressemble à celle de tous les autres chrétiens du temps. Sans vouloir justifier dans tous les détails tout ce qui s'est fait, disons qu'ils ont vécu leur foi de leur mieux, qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu avec leurs pasteurs, leur tête et non la nôtre, avec leur liberté, leur cœur et leurs bras.

Le passé de notre Église locale ressemble à la conduite des parents vis-à-vis de leur enfant. Dans la plus grande sincérité du monde et avec la meilleure volonté, les parents prennent beaucoup de place dans la vie de leur enfant parce que celui-ci ne sait pas ce qu'est la vie et parce qu'il ne peut se suffire à lui-même. Les parents le nourrissent et décident pour lui, encadrent toutes ses allées et venues par amour. Mais arrive un temps où le jeune veut voler de ses propres

ailes, veut se libérer, prendre ses responsabilités, devenir autonome pour ne pas rester enfant toute sa vie. Un changement s'impose donc avec tout ce que cela comporte de risques, de gaucheries, d'erreurs, d'oublis et de richesses. À partir des années 1960, un vent de liberté souffle chez-nous comme ailleurs, un vent nécessaire, désiré pour permettre une plus grande maturité religieuse.

On entend dire parfois de la bouche des plus vieux : « Autrefois, c'était le bon temps... Ah ! les belles années de grande foi... si on pouvait revenir à ces belles traditions religieuses, à ce temps où les églises se remplissaient le dimanche ! » Cette réflexion est compréhensible. Nous aimons tous rappeler ces années de notre enfance... nous aimons tous retourner à notre paroisse natale, passer devant la maison paternelle, s'arrêter avec nostalgie. Chaque époque, chaque âge a ses beautés et ses pauvretés. Le temps de l'enfance est toujours beau mais nous savons que pour atteindre la maturité, la sagesse, acquérir l'expérience, il faut nécessairement ajouter des années, il faut changer de place, avancer.

Sur quels critères devons-nous nous baser pour dire que la foi d'une époque est meilleure qu'une autre ? Ce n'est pas la pratique religieuse, sa quantité, le nombre de dévotions, le nombre des associations pieuses, le montant des collectes, qui peuvent nous dire la qualité de la foi. C'est l'Évangile qui est notre unique point de référence. Je vis l'esprit de l'Évangile ou je ne le vis pas.

Le Concile Vatican II est venu sous la mouvance de l'Esprit-Saint demander à l'Église de faire le ménage dans la maison, d'enlever la poussière, de jeter aux poubelles le vieux vêtement pour le remplacer par un neuf. L'Église de Saint-Roch est entrée dans cette ère de rénovation intérieure par la grâce de Dieu en même temps que toutes les autres églises locales.

Une rénovation difficile et longue.

Quand on rénove une maison, l'intérieur et l'extérieur nous font penser à une démolition. Les apparences sont souvent décevantes.

— Une rénovation, ça prend du temps. Pour une maison, il faut quelques mois. Pour une paroisse, il faut des générations.

— Rénover, c'est piétiner, avancer, reculer, oser des expériences.

— Rénover, c'est mettre au rancart ce que nous avons aimé un temps et qui n'est plus bon.

— Rénover, c'est travailler dans l'inconnu à certains moments, ne plus savoir quoi faire.

— Rénover, c'est regarder en profondeur les fondations, vérifier leur solidité.

— Rénover, c'est vivre certains moments de doutes, d'interrogations, se demander s'il faut continuer ou non.

- Rénover, c'est peser la valeur des effectifs, revoir les formules.
- Rénover, c'est sentir l'essoufflement, chercher des forces vives, rêver à des solutions miracles.
- Rénover, c'est ne pas désespérer aussi longtemps qu'il y a quelqu'un qui travaille à la rénovation.
- Rénover, c'est regretter sa vieille maison.
- Rénover, c'est vivre heureux dans la pensée que demain nous habiterons une maison toute neuve à la construction de laquelle nous aurons participé.
- Rénover, c'est vivre dans l'attente de retrouver la chaleur, la lumière, la liberté, le toit qui nous manquaient.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La communauté chrétienne de Saint-Roch vit présentement l'heure de la rénovation sous la mouvance de l'Esprit-Saint. Comme baptisé, comme prêtre, je vis en 1986, dans une communauté où n'existent plus la belle tranquillité d'hier, la grande chrétienté qu'ont connue nos ancêtres.

Dans l'Évangile, nulle part Jésus nous dit que croire c'est vivre dans la tranquillité. Au contraire, l'Évangile nous dit que le chrétien c'est celui qui porte une croix, qui cherche une porte étroite, qui conteste et qui est contesté par le monde.

Être croyant, c'est choisir Jésus-Christ, se laisser séduire par sa personne, son enseignement, sa croix. Être croyant c'est accepter de poser sa pierre dans le monde présent. Notre foi aujourd'hui se vit dans un contexte tout différent. Je ne peux ignorer cela.

Cette foi, nous la vivons dans une communauté :

- où les pratiquants et les prêtres ont commencé à grisonner ;
- où les jeunes ont déserté les rassemblements de chrétiens ;
- où la pratique religieuse est réduite à 15 % ;
- où la plupart des jeunes se marient encore à l'église ;
- où la presque totalité des parents fait baptiser ses enfants ;
- où l'on demande pour tous les défunts des funérailles chrétiennes ;
- où les sectes de plus en plus nombreuses viennent piger dans nos rangs ;
- où chaque famille se nourrit abondamment d'émissions de radio et de télévision qui lui dictent une philosophie de la vie sans référence à Dieu.

Telle est l'image de ma paroisse en 1986, image incomplète bien sûr et qui sous-entend bien des choses. C'est dans ce contexte différent, difficile, que Jésus nous invite à vivre notre foi et à témoigner d'une bonne nouvelle, celle du salut apporté par Jésus.

Une image très différente et pour cause. Nous voyons peu à peu se dessiner une communauté chrétienne où se vit la co-responsabilité.

Aux associations pieuses d'autrefois, destinées avant tout au salut individuel de chacun de leurs membres, ont succédé des conseils, des comités paroissiaux, qui assument des responsabilités réservées jusque-là aux prêtres. En voici quelques-uns :

Les rassemblements des fidèles pour diverses célébrations liturgiques telles que messes dominicales, funérailles, mariages, fêtes religieuses, etc. relèvent, dans leur préparation et leur animation, d'un comité de liturgie.

La pastorale à l'école primaire relève d'une équipe de laïcs qui accompagnent les parents, les professeurs, dans la préparation des enfants au sacrement de confirmation, d'eucharistie et du pardon. Cette même équipe est également responsable de l'animation chrétienne dans le milieu scolaire et voit au raffermissement des liens entre la famille, l'école et la communauté.

La pastorale baptismale est prise en charge par une équipe de laïcs, aidée d'un prêtre. Son rôle est de sensibiliser les parents à la grandeur d'un tel sacrement, au sens communautaire du baptême ainsi qu'à leur engagement de parents d'un baptisé.

Le conseil de pastorale paroissiale, dont la création est récente dans notre paroisse, est un organisme de réflexion, d'animation, de coordination et d'action. Il lui revient de découvrir les besoins de la communauté, de faire l'inventaire de ses ressources, de penser aux solutions possibles et de trouver les personnes susceptibles d'apporter des réponses aux attentes des paroissiens. L'implantation d'un tel conseil n'est pas sans difficultés. Elle exige un changement de mentalité puisqu'il vient assumer des responsabilités qui autrefois relevaient uniquement du prêtre.

Une communauté vivante, c'est celle où la fraternité se vit par une présence de tous à tous, particulièrement aux plus petits, aux plus faibles, aux plus démunis. Cette exigence de charité chrétienne a donné naissance à un comité social, responsable d'un comptoir de vêtement qu'on pourrait nommer « lieu de partage avec les plus démunis ».

Une communauté chrétienne a toujours comme objectif de devenir un signe concret du royaume de Dieu. C'est donc un projet divin qui ne peut se réaliser sans s'appuyer sur des forces divines, sans agir continuellement sous la mouvance de l'Esprit-Saint. C'est dans la fidélité à cette vérité que notre communauté s'est donné un groupe de prières dont les quelques dizaines de membres se réunissent,

une fois la semaine, pour une prière libre, spontanée, à l'exemple de Jésus qui se retirait sur la montagne pour prier après une dure journée de travail ou dans un grand besoin de communion avec son Père. Prier en l'Église, c'est aussi un défilé de vierges prudentes, sages, qui remplissent d'huile leurs lampes pour accueillir l'époux.

L'avenir de notre paroisse demeure un mystère. N'ayant pas la science des mystères, je ne peux répondre à la question. Chose certaine, notre communauté chrétienne n'est pas en train de mourir parce qu'elle est habitée par l'Esprit-Saint. Sur cette présence repose notre espérance. L'Esprit-Saint est là pour donner à notre Église les forces vives pour qu'elle soit capable de s'adapter et de répondre aux besoins des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Les obstacles, les difficultés, les défis que nous connaissons ne sont pas des signes de mort mais des appels à des dépassements. Notre temps en est un de purification pour retrouver la santé. Pussions-nous suivre les appels de l'Esprit pour accomplir la rénovation qui s'impose.

Que sera notre paroisse demain ? Concrètement, je pense, et ces pensées me sont très personnelles, que jamais nous ne revivrons cette période de chrétienté d'hier avec un retour en masse à l'église comme les habitants de Ninive sur l'appel de Jonas. Je peux me tromper, car je ne suis pas l'Esprit-Saint.

Des églises vont se fermer. Certains chrétiens n'en souffriront pas, d'autres beaucoup. Ces derniers, pour briser l'étau de l'anonymat, pour suivre leur recherche de Dieu, vont se former en petites communautés fraternelles, seule issue possible dans une société globalement indifférente à Dieu. Les chrétiens de demain seront minoritaires mais forts, éclairés, ardents et missionnaires.

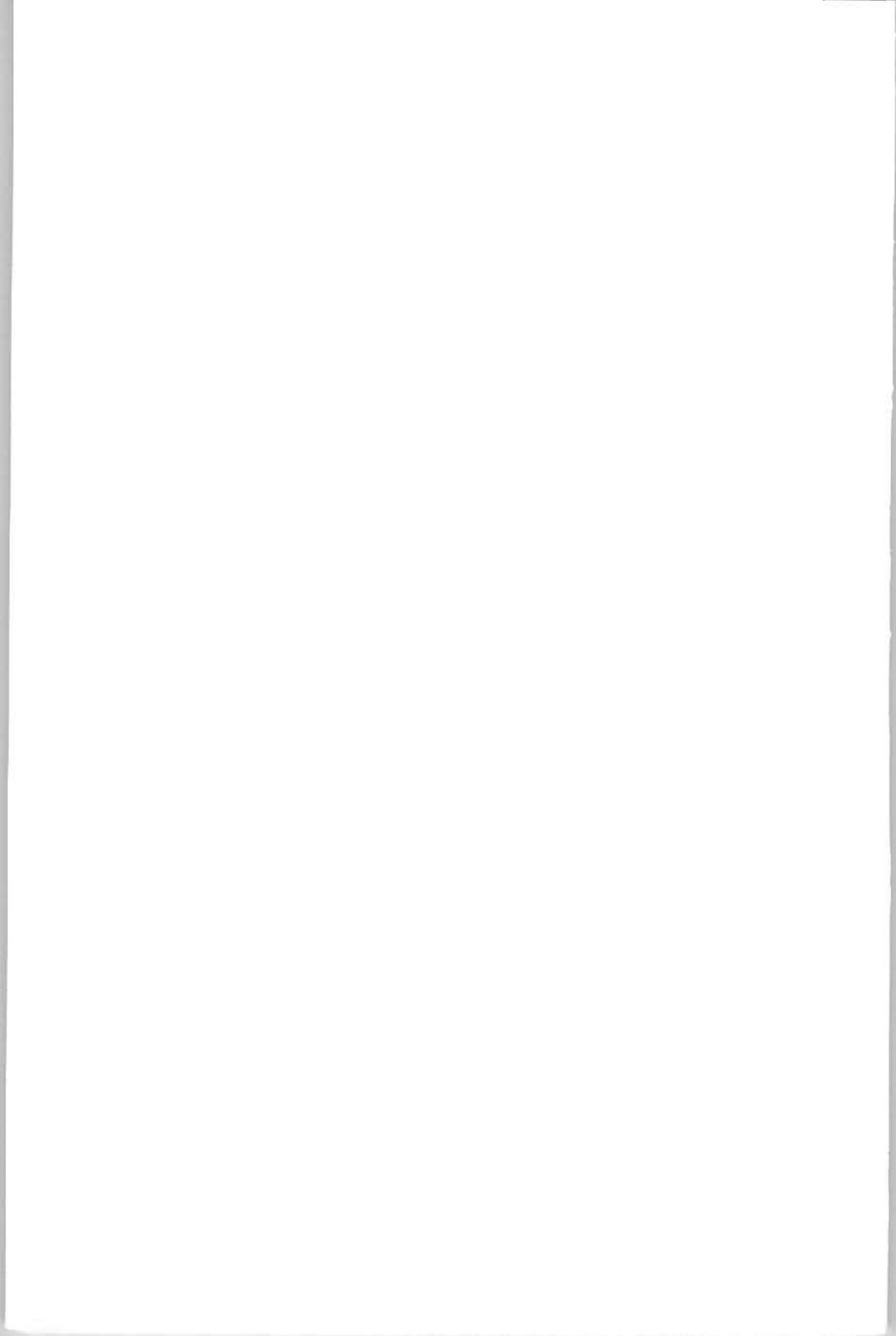
Le rôle du prêtre va changer. Il sera définitivement délivré des problèmes financiers de la paroisse, de l'administration, du secrétariat, de la garde des biens meubles et immeubles de la paroisse, et de toute la paperasserie. Le prêtre de demain vouera tout son temps à son rôle de pasteur. Il annoncera la parole de Dieu, aura du temps pour prier seul et avec des chrétiens. Il rassemblera et animera de petites communautés de chrétiens désireux de communier avec le Christ et avec leurs frères et sœurs. Il sera un pasteur comme les premiers apôtres.

Le prêtre de demain sera rare. Il viendra peut-être de l'Afrique, de l'Amérique du sud, du Tiers-Monde pour aider à notre évangélisation. Le prêtre de demain sera un prêtre heureux de voir bon nombre de laïcs chrétiens assumer leur sacerdoce baptismal en étant responsable de l'Évangile et en refusant de rester simples consommateurs de sacrements.

Les autres, la masse des baptisés qui ne fera pas partie de la « gang » des petites communautés de croyants, ne seront pas des méchants, des rejetés, des marginaux, des exclus, mais des frères et des sœurs, des pauvres de Jésus-Christ qu'ils n'auront jamais vu ni connu. Comme à ses disciples, assis sur le bord du lac, Jésus dira aux petites communautés vivantes : « Allez vous-mêmes leur porter à manger. Regardez comme ils ont faim. J'ai pitié de cette foule. »

La communauté chrétienne de Saint-Roch sera demain moins nombreuse mais l'Esprit-Saint aura fait surgir en elle d'authentiques disciples du Christ comme toutes les époques de crise religieuse. Comme le dit Paul Claudel : « Ils vivront leur foi de telle manière que ceux qui les regarderont auront le goût de chanter. »

Dans ces quelques pages, je me suis retenu de toute critique, de tout jugement pessimiste sur notre passé, notre présent, notre avenir. J'ai voulu montrer avant tout que Dieu laisse les hommes choisir leur Dieu, leur chemin. J'ai voulu également souligner la présence active, discrète de L'Esprit-Saint dans la construction et la rénovation de toute Église, de toute communauté paroissiale. J'ai voulu aussi montrer ma préférence pour une communauté où la qualité des membres importe plus que la quantité, où la profondeur de la foi intéresse plus le Seigneur que le nombre de ses dévotions, que le projet de Dieu passe avant tous nos petits projets humains. Enfin, j'ai osé prédire l'avenir. Pardonnez-moi cette témérité de ma part. Les secrets de Dieu sont insondables.



Documents

Document n° 1

La Compagnie de la Nouvelle-France, à Pierre Le Gardeur de Repentigny

A tous présent et à venir, salut :

Nostre plus grand désir ayant toujours esté une forte colonie de naturels françois en la Nouvelle-France affin que leur exemple les peuples sauvages du dit pays fussent instruits en la connoissance de Dieu et réduits à une vie civile sous l'obéissance du roy, nous avons reçu volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise et spécialement quand nous avons reconnu qu'ils estoient disposez d'entreprendre la culture de quelque partie des terres concédées à nostre dite compagnie par le deffunct roy de glorieuse mémoire, à ces causes estant pleinement certifiez des louables qualitez de Pierre LeGardeur escuyer sieur de Repentigny, à iceluy pour ces causes et autres a ce nous mouvants, avons donné, octroyé et concédé et en vertu du pouvoir à nous attribué par le roy notre souverain seigneur, donnons, octroyons et concédons par ces présentes les terres et lieux cy après déclarez, c'est à sçavoir quatre lieus de terre à prendre le long du fleuve Saint-Laurent du costé du nord, tenant d'une part aux terres cy devant concédés aux Sieurs Chevrier LaRoyer en montant le long du dit fleuve Saint-Laurent, depuis la borne qui sera mise entre les dites terres des sieurs Chevrier et LeRoyer et celles cy a présent concédées jusqu'au dit espace de quatre lieues sur six lieues de proffondeur dans les terres pour en jouir par le dit sieur DeRepentigny ses successeurs ou ayant cause des dites concessions cy dessus en toute propriété, justice et seigneurie et tenir les choses sudites à foy et hommage que luy ses successeurs ou ayant cause seront tenus de porter au Fort Saint-Louis à Québec en la Nouvelle-France ou autres lieux qui leur pourra estre cy après désigné par la dite Compagnie, lesquels foy et hommage ils seront tenus de porter à chaque mutation de seigneur et de payer tous droits et redevances qui eschet pour les fiefs de cette dite qualité le tout suivant et conformément à la Coutume de la Prévosté et Vicomté de Paris que la Compagnie entend estre gardé et observé partout en la Nouvelle-France, et à la charge que les appellations des juges qui pourroient estre établis sur les lieux ressortiront neurement au parlement et cour souveraine qui sera cy après expliquée au nom de la dite Compa-

gnie à Québec ou ailleurs en Nouvelle-France en outre le dit sieur DeRepentigny ses successeurs ou ayant causes ny autres qui passent au dit pays pour habiter ou cultiver les terres cy dessus, traiter des peaux ou pelleteries avec les sauvages si ce n'est qu'ils soient reconnu pour habitants du pays et qu'ils ayent part en cette qualité à la concession de la traite qui a esté remise par le dite Compagnie à la communauté des habitants encore que les dits lieux soient concédés en pleine propriété, néanmoins ne pourra le dit sieur DeRepentigny ses successeurs ou ayant causes ou aucun habitans d'icelle empêcher le cours de la rivière S Laurents ny d'autres qui se pourroient trouver dans les dites terres cy dessus concédées ny prendre aucun droit sur les barques ou vaisseaux qui passeront en montant ou descendant ou s'ingérer de les arrester pour quelque cause ou occasion que ce soit et mêmes seront tenus de laisser un chemin royal sur le dit fleuve Saint Laurents de vingt toises de large à prendre du bord du dit fleuve en la fason qu'il est le plus élevé jusques aux terres proche d'iceluy. Mandons à Monsieur de Montmagny gouverneur pour le roy à Québec et pour notre Compagnie qu'il mette en possession le dit sieur DeRepentigny des terres et lieux cy dessus concédés et luy assigner les bornes et limites d'iceux, et du procès verbal qui en sera fait il en certifie la Compagnie au premier retour des vaisseaux.

Fait et concédé en l'assemblée générale des associez de la Compagnie de la Nouvelle-France tenue au bureau de la dite Compagnie à Paris le seizeime jour d'avril mil six cent quarante sept.

En témoin de quoy ont estez expédiéz les présentes et à icelle apposé le sceau de nostre dite Compagnie

Par la Compagnie

(signé)

Lamy

LeGardeur DeRepentigny

Bégon

Document n° 2

Définition d'une seigneurie en Nouvelle-France

C'est une étendue appréciable de terre à mettre en valeur et à peupler, concédée au nom du roi, à une personne physique ou morale qui en dernier ressort (juridiction supérieure) relève du Souverain de France.

Suivant les buts visés par les Gouverneurs, les Intendants ou les Compagnies chargés de peupler les rives du Saint-Laurent et ses affluents et même au-delà, les seigneuries ont donné lieu à différents modes de colonisation. Nous pouvons dire que ces derniers embrassent aussi bien l'établissement agricole, social, religieux, économique et militaire. Plusieurs de ces seigneuries peuvent, à la fois, chevaucher sur différentes catégories.

Nous estimons que la plupart d'entre elles, puisqu'il y a eu plus de 1200 seigneuries, entrent dans la première catégorie. Celles qui appartiennent au Séminaire de Québec, font partie des deux premières catégories, tandis que les seigneuries de Montréal, de

Laprairie et de Deux-Montagnes, entre autres, couvrent celles de la troisième catégorie. À titre d'exemple de la quatrième catégorie mentionnons celles de Charlesbourg et de Tadoussac, tandis que les seigneuries de la rivière Richelieu ainsi que celles de Cataracoui et de Détroit avaient un but militaire.

Obligations et Droits des Seigneurs

1 — Obligations des Seigneurs

A) Rendre foi et hommage, c'est prêter un serment de reconnaissance et de vassalité envers le roi. Fait par le titulaire (ou son représentant) d'un fief ou d'une seigneurie, il est renouvelable pour chaque nouveau propriétaire de la dite seigneurie.

Il faut prêter ce serment au château Saint-Louis à Québec, entre les mains du Gouverneur, avant de prendre possession de son domaine et payer à chaque mutation de règne, autrement dit à chaque mutation de roi, un léger tribut en or. Pour accommoder les seigneurs des régions de Montréal et de Trois-Rivières, l'Intendant reçut à l'occasion leur acte de foi et hommage dans ces villes. Sous le régime anglais, cette cérémonie fut graduellement abandonnée.

B) Tenir feu et lieu dans son fief autrement dit, l'habiter et voir à son peuplement pour coloniser sa seigneurie.

C) Concéder des terres gratuitement aux censitaires à des conditions faciles de cens et rentes (genre taxation) payables en argent ou en nature (blé, chapons, etc.) ou bien en services (corvées, travaux, etc.) ou tous les trois à la fois, pourvu que cela soit mentionné dans le contrat de concession du censitaire.

D) Prévoir certaines constructions nécessaires à la vie de cette époque, comme une redoute, un fort, un moulin à eau ou à vent pour la farine, une église, etc.

E) Faire l'Aveu et Dénombrement, c'est un relevé fait par le seigneur dans les 40 jours après son acte de foi et hommage. Il doit présenter un plan descriptif de ses terres et un recensement de ses censitaires et de leurs biens (dimension de leur terre, bâtiment, animaux, etc.) ainsi qu'un état des redevances auxquelles ils sont tenus.

Quand dans sa seigneurie, un seigneur a concédé un ou des arrière-fiefs (petites seigneuries) celui ou ceux qui en sont les titulaires deviennent les vassaux de ce seigneur, à qui ils doivent rendre Foi et Hommage et produire leur Aveu et Dénombrement.

Fait par acte notarié en vertu de l'article 10 et suivants de la Coutume de Paris, l'Aveu et Dénombrement sert à évaluer la progrès de la seigneurie et doit être remis au souverain ou à ses représentants.

F) Les réserves du roi.

- 1 — Des terres pour les utiliser dans la défense du pays ;
- 2 — Les rivages (120 pieds français) pour la navigation et les chemins ;
- 3 — Les bois de chêne pour la construction des navires ;
- 4 — Les mines et les minerais.

G) Payer au roi le droit de quint (20 %) s'il vend sa seigneurie. Cette obligation ne s'applique pas dans les acquisitions par succession en ligne directe ascendante ou descendante.

H) Payer le droit de relief dans une mutation de seigneurie, cela consistait à payer au roi le revenu annuel d'un fief, mais dans la Coutume de Paris en vigueur en Nouvelle-France, il n'était exigible qu'une fois par année et selon certaines conditions. Dans le Vexin-français, ce droit était exigible sur chacune des mutations.

2 — *Les Droits des Seigneurs*

A) Les cens et rentes : redevances en argent perçues par le Seigneur en retour d'une concession de terre sont dues à perpétuité pour le cens. Il y est joint généralement un droit de rentes payables en nature, en argent ou en services, parfois les trois à la fois et pour les deux premiers, payables habituellement à la fête de la Saint-Martin (11 novembre) à la maison seigneuriale.

B) Les Lods et ventes : pour le seigneur percevoir le 1/12 du prix de vente d'une terre, même si ordinairement il en remettait le 1/3 au vendeur. Ce paiement était dû dans les 40 jours suivant la vente. Dans le cas de don ou d'héritage d'une concession, ce droit était aussi applicable.

C) La justice : droit accordé à certains seigneurs de juger leurs censitaires, de régler leurs différends et d'imposer des amendes. Les seigneurs n'exercèrent que très rarement la haute justice (peine capitale) et occasionnellement la moyenne et la basse, ils préférèrent s'en remettre aux juges royaux. Les seigneurs de Lachenaie jouissaient de la haute, moyenne et basse justice d'après la concession faite le 16 avril 1647, à Paris par la Compagnie de la Nouvelle-France. Au fil des temps, la haute et moyenne justice disparurent.

D) Le retrait féodal consiste, pour le seigneur, à pouvoir réunir à son domaine, un arrière-fief vendu par son vassal, en remboursant à l'acquéreur le prix et les frais d'acquisitions dans les 40 jours.

E) Le retrait roturier c'est un droit introduit par les seigneurs canadiens dans presque tous les contrats de concessions, bien que non mentionné dans la Coutume de Paris. Le seigneur pouvait ainsi reprendre la terre qu'il avait concédée en roture ou à cens et rentes, au prix qu'elle avait été vendue.

Le seigneur pouvait aussi reprendre les terres concédées à des censitaires qui n'avaient pas rempli leurs obligations et engagements mentionnés dans le titre de leurs concessions.

F) Les droits honorifiques : ainsi à l'église les seigneurs avaient droit à certains honneurs (banc seigneurial, pain bénit, etc.). De même de la part de leurs censitaires, ils avaient droit à la plantation du mai. Cela consistait à chaque année au premier mai, selon ce que rapporte Philippe Aubert de Gaspé dans *Les Anciens Canadiens*, les censitaires plantent le mai devant le manoir seigneurial : « C'est un long sapin ébranché et dépouillé jusqu'à la partie de sa cime appelée le bouquet, toute de branche toujours proportionnée à la longueur de l'arbre : sa plantation est un prétexte pour de grandes réjouissances où seigneur et censitaires fraternisent dans le boire et le manger. »

G) Droit de nommer un greffier de leur choix de même qu'un notaire seigneurial pour certaines seigneuries.

H) Le livre ou papier terrier c'est le registre des terres ou concessions d'une seigneurie. L'Intendant autorisait le seigneur à le faire confectionner pour consigner ainsi toutes les mutations de propriétés. Mais à la création des bureaux d'enregistrement, le livre terrier perdit pour l'avenir de son importance mais, pour le passé, il est d'une très grande utilité. En 1854, lors de l'abolition du régime seigneurial, il devint caduc pour être remplacé en 1861, par le cadastre abrégé qui sera remplacé, à son tour, par le cadastre officiel qui existe encore de nos jours.

I) Droit de percevoir un pourcentage sur la pêche faite dans les eaux seigneuriales, soit 1/11 des poissons.

J) Droit de percevoir un péage sur les ponts de la seigneurie quand le cas se présentait.

K) Quelques autres droits de moindre importance comme : celui d'échouage (naufragés du fleuve) de la bâtardise : les biens, au décès d'enfant naturel s'il meurt célibataire et sans héritier, reviennent au seigneur.

Nous pouvons conclure que les seigneurs canadiens ne recevaient leurs fiefs ou seigneuries qu'en fidéicommiss (c'est-à-dire comme administrateurs et qu'il leur fallait en remettre à des tiers les différentes parties), à titre de collaborateurs chargés d'appliquer un système de colonisation.

Obligations et Droits des censitaires

1 — *Les obligations des censitaires*

A) Tenir feu et lieu après avoir obtenu une concession d'un seigneur. Que cette concession ait été faite verbalement, par billet, par acte notarié, ou même à l'essai afin de voir si le censitaire pouvait faire ses preuves, à certaines conditions, comme le paiement des cens et rentes.

B) Faire moudre son grain au moulin du seigneur, soit 1/4 par minot (le meunier du seigneur avait 48 heures pour faire ce travail).

C) Payer au seigneur les droits de Lods et ventes de sa concession la moitié du prix de vente, si le cas se présentait.

D) Se bâtir dans un temps limite (pas toujours respecté) ; et si c'est une maison rurale, donc en dehors des villes et villages, il faut avoir une distance d'un arpent et demi des voisins, cela à partir de 1744.

E) Travailler aux corvées du seigneur si cette obligation était inscrite dans son titre de concession de terre.

F) Payer pour les échanges de propriétés la moitié du prix estimé.

G) Payer les ensaisnements au seigneur (droit d'enregistrement).

H) Faire le service militaire (la milice) pour ceux en âge de porter les armes.

2 — *Les droits des censitaires*

A) Obtenir des terres gratuitement.

B) Droit de commune : endroit pour placer leurs animaux pour paître en commune, moyennant une redevance au seigneur.

C) Droit de retrait lignager c'est-à-dire, qu'un parent du censitaire a le droit de racheter une concession vendue à un étranger, en le remboursant de tous les frais d'acquisition afin de conserver cette concession dans la famille. Il avait un an pour le faire.

D) Droit à la commutation des rentes, c'est-à-dire de payer au seigneur un certain montant pour que sa concession devienne libre de toute redevance.

Document n° 3

Le 4 septembre 1790 — Vente de Paul Rocq de Saint-Ours à Barthélemy Rocher, négociant une terre de 3 arpents par 30

Pardevant nous fut présent Messire Paul Rocq de Saint-Ours écuyer, sieur Déchailton seigneur Primitif de Saint-Ours Lachenay, et autres lieux juge à paix Conseiller de la Province et demeurant à son hotel sis audit lieu de Lachenay sur le Bord de la rivière l'Assomption lequel a volontairement reconnu et confessé avoir vendu cédé quitté et transporté dès maintenant, et pour toujours a promis et promet garantir de tous troubles et empêchement généralement quelconque au Sieur Barthélemy Rocher négociant demeurant au haut de l'Achigan sur ladite seigneurie de Lachenay à ce présent et acceptant acquéreur pour lui et ses hoirs et ayant cause à l'avenir savoir une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur sise et située en ladite seigneurie de Lachenay relevant de mondit sieur de Saint-Ours telle que ladite terre se poursuit comporte et tend de toutes part circonstances et dépendances et de fond en comble sans aucunes choses en excepter ni réserver par le dit sieur vendeur que la quantité de quatre arpents de terre en superficie en deux arpents de front sur deux arpents également de profondeur à prendre au Bord de ladite Rivière de l'Achigan du côté à la terre dudit Jacques Brien Desrochers ou au chemin du Roy à l'option des sieurs curé, syndics et marguilliers de la paroisse de Saint-Rocq dont l'option de ces Messieurs sera déterminée et fixée au plutôt possible, tout ce que dessus ledit sieur acquéreur a dit bien savoir et connoître et en est content et satisfait tenant et mouvant ladite terre présentement vendue à la censive de ladite seigneurie de Mr de Saint-Ours et indépendamment de prix porté en la présente vente chargée par ces présentes envers ladite seigneurie relevant de Mondit Sieur de Saint-Ours de trois sols de cens et d'une rente annuelle et perpétuelle d'un sols tournois par chaque arpent de terre de superficie que contient ou contiendra ladite terre et un demi minot de blé froment Bon sec net Loyal et marchand par chaque vingt arpents aussi de superficie le tout de rente annuelle et perpétuelle et non rachetable pour ladite terre présentement vendue jouir faire user et disposer par ledit Sieur acquéreur des hoirs ayant cause qui en tous cas possible en auront toujours la préférence par le moyen du retrait censier qu'ils pourront exercer à toutes mutations. Cette vente est ainsi faite à la charge des dits cens et rentes cidevant stipulées et en outre pour et moyennant le prix et somme de huit cens livres, ou chelins ancien cours de la Province compte et déduction de laquelle somme ledit sieur acquéreur en a tout présentement compté

nombré et réellement délivré au dit sieur vendeur, celle de trois cens livres, ou dits cheilns en Bonnes pièces d'or et d'argent monnoie ayant cours qui les a pris et reçu présence dudit notaire, dont il lui donne quittance d'autant, et pour les cinq cens livres ou dits cheilns restant ledit sieur acquéreur a promis et promet de les bailler et paier audit sieur vendeur dans tous le cours du mois de mai prochain également en Bonne monnoie ayant cours a peine et jusqu'au quel paiement ladite terre présentement vendue par privilège spécial demeurera chargée, affectée et hypothéquée avec généralement tous les autres biens meubles, et immeubles audit sieur acquéreur sans qu'une obligation déroge à l'autre; au moyen de tout ce que dessus ledit sieur vendeur a transporté audit acquéreur tous droits de propriété sur ladite terre voulant qu'il en soit saisi et pour l'exécution des présentes ledit acquéreur a élu son domicile en sa demeure susdite, auquel lieu nonobstant et promettant, obligeant, et renonçant fait et passé en l'Etude l'an mil sept cent quatre vingt dix le quatre septembre après midi en présence des sieurs Jean Gaudet et Michel Prévost qui ont avec Mondit Sieur de Saint-Ours et ledit acquéreur et notaire signés ces présentes lecture faite.

(signé)

P.R. Saint-Ours, Barthélemy Rocher, Jean Gaudet, Michel Prévost, J. H. Raymond,
notaire

Collationné sur la minute trouvée dans le notariat de M^r Raymond notaire déposé au greffe de la cour du Banc du Roy du District de Montréal, expédié pour véritable copie par moi greffier soussigné à Montréal le vingt neuf juillet mil huit cent.

Pérusse DeBeaujeu, notaire greffier.

Document n° 4

Don de Paul-Roch de Saint-Ours à la Fabrique

Pardevant le Notaire Public pour la Province du Bas Canada résidant aubourg De L'Assomption soussigné et les témoins cy après nommés fut présent Barthélemy Rocher, Ecuier Négotiant demeurant aubourg De l'Assomption lequel sur la représentation à lui faite en assemblée des paroissiens de la paroisse Saint-Roch que le terrain sur lequel est érigé le presbitère dudit lieu, servant d'église actuellement et qui ne contenait que quatre arpens en superficie faisant partie d'une terre appartenant audit Barthélemy Rocher située audit lieu et réservée dans son titre d'achat fait par ce dernier de L'Honorable Saint-Ours Ecuier Seigneur dudit lieu se trouve être trop peu étendu pour pareil établissement qu'en conséquence ils le priaient de vouloir bien agrandir cette terre de deux arpens en superficie pour compléter six arpens en tout de superficie pour être et appartenir à l'usage de ladite Fabrique Saint-Roch à quoy aurait bien voulu acquiescer ledit Barthélemy Rocher en considération de ladite paroisse et ce aux conditions cy après expliquées pour cette effet a volontairement reconnu, confessé avoir cédé quitté transporté et délaissé dès maintenant et toujours à ce promesse de garantie de tous troubles dettes hypothèque et autres empêchements quelconques à ladite fabrique de la paroisse Saint-Roch à ce présent acceptant pour icelle Messire G.Gérôme Ratzenne Prêtre et curé actuel de ladite paroisse et encore Jac-

ques Tuyot et Joachim Tellier Marguillier du Banc Dossière pour eux et leurs successeurs c'est à sçavoir ledit terrain cy dessus mentionné qui contiendra six arpens de superficie de forme irrégulière de deux arpens de front sur la perpendiculaire, sur trois arpens six perches neuf pieds et quinze pouces de profondeur dans la ligne de l'ouest et deux arpens quatre perches neuf pieds et quinze pouces dans la ligne de l'est aubout de laquelle mesure ledit loppin de terre ne contient plus qu'un arpent et neuf perches de largeur suivant et conformément au plant figuratif et procès verbal de bornage desdites prémisses dressé par Maître Jean Gaudet arpenteur en date du 18 août dernier, borné par devant au chemin du Roy dudit lieu par derrière et du côté de lest audit Barthélemy Rocher d'autre côté à Jacques Brien dans lequel terrain sont compris les quatre arpens de superficie cy devant appartenant à ladite fabrique et qui seront maintenant possédés à l'avenir suivant le présent procès verbal de zonage cy dessus mentionné nonobstant la désignation différente portée dans le contrat d'achat dudit Barthélemy Rocher à quoy dérogent lesdites parties comme ledit terrain cy dessus cédé se poursuit et comporte sans aucunes réserves de la part dudit Barthélemy Rocher que lesdits sieurs acceptant ont dit bien savoir et connoître et sentiennent contents et satisfaits pour par eux aux nom qu'ils agissent et leurs Seigneurs jouir faire et disposer desdites prémisses en pleine propriété comme ils auront bon être à commencer ladite jouissance que du jour qu'ils auront ledit terrain en pieux debout de cinq pieds hors de terre et qu'ils entretiendront et renouveleront à l'avenir tant et si longuement qu'ils seront détenteurs de tout ou partie du terrain à l'exception de la clôture du jardin dudit Rocher qui avoisine ledit terrain qui restera aux frais de ce dernier.

Cette cession ainsi faite à la charge du droit de cens seulement en tiers L'Honorable Saint-Ours écuyer dont ledit terrain relève de plus à condition que ladite terre appartenant audit sieur cédant demeure et sera acquittée par ladite fabrique de tous frais de répartition pour Eglise et Presbitère dudit lieu seulement pendant qu'elle sera possédée par ledit Sieur cédant et son épouse actuelle. En outre pour le prix et somme de deux cents livres ancien cours qui ont été payés comptant par lesdits acceptants au Sieur cédant dont quittance transportant en dernier à ladite fabrique tous droits de Propriété qui peuvent lui compter et appartenir sur ce que dessus cédé l'en déssaisissant et consentant qu'elle soit mis en possession toutefois et quantes Paroisse Saint-Roch Promet Oblige et Renonçant fait et passé Etude dudit notaire l'an mil huit cent le vingt sept octobre après nudy en présence de Messire G.G. Roy prêtre curé de Saint-Pierre de l'Assomption et de Sieur Jean Gaudet témoins au requis lesquels ont signé avec lesdites parties excepté lesdits marguilliers qui ont Déclaré ne Savoir Signer du requis et ont fait leur marque après lecture.

Signé : Barthélemy Rocher Raizenne, prêtre, marque de Jacques Tuyot, marque de Joachim Tellier, signé : J.G. Roy, prêtre, J.Gaudet et Jos Faribault notaire ainsi qu'il appert à la minute des présentes demeure vers le notaire sousigné Jos Faribault, notaire public

Bureau d'enregistrement du Comté de l'Assomption

*Je certifie que ce document a été enregistré au long à ce bureau dans le Registre B, vol. 56, folio 783, n° 22110 à midi le cinq juin mil huit cent quatre vingt seize
J.N. Archambault, notaire rég*

Le porteur était Denis Lamarche, notaire à Saint-Roch

Document n° 5

Renonciation des Seigneurs Propriétaires, le 6 juin 1818

Nous soussignés Seigneurs et propriétaires de la Seigneurie de l'Assomption ayant pris communication d'une vente et abandon consenti par Barthélemy Rocher, écuyer en faveur de la fabrique de la paroisse de Saint-Roch, par acte reçu devant Maître Jos Faribault, notaire, le vingt sept octobre mil huit cent par lequel il appert que la fabrique a acquis six arpens de terre en superficie pour l'usage de ladite fabrique Saint-Roch dans ladite Seigneurie de l'Assomption. En conséquence nous quittons et déchargeons pour toujours dudit terrain de tous cens et rentes et autres droits et servitudes de Seigneurs. Comme en foi nous faisons don et remise à ladite fabrique du droit d'indemnité que nous avons droit de répéter pour raison de la sudite vente voulant à présent que ladite fabrique soit et demeure pour toujours entièrement libérée envers nous, nos successeurs ayant cause pour raison dudit terrain. En foi de quoy nous avons signé ces présentes pour servir ce que de droit à l'Assomption le six juin mil huit cent dix-huit.

Marie Joseph de Tonnancour, veuve de Saint-Ours, Charles de Saint-Ours.

Le document porte deux timbres illustrant un castor et le prix de chaque timbre d'enregistrement est de 5 sous, en 1896, le 5 juin (écrit à la main sur les timbres, pour les oblitérer).

Le document ci-haut porte la signature de Marie Joseph de Tonnancour, veuve de Saint-Ours, le Seigneur de Saint-Ours est mort le 11 août 1814 à l'âge de 67 ans.

Document n° 6

Ordonnance de sa grandeur M^{gr} Denault évêque de Québec pour la réparation du presbitère de Saint-Roch seigneurie de Saint-Ours.

Il est ordonné à tous les habitants qui composent la paroisse de Saint-Roch de procéder de ce jour au vingt de septembre prochain, à la réparation de leur presbitère que Mgr dans sa visite pastorale, a trouvé dans le plus mauvais ordre.

Lesdits habitants répareront leur presbitère totalement et partout où le besoin le requérera mais surtout les appartements qui concernent le logement de sieur leur curé.

1) il faut renouveler toutes les lambourdes qui sont trop faibles et trop anciennes, les placer à cinq pieds de distance et de niveau d'un bout à l'autre de la maison.

2) refaire les foyers de pierre propres et solides, réparer les enduits en mortier de chaud partout où ils sont tombés, et où ils menacent de tomber.

3) blanchir toutes les murailles par deux couches de chaud une fois bien nettes, pour être entretenues à l'avenir par monsieur le curé.

4) faire deux chassis, ou portes vitrées au désir de monsieur le curé, refaire d'autres portes, ou réparer les anciennes si elles sont susceptibles de réparations dans toutes les chambres dudit presbitère

6) refaire tous les planchers d'en bas, resserer ceux d'en haut s'il le faut.

7) faire d'abord avec les meilleurs madriers anciens un premier plancher dans tous les appartements de monsieur le curé, puis ensuite ajouter un second plancher pardessus le premier, en bons madriers neufs, et réparer solidement les autres planchers d'en bas dans le reste de la maison qui est destiné aux habitants de ladite paroisse pour réparations des planchers et cloisons, il faudra deux cents cinquante bons madriers de dix pieds ;

8) redoubler en dessous avec de bonnes planches neuves, tous les planchers d'en haut, dans tous les appartements de monsieur le curé ; mais cette expédition pourra être différée autant qu'il conviendra pour faire sécher lesdites planches si on n'en trouvait pas d'assez sèches maintenant pour cet objet cent cinquante planches de choix de dix pieds de longueur. Sa grandeur veut que monsieur Roy curé de Saint-Pierre du Portage préside à la réparation susdite, et à la distribution des appartements destinés à l'usage de monsieur le curé de Saint-Roch. Le tout sera fait bon et valable selon les règles de l'art, sujet à visite d'experts, et à la satisfaction de Mondit Seigneur évêque de Québec, ou celle de quelque commis de sa part.

Pour bénédiction de la réparation proposée cydessus, Pierre Archambault et Jacques Tuyot habitants du lieu, ont été choisis comme syndics pour régler les marchés et faire faire les travaux de ladite réparation presbitérale

Dans le cours de nos visites le dix août mil huit cent.

P. Evêque de Québec.

Document n° 7

Don d'un terrain pour la chapelle.

Pardevant les Notaires Publics pour cette partie du Canada constituant ci-devant la Bas-Canada, résidant dans le District de Montréal soussignés,

Fut présent Sieur Jean-Baptiste Beauchamp, Cultivateur de la paroisse de Saint-Roch, lequel a par ces présentes fait donation entre vifs et irrévocable avec garantie de tous troubles, évictions et autres empêchements quelconques, à l'OEuvre de la Fabrique de ladite paroisse de Saint-Roch, ce qui a été accepté par Sieur Joseph Poitras, cultivateur de ladite paroisse de Saint-Roch et Marguillier en charge de ladite OEuvre et Fabrique de Saint-Roch, ici présent et ayant été dûment autorisé pour l'effet des présentes par une assemblée publique des propriétaires de ladite paroisse de Saint-Roch tenue à la sacristie de l'église paroissiale, dimanche le vingt deux du mois de juin dernier savoir : d'une petite portion de terre située sur sa ferme du village de Saint-Roch, sur le côté Nord-Ouest du chemin royal du lieu, contenant icelle portion de terre tout le terrain qui se trouve

aujourd'hui occupé par une chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste comprenant vingt sept pied de largeur à prendre au chemin royal en diminuant jusques à une profondeur d'environ sept pieds et demi à laquelle profondeur la largeur ne se trouve avoir que neuf pieds, de là le terrain se continue avec la largeur de neuf pieds jusques à la profondeur de douze pieds, le tout sans mesure précise dont le plus ou le moins sera au profit ou à la perte de la dite OEuvre et Fabrique de Saint-Roch, tenant ladite portion de terre par devant au chemin royal, derrière et un côté à une prairie du donateur et de l'autre côté à une allée ou chemin appartenent à ladite ferme du donateur.

Appartient ce que dessus donné au donateur par bons titres dont il promet aider la dite OEuvre et Fabrique au besoin. Ainsi que le tout s'étend et comporte sans en rien excepter ni réserver par ledit donateur, ce que ladite OEuvre et Fabrique a dit le tout bien savoir et connaître pour l'avoir vu et visité et s'en tient contente et satisfaite.

Pour, par cette dernière, jouir, user de tout ce que dessus donné en toute propriété à partir d'aujourd'hui, mais toutefois le donateur a déclaré se réserver le droit de retour sur l'objet de la présente donation dans le cas que le terrain ne sera pas employé par ladite OEuvre et Fabrique de Saint-Roch pour une chapelle ou pour d'autres fins religieuses, auquel droit de retour ledit Sieur Joseph Poitras es qualité a acquiescé

Pour l'exécution des présentes lesdites Parties ont élu leur domicile en leur demeure actuelle.

Fait et passé à Saint-Roch. Etude sous numéro quatre vingt six, l'an mil huit cent cinquante six, le vingt quatrième jour du mois d'août avant-midi : et ont lesdites Parties signé avec nous Notaires, après lecture faite.

Marques de Jean-Baptiste Beauchamp et de Poitras. Signé : D. Lamarche N.P., Bmy Rocher

Enregistrement :

Je certifie que le présent acte de Donation a été enregistré au long dans le Bureau d'Enregistrement du Comté de l'Assomption dans le registre B, vol. 2b, Folio 293, numéro 533 à neuf heures du matin, le vingt neuf avril mil huit cent cinquante sept

W. Poirier, registraire

Porteur : Bmy Rocher

Document n° 8

Le 12 janvier 1832 — Décret canonique de l'érection de la paroisse de Saint-Roch

Bernard Claude Panet par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Évêque catholique de Québec.

A tous ceux qui les présentes verront savoir faisons que vu la requête en date du six octobre mil huit cent vingt-neuf à nous présentée au nom de la part des tenanciers des parties des fiefs ou Seigneuries de l'Assomption, de Lachenaie et Martel vulgairement connue

sous le nom de Saint-Roch de l'Achigan comté de Lachenaie district de Montréal demandant l'érection d'une paroisse dans ladite partie des fiefs ou seigneuries pour les raisons y énoncées, notre commission en date du 1er mai 1830 chargeant Monsieur Jean François Gagnon prêtre curé de Saint-Antoine de Lavaltrie de se transporter sur les lieux après avertissement préalable de vérifier les énoncés de la requête susmentionnée et d'en dresser un procès verbal "de commodo et incommodo" vus aussi les certificats signés des Sieurs Joseph Lebaguier, François Thouin, Jean-Baptiste Vézina et Alexis Bouchard d'une annonce faite le 25 septembre dernier aux habitants réunis pour le service divin aux églises de Saint-Pierre du Portage, de Saint-Henri de Mascouche, de Saint-Ours du Saint-Esprit et dudit lieu de Saint-Roch de l'Achigan, convoquant les habitants des susdits fiefs ou seigneuries à une assemblée pour le jeudi suivant auprès du lieu de l'église du susdit Saint-Roch, enfin le procès verbal "de commodo et incommodo" dudit M. Jean-François Gagnon constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la requête susdite. En conséquence sans avoir égard à la demande de certains habitants propriétaires de la paroisse de Saint-Lin de Lachenaie qui ont manifesté le désir d'être détachés de ladite paroisse de Saint-Lin pour faire partie de la paroisse demandée pour des raisons qui ne nous ont pas paru suffisantes, Nous avons érigé et érigeons par la présente en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de Saint Roch, confesseur dont on célèbre la fête le seize août. Les susdites parties des fiefs et seigneuries de l'Assomption de Lachenaie et Martel comprenant une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ cinq milles de front et de sept milles et demi de profondeur du côté de la paroisse de Saint-Lin de Lachenaie et environ quatre milles du côté de celle de Saint-Jacques, borné comme suit savoir vers le nord-ouest et le nord de la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit telle qu'érigée par notre Décret en date du 31 juillet 1830 depuis la paroisse de Saint-Lin de Lachenaie jusqu'à celle de Saint-Jacques vers le nord-est et à l'est partie de ladite paroisse de Saint-Jacques telle qu'érigée par notre Décret en date du 2 août 1831 partie au fief Bailleul et partie à la terre du Sieur Louis Bocage inclusivement y compris les terres numéros un, deux, trois, quatre et cinq situées dans ledit fief Bailleul entre ladite paroisse de Saint-Jacques et le fief Martel vers le sud-est, à la rivière l'Achigan, depuis la terre dudit Sieur Louis Bocage jusqu'à celle du Sieur Jean Boucher dit Tremblay jusqu'à la profondeur des terres de la concession au sud de ladite rivière Achigan jusqu'à la ligne paroissiale de Saint-Henri-de-Mascouche ainsi que décrite dans notre Décret d'érection en date du 20 juillet 1831 jusqu'à la paroisse de Saint-Lin de Lachenaie telle qu'érigée par notre Décret du 12 novembre 1823 vers le sud-ouest et le nord-ouest à ladite paroisse de Saint-Lin de Lachenaie depuis ladite paroisse de Saint-Henri de Mascouche jusqu'à celle de Saint-Ours du Saint-Esprit ci depuis citée pour être ladite cure et paroisse de Saint-Roch de l'Achigan entièrement sous notre juridiction spirituelle à la charge par les curés ou desservants qui y seront établis ou par nous ou par nos successeurs de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique en usage dans le diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de ladite paroisse enjoignant à ceux-ci de payer auxdits curés ou desservants les dîmes et oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse et de leur porter respect et obéissance dans toutes

les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Mais comme le présent Décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera revêtu de Lettres Patentes de Sa Majesté. Nous recommandons aux nouveaux paroissiens de ladite paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan qu'ils aient à se pourvoir à cet effet auprès de Son Excellence le Gouverneur de cette Province.

Donné à Québec sous notre seing le sceau des armes et le contreseing de notre Secrétaire le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

Bernard C., Evêque Catholique de Québec

L S par Monseigneur

C.F. Cazeau, prêtre Secrétaire

C.J. Lessieur, prêtre.

Document n° 9

Érection civile de la municipalité de Saint-Roch, 16 août 1842

Attendu (...) La Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan comprendra une étendue de territoire d'une figure irrégulière d'environ cinq milles de front sur sept milles et demi de profondeur, vers la paroisse de Saint-Lin de La Chenaye, et environ quatre milles vers la paroisse de Saint-Jacques le Majeur, dit l'Achigan.

Bornée au nord-ouest et nord par la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit, depuis la paroisse de Saint-Lin de La Chenaye à celle de Saint-Jacques ; en partie par le Fief Bailleul, et en partie par la terre de Louis Beauceage inclusivement, comprenant les terres numérotées un, deux, trois, quatre cinq, situées dans le Fief Bailleul, entre ladite paroisse de Saint-Jacques et le Fief Martel ; au sud-est par la rivière l'Achigan, depuis la terre dudit Beauceage à la terre de Jean Boucher dit Tremblay, sis au côté sud de la rivière ; de là courant vers le sud le long de la ligne est de la terre dudit Jean Baptiste Boucher dit Tremblay, jusqu'à la profondeur des terres de la concession sud de ladite rivière l'Achigan à la ligne de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche ; de là courant en la même direction le long de ladite ligne de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche jusqu'à la paroisse de Saint-Lin de La Chenaye ; au sud-ouest et nord-ouest par ladite paroisse de Saint-Lin de La Chenaye, depuis ladite paroisse de Saint-Henri de Mascouche jusqu'à la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit.

Document n° 10

Testament de Ambroise Vinet dit Souigny, 25 janvier 1856

Par devant les Notaires Publics pour la dite Province du Bas Canada résident dans le district de Montréal, Soussigné,

Fut présent Ambroise Vinet dit Souigny, Ecuyer cultivateur de la paroisse de Saint-Roch lequel étant en bonne santé sain de jugement d'entendement a requis lesdits Notaires

de recevoir son présent testament qu'il a fait dicté et nommé de la manière suivante :

Premièrement, je recommande mon âme à Dieu et supplie sa bonté de me faire miséricorde.

Secondement, je veux qu'après mon décès mes dettes soient payées et que les torts que j'aurais pu faire soient réparés par l'exécuteur de mon testament ci-après nommé.

Troisièmement je déclare avoir déjà pourvu à mon inhumation et à diverses messes et prières qui devront être chantées après mon décès.

J'autorise mon exécuteur testamentaire que je prie bien de me rendre ce service de voir à ce que les personnes obligées, par les actes notariés cidevant passés à me faire inhumér et dire des messes et prières après mon décès s'en acquittent de la manière mentionnée aux-dits actes ; l'autorisant même à les y contraindre par tous procédés et moyens qu'il lui plaira adopter.

Quatrièmement, je confirme et j'approuve l'acte de donation que j'ai consenti hier conjointement avec Marie Laporte mon épouse à Messire Hicks reçu devant Maître J. Dufresne l'un des Notaires soussignés et son confrère que je veux être suivi et exécuté selon la forme et teneur. Je confirme et approuve aussi l'acte de donation que j'ai consenti conjointement avec ma dite épouse reçu devant les mêmes Notaires que je veux être aussi suivi et exécuté selon la forme et teneur.

Je confirme et j'approuve encore la donation que j'ai consentie ce jour conjointement avec ma dite épouse à Placide Archambault et Narcisse Gamarche par acte passé devant les mêmes Notaires que je veux être aussi suivi et exécuté selon la forme et teneur.

Cinquièmement, je donne et lègue aux deux filles servantes qui seront avec moi lors de mon décès, à chacune d'elles une somme de trois cents livres ancien cours, pourvu qu'elles aient aussi une même somme de trois cents livres même cours, de la succession de Marie Laporte, mon épouse, ce qui complétera, à chacune d'elles, six cents livres outre et ensus de leurs gages comme servantes à leur être payé aussitôt après mon décès par l'exécuteur de mon testament ci après nommé.

Sixièmement, je donne et lègue à Pierre Ethier mon neveu le capital de huit cents livres ancien cours qu'il me doit avec tous les intérêts qu'il pourrait me devoir sur ce capital au jour de mon décès dont et du tout je veux qu'il soit alors quitté, libéré et déchargé pour toujours.

Septièmement, quant au surplus des biens que je laisserai lors de mon décès je les donne et lègue au curé de la paroisse de Saint-Roch pour être employés partie à faire prier Dieu pour moi et partie au soulagement des pauvres de la paroisse selon le jugement de mon exécuteur testamentaire et d'après ce qu'il croira le plus juste et convenable.

Pour exécuter et accomplir le présent testament je nomme ledit Messire Hypolite Hicks, prêtre curé de la paroisse de Saint-Roch mon exécuteur testamentaire que je prie bien de me rendre ce service et je révoque tous autres testaments ou codiciles que j'aurais pu faire avant le présent auquel, seul, je m'arrête comme contenant exactement mes dernières volontés.

Ce testament a été ainsi fait et dicté et nommé par ledit testateur auxdits Notaires rédigé par écrit par G. Dufresne, l'un d'eux, l'autre étant présent et à lui dit testateur lu et relu

qu'il a dit bien entendre et comprendre et y persévérer.

Fait et passé à Saint-Roch en la demeure dudit testateur l'an mil huit cent cinquante six le vingt cinq de janvier avant-midi, sous le numéro trois mille huit cent vingt trois. Et les Notaires ont signé, le testateur a déclaré ne le savoir faire de ce enquis et lecture faite deux fois.

(signé) J. Jannot, N.P. et G. Dufresne, N.P. ainsi qu'il appert à la minute demeurée en l'Etude du Soussigné. G. Dufresne N.P.

N.B. Le testament de Dame Marie Laporte, épouse de Ambroise Vinet dit Souigny a été fait à la même date, même endroit, même heure et identique. Il s'agit d'intervenir les noms de Ambroise par Marie.

Document n° 11

Donation par A. Vinet et son épouse à Messire Hicks, curé, 24 janvier 1856

Par devant les Notaires Publics pour la cidevant Province du Bas Canada résidents dans le district de Montréal, Soussignés,

Furent présents Ambroise Vinet dit Souigny, Ecuier, cultivateur de la paroisse de Saint-Roch et dame Marie Laporte, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes :

Lesquels ont reconnu et confessé par ces présentes, avoir donné, cédé, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours par donation entrevifs et promettent garantir de tous troubles et hypothèques quelconques résultant de leurs faits seulement à Messire Etienne Hypolite Hicks Prêtre et curé de ladite paroisse de Saint-Roch à ce présent et acceptant donataire pour lui ses successeurs et ayant cause, à l'avenir, savoir :

1) un terrain situé en la paroisse de Saint-Roch sur la Seigneurie de l'Assomption, de forme irrégulière, contenant environ un arpent et demi de front jusqu'au bout d'environ un demi arpent et ensuite reprenant environ trois quarts d'arpent de front jusqu'au bout de sa profondeur qui est d'environ trois arpents, le tout plus ou moins, tenant par devant, au Chemin Royal, en profondeur et du côté nord-est à Zoël Tellier dit Lafortune et de l'autre côté au sud-ouest, à Thomas Garreau bâti de maison et d'un hangard à bois ; tel que ledit terrain est maintenant clos et possédé par les donateurs.

2) un autre terrain situé en la même paroisse et même Seigneurie contenant environ un arpent et demi de front sur cinq arpents de profondeur le tout plus ou moins, tenant par un bout au Chemin Royal par l'autre bout au trait carré des terres de la concession de la rivière d'un côté au sud-ouest audit Thomas Garreau et de l'autre côté, au nord-est audit Zoël Tellier dit Lafortune bâti d'un hangard seulement et tel que ledit terrain est maintenant renfermé dans ses clôtures et en possession desdits donateurs.

Ainsi que lesdits terrains se poursuivent et étendent que ledit donateur déclare bien connaître et s'en tient content et satisfait avec réserve par lesdits donateurs de jouir de tous lesdits terrains et dépendances pendant leur vie.

Les donateurs déclarent n'avoir pour seul titre maintenant qu'une copie d'un certain acte de donation par eux consenti à feu Prudent Vinet dit Souigny reçu devant Maître Augustin Rocher et son confrère, Notaires, le vingt quatre de juillet mil huit cent trente deux ; dans lequel ces terrains leur sont restés à titre de réserve. Cette copie a été remise audit donataire et dont quittance pour tous titres.

Le donataire ne prendra possession des terrains sus donnés qu'après le décès du survivant des donateurs.

Les donateurs font encore donation audit donataire des meubles de ménages et effets qui suivent savoir : Quatre lits de plume garnis de leurs couvertures, oreillers, traversins, rideaux avec les couchettes et paillasses, trois poêles dont un double de trois pieds de long, un de cuisine et un petit poêle de chambre, avec chacun son tuyau ; deux tables en demi-lune, une table à cartes un guéridon, deux petites tables carrées, deux autres grandes tables, une horloge, une commode, huit chaises en bois peint en jaune, dix huit chaises communes empaillées en orme, un fauteuil, un sofa couvert en indienne ; deux grands miroirs ; deux gobelets d'argent ; une petite cuillère d'argent, deux fourchettes d'argent, un chaudron à sucre ; trois chaudrons à soupes de différentes grandeurs, trois marmîtes ; quatre douzaines de caraffes et bouteilles ; deux douzaines de couteaux et autant de fourchettes, deux douzaines de cuillères ; trois paires de pinces et trois pelles à feu ; deux cabarets, une poêle à frire, trois fers à flasquer et un fer italien ; dix neuf draps de toile du pays ; deux douzaines de nappes tant de toile ouvrée que de toile du pays et de coton ; quatorze douzaines d'essuie-mains de toile du pays, une ancienne montre, quatre vaches, deux taures de deux ans, une jument, un waggon, une sleigh propre, une grande charette avec des roues, deux robes de cariole un oreiller de cariole, une charrette à poche avec ses roues, un tombereau avec ses roues ; cinq porcs, vingt volailles, deux saloirs, six linettes, deux pots servant au sain doue ; une hache, une petite scie, une paire de petites balances avec deux jeux de poids ; deux coffres, un baril de cinq gallons, une douzaine de vaisseaux de deux barriques, boîtes et quarts ; une jarre ; une grande cuve, trois cuvettes ; quatre seaux évases cerclés en fer ; quatre autres seaux ferrés, quatre chaudières de fer blanc ; deux douzaines de terrines de fer blanc ; une meule avec l'auge ; deux grattes, une hêche, deux harnais complets compris les colliers, les brides et les guides.

De tous lesquels effets articles et animaux les donateurs se réservent l'usage et usufruit leur vie durant à tous deux à titre de constitut et précaisse

Les donateurs font encore donation et transport audit donataire, des sommes ci-après mentionnées, sans autre garantie que leurs faits seulement dues par les personnes ci-après nommées, savoir :

1) *La somme de huit cent livres anciens cours, due auxdits donateurs par Louis Morin cultivateur dudit lieu de Saint-Roch dont cinq cents livres par obligation reçu devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires, le vingt de mai mil huit cent cinquante trois, cent livres par billet reçu devant Maître H. Oldham et son confrère, Notaires le huit mars mil huit cent quarante sept. (800.0)*

2) *La somme de huit cent quatre livres, ancien cours, due audit donateur par Magloire Chartier, cultivateur, de ladite paroisse de Saint-Roch dont trois cent cinquante livres par*

une obligation reçue devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires, le premier de novembre mil huit cent quarante cinq. Trois cents livres dit cours par billet reçu devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires, le cinq mars mil huit cent cinquante deux. Enfin cent cinquante livres dit cours par un billet sous seing privé, daté du 25 janvier mil huit cent cinquante cinq. (804.0)

3) La somme de trois mille trois cents livres dits cours, due auxdits donateurs par Moÿse Desormiers, cultivateur de la paroisse de Saint-Lin, dont mille livres par obligation reçue devant Maître T. Garrault et son confrère, Notaires le huit avril mil huit cent cinquante et un, deux mille livres par une obligation reçue devant Maître F. Renaud et son confrère, Notaires, le onze août mil huit cent cinquante quatre et enfin trois cents livres dit cours par promesse verbale sous titre. (3300.0)

4) La somme de quatre cents livres dit cours, due auxdits donateurs par Eusèbe Pichet, cultivateur de ladite paroisse de Saint-Roch par obligation reçue devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires, le onze juin mil huit cent quarante trois. (400.0)

5) La somme de trois cents livres ancien cours, due auxdits donateurs par Maurisse Lemire dit Marsolais, cultivateur de la paroisse de Saint-Roch par une obligation reçue devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires le seize janvier mil huit cent quarante cinq. (300.0)

6) La somme de trois cents soixante quinze livres dit cours due auxdits donateurs par Cyprien Morin, cultivateur de ladite paroisse de Saint-Roch par obligation reçue devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires le deux avril mil huit cent quarante sept. (375.0)

7) La somme de sept cents livres dits cours, due auxdits donateurs par Antoine Gamarche, cultivateur de la paroisse de Saint-Lin par une obligation reçue devant Maître T. Garrault et son confrère, Notaires le quinze décembre mil huit cent cinquante. (700.0)

8) La somme de cinq cents livres dits cours due auxdits donateurs par Joseph Lebeau dit Marien cultivateur de la paroisse de Saint-Lin par une obligation reçue devant Maître T. Garrault et son confrère Notaires le quinze décembre mil huit cent cinquante. (500.0)

9) La somme de mille livres due auxdits donateurs par Joseph Narcisse Archambault cultivateur de la paroisse de Saint-Lin par une obligation reçue devant Maître G. Archambault et son confrère, Notaires, le quatorze août mil huit cent cinquante et un. (1000.0)

10) La somme de sept cents livres dits cours, due auxdits donateurs par Daniel Martel cultivateur de la paroisse de Saint-Lin par obligation reçue devant Maître T. Garrault et son confrère Notaires le vingt décembre mil huit cent cinquante et un. (700.0)

11) La somme de neuf cents livres dits cours due auxdits donateurs par Pierre Courtemanche cultivateur de la paroisse du Saint-Esprit par obligation reçue devant Maître G. Jannot et son confrère Notaires le vingt deux de mai mil huit cent cinquante trois. (900.0)

12) La somme de six cents livres dit cours due auxdits donateurs par François Brien dit Desrochers, maître menuisier de la paroisse de Saint-Lin par obligation reçue devant

Maître G. Archambault et son confrère, Notaires le treize janvier mil huit cent cinquante quatre. (600.0)

13) La somme de trois cents livres dit cours due auxdits donateurs par Louis Benjamin Trudelle cultivateur de ladite paroisse de Saint-Roch par obligation reçue devant Maître G. Jannot et son confrère, Notaires le quatre février mil huit cent cinquante quatre (300.0)

14) La somme de six cents livres dits cours due auxdits donateurs par Louis Bricaut dit Lamarche cultivateur de la paroisse de Saint-Roch par obligation reçue devant Maître G. Jannot et son confrère, Notaires le vingt quatre janvier mil huit cent cinquante six. (600.0)

Toutes lesdites sommes réunies forment ensemble la somme de onze mille deux cents soixante dix neuf livres ancien cours.

Toutes les obligations et billets constatant lesdites sommes ont été à l'instant remis audit donataire et dont quittance de sa part.

Pour, par ledit donataire recevoir et percevoir lesdites sommes aux lieu et place desdits donateurs, avec les intérêts, sur chacune d'elles à compter du jour où lesdits intérêts sont ou seront échus sur chaque obligation et billet respectivement à l'effet de quoi lesdits donateurs mettent et subrogent ledit donataire en tous leurs droits, raisons, actions, privilèges et hypothèques quelconques qu'ils peuvent avoir tant sur les biens que sur les personnes des débiteurs d'en jouir, user, faire et disposer comme bon lui semblera en toute propriété en vertu des présentes

Cette donation et transport est ainsi fait à la charge des cens et rentes et autres droits seigneuriaux, à l'avenir seulement envers le domaine de la seigneurie de l'Assomption dont les terrains sus donnés relèvent.

A la charge en outre par ledit donataire de payer régulièrement tous les ans à compter du jour l'intérêt légal de ladite somme de onze mille deux cent soixante dix neuf livres, ancien cours auxdits donateurs ou à leur ordre et au survivant d'eux.

Si cependant il arrivait qu'au décès desdits donateurs ou du survivant d'eux ledit donataire est redevable auxdits donateurs d'aucune partie des intérêts accrus sur ladite somme, il sera loisible audit donataire de garder par devers lui lesdits intérêts pour être par lui employé de la même manière que le capital et sans être tenu de n'en rendre compte à qui que ce soit.

A la charge encore par ledit donataire d'employer les biens sus donnés après l'extinction de l'usufruit desdits donateurs à la CONSTRUCTION D'UN COUVENT DANS LA PAROISSE DE SAINT-ROCH et à la dotation dudit Couvent pour le maintien d'icelui.

Si cependant ledit donataire ne pouvait faire ériger un tel couvent ou ne trouverait pas convenable de le faire, alors il pourra s'en abstenir de quoi lesdits donateurs le dispensent mais alors, et ledit donataire sera tenu d'employer lesdits biens à des œuvres pies et au soutien des pauvres d'après son jugement et sa discrétion sans être assujetti au contrôle d'aucune personne.

Et au moyen de tout ce que dessus exprimé les donateurs ont transporté audit donataire tous droits de propriété et autres quelconques qu'ils pourraient avoir sur ce que dessus donné s'en dessaisissant à son profit et de ses successeurs et ayant cause, voulant qu'il en soit mis en possession par et ainsi qu'il appartiendra constituant à cette fin aussi que pour l'enregistrement des présentes pour procurer le porteur auquel tout pouvoir est donné. Car ainsi et pour l'exécution des présentes les parties ont élu leurs domiciles lesdits donateurs en leurs demeures susdites et ledit donataire en la maison presbytérale de ladite paroisse de Saint-Roch auxquels lieux et fait passé à Saint-Roch en la demeure desdits donateurs l'an mil huit cent cinquante six, le vingt quatre janvier après midi sous le numéro trois mille huit cent vingt. Et ledit donataire a signé avec les Notaires, les donateurs ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis. Lecture faite.

(signé) E. H. Hicks, prêtre, G. Jannot, NP, G. Dufresne, NP, ainsi qu'il appert à la minute demeurée en l'Etude du Soussigné.

G. Dufresne, N.P.

Je certifie que le présent acte de donation a été enregistré au long dans le Bureau d'Enregistrement du Comté de Leinster, à L'Assomption dans le Régistre B, vol. 24, Folio 467, n° 9740 à deux heures de l'après-midi le vingt huit de février mil huit cent cinquante six.

L.G. DeLorimier, registraire

Document n° 12

20 octobre 1856 — Testament de Ambroise Vinet dit Souligny à Ignace Martel et son épouse

Aujourd'hui, l'an mil huit cent cinquante six le vingtième jour du mois d'octobre après-midi au mandement du Sieur Ambroise Vinet dit Souligny, rentier demeurant dans la paroisse de Saint-Roch nous, Notaire et témoins ci-bas nommés résidant dans la Province du Canada en le District de Montréal nous nous serions expret transporté en la demeure susdite où étant nous l'aurions trouvé malade de corps mais néanmoins sein d'esprit, mémoire jugement, et entendement, ainsi qu'il est apparu auxdits notaire et témoins lequel dans la pensée de la mort a dicté et nommé le présent, son testament et ordonnance de dernière volonté et cela sans suggestion de qui que ce soit savoir :

Premièrement, comme Chrétien Catholique et romain il recommande son âme à Dieu et supplie la Divoine Majesté de lui pardonner les fautes et toutes de cette vie et de vouloir le recevoir au nombre des élus.

Secondement, nomme et lègue ledit testament en faveur de Ignace Martel cultivateur de Saint Roch et à Dame Marguerite Sénéchal son épouse tous et chacun ses biens meubles et immeubles, or et argent, cédulas et obligations et généralement tout ce qui se trouvera lui être et appartenir au jour et heure de son décès de quelque nature et qualité que soit lesdits biens et quelques sommes que le tout puisse monter et consister le tout sans en rien

excepter ni réserver par ledit testateur qui pour cet effet les institut ses légataires universels et pour par eux dits légataires universels jouir, user, faire et disposer de tout ce que dessus légué en pleine propriété comme ils aviseront bon être au moyen du présent testament

Ce fut ainsi fait dicté et nommé par ledit testateur auxdits notaire et témoins et à lui lu et relu par ledit notaire présences de ces derniers qui a dit bien entendre et comprendre comme le trouvant à son gré et volonté révoquant en conséquence tous testaments ou codiciles qu'il pourrait avoir fait et veut que le présent subsiste seul.

Dont acte les jour et an et d'autre part mentionne en présence des Sieurs Jean-Baptiste Fissiau dit Laramée, père, rentier et Louis Tellier dit Lafortune cultivateur tous deux de Saint-Roch témoins pour ce requis lesquels ont signé avec nous notaire ledit testateur ayant déclaré ne le savoir faire de ce requis a fait sa marque après lecture faite deux fois.

Marque de Ambroise Vinet dit Souigny. Jean-Baptiste Fissiau dit Laramée, Louis Tellier, et le Notaire Soussigné qui en a gardé minute. Par G. Archambault.

N° 1498, 20 octobre 1856. Testament Solennel de Sieur Ambroise Vinet dit Souigny.

Document n° 13

Le 24 décembre 1856, Engagement de sieur Antoine Labelle comme bedeau et sacristain par Messire E. Hip. Hicks curé et le marguillier en charge.

Pardevant les Notaires Publics pour cette partie de la province du Canada constituant ci-devant le Bas-Canada résidant dans le District de Montréal, soussignés :

Furent présents Messire Etienne Hypolite Hicks, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan et Sieur Joseph Poitras Marguillier en charge de l'OEuvre et Fabrique de ladite paroisse de Saint-Roch et y résidant tous deux d'une part :

Et Sieur Antoine Labelle, bedeau de ladite paroisse de Saint-Roch d'autre part .

Lesquels ont fait entr'eux les engagements suivants savoir .

Ledit Sieur Antoine Labelle s'oblige et s'engage envers ladite OEuvre et Fabrique de ladite paroisse de Saint-Roch pour l'espace d'une année qui commencera le premier du mois de Janvier prochain et qui devra expirer le premier du mois de Janvier de l'an mil huit cent cinquante huit à suivre et remplir les obligations ci-après énumérées

1) De servir comme sacristain et comme bedeau de l'Eglise paroissiale de Saint-Roch de l'Achigan, promettant faire et exécuter avec révérence et ponctualité tous les devoirs et obligations qui sont attachés à cette charge tels que sonner les Angélus trois fois par jour aux heures qui lui seront indiquées, sonner les messes, les services, les glas, les baptêmes, faire les fosses pour inhumer et généralement tout ce qui est du ressort du bedeau, promettant même de se conformer aux modifications qui pourraient arriver dans les règlements de l'Eglise touchant ses devoirs.

2) De tenir ladite église dans un état convenable de propreté et notamment de la balayer et épousseter tous les lundis et l'épousseter aussi tous les samedis.

3) De balayer en outre ladite sacristie tous les matins. Quant aux lavages qui seraient ou seront nécessaires dans ladite église et la sacristie ils seront aux frais seuls de ladite OEuvre et Fabrique.

4) De rentrer en temps et lieux convenables dans l'Eglise, la sacristie et la salle publique d'icelle paroisse de Saint-Roch tout le bois nécessaire pour les chauffer ; les chauffer convenablement en temps opportuns, mais bien entendu avec le bois qui sera fourni audit bedeau par ladite OEuvre et Fabrique de Saint-Roch.

5) D'ôter toutes les neiges devant ladite Eglise, le charnier et la chapelle pour les morts, de pratiquer en hiver un chemin pour communiquer facilement du presbytère à l'Eglise ; le tout de manière que le curé et les paroissiens n'aient nullement à souffrir d'une trop grande quantité de neige.

6) D'être respectueux et déferent aux ordres et avis qui lui seront donnés de temps à autre soit par le curé de ladite paroisse soit par les personnes qui seront préposées par ledit Curé touchant les obligations ci-dessus exprimées. Et dans le cas d'insubordination ou manque de respect de sa part audit Curé ou de ses préposés, le présent engagement sera dès lors nul et résolu de plein droit sans en demander la résolution en justice, la présente clause étant considérée comme non comminatoire par ledit Antoine Labelle.

Et de leurs parts, lesdits Messire Etienne Hypolite Hicks et Sieur Joseph Poitras, es qualités prises plus haut promettent et s'engagent envers ledit Sieur Antoine Labelle acceptant de lui bailler et payer une somme de six cents livres ancien cours, qui lui sera payable en douze paiements égaux mensuels de cinquante livres même cours chaque, dont le premier paiement deviendra dû et se fera le premier du mois de février prochain et ainsi en suivant jusqu'à parfait paiement en outre s'obligent lesdits Messire Etienne Hypolite Hicks et Sieur Joseph Poitras, es qualités de loger ledit Antoine Labelle et sa famille. Et en outre pour et moyennant toutes sommes de deniers que ledit Antoine Labelle recevra en cadeau, à raison des baptêmes, pour sonner la cloche, bien entendu que le revenu casuel ne durera au profit dudit Antoine Labelle que jusqu'à la bénédiction des trois cloches destinées pour l'église paroissiale de Saint-Roch auquel temps il sera pourvu à un tarif pour régler ce qui devra être payé audit bedeau pour ce regard. En outre ledit Antoine Labelle aura droit à la moitié des honoraires qu'aura droit l'Eglise dans le nombre des enterrements qui auront lieu dans le cours de ladite année et qui excéderont cinquante, mais ledit Antoine Labelle sera payé que sur le pied des honoraires perçus par l'Eglise pour les enterrements commis dans le cimetière. Il est expressément convenu et entendu entre les Parties que la susdite somme de six cents livres, dits cours, et dons provenant de la sonnerie de la cloche pour les baptêmes sont pour tenir lieu audit Antoine Labelle du revenu casuel qui est ordinairement attaché à cette charge lequel sera consolidé au revenu de ladite OEuvre et Fabrique.

Ce à quoi ledit Antoine Labelle s'est soumis et obligé et auquel il a promis se conformer en tous points.

Fait et passé à Saint-Roch, maison « presbytérale » sous le numéro cent vingt huit l'an mil huit cent cinquante six, le vingt quatrième jour du mois de décembre après midi. Et a ledit Messire Etienne Hypolite Hicks signé avec nous Notaires et lesdits Sieurs

Joseph Poitras et Antoine Labelle ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis ont fait leur marque après lecture faite

Marque de Joseph Poitras et de Antoine Labelle.

Signé : E.H. Hicks, J.B. Archambault, N.P., Bmy Rocher, N.P.

Ainsi qu'il appert à la minute des présentes restées en l'étude du Notaire Soussigné, Bmy Rocher. Engagement n° 128.

Document n° 14

Le 13 juillet 1857 — Quittance d'Isaïe Gervais, menuisier et décharge de sa caution.

Par devant les Notaires Publics pour cette partie de la Province du Canada constituant ci-devant le Bas-Canada résidant dans le District de Montréal soussignés :

Fut présent Sieur Isaïe Gervais menuisier de la paroisse de Saint-Henry de Mascouche a par ces présentes reconnu et confessé avoir eu et reçu de Sieur Frédéric Bleau, cultivateur de la paroisse de Saint-Roch et Marguillier en charge de l'OEuvre et Fabrique de ladite paroisse de Saint-Roch la somme de seize livres et dix chelins courant, étant le prix d'un marché que ladite OEuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Roch s'était obligée de bailler et payer audit Sieur comparant tel qu'il appert à un certain acte reçu devant les Notaires Publics soussignés le vingt huit du mois de juin dernier (1857). Et au même instant est intervenu devant les susdits Notaires Publics soussignés John McGuire Ecuier marchand de ladite paroisse de Saint-Roch, lequel s'est par les présentes porté pleige et caution solidaire dudit Isaïe Gervais en faveur de ladite OEuvre et Fabrique de ladite paroisse de Saint-Roch ce qui fut accepté par ledit Sieur Frédéric Bleau, es dite qualité de marguillier en charge comme susdit pour la bonne et due exécution des ouvrages et des obligations dudit Isaïe Gervais dans l'acte ci-dessus relaté. Pour l'exécution des présentes lesdites Parties ont leur domicile en leurs demeures susdites.

Fait et passé à Saint-Roch. Etude sous numéro cent soixante et douze, l'an mil huit cent cinquante sept le treizième jour du mois de juillet après midi et ont lesdites Parties et caution signés avec nous Notaires, excepté ledit Sieur Frédéric Bleau qui a déclaré ne le savoir faire ce enquis a fait sa marque après lecture faite.

Marque de Frédéric Bleau. Signés : Isaïe Gervais, John Mc Guire, Bmy Rocher N.P., J.-B. Archambault N.P. ainsi qu'il appert à la minute des présentes restée vers le Notaire Public soussigné Bmy Rocher N.P.

Document n° 15

Le 25 mai 1868 — Vente d'un emplacement par Alfred Rivais à la Fabrique Saint-Roch

Par devant le Notaire Public Soussigné pour la Province de Québec résidant dans le District de Joliette

A comparu Monsieur Alfred Rivais, Cordonnier de la paroisse de Saint-Roch, Lequel a par ces présentes reconnu avoir vendu, cédé, quitté et transporté dès maintenant et à toujours avec les garanties de droit aux Sieurs Curé et Marguilliers de l'Oeuvre de la Fabrique de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan dans le Comté de l'Assomption, Pierre Octave Roy, Ecuyer, bourgeois de ladite paroisse de Saint-Roch présent et acceptant pour lesdits Curé et Marguilliers. Suivant qu'il en est dûment autorisé par résolution couchée dans les Régistres desdits Curé et Marguilliers à la suite d'une assemblée régulière tenue à la sacristie le vingt quatre de Mai courant un emplacement sis dans le village de ladite paroisse de Saint-Roch contenant environ vingt huit pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre devant au Sud du chemin royal du lieu à gagner une prairie appartenant aux héritiers de feu Barthélemy Rocher où il tient par derrière et tel d'ailleurs qu'il est aujourd'hui renclos tenant d'un côté au vendeur et de l'autre côté au Sieur acquéreur sans bâtisse.

Appartient ledit emplacement audit vendeur pour l'avoir acquis de Louis Richard par acte de vente reçu devant le Notaire Soussigné et son Confrère Notaire le dix neuf du mois de Septembre mil huit cent soixante un.

Pour les acquéreurs jouir, user, faire et disposer de ce que dessus vendu en pleine propriété à commencer la jouissance et à toujours.

Cette vente est faite à la charge par les acquéreurs qui s'obligent de payer les droits seigneuriaux à l'avenir seulement si tels droits existent, en outre pour et moyennant le prix et somme de deux cents livres, ancien cours, qui a été à l'instant payée au vendeur qui le déclare et dont quittance.

A la charge aussi de payer aux Représentants de feu Barthélemy Rocher, une rente annuelle et perpétuelle de six dollars créée sur le capital de cent dollars, ladite rente annuelle et perpétuelle devenant due et échue le premier de Mai prochain (1861) et ainsi chaque année à perpétuité.

Il est convenu entre les Parties que lesdits Curé et Marguilliers ne pourront vendre et aliéner d'aucune manière ledit emplacement sans la permission du vendeur qui se réserve le droit de rentrer dans la propriété dudit emplacement en par lui payant aux acquéreurs le prix de l'emplacement qu'ils trouveront ailleurs.

Au moyen de quoi le vendeur a transmis aux acquéreurs tous les droits qu'il a pu avoir sur ce que dessus vendu.

Pour l'exécution des présentes lesdites Parties ont élu leurs domiciles en leurs demeures actuelles.

Fait à Saint-Roch. Etude sous numéro douze cent quatre vingt, l'an mil huit cent soixante huit, le vingt cinq de Mai avant-midi en présence de Monsieur Placide Archambault bourgeois de ladite paroisse de Saint-Roch témoin pour ce requis et interpellé. Et le vendeur a déclaré ne savoir signer et ledit Pierre Octave Roy Ecuyer et le témoin ont signé avec Nous Notaire après lecture faite.

Signés : P. Octave Roy, Placide Archambault, Bmy Rocher N.P. Ainsi qu'il appert à la minute des présentes restée en l'Etude du Notaire soussigné, Bmy Rocher.

Document n° 16

Hypothèque en faveur de la Fabrique par la Commission Scolaire

Devant le Notaire Public pour la Province de Québec, Soussigné résidant dans le District de Joliette ;

Comparurent MM. Joachim Lévesque et Roch Tellier Lafortune, tous deux cultivateurs et deux des Commissaires d'École de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan.

Lesquels agissant en ces présentes, comme fondés de l'autorisation des Membres qui composent la Corporation desdits Commissaires d'Écoles d'icelle Paroisse de Saint-Roch, à eux donnée à leur assemblée du deux décembre courant, se sont par ces présentes reconnus endettés et débiteurs envers et au profit de l'Oeuvre de la Fabrique de ladite Paroisse de Saint-Roch, de la somme de Cinq cents piastres pour pareille somme fournie par ladite Fabrique pour réparations qui ont été faites à la Maison d'École qu'ils possèdent dans la dite Paroisse de Saint-Roch qui leur sert d'École Modèle.

Et pour assurer garantie de paiement de ladite Somme de Cinq Cents Piastres si le cas y échet lesdits Tellier et Lévesque en leurs qualités susdits ont spécialement hypothéqué l'Emplacement, sur lequel sont érigées la maison d'École et autres bâties situés dans le village de Saint-Roch contenant environ trois quarts d'arpents de front sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin public, où il tient par devant, à aller au terrain de Madame Viger, où il tient par derrière tenant d'un côté à Joseph Mercier et de l'autre côté à une petite route qui conduit au moulin à farine.

Il est entendu néanmoins que la Fabrique ne réclamera cette somme que dans le cas où ladite maison cesserait de servir aux fins de l'Éducation de la population catholique, ainsi que le veut et exige L'Honorable P.J.O. Chauveau, Ministre de l'Instruction Publique de la Province de Québec par sa lettre du vingt juin mil huit cent soixante dix adressée au Révérend Messire L.M. Brassard.

Les présentes sont expressément acceptées par MM. Pierre Octave Roy et Auguste Archambault tous deux anciens marguilliers de la paroisse de Saint-Roch et autorisés à cet effet dans et par une assemblée et délibération de Fabrique en date du trois Décembre mil huit cent soixante onze, l'Extrait de ladite assemblée ainsi que copie des procès-verbaux de celle de MM. les Commissaires d'Écoles de Saint-Roch et la lettre de l'Honorable Chauveau demeurent annexés à la Minute des présentes pour y avoir recours au besoin Car ainsi vu.

Dont acte sous numéro dix huit cent quatre vingt dix huit. Fait à Saint-Roch au Presbytère de la dite Paroisse l'an mil huit cent soixante onze, le cinq de Décembre après midi. Les Parties ont signé avec nous lecture faite.

Signé : Roch Têllier, Joachim Lévesque, Auguste Archambault, P. Octave Roy, D. Lamarche N.P.

Vraie expédition de la minute gardée en notre Etude.

D. Lamarche. NP.

Je certifie que le présent document a été enregistré dans le Bureau d'Enregistrement du Comté de l'Assomption dans le registre B, Vol. 38, Folio 74 sous n° 7412 à neuf heures du matin le vingt deux décembre mil huit cent soixante onze.

Porteur Denys Lamarche.

Barthélemy Rocher Registraire.

Document n° 17

Vente du legs de Ambroise Vinet

Par devant les Notaires Publics pour cette partie de la province du Canada constituant ci-devant la Bas-Canada résidant dans le District de Montréal, Soussigné .

Fut présent Messire Etienne Hypolite Hicks, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Roch, lequel a par ces présentes reconnu et confessé avoir rendu, cédé, quitté et transporté dès maintenant et à toujours, avec garantie de tous troubles, dons, douaires, hypothèques et autres empêchements quelconques à Sieur Zoël Têllier dit Lafortune, cultivateur de ladite paroisse de Saint-Roch ici présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayant cause savoir : deux terrains sis et situés dans ladite paroisse de Saint-Roch, sur la Seigneurie de l'Assomption, dont l'un étant de forme irrégulière contient environ un arpent et demi de front jusqu'au bout d'environ un demi arpent, et ensuite reprend environ trois quarts d'arpent de front jusqu'au bout de sa profondeur qui est d'environ trois arpents, le tout plus ou moins, tenant par devant sur le Chemin Royal, en profondeur et du côté Nord-est audit Sieur acquéreur et de l'autre côté au Sud-Ouest, à Thomas Garault avec maison et autres bâtisses dessus construites. Et l'autre terrain contient environ un arpent et demi de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par un bout au Chemin Royal derrière, et par l'autre bout au trait-quarré des terres de la concession de la Rivière Achigan, d'un côté au Sud-Ouest audit Thomas Garault et de l'autre côté au Nord-Est au dit Sieur acquéreur bâti d'un hangar seulement.

Joint à la présente vente tous les meubles de ménage, effets et animaux qui suivent savoir : Quatre lits de plume, garnis de leurs couvertures, oreillers, traversins, rideaux avec les couchettes et paillasses, trois poêles dont un double de trois pieds de long, un de cuisine et un petit poêle de chambre avec chacun son tuyau ; deux tables en demi-lune, une table à carte, un guéridon, deux petites tables carrées, deux autres grandes tables, une horloge, une commode, huit chaises en bois peintes en jaune, dix-huit chaises communes empaillées en orme, un fauteuil, un sofa couvert en indienne, deux grands miroirs,

deux gobelets d'argent, une petite cuiller d'argent et un chaudron à sucre, trois chaudrons à soupe de différentes grandeurs, trois marmites, quatre douzaines de carafes et bouteilles, deux douzaines de couteaux et autant de fourchettes, deux douzaines de cuillers, trois paires de pinces et trois pelles à feu, deux cabarets et une poêle à frire, trois fers à flaqueur et un fer italien, dix-neuf draps de toile du pays et de coton, quatorze douzaines d'essuie-mains de toile du pays, une ancienne montre, quatre vaches, deux laures de deux ans; une jument sous poil rouge, un waggon, un sleigh propre, une grande charette avec les roues, deux robes de cariole, un oreiller de cariole, une charette à poches avec les roues, un tombreau avec ses roues, cinq porcs, vingt volailles, deux saloirs, six tinettes, deux pots servant au saindoux, une hache, une petite scie, une paire de petites balance avec deux jeux de poids, deux coffres, un baril de cinq gallons, une douzaine de vaisseaux de demi barrique, boîtes et quarts; une jarre, une grande cuve, trois cuvettes, quatre sceaux évasés cerclés en fer, quatre autres sceaux ferrés, quatre chaudières de fer blanc, une meule avec l'auge, deux grattes, une bêche, deux harnais complets compris les colliers, brides et guides; tels que lesdits meubles de ménage effets et animaux peuvent compléter et appartenir audit Messire Hypolite Etienne Hicks comme donation des feus Ambroise Vinet dit Soulligny et Dame Marie Laporte son épouse suivant qu'il appert à un certain acte de donation entrevifs consenti par ces derniers audit Messire Hicks, reçu ledit acte de donation, devant Maître I. Dufresne et Collègue Notaires, en date du vingt-quatre janvier dernier, 1856.

Appartiennent les terrains ci-dessus vendus et désignés au dit Sieur vendeur pour les avoir acquis des dits feus Ambroise Vinet dit Soulligny et Dame Marie Laporte par l'acte de donation entrevifs ci-dessus relaté, copie duquel acte restera entre les mains dudit Sieur Vendeur, mais ce dernier s'oblige à la prêter audit Sieur Acquéreur quand il en aura besoin. Ainsi que le tout s'étend et comporte sans en rien excepter ni réserver par ledit Vendeur; ce que ledit acquéreur a dit le tout bien savoir et connaître pour avoir le tout vu et visiter et s'en tient content et satisfait.

Pour, par le dit acquéreur, jouir, user, faire et disposer de tout ce que dessus vendu en pleine propriété à partir d'aujourd'hui.

Cette vente transport et cession est ainsi faite par la charge à l'acquéreur qui s'y oblige de bailler et payer les droits seigneuriaux à l'avenir seulement envers la seigneurie de l'Assomption dont les terrains sus vendus relèvent. En outre pour et moyennant le prix et somme de sept mille livres ancien cours, que l'acquéreur promet et s'oblige bailler et payer audit Sieur vendeur, en son domicile susdit comme suit: trois mille livres, dit cours, dans le cours du mois de juillet prochain sans intérêt quant aux quatre mille livres, dit cours, restant pour compléter le prix de la présente vente elles seront payables dans le délai d'une année à partir de ce jour, sans aucun intérêt jusque là. Mais dans le cas où le dit Sieur acquéreur ne se libérerait pas à l'époque ci-dessus fixés, lesdits sept mille livres, dit cours, produiront, à compter dudit mois de Novembre de l'an mil huit cent cinquante sept, l'intérêt légal sans qu'il soit nécessaire d'en informer la demande. Il est expressément convenu que ledit Sieur Vendeur ne pourra exiger dudit Sieur acquéreur le remboursement des dits sept mille livres dit cours, qu'en lui donnant un avis verbal deux mois avant ledit remboursement. Au moyen de quoi ledit Vendeur a transmis audit acquéreur tous les droits

qu'il a et peut avoir sur ce que dessus vendu s'en dessaisissant à son profit et consentant qu'il en soit saisi et mis en possession par et ainsi qu'il appartiendra .

Dont acte passé à Saint-Roch sous le numéro cent dix neuf dans la maison presbytérale, l'an mil huit cent cinquante-six, le dixième jour du mois de Novembre après midi ; et ont lesdites Parties signé avec nous Notaires après lecture faite

Signé : E.H. Hicks prêtre, Zoël Tellier, J.-B. Archambault, N.P., Bny Rocher N.P. ainsi qu'il appert à la minute des présentes restée vers le Notaire soussigné

Barthélemy Rocher.

Document n° 18

Le 5 mai 1882 — Billet de la Fabrique en faveur de Hilaire Amireau 4000,00 \$ payées par acomptes pour bâtir à neuf un couvent devant servir aux sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (résolution 30/10/1881)

L'An mil huit cent quatre vingt deux le cinquième jour du mois de mai après-midi. Devant le Notaire Public pour la Province de Québec, Soussigné, résidant à Saint-Roch, dans le District de Joliette

Comparat M. Louis Bélanger, cultivateur de la paroisse de Saint-Roch agissant aux présentes comme marguillier en exercice de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de l'Achigon ; et dûment autorisé à effectuer les présentes par et en vertu d'une résolution passée unanimement à une assemblée des Anciens et Nouveaux marguilliers ainsi que des franc-tenanciers de ladite paroisse de Saint-Roch régulièrement tenue le trente d'octobre dernier 1881.

Lequel a par ces présentes reconnu dessus et promis payer, dans sept ans, avec intérêt au taux de cinq par cent, payable annuellement à monsieur Hilaire Amireau, cultivateur de la paroisse de l'Assomption, en la demeure actuelle de ce dernier ou au prêteur la somme de Quatre mille piastres pour prêt de pareille somme fait à ladite Fabrique de Saint-Roch.

Le débiteur es qualité ou Son Successeur en office pourra toujours faire des remboursements en acompte du capital de la somme présentement prêtée ; par des versements pas moindres que cinq cents piastres chacun et promis que tous les intérêts accrus soient acquittés.

Dont acte délivré en brevet, à Saint-Roch, au Presbytère d'icelle Paroisse les jours, mois et an sus mentionnés et le débiteur es qualité a déclaré ne Savoir Signer, de ce enquis, lecture faite.

Denis Lamarche N.P.

Je soussigné en ma qualité de légataire universel de feu mon père Hilaire Amireau, nommé à l'acte qui précède reconnais qu'il a été payé à compte de la somme de quatre mille dollars le 25 janvier 1883, sept cents dollars le 30 avril 1884, et huit cents dollars ce jour. Tous intérêts ont été payés à ce jour

*Montréal le trois janvier mil huit cent quatre-vingt trois.
Gaspard Amireault. Reçu le montant en principal et intérêt du Billet qui précède. L'Assomption, le vingt quatre décembre mil huit cent quatre vingt quatre.
Gaspard Amireault, D. Lamarche N.P.*

Document n° 19

Information d'avocats déclarant que l'héritage des deux servantes de Monsieur Ambroise Vinet dit Souigny est devenu caduc. Adressée à Messire Moyse Brassard, curé à Saint-Roch.

Montréal, 2 octobre 1857

Monsieur,

Nous sommes d'opinion que le legs que Madame Ambroise Vinet dit Souigny a fait de la somme de trois cents livres ancien cours, aux deux filles servantes qui seraient avec elle lors de son décès pourvu qu'elles aient aussi une même somme de trois cents livres même cours, de la Succession d'Ambroise Vinet dit Souigny, son époux, pour compléter à chacune d'elles six cents livres dit cours, est devenu caduc et ne peut être exigé parce que Monsieur Ambroise Vinet dit Souigny ne leur a pas laissé dans sa succession une somme semblable pour compléter les six cents livres suivant la condition que Madame Vinet avait apposée à sa libéralité

Nous avons l'honneur d'être

Monstieur, vos très obligés serviteurs,

C. S. Chénier, avocat J. Sabourin.

Document n° 20

Proclamation de la Gazette Officielle.

Attendu qu'en vertu des dispositions du code municipal de la Province de Québec, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par une proclamation publiée dans la Gazette officielle de Québec, laquelle entre en vigueur à la date mentionnée, ordonner l'érection de municipalités ou leur annexion, en tout ou en partie, à d'autres municipalités, même de cité et ville ou village, dans un seul et même comté, ou encore, ordonner le changement des limites de celles déjà existantes, pourvu que ce soit à la requête de la majorité des propriétaires de biens-fonds compris dans les limites du territoire dont l'érection en municipalité conserve selon le cas la population ou le nombre d'habitants requis par la loi.

Attendu qu'une requête signée par la majorité des propriétaires de biens-fonds compris dans un certain territoire ci-après décrit et situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, dans le comté de l'Assomption, Nous a été présentée, demandant de détacher ce territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch de l'Achi-

gan et de l'ériger en municipalité sous le nom de la « Municipalité de Saint-Roch-Ouest ».

Attendu qu'il nous a été démontré que ce territoire comptant une population de 300 âmes, et qu'après son entrée en municipalité séparée, il restera dans la municipalité d'où ce territoire a été détaché, une population de 300 âmes.

Attendu qu'il Nous a été démontré que la description technique et le plan de ce territoire, faits selon les exigences de la loi et figurant le territoire dont on demande l'érection en municipalité séparée et distincte de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, ont été acceptés et approuvés par Notre Ministère des Terres et Forêts.

Attendu que toutes les autres formalités de la loi ont été remplies et qu'en conséquence, Nous avons jugé à propos de faire droit à la requête qui nous a été présentée pour l'érection de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, en municipalité distincte et séparée de la Municipalité de Saint-Roch de l'Achigan.

A ces causes du consentement et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, et conformément aux dispositions du code municipal de Notre Province de Québec, Nous déclarons par les présentes que ledit territoire, savoir :

Tout le territoire borné comme suit :

Le territoire à être érigé en une municipalité séparée, sous le nom de « Municipalité de Saint-Roch-Ouest » dans le comté de l'Assomption, est pris dans la Seigneurie de l'Assomption, et est démembré de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, ce territoire comprendra :

Les lots de 647 à 673 dans la concession nord-ouest du Ruisseau Saint-Jean ; de 319 à 365 dans la concession nord de la Rivière Achigan et de 284 à 318 dans la concession sud de la Rivière Achigan, tous inclus chacun à chacun pour le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan sera détaché de la Municipalité de Saint-Roch de l'Achigan et formera à l'avenir une municipalité séparée sous le nom de la « Municipalité de Saint-Roch-Ouest » à partir de ce jour.

De tous ce que dessus, tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre Province de Québec.

Témoin : Notre très fidèle et bien-aimé le très honorable Sir Charles Fitzpatrick membre de Notre très honorable Conseil privé et chancelier de Grand' Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de Notre Province de Québec.

En l'Hôtel du Gouvernement de Notre Province de Québec, ce Quatrième jour de Mai en l'an mil neuf cent vingt et un, de l'ère chrétienne et de notre règne la douzième année.

Par ordre,

Le sous-secrétaire de la province,

C.-J. Simard.

Document n° 21

1952 — Construction du pont en béton armé sur la rivière devant l'église.

L'entrepreneur fut René Champoux de l'Épiphanie. Le surveillant des travaux : M. Louis Gilles Marsolais, également de l'Épiphanie. Le gouvernement a défrayé le coût total.

Province de Québec, district de Joliette, ce 19 novembre 1951.

À une assemblée spéciale du Conseil municipal de Saint-Roch tenue le 19^e jour du mois de novembre en laquelle assemblée sont présents : Bernard Beauchamp, Gaspard Archambeault, Adrien Beauchamp, Léonidas Gagnon, Ange-Albert Dumont, Stanislas Dufort, Téléphore Marien, tous conseillers formant le conseil complet sous la présidence de Bernard Beauchamp, maire. Le conseiller Téléphore Marien appuyé par le conseiller Gaspard Archambeault propose que les membres de ce conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette assemblée. Adopté. Cette assemblée est tenue pour les fins suivantes :

1) Céder au Ministère des Travaux Publics les terrains nécessaires pour la construction du pont du village, bien entendu les terrains que la corporation peut acquérir, et autres item tels que mentionnés dans la lettre du ministre des Travaux Publics en date du 3 novembre 1951.

2) Faire une demande au Ministère des Affaires Municipales aux fins d'obtenir l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de 5 100,00 \$ pour défrayer le coût d'achat des terrains ci-dessus et sans recourir au référendum.

Vue l'urgence de la construction d'un pont sur la rivière l'Achigan et ce dans les limites du village de Saint-Roch de l'Achigan laquelle construction doit commencer incessamment, le conseiller Ange-Albert Dumont appuyé par le conseiller Stanislas Dufort propose que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec, M. Bona Arsenault, pour fin d'obtenir l'autorisation d'éviter les procédures régulières d'un référendum concernant les emprunts et d'autoriser la corporation municipale de Saint-Roch de contracter un emprunt temporaire de 5 100,00 \$ soit de la Caisse populaire soit d'un particulier, ces emprunts servant à défrayer le coût du terrain que cette corporation est obligé d'acquérir pour les approches du pont. Adopté.

Le conseiller Gaspard Archambeault appuyé par le conseiller Adrien Beauchamp propose que ce Conseil cède au gouvernement le pont du village qui sera démolit et de plus s'engage :

- 1) À acquérir les terrains nécessaires pour le pont et les approches dudit pont.*
- 2) À démolir toute bâtisse qui puisse être affectée.*
- 3) À se rendre responsable des dommages qui pourraient être causés aux propriétés riveraines par l'exécution de ce projet. Adopté*

La séance est levée.

Bernard Beauchamp, maire.

J.-A. Duval, secrétaire-trésorier.

Document n° 22

Devant notaire J.N.E. Faribault le 13 mars 1866.

Aurélie vend à Aldéric Saint-André, cardeur de Saint-Roch (aussi décrit comme cardeur en 1855) un lopin de terre situé au sud de la rivière Saint-Esprit, fief Bailleul connu sous le nom de « Place du Moulin Bleu » contenant ce lopin environ 2 1/2 arpents de superficie prenant devant au chemin et derrière et côté rivière Saint-Esprit être au surplus du terrain appartenant à la venderesse, avec bâtisses dessus construites, consistent en une écurie neuve, et une remise comme aussi les chaussées et canal servant à exploiter le moulin à farine auparavant construit sur ce terrain. Aurélie se réserve le fer, la fonte et les vieilles moulanges provenant de l'ancien moulin à farine et actuellement sur ce terrain. Droit de passage par Aurélie pour ses autres terrains et droit pour Saint-André de passer de l'autre côté de la rivière pour renouveler ou arranger la chaussée.

Document n° 23

Contrat entre la Fabrique et Monsieur Venne.

Ce contrat fait ce quinzième jour de juin de l'année Mil neuf cent vingt-huit, par et entre Ludger Venne, père, partie de première part, et l'OEuvre de la Fabrique de Saint-Roch de l'Achigan, Québec partie de seconde part.

Atteste que l'Entrepreneur et le Propriétaire, pour les considérations ci-après établies, convenent l'un avec l'autre ce qui suit, c'est-à-dire :

Article 1 — L'Entrepreneur fournira tous les matériaux et exécutera tous les ouvrages indiqués sur les dessins ou mentionnés dans les devis préparés par M. Ludger Venne, 698 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal (ci-après nommé l'architecte) pour les modifications au jubé de l'église pour le compte de l'OEuvre de la Fabrique de Saint-Roch de l'Achigan, Québec le devis contenant les conditions générales du contrat numéros 1 à 22 inclusivement, les clauses du devis numéros 1 à 56 inclusivement plus la clause 43a; les plans comprenant les dessins 1, 2 et 3, lesquels dessins et devis sont identifiés par la signature des parties ci-contre et font partie de ce contrat.

Article 2 — L'Entrepreneur complètera tout l'ouvrage compris dans ce contrat aux temps fixés, à savoir : les modifications audit jubé devront être complétées pour le quinze (15 septembre 1928), mil neuf cent vingt-huit et dans l'éventualité de manquement à ce faire, paiera au Propriétaire ou lui allouera la somme de vingt-cinq (\$25.00) dollars par jour comme dommages liquidés et convenus par les deux parties pour chaque jour de retard à terminer les ouvrages.

Article 3 — Le Propriétaire paiera à l'Entrepreneur en monnaie courante pour l'accomplissement du contrat la somme de six mille dollars (\$6,000.00) sujette aux conditions et déductions telles que pourvues dans les conditions générales du contrat et tels paiements seront faits mensuellement sur le Certificat de l'Architecte à mesure que l'ouvrage progressera, à raison de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de l'ouvrage fait et des

matériaux incorporés dans la bâtisse, tel qu'estimé par l'Architecte. Le paiement final sera fait dans les trente-cinq (35) jours après l'achèvement complet de l'ouvrage couvert par ce contrat et son acceptation par l'Architecte.

Article 4 — Lesdites parties pour elles-mêmes, leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs et procureurs, conviennent par les présentes de la pleine exécution des stipulations ci-incluses.

En foi de quoi, les parties aux présentes y ont apposé leurs seing et sceau, les jours, mois et année en premier lieu ci-haut écrits.

En présence de Ludger Venne, Architecte, Ludger Venne, entrepreneur, Zénon Guilbeault, Marguillier comptable.

Document n° 24

Décret annexant une partie de l'Épiphanie à Saint-Roch le 12 mars 1877

Edouard Charles Fabre par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique évêque de Montréal.

A tous ceux qui les présentes verront savoir faisons que vu :

1) La requête en date du treize décembre, mil huit cent soixante seize, à nous présentée par les habitants francs-tenanciers d'une partie du fief Bayeul dans la paroisse de l'Épiphanie, dans le comté de l'Assomption, dans le district de Joliette de notre diocèse, et décrite dans leur dite requête lesquels demandent que leur territoire soit détaché de ladite paroisse de l'Épiphanie et annexé canoniquement à la paroisse de Saint-Roch dans le même comté et district, aussi de notre diocèse.

2) La commission spéciale en date du vingt-neuf janvier dernier que nous avons donnée, sur ladite Requête à Monsieur Joseph Séguin, Chanoine Archidiacre de notre Cathédrale, pour après dites Notices se transporter sur les lieux, y vérifier les faits et allégués de ladite Requête et sur le tout nous faire son rapport par écrit.

3) La procédure dudit Monsieur Joseph Séguin notre susdit député spécial.

4) Les Notices qu'il a données aux intéressés.

5) Le rapport par écrit qu'il nous a fait le quinze du mois de février dernier constatant les faits allégués de ladite Requête la grande majorité des habitants francs-tenanciers qui demeurent sur le territoire que l'on demande ainsi à faire annexer, ainsi que la convenance de faire cette annexion.

En conséquence de tout cela Le Saint Nom de Dieu invoqué, dérogeant au Décret par lequel ladite paroisse de l'Épiphanie fut canoniquement érigée en mil huit cent cinquante trois, nous avons détaché et détachons de ladite paroisse de l'Épiphanie, annexé et annexons par les présentes à la susdite paroisse de Saint-Roch tout le territoire de ladite paroisse de l'Épiphanie décrit, désigné comme suit : une étendue de terre environ douze arpents en superficie, bornée au Nord-ouest partie par la rivière du Saint-Esprit partie par le trait carré de la terre d'Aimé Janson dit Lapalme, au Sud-est partie par ladite rivière du Saint-

Esprit, partie par la terre de Fabien Poitras, ou son représentant habitant la paroisse de l'Epiphanie, partie par le trait carré des terres et continuation des terres de la rivière l'Achigan ; au Nord-est, partie par la rivière du Saint-Esprit et partie par la Seigneurie de Saint-Sulpice, au Sud-ouest par le fief Martel ; à l'Ouest par le reste des terres de Antoine Forest, Jean-Baptiste Beaudry, L. Payette et Joseph Allard situées dans le rang Saint-Régis, dans ledit fief Martel y compris le reste desdites terres de Antoine Forest, Jean-Baptiste Beaudry, L. Payette et Joseph Allard situées comme susdit dans le rang Saint-Régis, dans ledit fief Martel tout tel qu'il appert à un plan préparé et signé par le Sieur A.W Lippé, Arpenteur Provincial, sous la date du vingt décembre mil huit cent soixante seize, voulons que les habitants dudit territoire ainsi annexé jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges soient soumis aux mêmes charges et aux mêmes obligations que les autres paroissiens de la susdite paroisse de Saint-Roch.

Sera le présent Décret d'Annexion canonique lu et publié au prône de la messe paroissiale de ladite paroisse de Saint-Roch et à celui de la messe paroissiale de ladite paroisse de l'Epiphanie le premier dimanche après la réception.

Donné à Montréal le douze du mois de mars mil huit cent soixante dix sept sous notre seing et sceau et le contreseing de Notre Secrétaire.

Edouard Charles, évêque de Montréal par Mgr L.C. Leblanc, Chanoine, pro-sec.

Je, soussigné, curé de Saint-Roch de l'Achigan certifie avoir lu et publié le décret ci-dessus et de l'autre part au prône de la messe paroissiale de Saint-Roch de l'Achigan le dimanche vingt cinq mars et le dimanche premier avril de l'année mil huit cent soixante dix sept.

En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat audit lieu de Saint-Roch de l'Achigan, le premier avril mil huit cent soixante dix sept.

F. Dagenais, prêtre curé de Saint-Roch de l'Achigan

Document n° 25

Détachement des lots 631 à 646 pour les attacher à Saint-Lin.

5 septembre 1899, 2^e annexion d'une partie de Saint-Roch à Saint-Lin.

Paul Bruchesi Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque de Montréal.

A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que, vu :

1) La requête en date du dix neuf du mois de janvier dernier, à nous présentée au nom de la part de neuf francs-tenanciers résidant au Ruisseau Saint-Jean, paroisse de Saint-Roch comté de l'Assomption à l'effet d'obtenir l'annexion canonique de la paroisse de Saint-Lin de la partie de territoire qu'ils occupent sur ladite paroisse de Saint-Roch.

2) Notre commission, en date du 29 avril dernier, chargeant M. Alfred Archambeault, archidiacre de notre église métropolitaine, de se transporter sur les lieux, après avis préalable, de vérifier les allégations de ladite requête et d'en dresser un procès-verbal « de commodo et in commodo ».

3) Les certificats signés par Sieur G. Gareau, P. Renaud et R. Tellier d'un avis lu publiquement et affiché dimanche le septième et dimanche le quatorzième jour de mai der-

nier à l'issue du service divin du matin, à la porte des églises paroissiales de Saint-Roch et de Saint-Lin, et à celle de l'école du haut du Ruisseau Saint-Jean ledit avis convoquant les intéressés, pour ou contre ladite requête, à une assemblée pour le 18 mai dernier à 10h00 du matin, à ladite maison d'école du haut du Ruisseau Saint-Jean.

4) Le procès-verbal de commodo et in commodo dudit député, en date du même jour constatant et vérifiant les faits énoncés dans ladite requête. En conséquence, le Saint Nom de Dieu invoqué, et du consentement de nos vénérables Frères les chanoines titulaires de notre église métropolitaine, nous avons démembré, et par les présentes nous démembrons de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, comté de l'Assomption, tout le territoire désigné dans ladite requête, savoir : une étendue d'environ vingt arpents de front sur trente arpents de profondeur, territoire borné comme suit : au nord par le chemin public de la Côte Saint-Louis, paroisse du Saint-Esprit, au sud, par les terres du nord de la rivière Achigan, paroisse de Saint-Roch, du côté est, par les terres appartenant aux héritiers de feu Moïse Tellier-Lafortune, paroisse de Saint-Roch, du côté ouest, par la terre de feu Joseph Archambeault, paroisse de Saint-Lin, ledit territoire renferme les terrains connus au cadastre pour la paroisse de Saint-Roch sous les numéros : 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646 pour appartenir ledit territoire total ci-haut désigné à la paroisse de Saint-Lin et être les résidents sur cedit territoire et les possesseurs des terrains ci-dessus indiqués desservis par les curés ou desservants de ladite paroisse de Saint-Lin, leur enjoignant de leur payer les dîmes et les obligations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut.

Donné à Montréal, en notre palais archiépiscopal, le cinquième jour du mois de septembre de l'année mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre chancelier.

Paul, archevêque de Montréal

Par ordre de Monseigneur Emile Roy, prêtre, chancelier.

Document n° 26

Moulin Saint-André (vol. 39, p. 752)

Le 21 décembre 1871. Notaire Denys Lamarche.

Vente par Aurélie, représentée par J.-Norbert-Édouard Faribault, procureur et agent de Dame Aurélie, à Victor Saint-André, cardeur, marié à Eugénie Chamillard.

Un lopin de terre contenant environ dix arpents en superficie, formant une pointe d'un côté à Placide Archambault au chemin public Médard Leclerc et John Mc Guire, le reste est circonscrit par la rivière Achigan, avec une maison, grange et autres bâtisses et de plus un moulin en pierre à carder et moudre l'avoine avec toutes les machineries. Plus une petite île « Sophie » vis-à-vis la propriété de Denys Lamarche. Plus une langue de terre qui se trouve au nord de la pointe ci-dessus désignée entre le côté sud de la rivière et le canal sur lequel se trouve construit le moulin.

L'acquéreur s'engage à ne construire aucun moulin à moudre le grain dans le moulin actuel autre que de faire de la farine d'avoine comme il a toujours fait depuis qu'il est en possession. Droit réserver par Aurélie de construire ou faire réparer une chaussée au bas de son moulin à farine actuel pour retenir l'eau. Elle paiera les dommages s'il y en a. Aurélie en était propriétaire pour l'avoir acquis de John Dalymple devant Denys Lamarche, le vingt octobre mil huit cent cinquante-huit.

La vente ci-dessus a été précédée dès le 19 novembre 1869 (Denys Lamarche) par une promesse de vente faite par Aurélie Faribault audit Victor Saint-André.

Document n° 27

(Tiré du Livre des Délibérations du Conseil de Saint-Roch de l'Achigan. Janvier 1916 - septembre 30, p. 139 à 145)

*Province de Québec
District de Joliette
24 décembre 1920
Assemblée spéciale : no 459b.*

A une session spéciale du Conseil de la municipalité de Saint-Roch de l'Achigan, tenue en la demeure de J.-H. Lafortune, secrétaire-trésorier, le vingt-quatrième jour de Décembre, mil neuf cent vingt, à sept heures du soir conformément à l'avis de convocation de ladite session signifié à chacun des conseillers suivant la loi

A laquelle sont présents : J.-O. Forest, maire, Joseph Riopel, Isidore Dagenais, Avila Trudel, Pierre Gariépy, Joseph Vézina, conseillers, formant le quorum, après la lecture et l'adoption des délibérations de la dernière session il est procédé à l'ordre du jour comme suit :

Le secrétaire-trésorier met devant le conseil une requête et la procédure concernant l'érection du territoire mentionné sous le nom de Saint-Roch-Ouest, exhibe le plan, fait la lecture de ladite requête et de la lettre du Département des Affaires Municipales, nous demandant de formuler sous un mois telles objections que le conseil peut avoir à l'encontre de cette demande.

Après mûres délibérations il est proposé par le conseiller Avila Trudel, secondé par le conseiller Pierre Gariépy, qu'attendu que l'Honorable Secrétaire de la Province de Québec a informé la corporation de cette paroisse qu'une requête avait été adressée à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, en vertu de l'article 35 du code Municipal demandant la division de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan et la création et l'érection d'une nouvelle municipalité de paroisse sous le nom de Saint-Roch-Ouest.

Attendu que l'Honorable Secrétaire de la province désire connaître les objections que cette corporation peut avoir à faire valoir à l'encontre de cette demande,

Attendu que la requête des propriétaires qui demandent cette division ne donne aucune raison en faveur du démembrement de la municipalité actuelle et de la création d'une nouvelle municipalité

Attendu que cette requête ne porte que 44 signatures, il s'en trouve neuf qui tout en ayant des terrains dans la paroisse de Saint-Roch résident dans les paroisses de Saint-Lin et de Saint-Esprit, et que les noms de ces requérants sont : Joseph Lecaut, Isidore Maloin, Amédée Henri, Hormisdas Gariépy, F.X. Archambault, Louis Lavallée, Thomas Bélanger, Joseph Laramée et Albert Lafortune.

Attendu qu'il n'existe aucune raison d'intérêt public pour diviser une des paroisses les plus anciennes et les mieux établies de la Province, et qu'il ne pourrait en résulter aucun avantage même pour les requérants, mais qu'au contraire, cette division n'aurait pour résultat que d'augmenter inutilement les frais d'administration des deux municipalités.

Qu'il soit résolu que le Conseil de la corporation de Saint-Roch de l'Achigan expose à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil :

1) Qu'il y a une vingtaine d'années, une partie considérable a déjà été démembrée et annexée à la paroisse de Saint-Lin et que cette partie de territoire alors détachée de Saint-Roch contient une superficie d'environ treize cent quarante arpents et était une des parties les plus riches et les plus importantes de la paroisse.

2) Que l'étendue de territoire que l'on demande aujourd'hui d'ériger en municipalité nouvelle représente encore une superficie de quinze cent cinquante arpents et que si la présente requête était accordée le territoire de la paroisse de Saint-Roch, tel que d'abord constituée se trouverait réduit de deux mille huit cent quatre-vingt-dix arpents.

3) Que les biens fonds imposables de la municipalité sont évalués au rôle d'évaluation en force à la somme de \$258,180 00.

4) Que ce territoire est sans contredit proportionnellement à son étendue la partie la mieux évaluée et une des plus importantes de Saint-Roch.

5) Qu'en effet, dans toute l'étendue dont on demande le démembrement, il n'existe pas de concessions pauvres ni de valeur minime, mais que toute cette région est composée de terres de grandes valeurs

6) Qu'au contraire, si la demande d'érection était accordée toute la partie la moins évaluée de la paroisse resterait dans les limites de la paroisse actuelle et comprendrait les deux concessions dites du Bas de Saint-Roch ou La Chute, au nord et au sud de la rivière, contenant une superficie d'environ six milles, et évaluée à la faible somme de \$15,646 00 et de plus une partie de la concession Saint-Philippe, les terres des continuations du côté sud de la rivière Achigan, et les terres à bois de la concession Saint-Régis, comprenant en tout encore à peu près six milles en superficie et évaluée pour le tout au même montant que les deux concessions du Bas de Saint-Roch, ce qui donnerait une superficie de douze milles, évaluée seulement à une trentaine de mille piastres.

7) Que l'arrondissement scolaire du Bas de Saint-Roch, concession La Chute est incapable de subvenir seul au maintien de son école et que la paroisse entière est obligée d'y contribuer

8) Qu'en vertu d'un règlement municipal, l'entretien de toutes les routes est à la charge de la paroisse et que si l'érection était accordée, la nouvelle municipalité n'aurait que 65 arpents de routes à entretenir pendant que l'ancienne municipalité aurait à entretenir 290 arpents, savoir :

Route dite des « Trente et des Vingt » — 50 arpents
Route Roch Lesage — 15 arpents
Route Josée Jacques — 70 arpents
Route Saint-Régis — 18 arpents
Route Mercier — 30 arpents
Route Beauchamp — 28 arpents
Route du Ruisseau des Anges et Saint-Philippe — 40 arpents
Route Côte Georges — 30 arpents
Route Allard — 5 arpents
Route Azarie Dinelle — 6 arpents
Route du Village — 5 arpents

9) *Qu'il y a lieu de considérer en outre que le démembrement demandé comprendrait le territoire à l'ouest du village, jusqu'à une distance d'à peu près 15 arpents dudit village et que lorsque l'incorporation de ce village sera accordée, ce qui ne saurait être refusé, il ne resterait entre la municipalité projetée et celle du village qu'une petite lisière de terrain de chaque côté de la rivière Achigan.*

10) *Que l'érection de cette nouvelle municipalité aurait pour effet de nuire aux travaux publics de voirie et notamment à l'amélioration et au macadamage du chemin public jusqu'à la ville des Laurentides et jusqu'à la ville de l'Assomption, chef-lieu du comté, et dont les travaux sont en voie d'organisation.*

11) *Mais que la raison la plus importante qu'il y a de s'opposer au projet est sans contredit le danger du précédent que cette érection établirait non seulement pour la paroisse de Saint-Roch mais pour toutes nos autres bonnes paroisses canadiennes. Pour ce qui est de Saint-Roch, une autre partie importante de son territoire savoir : les concessions du Ruisseau des Anges et de Saint-Philippe demanderaient indubitablement et se déclarent prêtes à demander une municipalité distincte si toutefois la présente requête est accordée.*

12) *Que si cette municipalité est établie, il ne manquerait pas de demandes de même nature de la part des propriétaires dans les concessions opulentes qui prendront ce moyen pour se débarrasser des concessions pauvres et improductives dans une paroisse.*

13) *Que dans le cas actuel, les requérants n'invoquent pas leur éloignement de l'église paroissiale et ne demandent pas l'érection canonique ce dont il ne saurait être question et qu'il serait sans précédent de voir deux municipalités rurales distinctes dans la même paroisse canonique à moins qu'il ne s'agisse d'une municipalité de village ou de ville située au centre d'une paroisse.*

14) *Que pour toutes ces raisons il soit résolu à l'unanimité que ce conseil s'oppose au morcellement de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan telle qu'actuellement établie, bornée et constituée, et à l'érection de la nouvelle municipalité rurale et prie son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de recevoir les objections ci-dessus et d'y faire droit et de rejeter ladite demande d'érection. Cette motion étant mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

M. Joseph Riopel secondé par Isidore Dagenais propose que les services de l'avocat Faribault employé au règlement de la conduite de cette affaire seront payés par notre municipalité, s'il y a lieu, que le maire soit autorisé à faire la procédure nécessaire en rapport à cette affaire et à engager toute personne qu'il croira juste d'employer dans la conduite de cette affaire et pour opposer la formation de la nouvelle paroisse sous le nom de Saint-Roch-Ouest.

Adopté, et la séance est levée. J.-O. Forest, maire, J.-H. Lafortune, secrétaire-trésorier

Document n° 28

Mandement pour l'érection de la Voie de la Croix.

Jean Jacques Lartigue, Evêque de Montréal :

Vu la requête à Nous adressée le vingt quatre de ce mois, par les curé et principaux habitants de la Paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, Nous avons établi en vertu d'un indult du Souverain Pontife daté le 5 Juin 1836, et établissons à perpétuité par le présent décret, dans l'Eglise paroissiale de Saint-Roch de l'Achigan susdite, la dévotion de la Voie de la Croix, avec tous les privilèges et Indulgences y attachés, après que le Curé de ladite Paroisse aura, par lui-même ou par autres comme Nous le lui permettons, approuvé et béni les Croix et Images de Stations qui seront placées à cet effet dans ladite Eglise Paroissiale. Sera notre présent Mandement lu au Prône de la messe paroissiale, le premier Dimanche après la réception et conservé ensuite dans les Archives de ladite Paroisse. Donné à Montréal, le vingt-six Janvier, mil huit cent-trente-huit, Sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre Secrétaire.

J.J. Evêque de Montréal.

Par Monseigneur A.F. Trudeau Prêtre, Secrétaire.

Document n° 29

Décret de Mgr Bourget.

Ignace Bourget, Evêque à Montréal.

Sur la demande à Nous faite par Monsieur Jean Baptiste LaBelle, Prêtre et Curé de la Paroisse de Saint-Roch, Nous avons érigé, en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du dix-huit Janvier de la présente année, érigeons à perpétuité par le présent Décret à moins qu'il ne fut révoqué par Nous ou nos Successeurs Evêques dans l'Eglise de la susdite paroisse de Saint-Roch la dévotion de la Voie de la Croix avec tous les privilèges et Indulgences y attachés après que ledit Mr. LaBelle ou tout autre prêtre de son choix aura approuvé et béni les croix et images des stations qui seront placées à cet effet dans ladite église.

Sera le présent Décret lu au Prône de la messe paroissiale le Dimanche qui précèdera immédiatement la cérémonie de l'érection de ladite Voie de la Croix et ensuite conservé dans

les Archives de la Susdite Paroisse.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le douze juin mil huit cent cinquante sous notre seing et sceau et le contreseing de notre Secrétaire.

Ignace, Evêque de Montréal, par Monseigneur J. Octave Paré, Chanoine, Secrétaire.

Document n° 30

Authentique de la relique de Saint Roch, 23 juillet 1907.

Josephus-Alfredus Archambeault

Dei et Apostolicae sedis gratia Episcopus Joliettensis. [...] Universis et singulis praesentes litteras inspecturis fidem facimus, et attestamus quod Nos ad Majorem Omnipotentis Dei gloriam suorumque Sanctorum venerationem recognovimus sacras particulas ex ossibus S. Rochi, Confessoris, quae ex authenticis locis extractae, reverenter fuerunt in theca formae rotundae ex aurichalcho de aurato bene clausa, et funiculo serico coloris colligata, ac sigillo nostro signata, easque consignavimus cum facultate apud se retinendi, aliis denandi, et in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Capella publicae Fidelium venerationi exponendi. In quorum fidem has litteras testimoniales manu Nostri subscriptas, nostroque sigillo firmatas per infrascriptum Cancellarium diocesis expediri mandavimus.

« Joliette » ex AEdibus nostris die vigesima tertia Mensis Julii Anno MCMVII

Josephus-Alfredus episcopus Joliettensis.

De Mandato Illmi ac Rmi

Episcopi Joliettensis,

FX Piette, prêtre

Cancellarius

Appendices

Curés de Saint-Roch

Antoine Desforges 1788-1793
Charles-Joseph Lefebvre Duchouquet 1793-1796
Joseph Jérôme Raizenne 1796-1831
Auguste Tessier 1831-1832
Laurent Aubry 1832-1834
François Lefebvre DeBellefeuille 1835-1836
Thomas Pépin 1836-1840
Jean-Baptiste Labelle 1840-1855
Étienne Hyppolite Hicks 1855-1857
Louis-Moyse Brassard 1857-1874
Thomas Dagenais 1874-1904
Louis-François Bonin 1904-1923
Jean-Baptiste Desrosiers 1923-1927
Élie Poitras 1927-1933
Joseph-Octave Fréchette 1933-1951
Mathias Piette 1951-1961
L. Hénault 1961-1971
J.-L. Pelletier 1971-1976
Roger Lasalle 1976-1982
Évariste Leblanc 1982-

Vicaires de Saint-Roch

- Jean Madran 1822-1824
L. Arsenault 1824-1827
Augustin Tessier 1827-1829
Augustin Bourque 1829-1830
Pascal Pouliot 1830-1831
Joseph Quevillon 1832-1832
Léon Vinet 1832-1832
Charles Larocque(évêque) 1832-33
Félix Perreault 1833-1834
Hector Drolet 1834-1835
J.Olivier Archambault 1836-36
Misaël Archambault 1839-1839
Edouard Demers 1857-1860
Théophile Pépin 1860-1865
F.X. Laberge 1865-1869
Théophile Giroux 1869-1874
J.B.Vaillancourt 1877-1877
A.P. Séguin 1877-1878
Azarias Dugas 1878-1878
Louis Thifault 1878-1880
Félix Langevin 1880-1883
A.M. Martin 1883-1884
J.Adélarde Lajeunesse 1884-1886
Auguste Lacasse 1886-1887
Jos. Deschênes 1887-1892
Alex. Champoux 1893-1893
Joseph Thibodeau 1893-1894
J.E. Lamoureux 1894-1895
Didier Côté 1895-1896
Louis Laporte 1896-1897
Pierre McGennis 1897-1898
Joseph Pauzé 1898-1899
Ernest Laporte 1899-1901
J.F.X. Lafrance 1901-1902
Eugène Guilbeault 1902-1909
Sinaïe Barette 1909-1911
Alcide Forest 1911-1912
Charles Gervais 1912-1914
Olaus Plante 1914-1916
Joseph Plante 1916-1921
J. Avila Gariépy 1916-1921
Osias Valois 1927-1928
C. Auguste Coutu 1928-1929
Azellus Poirier 1928-1930
Dominique Laporte 1929-1930
Lionel Brissette 1930-1933
Albert Laporte 1934-1935
Prosper Lafortune 1935-1936
Yves Laporte 1935-1939
Rosaire Paquin 1936-1939
Eugène Desrochers 1939-1940
Pierre D. Robert 1939-1940
Rosius Guilbault 1940-1944
Albert Laporte 1944-1951
Vital Saint-Martin 1951-1957
Georges Forest 1954-1961
Gaston Lord 1957-1960
Wilfrid Bérard 1960-1962
Antonin Audy 1962-1966
Gilles Desrosiers 1963-1966
Georges Riopel 1966-1967
Philippe Lafontaine 1967-1977
Réjean Majeau 1967-1971
Guy Desroches 1977-1981

Prêtres de Saint-Roch

Prêtres diocésains

Son Excellence M^{gr} Charles Lamarche, Évêque de Chicoutimi.

M^{gr} Henri Deslongchamps.

Messieurs les abbés :

Louis-Barthélemy Brien, Pierre Poulin, Joseph Morin, Louis Martel, Louis Desroches, Josaphat Dufort, Édouard Dagenais, Élie Poitras, Joseph Jetté, Louis-Anne Lafortune, Julien Riopel, Rosaire Dufort, Gabriel Amireault, Henri Pichette, André Saint-André, Marc Saint-André.

Pères Blancs d'Afrique : R.P. Ubald Rochon, R.P. Omer Beaudoin

Père Oblat de Marie Immaculée : R.P. Lionel Labrèche

Père Dominicain : R.P. Jean Laramée

Pères Jésuites : R.P. Bellarmin Lafortune, R.P. Chrysologue Allaire.

Étudiants : Grand-Séminaire : Abbé André Henri ; chez les *Pères Servites de Marie* :

Frère Marie-Athanase (Roger Lévesque).

Religieux de Saint-Roch

Frère Damase, (F. Perreault), Sacré-Cœur

Frère Machaire Alexis, (Émile Gariépy), Écoles Chrétiennes.

Frère Marcelin Bérard, (Jacques Perreault), Écoles Chrétiennes

Frère Alexis (Maurice Lévesque), Écoles Chrétiennes

Frère Henri Mercier (Georges Marcier), École Chrétiennes

Frère Alcibiade Eugène, (Alcibiade Allard), Saint-Gabriel.

Frère Auguste Archambault, C.S.V. Georges Gendreau, Roch Morin, Ovide

Marsolais, Urgel Faucher, Robert Brien, Léon Brien, Ulric Desroches, Albini

Bellehumeur, Marcel Hamelin, Lucien Rivest, Roland Beaudoin, Raymond

Beaucage.

Religieuses de Saint-Roch

Sœur Hermance de l'Enfant-Jésus, (Hermance Allard), Carmélite

Sœur François du Précieux-Sang, (Anna Laviolette), Clarisse

Sœur du Saint Nom de Marie, (Marguerite Allaire), Clarisse

Sœur Marie Flore, (M-Joséphé Desrochers), Immaculée Conception

Sœur Marie-Édouard, (Colombe Gagnon)

Mère Marie-Claire, (Louise-Marie Malo)

Sœur Fernande Lafortune, Sœurs Grises

Sœur Marcia, (Thérèse Henri) ; Sœur Edgar Marie, (Yvonne Archambault) ;

Sœur Anne-Yvonne, (Albertine Archambault) : Sœurs de la Providence.
Sœur Marie-Laurent (Émérentienne Laviolette) ; Sœur Madeleine de l'Eucharistie, (Suzanne Saint-Germain) ; Sœur Madeleine du Bon Pasteur, (Madeleine Dugas) : Sœurs Sainte-Anne.
Sœur Paul du Sacré-Cœur, (Rosa Faucher) ; Sœur Marie-Edmond, (Marie-Blanche Leclerc) ; Sœur Anne du Saint-Cœur de Marie, (Yvonne Leclerc) : Sœurs Saint Cœurs de Jésus et Marie.
Mère Marie Édouard, (Thérèse Mercier) ; Mère Saint-François de Marie, (Lucienne Racette) ; Sœur Ursule de Jésus (Laetitia Allaire) : Oblate de Béthanie.
Sœur Saint-Roch, (Hélène Racette) ; Sœur Marie, (Germaine Racette) : Sœurs de Sainte-Marthe.

Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie : Marie Rose-Hélène, (Mathilde Guilbeault) ; M. Macédoine, (Poméla Racette) ; Thomas de Cantorbéry, (Alphonsine Jodoin) ; Zéphirin, (Mélanie Courteau) ; Marie Théodore, (Maria Perreault) ; Jérôme Émilien, (Attala Beaucage) ; Félix de Cantalice, (Déliina Gariépy) ; Jules Armand, (Christiana Gareau) ; Marie Véronique, (Béatrice Lebeau) ; Bernard de Marie, (Daria Dagenais) ;
Sœur Vincent Ferrier, (Mélanie Lafortune) ; M. Roméo, (Léontine Saint-André) ; M. Eleuthère, (Zéphérina Beaudry) ; M. Attala, (Antonia Trudel) ; Luce de Venise, (Philomène Guilbeault) ; Marie-Noël, (Laetitia Lafortune) ; M. Placide, (Virginie Mirault) ; Cornélius, (Flore Mirault) ; M. Herménégilde, (Marie Racette) ; Aimée du Saint-Sacrement, (Armelle Forest).
Sœur Thomas de l'Eucharistie, (Jeanne Dagenais) ; Angèle Marie, (Claudia Dagenais) ; Damien de Jésus, (Albina Beaudry) ; Hélène de Saint-Augustin, (Ernestine Lafortune) ; M. Flavius, (Graziella Archambault) ; Vincent de Saint-Joseph, (Germaine Archambault) ; M. Julia, (Mary Guilbault) ; Joseph de Saint-Augustin, (Anna Dufort) ; Marie Priscille, (Hélène Guilbault) ; André de Bethsaïde, (Clémentine Saint-André).
Sœur Marie Elphégius, (Bernadette Lévesque) ; Narcisse de Rome, (Diana Perreault) ; M. Josaphat, (Zélie Dufort) ; Henri de l'Eucharistie, (Blanche Magnan) ; Edgar du Sacré-Cœur, (Arienda Archambault) ; Luce Anna, (Antoinette Saint-André) ; M. Camille, (Laurence Desroches) ; Eveline Thérèse, (Yolande Henri), Alice de la Croix, (Armande Marien) ; Fernand Adrien, (Germaine Marchand) ; Sœur Jean Climaque, (Eugénie Mirault) ; M. Etienne, (Jeanne Gendreau) ; Louise de Rome, (Marguerite Allard) ; Vincent Ferrier, (Florence Lafortune) ; M. de Saint-Paul, (Alice Lafortune) ; Joseph de Marie, (Aurore Desrosiers) ; Jeanne Marie, (Aurore Lafortune) ; Léopold de Jésus, (Constance Lesage) ; Anna du Rosaire, (Berthe Allaire) ; Gertrude de l'Eucharistie, (Thérèse Labrèche) ; Sœur Ernest de Jésus, (Germaine Labrèche) ; M. Germaine, (Louisette Labrèche) ; Paul des Anges, (Laurette Gendreau) ; Jeanne Hélène, (Alexandrine Rio-

Appendices

pel); M. Georgia, (Agathe Archambault); Angèle de l'Eucharistie, (Émérentienne Dumont); Madeleine du Cénacle, (Léda Allard); Herménia, (Osina Labrèche); Élise Alberte, (Anna Lafortune); Odile de la Croix, (Marthe Desroches).

Sœur Jeanne Imelda, (Julienne Duval); Sainte Claire, (Alberte Lafortune); Ubald-Marie, (Juliette Lafortune); Marcel René, (Aline Lafortune); Mechtilde du Saint-Sacrement, (Marguerite Lafortune). Socurs Marguerite de Savoie, (Hélène Lafortune); Marc André, (M. Ange Saint-André); Thérèse du Calvaire, (Léontine Belleumeur); M. de Lorette, (Clémentine Belleumeur); M. Gilberte (Rita Ethier).

Sœur Rita, (Gilberthe Ethier); Pauline de Rome, (Antonia Maricn); Bernadette du Rosaire, (Florida Archambault); M. Viateur, (Exoride Perrcault); Éveline Maria, (Gilberte Lafortune).

Nos organistes

M^{lle} Marie-Louise Laurier
M^{lle} Christine Gareau
M^{me} Beaucage
M^{lle} Marie-Anne Gendraul
M^{lle} Irma Lafortune
M^{me} O'Gleman
M^{me} Adhémar Pilon
M^{me} Wilfrid Locat

À l'occasion : Michel Locat, Mme Cécile Majeau, Céline Saint-André, Mlle Lafortune

Maître Chantres

Joseph Léveillé 1787-1808	Auguste Marien 1872-1888
Alexis Bouchard 1808-1830	François Marien 1888-1892
Aimé Goulet 1830-1844	Joseph Laurier 1892-1897
Pierre Marien 1844-1858	Henri Magnan 1897-01903
Adolphe Lecaut 1858-1863	Notaire O'Gleman 1903-1905
Frère Paul 1863-1872	Henri Magnan 1905-1944
Wilfrid Locat 1944-1978	Luc Locat 1978-

Nos Sacristains

Gaspard Lapage 1787-1803
Antoine Chevrier 1808-1813

Alexis Bouchard 1813-1820
Joseph Rocheleau 1820-1857
Joseph Labelle 1857-1882
Jean-M. Lèveillé 1882-1884
Urgel Faucher 1884-1917
Paul Faucher 1917-1958
Pierre Faucher 3 mois
Marcel Faucher 1958-1962
Rosaire Ethier 1962-1982

Le bénévolat a constitué la méthode d'emploi lors de cette démission. La maison destinée au sacristain a été vendue en 1971, au prix de 600,00 \$.

Membres des Conseils Municipaux de la Corporation Municipale de Saint-Roch-de-l'Achigan, comté de l'Assomption, depuis son démembrement en 1855

- 1855 à 1859** — Maire : PIERRE OCTAVE ROY ; Conseillers : Louis Bryen dit Desrochers, Isaïe Forest, Thomas Gareau, Joseph Poitras, Joseph Limoges, Joseph Vézina.
- 1860-1861** — Maire : JOSEPH MERCIER ; Conseillers : Thomas Gareau, Joseph Vézina, Nicolas Gervais, Joseph Poitras, Louis Bryen dit Desrochers, Isaïe Forest.
- 1862-1863** — Maire : PIERRE OCTAVE ROY ; Conseillers : D^r Eugène Courteau, J.-François Allard, Joseph Poitras, Narcisse Maleau, Jean-L. Archambault, Joseph Desmarais.
- 1864-1865** — Maire : AUGUSTE ARCHAMBAULT ; Conseillers : Jean-Baptiste Beaudry, Zoël Tellier, Joseph Vézina, Isaïe Forest, David Beauchamp, Joseph Mercier.
- 1866-1867** — Maire : BARTHELEMY ROCHER ; Conseillers : Cyrille Forest, Isaïe Forest, Joseph Poitras, Hilaire Allard, Roch Tellier, Aldéric Saint-André.
- 1868-1871** — Maire : BARTHELEMY ROCHER ; Conseillers : Joseph Poitras, Placide Archambault, Antoine Forest, Louis Deslongchamps, Joseph Bélanger, J.-B. Basinai.
- 1872** — Maire : PLACIDE ARCHAMBAULT ; Conseillers : Joseph Poitras, Louis Deslongchamps, Joseph Vézina, Louis Henri, Joseph Forest, Boniface Bricault.
- 1873** — Maire : PLACIDE ARCHAMBAULT ; Conseillers : Boniface Bricault, Joseph Vézina, Louis Henri, Ludger Trudel, Aristide Charbonneau, David Beauchamp.
- 1874-1877** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : Joseph Vézina, Louis Henri, David Beauchamp, Aristide Charbonneau, Roch Tellier, Louis Lamarche.
- 1878-1879** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : A. Charbonneau, L. Henri, J.-B. Basinai, L. Lamarche, R. Tellier, D. Beauchamp.

- 1880** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : J.-B. Basinai, L. Henri, Roch Beaudoin, D. Beauchamp, L. Forest, A. Beaudoin.
- 1881-1882** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : P.-A. Déziel, R. Beaudoin, J.-B. Basinai, R. Laramée, L. Forest, A. Beaudoin.
- 1883** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : P.-A. Déziel, R. Beaudoin, J.-B. Basinai, R. Laramée, L. Forest, Zéphirin Desroches.
- 1884-1885** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : P.-A. Déziel, R. Beaudoin, R. Laramée, J. Vézina, Z. Desroches, L. Forest.
- 1886** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : J. Laramée, P.-A. Déziel, Xavier Archambault, J. Vézina, R. Laramée, Charles Chaput.
- 1887-1891** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : J. Laramée, C. Chaput, Xavier Archambault, Joseph Lemire, Aldéric Saint-André, Avila Deschamps.
- 1892** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : J. Laramée, Aldéric Saint-André, A. Deslongchamps, J. Lemire, N. Muloin, Edmond Lafortune.
- 1893** — Maire : JOSEPH FOREST ; Conseillers : J. Laramée, Z. Tellier, Siméon Trudel, N. Muloin, Edmond Lafortune, Joseph Duval.
- 1894** — Maire : SIMON FOREST ; Conseillers : Edmond Lafortune, Z. Lafortune, Joseph Duval, Adolphe Brien, N. Muloin, William Gariépy.
- 1895** — Maire : SIMON FOREST ; Conseillers : Adolphe Brien, William Gariépy, Z. Lafortune, Joseph Duval, Urbain Archambault, Hilaire Allard.
- 1896** — Maire : SIMON FOREST ; Conseillers : William Gariépy, Urbain Archambault, Hilaire Allard, Adolphe Brien, Z. Lafortune, F.-X. Duval.
- 1897** — Maire : SIMON FOREST ; Conseillers : Adolphe Brien, Z. Lafortune, F.-X. Duval, Urbain Archambault, Hilaire Allard, Rodrigue Dufort.
- 1898** — Maire : SIMON FOREST ; Conseillers : Z. Tellier, F.-X. Duval, Rodrigue Dufort, Adolphe Brien, Hilaire Allard, Joseph Dufort.
- 1899** — Maire : SIMON FOREST ; Conseillers : Joseph Dufort, Rodrigue Dufort, Hilaire Allard, J. Lafortune, A. Laramée, Adolphe Brien.
- 1900** — Maire : HILAIRE ALLARD ; Conseillers : J. Lafortune, Joseph Dufort, A. Laramée, Rodrigue Dufort, Georges Forest, Adolphe Brien.
- 1901** — Maire : AMÉDÉE LARAMÉE ; Conseillers : Adolphe Brien, Georges Forest, Rodrigue Dufort, Joseph Guilbault, Roch Vézina, J. Lafortune.
- 1902** — Maire : AMÉDÉE LARAMÉE ; Conseillers : Roch Vézina, Joseph Guilbault, Rodrigue Dufort, Georges Forest, Placide Dugas, Damase Brien.
- 1903** — Maire : PLACIDE DUGAS ; Conseillers : Damase Brien, J. Vézina, Rodrigue Dufort, Joseph Guilbault, Roch Vézina, François Racette.
- 1904-1905** — Maire : PLACIDE DUGAS ; Conseillers : Roch Vézina, Rodrigue Dufort, J. Vézina, Damase Brien, François Racette, Louis Beauchamp.
- 1906** — Maire : PLACIDE DUGAS ; Conseillers : François Racette, J. Vézina, Louis Beauchamp, Joseph Muloin, Roch Vézina, Damase Brien.
- 1907** — Maire : DAMASE BRIEN ; Conseillers : François Racette, J. Vézina, Joseph Muloin, F. Perreault, Omer Malo, R. Amireault.

- 1908** — Maire : DAMASE BRIEN ; Conseillers : Omer Malo, R. Amireault, Joseph Muloin, J. Vézina, N. Perreault, Hermas Duval.
- 1909** — Maire : OMER MALO ; Conseillers : R. Amireault, J. Muloin, H. Duval, N. Perreault, Georges Bazinet, D. Brien.
- 1910** — Maire : ROCH AMIREAULT ; Conseillers : J. Muloin, Dollard Lafortune, J.-B. Gagnon, D. Brien, J. Gagnon, H. Duval.
- 1911** — Maire : ROCH AMIREAULT ; Conseillers : J. Muloin, J. Gagnon, J.-B. Gagnon, A. Henri, Pjilias Lachapelle, D. Lafortune.
- 1912** — Maire : ROCH AMIREAULT ; Conseillers : J. Oswald Forest, D. Lafortune, A. Henri, P. Lachapelle, J. Allard, J. Gagnon.
- 1913-1914** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : P. Lachapelle, J. Gagnon, J. Allard, Victor Saint-André, J. Desroches, A. Henri.
- 1915** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : A. Henri, J. Gagnon, J. Desroches, V. Saint-André, P. Lachapelle, J.-B. Guilbault.
- 1916** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : A. Henri, P. Lachapelle, J.-B. Guilbault, J. Gagnon, J. Desroches, Albert Lafortune.
- 1917-1918** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : A. Lafortune, Séraphin Lafortune, Siméon Labrèche, Gélas Mercier, Alfred Rochon, Napoléon Henri.
- 1919** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : J. Riopel, N. Henri, G. Mercier, Avila Trudel, Alfred Rochon, Cyriac Lescarbeault.
- 1920** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : J. Riopel, C. Lescarbeault, A. Trudel, Isidore Dagenais, Pierre Gariépy, J. Vézina.
- 1921** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : J. Riopel, J. Vézina, P. Gariépy, I. Dagenais, Albert Dufort, Prime Allard.
- 1922** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : J. Riopel, P. Gasriépy, I. Dagenais, P. Allard, A. Dufort, J. Vézina.
- 1923** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : Joseph Contant, P. Gariépy, X. Duval, L. Desrochers, J. Vézina, I. Dagenais.
- 1924** — Maire : J. OSWALD FOREST ; Conseillers : X. Duval, Didace Gagnon, J. Contant, Roch Beaudry, P. Gariépy, L. Desrochers.
- 1925** — Maire : WILFRID GENDREAU ; Conseillers : J. Contant, D. Gagnon, Herménégilde Villemaire, Ferdinand Beauchamp, R. Beaudry, P. Gariépy.
- 1926** — Maire : PIERRE GARIÉPY ; Conseillers : J. Contant, A. Duval, Joseph Faucher, Zénon Guilbault, H. Villemaire, F. Beauchamp.
- 1927** — Maire : JOSEPH VÉZINA ; Conseillers : A. Duval, Ubald Lafortune, I. Rochon, Almanzor Beaucage, J. Faucher, Z. Guilbault.
- 1928** — Maire : JOSEPH VÉZINA ; Conseillers : U. Lafortune, A. Beaucage, I. Rochon, Z. Guilbault, Henri Magnan, Édouard Saint-André.
- 1929** — Maire : ISIDORE DAGENAIS ; Conseillers : Antonio Marien, Alcide Saint-André, É. Saint-André, É. Allard, Z. Guilbault.
- 1930** — Maire : ISIDORE DAGENAIS ; Conseillers : A. Marien, A. Saint-André, A. Henri, Alphonse Lamarche, A. Allard, Ludger Rochon.

- 1931** — Maire : AUGUSTE ARCHAMBAULT ; Conseillers : A. Marien, A. Saint-André, A. Henri, A. Lamarche, Viateur Allard, L. Rochon.
- 1932** — Maire : AUGUSTE ARCHAMBAULT ; Conseillers : A. Marien, L. Rochon, V. Allard, Alcide Saint-André, A. Henri, A. Lamarche.
- 1933** — Maire : JOSEPH DESROCHES ; Conseillers : L. Rochon, A. Saint-André, Arthur Saint-André, A. Henri, J. Muloin, A. Lamarche.
- 1934** — Maire : JOSEPH DESROCHES ; Conseillers : L. Rochon, J. Muloin, Hormidas Vézina, Léon Dumont, Arthur Saint-André.
- 1935** — Maire : LUDGER ROCHON ; Conseillers : A. Saint-André, J. Muloin, H. Vézina, A. Beaucage, L. Dumont, Arthur Duval.
- 1936** — Maire : LUDGER ROCHON ; Conseillers : A. Duval, L. Dumont, J. Muloin, N. Vézina, A. Beaucage, Arthur Saint-André.
- 1937** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : L. Dumont, N. Vézina, Eugène Riopel, Édouard Labrèche, Lionel Perreault, Frédéric Gariépy.
- 1939** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : F. Gariépy, Paul Duhamel, Luc Henri, Léo Dufort, Joseph Piché, Albert Beaudry.
- 1940** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : A. Beaudry, L. Dufort, J. Piché, Bernard Beauchamp, Léonidas Gagnon, Napoléon Vézina.
- 1941-1942** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : L. Gagnon, É. Gagnon, B. Beauchamp, N. Vézina, J.-L. Desrochers, J. Piché.
- 1943** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : B. Beauchamp, Édouard Villemaire, L. Gagnon, N. Vézina, J.-L. Desrochers, Édouard Beauchamp.
- 1944** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : L. Gagnon, É. Villemaire, Frédéric Beaucage, Édouard Malo, Camille Martel, Salomon Marien.
- 1945** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : L. Gagnon, J.-É. Labrèche, F. Beaucage, É. Malo, C. Martel, S. Marien.
- 1946** — Maire : ALCIDE SAINT-ANDRÉ ; Conseillers : L. Gagnon, J.-E. Labrèche, Paul Lafortune, Armand Majeau, Téléphore Martel, S. Marien.
- 1947** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : L. Gagnon, Frédéric Perreault, P. Lafortune, J. Armand Majeau, T. Martel, S. Marien.
- 1948** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : S. Marien, T. Martel, A. Majeau, Gaspard Archambault, F. Perreault, L. Gagnon.
- 1949** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : L. Gagnon, F. Perreault, Ange-Albert Dumont, T. Martel, S. Marien, Gaspard Archambault.
- 1950** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : L. Gagnon, F. Perreault, G. Archambault, A.-A. Dumont, T. Marien, T. Martel.
- 1951** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : L. Gagnon, F. Perreault, G. Archambault, A. Dumont, T. Martel, T. Marien.
- 1952** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : T. Marien, Stanislas Dufort, A. Dumont, G. Archambault, Adrien Beauchamp, L. Gagnon.
- 1953** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : T. Marien, S. Dufort, Édouard Beaucage, G. Archambault, A. Beauchamp, Hervé Gariépy.

- 1954** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : Maximilien Riopel, Henri Côté, Léo Beaucage, A. Saint-André, H. Gariépy, Arthur Allard.
- 1955** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : H. Côté, L. Beaucage, A. Saint-André, A. Allard, H. Gariépy, Gabriel Saint-André.
- 1956** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : G. Saint-André, H. Côté, Alfred Trudel, René Rivest, A. Allard, É. Gariépy.
- 1957-1958** — Maire : BERNARD BEAUCHAMP ; Conseillers : Fernand Faucher, H. Côté, A. Trudel, R. Rivest, Cyprien Allard, É. Gariépy.
- 1959-1961** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : G. Saint-André, Gaston Dufort, A. Trudel, R. Rivest, Gratien Guilbeault, É. Gariépy.
- 1962** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : G. Dufort, Roger Marien, A. Trudel, B. Cousineau, G. Guilbault, Eugène Beauchamp.
- 1963** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : R. Marien, G. Dufort, A. Trudel, B. Cousineau, Émilien Thibodeau, Armand Gagnon.
- 1964** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : R. Marien, G. Dufort, A. Trudel, B. Cousineau, É. Thibodeau, Jean Rochon.
- 1965** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : A. Saint-André, G. Dufort, A. Trudel, B. Cousineau, Rosaire Gariépy, J. Rochon.
- 1966** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : Armand Saint-André, G. Dufort, Élie Beauchamp, B. Cousineau, R. Gariépy, Jean Rochon.
- 1967-1968** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : Élie Dugas, André Vanden Abeele, Élie Beauchamp, Hector Dufort, R. Gariépy, Jean Rochon.
- 1969** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : É. Dugas, A. Vanden Abeele, É. Beauchamp, H. Dufort, R. Gariépy, J. Rochon.
- 1970** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : É. Dugas, Gaston-R. Lafortune, É. Beauchamp, H. Dufort, R. Gariépy, J. Rochon.
- 1971** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : É. Dugas, Yves Henri, H. Dufort, R. Gariépy, J. Rochon, G.-R. Lafortune.
- 1972** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : Guy Dumont, É. Dugas, J. Rochon, Yves Henri, J.-P. Courcelles, H. Dufort.
- 1973** — Maire : RÉMI HENRI ; Conseillers : É. Dugas, G. Dumont, Y. Henri, Gérard Giguère, Ruben Chayer, J.-P. Courcelles.
- 1974** — Maire : GRATIEN GUILBEAULT ; Conseillers : Y. Henri, R. Chayer, J.-P. Courcelles, G. Giguère, Gérard Riopel, G. Dumont.
- 1975** — Maire : GRATIEN GUILBEAULT ; Conseillers : J.-P. Courcelles, G. Giguère, G. Riopel, Eugène Villemaire, G. Dumont, Guy Majeau.
- 1976** — Maire : GRATIEN GUILBEAULT ; Conseillers : G. Giguère, G. Majeau, J.-G. Marchand, J.-C. Lafortune, E. Villemaire, G. Dumont.
- 1977-1978** — Maire : GRATIEN GUILBEAULT ; Conseillers : G. Dumont, G. Giguère, J.-C. Lafortune, G. Majeau, J.-G. Marchand, René De Bellefeuille.
- 1979** — Maire : GRATIEN GUILBEAULT ; Conseillers : G. Dumont, J.-C. Lafortune, G. Majeau, J.-G. Marchand, R. De Bellefeuille.

1980-81-82-83 — Maire : GUY DESROCHERS ; Conseillers : J.-C. Lafortune, J.-P. Martel, Luc Locat, Jocelyn Vendette, Yvette Roy, Réjean Gagnon.

1984 — Maire : GUY DESROCHERS ; Conseillers : J.-C. Lafortune, Marcel cel Henri, Luc Locat, J. Vendette, Yvette Roy, R. Gagnon.

Secrétaires Trésoriers de Saint-Roch-de-l'Achigan

Juillet 1855 à juin 1900 : Maître Denys Lamarche, N.P.

Août 1900 à janvier 1903 : Maître J. Alexandre O'Gleman, N.P.

Janvier 1903 à janvier 1938 : Maître J. Hercule Lafortune, N.P.

Janvier 1938 à septembre 1939 : Médéric Beaudoin.

Novembre 1939 à octobre 1940 : D' Émile Martimbeau, M.D.

Octobre 1940 à avril 1959 : Maître J.-A. Duval, N.P.

Du 6 avril au 13 juin 1972 : Jean-Denis Beauchamp.

Du 13 juin 1972 à avril 1974 : Luc Amireault.

Du 24 avril au 6 novembre 1978 : Pierrette Payette Riopelle.

Du 6 novembre 1978 à ce jour : Philippe Riopel.

Maires et Conseillers de Saint-Roch-Ouest

1921-23 — Maire : ÉGIDE ROBILLARD ; Conseillers : Arthur Duval, fils, Henri Mercier, Israël Allard, Georges Bélanger, Narcisse Martel, Gonzague Dugas.

1924 — Maire : ÉGIDE ROBILLARD ; Conseillers : Alfred Duval, Henri Mercier, Israël Allard, Georges Bélanger, Narcisse Martel, Gonzague Dugas.

1925-26 — Maire : ÉGIDE ROBILLARD ; Conseillers : Alfred Duval, Henri Mercier, Israël Allard, Louis Lemire, Narcisse Martel, Gonzague Dugas.

1927-30 — Maire : ÉGIDE ROBILLARD ; Conseillers : François Laramée, Louis Lemire, Israël Allard, Alfred Duval, Narcisse Martel, Gonzague Dugas.

1931 — Maire : LOUIS LEMIRE ; Conseillers : Alfred Duval, Avila Brien, Narcisse Martel, Josaphat Lafortune, Joseph Laramée, Joseph Paquet.

1932 — Maire : LOUIS LEMIRE ; Conseillers : Alfred Duval, Louis Henri, Avila Brien, Armand Lafortune, Josaphat Lafortune, Joseph Paquet.

1933 — Maire : HENRI MERCIER ; Conseillers : Alfred Duval, Louis Henri, Albert Robillard, Armand Lafortune, Joseph Paquet, Josaphat Lafortune.

1934-35 — Maire : HENRI MERCIER ; Conseillers : Roch Charbonneau, Avila Brien, Louis Henri, Armand Lafortune, Josaphat Lafortune, Joseph Paquet.

1936 — Maire : HENRI MERCIER ; Conseillers : Roch Charbonneau, Avila Brien, Gaspard Thuot, Joseph Paquet, Josaphat Lafortune, Armand Lafortune.

1937 — Maire : HENRI MERCIER ; Conseillers : Roch Charbonneau, Joseph Renaud, Gaspard Thuot, Rémi Henri, Josaphat Lafortune, Armand Lafortune.

1938 — Maire : HENRI MERCIER ; Joseph Duval, Joseph Renaud, Gaspard Thuot, Rémi Henri, Josaphat Lafortune, Armand Lafortune.

- 1939** — Maire : JOSAPHAT LAFORTUNE ; Conseillers : Joseph Duval, Romuald Brien, Gaspard Thuot, Rémi Henri, Joseph Dugas, Armand Lafortune.
- 1940** — Maire : ARMAND LAFORTUNE ; Conseillers : Donat Lafortune, Romuald Brien, Gaspard Thuot, Rémi Henri, Joseph Dugas, Edmond Bélanger.
- 1941-42** — Maire : ARMAND LAFORTUNE ; Conseillers : Donat Charbonneau, Romuald Brien, Gaspard Thuot, Joseph Lemire, Joseph Dugas, Edmond Bélanger.
- 1943-45** — Maire : ARMAND LAFORTUNE ; Conseillers : Donat Charbonneau, Gélas Mercier, Joseph Lemire, Gaspard Thuot, Léopold Lafortune, Edmond Bélanger.
- 1946** — Maire : NARCISSE MARTEL ; Conseillers : Donat Charbonneau, Gélas Mercier, Joseph Lemire, Roch Henri, Léopold Lafortune, Edmond Bélanger.
- 1947** — Maire : NARCISSE MARTEL ; Conseillers : Donat Charbonneau, Romuald Brien, Joseph Lemire, Roch Henri, Emmanuël Majeau, Edmond Bélanger.
- 1948** — Maire : NARCISSE MARTEL ; Conseillers : Évano Racette, Romuald Brien, Joseph Lemire, Roch Henri, Emmanuël Majeau, Edmond Bélanger.
- 1949-50** — Maire : JOSEPH LEMIRE ; Conseillers : Évano Racette, Téléphore Mercier, Évano Henri, Roch Henri, Emmanuël Majeau, Edmond Bélanger.
- 1951** — Maire : JOSEPH LEMIRE ; Conseillers : Évano Racette, Téléphore Mercier, Évano Henri, Roch Henri, Emmanuël Majeau, Edmond Bélanger.
- 1952** — Maire : JOSEPH LEMIRE ; Conseillers : Évano Racette, Téléphore Mercier, Évano Henri, Roch Henri, Emmanuël Majeau, Roch Bélanger.
- 1953** — Maire : JOSEPH LEMIRE ; Conseillers : Évano Racette Ernest Renaud, Antonelli Henri, Roch Henri, Élie Dugas, Roch Bélanger.
- 1953** — Conseillers : E. Racette, R. Henri, Ernest Renaud, A. Henri, Élie Dugas, Roch Bélanger.
- 1954** — Maire : JOSEPH LEMIRE ; Conseillers : Armand Brien, É. Dugas, A. Henri, Rosaire Duval, R. Bélanger, E. Renaud.
- 1955** — Maire : ROLAND VILLEMAIRE ; Conseillers : E. Renaud, R.E. Lemire, A. Brien, É. Dugas, R. Bélanger, R. Duval.
- 1956** — Maire : ROLAND VILLEMAIRE ; Conseillers : R.E. Lemire, R. Duval, R. Bélanger, E. Renaud, Pierre-Paul Henri, É. Dugas.
- 1957** — Maire : ROLAND VILLEMAIRE ; Conseillers : Clément Lemire, R. Bélanger, É. Dugas, R. Duval, E. Renaud, P-P. Henri.
- 1958** — Maire : ROLAND VILLEMAIRE ; Conseillers : É. Dugas, R. Bélanger, E. Renaud, C. Lemire, P-P. Henri, Roland Charbonneau.
- 1959** — Maire : ROCH BÉLANGER ; Conseillers : P-P. Henri, E. Renaud, É. Dugas, R. Charbonneau, C. Lemire, Almanzor Lafortune.
- 1960** — Maire : ROCH BÉLANGER ; Conseillers : É. Dugas, C. Lemire, Joseph-Roch Villemaire, R. Charbonneau, A. Lafortune, E. Renaud.

Appendices

- 1961** — Maire : ROCH BÉLANGER ; Conseillers : A. Lafortune, C. Lemire, E. Renaud, Josephat Mercier, R. Charbonneau, J.-R. Villemaire.
- 1962** — Maire : ROCH BÉLANGER ; Conseillers : E. Renaud, C. Lemire, A. Lafortune, J. Mercier, R. Charbonneau, J.-R. Villemaire.
- 1963** — Maire : JOSEPH-ROCH VILLEMAIRE ; Conseillers : A. Lafortune, R. Charbonneau, J. Mercier, Lionel Henri, Jean-Charles Mercier, Réal Thuot.
- 1964** — Maire : JOSEPH-ROCH VILLEMAIRE ; Conseillers : J. Mercier, Lionel Henri, J.-C. Mercier, R. Thuot, Raymond Guilbeault, René Lamarche.
- 1965** — Maire : JOSEPH-ROCH VILLEMAIRE ; Conseillers : J. Mercier, R. Lamarche, R. Thuot, J.-C. Mercier, Damien Brien, Raymond Guilbeault.
- 1966** — Maire : JOSEPH-ROCH VILLEMAIRE ; Conseillers : J. Mercier, R. Lamarche, R. Thuot, D.Brien, R. Guilbeault, J.-C. Mercier.
- 1967** — Maire : JOSEPH-ROCH VILLEMAIRE ; Conseillers : R. Lamarche, J.-C. Mercier, R. Guilbeault, D. Brien, Raymond Dugas, R. Thuot.
- 1968** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : D. Brien, J.-C. Mercier, R. Dugas, R. Thuot, Jacques Forget, Gérald Charbonneau.
- 1969** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : R. Thuot, D. Brien, G. Charbonneau, J. Forget, R. Dugas, J.-C. Mercier.
- 1970** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : D. Brien, J. Forget, G. Charbonneau, R. Thuot, Rémi Hamelin, Louis Renaud.
- 1971** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : D. Brien, R. Thuot, R. Renaud, G. Charbonneau, J. Forget, Rémi Hamelin.
- 1972** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : D. Brien, R. Thuot, R. Renaud, G. Charbonneau, R. Hamelin, J. Forget.
- 1973** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : D. Brien, R. Renaud, G. Charbonneau, Marcel Bélanger, Gaston Lafortune, Jacques Forget.
- 1974** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : D. Brien, G. Charbonneau, Vincent Mercier, Marcel Bélanger, G. Lafortune, Réal Henri.
- 1975** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : G. Charbonneau, V. Mercier, D. Brien, Fernand Guilbault, M. Mercier, Réal C. Henri.
- 1976** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : Lucien Leduc, Réal C. Henri, V. Mercier, D. Brien, F. Guilbault, Marc Bélanger.
- 1977** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : Lucien Dugas, M. Bélanger, L. Leduc, V. Mercier, Réal C. Henri, D. Brien.
- 1978** — Maire : J.-R. VILLEMAIRE ; Conseillers : L. Leduc, Napoléon Brien, J. Forget, R. Dugas, V. Mercier, D. Brien.
- 1979** — Maire : DAMIEN BRIEN ; Conseillers : L. Leduc, Viateur Racette, R. Henri, N. Brien, L. Dugas, J. Forget.
- 1980** — Maire : DAMIEN BRIEN ; Conseillers : Denis Lecourt, V. Racette, R. Henri, Pierre Mercier, Yvon Bélanger, Bernard Lafortune.
- 1981** — Maire : DAMIEN BRIEN ; Conseillers : Lecourt, Racette, Mercier, Henri, Bélanger, Lafortune.

- 1982** — Maire : DAMIEN BRIEN ; Conseillers : Lecourt, Henri, Bélanger, Viateur Racette, R. Lafortune, Mercier.
1983 — Maire : DAMIEN BRIEN ; Conseillers : Henri, Mercier, Bélanger, Lafortune, Lecourt, Racette.
1984 — Maire : DAMIEN BRIEN ; Conseillers : Bélanger, Henri, Racette, Mercier, Lecourt, Lafortune.
1985 — Maire : JEAN-CHARLES MERCIER ; Conseillers : Racette, Lecourt, Henri, Mercier, Lafortune, Bélanger.
1986 — Maire : J.-C. MERCIER ; Conseillers : Racette, Lecourt, Henri, Mercier, Lafortune, Jean Bélanger.

Secrétaires-trésoriers de Saint-Roch-Ouest

- 1921-23** — F.-X. Daniel Dugas
1924-30 — Azarie Brien
1931-38 — G. Bélanger
1939-40 — Évano Racette
1941-50 — J.-A. Duval, N.P.
1951-71 — Maurice Hamelin
1972-75 — Lina Hamelin
1976-77 — P.-A. Hamelin
1978-80 — Maryse Henri Duval
1981-84 — G. A. Villeneuve
1985- — C. Archambault Riopel

Présidents, Commissaires d'Écoles, Secrétaires

- 1845-46** — J.B. LABELLE, curé, J.J.N. Robitaille, M.D. PO ctave Roy, C. Courteau, Louis Archambeault. (Camille Archambeault)
1846-47 — LOUIS ARCHAMBEAULT, N.P. P.O. Roy, J.N. Robitaille, Gédéon Poirier, Pierre Étu. (Octave Régnier)
1847-48 — LOUIS ARCHAMBEAULT, N.P. P. Étu, G. Poirier, Pierre Marien, (Louis Archambeault)
1848-49 — JACQUES ROBITAILLE, M.D. P. Marien, G. Poirier, Auguste Archambeault, P. Étu. (Louis Archambeault)
1849-50 — JACQUES ROBITAILLE, M.D. A. Archambeault, L. Tellier, C. Courteau, P. Marien.
1850-51 — JACQUES ROBITAILLE, M.D. P.O. Roy, C. Courteau, A. Archambeault, L. Tellier.
1851-53 — J.B. LABELLE curé, P.O. Roy, C. Courteau, A. Archambeault.
1853-54 — J.B. LABELLE, curé, L. Tellier, C. Courteau, Joseph Mercier, P.O. Roy.

- 1854-55** — P.O.ROY, J. Mercier, J.-B. Beaudry, C. Courteau, L. Tellier, (Barthélemy Rocher, N.P.)
- 1855-56** — P.O. ROY, J. Mercier, Narcisse Gervais, Joseph Piché, J.-B. Beaudry.
- 1856-57** — J. JACQUES ROBITAILLE, M.D. N. Gervais, J.-B. Beaudry, J. Piché, P. Marien.
- 1857-58** — J. JACQUES ROBITAILLE, M.D. N. Gervais, P. Marien, J. Piché, Joseph Morin.
- 1858-59** — J. JACQUES ROBITAILLE, M.D. J. Piché, J. Morin, Joseph Limoges, P. Marien.
- 1859-61** — L.M. BRASSARD, Curé, François Allard, J. Morin, J. Limoges, J. Piché.
- 1861-62** — L.M. BRASSARD, Curé, F. Allard, J. Morin, J. Limoges, David Beauchamp.
- 1862-63** — L.M. BRASSARD, Curé, J. Piché, J.-B. Beaudry, J. Morin, D. Beauchamp.
- 1863-64** — L.M. BRASSARD, Curé, J. Piché, D. Beauchamp, J.-B. Beaudry, Zoël Tellier.
- 1864-66** — L.M. BRASSARD, Curé, Z. Tellier, J.-B. Beaudry, Roch Gervais, Joseph Vézina.
- 1866-68** — L.M. BRASSARD, Curé, Z. Tellier, Léandre Thérien, Siméon Déziel, Joachim Lévesque.
- 1868-69** — L.M. BRASSARD, Curé, J. Lévesque, L. Thérien, S. Déziel, R. Tellier.
- 1869-73** — L.M. BRASSARD, Curé, S. Déziel, J. Lévesque, R. Tellier, Narcisse Ayet, dit Malo, (Denys Lamarche N.P.).
- 1873-74** — L.M. BRASSARD, Curé, R. Tellier, Narcisse Maleau, Isidore Rochon, J. Lévesque.
- 1874-76** — THOMAS DAGENAIS, Curé, R. Tellier, N. Maleau, I. Rochon, J. Lévesque.
- 1876-79** — THOMAS DAGENAIS, Curé, N. Maleau, I. Rochon, R. Tellier, Adolphe Bryen.
- 1879-81** — THOMAS DAGENAIS, Curé, F. Marien, A. Bryen, R. Tellier, Cyriac Saint-Germain.
- 1881-82** — ROCH TELLIER, F. Marien, C. Saint-Germain, A. Bryen, Jos. Garault.
- 1882-83** — ROCH TELLIER, J. Garault, A. Marien, Avila Deslongchamps, A. Bryen.
- 1883-84** — ROCH TELLIER, J. Garault, A. Deslongchamps, A. Marien, Joseph Lemire.
- 1884-85** — THOMAS DAGENAIS, Curé, A. Deslongchamps, A. Marien, J. Lemire, Josaph Martel.

- 1885-86** — THOMAS DAGENAIS, Curé, J. Lemire, J. Martel, A. Deslongchamps, Z. Tellier.
- 1886-88** — THOMAS DAGENAIS, Curé, J. Marien, A. Deslongchamps, Z. Tellier, R. Beaudoin.
- 1888-90** — THOMAS DAGENAIS, Curé, J. Martel, E. Beaudoin, Z. Tellier, Louis Trudel.
- 1890-92** — THOMAS DAGENAIS, Curé, L. Trudel, Z. Tellier, R. Beaudoin, Roch Morin.
- 1892-93** — THOMAS DAGENAIS, Curé, R. Morin, Z. Tellier, Damase Bryen, Louis Trudel.
- 1893-94** — THOMAS DAGENAIS, Curé, Z. Tellier, L. Trudel, D. Bryen, H. Allard.
- 1894-95** — THOMAS DAGENAIS, Curé, H. Allard, D. Bryen, Z. Tellier, S. Trudel.
- 1895-96** — THOMAS DAGENAIS, Curé, H. Allard, F.X. Duval, Z. Tellier, S. Trudel.
- 1896-97** — THOMAS DAGENAIS, Curé, Z. Tellier, F.X. Duval, S. Déziel, Séraphin Tellier.
- 1897-98** — THOMAS DAGENAIS, Curé, S. Déziel, F.X. Duval, S. Tellier, Aldéric Saint-André.
- 1898-1900** — THOMAS DAGENAIS, Curé, S. Déziel, S. Lafortune, A. Saint-André, Avila Laverdure, (J.A. Labrèche).
- 1900-1901** — THOMAS DAGENAIS, Curé, A. Laverdure, S. Lafortune, Georges Bazinet, Louis Beauchamp.
- 1901-1902** — THOMAS DAGENAIS, Curé, S. Lafortune, Hermas Henri, L. Beauchamp, Louis Vézina.
- 1902-1903** — THOMAS DAGENAIS, Curé, L. Vézina, L. Beauchamp, H. Henri, Joseph Guilbault, (J.A. O'Gleman).
- 1903-1904** — THOMAS DAGENAIS, Curé, J. Guilbault, H. Henri, Siméon Labrèche, Damien Marien.
- 1904-1905** — THOMAS DAGENAIS, Curé, D. Marien, S. Labrèche, J. Guilbault, Gélas Mercier.
- 1905-1906** — LOUIS F. BONIN, Curé, S. Labrèche, D. Marien, G. Mercier, Joseph Lescarbeault, (J.H. Lafortune, N.P.).
- 1906-1907** — J.-J. GAREAU, G. Mercier, J. Lescarbeault, Ludger Desrochers, Joseph Gagnon.
- 1907-1908** — J.-J. GAREAU, J. Lescarbeault, J. Gagnon, Hosanna Henri, L. Desrochers.
- 1908-11** — J.-J. GAREAU, L. Desrochers, Jacques Rochon, J. Gagnon, H. Henri.
- 1911-12** — J.-J. GAREAU, H. Henri, L. Desrochers, J. Gagnon, Victor Saint-André.

Appendices

- 1912-13** — J.-J. GAREAU, V. Saint-André, Roch Lesage, Prime Allard, H. Henri.
1913-14 — J.-J. GAREAU, V. Saint-André, François Laramée, P. Allard, R. Lesage.
1914-15 — J.-J. GAREAU, Omer Malo, P. Allard, R. Lesage, F. Laramée.
1915-16 — J.-J. GAREAU, O. Malo, A. Trudel, Ovide Desrochers, F. Laramée.
1916-17 — J.-J. GAREAU, O. Desrochers, A. Trudel, Georges Bélanger, O. Malo.
1917-18 — J.-J. GAREAU, Albert Dufort, G. Bélanger, O. Desrochers, A. Trudel.
1918-1919 — J.-J. GAREAU, A. Dufort, G. Bélanger, A. Trudel, Gonzague Dugas
1919-20 — J.-J. GAREAU, Joseph Renaud, A. Dufort, A. Trudel, G. Dugas.
1920-1921 — J.-J. GAREAU, G. Dugas, Wilfrid Éthier, Joseph Renaud, A. Trudel.
1921-22 — J.-J. GAREAU, J. Renaud, A. Lafortune, Frédéric Gariépy,
L. Desrochers.
1922-23 — J.-J. GAREAU, Didace Gagnon, F. Gariépy, A. Lafortune, L.
Desrochers.
1923-26 — J.-J. GAREAU, F. Gariépy, A. Lafortune, D. Gagnon, L. Desrochers.
1926-30 — J.-J. GAREAU, F. Gariépy, A. Lafortune, D. Gagnon, S. Dufort.
1930-31 — J.-J. GAREAU, Herménégilde Villemaire, D. Gagnon, S. Dufort, Adé-
lard Lesage.
1931-32 — DIDACE GAGNON, H. Villemaire, H. Lamarche, A. Lesage,
S. Dufort.
1932-33 — DIDACE GAGNON, H. Villemaire, A. Lesage, Eugène Riopel,
H. Lamarche.
1933-35 — DIDACE GAGNON, H. Lamarche, Albert Beaudry, E. Riopel, Adol-
phe Amireault.
1935-38 — DIDACE GAGNON, H. Lamarche, A. Beaudry, A. Amireault, Léo
Dufort.
1938-39 — DIDACE GAGNON, H. Lamarche, Antonio Marien, Almanzor Beau-
cage, A. Beaudry.
1939-43 — DIDACE GAGNON, H. Lamarche, A. Marien, F. Perreault, A. Beau-
cage, (J.-A. Duval, N.P.).
1943-45 — ANTONIO MARIEN, A. Beaucage, F. Perreault, Edouard Bertrand,
Albert Guilbault.
1945-46 — ALMANZOR BEAUCAGE, E. Bertrand, F. Perreault, A. Guilbault,
Émile Guilbault.
1946-47 — ALMANZOR BEAUCAGE, F. Perreault, A. Guilbault, Carmélius
Vézina, J.L. Desrochers.
1948-51 — JOSEPH LOUIS DESROCHERS, F. Perreault, A. Guilbault, C.
Vézina, Benoit Marien.
1951-53 — BENOIT MARIEN, T. Martel, Adhémar Pilon, Édouard Gariépy,
Oliva Beauchamp.

1954-56 — D^r Wilfrid Locat, Jules-Edmond Labrèche, Gaspard Archambeault, Paul Amireault, Téléphore Martel

1957-58 — J.-E. Labrèche, Oliva Beauchamp, Gaspard Archambeault, T. Martel, P. Amireault

En 1958, Ephraïm Bellehumeur est engagé comme secrétaire en remplacement de M^r J.-A. Duval. Au bout d'un mois, le secrétaire donne sa démission et est remplacé par Lionel Beaucage

1959-60 — J.-E. Labrèche, O. Beauchamp, G. Archambeault, Guy Desrochers, P. Amireault.

1961-65 — P. Amireault, Ernest Renaud, Louis Mercier, G. Desrochers, Paul-Emile Gariépy.

En 1964, la Commission scolaire de Saint-Roch-Ouest s'unit à celle de Saint-Roch-de-l'Achigan. Engagement de Denyse Beaucage comme secrétaire.

1966-67 — E. Renaud, G. Lafortune, R. Délisle, G. Desrochers, Étienne Allard

1968-70 — G. Desrochers, G. Lafortune, D. Brien, J.-C. Mercier, Étienne Allard.

1971-72 — D. Brien, G. Lafortune, Origène Pimparé, J.-C. Mercier, Étienne Allard.

En 1972 la Commission scolaire de Saint-Roch-de-l'Achigan s'unit à quatre commissions scolaires et forment la Commission scolaire des Cascades-l'Achigan. Les deux derniers commissaires de Saint-Roch-de-l'Achigan à faire partie de cette nouvelle commission sont J.-C. Mercier et Lionel Beaucage.

Instituteurs et Institutrices de Saint-Roch de l'Achigan

1810 — Un jeune ecclésiastique enseignait à Saint-Roch.

1829 — M. Labrecque, ex-ecclésiastique.

1832 — Henri Valotte de la Côte d'Or.

1845 à nos jours — *Instituteurs :*

John Samuel Lewis, Joseph Bricault, Louis Bolduc, Dominique Boudrias, Joseph Desroches.

Institutrices :

Marie Hedwidge Lewis, Marie-Anne Courteau, Julie Christin, Alice Beaudoin, Marguerite Mayer, Odile Christin, Marie Archambeault, Élisabeth Bolduc, Hermine Archambeault, Mélina Tellier, Philomène Beaudoin, Parménie Landry, Valérie Chamberland, Mélina Morin, Éliisa Lauriau, Adéline Miron, Philomène Labelle, Caroline Croteau, Marie Ezilda Beauchamp, Marie Limoges.

Mélina Piché, Alix Vézina, Octavie Lamarche, Cordélie Tellier, Zéphirina Tellier, Philomène Racette, Marie-Flore Lamarche, Eudoxie Larose, Georgianna Mercier, Adéline Lescarbeau.

Victoria Lescarbeau, Camélia Tellier, Albina Tellier, Zéphirina Archambault, Marguerite Beauchamp, Alida Mireau, Eulalie Marien, Fabiana Grégoire, Amélie Desormiers, Béatrice Tellier.

Denise Rochon, Victoria Beaudry, Arthémise Desroches, Eudoxie Lafortune, M. Barnabé, Christiana Beauchamp, Clotilda Beaucage, Poméla Villemaire, Philomène Guilbault, Régina Marien.

Marie-Anna Labrèche, Hélène Guilbault, Anna Duverger, Zéphirina Beaucage, Marie-Louise Maleau, Marie-Louise Racette, Julia Lachapelle, Marie-Cécile Desrochers, Aurélie Riopel, Clémentine Vézina.

Marie-Anne Faucher, Albertine Rivest, Hélène Lebeau, Rachel Vézina, M. Bernadette Beaudry, Candide Rochon, Rosanna Gagnon, Émilie Lafortune, Evéline Desjardins, Christiana Vézina.

Marie-Rose Gagnon, Rosa Faucher, Mélanie Lafortune, Adrienne Beauchamp, Ernestine Beaudry, Agnès Faucher, Rose-Alma Saint-André, Églantine Beaucage, Arienna Archambault, Clémentine Saint-André.

Agnès Archambault, Clotilde Beauchamp, Éva Piché, Albertine Lafortune, Stéphanie Daigle, Eudoxie Grenier, Marie-Alice Lavigne, Luména Beauchamp, Rachelle Bourgoïn, Ida Gagnon.

Rose Anna Desjardins, Yvonne Magnan, Emma Brien, Marie-Ange Aumont, Evéline Beaudry, Blanche Magnan, Thérèse Aumont, Marie-Anna Laviolette, Annonciade Deslongchamp, Oliva Bélanger.

Élisabeth Aumont, Florida Archambault, Marie-Anna Beauchamp, Léontine Masson, Émérentienne Laviolette, Antoinette Saint-André, Jeanne Riopel, Alphonsine Mercier, Aline Labrèche, Germaine Saint-André.

Antoinette Perreault, Rosa Dumont, Bernadette Perreault, Yvonne Faucher, Juliette Courcelles, Hélène Lapalme, Germaine Rivest, Jeanne Brossard, Alexandrine Riopel, Albina Longpré, Julie Gareau.

Marie-Ange Cadieux, Elise Hainel, Marie-Anne Malo, Cécile Allard, Thérèse Laviolette, Cécile Duval, Irène Bélanger, Hélène Riopel, Georgianna Labine, Germaine Lévesque.

Juliette Lebeau, Marie-Anna Duval, Laurette Lapalme, Églantine Venne, Rose-Yvonne Brien, Mercédès Messier, Marie-Paule Garcau, Florida Venne, Géralda Dumont, Élisabeth Brien.

Ubalde Rochon, Alexina Venne, Marie-Rose Trudel, Rosa Vanasse, Marguerite Trudel, Rose-Yvette Lafortune, Lina Lafortune, Marie-Louise Dagenais, Aline Lafortune, Claire Pichette.

Brigitte Dugas, Berthe Faucher, Simone Riopel, Aline Riopel, Victorine Rochon, Jeanne Pichette, Jeanne d'Arc Dugas, Anna Gariépy, Marguerite Lafortune, Hélène Lafortune.

Solange Marien, Marie-Anne Saint-André, Géraldine Rochon, Laetitia Allaire, Claire Rochon, Lucie Rochon, Mariclle Henri, Rhéa Riopel, Armande Marien, Yvette Majeau.

Noëlla Beauchamp, Laurentia Saint-André, Thérèse Faucher, Réjeanne Crépeau, Monique Saint-André, Géraldine Perreault, Jacqueline Guilbeault, Huguette Muloin, Thérèse Jeannotte, Jacqueline Marien, Denise Guilbault.

Instituteurs :

Léon Benoît Desroches, Roger Lemay, Georges Stoycheff, Jean-Claude Saint-André, Maurice Garand, Maurice Saint-Amant, Georges Roy, Jean Roy.

La Centralisation des écoles a amené la fermeture des écoles de rang. Tous les instituteurs et toutes les institutrices enseignent dorénavant aux deux écoles du village. Il se produit souvent des changements et des suppléances dans l'engagement, de sorte qu'il est presque impossible de mentionner toutes les personnes qui ont été engagées par la Commission scolaire. M. Jean-Marie Roy, le directeur de l'école Notre-Dame fait mention des différents noms dans son historique à la fin du chapitre « De l'ardoise au tableau noir ».

Marguilliers en charge

1787-1796 — Pierre Archambeault, Nicolas Vézina, Louis Dufort, Baptiste Fissiau, François Perreault, François Brien, François Bertrand, Joseph Martel, Michel Sénécal, François Hamon.

1797-1806 — François Gareau, Pierre M. Lebeau, Charles Gagnon, Jacques Thuot, Charles Gagnon, Joachim Tellier, Antoine Saint-Jean, Baptiste Beauchamp, Joseph Brisson, Michel Lorio.

1807-1816 — Pascal Beaudry, Joseph Vézina, François Beaudoin, François Beaudoin, Louis Durand, Ambroise Tellier, Joseph Brien, Basile Saint-Jean, Jacques Roy, J. Débusat Saint-André.

1817-1826 — François Drainville, François Archambeault, Jacques Archambeault, Ambroise Vinet Souigny, Baptiste Laverdure, Joseph Poitras, Baptiste Mitron, Joseph Prud'Homme, Jacques Archambeault, Thomas Gareau.

1827-1836 — Joseph Poulin, Baptiste Déziel Labrèche, Joseph Tellier Lafortune, Pierre Beauchamp, Salomon Doulin, Laurent Beaudoin, J. Brisson Laroche, Joachim Lévesque, Jean Laurier Cotineau, Baptiste Pleau.

1837-1847 — Pierre Archambeault, Stanislas Gareau, Pierre Perreault Marin, Pierre Beaudry, François Gobeil, Louis Morin, Pierre Octave Roy, P. Déziel, Louis Tellier Lafortune, Maurice Lescarbeau, Jacques Archambeault.

1848-1857 — François Tellier Lafortune, Jean Louis Brien, Nicolas Gervais, Narcisse Lemire, Toussaint Beaudry, Louis Trudel, Thomas Gareau, Simon Forest, Josaph Poitras, Frédéric Pleau.

1858-1867 — Narcisse Beaudry, Louis Deslongchamp, P. Bricaut Lamarche, Louis Brien, Baptiste Guilbeault, Charles Desormiers, Isaïe Forest, Auguste Archambeault, Nazaire Corbin, François Allard.

Appendices

- 1868-1877** — Joseph Bélanger, David Beauchamp, Cyrille Forest, Louis Miron, F.X. Duval, Louis Henri, Prosper Bélanger, Joseph Limoges, Antoine Forest, Victor Mircault.
- 1878-1887** — Aristide Charbonneau, Denys Lamarche, Zoël Lafortune, Hilaire Allaire, Louis Bélanger, J.-B. Bazinet, Baptiste Guilbeault, Maurice Lescarbeau, Joseph Martel, Baptiste Racette.
- 1888-1898** — Joseph Gareau, Aldéric Saint-André, Isidore Rochon, Louis Brien, Eugène Lachapelle, Joseph Laramée, Félix Muloin, Octave Gareau, Siméon Labrèche, Joseph Lemire, Raymond Lesage.
- 1899-1908** — F.X. Duval, Georges Forest, Joseph Lafortune, Louis Trudel, Simon Forest, Zoël Lafortune, Roch Beaudoin, Damase Brien, Aldéric Saint-André, Joseph Guilbeault.
- 1909-1918** — Joseph Vézina, Joseph Dufort, Louis Beauchamp, Roch Bélanger, Joseph Lafortune, Roch Archambeault, Amédée Henri, Roch Lesage Eugène Beauchamp, Roch Vézina.
- 1919-1928** — Séraphin Lafortune, Narcisse Perreault, Josaphat Gareau, Jacques Rochon, Amédée Laramée, Elzéar Henri, Loric Saint-André, Siméon Labrèche, Joseph Desroches, Georges Bélanger.
- 1929-1938** — Zénon Guilbeault, Arthur Duval, Cyriac Lescarbeault, Joseph Renaud, Louis Lemire, Albert Lafortune, Pierre Gariépy, Évariste Beaudoin, Joseph Riopel, Roch Charbonneau.
- 1939-1948** — Albert Brien, Albert Dufort, Edmond Allard, Adrien Henri, Joseph Dugas, Arthur Saint-André, Henri Mercier, Léonidas Gagnon, Alcide Saint-André, Frédéric Perreault.
- 1949-1953** — Édouard Saint-André, Stanislas Dufort, Odilon Trudel, Téléphore Mercier, Léopold Lafortune.
- 1952-65** — Adrien Beauchamp, Adélard Lesage, Edmond Bélanger, Roméo Dumont, Rémi Henri, Rosaire Guilbeault, Joseph Perreault, Joseph Henri, Évanoë Henri, Albert Beaudry, Léopold Gagnon, Évanoë Racette, Emile Perreault, Hermas Trudel, Armand Brien, Elie Dugas.

En 1965 entre en vigueur la Nouvelle Loi des Fabriques.

- 1965-87** — Hermas Lamarche, Armand Brien, Benoît Marien, Gratien Guilbeault, Gérard Allard, Yvon Demers, P.-E. Renaud, Alfred Trudel, Paul Amireault, Origène Pimparé, Réal Gariépy, Gervais Lemire, Ernest Renaud, J.-C. Lafortune, Guy Majeau, Ruben Chayer, Ubald Aquin, Laurent Duval, Yvan Bélanger Roch Lamarche, Gilbert Mercier, Réal Mercier, Viateur Racette, Réal Saint-André, Jacques Ethier, Bernard Duval, M^{me} Gérald Lamarche (Lise Saint-Onge), Jean-Denis Beauchamp, Denise Marchand, Hector Rochon, Jean Brien, Philippe Marien, Gaston Duval, Gaston Amireault, M^{me} Clémence Dumont (Clémence

Thuot), Fernand Gagnon, Jean-Pierre Villemaire, Fernand Guilbeault, Jean-Marie Roy, Yvan Lamarche, Clément Thibodeau, Agnès Mercier, Germain Mercier, René Racette, M^{me} Yolande Henri, Guy Dumont, Gérard Duval, M^{me} Murielle Hervieux.

Comité des fêtes — Liste des membres

Comité d'administration : D^r Wilfrid Locat, président ; Abbé Vital Saint-Martin, aumônier ; Notaire J.-A. Duval, archiviste ;

Roger Lemay, directeur artistique.

Vice-présidents : Roland Villemaire, Léon Majeau, Hermas Lamarche.

Directeurs : Ruben Allard, Napoléon Brien, Alfred Mercier, Robert Beauchamp, Hon. Prud'homme, J.-P. Faucher, Omer Marchand, Clément Allard, Gabriel Saint-André, Lucien Dufort, Rénald Ricard, Guy Majeau, Marcel Bélanger, Étienne Allard, Maurice Riopel.

Comité des Finances : Armand Allard, président, souscription ;

Constant Lesage, vice-président ; Jacques Faucher, secrétaire-trésorier ; Édouard Malo, trésorier-adjoint.

Propagandistes : Roméo Saint-Germain, Almanzor Beaucage, Odilon Trudel, J.-P. Marien.

Directeurs : Léo Beaucage, Aldéric Saint-André, Roger Allard, P.-É. Gariépy, Édouard Labrèche, Bernard Beauchamp, Maurice Hamelin, Clément Lemire, Léopold Lafortune, Évano Racette, Adrien Beauchamp, Adélarde Lesage, Ernest Renaud, Léo Brais, Raymond Dugas.

Caisse populaire — Liste des 50 premiers membres vivants (ou leur conjoint)

Prosper Lafortune	Orise Leclerc
Ernest Leclerc	Édouard Bertrand
Ludger Desrochers	Antonelli Henri
Joseph Lemire	Edmond Lemire
Cécile Lemire Marien	Benoît Marien
Rémi Riopel	Jeanne Leclerc
Arthur Lamarche	Arthur Allard
Eugène Lamarche	Georges Lamarche
Osius Thuot	Viateur Allard
G. Eugène Garceau	Denis Henri
Albert Renaud	Loguori Giroux
Oswald Allaire	Paul-Émile Gariépy
Aldéric Saint-André	Armand Gagnon
Lionel Villemaire	Léo Beaucage

Appendices

Bernard Beauchamp	Marguerite Trudel
Édouard Labrèche	Madame É. Labrèche
Roméo Dumont	Madame Roméo Dumont
Jean-Paul Desrochers	Madame Lise Desrochers
Édouard Villemaire	Madame É. Villemaire
Oliva Beauchamp	Madame Rollande Beauchamp
Roland Malo	Madame Roland Malo
Luc Henri	Madame Luc Henri
Armand Brien	Madame A. Brien
Albert Beaudry	Madame A. Beaudry
Armand Labrèche	Madame A. Labrèche
Conrad Riopel	Madame C. Riopel
Maurice Hamelin	Madame Maurice Hamelin
Alban Gagnon	Madame A. Gagnon
Roger Marien	Madame Noël Mercier
Paul Perreault	Madame Rita Perreault
Alfred Mercier	Madame A. Mercier
Hervé Gariépy	Madame H. Gariépy
Hercule Beaucage	Madame H. Beaucage
Armand Allard	Madame A. Allard

Liste des maîtres de poste

Jos. Buxton, premier maître de poste ; démissionne le 6 janvier 1841
Louis Archambault 07/02/1841 — 31/03/1855
Barthélemy Rocher, fils 31/03/1855 — 28/08/1871
O. Pelletier 01/10/1871 — 1879
Joseph Deslongchamps 01/01/1880 — 23/11/1896
Joseph A. Mercier 01/01/1897 — 1903
Joseph H. Lafortune 1903 — 1911
Évariste Beaudoin 13/01/1912 — 12/02/1924
D^r Zéphirin Dupuis 13/01/1912 — 12/02/1924
Marie F. Saint-André 15/12/1926 — 1936
Égide Robillard 05/05/1937 — 29/01/1957
Gabrielle Robillard 30/01/1957 — 29/08/1975
Édouardine Lesage 30/08/1975 — 28/12/1975
Marie Saint-Germain 29/12/1975 —

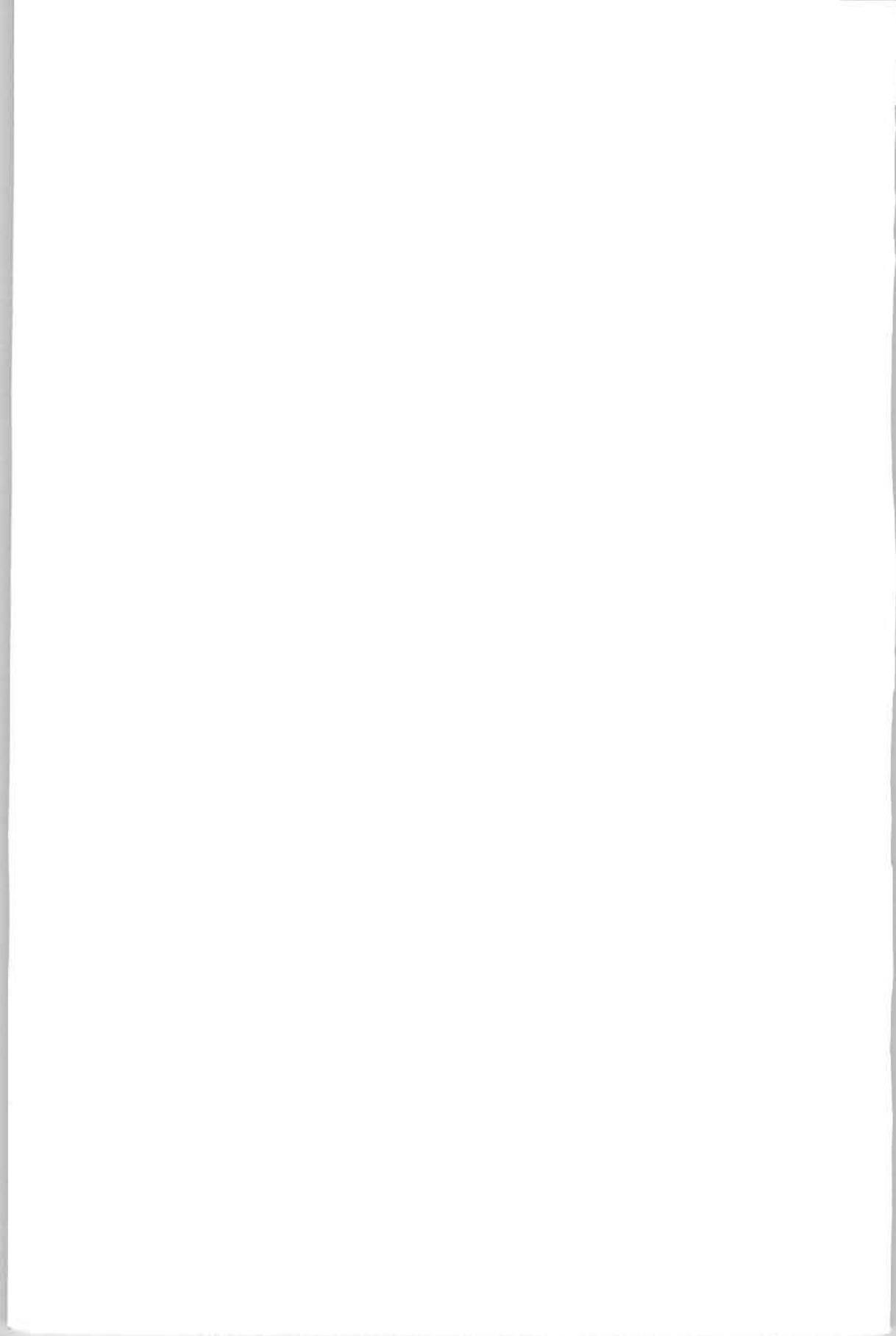


Table des matières

<i>Préface</i>	7
<i>Prologue</i>	9
Saint Roch, pèlerin, 12 — L'Abbé Evariste Leblanc, prêtre-curé, 14 — Corporation municipale de Saint-Roch-de-l'Achigan, 16 — « En Dieu est mon repos », 17 — Cartes de Saint-Roch-de- l'Achigan et Saint-Roch-Ouest, 18.	
Les seigneuries de Repentigny et de Lachenaie	21
La naissance de Saint-Roch-de-l'Achigan	31
Le fondateur, sa lignée, ses armoiries, 31 — La naissance de Saint-Roch-de-l'Achigan, 35 — Généalogie de la famille de Saint- Ours, 36.	
Les moulins de Saint-Roch-de-l'Achigan	45
Une église, une paroisse	57
De l'ardoise au tableau noir	87
Le vieux couvent, 93 — Le vieux collège, 95 — Les commissaires, 97 — Cercle pédagogique, 100 — Période de 1960-1987, 105.	
La municipalité et ses services	113
Saint-Roch-Ouest, 116 — Changement d'appellation, 118 — Service des incendies, 123 — Fraternité des pompiers	

volontaires de Saint-Roch, 125 — Aqueduc, 126 — Centrale de pompage de Saint-Roch-de-l'Achigan, 129 — Clinique médicale de Saint-Roch-de-l'Achigan, 130 — La Caisse populaire Desjardins, 132 — Bureau de poste de Saint-Roch-de-l'Achigan, 137 — Éphémérides des services publics, 139.

Les rues et les commerces 145

Rue Dufort, 146 — Rue Malo, 148 — Rue Clément, 149 — Rue Beucage, 151 — Rue Saint-Germain, 152 — Rue Rivest, 153 — Rue Gauthier, 154 — Magasin général, 156 — Commerces du Pont Populus, 157 — Beurrerie Allaire 1905-1947, 158 — Garage Trudel, 162 — Meubles J.-C. Perreault, 163 — Château Lamarche, 165 — Garage Lamarche, 167 — Commerce Malo, 171 — L'Achiganoise, 174 — La Bouffe, 178 — Barbier-coiffeur à Saint-Roch-de-l'Achigan, 179 — Transport Bélanger Lemire inc., 181 — Assurances Beucage inc., 185.

Glanures 187

Livres d'annonces (1904-1916), 187 — La barrière, 195 — Défense de glisser!, 198 — « Les souliers de bœuf », 199 — Abraham Chêne, colporteur, 202 — Histoires pour la veillée, 202 — Et que penser du puits qui donnait du petit lait?, 204 — Et les « quêteux »?, 205 — Soirée canadienne, 206 — La drave et l'Île Majeau, 208 — Les Troubles de 1837-38 à Saint-Roch-de-l'Achigan, 210 — Ruisseau Saint-Jean, 212 — La « Patente », 218 — Le sirop d'érable, 221 — Carnaval d'hiver. Février 1961, 223 — Restauration de l'église en 1928, 226 — Le 150^e anniversaire de la construction de l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan, 227 — Un trésor historique disparaît : perte inestimable. Le feu détruit l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan, 239 — Que de souvenirs, 252.

Les Arts à Saint-Roch-de-l'Achigan 257

Évariste Leblanc, prêtre, 258 — Céline Saint-André, 258 — Christiane Bérard, 259 — Serge Locat, 260 — Diane Carignan, 261 — Irène Chartrand, 261 — Suzanne Lachance, 262 — Yvan Lamarche, 263 — Françoise Lescarbeault, 263 — Danielle Payette, 264 — Jean-Marie Rivest, 264 — Élyse Saint-André, 265 — Jacquelyne Saint-Germain, 265 — Marguerite Trudel, 266 — Jacques Poirier, 266 — Roland Dincl, 268 — Josée Desautels, 270

— Suzanne Thuot, 270 — Jacqueline Poitras Marien, 271 —
Benoit Beaucage, 272 — Pierre Dinél, 272.

Hommage aux citoyens 277

Le Régiment de Carignan, 277 — Charité de nos curés, 278 —
Nos organistes, 279 — Nos sacristains, 280 — Nos centenaires,
280 — Botquin dit St-André, 285 — Famille Lafortune, 287 —
Docteur Jacques Lemire, 291 — Hommage spécial au docteur
Wilfrid Locat, 292.

Gens de Saint-Roch, à vous la parole ! 303

Cercle de fermières de Saint-Roch-de-l'Achigan, 303 —
Avènement du scoutisme à Saint-Roch, 305 — La ligue de balle-
molle des vétérans, 306 — Petit joueur deviendra grand, 307 —
Le comité d'Action paroissiale, 309 — Le Club de philatélie
l'Achigan, Inc., 310 — Les anges du ruisseau..., 312 — Des
nouvelles de la Côte Saint-Philippe, 316 — Mon coin de pays, 319
— Le Club de l'Âge d'or de Saint-Roch-de-l'Achigan, 320 — Les
Amies du troisième âge, 321 — Association féminine d'éducation
et d'action sociale, 322 — Opti-Quilles, 323 — Ligue de balle-
molle au féminin, 324 — Le Ruisseau Saint-Jean, 324 —
Souvenirs de Saint-Régis, 327 — Le Club Optimiste de Saint-
Roch-de-l'Achigan, Inc., 329 — Le Club Octogone Cousin-
Cousine, 331 — Couleur des années 1960-70, 333 — Le Comité
d'embellissement, 337 — Évolution économique de Saint-
Roch. 1945 à 1986, 340 — La communauté chrétienne de Saint-
Roch, 348.

Documents 357

*Document n° 1, La Compagnie de la Nouvelle-France, à Pierre Le Gardeur
de Repentigny, 357 — Document n° 2, Définition d'une Seigneurie en
Nouvelle-France, 358 — Document n° 3, Vente de Paul-Roch de Saint-Ours
à Barthélemy Rocher, le 4 septembre 1790, 362 — Document n° 4, Don
de Paul-Roch de Saint-Ours à la Fabrique, 363 — Document n° 5,
Renonciation des Seigneurs propriétaires, 366 — Document n° 6,
Ordonnance de Mgr Denault pour la réparation du presbytère, 366 —
Document n° 7, Don d'un terrain pour une chapelle, 367 — Document
n° 8, Érection canonique. 1832. St-Roch, 368 — Document n° 9, Érection
civile de St-Roch. 1842, 370 — Document n° 10, Testament de Ambroise
Vinet dit Souigny, 370 — Document n° 11, Donation par Vinet au curé*

Hicks, 372 — Document n° 12, *Testament de Vinet à Martel et épouse*, 376 — Document n° 13, *Engagement du Sacristain 1856*, 377 — Document n° 14, *Quittance de Gervais et décharge de caution*, 379 — Document n° 15, *Vente de Rivois à la Fabrique*, 380 — Document n° 16, *Hypothèque en faveur de la Fabrique par la Commission Scolaire*, 381 — Document n° 17, *Vente du legs d'Ambroise Vinet*, 382 — Document n° 18, *Billet de la Fabrique en faveur Hilaire Amireau*, 384 — Document n° 19, *Information d'avocats pour legs*, 385 — Document n° 20, *Proclamation de la Gazette Officielle (Saint-Roch-Ouest)*, 385 — Document n° 21, *Construction du pont en face de l'église. 1952*, 387 — Document n° 22, *Vente d'Aurélie Faribault à Aldéric Saint-André*, 388 — Document n° 23, *Contrat entre la Fabrique et M. Venne. 1928*, 388 — Document n° 24, *Décret annexant une partie de l'Épiphanie à Saint-Roch, le 12 mars 1877*, 389 — Document n° 25, *Détachement de Saint-Roch à Saint-Lin. 1899*, 390 — Document n° 26, *Vente par Aurélie à Victor Saint-André. 1871*, 391 — Document n° 27, *Délibérations du Conseil de Saint-Roch-de-l'Achigan, le 24 décembre 1920*, 392 — Document n° 28, *Mandement pour l'érection de la Croix*, 395 — Document n° 29, *Décret de Mgr Bourget*, 395 — Document n° 30, *Authentique de la relique de Saint-Roch*, 396.

Annexes 397

Les curés de Saint-Roch, 397 — *Les vicaires de Saint-Roch*, 398 — *Les prêtres de Saint-Roch*, 399 — *Les religieux et religieuses de Saint-Roch*, 399 — *Les Organistes, les Maître Chantres, les Sacristains*, 401 — *Membres des Conseils Municipaux de Saint-Roch-de-l'Achigan*, 402 — *Secrétaires Trésoriers de Saint-Roch-de-l'Achigan*, 407 — *Maires et Conseillers de Saint-Roch-Ouest*, 407 — *Secrétaires Trésoriers de Saint-Roch-Ouest*, 410 — *Présidents, Commissaires d'écoles, Secrétaires*, 410 — *Instituteurs et Institutrices*, 414 — *Marguilliers en charge*, 416 — *Comité des fêtes*, 418 — *Caisse populaire*, 418 — *Liste des maîtres de poste* — 419.

Table des matières 421